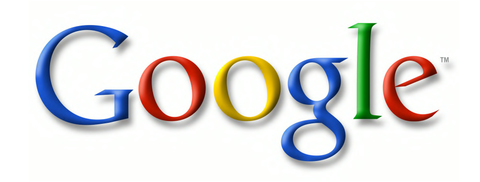
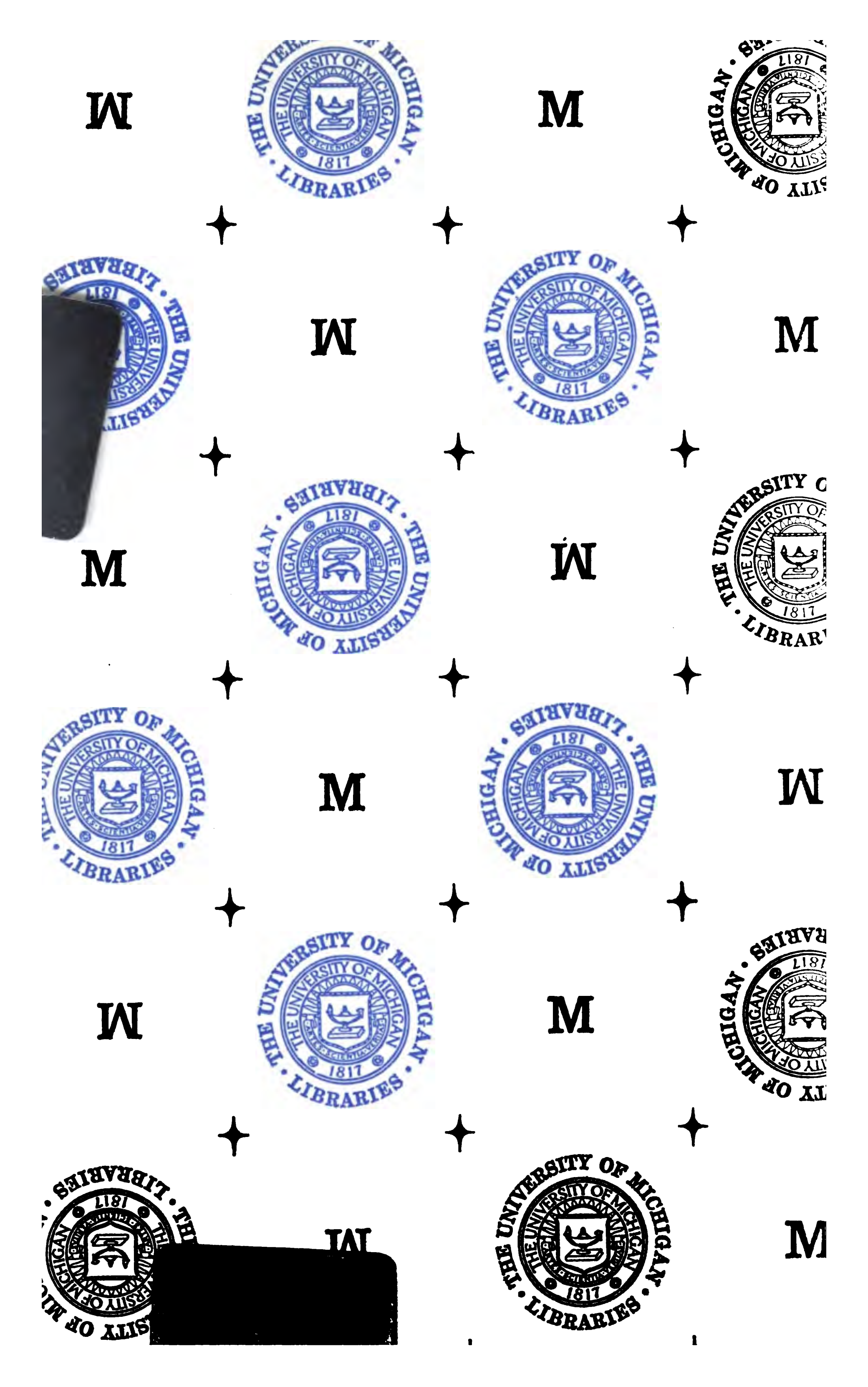
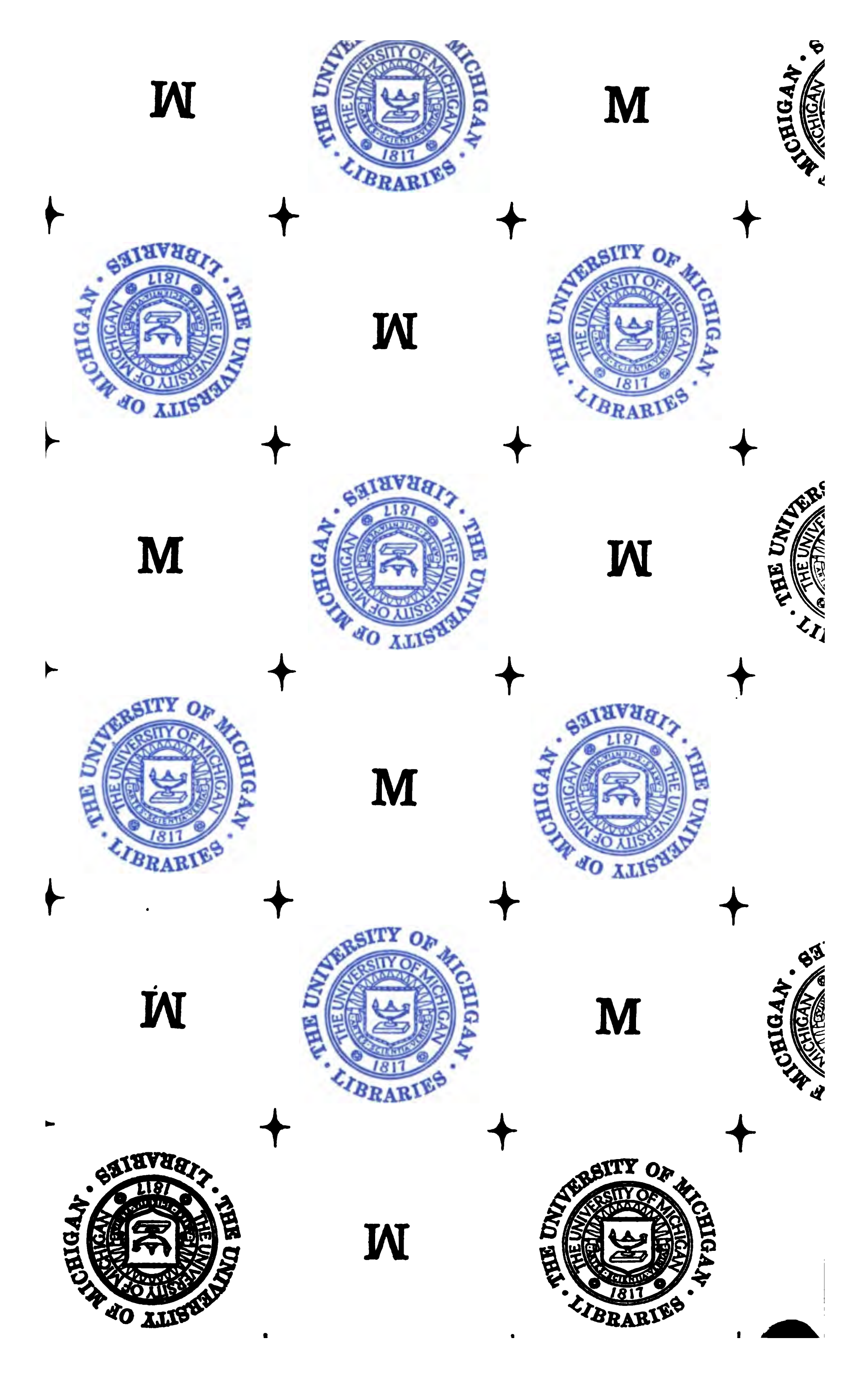

Google


THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
1817
M


THE UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES
1817
M













HISTOIRE

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DANS LE PAYS DE VAUD

PAR

ANDRÉ GINDROZ,
PROFESSEUR HONORAIRE A L'ACADÉMIE DE LAUSANNE.



PUBLIÉ PAR GEORGES BRIDEL ÉDITEUR.
En vente chez Delafontaine et Compagnie libraires.
LAUSANNE, 1853.

L'ouvrage que nous offrons aujourd'hui au public fut destiné primitivement à prendre place dans la *Statistique de la Suisse*, qui se publie maintenant à Saint-Gall et à Berne[1]. M. Vulliemin, qui s'occupait de notre pays, nous demanda un article sur l'instruction publique. Comment aurions-nous pu refuser? Notre inclination personnelle nous pressait d'accepter, et les matériaux dont ce travail exigeait la mise en œuvre se trouvaient sous notre main. Vingt années de professorat dans l'académie de Lausanne, trois années de fonctions de recteur, dix ans dans la vice-présidence du Conseil académique, un égal espace de temps dans la même dignité au sein du Conseil de l'instruction publique, qui avait remplacé le Conseil académique, ces diverses positions nous avaient introduit dans les parties les plus intimes de notre établissement pédagogique.

Les feuilles que nous présentâmes pour la *Statistique du canton de Vaud,* ont été revues avec soin. Nous avons développé et complété ce premier ouvrage par plusieurs additions importantes, et un livre à peu près nouveau a été le fruit de ce travail de révision.

L'histoire d'un établissement consacré à l'instruction publique présente une difficulté assez grave dans le nom-

[1] *Historisch - geographisch - statistisches Gemälde der Schweiz.* XIX Band. Der Canton Waat, von Louis Vulliemin, Honorar-Professor der Lausanner Academie; übersetzt von G.-H. Wehrli-Boisot. St.-Gallen und Bern, 1849. — Cet ouvrage n'a pas été publié en français.

bre considérable des objets qu'il faut classer et apprécier : d'abord, les institutions elles-mêmes dans la pensée qu'elles manifestent, dans le but qu'elles doivent atteindre et l'organisation dont elles ont été douées ; puis, les hommes qui mettent en jeu cet organisme et ont droit à un souvenir. On peut rarement considérer de front et parallèlement ces deux points de vue. Il faut quelquefois séparer entièrement les établissements et les hommes. Plus souvent on doit les subordonner les uns aux autres. Les mémoires des académies et des sociétés savantes présentent ordinairement, dans deux collections distinctes, les notices scientifiques qui font l'histoire de l'institution, et les éloges des académiciens, qui s'attachent au point de vue biographique. L'*Histoire littéraire de Genève*, par Senebier, est essentiellement une histoire biographique ; cependant l'étude des institutions y occupe une bonne place. Plus d'attention encore est accordée aux considérations générales dans l'*Histoire de l'académie de Prusse*, par M. Bartholmess, et c'est à juste titre que l'auteur a pu l'appeler philosophique [1].

Nous avons dû aussi faire un choix ; et lorsque nous nous sommes vu en présence de nos écoles et de notre académie ; lorsque nous avons considéré, d'un côté, leur origine, leur nature, leurs fonctions, leur mission dans le pays, le bien qu'elles ont fait, celui qu'il ne leur a pas été donné d'accomplir ; lorsque, d'un autre côté, se sont offerts à nos regards les professeurs placés dans nos chaires académiques et les instituteurs attachés à nos écoles, nous n'avons pas hésité : les institutions sont devenues l'objet principal de notre étude, les hommes ont été repoussés dans les plans lointains.

[1] *Histoire philosophique de l'académie de Prusse*, par Christian Bartholmess. 2 vol. in-8°. Paris 1851 ; imprimerie de Marc Ducloux.

Il nous en a souvent coûté de n'accorder que quelques lignes ou même un mot unique à des savants honorables qui ont payé à leur pays le tribut d'une vie de travail et de moralité. Mais combien d'hommes acquittent généreusement cette dette, puis s'en vont par le chemin de toute la terre ! Après quelques jours de regrets fugitifs, aucune bouche ne prononce plus leur nom ; leur tombe est muette, et l'histoire n'a pas de voix pour eux. Cependant nous avons cherché à faire connaître à nos lecteurs tous les professeurs qui ont siégé dans notre académie ; ceux dont notre histoire ne fait pas mention, ont trouvé place dans l'appendice ou dans les notes ; pour quelques-uns, leur nom seulement est prononcé ; pour d'autres, leur nom et un souvenir.

Nous aurions peut-être besoin de justifier le choix de notre sujet. Le pays de Vaud est si petit en Europe ! l'académie de Lausanne, si petite au milieu des institutions de la France, de l'Allemagne et de l'Angleterre ! Nous pourrions répondre en deux mots que nous n'écrivons pas pour l'Europe ; mais c'est aussi avec un juste sentiment de fierté nationale que nous ajouterons : Malgré leur petitesse, nos écoles et notre académie ont, dans tous les temps, attiré les regards de l'étranger ; on vient les visiter, comme nos lacs et nos montagnes. S'il est des voyageurs qui se bornent à contempler les œuvres de la nature, nous en connaissons aussi qui ont des yeux et du cœur pour les œuvres des hommes, pour ces œuvres morales par lesquelles un peuple occupe quelquefois plus d'espace dans le monde des intelligences que sur la carte routière du touriste. On a toujours jugé notre petit pays digne d'une étude bienveillante. Trouvera-t-on en Europe un seul coin de terre que les regards cherchent aussi souvent,

où ils aiment autant à s'arrêter, où l'âme place mieux ses sympathies, pour jouir du repos avec plus de plénitude et une joie plus intime?

Mais le citoyen du canton de Vaud trouve dans sa nationalité des motifs qui excitent sa curiosité et lui en font même un devoir. L'instruction publique est un des éléments essentiels de la vie d'une société civilisée; elle en est l'élément caractéristique, celui qui donne aux autres leur signification. Le premier et le dernier mot d'une nation se lisent dans son instruction publique.

On connaît peu l'Académie et les écoles, telles qu'elles étaient sous le régime bernois. Les hommes qui ont vécu dans ces temps aujourd'hui reculés, sont en petit nombre; les traditions s'effacent ou s'altèrent; les souvenirs s'évanouissent. Nous nous sommes demandé si cette vieille instruction publique n'aurait point quelques bons exemples, quelques bons conseils à donner aux rénovateurs modernes. La terre tourne; elle tourne sur elle-même; les choses passées reprennent souvent leur ancienne place; elles y reviennent quelquefois naturellement; quelquefois il faut savoir les y remettre, ou bien les laisser au mouvement qui emmène tout. Conserver la mémoire des choses importantes, par un récit puisé à des sources impartiales et sûres, laisser une trace des études auxquelles nos pères consacraient leurs premières années, montrer les développements lents des institutions dans cet âge prudent et économe, cette entreprise nous a paru bonne et patriotique; nous l'avons tentée.

Lausanne, novembre 1853.

ANDRÉ GINDROZ, PROFESSEUR.

HISTOIRE

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DANS LE PAYS DE VAUD.

INTRODUCTION.

L'instruction publique, considérée dans son point de vue extérieur, est l'ensemble des établissements publics destinés à répandre, par la voie de l'enseignement, les connaissances qui peuvent contribuer au bonheur d'une nation. L'état politique, social et moral d'un peuple donne à l'instruction publique son caractère et sa direction; mais il en subit aussi l'influence lente et irrésistible. Il y aura donc dans l'instruction publique d'un pays des mouvements et des changements correspondant aux grandes époques de l'histoire nationale.

Sous ces différents rapports, le pays dont nous devons faire connaître l'instruction publique, offre trois périodes distinctes : la période bernoise, avec les temps qui précédèrent immédiatement la réformation ; la période de la république helvétique ; enfin, la période vaudoise, depuis que le Pays de Vaud forme un canton indépendant dans la Confédération Suisse. Une quatrième période s'ouvrira-t-elle par la centralisation de l'instruction publique ? Un avenir prochain nous l'apprendra.

PREMIÈRE PÉRIODE.

PÉRIODE BERNOISE.

I.

TEMPS ANTÉRIEURS A LA RÉFORMATION.

Etat intellectuel. — Ecoles annexées aux monastères. — Régents. — Instruction des jeunes filles. — Une pauvre boiteuse. — Caractère général.

Il n'est pas possible de trouver bien loin dans le passé les premiers vestiges d'une instruction publique régulièrement organisée. Les documents font défaut; mais ce silence est lui-même un document: il atteste qu'il n'y avait rien à raconter à la postérité, ou bien que les choses dont le souvenir lui eût offert de l'intérêt, en avaient peu pour leur siècle. D'ailleurs, ce n'est pas aux temps dans lesquels les peuples ne sont guère considérés que comme la propriété ou l'instrument du pouvoir, qu'il faut demander des institutions qui éclairent l'esprit et fortifient l'âme. La vie matérielle est presque toute la vie, si l'on y joint les institutions, religieuses qui sont toujours debout, bonnes ou mauvaises, parce que le besoin de croyance ne se laisse jamais détruire; on l'égare, on le trompe, mais on ne l'annule pas.

L'ignorance des temps qui précèdent immédiatement la réformation, car c'est jusque-là seulement qu'il est utile de se

reporter, a été souvent racontée; il serait superflu de la décrire de nouveau; et, dans notre pays, elle dut être d'autant plus profonde que nous n'avions pas, comme d'autres contrées, des villes à université, des écoles illustres, qui répandaient quelques rayons de lumière au milieu des ténèbres, et conservaient une activité puissante dans ses mouvements, bien que souvent mesquine dans ses objets.

L'université de Bâle, la plus ancienne des universités de la Suisse, ne date elle-même que de la fin du XVme siècle*. L'abbaye de St.-Gall, antique et illustre école, d'où étaient sortis plusieurs hommes savants, avait décliné rapidement dès le XIme siècle. Sachons cependant demeurer dans les limites du vrai, et, renfermant nos regards dans l'horizon de notre petit pays, apercevons çà et là quelques traits qui ne sont pas sans prix. Le moyen-âge, la scholastique, les couvents ont été si souvent outragés par l'injure ou par le mépris, qu'il est juste, et notre siècle a fait cet acte de justice, d'effacer de ce tableau les ombres trop épaisses, et de découvrir quelques figures et quelques contours éclairés d'une faible, mais pourtant douce lumière.

Déjà au Xme siècle, des écoles étaient attachées aux monastères; les enfants allaient dans ces asiles pieux apprendre à prier, à chanter l'office, peut-être à lire; on n'ose pas dire qu'ils apprissent autre chose. Berthe, la reine aimable et aimée, qui fondait des monastères, n'oubliait pas sans doute l'école. En 1222, le Prévôt Cuno d'Etavayer fit un voyage à Paris dans l'intérêt des écoles (*ad scholas*). Nous voyons, en 1240, un des chanoines du chapitre de Lausanne, nommé Ludovicus joindre à ce nom le titre de *magister scholasticus*. Le couvent de Romainmotiers (1390) avait un maître des novices, *magister*

* C'est du 4 avril 1490 que datent l'inauguration et l'ouverture de l'académie de Bâle.

puerorum, chargé de les instruire tant en musique qu'en grammaire. Il y avait même des écoles hors du monastère. Les novices étaient de petits moines en formation, encore *dans le moule.* Mais ce moule, si l'on en veut juger par le tableau de la vie de ceux qu'il avait façonnés, n'était pas une œuvre d'art que notre siècle eût admirée. N'oublions pas surtout une fondation faite en 1419 par Guillaume de Challand évêque de Lausanne, pour élever six enfants pauvres attachés à la chapelle des Innocents. Ces enfants, nés d'un mariage légitime et que l'on élevait depuis l'âge de huit ans à seize ans, devaient être bien faits de corps et sains d'esprit. Deux chapelains avec un valet les servaient et les instruisaient. Ils avaient chapelle à eux, dortoirs, calices, vaisselle d'argent, ornements et joyaux. Le revenu de douze bonnes cures et chapellenies fut affecté à cette institution, qui reçut encore de la générosité de l'Evêque une bibliothèque conforme à la richesse littéraire de ces temps; elle était composée de trois manuscrits.

Des jeunes gens de familles nobles ou riches allaient, comme de notre temps, étudier à l'université ou faire un tour à Paris. Rentrés dans leur pays, quelques-uns, décorés du titre de *maître es arts*, tenaient école, *régentaient* les écoles; on nomme Anthoine Chollet, Jean Mathey et quelques autres bourgeois d'Orbe. Vevey, Cossonay, Rolle, ainsi qu'Orbe, avaient des régents; Moudon en manquait; en 1537, elle écrivait aux seigneurs de Berne : « La vraie science procède des écoles; or, ne peut se » trouver un assez bon nombre d'enfants à pouvoir nourrir » un magister; à cause de quoi ne se peut trouver nul magister » qui veuille faire l'exercice et régenter au dit lieu. »

L'instruction des jeunes filles était-elle entièrement négligée? Non : un fait touchant, digne de trouver place dans un tableau de mœurs, nous le dit. A Baulmes, c'était en 1543, une jeune fille, Françoise Pugin, pauvre, boiteuse, prenant, dit la chro-

nique, comme il lui venait, ce qu'on lui donnait pour Dieu, fut recueillie par un prêtre son parent, homme pieux; il lui apprit à lire et à écrire; et « elle, continue le vieux narrateur, ainsi » apprise, commença à prendre plaisir de demander et appeler » les filles de bonnes maisons, et leur apprenait, et prenait » peine après elles, ensorte qu'elle prist grand bruit (1).»

L'histoire des sciences et des arts aurait aussi quelques noms à citer avec honneur. Cuno d'Etavayer, au XIIme siècle, sauva de la destruction plusieurs pièces curieuses qui servent à notre histoire. Avant lui Marius, au VIme siècle, composa une petite chronique. La cour des évêques de Lausanne n'était pas entièrement privée de savants, et les monuments que l'art a laissés dans les édifices et surtout dans les églises de cette époque, comme les vitraux et la menuiserie, étonnent à juste titre nos artistes. Mais ce n'est pas à ce point de vue que nous devons considérer l'époque qui précède la réformation : nous cherchons l'instruction publique, l'éducation nationale, et nous ne trouvons que quelques traits épars, sans généralité, sans consistance; l'instruction n'a point un caractère populaire; dans ses étroites limites, elle a même une tendance exclusive ce n'est pas le peuple, les enfants du laboureur, de l'artisan du marchand, les enfants de la ville et de la campagne, qu l'on veut éclairer par un enseignement solide et approprié leurs besoins: on s'occupe surtout à former, à mouler de moines et des prêtres. L'instruction donnée par l'Eglise e tout entière au service de l'Eglise ou de quelques offices civil « Lorsqu'un homme qui n'était ni clerc, ni notaire, savait lir » c'était merveille. Il sait lire! s'écriait-on. Il est donc ent » dans la dévotion; béni soit Jésus-Christ! (2) »

II.

BERNE. LA RÉFORMATION.

Direction générale de l'instruction. — Deux classes d'établissements : — Les écoles populaires ou primaires ; — L'Académie ou l'instruction supérieure.

Tel était le pays, lorsque Berne et la réforme en firent la conquête. Il n'est jamais entré dans les pensées politiques de Berne de donner une grande impulsion à l'instruction publique : elle l'a toujours renfermée dans de fort étroites bornes, modérée, pondérée, avec une économie que quelques-uns appelleront clairvoyante, d'autres, aveugle. Mais la réforme ne pouvait se consolider que par l'instruction populaire, et dans la réforme, Berne trouvait le moyen de s'attacher sa belle conquête. Aussi l'instruction reçut-elle de ce besoin même l'empreinte qui la caractérisa avec force : elle fut essentiellement dirigée vers la culture religieuse ; mais, il faut le dire, c'était moins une direction morale, élevée et inspirée par les grands principes du christianisme, qu'une direction dogmatique avec une couleur polémique.

Une autre nécessité non moins pressante était également imposée par la réforme : il fallait des pasteurs aux églises. C'est ce dernier but qui inspira la création de l'académie de Lausanne. Ainsi, des écoles populaires, une académie, telles sont les institutions d'instruction publique dont le pays fut redevable à ses nouveaux maîtres.

ÉCOLES POPULAIRES OU PRIMAIRES.

1.

Premiers règlements, en 1548 et en 1676. — Exécution lente. — Vallée du lac de Joux. — La Moinette.

Dès l'année 1548, le gouvernement bernois fit publier à Berne les premiers règlements sur l'instruction publique, appelés *Ordonnances pour les écoles*. Le Pays de Vaud ne reçut pas aussi promptement le bienfait d'une organisation régulière. Pendant les premières années qui suivirent la réforme, Berne s'occupa de l'instruction populaire sans vue d'ensemble, sans imposer ni adopter lui-même un plan fixe et général; elle affecta à la fondation ou à l'entretien de diverses écoles, quelques parcelles des revenus ecclésiastiques. Dans quelques localités, elle imposa aux diacres l'obligation d'être en même temps maîtres d'école; elle accorda à la ville de Moudon l'établissement d'un instituteur (3). En 1624, le pays manquait encore d'écoles en beaucoup de lieux, et le Synode extraordinaire tenu cette année là à Lausanne, en présence des députés de Berne, s'occupa de l'ignorance grossière qui régnait généralement; il proposa pour remède l'institution de bons maîtres d'école dans tous les lieux qui en manquaient. Ainsi, un siècle s'était presque écoulé depuis la réformation, que les écoles n'étaient pas encore organisées d'une manière générale et régulière. Le Code consistorial de 1640, dans une partie intitulée *Articles de réformation*, parle de *maistres d'eschole* qui donnent à la jeunesse l'instruction ordinaire; il contient quelques dispositions sur la fréquentatio

des écoles, etc. Mais le règlement du 3 janvier 1676 paraît être la première ordonnance qui ait organisé d'une manière générale et systématique l'instruction primaire (4). Les communes devaient avoir des écoles et se procurer par achat ou par loyer des bâtiments propres à cet usage, à la portée des enfants de la paroisse; elles étaient tenues de salarier convenablement les régents; ceux-ci devaient être agréés par le bailli et les ministres, après examen de leurs mœurs et de leurs capacités. L'examen avait pour objet la prière, la lecture, l'écriture et le catéchisme. Les enfants étaient obligés de fréquenter assidûment les écoles, et leurs parents devaient les y obliger sous peine de châtiment. Les écoliers subissaient des examens à certaines époques. Les consistoires exerçaient la surveillance.

On le voit : ce règlement était précis et assez complet. Il pose quelques principes qu'il est important de signaler dès le berceau de notre instruction primaire, parce qu'ils sont entrés dans nos mœurs, ont soutenu nos écoles, et restent encore aujourd'hui au nombre des bases de notre éducation populaire et des garanties de sa stabilité : ainsi l'union de l'instruction religieuse avec l'instruction commune, l'obligation de fréquenter l'école avec un système de pénalité, enfin la responsabilité attribuée aux parents. De plus, ce règlement fait connaître la nature des connaissances que l'on exige des instituteurs, et par là l'instruction qu'ils donneront; il remet à la charge de la commune les frais de l'école, en réservant à l'Etat et à l'Eglise le dernier mot sur le choix du maître.

Que l'on ne croie pas cependant que ce règlement, quelque impératif qu'il soit, ait obtenu partout une prompte exécution. Au milieu de l'ignorance et de la superstition, les écoles ne naissent pas soudainement. La Vallée du lac de Joux, aujourd'hui si admirable par l'industrie intelligente et active de sa population, fut une des dernières contrées de notre pays où

l'instruction pénétra et s'établit d'une manière régulière. On y trouvait un peuple peu nombreux, pauvre; il venait d'essuyer le fléau de la mortalité. Quelques mauvaises cabanes isolées et éparses çà et là au milieu des forêts, telles étaient ses demeures; peu de communications entre les habitants: ils s'occupaient tous à abattre les forêts et à défricher quelque terrain pour fournir aux plus pressants besoins de la nature. Ici encore une femme fut la première institutrice; on l'appelait la *Moinette;* elle était fille d'un moine converti, nommé Jaques Bocci, qui lui avait appris à lire. La moinette donnait des leçons de lecture aux enfants et aux jeunes gens qui paraissaient y prendre goût. C'était en plein air, devant une maison. On lui apportait en payement un morceau de pain d'avoine et de fromage maigre. Pendant plusieurs années, elle parcourut ainsi le pays, tenant école. Enfin, entre 1680 et 1690, une école fut établie au Sentier. C'est dans ce temps aussi que l'on commença à la Vallée à étudier la musique; le chant d'église n'avait été qu'un chant de mémoire : quelques personnes, surtout des femmes, qui avaient appris par cœur un certain nombre de psaumes, conduisaient le chant à l'église; les fidèles suivaient comme ils pouvaient (5).

2.

Code consistorial de 1746. — La censure dans les écoles. — Ordonnances de 1758. — Organisation scolaire complète. — Ordonnances de 1773. — Code simplifié.

Berne ne négligeait pas de rappeler de temps en temps par de ordonnances la nécessité d'établir des écoles. Le Code consistorial de 1746 reproduit les dispositions du Code de 1640 avec quelques développements; mais une disposition étrange y pren

place, pour menacer, il semble, l'impiété audacieuse et effrénée que le siècle enfantait. Le Code s'élevant avec force contre « les paroles impies, les blasphèmes, les jurements, les imprécations, ordonne aux régents et maîtres d'école de veiller plus » soigneusement que par le passé sur leurs disciples et écoliers » pour leur faire perdre ces habitudes impies, à quelle fin » principalement devront être établis dans les écoles des surveillants publics et *secrets*, et ce que dans notre ville on appelle » *les censures*, pour y infliger publiquement aux écoliers qui » seraient tombés dans les susdits excès, les châtiments qu'ils » auront mérités. » Comment cette inquisition fut-elle organisée ? Nous l'ignorons; nous voulons croire qu'elle fut repoussée par les mœurs dans les siècles précédents, dont elle semble échappée comme un dernier et horrible soupir. En effet, rien de pareil ne se montre dans les Ordonnances ecclésiastiques publiées douze ans après, en 1758. Cependant un titre entier, le onzième, divisé en 28 articles, est consacré aux écoles. Ici, l'organisation est complète et compacte; l'empreinte nous en est restée. Signalons les principaux traits. Chaque paroisse doit avoir une ou plusieurs écoles. La maison d'école sera placée dans le lieu le plus convenable, au centre de la population à laquelle elle est destinée. S'il n'y a point de maison, la communauté en bâtira une. Dans les villages, les écoles doivent commencer au mois de novembre et ne finir qu'après Pâques. En été, il y aura partout au moins deux écoles par semaine, et les pasteurs les multiplieront si les besoins le demandent. Les pasteurs examineront ceux qui postulent les places vacantes, et les établiront de concert avec les baillis. Les maîtres d'école dans les villages apprendront aux plus jeunes enfants à lire et à prier Dieu; ils feront apprendre ensuite par cœur le catéchisme de Heidelberg, et après celui-là quelques catéchismes approuvés, quelques endroits choisis du Nouveau Testa-

ment, et à ceux qui auront le plus de talent et de loisir, des psaumes et des cantiques. En exerçant leur mémoire, ils auront soin de former leur intelligence par des explications simples du catéchisme. Les ministres formeront les régents à cela. Ces maîtres d'école apprendront aussi à écrire à tous ceux qui en auront le temps; enfin, ils leur donneront les principes du plain-chant et de la musique des psaumes. Les pasteurs feront faire chaque année une tablature exacte, partagée par saisons, par jours et par heures, distinguée par classes, afin que le maître et les disciples sachent toujours ce qu'ils doivent faire. Les villes et les communautés feront des pensions suffisantes aux maîtres et régents d'écoles : pensions publiques, contributions particulières ou payements des écoliers, tout doit être déterminé sans que les maîtres aient besoin de solliciter. Les pères et les mères sont obligés de présenter leurs enfants aux pasteurs, pour les faire enregistrer sur le rôle de l'école, dès qu'ils sont en état d'apprendre quelque chose. Les parents négligents sont punis. Les enfants des pauvres sont l'objet d'une attention bienveillante pour leur instruction et les secours dont ils ont besoin. Les enfants qui gardent le bétail doivent être pourvus de catéchismes et les porter avec eux ; mais on doit s'abstenir autant que possible de confier ce soin aux enfants, car ainsi ils perdent leur jeunesse, deviennent à charge au public et de mauvais citoyens dans la société (6). Les écoliers les plus avancés répondent dans les catéchismes publics à l'église dans toutes les villes, sans aucune distinction de rang. Tous sont obligés de fréquenter régulièrement les écoles ; les régents dresseront des catalogues où seront marqués les négligents, sans support, ni acception de personne ; chaque semaine ils les remettront au pasteur ; celui-ci exhorte et fait punir les enfants et les pères négligents, recourant pour cela dans le besoin à l'autorité des baillis qui devront les soutenir. Aucun

enfant ne peut être tiré des écoles par son père, sa mère ou ses tuteurs, qu'il ne lise correctement, qu'il ne sache par cœur le catéchisme de Heidelberg et quelque autre catéchisme approuvé, s'il a assez de temps et de loisir pour cela; enfin qu'il ne puisse rendre raison de sa foi d'une manière assortie à sa capacité. On doit avoir égard au défaut de talent; ceux qui sont sortis de l'école, mais qui n'ont point encore été admis à la communion, restent dans l'obligation de fréquenter l'école au moins deux fois la semaine. Chaque année, au printemps, il y a un examen fait par le pasteur en présence des anciens ou assesseurs du consistoire. Les communes distribuent des prix. Les pasteurs doivent visiter fréquemment les écoles; les anciens ou assesseurs du consistoire les visitent à tour. Les régents, les pères et les mères, les enfants négligents seront d'abord repris en particulier, ensuite cités, s'il en est besoin, en consistoire, punis après cela de la prison; s'ils se rendaient rebelles, ils seront même dénoncés au bailli ou à la classe, selon les cas, enfin accusés au consistoire suprême, ou même à LL. EE. s'il est nécessaire. Un extrait abrégé des ordonnances pour les écoles sera lu en chaire, chaque année, pour l'instruction des auditeurs.

Les ordonnances ecclésiastiques de 1773, les dernières qui aient été promulguées, renferment aussi un titre sur les écoles en 10 articles. Ce code est beaucoup plus simple : sans supprimer ni modifier essentiellement aucun des principes établis, il est l'expression d'une administration plus large, moins inquiète, moins jalouse de tout régler, et qui compte déjà sur l'empire des mœurs et des usages qu'elle a su introduire dans le pays. Enfin, dans le dernier code consistorial, celui de 1787, on ne trouve plus qu'un article qui a pour objet la fréquentation des écoles; il en rappelle l'obligation et s'en réfère aux Ordonnances précédentes.

Telle est la législation bernoise sur les écoles populaires. Toutes les questions importantes que ce sujet, si vital pour un peuple, soulève, y sont posées et résolues avec autorité; obligation générale de fréquenter l'école dès l'enfance jusqu'à l'admission à la communion ; pénalité prononcée par un tribunal plutôt ecclésiastique que civil; examen et choix des instituteurs, visite et inspection des écoles, remis au clergé et aux baillis bernois. Les objets de l'enseignement sont fixés nettement : la lecture, les prières, un ou plusieurs catéchismes, l'étude de quelques passages de la Bible, et, pour les enfants qui en auront le temps, l'écriture et les principes du plain-chant. Une seule règle de méthode est donnée, mais elle est féconde : en cultivant la mémoire, formez l'intelligence. L'entretien des écoles est à la charge des communes et des familles. Les conditions de la sortie des écoles sont réglées: il faut savoir lire savoir le catéchisme et même plusieurs catéchismes. Le catéchisme devait accompagner le berger qui gardait les troupeaux de la commune ; ainsi sur le penchant de nos montagnes au fond de nos vallées, dans les riantes prairies qui entourent nos villages, vous auriez vu le jeune pâtre étudiant son catéchisme

Il règne dans cette législation une fermeté de décision qui nous étonne, aujourd'hui que toutes ces volontés souveraines sont transformées en questions. Aucune des difficultés et des complications que l'administration des écoles rencontre tous les jours, n'est seulement pressentie. Il ne semble pas possible au législateur qu'un doute s'élève ; les théories pédagogiques n'existent pas pour lui: tout est pratique; il va droit au fait et le règle. C'est un dictateur qui conçoit la désobéissance mais non la discussion ; et, la désobéissance elle-même, les plus grands moyens sont là pour la réprimer.

3.

Après la loi, l'exécution. — Enquête du paupérisme en 1746, par les pasteurs. — Les écoles y sont comprises. — Combien il y en a. — Comment elles sont fréquentées. — Soutenues par les pasteurs. — Les régents. — L'enseignement.

Les considérations qui précèdent nous montrent l'instruction populaire telle que la loi voulait la faire; elles révèlent la pensée du gouvernement. Mais on se demande aussi comment étaient dans la réalité ces écoles dont nous connaissons l'organisation théorique? Les lois sont écrites dans les codes; mais elles sont écrites aussi, et en caractères bien plus lisibles, dans la réalité et dans la vie. Quelques renseignements positifs sur les faits seront donc ici bien placés. Malheureusement les monuments de cette époque, dans l'ordre de choses qui nous occupe, sont rares et dispersés çà et là : on conçoit que le besoin de rassembler les détails dans un seul tableau n'était pas senti; peut-être même aurait-on craint ce miroir de la vérité. Cependant nous possédons un document important.

En 1764, le gouvernement de Berne fit faire une enquête générale dans tout le canton, allemand et français; il désirait essentiellement constater l'état du paupérisme. Les pasteurs furent chargés de fournir les renseignements statistiques et de répondre à un certain nombre de questions sur chacune des communes de leurs paroisses respectives. Au sujet de l'éducation des enfants, on demandait : « Quelles sont les précautions » prises pour l'éducation des enfants et leur encouragement au » travail ? »

Dans leurs réponses, les pasteurs ne s'attachent pas exclusi-

vement à décrire les moyens destinés à l'éducation des enfants pauvres : il n'existait que deux ou trois institutions fondées dans ce but spécial ; mais ils rendent compte de l'état des *écoles populaires* en général, de celles précisément dont nous nous occupons dans cette notice. En rapprochant les indications des pasteurs, on obtient un tableau assez propre à satisfaire les hommes qui veulent étudier les lois dans les faits, non moins que dans les codes. Chaque communauté devait avoir son école ; le nombre des écoles était en 1764 de 341 approximativement (7). Quel était à cette époque le nombre des communes? Nous l'ignorons; mais les résultats de l'enquête prouvent avec une triste évidence que le nombre des écoles était insuffisant. Le chiffre de la population, comparé à celui de ces institutions, le démontre clairement. En 1764, la population du Pays de Vaud, y compris le Pays d'Enhaut, est fixé par le recensement de M. le doyen Muret à 116,845 âmes, pa le recensement bernois à 115,366. C'est pour cette populatio qu'il y a 341 écoles. Aujourd'hui, d'après le recensement d 1849, nous avions 196,595 âmes, et pour cette même anné 736 écoles. Ainsi, pour une augmentation de population d 79,780 âmes, le recensement Muret pris pour terme de compa raison, nous avons acquis 395 écoles, c'est-à-dire, bien plu que pour la population totale de 1764. La différence est nota ble ; elle s'explique cependant jusqu'à un certain point.

En 1764, plusieurs écoles étaient surchargées d'enfants. O voit par un recensement fait en 1801, après plusieurs amélio rations apportées au régime des écoles, dont le nombre s'éleva alors à 534, qu'il y avait 54 écoles qui contenaient plus de 8 écoliers. Plusieurs écoles en renfermaient au delà de 100, l'époque de l'enquête du gouvernement bernois. Ainsi, à Pully il n'y avait qu'une école pour 120 enfants ; au Chenit, 5 écol pour 400. Cette insuffisance du nombre des écoles était part

culièrement remarquable dans les villes. Lausanne, où l'on compte aujourd'hui un si grand nombre d'écoles publiques et privées, avait 7 écoles publiques; les écoles de charité élevaien t200 enfants. A Morges, ville qui se distingue par son zèle pour l'instruction primaire et qui possède 8 écoles publiques, on comptait de 6 à 7 cents jeunes gens âgés de moins de seize ans. Pour l'instruction de cette nombreuse jeunesse, il y avait trois régents qui enseignaient le latin à une trentaine d'enfants tout au plus; pour tous les autres, il n'y avait qu'un seul régent et quelques femmes à qui l'on donnait trois ou quatre écus de salaire. De là résulte, ajoute l'enquête, une ignorance grossière parmi le peuple. A Vevey, la dernière classe du collége n'était qu'une école primaire; il y avait de plus à l'hôpital une école pour les pauvres; enfin dans la ville plusieurs petites écoles pour les jeunes enfants. Pour la commune de Bex et ses nombreux hameaux, il y avait 6 écoles; aujourd'hui on en compte 9. Ces rapprochements pourraient être multipliés; mais nous nous arrêtons : sans doute on ne s'étonnera plus du petit nombre des écoles.

Si du moins elles eussent été fréquentées avec régularité; mais partout des plaintes se font entendre. En été surtout, les écoles sont désertes, et l'on ne voit pas que l'on ait recours à des moyens de répression. Mais déjà à cette époque quelques pasteurs établirent des écoles du dimanche. A Ormont-dessus, le pasteur Henri François Wulliamoz avait pris le parti de faire tenir une école chaque dimanche pendant l'été, et une partie de l'automne, dans la cour de la cure, en sa présence.

L'inspection et le soin des écoles appartenaient aux pasteurs ; la loi les leur attribuait ; mais elle leur associait des membres du consistoire. Cependant le document auquel nous empruntons ces détails, atteste que les pasteurs s'en occupaient seuls avec suite et avec zèle. Sans doute, quelques-

uns y apportaient peu d'intérêt; la pauvreté et le vague de leurs rapports le disent clairement; mais nous devons le déclarer aussi : hommage à la vérité! la plupart des pasteurs paraissent s'occuper de l'instruction du peuple avec amour et dévouement. On ne saurait en douter : ils furent les soutiens des écoles; ils remplirent fidèlement les devoirs que leur imposaient à la fois l'apostolat de celui qui avait dit : « laissez venir à moi les petits enfants, » et le caractère de ministres de la réforme. Privées de l'appui des pasteurs, les écoles eussent bientôt péri de langueur ou de misère. Heureux si leur voix eût été mieux entendue!

Pénétrons maintenant dans les écoles. Quel était le sort des régents? Il y a aussi de sombres couleurs dans cette partie du tableau. Les trésors enlevés à nos églises et amassés à Berne, il n'y avait pas un siècle, y restent bien gardés et bien cachés. A peine quelques miettes tombent de cette table opulente et arrivent jusqu'à nos pauvres maîtres d'école. C'est aux communes à payer les écoles ; le secours de l'Etat n'est qu'une rare et chétive exception. Le taux de la pension ne paraît pas avoir été réglé par l'autorité d'une manière générale. Nous trouvons les chiffres suivants : 60, 80, 100, 150, 170, 175 florins; 17 à 20 écus blancs *. Si ces chiffres n'en disaient pas assez, il suffirait d'ajouter que lorsque la loi de 1806 porta à 120 fr. le minimum du traitement des régents, on trouva dans cette disposition une considérable amélioration. Les subsides que Berne accordait étaient d'une insuffisance déplorable; l'enquête de 1764 en donne plusieurs exemples. Aussi les pasteurs ne cessent pas de réclamer la générosité, la libéralité, la munificence de LL. EE. Quelle réponse reçoivent ces trop justes supplications?... « On

* Le florin valait quatre batz (58 cent.); l'écu blanc trente batz (fr. 4. 35).

» leur a pourtant dit qu'il ne s'agissait pas de donner; » s'écrie un peu brutalement un lieutenant baillival impatienté, qui faisait le rapprochement des rapports fournis pas les pasteurs du bailliage.

Ajoutons enfin que dans plusieurs communes une contribution est exigée des écoliers, et dans quelques-unes les *habitants* seuls la paient. Les bourgeois en sont exemptés. Le chauffage de la chambre d'école est souvent à la charge des parents; les enfants arrivent à l'école en apportant chacun une bûche de bois ; ils la déposent devant l'orifice du poêle.

Les observations des pasteurs sur la petitesse du traitement des régents sont fréquemment accompagnées de doléances sur l'inhabilité de ces ouvriers si mal récompensés. On est forcé de se contenter de ceux qui se présentent; il y a même des écoles qui restent fermées : aucun instituteur ne veut les accepter; ils ne pourraient pas en vivre. Dans les temps rapprochés de la réformation, plusieurs régents étaient des réfugiés français.

Quel était l'enseignement donné par ces régents? L'autorité en a fixé les objets; elle est obéie : c'est la lecture, l'écriture, le chant des psaumes, la religion, c'est-à-dire la récitation du catéchisme, des passages des Saintes Ecritures et des prières. Les ordonnances prescrivaient le catéchisme de Heidelberg. Nous ne l'avons trouvé indiqué nulle part. Le pasteur de St.-Cergues fait mention du petit catéchisme d'Ostervald, que les enfants, ajoute-t-il, récitent comme des perroquets. A ces objets se bornaient les prescriptions de l'autorité; néanmoins dans beaucoup d'écoles on enseignait de plus les éléments de l'arithmétique. Telle était l'instruction de la jeunesse du pays, et même un ou deux pasteurs pensent que l'on ne ferait pas mal de substituer à l'arithmétique et à l'écriture quelque occupation plus en rapport avec les besoins des campagnes et qui formât les enfants au travail.

On le comprendra facilement aussi; aucun établissement n'était destiné à préparer les jeunes instituteurs à leur carrière future. Un pasteur proposa l'établissement d'un séminaire de cultivateurs; l'institution d'un séminaire de régents ne fut pas proposée (8). Nul souci également de l'avenir des instituteurs! Nous ne savons en vérité quel était leur sort lorsque la vieillesse ou les infirmités leur ôtaient le morceau de pain que, dans les jours de la force, ils mangeaient à la sueur de leur visage.

4.

Influence du système d'enseignement. — Cercle d'idées. — Etat religieux. — Formalisme. — Piété véritable. — Connaissance de la Bible. — Régularité dans l'accomplissement de certains devoirs. — Insuffisance de l'instruction des écoles.

Quelle influence devait exercer ce système d'instruction populaire? C'est là une question que l'on se pose naturellement, mais non sans quelque anxiété. Les écoles ne sont pas assurément l'agent unique qui détermine l'impulsion et les caractères de la vie d'un peuple; il y a d'autres causes: le sol, le climat, les races, la position politique, les traditions historiques, et plusieurs encore que personne n'ignore; mais la puissance de l'école, nous ne craindrons pas même de dire : la suprématie de l'école, qui la contestera? Qui osera refuser une étendue infinie à cette action qui s'empare de l'homme dès ses premiers jours, veille à la naissance de ses premières idées, les modifie ou les inspire, qui émeut son cœur de ses premiers sentiments, crée ses habitudes et ses goûts, réprime ou dirige ses passions? Et cet empire n'est pas celui d'un jour; l'école agit pour toute la vie; elle sème et la moisson répond à la semence.

Il nous semble que l'on peut trouver dans le système d'instruction populaire dont le règne a été si long, quelques-uns des traits qui caractérisaient notre physionomie vaudoise, avant que les idées nouvelles qui ont changé l'Europe, eussent pénétré dans notre petit monde. Ne verrons-nous pas d'abord dans ce tableau de nos écoles l'explication de la situation intellectuelle où vivait en général la population du pays? Cette situation, nous ne saurions guère la caractériser autrement que par les mots de repos, immobilité, pauvreté. L'éducation de l'école n'introduisait dans l'esprit des enfants qu'un petit nombre d'idées et des idées essentiellement religieuses, telles que le catéchisme les présente, un peu étroites, un peu exclusives et rarement sur le chemin du cœur. Le besoin d'un développement intellectuel étendu et varié ne se faisait pas sentir; on pouvait à peine le concevoir. Formés sous une discipline sévère et calme, les esprits ignoraient le mouvement progressif d'une culture animée et embrassant un grand nombre d'objets; ils se contentaient de peu; la curiosité ne s'éveillait pas. Si quelque jeune homme aux passions ardentes éprouvait le tourment secret d'une âme comprimée; s'il rompait, en imagination, les entraves vulgaires et s'élançait ainsi à la recherche de cet inconnu sans nom pour lui, il quittait le pays, prenait du service à l'étranger, ou bien se repliant sur lui-même il retombait dans la vie commune avec toutes ses tristesses obligées, coupe amère qu'il repoussait en vain.

Les idées religieuses du catéchisme (9) avaient donc seules un libre accès dans les âmes; elles y entraient de plein droit, sans discussion, à l'exception de quelque polémique contre l'église romaine; plus ou moins bien comprises, elles se plaçaient dans la mémoire, fortifiées par l'expression biblique qui les révêtait (10).

Elles n'agissaient pas toujours vivement sur l'âme; elles n'en

remuaient guère les profondeurs; mais elles produisaient la régularité extérieure, l'attachement aux formes, aux usages, au cours tranquille de la vie, et inspiraient l'horreur et le dégoût de tout ce qui menaçait cette paix. Une idée, un fait nouveau venait-il troubler la pensée dans ses monotones habitudes, comme la pierre qui tombe sur la surface d'une eau immobile, le mot *nouveauté, innovation,* était l'anathème qui l'accueillait. On célébrait les cérémonies extérieures du culte rigoureusement, sinon religieusement. Un grand respect environnait le pasteur, le magistrat, le vieillard; les nuances sociales étaient senties; le costume même devenait l'objet d'une attention méticuleuse. Un caractère grave, sérieux, quelquefois un peu froid et mesuré marquait les relations sociales, surtout entre les supérieurs et les inférieurs. Mais on comprend qu'une instruction très-limitée, le mouvement de la pensée dirigé vers la religion, sans atteindre les principes moteurs de la vie, devaient produire souvent la régularité extérieure plutôt que le dévouement intérieur, la formalité de la vertu plus que sa réalité, l'étiquette et les égards plutôt que la franchise et le dévouement de la charité.

Ces traits tout à fait incomplets ne dessinent que les grandes masses : pour préciser les contours, il faudrait plus de détails que le cadre du tableau n'en comporte. Cependant cette esquisse resterait trop sombre, si nous ne l'éclairions de quelques-uns de ces rayons que nous voyons briller encore dans ces temps dont le souvenir va s'effaçant de plus en plus. A côté du formalisme religieux, fruit d'une religion de mémoire, se trouvaient, et nos vieillards en ont connu plusieurs, des hommes et des femmes d'une piété intime et active, douce et profonde. Une vie obscure dans l'accomplissement du devoir, une charité sans feinte et sans faste, un dévouement de tous les jours, l'amour de Dieu et du Sauveur présents à l'âme, un langage en-

richi et sanctifié par les Saintes Écritures, toutes ces heureuses impressions d'une éducation religieuse acceptées et conservées en simplicité de cœur, se laissaient voir assez fréquemment dans nos villes et dans nos campagnes. Les leçons de l'école popularisaient la connaissance de la Bible; on trouvait des hommes et des femmes qui savaient par cœur nos livres sacrés, chapitres et versets. Ces souvenirs, entretenus par des lectures journalières, accompagnaient le vieillard jusqu'au terme de sa carrière, et alors que ses yeux ne pouvaient plus lire les pages sacrées, sa bouche en récitait les paroles, et, sur son lit de mort, ces paroles étaient encore présentes à sa pensée, et sa langue défaillante les murmurait dans ses derniers mouvements.

Cette régularité que nous avons signalée portait aussi un beau fruit dans le dévouement avec lequel s'accomplissaient les devoirs les plus pénibles. La soumission aux exigences du service militaire, qui honore notre pays, ne serait-elle pas, en quelque degré, le résultat de notre antique éducation nationale? Nous sommes porté à le croire. Mais nous signalerons surtout l'heureuse influence des règles antiques sur la fréquentation de l'école. Nous l'avons dit : c'était là une obligation rigoureuse; elle ne tarda pas à pénétrer bien avant dans les convictions et à s'enraciner profondément dans les mœurs. Nul n'oserait aujourd'hui dans nos campagnes exprimer un doute: la règle est reconnue; on la viole, et même souvent; ou bien l'on s'en fait légalement exempter ; mais on ne la nie pas. Et n'est-il pas touchant de voir encore de nos jours des enfants de dix et de douze ans, ou moins âgés peut-être, qui dans nos Alpes et notre Jura, franchissent des distances de demi-lieue et au-delà, descendent et remontent des ravins escarpés, traversent les torrents sur un pont chancelant, bravent le gel et la neige pour se rendre à leur école? Ils y apportent avec leurs livres et leurs cahiers, les aliments de la jour-

née. A leur arrivée, ils se rangent autour d'un vaste poêle, font sécher leurs vêtements et leurs souliers, réchauffent leurs petites mains glacées, assistent à l'école du matin, dînent solitaires, assistent à l'école du soir, retournent ensuite à la maison paternelle, au travers des mêmes obstacles, et le lendemain les ramène à l'école. Certes, une telle éducation forme ces caractères dans lesquels la force et la virilité s'unissent avec le dévouement à la règle; elle institue le culte du devoir et l'abnégation de la volonté personnelle par l'empire de cette volonté elle-même.

Mais, d'un autre côté, on ne saurait assez déplorer la nullité et la misère de l'instruction elle-même : la lecture, l'écriture, un peu de calcul, et encore non prescrit. Ce ne sont là pourtant que des instruments pour acquérir l'instruction, et l'utiliser dans la vie; mais ce n'est pas l'instruction. Où était l'instruction? On ne la trouve nulle part : aucune leçon de langue; dans l'école même, on parlait souvent le patois et l'on plaçait ainsi entre l'enfant et les moyens de culture que les livres auraient pu lui offrir, une barrière infranchissable. L'histoire de la patrie, si propre à donner à l'âme de l'énergie et de l'indépendance; la géographie, qui étend les idées, excite l'esprit d'observation, et unit l'homme à l'humanité, n'avaient aucun accès dans les écoles. La nature si belle, si variée, si instructive, qui nous entoure, restait muette pour nos enfants. Aucune différence ne distinguait l'éducation des jeune filles; à peine trouve-t-on de temps en temps une mention fugitive d'une école pour les ouvrages du sexe.

C'est dans ce triste état des écoles populaires, durant plus d'un siècle et demi, qu'il faut chercher la principale cause de l'ignorance, des préjugés, des superstitions de toute espèce, qui ont régné si longtemps dans nos campagnes, et que de meilleurs temps n'ont point encore fait disparaître.

Il y avait bien d'autres misères. Le nombre des écoles ne

répondait pas aux besoins de la population; et quel aspect encore offraient-elles souvent? De chétives maisons servaient à la classe et au logement du régent; des chambres d'école, basses, sombres, petites, mal aérées, humides. On voyait quelquefois les plus jeunes enfants pressés sur des bancs, sans table ou accumulés autour du poêle et contre les murs, oisifs pendant des heures entières. Plusieurs instituteurs étaient des hommes ignorants, rudes, grossiers ; rarement on en trouvait qui eussent quelques notions réfléchies des objets qu'ils enseignaient; plus rarement encore avaient-ils quelques principes de méthode. Afin de pourvoir aux besoins de la famille, il fallait un autre gagne-pain que l'enseignement. On était menuisier, tailleur, cordonnier, savetier; l'*établi* avait sa place dans la chambre d'école, et les pratiques enlevaient de temps en temps quelques moments aux écoliers.

Quels reproches ne mérite pas une administration qui tolère une telle situation? Le gouvernement de Berne était-il fidèle à l'esprit de la réformation, et son incurie dans l'éducation populaire n'annonce-t-elle pas que ce n'était plus une église protestante fidèle à son origine qu'il désirait conserver, mais que d'autres vues, une ambition différente présidait à ses conseils? Renfermons toutefois notre blâme dans de justes limites; gardons-nous des exagérations. La vérité suffit toujours.

A l'époque dont nous parlons, l'instruction primaire était généralement négligée. En Suisse, les écoles du peuple offraient partout un tableau déplorable : nous ne voulons pas le décrire ici; les principaux traits en seront esquissés lorsque nous parlerons de la république helvétique. Chaque siècle a sa mission. A l'un appartient la rénovation politique, à un autre la guerre. L'industrie et le commerce prennent place dans un troisième. Arrivent aussi à leur tour les lettres, les sciences et les beaux arts, ces fruits de la paix. Dans d'heureux âges, la Providence

met au cœur des hommes de s'aimer mieux mutuellement, d'aimer mieux les enfants. Les écoles et les institutions bienfaisantes qui les accompagnent semblent alors sortir de terre ou plutôt descendre du ciel. Or il est certain que le XVIIme siècle ne fut pas le siècle des écoles populaires. Dans le XVIIIme, elles n'obtinrent pas encore une grande faveur; mais les esprits commencèrent à se diriger vers l'éducation de l'enfance. Les ouvrages de Locke, de de Crousaz, de quelques philosophes allemands et surtout la puissante éloquence de J. J. Rousseau éveillèrent au plus haut degré l'intérêt et même une passion en faveur de cette cause. Les révolutions politiques de la fin du siècle et des premières années de celui que nous traversons, s'emparèrent de cette belle idée et les mots *éducation du peuple* s'associèrent à ceux de liberté, égalité, fraternité, droits de l'homme. C'est dans notre époque, depuis environ quarante années, que l'instruction primaire a reçu des soins réels, des améliorations pratiques positives. On est sorti du monde des idées; on a laissé les systèmes à grandes prétentions; on a salué d'un dernier adieu les hypothèses que la nature désavoue et dont l'expérience a bientôt fait justice. Nous voyons arriver peu à peu à la vie, par des applications modestes, mais persévérantes, les nobles vues des amis de l'enfance. Honneur à la Suisse! les trois noms que la postérité mettra aux premières places dans les rangs de ces bienfaiteurs de l'humanité, sont des noms suisses : notre patrie réclame pour siens Pestalozzi, le Père Girard et Fellenberg.

Que reste-t-il donc des observations que nous avons faites sur l'incurie de Berne dans l'administration des écoles? N'en resterait-il que de la poussière? On le décidera bientôt. En toutes choses, il y a trois conditions à remplir pour agir : pouvoir, savoir et vouloir. Le pouvoir, les moyens d'exécution, l'argent, en un mot, manquait-il à Berne? Voyez plutôt ces lourds cha-

riots qui sillonnent péniblement les routes de Berne à Paris. Quel pesant fardeau transportent-ils?... Le gouvernement de Berne ne connaissait-il pas peut-être les besoins des écoles? Nous ne dirons pas les besoins raffinés, les besoins du luxe, du superflu? Non, mais le *pain quotidien*, ces besoins ordinaires, que ses ordonnances elles-mêmes faisaient naître. Il avait ses baillis qui l'en informaient, les pasteurs qui sollicitaient, les communes qui réclamaient des secours; les régents, les pauvres régents eux-mêmes se plaignaient et faisaient entendre des cris de détresse. Ce concert de plaintes, ces voix respectueuses, humbles, bien différentes des cris de révolte qui leur succédèrent, avaient-elles pour objet des vœux inexécutables, des inventions modernes, des perfectionnements que notre temps a su trouver? Non : on demandait des écoles pour des localités qui en manquaient, des chambres d'école plus grandes et plus saines, des instituteurs mieux rétribués, afin d'attirer des hommes capables de remplir ces fonctions. On demandait que l'éducation de la jeunesse ne fût pas vendue à la folle enchère et mise au rabais.

Le nom d'*école normale* n'existait pas encore peut-être; mais on savait qu'il fallait une académie pour former les pasteurs au ministère de la Parole divine; on n'ignorait pas que les médecins, les avocats consacrent à l'étude quelques-unes des belles années de leur jeunesse; on voyait que les ouvriers qui travaillent le bois, la pierre, les métaux, les étoffes, font un apprentissage de leur métier : les instituteurs ne devaient-ils pas aussi être préparés à leurs fonctions par des études préliminaires. L'art d'élever les hommes est-il donc si facile qu'on puisse le pratiquer sans l'avoir appris? Et puisque l'éducation de la jeunesse est un droit et un devoir de l'Etat, est-ce qu'il n'appartient pas aussi à l'Etat de diriger l'éducation des éducateurs? Berne, l'habile, la prévoyante Berne savait toutes ces

choses; elle les voyait; on les lui répétait... Son trésor était riche; un seul des coffres-forts eût suffi. Ainsi donc, le pouvoir, le savoir, Berne les avait... Que manquait-il?.... Le vouloir.

ACADÉMIE.

1.

Une instruction supérieure est nécessaire. — Création de l'académie de Lausanne. — Premiers professeurs. — Collége. — Bibliothèque. — Locaux. — Nature de l'enseignement. — Etudiants. — Drames académiques. 1537, 1540, 1549.

L'organisation régulière de l'instruction populaire fut donc un des premiers fruits de la réforme. La création d'une académie en était un résultat non moins nécessaire, dans l'intérêt même des écoles : car si les églises nouvelles réclamaient des pasteurs, les écoles demandaient des inspecteurs et des directeurs. Aussi, l'instruction primaire et l'instruction académique se correspondent admirablement; elles sont en pleine harmonie; c'est un système dont les trois éléments : écoles, églises, pasteurs, sont intimement liés et constitués pour conserver leur position respective, se faire équilibre et se protéger par cet équilibre, sous l'influence d'une autorité politique prévoyante et habile.

La création de l'Académie suivit immédiatement la proclamation officielle de la réformation. La dispute qui eut lieu à Lausanne, au mois d'octobre 1536, décida ce grand mouvement religieux, et c'est à la fin de la même année, ou au com-

mencement de l'année 1537 *, que les fondements de l'établissement académique furent posés. Il paraîtrait assez vraisemblable qu'une école ecclésiastique quelconque eût été attachée à l'évêché de Lausanne. Cependant nous n'avons trouvé aucun monument qui sanctionne cette conjecture (11); d'ailleurs l'Académie ne serait pas une héritière légitime, car elle est vraiment protestante, dans toute la force du mot, et par son origine et par sa destination.

Le caractère religieux de l'Académie naissante fut en effet fortement prononcé ; elle était moins une institution littéraire et scientifique qu'une école destinée à former des pasteurs pour les églises, un séminaire théologique : on voulait donner aux églises nouvelles des prédicateurs éloquents, des pasteurs préparés à leur saint ministère par une grande éducation religieuse. Cette pensée était belle : la réforme se plaçait bien haut au dessus du papisme, en se préparant ainsi de nobles défenseurs.

Les premiers jours de l'Académie sont peu connus. Mais on comprend que les nécessités de l'époque imposèrent l'organisation qui lui fut donnée; et les enseignements dont la réforme sollicitait l'appui, avaient des droits incontestables au choix des fondateurs. Les études qui furent instituées d'une manière fixe eurent pour objet la théologie, l'hébreu et le grec; mais à la langue hébraïque on joignit la catéchèse ; la morale fut associée à la langue grecque. Petite et mesquine par le nombre de ses chaires, mais grande par le but de son institution, l'Académie s'agrandit encore par le nom des hommes qui vinrent les premiers se mettre à son service. Deux des plus illus-

* Voyez dans l'Appendice, N° 1, l'indication des documents manuscrits dont on a fait usage pour la composition de cette Notice historique sur l'Académie, et de plus une note sur la date précise de la fondation de cet établissement.

tres réformateurs, pasteurs ou *prédicants* à Lausanne, Pierre Viret et Guillaume Farel, remplacé bientôt par Valier, enseignaient la théologie. Conrad Gessner prit place à côté d'eux dans la chaire de grec. Théodore de Bèze ne tarda pas à s'associer à leurs travaux; il occupa la chaire que Gessner avait abandonnée au bout d'un petit nombre d'années; il paraît même qu'il ne resta pas étranger à l'enseignement théologique (12).

Autour des professeurs attachés à des chaires régulièrement constituées, vinrent se ranger, dès les premières années, d'autres hommes qui donnèrent à l'enseignement, en qualité de professeurs extraordinaires, une extension bien nécessaire. Claude Quentin, Eustache du Quesnoi, Jean Tagault, Blaise Marquard, Claude Aubri, Jean Tremblet, Claude Boccard *, professèrent la philosophie dès 1548 jusqu'à la fin du siècle, en donnant aussi quelques leçons de mathématiques. La littérature latine ou, suivant l'expression du temps, *les arts*, *l'éloquence*, trouva des docteurs dans Cœlius Secundus Curio, André Zébédée, François Hottoman**, Mathurin Cordier, Claude Prévôt. On nomme encore Ramus et Jean de Serres; celui-ci doit même avoir fait à Lausanne sa traduction de Platon. Tous ces noms accumulés les uns sur les autres indiquent assez le mouvement rapide de leur succession dans nos chaires.

Deux institutions s'élevèrent auprès du berceau de l'Académie, témoignages sérieux de l'importance que Berne attachait à sa création nouvelle. Une mention leur est due dans notre récit et à cette heure : auxiliaires indispensables et, en quelque sorte, inséparables compagnes de l'Académie, elles ont vécu de sa vie et subi toutes ses destinées. Nous voulons parler du collége de Lausanne et de la bibliothèque académique.

Berne comprenant que les écoles populaires étaient insuffi-

* Voyez l'Appendice, pièces N°s 3 et 4.

** Voyez l'Appendice N° 5.

santes pour préparer des élèves aux professeurs de son Académie, fonda un collége (30 octobre 1540) pour l'enseignement de la religion, des langues française, latine et grecque, avec quelques éléments des belles-lettres, de l'écriture, de l'arithmétique et du chant de psaumes. Le nombre des classes, d'abord fixé à cinq, subit des variations entre les chiffres 5 et 8. Antoine Saunier, principal à Genève, vint passer une année à Lausanne pour organiser le Collége. Le premier régent, appelé Bachelier, gymnasiarque, avait l'inspection de l'établissement. Afin d'attirer les élèves, on fonda douze petites pensions pour entretenir douze écoliers qui devaient être logés chez le gymnasiarque; on les appelait *les enfants de Messieurs*.

La bibliothèque, appelée aujourd'hui Bibliothèque cantonale, était un établissement d'une évidente nécessité. Les livres étaient encore rares et chers; aucun commerce de librairie n'existait à Lausanne, et, depuis la réformation, ce ne fut qu'en 1556 que la première imprimerie y fut établie par Jean Rivery (Rivier), avec la permission de LL. EE., sous la condition qu'il ne publierait que des livres de piété, lorsqu'ils auraient été approuvés à Berne (13). Il édita les Proverbes de Salomon, en vers français. Cette industrie nouvelle ne réussit pas, et, au bout de trois ans, Rivery se retira à Genève. La bibliothèque académique fut fondée la même année que l'Académie; elle était pauvre à son origine; on le comprend: elle ne pouvait guère renfermer que des ouvrages à l'usage de l'église, trouvés dans le palais de l'Evêque et dans des maisons religieuses. Les besoins de l'enseignement de la théologie et des langues sacrées y firent introduire peu à peu les monuments qui étaient l'objet de ces études. En 1549, Berne accorda une somme de L. 3000 et assigna une rente annuelle.

Telles furent les origines de notre instruction supérieure. Limitée dans ses proportions, à peine suffisante aux besoins de

l'époque, l'institution ne manquait pas cependant de grandeur; la pensée créatrice était belle, et quelques-uns des savants qui acceptèrent l'appel du conquérant réformateur, se distinguaient au nombre des plus illustres de cette époque, si féconde en hommes éminents par leur savoir, leur génie ou leur caractère; ils environnèrent l'Académie naissante de quelques rayons de leur gloire.

Ici, plusieurs questions d'intérêt divers semblent appelées par ces anciens souvenirs.... Dans quel lieu se donnèrent les cours académiques durant les premières années?

Cette question a sans doute peu d'importance; mais lorsque nous portons notre pensée vers nos anciens professeurs, vers ces hommes dont la vie et les travaux intéressent la science et la patrie, nous voulons les voir sous tous les aspects, dans leurs études solitaires, dans leurs leçons, au milieu de leurs élèves; et notre imagination, pour compléter son tableau, s'enquiert avec curiosité de tous les détails qui peuvent nous initier à leurs mœurs et à leurs habitudes.

Le grand et bel édifice qui est consacré actuellement aux auditoires, aux diverses collections scientifiques et au collége, n'existait point à l'époque de la création de l'Académie. Une rue, aujourd'hui *la Cité devant,* unissait, sans solution de continuité, le grand temple, la Cathédrale au Château. Le gouvernement de Berne acheta les maisons assez nombreuses qui occupaient l'espace où l'on trouve de nos jours la cour et le bâtiment du Collége. Ce vaste emplacement fut destiné à recevoir l'établissement académique. On posa les fondements de l'édifice l'an 1579 (14); mais la construction avança lentement, et ce ne fut que dans l'année 1587, qu'il put recevoir les classes du Collége. En 1628 seulement, on établit au-dessus des classes, à l'aile droite du bâtiment, un auditoire de théologie, et au-dessus de cet auditoire une salle pour la Biblio-

thèque; mais en 1657 cette salle fut convertie en auditoire de philosophie. Ce fut en 1711 seulement que l'on planta les beaux tilleuls qui ornent maintenant la cour du Collége, et dont l'ombrage délicieux est également aimé des maîtres et des élèves (15).

Ce n'est donc point dans notre édifice académique qu'il faut aller entendre nos premiers professeurs. Quelques-uns recevaient leurs élèves dans des appartements particuliers; le professeur de philosophie enseignait dans le vestibule d'une maison de chanoines, située à la partie orientale de la Cité-dessus. La Bibliothèque et le Collége étaient placés dans le château de Menthon, en Couvalou, détruit presque entièrement par un incendie en 1587. Mais le grand enseignement, l'enseignement fondamental, celui de la théologie, était donné dans le chœur de la cathédrale. Là, sous cet admirable dôme, si beau, si grand, à la lumière variée des vitraux aux mille couleurs, non loin du cercueil d'un pape, et entourés des tombeaux des évêques, deux grands réformateurs, le véhément Farel et le doux et courageux Viret (16), faisaient entendre d'une voix ferme, mais sans doute émue, les doctrines vitales de la réforme. Quel lieu! quels hommes! quels discours! Il n'avait plus son riche autel, notre beau chœur: les vases sacrés, les encensoirs, les candélabres d'or et d'argent, les croix, les reliques ornées de pierreries, les tapis précieux, tout avait disparu; le vainqueur avait tout emporté. Mais l'église conservait sa sublime architecture; elle conservait cette pensée religieuse, divine, qui semble parcourir la nef, circuler autour des colonnes, s'élever jusqu'aux voûtes majestueuses, et pénétrer enfin dans le chœur, comme pour se recueillir dans ce sanctuaire. Quelles paroles les pieux réformateurs devaient sortir de leurs cœurs transportés! quels accents ils tiraient de leurs poitrines palpitantes d'émotion et de foi! N'entendit-on point s'agiter dans leurs tombes les

ossements de ces anciens évêques gisants sous la froide pierre de leur belle cathédrale, enlevée à Rome et donnée à Christ (17)?

Une autre question plus importante se pose ici d'elle-même, et nous ne pouvons l'éviter, quelque inhabile que nous soyons à la résoudre d'une manière précise. Quelles doctrines, quels systèmes professaient les hommes qui occupèrent les premiers les chaires de notre académie? Cette question ne peut guère avoir d'intérêt que pour la théologie et la philosophie; elle sera traitée avec étendue dans une autre partie de cette notice. Ici, nous nous bornons à quelques remarques générales.

Les réformateurs puisaient leur doctrine dans la Bible; la réforme était un appel à la Bible, la proclamation de son autorité suprême et la négation de l'autorité humaine de l'église de Rome. Il est peu probable que dans les premières années l'enseignement pût recevoir les formes d'un cours rédigé avec une méthode didactique bien sévère. Les leçons étaient plutôt des prédications; mais des prédications approfondies, nourries de discussions savantes, et fortifiées par la citation des textes originaux. Le caractère polémique et exégétique devait nécessairement dominer.

Les leçons de philosophie eurent sans doute pour objet un aristotélisme tempéré et accommodé aux principes de la doctrine réformée : elles devaient nécessairement être en harmonie avec le but de l'institution. Le règlement fondamental, donné à l'Académie par le gouvernement de Berne, le 26 janvier 1700, porte encore que le professeur de philosophie usera de la liberté de philosopher, de manière à ne donner aucune atteinte à l'orthodoxie.

Nous savons peu de chose sur les premiers étudiants qui vinrent écouter ces doctes leçons; il paraît qu'ils étaient peu nombreux : ni l'amour de l'étude, ni la perspective de la douce

vie d'un pasteur de campagne ne suffisaient pour les attirer. Les jeunes gens issus de familles riches ne pensaient pas à entrer dans cette carrière ; un autre sort moins humble les attendait; c'étaient les pauvres qu'il fallait attirer. L'an 1550, Berne supprima les 12 bourses qu'elle avait instituées en faveur des écoliers du Collége, et les remplaça par la fondation de 48 bourses ou gages, pour soutenir les jeunes étudiants dans la lutte terrible du talent et de l'amour de l'étude contre les angoisses de la misère (18). Deux gages d'étudiants voyageurs furent institués pour faciliter à quelques jeunes hommes tout à fait distingués un séjour dans les universités. Des fondations particulières concoururent également à aider les étudiants pauvres et studieux.

Quelle était la vie des étudiants? On la connaît peu; mais elle se laisse deviner, au milieu de ces temps et de notre pays. Signalons cependant un trait de mœurs qui unit cette époque de rénovation au siècle précédent. On sait combien la représentation dramatique des *Mystères*, ou des faits principaux de la religion chrétienne plaisait au goût populaire. La réformation tendit naturellement à abolir cette profanation; elle ne réussit d'abord qu'à modifier l'usage en le dépouillant de la grossièreté et de l'indécence que la religion repoussait; mais la partie dramatique subsista. L'Académie elle-même l'accueillit (19). Dans les occasions solennelles, les étudiants réunis sur la place du marché, la Palud, y représentaient devant le Conseil un drame allégorique ou sacré, tantôt l'histoire de Susanne qu'ils jouèrent en grec, en latin, en français et en allemand, tantôt le sacrifice d'Abraham en vers français, que Théodore de Bèze composa exprès pour eux, et qui obtint partout alors une grande célébrité (20).

2.

Orage. — Prétentions des pasteurs. — Professeurs. — Résistance de Berne. — Tous les pasteurs de la classe de Lausanne sont mis en prison.— L'Académie, le Collége et plusieurs églises sont abandonnées. — Genève hospitalière. — L'académie de Lausanne à deux doigts de sa ruine. — Berne la sauve. — Il n'est pas permis d'aller à Genève pour assister au culte. 1542-1559.

Les premières années de l'Académie ne s'écoulèrent pas sans orages : son existence fut même un moment en danger.

Berne avait conquis le pays de Vaud; la puissance du conquérant appuyant la voix des réformateurs religieux, une église nouvelle avait succédé au papisme, non sans lutte et sans angoisse, mais enfin la victoire était obtenue et la réforme établie. Assurée de son existence, la jeune église déployait déjà une sainte activité, cette activité du premier âge, libre, spontanée, non encore dirigée ou entravée par les règlements d'une autorité extérieure. Mais elle acquit bientôt la conscience d'elle-même et de sa mission; elle comprit que pour vivre d'une véritable vie et déployer l'influence qui lui était propre, il fallait qu'elle eût une organisation intérieure ferme et énergique, et qu'elle exerçât dans son sein et sur ses membres une discipline indépendante du pouvoir civil.

La réforme était établie; la doctrine de l'Eglise avait subi la grande épuration ; mais les mœurs d'un peuple, des mœurs corrompues depuis plusieurs générations, ne changent pas subitement à la voix des prédicateurs sévères. Viret et avec lui quelques professeurs et plusieurs pasteurs auraient voulu hâter cette réforme de la vie et accélérer un amendement pour lequel la puissance même de l'Evangile a besoin de l'auxiliaire

du temps. Il leur semblait qu'il fallait recourir à des moyens de discipline énergiques et donner aux pasteurs une autorité efficace. Ils s'étonnaient et s'indignaient d'être obligés d'admettre à la sainte Cène des hommes grossièrement ignorants ou scandaleusement vicieux. Le droit d'excommunication et l'exercice d'une discipline indépendante du pouvoir civil, semblable à celle que Calvin établissait à Genève, leur paraissaient une nécessité de leur position et une conséquence inévitable de la mission qu'ils avaient à remplir.

Les ministres, et à leur tête le réformateur Viret, demandèrent au gouvernement de Berne une organisation basée sur ces principes. Berne refusa : elle voulait être en tout seigneur et maître; elle voulait posséder sans partage le gouvernement de l'Eglise, et n'en céder au clergé aucune portion essentielle; peut-être aussi craignait-elle d'irriter ses nouveaux sujets et de mécontenter un pays dont elle n'avait encore conquis que le sol et non les affections. La lutte fut longue; elle commença en 1542 et finit en 1559. La résistance de Berne fut d'abord douce et bienveillante : démarches de conciliation, promesses, sollicitations, espérances d'un meilleur avenir, intervention des autorités de Lausanne, députation de Berne, institution des *consistoires*, ou tribunaux de mœurs, en 1558, rien ne fut épargné pour fléchir le réformateur. Tout fut inutile, Viret et son collègue Valier persistèrent à demander une organisation ecclésiastique armée d'un pouvoir en accord avec la nature d'une église réformée; ils réclamèrent particulièrement le droit d'excommunication, avec l'autorisation d'appeler devant eux les ignorants et les vicieux, pour chercher à les ramener. Viret refusa même d'administrer le sacrement de la Cène à Noël (1558), il voulait attendre jusqu'au Nouvel-an et se donner ainsi le temps de remplir son ministère de préparation.

Voyant son autorité méconnue et ses tentatives de conciliation

infructueuses, Berne se fâche et congédie Viret et Valier. Des députés bernois sont envoyés à Lausanne; la Classe est convoquée; on lui ordonne de nommer sur-le-champ deux ministres pour remplacer Viret et Valier. La Classe, estimant que l'arrêt qui frappe ces deux pasteurs est injuste, refuse. Aussitôt tous les pasteurs sont mis en prison pour deux jours.

Viret et Valier quittèrent Lausanne et ainsi l'Académie. Les ministres et les professeurs qui avaient partagé leur opinion, voulurent aussi partager leur sort. Jean Merlin, professeur de grec et de morale; Jean Ribbit, professeur d'hébreu; Jean Tagaut, professeur extraordinaire de philosophie et de mathématiques (21); François Bérald, principal du collége; Pierre Pandor, régent de seconde; Claude Molinier, de troisième, et un grand nombre de pasteurs des différentes parties du pays abandonnèrent leurs charges. Dans la classe de Lausanne, les ordres de Berne ne furent acceptés que par sept ou huit prêtres ou moines convertis. Genève accueillit plusieurs de ces hommes si bien dévoués aux devoirs qu'impose une conviction sérieuse; elle fonda son académie, douce et honorable retraite pour quelques-uns des savants exilés de Lausanne. L'installation eut lieu le 5 juin 1559, publiquement, dans le temple de St.-Pierre.

Théodore de Bèze, qui était un des plus ardents partisans de l'excommunication, avait prévu l'issue de cette affaire et n'avait pas voulu l'attendre. Il n'ignorait pas d'ailleurs qu'on désapprouvait les voyages fréquents qu'il faisait en Allemagne, au détriment de ses leçons. Il avait été, en 1557, chargé avec Farel et Budé, par les églises de France, d'aller solliciter l'appui des princes protestants d'Allemagne en faveur de leurs frères de France, cruellement persécutés par François II. Une dernière et longue absence, faite sans l'autorisation du sénat de Berne, engagea Bèze à demander sa démission, en 1558,

avant qu'elle lui fût donnée officiellement. Il se rendit à Genève, où Calvin et le clergé le pressaient depuis longtemps de venir s'associer à leurs travaux. Dès qu'il y fut arrivé, on lui fit présent de la bourgeoisie; bientôt après il fut appelé à la chaire de belles-lettres, puis à celle de théologie; il fut le premier recteur de l'Académie. Les autres fugitifs de Lausanne trouvèrent aussi, pour la plupart, à Genève des occupations conformes à leurs goûts. Viret obtint une place de pasteur, avec le droit de bourgeoisie; Tagaut fut professeur de philosophie; Merlin obtint la bourgeoisie, une place de pasteur et la chaire d'hébreu; mais on le destitua en 1564, parce qu'il enseignait que la puissance civile ne doit point se mêler des affaires ecclésiastiques. Bérald fut employé dans le Collége; il reçut aussi la bourgeoisie.

Plus de 600 personnes des deux sexes, la plupart réfugiés français, croyant la réforme perdue dans le pays de Vaud, avaient suivi à Genève Viret et les autres ministres. Des regrets ne tardèrent pas à se faire sentir; le plus grand nombre revinrent à Lausanne; Genève en retint quelques-uns; plusieurs rentrèrent en France.

Cependant, que devenait l'académie de Lausanne? Ses professeurs l'avaient abandonnée, et les étudiants délaissés se dispersaient; l'institution tombait en ruines, elle allait s'écrouler. Tel n'était pas le plan du gouvernement de Berne; il voulait conserver sa création et triompher des ennemis qui semblaient ligués pour la perdre. Leurs Excellences ordonnèrent aux pasteurs de Berne de faire les nominations nécessaires pour combler les lacunes. Les pasteurs s'y refusèrent et firent comprendre qu'il fallait confier cette élection à une commission spéciale, qui se transporterait sur les lieux et s'adjoindrait des pasteurs. En effet, une commission fut assemblée à Morges, composée du trésorier Steiger, de Jean Haller, doyen de Berne,

du professeur Musculus (Musslin) et de Bénédict Martin; elle s'adjoignit les deux pasteurs les plus distingués de chacune des cinq classes vaudoises. Cette commission nomma aux places vacantes. A la place de Viret et de Valier, elle élut pour pasteurs de Lausanne Richard de Sylva (Dubois), ministre à Payerne, Jean de Bosco (Dubosc), ministre à Thonon, et pour diacre, David Langlais. Elle conféra la chaire d'hébreu à Jean le Comte, ministre à Romainmotiers; celle de théologie à Adrien Blaurer, pasteur de Spietz; celle de grec à Jean l'Epaule (le célèbre Scapula); celle de philosophie à Claude Marquard (Marcuard), professeur à Berne; enfin celle de belles-lettres latines, avec la place de principal du Collége, à Beat Comte, qui après avoir été ministre, s'était fait recevoir à Montpellier docteur en médecine. Comme ses soins médicaux étaient fort appréciés et fréquemment réclamés, il n'accepta ses nouvelles fonctions que provisoirement.

C'est ainsi que l'Académie fut sauvée. On a dit que la crise à laquelle elle échappait était un coup monté pour la détruire. Ce soupçon ne nous semble pas vraisemblable : quel motif, quel intérêt pouvait provoquer une semblable conspiration? La série des événements explique tout; peut-être un peu d'irritation ou quelques mouvements d'humeur poussèrent-ils trop vivement à la fuite les professeurs et les pasteurs. On doit aussi reconnaître que la prétention au droit d'excommunication était peu raisonnable et peu conforme à l'esprit de l'Evangile et de la réforme; mais elle était dans l'esprit du siècle. Berne déploya d'abord beaucoup de douceur et de modération; mais il faut avouer qu'elle se livra ensuite à des excès de violence, que rien ne saurait excuser; elle ne comprit pas que pour les hommes religieux l'autorité de la conscience est au-dessus du pouvoir humain (22).

Ajoutons ici quelques faits qui, sans intéresser directement

l'Académie, offrent le dénouement du triste drame dont nous venons d'être témoins.

Quelques personnes, surtout des réfugiés français, croyant à la nécessité de l'excommunication, comme institution divine, ne voulaient point participer à la Cène dans leurs paroisses, mais allaient communier dans la ville ou dans les villages de Genève. Le gouvernement de Berne en fut irrité et défendit expressément ces actes religieux, par un édit du 26 janvier 1555. « Quelques-uns des nôtres, dit-il, ne se contentent pas des » manières et cérémonies usitées rière nous, mais s'en vont à » Genève toutes les fois qu'ils apprennent qu'on administre au » dit lieu la Cène à la manière des calvinistes, et l'y reçoi- » vent, tout comme si dans nos églises, l'on ne l'administrait » pas bien ou selon l'institution de Jésus-Christ, notre Sau- » veur. » Ces pèlerinages à Genève furent donc défendus, sous peine à ceux qui étaient pensionnés de Leurs Excellences d'être privés de leur pension, aux étrangers d'être chassés du pays, et aux naturels du pays d'être appelés à Berne pour y rendre raison de leur conduite.

Il y a plus : les étrangers, qui étaient à Lausanne en grand nombre réfugiés pour cause de religion, avaient en dédain les deux pasteurs qui remplaçaient Valier et Viret ; ils n'allaient point à leurs sermons. Berne donna ordre à ses délégués de punir cette négligence, si l'on y persistait. Les étrangers ne cédèrent qu'à moitié ; ils allèrent aux sermons des ministres intrus ; mais ils s'obstinèrent à ne point recevoir d'eux la sainte Cène ; les jours de grande fête, ils allaient par centaines communier à Genève. Que fait Berne ainsi moquée ? Berne, qui avait refusé à Viret et à Valier le recours à des mesures sévères envers les hommes vicieux, les emploie contre ces hommes qu'une conscience scrupuleuse rendait si respectables ; elle inflige une amende de dix francs à chaque homme et de cinq

francs à chaque femme qui vont chercher à Genève une Cène qui réponde mieux aux besoins de leur foi... Nous laissons aux historiens de l'église réformée la continuation du récit de ces pénibles débats (23).

3.

Nouveaux orages. — Contestations entre l'Académie et le Clergé. — Attributions ecclésiastiques de l'Académie régularisées. — Orthodoxie de Berne. — Etablissement de la censure des livres ; l'Académie en est chargée. — 1566-1687.

D'autres orages, moins graves peut-être, mais plus longs, devaient aussi troubler la paix si nécessaire à la vie studieuse. Mais comment l'Académie les eût-elle évités? Ils étaient une conséquence de la position qui lui avait été faite par le caractère ecclésiastique dont elle portait l'empreinte. Sa mission principale touchait de si près à l'administration de l'Eglise, que ce contact ne pouvait pas tarder à devenir un conflit. En effet, la bonne harmonie et la concorde ne régnèrent pas longtemps entre l'Académie et les Classes, autorités chargées d'une partie de l'administration ecclésiastique. Malheureusement, il n'y avait que trop de sujets de dissentiment : l'inspection de l'église de Lausanne et de son culte, la consécration des ministres, la présentation des candidats pour les postes ecclésiastiques, tous ces points et d'autres encore provoquèrent de pénibles divisions. Mais, reconnaissons-le, il y avait de part et d'autre des prétentions ambitieuses. Berne, qui pourtant savait commander et se faire obéir, eut quelque peine à établir ou plutôt à imposer l'harmonie et la paix, et ce ne fut qu'après une longue lutte que la position de l'Académie, dans ses rapports avec

l'Eglise, se régularisa clairement. Consacrer les ministres (24), nommer les suffragants et les surveiller, présenter des candidats pour les postes de pasteurs, nommer directement à quelques postes des environs de Lausanne, telles furent les principales attributions qui lui restèrent avec une participation à l'élection des pasteurs de Lausanne et de quelques officiants dans le culte. Ces attributions, qu'elle a conservées jusqu'à sa réorganisation en 1838, ont été longtemps pour elle un honneur et un moyen d'influence; dans les derniers temps, elles sont devenues un fardeau et un obstacle aux travaux scientifiques.

Ainsi, Berne voulait tenir son académie et son église du pays Romand sous une ferme autorité; elle ne se bornait pas à dire : l'Etat, c'est moi; elle disait aussi : l'Eglise, c'est moi. La doctrine n'excitait pas moins sa vigilance que la discipline et l'administration. Fondée pour soutenir la réforme et donner des pasteurs aux églises, il fallait que l'Académie professât une doctrine rigoureusement et franchement orthodoxe. Toute concession, toute hésitation, tout relâchement eût été une trahison, une désertion coupable. Une forte et puissante unité dans l'instruction des pasteurs devait relier entre elles toutes les églises, pour en former un faisceau étroitement serré (25). Berne avait compris ce besoin, et, dès l'année 1556, la Confession de foi helvétique avait été imposée comme règle de croyance et d'enseignement. La sévérité dans le maintien de la doctrine des réformateurs devint pour le gouvernement un devoir qu'il remplit avec rigueur, surtout dans les premières années.

Nous parlerons dans la suite de la condamnation de Claude Aubri, professeur de philosophie, et d'Emilius Portus, professeur de grec. En 1606, Etienne de Beauchatel fut également destitué. On voit combien Berne mettait de sérieux dans son autorité théologique; mais, il faut le reconnaître, tous ces actes, à les

considérer au point de vue du temps et des mœurs de l'époque, n'étaient que le développement de la pensée qui avait présidé à la fondation de l'Académie.

Ce n'était pas assez aux yeux du gouvernement bernois, que l'Académie demeurât elle-même scrupuleusement fidèle à la règle d'une sévère orthodoxie ; il voulait qu'elle en fût la gardienne dans le pays, en exerçant une vigilance rigoureuse sur toutes les manifestations de la pensée par la voie de la presse. Des ordonnances successives, depuis 1687 jusqu'à 1768, attribuèrent à l'Académie *la censure des livres* et même l'inspection des magasins de librairie et des imprimeries. L'Académie, pour entrer complétement dans la pensée de Berne, remit cet office aux professeurs de théologie. Il fallait que les *censeurs* examinassent les livres ou les manuscrits qui leur étaient présentés pour l'impression, non-seulement sous le rapport des doctrines religieuses, mais aussi sous le point de vue des mœurs et des droits de la souveraineté du gouvernement bernois. Si quelque ouvrage leur paraissait répréhensible, ils ne devaient pas en permettre l'impression, et même, selon l'exigence des cas, ils étaient tenus de remettre l'ouvrage au conseil académique de Berne, à l'académie de Lausanne, ou au Bailli, pour en faire rapport au souverain (26). Ce *droit de censure* était réglé avec beaucoup de détail; il s'appliquait aux libraires étrangers qui fréquentent les foires et aux *Prêteurs* de livres. L'Académie devait même faire paraître devant elle tous les imprimeurs, libraires, vendeurs de livres, tous les commis et ouvriers, et les engager, par attouchement de mains, à se conformer aux règlements.

Les imprimeurs devaient remettre *gratis* deux exemplaires des livres qu'ils publiaient : l'un pour la bibliothèque de Berne, l'autre pour celle de Lausanne.

Enfin l'Académie veillait à l'impression des ouvrages de

piété, d'école et d'usage ordinaire : la dernière *épreuve* de chaque feuille était remise aux censeurs pour l'inscription du *bon à tirer*. L'Académie fixait le prix du livre, et ce prix était indiqué sur le titre.

Le gouvernement de Berne avait même poussé plus loin ses mesures préventives et créé une sorte de monopole en faveur des imprimeurs de la capitale. Tous les livres classiques devaient, à teneur du règlement donné en 1640, être imprimés à Berne, et les thèses des étudiants devaient être envoyées aux inspecteurs de la librairie (typographie), et remises par ceux-ci aux imprimeurs. Il était défendu aux étudiants et aux écoliers de relier des livres et d'en faire le commerce. On renvoyait à Lausanne par occasion les thèses imprimées à Berne.

4.

Conrad Gessner. — Théodore de Bèze. — Scapula. — Henri Etienne à Lausanne.

L'analogie des faits qu'une même cause explique, nous a entraîné loin du berceau de notre Académie. Nous devons nous en rapprocher. Comment pourrions-nous en effet nous éloigner pour toujours de cette grande époque, sans accorder un souvenir aux hommes qui soutinrent notre institution naissante par leurs travaux, par leur fermeté, et plusieurs même par leur célébrité? En faisant revenir encore une fois dans nos récits quelques-uns des pères de notre Académie, nous ajouterons à leurs noms que nous n'avons fait que prononcer, quelques traits qui nous mettent avec eux-mêmes en plus intime relation. Les réformateurs Viret et Farel nous ont apparu au milieu du chœur de notre cathédrale, et nous avons cru

entendre retentir sous la voûte leur parole puissante. A leurs côtés, nous trouvons deux compagnons d'œuvre, moins illustres, mais aussi fidèles, Jean le Comte et Jacob Valier. Le premier, né en 1500 à Etaples en Picardie, vint en Suisse en 1532; il prêcha la réformation à Grandson et à Echallens; enseigna *ad interim* la langue hébraïque, et mourut pasteur à Grandson en 1572; Jacob Valier était aussi d'origine française; il fut pasteur à Lausanne et professeur de théologie de 1546 à 1559; il se retira à Genève au moment de la crise que nous avons racontée.

Mais le berceau de l'Académie nous montre surtout avec orgueil Conrad Gessner et Théodore de Bèze : ce n'est pas ici le lieu d'écrire leur biographie; disons seulement que le séjour qu'ils firent à Lausanne, en voyageurs trop pressés de partir, occupe dans leur vie une place qui n'est pas sans intérêt. C'est à Lausanne que Gessner commença son herbier, et composa son premier manuel des plantes à l'usage des jeunes médecins (27). Les Alpes et le Jura étaient le but de ses fréquentes excursions; des étudiants l'accompagnaient ordinairement. Hardi nageur, il allait reconnaître dans notre lac les bancs flottants de Potamogeton, épi d'eau. Gessner ne quitta Lausanne que pour chercher ailleurs plus de ressources scientifiques; mais le souvenir lui en fut toujours cher; et peut-être faut-il reconnaître quelques vestiges de l'impulsion qu'un tel homme devait donner à ses disciples, dans ce goût de la botanique qui s'est perpétué au milieu de notre jeunesse et a produit de temps en temps des travaux remarquables.

Conrad Gessner eut pour successeur Théodore de Bèze, l'homme à la vie agitée, à l'esprit divers, poète léger, théologien d'une orthodoxie austère, homme du monde voluptueux, professeur sévère, persécuté, persécuteur, ou du moins prêt à le devenir, habile négociateur, controversiste ardent, appelé

le *Phénix de son siècle*. Pendant son séjour à Lausanne, il publia plusieurs ouvrages qui ajoutèrent à sa célébrité. Nous avons déjà parlé de sa tragédie d'*Abraham sacrifiant*. Mais il faut mentionner son traité *De hæreticis a civili magistratu puniendis*, 1554, ouvrage malheureux qui lui fut inspiré par le désir d'arrêter les excès de la licence de la pensée, excès inséparables de la liberté que la réforme elle-même était venue revendiquer. Bèze effrayé ose en appeler à l'autorité civile, et, dans un incroyable oubli de ses principes, il pousse comme un cri de détresse en reconnaissant l'impuissance où la réforme avait placé l'Eglise. C'est avec ces tristes dispositions qu'il cherche à justifier le conseil de Genève de la condamnation et du supplice de Servet. Dans la suite, Bèze éprouva de vifs regrets de la publication de cet ouvrage; il aurait voulu l'anéantir. C'est aussi à Lausanne qu'il traduisit les cent derniers psaumes, laissés par Marot. On fit longtemps usage de cette traduction dans les églises du Pays de Vaud, de Genève et de Neuchâtel. Plusieurs autres ouvrages furent également le fruit de son activité pendant son séjour à Lausanne (28). Bèze aima toute sa vie cette ville et regretta de l'avoir quittée; il était en relation intime avec les hommes distingués du clergé et de l'Académie. Son enseignement était excellent et attirait beaucoup d'auditeurs; il avait aussi une prédication fort attrayante, solide et agréable. D'ailleurs, c'était un homme aimable, gai et de bonne société.

La chaire de grec que Théodore de Bèze occupait était destinée à recevoir des savants illustres. Après Gessner et Théodore de Bèze, elle fut confiée à Jean Scapula (l'Epaule) (29). Nous l'avons déjà nommé; il fut professeur de 1559 à 1579. Il avait d'abord été au service de l'imprimeur Henri Etienne, et l'on a prétendu qu'il fit alors, à l'insu de ce savant, l'abrégé de son *Thesaurus linguæ græcæ* et le publia sous le titre

de *Lexicon græco latinum*, 4° et folio 1580, Basileæ. Cette anecdote est loin d'être prouvée, et Scapula était assez habile helléniste pour faire un bon dictionnaire grec sans se rendre coupable d'un plagiat.

Henri Etienne dont nous venons de parler, occupa aussi notre chaire de grec, pendant une année environ, en 1592. Il quitta Lausanne pour aller se fixer à Lyon, où il finit ses jours dans la pauvreté, en 1598. Il était fils de Robert Etienne, et né à Paris en 1528.

5.

Importance de l'œuvre attribuée à l'Académie. — Faiblesse des moyens dont elle dispose. — Règlements de 1550 et de 1640.

Contemplons maintenant notre Académie naissante dans l'œuvre de l'enseignement qui est son œuvre principale. Nous la voyons naître faible et bornée, mais avec une grande et noble mission. Les pays où la doctrine nouvelle avait pénétré, en saluent la fondation avec un bienveillant empressement. Sœur aînée de l'académie de Genève, de plusieurs années, elle est la seule académie réformée de langue française, et sa renommée ne tarde pas à s'étendre au loin. On voit arriver à Lausanne des étrangers de divers pays, français, allemands, anglais. Les uns cherchent un abri contre la persécution; les autres viennent entendre des professeurs qui prennent une vive part au grand mouvement de l'époque (30); pour plusieurs aussi Lausanne est une école de langue française. Mais qu'elle était petite et débile notre Académie, pour répondre aux vœux et aux espérances qui environnaient son berceau? Il fallait qu'elle grandît. Il

fallait qu'elle reçût à la fois de la consistance et de l'extension.

Les enseignements étaient peu nombreux : à peine trois chaires se trouvaient-elles constituées d'une manière régulière, et toutes avaient été consacrées aux études théologiques. Les professeurs extraordinaires devinrent, il est vrai, et nous l'avons dit, des auxiliaires très-utiles ; mais ils n'assuraient pas l'existence et les destinées de l'institution : un sort troublé par l'incertitude, des travaux sans avenir ne pouvaient les attacher à l'Académie ; d'autres circonstances portaient également ailleurs leurs affections. N'y eut-il pas aussi trop de parcimonie dans l'administration bernoise, du reste bienveillante? Avait-elle des idées justes sur les besoins de l'instruction, même dans la direction exclusive qu'elle voulait imprimer aux études? Comprenait-elle les exigences d'une bonne organisation scientifique, et n'aurait-elle pas dû chercher à faire mieux ressembler son académie de Lausanne aux institutions analogues que la Suisse et quelques pays étrangers offraient à son imitation? Ainsi, l'académie de Lausanne n'était qu'une institution ébauchée, manquant d'éléments essentiels, et par conséquent privée de cette unité qui est un des caractères de la vie dans les œuvres de l'homme, comme dans l'homme lui-même. Cette ébauche, il fallut la retoucher et lui donner, d'époque en époque, des règlements nouveaux qui n'étaient souvent que des tâtonnements nouveaux. Ces règlements renferment presque toute l'histoire de l'Académie ; il ne faut pas, il est vrai, se borner à n'en voir que les détails ; ils n'auraient, à ce point de vue, qu'un faible droit à notre souvenir ; mais l'empreinte du siècle s'y montre ; l'état de la science s'y révèle ; quelques traits des mœurs du temps y sont même dessinés.

Le premier règlement qui suivit la fondation de l'Académie,

appartient à l'an 1550; il organise à la fois le Collége et l'Académie.

Le Collége a sept classes; voici le commencement et le terme des études : dans la septième classe, on apprend à lire et à écrire; c'est une petite école primaire aristocratique. Dans la première classe, après six ans de collége, on explique, pour le grec, Hérodien, Xénophon, les vies de Plutarque; pour le latin, les harangues les plus faciles de Cicéron et de Tite-Live. On étudie les éléments de la dialectique de Rivius ou de Gaspard Rodolph. On alterne de semaine en semaine entre les déclamations de rhétorique et les *disputes*, argumentations sur des sujets de grammaire, de dialectique, de rhétorique; les sujets de ces exercices sont choisis par les élèves. Eté et hiver, les leçons commencent à six heures du matin, excepté dans la septième classe. Le Collége a un chef, *ludi moderator*, auquel il est confié comme une famille à son père; les instituteurs ainsi que les élèves lui sont soumis.

L'Académie fut composée de quatre chaires. L'enseignement *ordinaire* ou régulier avait pour objet, le grec, l'hébreu, les belles-lettres (*artes*), et la théologie. Le professeur de grec enseignait aussi la politique et la morale; il expliquait quelques dialogues de Platon. Le professeur de belles-lettres ou plutôt des arts (*artium professor*), ainsi que le règlement l'appelle, avait d'immenses attributions, il devait enseigner la rhétorique de Cicéron, d'Hermogène ou d'Aristote; expliquer l'Organum de ce dernier philosophe; exposer les principes de l'arithmétique, les quatre premiers livres d'Euclide, la géographie de Glareanus, l'astronomie, la sphère de Proclus ou de Jean de Sacro-Bosco; enfin pour la physique, il avait à faire connaître les traités d'Aristote sur le monde, sur l'âme et les petits ouvrages d'histoire naturelle. Le professeur de théologie s'occupait essentiellement de la partie exégétique; un des pasteurs de Lau-

sanne enseignait la théologie systématique. Des tâches étaient exigées des étudiants pour chaque leçon; il y avait de fréquents exercices d'argumentation. Le chef de l'Académie portait le titre de *Recteur;* il était choisi entre les professeurs et les ministres; il conservait ses fonctions pendant deux ans; il était rééligible. Des règles étaient prescrites pour l'admission des étudiants étrangers, suisses ou d'autres pays.

Ce règlement ne pouvait suffire longtemps aux besoins de l'institution. La chaire des arts était inaccessible, et pendant près d'un siècle à peine quelques hommes osèrent-ils en affronter les périls, et pour quelques années seulement. La série des professeurs est ici tout à fait troublée et pleine de lacunes. Dès l'année 1594, une modification importante fut apportée à cette organisation ébauchée : on consacra à la philosophie un enseignement régulier et spécial.

Un siècle après environ, parut un nouveau règlement. Le gouvernement de Berne faisait visiter, c'est-à-dire inspecter de temps en temps l'académie de Lausanne. Une inspection fit reconnaître quelques-unes des imperfections de l'établissement; un règlement nouveau fut donné; c'était en 1640. Au point de vue d'une organisation générale, il n'a pas plus d'importance que le précédent; il n'est aussi qu'un tâtonnement; mais on peut y trouver quelque intérêt historique; c'est une esquisse de l'état de la science dans le pays; et à ce titre nous devons en signaler quelques traits *.

Quatre chaires sont spécialement instituées, et les objets en sont fixés avec quelque soin. 1° La chaire de philosophie : l'enseignement comprend la logique de Ramus, la physique de Martinus, et la métaphysique suivant la portée de l'intelligence des élèves. 2° La chaire de grec : la langue grecque doit être

* Voir l'Appendice N° 6.

enseignée, d'après les meilleurs auteurs classiques, prosateurs et poëtes; on devait de plus expliquer le Nouveau Testament en entier et lire quelques morceaux des Pères. 3° La chaire d'hébreu : l'étude a pour objet l'Ancien Testament. On prescrit aux élèves la grammaire et le lexicon de Buxtorf. 4° La chaire de théologie : le point de vue exégétique ne domine plus; l'étude est dirigée aussi sur la science ou le système, d'après un compendium; il est expressément statué que personne ne doit être admis au St.-Ministère qu'il ne sache *de mémoire* le compendium tout entier, et ne puisse en expliquer le sens d'une manière tolérable. Ajoutons que des directions très-sages accompagnent toutes ces dispositions règlementaires; nous croyons que la pédagogie moderne aurait peu de chose à y changer. Culture soignée de la mémoire et de l'intelligence sans vues exclusives, exercices fréquents et variés demandés aux élèves, efforts soutenus pour exciter leurs facultés et donner de l'élan à leur spontanéité, ainsi qu'à leur génie individuel; tels sont les principes de méthode qui doivent présider à l'enseignement.

Quelques changements sont aussi faits à l'organisation du Collége. Le nombre des classes est porté à huit. Dans la huitième, les élèves apprennent l'oraison dominicale et le symbole des apôtres; ils apprennent à prononcer les lettres, les syllabes et leurs combinaisons ; enfin ils commencent les rudiments de la langue latine, afin de leur donner comme un avant-goût, dit le règlement, de la grammaire qu'ils doivent étudier dans les classes suivantes. Telle est la dernière classe; dans la première, on apprend le catéchisme de Heidelberg et la dialectique de Ramus; la poésie et la musique sont vivement recommandées. Des exercices de langue latine doivent être faits par voie d'analyse sur Cicéron, Jules César, Virgile et Horace, avec une paraphrase tantôt française, tantôt latine, à la manière de Ramus, de Taleus et de Gwalter. Pour le grec, la

grammaire et la lecture des quatre évangiles. Enfin on commence l'étude de l'hébreu, d'après Buxtorf; on lit les psaumes. Toutefois on dispense de cette dernière étude les élèves qui n'ont pas de disposition naturelle pour la poésie, ou qui ne se vouent pas à l'état ecclésiastique.

Ce règlement était moins incomplet que celui de 1550; toutefois il laissait subsister plusieurs imperfections graves. Les fonctions de pasteur restaient unies à celles de professeur de théologie : il fallut l'expérience de plus de cent années pour faire comprendre que l'intérêt de ces deux offices en demandait la séparation; on l'opéra en 1657. Une autre amélioration fut apportée à l'étude de la théologie en 1671. Jusqu'à cette époque, l'enseignement de l'hébreu, qui, d'après le règlement, constituait une chaire, était l'apanage d'un professeur de théologie; il fut établi comme branche distincte, mais resta uni à la catéchèse. On ne trouve plus dans le règlement de 1640 cette chaire des arts qui occupait une si vaste place dans l'organisation de 1550. Quelques lambeaux, quelques débris apparaissent çà et là; mais la chaire elle-même change de dénomination. Ce ne fut qu'en 1684 qu'une chaire d'éloquence fut définitivement instituée: elle remplaça la première classe du Collége qui fut supprimée. L'inspection du Collége que le premier régent exerçait fut attribuée au professeur d'éloquence, avec le titre de *principal*. Cet arrangement trouva une grande opposition dans le sein de l'Académie; l'on n'en comprend pas les motifs; mais Berne le voulut, et on doit lui en savoir gré.

Dans le règlement général que nous venons d'analyser et les décisions particulières dont il fut suivi, on trouve essentiellement des dispositions relatives à l'enseignement lui-même. Les mœurs académiques du temps n'y sont pas représentées : il y a cependant quelque intérêt à en voir les traits principaux. On les trouvera signalés dans les décisions suivantes, quelque-

fois d'une manière directe, plus souvent par les mesures préventives ou répressives, que certaines coutumes provoquent de la part de l'autorité bernoise.

En 1670, un règlement conféra à l'Académie les pouvoirs suivants :

1° De décider sur tout ce qui regarde les épreuves et la consécration ; on confirma la défense faite aux étudiants de se présenter devant LL. EE. sans la permission du Bailli et de l'Académie. Il était d'ailleurs interdit à l'Académie de consacrer des candidats aussi longtemps que le nombre des impositionnaires ne dépassait pas quinze.

2° De permettre aux impositionnaires de se marier, s'ils ont pour cela des raisons légitimes. Si un impositionnaire se marie sans permission, il doit être écarté, et s'il obtient sa réhabilitation, il doit être reculé de dix. Si le mariage a été contracté avec scandale, le consistoire devra être nanti de l'affaire. Si c'est un étudiant qui a contracté le mariage, lorsqu'il n'est pas doué de talents distingués et que le scandale fasse craindre qu'il ne puisse exercer le ministère avec fruit et honorablement, il faut l'exclure et l'envoyer à une autre *vocation*.

3° De priver des gages et de suspendre même les impositionnaires qui ne font pas leur devoir, et d'ôter le gage aux étudiants qui se chargent de pédagogies (*pedagogias suscipiunt*) hors de la ville ; excepté à Berne où il sont tenus de se soumettre aux lois académiques.

4° De tenir les *censures* chaque mois, pour reculer ou casser les sujets négligents ou vicieux, et punir ceux, en particulier, qui manquent les leçons d'hébreu.

5° De nommer les deux impositionnaires pour les repourvues, sans que les Classes puissent leur joindre un troisième.

6° De faire subir aux étudiants qui ont été dans l'é-

tranger des examens particuliers avant de les admettre aux épreuves.

7° De nommer un sujet pour le poste des Croisettes.

8° De concourir avec le seigneur Bailli pour la distribution des gages, avec le soin de demander caution et d'en priver ceux qui s'en rendent indignes.

1713. 20 décembre. Lettre de l'Avoyer et Conseil de la ville de Berne.

Nous apprenons que quelques-uns des proposants qui n'ont pas reçu l'imposition des mains entreprennent de prêcher publiquement et de faire d'autres fonctions du ministère, et comme nous estimons que cela ne doit pas être permis, nous le leur défendons absolument par les présentes, et vous commandons en même temps de notifier aux dits proposants que si on les aperçoit avec des habits indécents, des perruques longues et des bâtons dans le temple et par la ville, ils seront châtiés exemplairement; sur quoi, ils auront à se conduire.

1721. 4 juin. Sur le mode d'apprécier les épreuves pour la promotion au St.-Ministère.

M. Bogdan, secrétaire du Sénat académique de Berne et de Lausanne.

Vénérables, dévots et pieux et savants Messieurs!

Afin que dans les promotions pour le St.-Ministère qui se feront à l'avenir, il n'y aie pas de sujets qui au moyen d'un trop grand nombre de distinctions, de divisions et de subdivisions qui pourraient être introduites, obtienne d'être promus, sans qu'ils l'ayent mérité par leurs épreuves, Mes Très-Seigneurs les Curateurs verront avec plaisir et veulent qu'à l'avenir dans vos jugements vous n'établissiez que trois degrés, savoir : 1° *bene*, 2° *mediocriter*, et 3° *male;* de sorte que le premier degré comprendra les *optime, fere optime, optime primi et secondi ordinis.*

Le second : les *bene, satis bene, super mediocriter* et *mediocriter;* et le troisième : *subter mediocriter, valde mediocriter et male.*

En conséquence, Mes dits Seigneurs les Curateurs désirent de savoir comment les Sieurs Clerc et Mottaz auront réussi dans leurs épreuves, qui enfin, à ce qu'ils espèrent, seront finies, ce qu'attendant et en vous recommandant à la protection divine, je demeure, etc.

6.

Où trouvera-t-on des professeurs? — On a recours à des étrangers. — L'administration bernoise est bienveillante.

Nous n'avons esquissé dans les lignes qui précèdent que la marche règlementaire, l'organisation écrite de l'Académie. Mais les institutions n'existent que par les hommes ; les hommes seuls, leur éloquence et leur savoir font vivre et prospérer les établissements consacrés à l'instruction publique.

Ici se présentaient assurément des difficultés plus grandes que celles qui avaient longtemps entravé le développement organique.

Comment trouver des hommes dignes de prendre place dans un établissement qui avait une si haute mission? La science était rare en tout pays, et le Pays de Vaud, loin de faire exception, se trouvait encore plus que d'autres pauvre et retardé (31).

Il fallut recourir aux étrangers; heureusement ils arrivaient. Les persécutions exercées en France contre les réformés, sous Henri II, Charles IX, Henri III, et en Angleterre sous le règne de Marie, amenaient dans nos contrées plusieurs hommes distingués. Une noble hospitalité les accueillait.

Plus d'un siècle s'écoula avant que l'Académie pût trouver ses professeurs parmi les enfants du pays; quelques chiffres feront comprendre combien elle fut redevable aux savants étrangers. Dès sa fondation en 1536 ou 1537 jusqu'à l'année 1700, on compte vingt-trois professeurs de théologie ; dix-sept étaient d'origine étrangère. La chaire de grec et de morale eut dix-sept professeurs, dont treize avaient une origine étrangère. Dans la chaire de philosophie siégèrent dix-huit professeurs; douze étaient d'origine étrangère. Quatorze professeurs occupèrent celle d'éloquence et de belles-lettres; sept au moins étaient étrangers. Quelques-uns de ces anciens professeurs occupèrent successivement plusieurs chaires. D'autres ne firent à Lausanne qu'un séjour de voyageur, et portèrent ailleurs les agitations de leur vie. Il faut le reconnaître : cette rapidité de changement, ce va et vient des hommes dans cette carrière d'étude, qui rappelle les douces idées du repos et de la paix au sein d'une famille, tout ce mouvement étonne et effraie : on se demande comment les travaux des professeurs et des élèves pouvaient supporter ce tourbillon. Mais une autre pensée vient aussi nous rassurer; un beau souvenir se réveille. Lorsque nous contemplons ces savants qui arrivent de France, d'Allemagne, d'Angleterre et même d'Espagne, pour goûter sur nos rivages les douceurs de l'hospitalité, nous nous croyons à l'époque de la renaissance; il nous semble voir les malheureux Grecs, chassés de leur patrie livrée aux Barbares, apporter à l'Italie et à l'occident, les lettres, les sciences et les arts qui doivent les civiliser.

En 1636, le gouvernement fut tellement frappé du petit nombre des candidats qui se présentèrent à une chaire de théologie laissée vacante à Lausanne par la mort de M. Amport, qu'il décida que le gage des étudiants voyageurs serait augmenté pour faciliter aux jeunes gens du pays la fréquentation des

universités étrangères. En 1645, Genève fut choisie dans ce but. L'administration bernoise se montrait bienveillante envers les hommes de lettres ; elle les protégeait contre l'esprit municipal et les tracasseries mesquines qui en sont le cortége assez ordinaire. En 1553, le conseil de Lausanne mit un impôt sur tous les étrangers, non-seulement sur ceux qui avaient un ménage, mais aussi sur les hommes isolés, sans famille et voués à l'étude. Le gouvernement de Berne ordonna que ces derniers fussent exemptés de l'impôt. Dès l'année 1592, et par un arrêt souverain, l'Académie en corps et tous ses membres en particulier, comme aussi généralement les ecclésiastiques de Lausanne, leurs personnes, leurs femmes, leurs enfants, leurs domestiques, leur maison et *appartenances* furent déclarés ne point dépendre de la juridiction de la ville, mais uniquement de LL. EE. qui se la réservaient expressément, et par conséquent du Bailli qui les représentait. — Les académiciens avaient le droit, de même que les bourgeois, de faire venir le vin de leur cru, avec discrétion et modération, non-seulement pour leur usage, mais aussi pour vendre à pot et à pinte.

Nous pourrions multiplier ces traits des mœurs de l'époque; nous pourrions surtout montrer combien cette jurisprudence exceptionnelle, désirée comme un bienfait, offrait d'inconvénients. Que de fautes elle a protégées ! Combien de délits sous traits à la justice des tribunaux ordinaires, ont acquis ainsi le privilége de l'impunité! Combien la moralité de la jeunesse, dans les universités, n'a-t-elle pas reçu d'atteintes fatales! Heureusement, le moment approche où il y aura pour tous une même liberté, les mêmes droits, sous la garantie des mêmes lois et des mêmes tribunaux.

7.

Agitations religieuses en Suisse. — Esprit d'examen. — La réforme dans la réforme. — Trois questions. — La Confession de foi helvétique et l'académie de Saumur. — L'autorité politique se constitue pape. — Formule du Consensus. — Bossuet. — 1675.

Mais il faut laisser pour quelques moments cette rapide succession d'hommes et de règlements. Des événements d'un autre ordre, expression d'idées plus générales et plus importantes, se passent en même temps et appellent notre attention.

Des agitations religieuses troublaient depuis quelques années la paix intérieure de la Suisse : ce n'étaient pas seulement les grandes discussions que l'entreprise de la réformation avait provoquées et que son succès n'avait pas calmées ; mais, dans le sein même des cantons réformés, des dissensions profondes ou violentes se manifestaient. Le droit d'examen, le droit de douter, le droit de réformer la réforme se posaient avec fermeté et ne dissimulaient pas leurs exigences. Les novateurs se montraient, les uns partisans de l'arminianisme, les autres du socinianisme ; un plus grand nombre accueillaient les idées mystiques de Madame Guyon ; ceux-ci, désignés sous le nom de *piétistes*, étaient assez nombreux à Bâle, à Zurich, à Lausanne et dans d'autres villes réformées de la Suisse.

On ne saurait s'étonner assurément de ce mouvement nouveau. La réforme avait pris sa place dans le monde religieux ; elle avait sa vie et ses droits assurés. Le droit d'examen, qui était un des signes de sa vie, se développait rapidement et se dirigeait sur les opinions nouvelles elles-mêmes. Plus que toutes les autres, les questions religieuses remuent les âmes, et lors-

qu'un ébranlement est donné, nul ne sait dire où et comment il s'arrêtera : la digue qu'on lui oppose devient souvent elle-même une force de réaction et un point d'appui pour la résistance.

Tel fut le sort de la Confession de foi helvétique, rédigée par Bullinger peu de temps après la réformation de la Suisse, pour servir de règle de doctrine. Il y avait dans son langage, sur certains articles capitaux, une sévérité telle qu'un léger changement dans les mots pouvait altérer la doctrine au point de la rendre hérétique. La confession eut la destinée des systèmes exclusifs ; elle ne subsista pas longtemps intacte. Les dogmes de la prédestination absolue, de l'élection, du rapport de la foi et des œuvres et surtout de la grâce, provoquaient des discussions et excitaient des inquiétudes. On essayait de ramener ces dogmes dans la sphère de la spéculation rationnelle et de les soumettre à une nouvelle critique. C'était aussi dans un but que l'on pourrait appeler philanthropique, et par le sentiment d'une bienveillance très-élastique, que l'on cherchait à modifier les doctrines austères des réformateurs. Ainsi une impulsion nouvelle se montrait ; un vent de liberté et de discussion commençait à souffler.

L'académie de Lausanne fut émue profondément ; elle entra dans une lutte nouvelle contre l'autorité souveraine ; ses combats, sa résistance rappelèrent les orages qui avaient troublé ses premières années. Mais ici les questions étaient plus graves, plus théologiques ; la science elle-même et non la discipline, se montrait dans l'arène. A aucune autre époque, on ne voit l'Académie donner aussi librement essor à sa vie, à sa personnalité, se produire avec un tel courage et occuper ainsi l'attention de la Suisse et de l'étranger.

Il nous importe d'abord de bien établir l'état de la question ; car si nous négligions ce soin, nous priverions notre récit d'une partie de l'intérêt dont cette discussion fut remplie. Trois problèmes principaux occupaient et divisaient les esprits.

1° L'étendue de l'inspiration des Saintes Ecritures.

2° L'imputation du péché d'Adam à sa postérité.

3° La grâce de Dieu dans le salut des hommes, ou la prédestination.

Si l'on considère l'importance de ces questions, si l'on pèse les difficultés qu'elles présentent, lorsqu'elles sont citées au tribunal d'une orgueilleuse science avide de discussions, on ne s'étonnera plus qu'elles aient, dans tous les temps, agité l'Eglise et provoqué tantôt les décisions des papes, des conciles ou des synodes, tantôt celles de l'autorité civile, tantôt celles de la raison, lorsqu'on les ramenait dans le domaine de la spéculation pure.

A l'époque dont nous retraçons l'histoire, la lice fut ouverte principalement par quelques professeurs de Saumur, ville considérable de l'Anjou (aujourd'hui département de Maine et Loire). Saumur avait une académie protestante célèbre, dont la révocation de l'édit de Nantes amena la suppression. Les théologiens de Saumur ne rejetaient pas expressément les livres symboliques de la réforme, tels que les canons du Synode de Dordrecht et la confession de la Rochelle, mais ils en tempéraient la rigueur par leurs commentaires. Il y avait dans leurs doctrines un élément de rationalisme et comme un germe des systèmes modernes.

Nous exposerons les enseignements de la Confession de foi helvétique sur les trois points que nous avons indiqués, et nous mettrons en présence les opinions des professeurs de Saumur.

1° *Etendue de l'inspiration des Saintes Ecritures.*

Confession helvétique. « Nous croyons et nous confessons que » les livres canoniques des Saints Prophètes et des Saints Apôtres qui composent le Vieux et le Nouveau Testament, sont » véritablement la Parole de Dieu. »

« Nous reconnaissons qu'ils ont par eux-mêmes une autorité

» telle qu'ils n'ont pas besoin de l'approbation des hommes, » pour être regardés comme dignes de foi. » (Confession helvétique. Ch. I.)

L'inspiration de l'Ecriture Sainte et sa vérité objective ne furent pas attaquées en face et d'une manière directe; mais ce dogme fut compromis et l'accès ouvert aux interprétations et aux commentaires d'une exégèse libre. Nous résumerons le système aussi brièvement que la clarté le permettra.

Les mots de la langue hébraïque sont composés de consonnes et de voyelles, comme ceux de toutes nos langues. Dans le texte hébreu de l'Ancien Testament, tel qu'il existe dans les éditions généralement répandues, les consonnes ont leur place dans la ligne ainsi que les voyelles *a*, *u* et *i*; mais les autres voyelles ne sont pas écrites dans la ligne, elles sont représentées par des points ou de petits traits disposés de diverses manières. Ces points et ces traits, appelés *points-voyelles*, sont placés sous la ligne. Les trois voyelles qui ont des signes dans la ligne sont susceptibles de recevoir différents sons ou des emplois variés; on les détermine aussi par des signes placés sous la ligne. Les hommes versés dans la langue hébraïque lisent la ligne sans l'auxiliaire des points, et il y a un grand nombre d'éditions de l'Ancien Testament qui n'ont que la ligne, sans points-voyelles. Les exemplaires dont les Juifs font usage dans les synagogues en sont dépourvus.

Quelle est l'origine de ces points-voyelles? Sont-ils aussi anciens que le texte des lignes? Une origine commune leur donne-t-elle droit à la même confiance? ou bien sont-ils de date plus récente et leur autorité devient-elle par là contestable? Leur absence peut-elle amener une manière de lire l'hébreu différente de celle qui a lieu avec leur secours? Ces différences, si elles existent, pourraient-elles altérer ou compromettre le sens adopté par les traductions?

On a vu que la Confession helvétique ne s'était point expressément prononcée à ces divers égards; mais elle avait posé d'une manière générale et absolue que l'Ancien Testament est véritablement la Parole de Dieu.

L. Cappel, professeur à Saumur, prétendit que les points-voyelles ne sont ni aussi anciens que le texte littéral, ni inspirés comme celui-ci; il leur attribuait une origine comparativement récente. On pouvait donc les changer, lorsque l'on y était autorisé par quelque variante dans les textes des anciennes versions. Les points-voyelles auraient été ajoutés pour déterminer la valeur des signes de la ligne; on pourrait les comparer à une espèce de *chiffre* destiné non à régler, mais à faciliter la lecture du texte hébreu.

Cette question donna lieu à une longue et prolixe polémique. Les points-voyelles trouvèrent des défenseurs: à leur tête se placèrent les Buxtorf, père et fils.

On comprend que notre rôle d'historien ne nous appelle pas à nous livrer à des discussions théologiques; nous y renonçons sans peine; mais ici la question de l'origine des points-voyelles étant une question de fait, il nous sera permis d'ajouter quelques mots qui auront leur valeur dans la série des événements. Aujourd'hui, il est acquis à la science que les signes appelés *points-voyelles* sont d'une origine relativement beaucoup plus récente que les consonnes. Ce système de vocalisation, très-ingénieux, paraît s'être formé peu à peu et avoir été emprunté à d'autres langues, notamment à l'arabe. D'ailleurs, l'autorité du texte n'est nullement compromise : elle reste intacte, quelle que soit l'opinion que l'on adopte ; les points-voyelles semblent être un moyen, un auxiliaire destiné à faciliter la lecture, et non un élément essentiel, intégrant et indispensable pour constituer le texte; celui-ci a son existence et sa signification propres.

2° *Imputation du péché d'Adam à sa postérité.*

La Confession s'exprime de la manière suivante :

« Dieu créa au commencement l'homme à son image, dans » la justice ou dans l'intégrité. Mais par un abus de sa liberté, » il s'est laissé séduire par le serpent, et il a abandonné cette » droiture originelle. Ainsi a-t-il été rendu sujet au péché, à la » mort et à toute sortes de misères ; et tel qu'est devenu le » premier homme par sa chute, tels sont aussi tous ceux qui » sont issus de lui.

« Quand nous disons que l'homme est sujet au péché, nous » entendons par là cette corruption ou cette dépravation de » l'homme, qui naît avec lui et qui est transmise depuis le » premier homme, de père en fils.

« Nous reconnaissons en conséquence qu'il y a un péché » originel dans tous les hommes.

« Par la mort à laquelle le péché nous a rendus sujets, » nous entendons non-seulement la mort corporelle que nous » devons tous subir une fois à cause du péché, mais aussi la » séparation de Dieu et la punition éternelle que nos péchés » méritent. » (Confession helvétique. Chap. VIII.)

La Placette, professeur à Saumur, estimait que l'*acte* du péché d'Adam n'est pas imputé à sa postérité d'une manière immédiate, mais médiate par la corruption originelle. D'après l'opinion vulgaire, ce n'est pas parce que nous naissons corrompus que le premier péché nous est imputé ; mais nous naissons corrompus parce qu'il nous est imputé.

Suivant le professeur de Saumur, nous ne sommes point coupables à cause de l'acte du péché d'Adam ; mais nous sommes corrompus par héritage, pour ainsi dire, parce que le péché d'Adam a été transmis à sa race, non comme acte, mais comme disposition, penchant.

3° *La grâce de Dieu dans le salut des hommes ou la prédestination.*

La Confession helvétique présente la doctrine suivante.

« *Election gratuite.* Dieu, par des raisons tirées de sa sa-
» gesse, a prédestiné ou élu de toute éternité ou librement, de
» sa pure grâce, et sans aucun égard à l'apparence des per-
» sonnes, les saints qu'il veut sauver par Jésus-Christ. Dieu,
» dit l'Apôtre St.-Paul (Ephés. I, 4), nous a élus en lui avant la
» fondation du monde. Il nous a sauvés et nous a appelés par
» une vocation sainte, non selon nos œuvres, mais suivant son
» propre dessein et selon la grâce qu'il nous a accordée en Jé-
» sus-Christ, avant le temps des siècles.

» Ainsi Dieu nous a élus, non sans raison et sans aucun
» moyen, mais sans aucun mérite de notre part; il nous a élus
» en Jésus-Christ, et à cause de Jésus-Christ, en sorte que ceux
» qui sont unis au Sauveur par la foi sont ces mêmes élus de
» Dieu, ceux, au contraire, qui ne sont point unis à ce Jésus,
» sont les réprouvés.

» Quoique Dieu seul connaisse ceux qui sont siens, et qu'il
» soit dit dans l'Ecriture qu'il y en a beaucoup d'appelés, mais
» peu d'élus, cependant on doit bien espérer de chacun, et ne
» pas mettre témérairement qui que ce soit dans le nombre des
» réprouvés.

» Nous ne pouvons que désapprouver les discours impies de
» quelques personnes qui disent : il y a peu de gens élus, et
» puisque je ne suis pas assuré d'être de ce petit nombre, je ne
» veux point me gêner, mais vivre à mon gré. D'autres di-
» sent : si je suis prédestiné et élu de Dieu, rien ne peut m'en-
» pêcher d'être sauvé, puisque le salut m'est assuré quoique
» je fasse. Si au contraire, je suis du nombre des réprouvés, ni
» la foi, ni la repentance ne me serviront de rien, parce que
» le décret de Dieu ne peut pas être changé; dès lors toutes

» les instructions et exhortations sont inutiles. L'Apôtre con-
» damne expressément ces sortes de discours, etc., etc. »

Ce fut aussi un professeur de Saumur, Moïse Amyrauld, qui développa une doctrine différente, avec une sagacité et une érudition remarquables. On peut la résumer de la manière suivante :

Après la chute d'Adam, Dieu a eu pitié du genre humain déchu; il a donné à tous les hommes un rédempteur qui satisferait pour tous, qui acquerrait le salut également pour tous, et enlèverait la nécessité de périr, toutefois sous la condition de croire.

Cette rédemption peut être considérée de deux manières différentes; suivant quelques théologiens, elle est universelle; elle concerne tous les hommes également, à condition qu'ils croient; tous les hommes ont la faculté de croire; mais ils n'en font pas tous usage. Cette rédemption générale est, suivant le professeur de Saumur, suffisante et efficace. C'est l'*universalisme hypothétique*, doctrine d'Amyrauld. Tous les hommes sont appelés au salut, sous la condition de la foi.

Suivant d'autres théologiens, la rédemption n'est pas universelle, la prédestination au salut n'est pas générale. La rédemption n'est que pour une partie du genre humain; elle devient *particulière*. Elle comprend non-seulement la faculté de croire; mais de plus, l'usage et l'emploi de cette faculté; avec la possibilité de la conversion, elle contient l'acte même, la conversion elle-même.

Voici comment les deux systèmes présentent la destinée du genre humain. La vocation universelle, l'universalisme hypothétique admet que l'homme *peut croire s'il le veut;* l'homme ne reçoit que la faculté de croire et non l'acte lui-même; mais tous les hommes sont appelés, sont prédestinés à recevoir cette faculté. Telle est l'opinion d'Amyrauld.

La vocation particulière, le particularisme, accorde, d'après un décret divin, infailliblement et irrésistiblement, l'acte de la conversion à quelques hommes seulement; les autres sont abandonnés. C'est la prédestination absolue de la Confession helvétique.

A ces doctrines vient se rattacher la question du rétablissement des âmes qui n'obtiennent pas le salut dès la vie présente, et par conséquent celle de la durée des peines dans la vie future. Mais comme la discussion ne se porta pas directement sur ces matières, nous nous abstenons de les toucher.

Il serait aisé de citer d'autres articles de la Confession helvétique qui provoquèrent des objections et amenèrent, par antagonisme ou par réaction, des doctrines différentes. Nous nous abstenons d'entrer dans ces détails; plusieurs divergences semblent des subtilités sans importance réelle; il faut un coup d'œil théologique exercé pour en découvrir la portée. D'ailleurs, les exemples que nous donnons figurent au nombre des oppositions les plus frappantes; ils mettent en évidence le réveil du scepticisme religieux et les efforts tentés pour accommoder le dogme aux exigences de la raison. Ebranlée dans quelques-uns de ses articles fondamentaux, la Confession était menacée; au respect qui l'environnait succédait une curiosité hardie, et le simple doute se présentait comme une agression.

Genève, qui s'est placée si souvent aux avant-postes dans les mouvements religieux, donnait accès aux idées nouvelles. Les professeurs de Lausanne, et avec eux un certain nombre d'ecclésiastiques de cette ville et du pays, se montrèrent favorables à cette orthodoxie adoucie.

Y avait-il là des motifs assez puissants pour troubler la sécurité de Berne? Fut-elle émue dans ses convictions religieuses, ou effrayée dans sa politique? Nous ne le déciderons pas.

Il est certain que la Confession de foi était pour elle comme un second Evangile, et celui-ci avait un caractère qui manque à l'œuvre divine, précisément parce qu'elle est divine : il était politique, car indépendamment du pouvoir religieux et ecclésiastique dont la Confession investissait le magistrat, le système théologique intéressait Berne autant que la réforme elle-même. Conquête et réforme, victoire avec les armes et victoire avec la religion, ces idées s'unissaient fortement dans les esprits, et le souverain pouvait craindre que si les convictions théologiques s'affaiblissaient, les convictions politiques ne fussent également ébranlées. D'ailleurs, attaquer la Confession c'était se révolter contre l'autorité qui l'avait imposée, autorité aussi jalouse de commander en matière de religion que sur tout autre objet.

Berne manifesta donc avec franchise et fermeté la volonté de résister aux tendances nouvelles, et sans entrer en discussion, elle eut recours à l'autorité, à la force.

Au reste, Berne n'était pas le seul état souverain de la Suisse auquel le néo-calvinisme donnât de l'inquiétude ; mais elle eut le triste honneur de demeurer la dernière à le combattre. A Bâle, à Zurich, à Schaffhouse, où les nouvelles idées trouvaient de la faveur, comme dans le pays de Vaud, les partisans exclusifs de la Confession crurent aussi devoir recourir au bras séculier, et parvinrent à s'appuyer du secours de l'autorité politique.

Heidegger, professeur en théologie à Zurich, fut chargé, en 1675, de rédiger un formulaire de foi et de doctrine destiné à confirmer et à préciser les doctrines de la Confession de foi helvétique dont Bullinger était l'auteur. Ce but ne pouvait guère être atteint qu'aux risques et périls des doctrines elles-mêmes, car, en cherchant à les préciser, on fut naturellement conduit à les exagérer et à les rétrécir. Le formulaire de Heidegger, nous dirions volontiers la seconde Confession, devait

être imposé comme règle de croyance et d'enseignement à tout le clergé et au corps enseignant ; il fallait le signer, et cette signature était l'expression de l'adhésion de celui qui la donnait, la déclaration de son consentement aux doctrines formulées. On l'appela le *Consensus* (32), l'événement prouva qu'il aurait été mieux nommé le *Dissensus*.

Nous devons ici exposer textuellement les doctrines du formulaire officiel, dont on demandait l'acceptation expresse. Notre lecteur voudra bien les comparer aux deux systèmes que nous avons mis tout à l'heure en présence.

1° *Etendue de l'inspiration des saintes Ecritures.*

« Les livres hébreux du Vieux Testament que nous avons » reçus de l'église judaïque, à qui les oracles de Dieu furent autrefois confiés, et que nous conservons encore aujourd'hui, » sont authentiques, tant par rapport à leurs consonnes que » par rapport à leurs voyelles. Par ces voyelles, il faut entendre les points-voyelles eux-mêmes, ou du moins leur valeur. » Ils sont aussi divinement inspirés, tant pour les choses mêmes que pour les expressions. » Canon II.

« Nous ne pouvons donc nullement approuver le sentiment de » ceux qui veulent... que chacun se serve de son propre discernement dans l'examen des diverses leçons. » Canon III.

2° *L'imputation du péché d'Adam à sa postérité.*

« De même que l'alliance des œuvres que Dieu contracta » avec Adam ne regardait pas seulement Adam lui-même, » mais aussi tout le genre humain qui était en lui comme dans » son chef et dans sa tige, et qui par une suite de la bénédiction que Dieu avait donnée à la nature, devait naître de lui » pour hériter de son innocence, s'il avait su la conserver : » tout de même, Adam, par sa funeste chute, a péché non-seulement pour lui-même, mais aussi pour tout le genre humain qui devait naître *du sang et de la volonté de la chair*. Il a

» perdu pour ses descendants, aussi bien que pour lui-même, » les biens qui étaient promis dans l'alliance des œuvres. Nous » croyons donc que le péché d'Adam est imputé à toute sa pos- » térité par un juste et secret jugement de Dieu... » Canon X.

« L'homme est donc, depuis le péché, soumis de sa nature, en » deux manières, à la colère et à la malédiction de Dieu; et cela » dès le premier moment de sa naissance et avant qu'il ait com- » mis aucun péché actuel; premièrement, pour la faute qu'il a » commise et la désobéissance où il est tombé, lorsqu'il n'était » encore que dans les reins d'Adam; et, en second lieu, à cause » de la corruption que cette désobéissance a entraînée après soi. » Il hérite cette corruption dans le temps même de sa concep- » tion, et elle le rend entièrement dépravé, et mort d'une mort » spirituelle. De sorte que c'est avec raison qu'on distingue et » qu'on reconnaît deux sortes de péché originel; savoir le péché » imputé et le péché inhérent et héréditaire. » Canon XI.

« Nous ne saurions donc, sans trahir la vérité céleste, admet- » tre le sentiment de ceux qui nient, que, par un établissement » de Dieu, Adam ait représenté tous ses descendants et par con- » séquent que son péché leur soit imputé d'une manière immé- » diate. En se servant du terme d'imputation *médiate* et *consé- » quente,* non-seulement il rejettent l'imputation du premier » péché, mais ils rendent encore extrêmement problématique » la thèse de la corruption héréditaire. » Canon XII.

3° *La grâce de Dieu dans le salut des hommes ou la prédestination.*

« Dieu fit avant la fondation du monde *le décret des siècles,* » en Jésus-Christ notre Seigneur. Il forma ce décret par le pur » bon plaisir de sa volonté, sans aucune prévision du mérite » des œuvres ou de la foi. Il choisit, à la louange de sa grâce » magnifique, un nombre fixe et déterminé d'hommes, qui au- » raient le malheur de naître, avec tout le reste du genre hu- » main, d'un sang corrompu et d'être formés d'une substance

» impure, et qui par cela même seraient souillés et esclaves du
» péché. Il résolut de les conduire au salut, par le seul pleige
» et le seul médiateur Jésus-Christ. Il résolut en lui-même
» de les appeler d'une manière efficace, de les régénérer et de
» leur donner la foi et la repentance, en considération du mé-
» rite de ce même Jésus-Christ, et par la vertu toute puissante
» du Saint-Esprit, auteur de la régénération. Ainsi Dieu forma
» de cette sorte le décret de faire briller sa gloire. Il résolut
» premièrement de créer l'homme innocent, ensuite de permet-
» tre sa chute, et enfin d'avoir compassion de quelques-uns
» d'entre les hommes pécheurs et par cela même de les élire;
» mais de laisser les autres dans leur corruption et de les
» dévouer finalement à un malheur éternel. » Canon IV.

« Nous ne doutons donc point qu'on ne se trompe, quand on
» croit que Dieu appelle au salut, non-seulement ceux à qui il
» fait prêcher l'Evangile, mais aussi ceux à qui il ne le fait
» point annoncer et à qui il ne se révèle que par les ouvrages
» de la nature et de la providence. Les personnes qui sont dans
» cette erreur ajoutent que la vocation au salut est tellement
» générale et universelle qu'il n'y a aucun mortel à qui elle
» ne soit suffisamment adressée. Les uns, disent-ils, sont
» appelés *médiatement*, en ce que Dieu leur accordera la lu-
» mière de sa grâce, s'ils font un bon usage des lumières
» naturelles; les autres le sont *immédiatement*, parce que Dieu
» leur fait annoncer Jésus-Christ et le salut qu'il nous a
» offert. » Canon XX.

Telles furent les décisions suprêmes de l'autorité sur les dogmes que la controverse avait ébranlés; c'est à ces déclarations qu'il fallait donnèr son adhésion par sa signature.

Le Consensus eut d'abord assez de succès en Suisse. Le Conseil souverain de Zurich le reçut et l'approuva le 13 mars

1675; Berne le 14 juin. En 1679, il régnait dans toute la Suisse réformée, à l'exception de Neuchâtel qui sut s'y soustraire. C'était l'empire de la violence, et partout où la résistance pouvait s'appuyer sur un droit, elle s'en prévalait.

Les églises protestantes étrangères furent affligées de cette grave désertion de l'esprit de liberté qui devait distinguer la réforme; et, du sein du catholicisme, la grande voix de Bossuet fit entendre ces foudroyantes paroles : « Ce n'est pas là une » soumission de police et d'ordre; c'est un pur acte de foi or- » donné par l'autorité séculière; c'est à quoi se termine la ré- » forme, à soumettre l'église au siècle, la science à l'ignorance » et la foi au magistrat.... Cette formule helvétique avait une » autre portée, où sans se mettre en peine ni des Septante, ni des » Targum, ni de l'original Samaritain, ni de tous les vieux » interprètes et de toutes les anciennes leçons, on canonisait » jusqu'aux points du texte hébreu que nous avons, qu'on » déclarait net de toute faute de copistes, jusques aux moin- » dres, et de toute atteinte du temps. Les auteurs de ce décret » ne sentirent pas combien ils s'immolaient à la risée de tous » les savants, même de leur communion; mais ils s'attachaient » aux vieilles maximes de la réforme encore ignorante (33). »

8.

Il faut signer. — Quatenus. — Révocation de l'édit de Nantes. — Signez simplement et sans circuit. — L'Electeur de Brandebourg. — Un élégant latiniste. — Serment d'association. 1675-1699-1712.

Ce fut le 8 octobre 1675 que le Pays de Vaud vit arriver de Berne cette malheureuse formule du Consensus qui apportait avec elle l'agitation et le trouble. L'Académie et les Classes

reçurent la missive suivante : « L'advoyer et Conseil, etc.
» Dès quelque temps en ça s'est glissée peu à peu dans l'Eglise
» de nos alliés de Genève une nouvelle doctrine de la grâce
» universelle, différente de notre confession évangélique, la-
» quelle quelques-uns de leurs ministres et professeurs ont
» voulu publiquement soutenir et enseigner ; mais icelle étant
» de pernicieuse et dangereuse conséquence, nous, les cantons
» évangéliques, avec notre ministère, nous avons dressé sur
» cette matière si importante une formule et quelques canons
» conformes à notre confession, qui doivent être incorporés en
» icelle et sous-signés par tous nos ecclésiastiques, pour témoi-
» gner l'union et la pureté de notre religion. Or, les ecclésiasti-
» que de notre pays allemand ayant satisfait à cela, nous
» vous envoyons le double ci-joint, afin que chaque membre
» de votre classe, (et pour l'Académie) entendant que tous ceux
» de l'Académie qui ont reçu la faculté d'annoncer l'Evangile,
» souscrivent leur nom, à quoi vous saurez tenir main, et en-
» suite nous en donner avis. »

Cette injonction de Berne fut reçue avec assez d'indifférence par l'Académie et le clergé : il semble que l'on ne sut pas en prévoir la portée. On signa : professeurs et régents du collége, tous ceux du moins qui étaient revêtus du caractère ecclésiastique apposèrent leur nom au Consensus; *lubens* ou *ex animo subscripsit* N. N. La première signature est du 29 décembre 1675, sous le rectorat de M. Davel, professeur de théologie. Les ministres qui n'étaient pas encore pasteurs d'une paroisse, et que l'on distinguait par le nom d'impositionnaires, ne furent pas invités à signer; mais, dans les années suivantes, quelques-uns signèrent, d'autres s'en abstinrent.

En 1682, une signature se fit remarquer; elle n'était plus l'expression simple d'une confiance entière et sans arrière-pensée : *huic Consensus formulæ*, QUATENUS SCRIPTURÆ CONSENTANEÆ,

lubens et ex animo subscripsit... Ici, se trouve donc pour la première fois, sept ans après l'établissement du Consensus, la restriction *quatenus*, qui devint célèbre; *pour autant qu'il est conforme à l'Ecriture Sainte*. C'est à M. Clavel, fils du seigneur de Ropraz, qu'appartient l'honneur du premier *quatenus**.

Les plus grands événements s'unissent quelquefois aux plus petits. Dans le temps où le gouvernement de Berne s'efforçait de corroborer la réforme, le roi de France, le grand Louis XIV, s'abaissait à la persécuter. En 1685, fut prononcée la terrible révocation de l'Edit de Nantes, et le pays de Vaud fut encore une fois l'asile des proscrits. Plusieurs ministres français vinrent au milieu de nous demander l'hospitalité chrétienne, du travail et du pain. Berne les accueillit : aux uns elle accorda des postes ecclésiastiques, aux autres des pensions. Mais fidèle à son plan de maintenir l'uniformité de la doctrine, elle exigea des ministres français réfugiés la signature du Consensus; « ils devaient souscrire de plus à la Confession helvétique, ainsi qu'à la doctrine contenue dans le catéchisme de Heidelberg, pour s'y conformer dans leurs prêches et doctrines. » Quarante-sept ministres français signèrent dans les années 1685 et 1686, avec de légères différences dans les termes.

Berne ne tarda pas à savoir que les signatures n'étaient pas données purement et simplement; elle s'irrita : elle voulait que l'on engageât ce que nul homme ne peut engager par obéissance humaine, la conscience; elle voulait que l'on promît non-seulement une soumission extérieure, mais l'adhésion de la raison et du cœur, la foi. C'était à la fin de l'année 1685; elle ordonna une signature pure et simple, ἁπλῶς *et absque*

* Barnaud, l'auteur des Mémoires que nous avons cités, fait, en note, cette remarque naïve : « Ce M. de Ropraz est encore aujourd'hui (1723) pas- » teur de Montpreveyres, sans avoir jamais donné aucun sujet de plainte » contre lui. »

circuitione. Destitution ou refus de toute fonction, ces punitions attendaient les ministres, sujets ou étrangers, qui refuseraient. Le recteur de l'Académie, Elie Merlat, qui avait déjà signé, voulut signer de nouveau, pour donner l'exemple, dit-il. En effet, dans les années qui suivirent, plus de cinquante ministres réfugiés donnèrent leurs signatures; quelques-uns persistèrent à les accompagner d'une explication, mais ils éprouvèrent que les menaces de Berne n'étaient pas le vain son de l'airain.

Les pays où la réforme avait pénétré, s'émurent. L'Electeur de Brandebourg adressa une représentation aux cantons évangéliques. Il invoquait la nécessité de maintenir la paix de l'Eglise et l'esprit du protestantisme; il montrait que ces rigueurs séparaient de plus en plus les deux grandes divisions des églises réformées qu'il était au contraire si désirable de rapprocher.

Les cantons évangéliques répondirent, avec plus d'habileté que de vérité, que l'on n'avait pas d'autre but que d'obliger les ministres étrangers à se conformer à la doctrine reçue dans le pays, sans les contraindre pour cela à entrer dans les mêmes sentiments. C'était là un aveu dont il fallait prendre acte.

Depuis cette époque, Bâle cessa d'imposer la signature. Mais sous l'autorité de Berne, l'académie de Lausanne continuait ses exigences, en tolérant cependant quelques explications.

Toutefois, il faut le reconnaître, elle se montrait gardienne trop inquiète de la croyance. Ainsi elle dénonça M. Crispin, professeur honoraire d'éloquence, excellent latiniste, mais qui ne se piquait nullement d'être théologien orthodoxe; il n'était pas ecclésiastique. Menacé de subir un interrogatoire, il échappa en signant, avec un commentaire en beau latin; il débutait de la manière suivante: « Ne ego, Daniel Crispinus, hu-
» maniorum litterarum professor honorarius, quem omnes
» sciunt in Hebræis plane rudem et methodi scholasticæ obli-

» tum, cuiquam fucum faciam, aut, fide improba, minus in-
» tellectis assensum testatum esse videar, etc, etc. »

Ainsi encore, en 1698, quelques étudiants prévenus d'arminianisme ayant refusé de signer le Consensus, furent rayés du catalogue et bannis du pays. Le Bailli devait les faire arrêter, s'ils revenaient à Lausanne.

Les voies de la rigueur sont perfides; elles entraînent celui qui les emploie, sans lui laisser la liberté de s'arrêter. La signature du formulaire ne parut plus une garantie suffisante; il fallut recourir à la garantie plus sacrée du serment.

Le 28 décembre 1699, le Bailli convoque solennellement l'Académie, les pasteurs de Lausanne et des environs, les impositionnaires et même les régents du balliage, et fait lire la formule d'un serment nouveau qui leur était imposé à tous. Il était conçu dans les termes suivants : « Jurent tous ceux qui
» sont admis au St.-Ministère, comme aussi tous les Professeurs
» et régents d'école, dans les villes du Pays de Vaud, de main-
» tenir et défendre la sainte religion évangélique réformée et le
» culte divin, comme ils ont été introduits par nos Souverains
» Seigneurs de la ville et canton de Berne, et contenus dans la
» Confession Helvétique, et de s'opposer de tout leur possible à
» toute doctrine contraire à la dite religion, comme au Pié-
» tisme, Socinianisme, Arminianisme, sans nullement suppor-
» ter, ni favoriser à cet égard les personnes qui en sont ou en
» seront infectées. Ainsi que Dieu nous soit en aide ! »

Ce serment, appelé *serment d'association,* avait une origine plus politique que religieuse. Le piétisme faisait des progrès à Berne; il menaçait d'envahir l'Eglise et l'Etat. Le clergé dominant fut alarmé; il entreprit d'en arrêter le cours. Il importait surtout d'interdire à la secte nouvelle l'accès au pouvoir. Dans ce but une Chambre de religion fut constituée. C'était un tribunal d'inquisition au petit pied, mais au grand pouvoir (34).

Elle ne faiblit point devant sa mission : de nombreux suspects furent cités et invités à rendre raison de leur foi et de leur conduite, et les châtiments ne leur furent pas épargnés : destitutions, prison, exil, interdiction civile, privation des droits paternels sur l'éducation des enfants. Mais tous ces actes de sévérité, à la fois atroces et absurdes en pays protestant, n'atteignaient pas encore assez sûrement le but. Une promotion au Conseil des deux-cents approchait ; il fallait écarter les partisans de la nouvelle secte. La chambre de religion imagina d'exiger de tous les candidats à un emploi, la promesse par serment de s'opposer au piétisme. Refuser le serment, c'était s'exclure de la candidature. M. Rudolphi, professeur de théologie et membre de la Chambre, rédigea la formule ; il lui imprima le cachet de son caractère dur, de son esprit étroit et de ses opinions théologiques. Afin de flétrir le piétisme par un impur contact, il lui associa le socinianisme. L'histoire des destinées de ce serment, à Berne, nous touche peu : il fut accepté purement et simpleplement par les uns, par d'autres avec une explication. Plusieurs le rejetèrent entièrement. Il fallait aussi l'introduire dans le pays Romand. On le traduisit en français, en substituant à quelques expressions vagues et élastiques, des termes plus précis, plus étroits et plus durs. Au piétisme et au socinianisme, on ajouta l'arminianisme dont l'invasion se montrait dans nos églises.

C'était là l'origine du serment que le Bailli intima, par ordre de LL. EE., à tous les fonctionnaires qu'il avait convoqués : quelques explications en accompagnèrent la lecture. Le serment fut prêté ; personne ne refusa. Signer le Consensus et prêter le serment, telles furent jusqu'à l'année 1712, les conditions de l'admission au ministère évangélique (35). Aucune difficulté n'arrêta l'inscription des noms. Le Recteur, sans consulter l'Académie, admit plusieurs signatures avec le *qua-*

tenus et quelques variations dans la forme. Mais en 1712, l'Académie, présidée par le Bailli, se prit à craindre que ces légères différences ne parussent graves au souverain; elle décida que l'on ajouterait à la signature les mots *non contrarium docebo,* ou *non aliter docebo*. Associé au *quatenus,* cet engagement n'avait rien d'effrayant pour les consciences; il était le symbole de l'unité extérieure nécessaire dans une église constituée.

9.

Le calme avant l'orage. — Dénonciation faite par la classe de Morges. — Deux recteurs : Barbeyrac, ferme ; — Constant, faible. — Cinq questions. Nouveaux conflits. — L'Académie a le plus beau rôle. — Ce n'est pas de l'eau ou du lait qui coule dans ses veines. 1716-1718.

Le calme dont on jouissait depuis quelques années n'était que l'avant-coureur de l'orage. Tout à coup la scène change : il serait trop long de dire ici en détail tous les événements qui se se succèdent. Berne et Lausanne sont en lice. A Berne, nous voyons s'unir et se soutenir toutes les forces d'une puissante aristocratie : LL. EE. les deux-cents, le sénat, la chambre économique, la chambre de religion, le clergé. Lausanne, au contraire, ne nous offre que son Académie, petite, isolée, faible de puissance, de crédit et d'argent, mais forte de sa cause. A Berne, les ennemis de la liberté religieuse, les despotes de la conscience; à Lausanne, leurs défenseurs, modestes, mais fermes, respectueux envers le pouvoir légal, mais fidèles à la vérité qui est selon l'Evangile. L'Académie prit dans cette lutte la plus belle position ; nous raconterons donc ces événements qui la touchent de si près, *quorum magna pars fuit;* mais nous les raconterons en peu de mots, en choisissant ceux qui l'intéressent le plus vivement.

Nous venons de le dire, l'Académie était seule à défendre son drapeau de liberté. Ce fut la classe de Morges, ou quelques-uns de ses membres, qui provoqua de nouveau la susceptibilité théologique de Berne, au moment où la paix semblait conclue à des conditions qui ne faisaient souffrir aucune conscience.

On était au 26 janvier 1716. Le Bailli fait assembler l'Académie au château, sous sa présidence, et lui communique une lettre de la Chambre économique (36). L'*illustre* chambre avisait le Bailli que quelques membres de la classe de Morges, écrivant en son nom, sans y être cependant autorisés, avaient adressé une plainte au sujet des dernières signatures du Consensus admises par l'Académie. On signalait aussi les progrès de l'arminianisme dans le pays. La Chambre économique demandait des explications au Bailli, avant de porter l'affaire à LL. EE.

Il fut décidé que le Recteur, c'était Barbeyrac, premier professeur de droit à l'Académie, rédigerait la réponse; et cette réponse est certainement l'un des meilleurs écrits sortis de la plume du célèbre jurisconsulte. On relève d'abord avec fermeté l'inconvenance de la plainte. « Pourquoi cette dénonciation à » LL. EE., avant de donner un avis fraternel à l'Académie? » Pourquoi parler au nom de la classe entière sans la consul- » ter et sans son aveu formel? La plainte elle-même n'a aucun » fondement. Quelques impositionnaires, dit-on d'abord, n'ont » pas signé le formulaire; d'autres l'ont signé avec des réser- » ves et des conditions. L'inspection du registre suffit pour dé- » montrer la fausseté de la première inculpation. On a, il est » vrai, accepté des signatures accompagnées de la réserve que » la doctrine du Consensus est conforme à l'Ecriture Sainte : le » Recteur ne s'est pas cru obligé de consulter l'Académie sur » une telle condition. Assez de raisons la justifient : ce n'est » point là une innovation : depuis l'année 1681, cette réserve est » admise. La Confession helvétique elle-même la sanctionne :

» les auteurs de cet acte déclarent qu'ils reçoivent avec reconnaissance tous les enseignements qui sont en accord avec la » Parole de Dieu. L'esprit du protestantisme en fait une loi, » car à moins d'admettre un pape ou une église infaillible, il » faut admettre la suprématie de l'Ecriture Sainte sur tout » écrit humain, et par conséquent la nécessité de la réserve » exprimée ou sous-entendue. Le Consensus renferme d'ailleurs un système qui ne peut être un objet de croyance, c'est » l'antiquité des points-voyelles de la langue hébraïque; question de science et non article de foi. On peut assurer, ajoute le » malin jurisconsulte, que dans toutes les classes du pays de » Vaud, il n'y a peut-être pas dix personnes qui aient jamais » lu, ou qui soient capables d'examiner les ouvrages des savants sur cette matière grammaticale.

» Pour ce qui concerne l'accusation d'arminianisme, l'Académie déclare qu'elle ne connaît ni étudiant, ni impositionnaire qui professe cette doctrine : c'est à ceux qui les connaissent de les nommer. L'Académie n'a jamais négligé d'exhorter » les étudiants à s'abstenir de la lecture des livres arminiens, » avant d'avoir bien étudié les ouvrages des auteurs approuvés. Mais encore on ne doit pas interdire absolument aux » jeunes ministres, ni même aux étudiants avancés la lecture de » ces sortes de livres : ce serait imiter les catholiques romains » et témoigner qu'on se défie de la bonté de sa cause. Un » théologien, un prédicateur est obligé d'examiner toutes choses et de retenir ce qui est bon. Pour connaître les sentiments » des adversaires, et, à plus forte raison, pour les réfuter solidement, il faut lire leurs livres. D'ailleurs, si pour écarter » les jeunes gens des lectures que l'on estime dangereuses, on » usait d'autres moyens que de la persuasion, accompagnée » d'un air de confiance qui témoigne qu'on ne craint pas les » raisons et les objections d'un adversaire, il serait à craindre

» qu'on ne donnât à la jeunesse une plus grande envie de se » jeter de bonne heure dans les lectures qu'elle doit différer » jusqu'à un âge plus avancé. Le meilleur moyen de prévenir » les mauvaises impressions des fausses doctrines, c'est de » bien enseigner celles qui sont vraies, et c'est ce qu'ont soin » de faire nos professeurs en théologie. Nous avons prié l'un » d'entr'eux, M. le professeur Roi, d'expliquer dans ses leçons » publiques la Confession helvétique, comme le meilleur texte » et le meilleur guide qu'on pût suivre. »

Nous nous sommes plu à citer ces fragments du discours du Recteur : ils sont un beau monument des vues larges, généreuses et de l'esprit vraiment chrétien et reformé qui régnait dans l'enseignement de l'Académie. Quelles paroles pourraient être, aujourd'hui même, plus libérales et plus dignes de la science?

Cette belle réponse fit peu d'impression à Berne. Le Sénat académique, le Petit Conseil et même LL. EE. prirent l'affaire à cœur, et le Bailli reçut l'ordre des curateurs de l'Académie de leur envoyer une copie de toutes les signatures du Consensus, depuis le commencement jusqu'à la fin. Cet ordre fut communiqué au Recteur seulement. C'était à ce moment M. Constant, professeur en théologie (37). Le receveur du Bailli fit la copie demandée, à l'insu de l'Académie. Lorsque celle-ci en fut informée, elle prévit avec crainte toutes les conséquences de l'imprudente et obséquieuse démarche de son recteur; elle réclama les bons offices des Curateurs, annonça un mémoire explicatif, en demandant que l'on en prît connaissance avant de prononcer. Mais peu de jours après, le 6 décembre 1717, le Bailli, présidant l'Académie, lui communiqua une lettre de LL. EE. qui adressaient les cinq questions suivantes : 1° Si l'on prêtait le serment d'association quand on était admis au St.-Ministère. 2° Pourquoi l'Académie avait permis que l'on signât le Consen-

sus avec modification. 3° Si c'était avec le consentement de l'Académie et sous quel rectorat, l'on avait commencé de signer avec la restriction : *quatenus S. Scripturæ consentit.* 4° Pourquoi l'Académie avait gardé le silence là-dessus, et n'en avait pas informé LL. EE. 5° Quel était le sentiment de l'Académie sur ce sujet. L'Académie répondit par l'exposition des faits; de plus elle annonça un mémoire.

Rédigé par M. le doyen Bergier, au nom de l'Académie et signé par tous ses membres, ce mémoire fut envoyé à LL. EE., aux Curateurs et au clergé de la ville de Berne. Obtenir du souverain qu'il cessât d'exiger la signature du Consensus, ou du moins qu'il permît des réserves, tel était le but de l'Académie. Une discussion théologique sur la doctrine de ce formulaire occupait une grande place dans son mémoire. Nous ne pouvons indiquer ici que quelques traits épars.

On rappelle que les questions épineuses, comme celle de l'origine des points-voyelles, ne peuvent jamais devenir des objets de foi. Comment la conscience est-elle intéressée à choisir entre Buxtorf et Cappel? On fait observer qu'il y a des articles qui renferment la condamnation des sentiments des églises des premiers siècles, des réformateurs les plus célèbres et des savants du premier ordre; d'autres articles sont des jeux de mots, d'autres se trouvent en contradiction avec la Confession helvétique. Aux objections scientifiques succèdent des considérations d'un ordre plus élevé. En imposant l'obligation de signer un tel formulaire, on agit directement contre l'esprit du protestantisme; on fortifie le schisme qui divise les églises réformées; on écarte du ministère évangélique des hommes respectables qui l'auraient honoré. D'ailleurs renoncer au Consensus, ce n'est point renoncer aux confessions de foi, lorsqu'elles ne portent pas sur des matières indifférentes ou épineuses. Il n'est pas vrai que les formulaires, et en particulier le Consensus, soient un

moyen propre à arrêter les disputes. L'expérience a fait voir le contraire. Le meilleur moyen d'entretenir la paix, c'est de ne pas permettre que l'on inquiète personne pour ses sentiments.

Enfin l'Académie justifie la réserve *quatenus* apportée à quelques signatures; elle ne comprend pas que les défenseurs du Consensus puissent s'en irriter, si réellement ils estiment que cet acte soit conforme à l'Ecriture sainte.

L'affaire prenait ainsi de la gravité par la gravité même des questions qui s'agitaient. Un grand nombre d'ouvrages furent publiés à la suite du mémoire de l'Académie; quelques-uns paraissaient sous le voile de l'anonyme ou du pseudonyme. Au nombre des hommes qui entrèrent dans la lice, la visière levée et leurs noms inscrits sur leurs armes, nous devons citer les professeurs Polier et de Crousaz, avec le doyen Bergier.

D'ailleurs l'Académie continuait ses paisibles travaux; ils furent soudainement interrompus. Elle allait consacrer au St.-Ministère dix proposants, lorsqu'elle reçut de LL. EE. l'ordre de différer cette consécration, jusqu'à ce que l'on eût pris une décision sur la question de la signature; elle obéit. 25 décembre 1717.

LL. EE. chargèrent le Sénat académique d'examiner le mémoire de l'Académie. La rédaction de la discussion fut confiée à M. Ringier, professeur d'hébreu et de catéchèse. Cette réponse, après avoir reçu l'approbation des ecclésiastiques membres du Sénat, fut remise à LL. EE. par les Curateurs. On en fit plusieurs copies, parce qu'il y avait eu aussi plusieurs exemplaires du mémoire de l'Académie. Mais l'Académie elle-même n'en reçut point communication d'une manière officielle; il est vrai que l'auteur avait écrit en allemand, langue qui était comme étrangère dans le pays Romand, même pour les hommes instruits. Une traduction faite de main privée parvint à

l'Académie. Cette réponse dont nous n'entreprendrons pas de donner l'analyse, était une réfutation lourde mais sans poids, subtile mais sans finesse, grossière mais sans énergie. Quelques traits suffiront pour prouver la justesse de notre jugement. A l'exemple de tous les inquisiteurs anciens et modernes, on invoquait la distinction entre la liberté d'enseigner et la liberté de penser; on oubliait que la signature du Consensus avait été, à Berne même, demandée à des hommes qui ne prenaient aucune part à l'enseignement. La Confession de foi, disait-on, perdrait sa force et son efficacité, sans l'auxiliaire du Consensus. Ce formulaire est en particulier un préservatif contre l'arminianisme. Le système des points-voyelles est nécessaire à la doctrine des réformés; celui de Cappel au contraire est favorable aux catholiques; le texte hébreu a toujours été lu comme les Juifs et les Chrétiens réformés le lisent aujourd'hui, c'est-à-dire comme Buxtorf.... Pour ce qui concernait la restriction *quatenus* avec les explications de l'Académie, on répondait courageusement qu'elle ne devait pas être tolérée, puisqu'elle pouvait rendre la signature illusoire. Le clergé de Berne, en terminant son mémoire, suppliait LL. EE. de ne pas supprimer le Consensus, puisque ce serait abandonner les ouvrages extérieurs de la forteresse de la vérité, et la laisser sans défense, comme cela est arrivé à Genève, où l'abolition de ce formulaire a ouvert la porte aux latitudinaires.

On comprend que l'académie de Lausanne ne fut touchée ni des procédés du clergé bernois, ni des raisons qu'il développait dans sa réponse : elle ne voulut pas qu'on l'ignorât; M. le doyen Bergier fut de nouveau chargé de rédiger une réplique. Cet écrit, approuvé par tous les membres de l'Académie, fut envoyé aux Curateurs à Berne, le 12 avril 1718. Le Recteur, dans la lettre d'envoi, les priait d'appuyer de leur crédit les représentations de l'Académie. Après avoir relevé ce qui était

blessant pour elle dans les procédés des pasteurs et des professeurs de Berne, ou du moins de l'un d'entre eux, elle entre en matière en annonçant qu'elle suivra pied à pied la réponse de ces messieurs, et fera voir clairement qu'elle ne renverse aucune des raisons de son mémoire et les laisse subsister dans toute leur force. Nous n'accompagnerons pas l'Académie dans cette polémique; son mémoire était fort étendu; il faut souvent plusieurs pages de défense pour repousser une attaque d'une ligne. L'Académie avait en général donné à toutes ses paroles l'accent d'une dignité calme; elle s'était promis de conserver cette modération qui est souvent le signe de la force; toutefois elle sentit elle-même que de temps en temps le cœur de l'écrivain battait trop fort pour laisser à la plume une allure compassée et froide; elle s'en excuse avec une simplicité qui a quelque chose d'antique, et dont nous aimons à déposer ici l'expression tout à fait naïve. « Le lecteur, dit-elle, aura peut-être trouvé trop de vi-
» vacité dans cet écrit; mais on le prie de considérer que c'est
» ici une défense contre une des attaques les plus rudes et les
» plus offensantes que des personnes de notre caractère puis-
» sent essuyer; attaque que nous ne nous sommes point attirée
» par des manières désobligeantes et malhonnêtes. Au fond,
» nous sommes des hommes et non pas des anges : ce n'est
» pas de l'eau ou du lait qui coule dans nos veines. Nous som-
» mes chrétiens et non pas stoïciens. Une parfaite égalité d'âme
» dans les mauvais traitements, tels que sont ceux que nous
» avons reçus, nous paraît une chimère. Jésus-Christ et ses
» apôtres, dont la conduite est l'un des meilleurs commentaires
» de leurs préceptes, n'ont pas gardé cette parfaite égalité dans
» leur apologie. Ils ont repoussé avec force les traits de leurs
» ennemis... Nous n'avons point rendu injure pour injure, en
» traitant de faux, de malin, d'odieux, d'impertinent et de
» sophistique les allégués de ces messieurs, comme ils ont traité

» les nôtres... Nous avons rendu sensible le contraste que » forment les doux titres de frères et de collègues qu'on nous » donne, avec la manière dont on agit à notre égard. »

Rien ne fatigue plus les hommes qui sont déterminés à se donner raison malgré la raison, que les arguments solides et inattaquables : pour en finir, ils imposent le silence, lorsqu'ils sont les plus forts. Ce fut le parti auquel Berne eut recours, tout en voulant se donner les airs de l'impartialité.

Le 13 juin 1718, le Bailli convoque l'Académie et lui fait savoir que le Petit Conseil a vu avec déplaisir les écrits qui avaient été faits pour et contre la signature du Consensus, et que, pour éviter les fâcheuses conséquences qui pourraient en naître, il avait jugé à propos, sans entrer dans la discussion, d'imposer silence aux deux partis et de défendre toutes sortes d'écrits sur ces matières, voulant et entendant qu'à l'avenir tous ceux qui seront reçus au St.-Ministère signent le Consensus, purement et simplement, sous peine d'être exclus du dit ministère.

Ainsi les deux partis devaient se taire : silence facile et surtout glorieux pour le clergé de Berne, mais humiliant pour l'Académie. Quelle était d'ailleurs la valeur de cette signature pure et simple? De quel engagement était-elle le sceau? Des explications furent demandées à Berne, non pas officiellement mais officieusement. On répondit de la même manière. Le Bailli déclara (19 août 1718) que LL. EE. ne prétendaient pas que le Consensus fût un formulaire de foi, mais seulement de doctrine, destiné à prévenir les divisions. D'après cette assurance, dix-sept étudiants en théologie signèrent sans restriction et furent consacrés.

10.

Berne fait inspecter l'Académie par une délégation. — L'Académie subit un interrogatoire. — Efforts du Bailli pour maintenir la paix. — Rapport des délégués. — Préavis sévère du Petit Conseil. — Interventions pacifiques. — Les voies de la rigueur sont préférées. — Deux requêtes : les modérés, les rigides. — 1719-1722.

L'affaire était-elle terminée? Elle devait l'être ; ou bien si elle était destinée à renaître de ses cendres, c'était aux vaincus à la rappeler à la vie, pour essayer par un nouveau combat de se faire une position meilleure. Il n'en fut pas ainsi. Berne laisse à peine écouler quelques mois et ranime la querelle avec toute son odieuse et tyrannique amertume. L'occasion était heureuse, il est vrai. On était au printemps de l'année 1719. L'Académie devait subir une de ces visites destinées aux investigations sur son administration et son enseignement. La délégation était composée des bannerets Tillier et de Lerber, curateurs de l'académie de Lausanne, de M. Malacrida, professeur en théologie à l'académie de Berne et de M. Dachs pasteur de cette ville. Les députés mirent une grande activité à l'accomplissement de leur mission; ils y apportèrent aussi une solennité tout à fait aristocratique. Convoquée sous leur présidence, l'Académie eut à subir une sorte d'interrogatoire. Les députés Bernois lui demandèrent si l'on observait le règlement d'après lequel ceux qui ont étudié hors du pays et qui veulent être admis à l'imposition des mains, sont astreints à subir les mêmes épreuves que les autres et à signer le Consensus. La réponse de l'Académie fit connaître ce qui avait lieu : le règlement n'était pas observé avec la rigueur que sa teneur semblait exiger ; mais on prenait toutes les précautions que pouvaient

commander la prudence et l'intérêt de la religion, et l'on obtenait le même résultat.

Les délégués demandèrent si l'on continuait de faire prêter le serment d'association. L'Académie répondit qu'on avait cessé de le prêter depuis l'année 1700; qu'elle n'avait reçu de LL. EE. aucun ordre à cet égard, et qu'un serment analogue était prêté devant la chancellerie, lorsqu'un ecclésiastique recevait un emploi ou entrait dans une Classe.

Une autre question grave fut adressée à l'Académie; elle concernait l'enseignement religieux et la Confession de foi helvétique. On lui demanda pourquoi elle avait aboli dans le collége l'usage du catéchisme de Heidelberg et l'avait remplacé par un plus abrégé. L'Académie répondit que le petit catéchisme renfermait la même doctrine que le grand; que la première édition en avait été faite à Berne en 1680, que la substitution avait eu lieu en 1705 avec l'approbation du Bailli qui s'était chargé de faire agréer la chose à LL. EE. Enfin l'Académie faisait ressortir les avantages du catéchisme abrégé sous le rapport de l'usage.

On voit que les investigations des députés bernois étaient poussées avec vigueur; cependant elles n'avaient pas encore dépassé les droits rigoureux d'une autorité vigilante. Mais la tâche des délégués n'était pas accomplie; la plaie qui commençait à se cicatriser, n'avait pas encore été touchée d'une main irritante : ce fut à la fin de leur séjour à Lausanne que la grande scène se passa.

Les députés font de nouveau convoquer l'Académie et lui déclarent qu'il ne leur reste plus pour terminer leur mission qu'à lui faire connaître les griefs qui s'élèvent sur ses sentiments en matière de religion, en particulier sur les écrits qu'elle a publiés dans le temps de l'affaire du Consensus; ils lui demandent des explications et une réponse.

On se plaçait ainsi sur un sol brûlant. Le Bailli le comprit immédiatement; aussi, avec un empressement dont il faut lui savoir gré, il chercha à engager les députés à ne pas aborder ce sujet; il rappela que LL. EE. avaient terminé toutes les difficultés, en imposant le silence, et fit observer d'ailleurs que la mission des députés ne concernait pas la religion. Les députés ne cédèrent pas; mais par une apparente concession, ils proposèrent que l'Académie se justifiât spontanément des griefs que l'on puisait contre elle dans ses propres écrits, en entrant en conférence avec les députés ecclésiastiques, afin de dissiper les inquiétudes et le mécontentement du Souverain. Chacun des membres de l'Académie répondit à son tour sur cette proposition, et plusieurs exprimèrent franchement leur opinion sur le fond même de la doctrine du Consensus; mais ils se refusèrent tous à répondre immédiatement et de vive voix à toutes les questions qui pourraient leur être adressées. Les députés ne furent pas contents; ils congédièrent l'Académie jusqu'à nouvel ordre, en l'invitant à réfléchir afin de les satisfaire. La nuit porte conseil; le conseil fut ce qu'il devait être : la persistance.

L'Académie, dans une nouvelle assemblée qui eut lieu le lendemain, 27 mai, fit savoir aux députés, par l'organe de son recteur, qu'elle n'avait rien à changer à sa réponse de la veille; mais qu'elle était prête à répondre par écrit dans un temps fixé. Nouveau mécontentement des députés; deux jours après ils quittèrent Lausanne pour retourner à Berne. Le rapport qu'ils avaient à faire sur leur mission fut retardé par diverses circonstances; car ils ne purent le présenter au Petit Conseil qu'au commencement de l'année suivante (1720). Cette autorité ne pouvait pas s'en occuper tout de suite; il fallait une consultation préalable du sénat académique, et ce ne fut qu'au commencement de l'année 1722 que l'affaire lui arriva préparée par tous les préliminaires d'usage.

Le rapport des délégués était sévère : il avait même cette sévérité qui accueille et place au niveau des faits constatés les soupçons malveillants et les insinuations calomnieuses. Au dire du rapport, l'Académie était infectée d'hérésie; trois de ses membres étaient particulièrement stigmatisés.

Au sein du Petit Conseil, la discussion fut animée ; elle donna lieu à trois propositions : d'abord, faire une enquête nouvelle, dirigée sur la conduite, les discours, les livres des membres inculpés, puis leur destitution ; en second lieu, laisser tomber toute l'affaire, car on manquait de preuves, et les mesures sévères n'auraient d'autre résultat que le trouble dans l'église et un grand scandale. Une troisième proposition se produisit entre les deux partis extrêmes, et réunit tous les suffrages : écarter toutes les questions personnelles ; chercher à établir autant d'uniformité que possible entre l'académie de Lausanne et celle de Berne, et, pour atteindre ce but, exiger de tous les ministres du Pays de Vaud, comme de ceux du pays allemand, la signature du Consensus, selon l'explication admise, et le serment d'association, contre les Piétistes, les Arminiens et les Sociniens, comme il se prêtait dans la capitale. Deux membres du Sénat devaient être envoyés à Lausanne pour procéder à l'exécution de l'arrêt, avec ordre de congédier sur-le-champ tous ceux qui se refuseraient à signer de cette manière ou à prêter le serment.

Cette décision du Petit Conseil devait être soumise à la ratification du Conseil des deux-cents. C'était là une énergique résolution : malheur aux consciences soucieuses de la vérité ! malheur à ces intelligences droites qui ne savent pas accepter un principe et en rejeter les conséquences ! Berne devenait une seconde Venise : l'inquisition était là, et les destitutions remplaçaient le Pont des soupirs.

Les suites déplorables que cette décision pouvait entraîner se montraient avec évidence. Une grande espérance restait en-

core : le Grand Conseil ne ratifierait pas la mesure proposée. Rien ne fut négligé pour obtenir ce vote négatif : démarches privées, représentations publiques. Le syndic de Genève, M. Conrad Trembley, écrivit à l'Avoyer en charge une admirable lettre : il faisait sentir que si l'uniformité en matière religieuse est désirable, s'il est beau qu'un gouvernement s'efforce de l'obtenir, il ne faut toutefois la demander que sur ce petit nombre de vérités que l'Ecriture sainte nous présente clairement comme essentielles et fondamentales; mais on doit laisser à chacun la liberté de penser ce qu'il lui plaira sur les autres points obscurs et non nécessaires. La voie de la douceur et de la tolérance est la seule qui soit légitime et qui conduise à la paix.

Des voix étrangères, plus puissantes peut-être, mais non plus éloquentes ou plus amies, se firent aussi entendre auprès des cantons évangéliques. Frédéric Guillaume, roi de Prusse, écrivit aux cantons de Zurich et de Berne; il insista principalement sur la nécessité de la douceur pour amener l'unité des églises réformées. Dans leur réponse, les deux cantons répétèrent, comme à l'ordinaire, des assurances de leurs sentiments de concorde et de paix, en insistant sur l'importance des doctrines du Consensus.

Cependant la décision définitive ne se rendait pas, et l'on profitait de ces retards pour continuer des insistances favorables à l'académie de Lausanne. Mais l'impulsion était donnée.

Le 15 avril 1722, le Grand Conseil est assemblé; la question est vivement débattue; enfin, après cinq ou six heures de discussion, 72 voix contre 62 confirment la décision du Petit Conseil, le chargent de pourvoir à l'exécution de l'arrêt, et de donner des instructions convenables aux députés qui seront envoyés à Lausanne.

On comprend quelle impression de terreur frappa l'Académie

et le clergé vaudois. Quelques ministres pensèrent à résigner leurs places, et écrivirent à l'étranger pour demander un asile et du pain. Plusieurs conférences se réunirent; on décida de faire encore une fois entendre au Souverain la voix de la raison, dans une requête également ferme, respectueuse et toute chrétienne. La rédaction en fut confiée à M. de Saussure, pasteur à Lausanne.

Les professeurs et plusieurs ecclésiastiques de la classe de Lausanne, d'Orbe et d'Yverdon déclarent qu'ils sont disposés à prêter ou à confirmer le serment d'association, ainsi qu'à signer la formule du Consensus, si ce serment et cette signature ne les engagent ni à persécuter ceux qui sont dans quelque sentiment contraire, comme les termes du serment semblent l'insinuer, ni à croire tous les articles contenus dans le Consensus, ni à les enseigner tous sans aucune exception; ils estiment que cette signature et ce serment ne doivent être regardés que comme un lien et comme un engagement à s'opposer aux schismes, aux doctrines nouvelles, à repousser les perturbateurs, à ne dogmatiser jamais contre les doctrines des livres symboliques, et à entretenir l'unité de la foi par le lien de la paix.... Ils prient LL. EE. d'être persuadées que s'il ne s'agissait que de leurs biens, de leur repos, de leur liberté et de leur vie, ils en feraient un sacrifice volontaire pour témoigner leur zèle et leur obéissance; à cet égard, ils seraient mortifiés de le céder à qui que ce soit. Mais ils osent aussi déclarer qu'ils sont prêts à tout souffrir plutôt que de donner la moindre atteinte à ce qu'ils doivent à Dieu, à la vérité, à la religion, à leur conscience et au salut de leur âme.

D'un autre côté, il y avait, dans le clergé vaudois, quelques ecclésiastiques en très-petit nombre qui s'associaient aux opinions théologiques et à l'intolérance du gouvernement bernois; ils se réunirent aussi et rédigèrent une *contre-requête*. Ils de-

mandaient la conservation exacte du Consensus, la signature pure et simple, et traçaient un sombre tableau des suites de la tolérance. Ces pasteurs s'appelaient eux-mêmes *orthodoxes;* le public les nomma les *rigides.*

Déjà 45 à 50 signatures couvraient la déclaration des ecclésiastiques *modérés;* un grand nombre d'autres allaient s'y joindre, lorsque le Bailli reçu l'ordre de les faire cesser, et de retirer toutes les copies qu'il pourrait se procurer : cette requête sentait la cabale.

La contre-requête fut généralement mal accueillie; la rudesse et les prétentions de ces théologiens trouvèrent à peine une demi-douzaine de partisans; et, chose remarquable, Berne même n'osa pas les accueillir; peu s'en fallut qu'elle n'ordonnât d'en rechercher les auteurs pour les réprimander.

De nouvelles sollicitations à la paix et à la tolérance vinrent de l'étranger. Le roi de la Grande Bretagne adressa aux cantons évangéliques de la Suisse, Zurich, Berne, Bâle, Schaffhouse, Appenzell, Glaris, St.-Gall, et en même temps á la ville de Bienne, une lettre pressante. « Nous n'avons pu nous em» pêcher, » dit-il, après avoir rappelé la circonstance qui excite » son intérêt, « de vous exhorter amicalement, tous ensemble » et particulièrement les cantons de Zurich et de Berne à avoir » cet égard pour la paix et la tranquillité de l'église réformée, » de n'obliger personne à signer le susdit formulaire, ce qui » serait même peu conforme à votre douceur ordinaire; mais » au contraire d'empêcher qu'il n'y ait personne qui sous pré» texte d'étendre la confession de la vraie foi, trouble la paix » de l'église, par des disputes hors de saison, sur des matières » trop hautes et trop obscures, et qui, au jugement de plu» sieurs, n'ont pas beaucoup de rapport au vrai but du salut » éternel; ce qui serait très-préjudiciable à l'Etat et à la reli» gion. »

11.

Députation bernoise à Lausanne. — Ses actes. — Procès-verbal d'une séance de l'Académie. — Explication sur le Consensus et le serment d'association. — L'Académie signe et jure. — Déclaration du professeur Polier. — Horreur publique. 1722.

Berne fut inexorable. Le Grand Conseil nomma lui-même les deux députés chargés de la mission qui avait été décidée. Ils portaient l'un et l'autre le nom de Tillier; l'un était banneret, l'autre conseiller. Ils arrivèrent à Lausanne le 10 mai 1722. L'Académie s'empressa de leur présenter ses hommages; mais de part et d'autre on se souciait peu d'un vain cérémonial; on voulait aller au but. Conférences entre les députés et les membres de l'Académie; assemblées académiques, toutes ces ressources de conciliation ou de soumission furent employées. Nous ne pouvons pas développer ici ce drame dont les scènes dévoilèrent tour à tour des cœurs élevés et fermes, des cœurs faibles et serviles, un despotisme adroit et fécond en ressources variées dans son invariable volonté. Le doyen Bergier et le professeur Polier se distinguèrent surtout par la fermeté, la loyauté et la sagesse de leur langage. L'Académie fut noblement représentée par son recteur, le célèbre Pierre de Crousaz. Il serait trop long de rendre compte de toutes les conférences qui eurent lieu : nous nous bornerons à transcrire littéralement une page d'un manuscrit académique, où l'on en trouvera le résultat dans le style de l'époque.

Les procès-verbaux des séances de l'Académie étaient ordinairement, à cette époque, rédigés en latin; mais pour quelques

séances, pendant l'affaire du Consensus, on fit usage de la langue française, vu la difficulté de la matière.

« Le 11 mai, l'Académie eut l'honneur de complimenter les » seigneurs députés, par la bouche de M. le Recteur De Crou» saz. Son discours a été bien reçu des Seigneurs Députés, et » ils en ont demandé une copie à M. le Recteur qui la leur a » donnée. Le dit jour 11 et les deux suivants se sont passés en » diverses conférences entre les seigneurs députés et les mem» bres de l'Académie, soit séparément, soit quelques-uns en» semble ; dans lesquelles conférences chacun a proposé aux » dits Seigneurs avec confiance et liberté les difficultés qu'il » pouvait avoir, soit sur les articles mêmes de la formule du » Consensus, soit sur le sens de la signature, soit sur les ter» mes du *serment d'Association ;* ensuite desquelles convocations, » l'Académie s'étant assemblée, et chacun des membres ayant » rapporté ce qui lui avait été dit en particulier, la Compagnie, » après avoir comparé le tout a trouvé que les éclaircissements » donnés par les Seigneurs députés se réduisaient aux articles » suivants :

» 1° Que LL. EE. ne proposaient point la formule comme » une *règle de foi* et n'en exigeaient pas la signature comme » une déclaration que l'on fût dans les sentiments qu'elle » établit.

» 2° Que la signature n'obligeait point à enseigner les doc» trines contenues dans la dite formule.

» 3° Que la dite formule ne devait être regardée que comme » un formulaire de doctrine qu'on s'engageait de ne point atta» quer dans les enseignements publics ni particuliers.

» 4° Que cet engagement de ne pas attaquer la formule ne » regardait point les expressions mêmes, mais seulement la » substance des dogmes qu'elle contient comme *l'intégrité du* » *texte sacré dans le premier canon.*

» Lesquels éclaircissements, les seigneurs députés ont ap-
» puyés de diverses raisons, et entr'autres de ces deux-ci : l'une
» que LL. EE. étant princes protestants et réformés, et regar-
» dant l'Ecriture sainte, comme l'unique règle de la Foy ne
» prétendraient jamais prescrire aucune autre règle de Foy :
» l'autre que LL. EE. ont toujours tenu à l'égard de leurs
» sujets qui étaient dans des idées différentes de la doctrine du
» Consensus, une conduite conforme à ce principe et aux
» explications ci-dessus.

» Quand au *serment d'association,* la Compagnie a trouvé que
» les éclaircissements donnés en particulier se réduisaient aux
» suivants :

» 1° Que LL. EE. n'étant point persécuteurs, n'exigeaient de
» personne de le devenir ; beaucoup moins voudraient-ils y en-
» gager par un serment.

» 2° Que les termes du dit *serment d'association* qui parais-
» sent trop durs doivent être entendus suivant cette règle géné-
» rale qui est exprimée dans le premier article, et qu'en parti-
» culier le terme de *ne supporter aucunement* ne signifiait autre
» chose si ce n'est ne pas prêter aide et assistance.

» 3° Que l'engagement où l'on entre de *s'opposer de tout son*
» *possible à toute doctrine contraire* doit être entendu et observé
» suivant l'exigence de l'emploi dont on est revêtu.

» 4° Que cette opposition aux doctrines contraires regarde
» les *sectaires* qui dogmatisent et qui par là pourraient causer
» des troubles et des schismes dans l'Eglise.

» M. le professeur Ruchat * a de plus déclaré que les Sei-
» gneurs Députés lui avaient donné la commission de trans-
» mettre aux régents les éclaircissements ci-dessus, pour les
» porter à signer la dite Formule et à prêter le serment.

* M. Ruchat était alors professeur d'éloquence et principal du collége. Il s'agit ici des régents qui appartenaient à cet établissement.

» Les éclaircissements ci-dessus ayant disposé les membres » de l'Académie à signer la dite Formule, et à prêter le dit » serment, il ne leur restait plus de difficulté que par rapport au » public qu'il était important d'édifier sur la manière dont ils » auraient signé et solennisé le serment, parce que les dits » éclaircissements n'ayant été donnés que de bouche, et les » Seigneurs Députés se faisant de la peine de les faire donner » par écrit, le public pourrait en être mal instruit. Mais les Sei- » gneurs Députés ayant fait réitérer par la bouche du Seigneur » Bailli les promesses qu'ils avaient faites à plusieurs membres » de la Compagnie, de pourvoir efficacement à ce que l'hon- » neur du corps fût à couvert de tout reproche, il a été résolu » de faire ce que les dits Seigneurs avaient exigé.

» Le 15 du dit mois au matin, l'Académie s'est rendue avec » les régents du collége au Château, pour entendre l'exposition » des ordres de LL. EE., qui lui serait faite par les dits Sei- » gneurs. L'assemblée étant complète, l'Illustre Seigneur Ban- » deret Tillier parla à peu près en ces termes :

» Vous n'ignorez pas le sujet pour lequel nous sommes as- » semblés et que c'est pour faire exécuter l'arrêt de LL. EE. » nos souverains seigneurs, rendu le 15 avril, sur la signature » de la Formule du Consensus et sur le serment d'association, » comme cela se pratique à Berne. Vous devez savoir présen- » tement l'intention de LL. EE.; il s'agit maintenant d'obéir.

» A quoy M. le recteur De Crousaz, au nom de la Compa- » gnie, répondit par le discours suivant, dont il était convenu » avec les dits députés. Teneur du dit discours :

» Illustres et puissants seigneurs!

» Nos sentiments et le fond de notre cœur sont distinctement » connus à VV. GG. Nous avons aussi une pleine connaissance » des intentions de notre pieux souverain; voilà pourquoi dans » cette occasion comme dans les autres, nous lui obéissons par

» inclination autant que par devoir. Nous rendons encore nos » très humbles actions de grâces à VV. GG. de ce qu'elles » viennent de nous réitérer par la bouche de M. le Professeur » Ruchat qu'elles nous ont bien fait connaître la volonté du » Souverain telle que nous la souhaitions. Je suis encore chargé » de rendre grâces à VV. GG. de l'assurance favorable qu'elles » nous ont donnée que notre honneur leur était cher, et qu'elles » auraient soin de l'édification publique qui nous est encore » plus chère que notre honneur.

» Ensuite duquel discours, tous les membres de l'Académie » et les quatre premiers régents ministres ont signé la dite » formule par la simple apposition du nom, et les Seigneurs » Députés ayant ajouté des éclaircissements sur le serment » d'association conformes à ceux qui sont couchés ci-dessus, » ensuite de ces éclaircissements, tous les membres de l'Aca- » démie et les quatre premiers régents solennisèrent le » serment. »

Tel est le récit original de cette partie de la mission des délégués.

Le caractère officiel de ce procès-verbal n'a pas permis de reproduire l'une des scènes les plus émouvantes de ce triste drame. Tous les membres de l'Académie, dit-on, signèrent. Oui; mais ce ne fut pas encore sans un dernier effort de résistance, effort infructueux et mal accueilli. La plume qui signait passait de main en main, au milieu du silence de l'assemblée; lorsqu'elle fut remise à M. Polier, ce professeur ne voulut pas déposer son nom, avant d'avoir fait connaître les motifs qui l'y déterminaient; il fut interrompu dans son discours; alors il produisit un papier et en demanda la lecture. Les délégués refusèrent. M. Polier déposa le papier sur la table et reprit sa place sans signer. Les signatures continuèrent. Cette opération terminée, les députés sollicitèrent M. Polier de ne pas se sépa-

rer de ses collègues et de signer avec eux. Ce professeur exposa qu'il n'avait pas l'intention de renouveler les difficultés, mais qu'il voulait constater qu'il n'agissait que par amour pour la paix et l'union, et qu'il croyait entrer ainsi dans les vues de LL. EE. Il fut interrompu; il reprit la parole; il fut interrompu de nouveau. Il offrit de signer sur la foi des explications qu'il venait de donner. Les députés y consentirent; mais ils ajoutèrent que sa signature devait être telle que celles des autres.

Quelle était donc cette déclaration déposée sur le bureau par le professeur courageux? Il est important de l'enregistrer ici, car elle eut aussi son rôle à jouer.

« Je soussigné déclare, en parole de vérité et comme étant » en la présence de Dieu, que je n'ai mis mon nom dans le livre » dit *Formula Consensûs*, que pour conserver la paix dans » l'Eglise et l'union avec mes frères et collègues, et que j'ai » cru pouvoir le faire en conscience, après les éclaircissements » qui m'ont été donnés en particulier, ou en présence de M. le » recteur De Crousaz, par les Seigneurs Députés de LL. EE. » sur tous les scrupules que je pouvais avoir concernant cette » signature, tant pour moi que pour les autres; par lesquels » éclaircissements j'ai compris clairement que l'intention de » LL. EE. n'est point de gêner les consciences, ni de faire re- » cevoir cette formule, comme une règle de foi, ni comme un » formulaire de doctrine qu'il faille enseigner absolument, en » tout ou en partie; mais seulement comme un formulaire » d'union, qui engage ceux qui le signent à adhérer à la com- » munion extérieure de l'Eglise, dans laquelle les articles de » cette formule sont reçus par le plus grand nombre, et à ne » point en troubler l'ordre et l'union, en publiant ou répandant » des doctrines directement contraires aux décisions de cette » formule, pour autant de temps qu'elle restera autorisée par

» la dite Eglise, ou par le Souverain. Je déclare encore, de » même que ci-dessus, comme je l'ai fait, et de bouche et par » écrit, en présence des Seigneurs Députés de LL. EE., que je » n'ai prêté le serment d'association qu'autant qu'il ne m'en- » gage à rien de contraire à la gloire de Dieu, à l'honneur du » Souverain, au bien de l'Etat et à l'édification de l'Eglise, et » que les dits Seigneurs ont approuvé ces exceptions, en disant » qu'elles se supposaient d'elles-mêmes. C'est ce que j'ai cru » devoir faire et déclarer pour l'acquit de ma conscience, pour » l'édification publique et pour la satisfaction de ceux qui y » prennent intérêt.

» En foi de quoi, je me suis signé à Lausanne, ce 19 » mai 1722.

» G. POLIER,
» professeur d'hébreu et de catéchèse. »

Telle était la déclaration de M. Polier; la lecture en fut refusée et les signatures se donnèrent ou plutôt se livrèrent purement et simplement.

Peut-on se défendre d'une douloureuse impression en lisant ces récits? Ce tableau n'est-il pas profondément affligeant? Ces pasteurs, ces professeurs, si haut élevés dans l'ordre moral et religieux, qui ont défendu avec une noble et chrétienne fermeté, les droits de leur conscience, et, disons-le, les droits du bon sens, cèdent et s'abaissent devant des explications dont ils ont eux-mêmes fait sentir le vide et l'insuffisance. Nous nous abstiendrons de faire ressortir le contraste du ton hautain des délégués avec le langage terre-à-terre du Recteur : son discours avait même été soumis préalablement à la dédaigneuse approbation des députés.

L'Académie sentit cependant qu'elle avait compromis sa dignité et que l'édification publique *qui lui était plus chère que son honneur,* devait être gravement en souffrance. Les députés le

comprenaient aussi, car nous lisons encore dans le document auquel nous avons emprunté ce récit, les lignes suivantes : « Ce que dessus étant fait, les seigneurs députés témoignèrent » qu'ils étaient contents de la Compagnie, mais qu'il restait » encore de travailler, comme ils l'avaient promis, à l'édifica- » tion publique. » Mais, en réalité, ce *travail* inquiétait peu les députés bernois ; ils avaient accompli leur mission. Aussi lorsque MM. Bergier et de Saussure prirent la parole pour insister sur le besoin de protéger l'Académie contre l'opinion publique, les seigneurs bernois imposèrent silence à ces réclamations personnelles, et invitèrent l'Académie à délibérer en particulier, et à leur communiquer les expédients qu'elle imaginerait. Le même jour, en effet, l'Académie se réunit ; le Recteur fut chargé de composer un mémoire, qui serait adressé aux députés eux-mêmes, pour éclairer *le public et la postérité*, sur les intentions de LL. EE. et la conduite de l'Académie dans cette grave circonstance. Le mémoire fut prêt le lendemain ; il avait la forme d'une requête. Obséquieux et diffus, il entrait dans beaucoup de détails sur les faits, sur les intentions de LL. EE. et sur les explications données par les députés ; l'adulation y avait une grande place ; et l'on rougit de honte en lisant les lignes suivantes : « Une assiduité à instruire les jeunes gens » et à revenir sur les mêmes choses, donne insensiblement » des bornes à l'esprit. Les lumières de Vos Grandeurs, plus » étendues que les nôtres, pourront aisément leur fournir des » moyens de procurer l'édification publique qui ne leur est pas » moins chère qu'à nous. »

Les députés ne furent pas satisfaits ; la longueur du mémoire leur déplut ; ils ne se souciaient guère d'ailleurs d'y voir dans tous leurs détails les explications qu'ils avaient eux-mêmes données ; il est des choses qui se disent, mais ne s'écrivent pas ; la forme de requête enfin semblait remettre tout en question. Ils deman-

dèrent un extrait sous forme de mémoire à examiner; ils furent obéis. Un mémoire nouveau leur fut remis; il était revêtu de la signature de tous les membres de l'Académie. On exposait avec précision les motifs de la conduite des pasteurs et des professeurs. Nous citerons la conclusion, et l'on comprendra quelle position l'Académie s'était faite. « Enfin, Illustres et » puissants Seigneurs, nous nous jetons aux pieds de Vos » Grandeurs, en les suppliant de se souvenir de notre obéis» sance. Elles nous ont fait l'honneur de nous demander notre » confiance : nous l'avons donnée avec abandon. Non-seule» ment le vulgaire, mais la plus grande partie des gens de dis» tinction, tout ce qui est entre le premier rang et le vulgaire, » *nous regarde avec horreur*, parce qu'ils ne savent point dans » quelle intention et dans quel sens nous avons signé. VV. GG. » ont trop de piété pour oublier que ces âmes troublées sont » des âmes humaines, et pour ne point s'intéresser en leur » tranquillité et en leur salut. Rien n'est plus aisé que d'y ap» porter du remède. VV. GG. n'ont qu'à faire connaître ce » qu'Elles nous ont dit et répété positivement dans les conver» sations particulières, où Elles nous ont découvert l'intention » du souverain, et où Elles nous ont promis qu'Elles auraient » soin de notre honneur autant que nous-mêmes. Nous per» drions tout le mérite de notre première confiance, si nous » n'espérions pas, sans aucun mélange de doute, que le sou» verain et ses sujets seront distinctement édifiés sur l'inten» tion et le sens dans lequel nous avons signé après les instruc» tions reçues de VV. GG. »

Ces paroles donnent l'idée de l'impression qu'avait produite l'adhésion de l'Académie. C'était de l'horreur. Il fallait à tout prix ramener l'opinion publique : et comme on ne pouvait pas beaucoup attendre des efforts des députés, un autre moyen fut jugé nécessaire, la chaire chrétienne, asile dernier de l'élo-

quence indépendante et des convictions courageuses. Le pasteur de Saussure chercha à justifier la conduite de LL. EE. et de l'Académie, en insistant sur les intentions de LL. EE. et sur la nécessité de maintenir l'union de l'Eglise et de prévenir les troubles et les divisions. Ce sermon eut l'honneur de plaire aux députés; ils en demandèrent une copie; toutefois ils firent observer qu'il ne convenait pas à la fête du jour; il avait été prêché un dimanche de communion.

12.

Les impositionnaires sont appelés à signer et à jurer. — Prière du Recteur. — Scène au château. — Refus persévérant des impositionnaires. — Départ des députés. — M. Polier et sa déclaration à Berne. — Les classes. — L'agitation continue. — Silence à la parole et à la presse! — Berne sévit contre le registre qui contient les explications des députés. — Conclusion. 1722-1723.

L'Académie était domptée; venait le tour des jeunes ministres. Les délégués annoncèrent qu'ils avaient l'intention de faire signer le Consensus et prêter le serment d'association à tous les impositionnaires; ils prièrent les membres de l'Académie de les exhorter à la soumission.

Une séance solennelle fut convoquée et les impositionnaires invités à s'y rendre. M. le recteur de Crousaz prononça d'abord une prière. Cette oraison est aussi un éloquent monument de l'époque, et, malgré son étendue, nous la transcrirons en entier; nous la croyons encore inédite.

« Seigneur Dieu tout Puissant, qui es notre Père, et qui » nous permets de t'invoquer et de te présenter nos cœurs » avec toute la confiance qu'emporte un si tendre nom. Nous » ferons aujourd'hui en ta présence une très-humble et très-

» sincère confession de notre conduite, en te suppliant de nous
» éclairer sur ce qu'elle pourrait avoir de défectueux et de nous
» le pardonner, pourvu que nous nous en corrigions, et de
» nous accorder aussi ta protection favorable et toute puissante
» dans ce que nous pourrions avoir fait de conforme à notre
» devoir.

» Toi qui sondes les cœurs, tu vois bien, Seigneur, que nous
» ne sommes pas assez troublés pour ne t'exposer qu'en vérité
» ce que tu sais encore mieux que nous. O toi qui, à la face de
» l'univers et environné de tes saints anges, jugeras les hom-
» mes en justice et décideras du sort éternel des vivants et des
» morts, toi qui rendras à chacun selon ses œuvres, tu nous
» rendras témoignage dans cette grande journée de l'état où
» nous nous sommes trouvés et du seul parti qu'il nous a été
» permis de prendre.

» Dans le temps qu'alarmés par les nouvelles publiques,
» nous comptions, assurés par tant de voix, que nous allions
» perdre nos emplois, tu sais, Seigneur, si nous avons hésité,
» si nous avons balancé, et si cette perte prochaine a pu nous
» arracher des soupirs et des larmes. Ainsi, nous te rendons
» grâces, de ce que nous avons eu une occasion de nous con-
» naître, et de ce que tu as bien voulu nous soutenir par ta
» grâce dans l'examen que nous avons fait de nous-mêmes.

» Dans la suite, Seigneur, Père des miséricordes, tu as été
» satisfait des sacrifices volontaires que nous étions prêts de
» faire à la sincérité et à la vérité. La lumière a succédé aux
» ténèbres, nous avons évidemment senti que nous vivons sous
» des souverains qui sont selon ton cœur et selon le nôtre. Les
» Députés de ce pieux et paternel Souverain nous ont fait la
» grâce de nous assurer et de nous réitérer, autant que nous
» avons voulu et avec tout le détail que nous pouvions sou-
» haiter, que son intention n'a jamais été d'exiger que nous

» crussions autre chose que ce dont nous serions pleinement » convaincus, et qu'elle n'était point non plus de nous faire » enseigner que ce dont nous sommes fortement persuadés; » mais qu'il voulait absolument qu'on se donnât bien garde de » contrecarrer et d'attaquer, ni dans les instructions publi- » ques, ni dans les leçons particulières, les articles des Livres » symboliques de peur d'exciter des troubles et par là des » scandales au lieu de conserver, comme on le doit, l'union et » la paix.

» Nous avons cru, Seigneur, que nous violerions notre » devoir et que nous serions très-injustes si nous refusions » d'ajouter foi aux députés de notre Souverain qui nous écou- » taient si favorablement, qui nous parlaient avec tant de fa- » miliarité et qui nous demandaient si gracieusement notre » confiance. Ainsi en qualité de particuliers, il nous semblait » que nous ne pouvions, sans une opiniâtreté très-condam- » nable, refuser de signer dans un sens où il ne paraissait pas » seulement quoi que ce soit d'injuste. Mais comme nous étions » personnes publiques, il nous paraissait aussi que l'édification » du public était un point essentiel, et nous nous faisions un » devoir indispensable de ne la pas négliger. Nous faisons en- » core connaître, tu le sais, Seigneur, très-humblement et » très-clairement nos scrupules que nous appuyons de raisons » solides. On nous répond qu'une déclaration réitérée à tout le » corps, un moment avant que de signer, n'était qu'une for- » malité qui ne nous apprendrait rien de nouveau et ne nous » assurerait pas davantage à moins que nous n'eussions des » soupçons sur la probité de nos seigneurs.

» On ajoutait que le Souverain trouvait son honneur engagé » à nous demander cette marque de confiance, et qu'après » l'avoir obtenue nous verrions clairement que notre honneur » et l'édification publique qui nous était si chère et plus chère

» de beaucoup que notre honneur, ne tenait pas moins à cœur
» à notre pieux Souverain et à ses Députés qu'à nous-mêmes.

» Après cela, nous nous sommes crus dans une nécessité
» indispensable d'obéir. Nous l'avons fait en simplicité de cœur
» et dans la sincérité d'une bonne conscience. Maintenant,
» Seigneur, octroye-nous la grâce de nous affermir dans
» l'amour de la paix et d'user toujours envers les autres de
» la même douceur, de la même prudence, de la même modé-
» ration dont nous souhaitons qu'ils usent envers nous.

» Rends-nous, Seigneur, propice notre Souverain, et fais-
» nous éprouver la protection favorable des personnes sacrées
» qui nous gouvernent de sa part; donne-nous en toute occa-
» sion la présence d'esprit nécessaire pour démontrer aux
» yeux des hommes la pureté et l'innocence de notre conduite,
» sans crainte et en même temps sans manquer de respect,
» afin de nous conduire sans reproche, en enfants de lumière,
» très-éloignés des réticences, des ténèbres et des cachettes hon-
» teuses, mais que nous soyons appliqués à vivre toujours en ta
» sainte présence et à nous rendre approuvés à la conscience
» de tous les hommes par la manifestation de la naïve vérité.
» Amen. »

Nous laissons à nos lecteurs l'appréciation de cette prière; elle fut jugée *très-belle* (38). Cependant l'impression qu'elle était destinée à produire fut très-faible : un seul impositionnaire fut ébranlé et consentit à signer et à prêter le serment. Les autres persistèrent dans leur résistance, aucun effort ne fut négligé; les professeurs individuellement, l'Académie en corps déployèrent leur éloquence, ces jeunes gens ne cédaient pas : à la répugnance qu'ils éprouvaient dans leur conscience et dans leur raison, se joignait le fâcheux effet qu'avait produit dans le public le revirement de l'Académie; le scandale augmentait tous les jours; ils ne voulaient pas s'y associer. Toutefois, ils

demandèrent qu'on leur remît par écrit et d'une manière authentique, les explications données à l'Académie. C'était demander l'impossible. Seulement M. Polier leur donna connaissance de la déclaration qu'il avait produite. Approuvée par les autres membres de l'Académie, elle fit quelque impression sur les impositionnaires; mais comme elle n'avait aucun caractère officiel, et que même l'autorité qui imposait les engagements dont la persécution pouvait se faire une arme, ne l'avait pas admise, elle ne suffit pas pour vaincre la résistance de ces jeunes hommes inflexibles sur l'honneur et incapables de faire des concessions équivoques.

Enfin la journée décisive arriva; c'était le 20 mai 1722. Les impositionnaires sont convoqués au château. Le bailli Villading les invite à obéir à l'arrêt souverain, en suivant l'exemple de l'Académie. M. de Crousaz, fils du célèbre professeur, prend le premier la parole; il proteste de son respect pour le Souverain, mais déclare que sa conscience ne lui permet pas de faire ce qu'on exige, à moins qu'il n'ait un acte authentique qui fasse foi des explications données de vive-voix. Je suis prêt, dit-il, à sacrifier tout ce que j'ai de plus cher au monde, plutôt que d'agir contre ma conscience. Un second impositionnaire, profondément ému, les yeux baignés de larmes et la voix entrecoupée de sanglots, fait une déclaration semblable. Un troisième parle encore et ajoute des considérations nouvelles. Le quatrième allait prendre la parole, mais le Bailli ne veut pas l'entendre. « Vous êtes en trop grand nombre dans » cette chambre, je ne saurais vous écouter les uns après les » autres. Vous pouvez faire vos réflexions dans cette allée; » en attendant que les Seigneurs Députés vous fassent appeler. » La séance est levée. »

Le Bailli informa les Députés de la résistance des jeunes ministres. Les membres de l'Académie qui étaient présents

furent chargés de leur faire de nouvelles et dernières représentations.

Enfin les impositionnaires sont rappelés; le Bailli, en habit de cérémonie, escorté de deux membres de l'Académie, leur parle en ces termes : « Je viens vous dire de la part des Sei» gneurs Députés, que l'Arrêt de LL. EE. ordonne que vous » signiez le Consensus, suivant la pratique de Berne. L'inten» tion du Souverain n'est pas que l'on regarde ce livre comme » un Formulaire de foi ni même comme un Formulaire qu'il » faille nécessairement enseigner; mais seulement comme un » corps de doctrine reçu dans ce pays, et qu'on doit, pour » maintenir la paix, prendre garde de ne point combattre ni » en public, ni en particulier. Vous entrerez, ajouta-t-il, dans » la chambre où sont ces Seigneurs; mais je vous avertis que » personne ne dise un seul mot devant eux. Car si quelqu'un » veut ouvrir la bouche, on le fera sortir incontinent. Ainsi, » vous signerez purement et sans aucune réserve. »

Il fallut répéter trois fois l'ordre d'entrer dans la chambre où siégeaient les députés. Vingt-cinq impositionnaires étaient présents; 17 entrèrent et signèrent*. L'un d'eux, M. de Montheran ayant osé ajouter : Je signe sur les éclaircissements de M. Polier, le chef de la députation lui dit vivement : Retirez-vous, retirez-vous. Cependant le jeune ministre signa. Ensuite on prêta le serment d'association.

Les sollicitations continuèrent auprès des neuf impositionnaires qui avaient refusé leur signature; mais leur résistance ne fut pas vaincue. Et comment auraient-ils pu céder? Les députés désavouaient la déclaration de M. Polier, seul moyen de conciliation possible. Lorsque ce professeur en fut informé,

* MM. Vauthey, Fevot, Givel, Panchaud, Favre, Lombard, Bosset, Benjamin Dapples, Combe, Clavel, de Montheran, Roy, de Vevay, Jaquier, Herman, Mottaz et Clerc.

il répondit qu'il attendrait que les Députés le lui dissent à lui-même, et qu'il verrait ce qu'il aurait à leur répondre; mais que s'ils ne voulaient pas recevoir sa déclaration et ses éclaircissements, il rétracterait aussi sa signature. On ajoute que d'autres membres de l'Académie qui étaient présents, manifestèrent la même intention. Cet incident n'eut pas de suite.

Cependant les députés devaient retourner à Berne. Le jour de leur départ, nouvelle convocation au château des impositionnaires qui résistent. Les professeurs de Bochat et Ruchat sont présents. Les deux Députés et le Bailli prennent tour à tour la parole. Voici quelques traits de leur éloquence.

Le banneret Tillier, chef de la députation : « ..... Je sou-
» haite que la délicatesse de conscience que vous alléguez
» pour vous dispenser de signer, ne soit pas un prétexte
» imaginé tout exprès pour colorer votre opiniâtreté. Mais
» je crains bien que vous ne vous soyez laissé emporter, du
» moins quelques-uns d'entre vous, à des discours populai-
» res et séditieux que j'apprends que l'on tient de tous côtés
» dans cette ville. Mais LL. EE. sauront bien châtier l'inso-
» lence de ceux qui ont la témérité de vouloir juger des choses
» qu'ils n'entendent pas. LL. EE. ont assez de moyens pour
» mettre à couvert l'honneur de l'Académie et des ministres,
» qui sont des personnes vénérables par leur caractère et qui
» n'ont fait qu'obéir, comme ils le devaient, aux ordres du
» Souverain.... LL. EE. sont les Anciens des Eglises. Ils sont
» établis de Dieu pour y maintenir l'uniformité de la doctrine
» et pour réprimer ceux qui voudraient y causer des troubles
» et des divisions. Vous touchez au moment de la grâce ou de
» la sévérité de votre Souverain. Pensez encore à ce que vous
» allez faire avant que l'arrêt vous soit prononcé.... »

M. le conseiller Tillier : « Il n'est que trop manifeste que ce

» refus que vous faites de vous soumettre aux ordres de LL.
» EE., vient des discours factieux, et pour ainsi dire rebelles
» de plusieurs personnes de tout âge, de tout sexe, et de toute
» condition qui ont l'impudence de trouver à redire à la con-
» duite sage et prudente de leur Souverain. Et je crois que
» LL. EE. seront obligées de chercher les moyens de faire taire
» ces langues envenimées.... »

Le Bailli tint un langage plus conciliant : il se contenta de dire en deux mots « qu'il avait déjà représenté aux imposi-
» tionnaires refusants, le mieux qu'il avait pu, tout ce qui lui
» paraissait propre à les engager à obéir; que ce n'était pas
» sans déplaisir qu'il les voyait si fixes dans leur résolution,
» mais qu'il ne pouvait s'empêcher de dire qu'il avait été at-
» tendri par les réponses et les discours de quelques-uns
» d'entre eux, et qu'au reste il priait Dieu de vouloir les
» bénir. »

Après ces discours, M. le banneret Tillier, s'adressant de nouveau aux impositionnaires, leur demanda s'ils persistaient dans leur résolution et leur ordonna de répondre par oui ou par non. Que ceux qui ne veulent pas signer, ajouta-t-il, sortent et attendent dehors l'arrêt qui sera bientôt prononcé.

M. de Crousaz protesta de nouveau de sa soumission à LL. EE. et déclara qu'il était prêt à la prouver au prix de son sang, mais que dans sa conscience, il ne pouvait pas signer ni jurer; il sortit suivi de six impositionnaires qui persistaient comme lui dans leur refus. Deux cédèrent et signèrent. Mais bientôt les obstinés sont rappelés, et le banneret Tillier leur déclare qu'ils sont dès ce moment privés par LL. EE. du saint ministère et que leurs noms seront rayés du Livre académique; il les exhorte en même temps à ne pas mal parler de LL. EE., de peur d'une punition plus sévère.

La ville de Lausanne fut douloureusement émue, et la sym-

pathie publique témoigna aux jeunes ministres frappés qu'ils n'étaient pas déchus dans l'estime et l'affection de leurs concitoyens. Ils étaient regardés comme l'élite des jeunes ministres, dit l'auteur des Mémoires sur le Consensus.

C'était le jour même du départ des députés que ces tristes scènes se passaient. Le Recteur, à la tête de l'Académie, prit congé d'eux, et donna à cette cérémonie vulgaire un caractère solennel et grave par les paroles qu'il prononça. « Fidèles à » Dieu, dit-il, fidèles à notre conscience, et fidèles à notre » Souverain : voilà notre devise ; voilà ce que nous répèterons » jusqu'à notre dernier soupir. Incapables de croire qu'après » un légitime examen ; incapables d'enseigner qu'après nous » être convaincus, nous aimons la paix, nous cherchons la » paix, nous voulons vivre en paix avec ceux qui, sur des » questions spéculatives, et de leur aveu non essentielles, » pensent autrement que nous.... Que le Dieu des cieux et de » la terre rende à VV. GG. la charité qu'elles ont eue de » mettre en repos nos consciences, en nous faisant connaître, » dans les conversations dont elles nous ont honorés, que notre » Souverain, aussi pieux qu'éclairé, ne veut point triompher » sur notre conscience et ne nous demande point une signa- » ture qui soit un engagement à croire et à enseigner ce dont » nous n'étions pas persuadés, mais seulement à ne pas le » combattre, pour conserver l'uniformité et la paix. » M. le Recteur dépeignit ensuite avec force le scandale et le trouble produits dans l'Eglise, par le seul soupçon que les professeurs et les pasteurs avaient signé trop légèrement. Enfin il rappelait aux Députés leurs promesses de ne rien épargner pour rétablir la tranquillité.

Ce discours eut l'honneur de plaire aux députés ; ils en demandèrent une copie ; elle leur fut remise avec la requête de l'Académie dont nous avons parlé et quelques autres brochures.

Ce bagage ne tarda pas à paraître trop lourd aux illustres voyageurs. Ils étaient à peine arrivés à Moudon qu'ils renvoyèrent toutes ces paperasses au bailli de Lausanne, avec ordre de les remettre au Recteur. En effet, comment auraient-ils pu les produire à Berne?

Le bailli de Lausanne restait chargé d'exiger la signature et le serment de cinq impositionnaires qui n'avaient pas été présents à la grande cérémonie. Quatre obéirent, le cinquième refusa et fut destitué. D'un autre côté, un des sept qui avaient refusé précédemment se soumit. Il resta donc sept jeunes ministres sous le poids de la dégradation *. Cependant l'esprit inquisitorial de LL. EE. n'était pas satisfait : plusieurs copies de la déclaration Polier étaient parvenues à Berne, et avaient encouru le blâme. Un exprès fut envoyé en toute hâte aux Députés pour leur ordonner de rebrousser chemin et de retourner à Lausanne, afin de demander à M. Polier raison de sa conduite. Les Députés n'étaient qu'à quelques lieues de Berne, lorsqu'ils furent rencontrés par le messager; ils ne voulurent pas retourner à Lausanne. Mais dès le lendemain ils firent leur rapport au Petit Conseil, et furent entièrement approuvés. La déclaration de M. Polier fut au contraire condamnée; invitation faite à l'auteur de la rétracter sous peine de destitution. Heureusement cet absurde jugement fut cassé par le Grand Conseil; mais M. Polier fut appelé à Berne. Là, en présence de la commission qui avait donné aux délégués leurs instructions, il exposa avec beaucoup de force et de loyauté, que sa déclaration était conforme aux explications des délégués eux-mêmes et aux inspirations de sa conscience. Enfin le Président lui dit:

* Voici leurs noms : De Crousaz, fils du recteur; Crinsoz de Bionnens; Barthélemy Carrard; Sylvestre; Barnaud (auteur des Mémoires); Thomasset, et Curchod. Deux d'entre eux ne tardèrent pas à s'expatrier; leur caractère ecclésiastique fut admis et reconnu à l'étranger.

Pour couper court, vous vous en tenez donc à ce qu'on vous a proposé. M. Polier fit une profonde révérence et se retira. Tout semblait fini : quelques jours après, M. Polier fut rappelé, censuré et exhorté à se conduire à l'avenir avec plus de prudence. Le professeur de Lausanne répondit qu'il aurait plusieurs choses à dire pour sa défense, et que sa conscience ne lui reprochait quoi que ce soit à l'égard de sa déclaration; mais qu'il acquiesçait humblement à l'arrêt de LL. EE. et qu'il tâcherait de se conduire d'une manière qui pût mériter leur approbation.

L'attention de l'étranger continuait à se porter sur les troubles religieux dont la Suisse et le canton de Berne en particulier étaient le théâtre. Une nouvelle invitation à la tolérance et à la concorde fut adressée au gouvernement de Berne, ainsi qu'à l'Etat de Zurich, par le Corps évangélique assemblé à Ratisbonne. Ce corps, composé de conseillers et envoyés plénipotentiaires de dix-neuf Etats protestants d'Allemagne, et qui avait pour mission de travailler à la réunion des deux églises réformées, trouvait dans les troubles dont le Consensus était la source, un obstacle insurmontable à ce projet. Toute la Suisse protestante s'était émue dans ce grand démêlé; aussi le besoin de la paix avait-il commencé à se faire sentir. Bâle, la première, renonça à exiger la signature. A Zurich, le gouvernement voulait la liberté; le clergé voulait la soumission théologique. Appenzell protestant abolit la signature du Consensus; à Schaffouse, elle était tombée en désuétude. Genève n'était demeurée fidèle que jusqu'à l'année 1706.

Le pays de Vaud restait sous le poids de l'intolérance bernoise. L'Académie avait plié; les impositionnaires étaient vaincus; arrivait le tour des pasteurs, membres des classes. Ici notre plume s'arrête: ce dernier acte du triste drame qui vient de s'offrir à nos regards, n'intéresse pas directement l'Académie.

Disons seulement que plusieurs pasteurs signèrent et prêtèrent le serment; plusieurs aussi refusèrent; la lutte était la même; les armes, celles que nous connaissons; mais en définitive on signait et l'on jurait sur la foi des explications données par les Députés et par l'Académie. Le temps semblait prêter de la force à ces explications; la soumission de la grande majorité du clergé était un exemple qui devait porter ses fruits. Quatre d'entre les impositionnaires*, qui avaient refusé leur signature et leur serment, les offrirent avec une grande humilité et demandèrent à être réhabilités. Cette demande leur fut gracieusement accordée; mais dans l'arrêt que LL. EE. prirent à cette occasion, le 1er mars 1723, elles firent savoir qu'elles n'admettaient d'autres explications que celles qui avaient été données par les Députés et par le Bailli; elles repoussèrent expressément celles qui étaient contenues dans la déclaration de M. Polier, et un écrit du recteur de Crousaz; elles demandèrent même que ce dernier ouvrage leur fût envoyé.

Les explications des Députés et du Bailli étaient consignées dans le protocole de l'Académie; il parut nécessaire de leur donner la consistance d'un acte officiel, en les inscrivant dans le livre même de la formule du Consensus, destiné à recevoir les signatures. On enregistra de même les explications qui concernaient le serment, avec un narré succinct des faits. Nous avons transcrit plus haut ces pages importantes. Ainsi ceux qui étaient appelés à signer et à jurer, connaissaient la portée de leurs engagements.

Tout semblait terminé : cependant une certaine agitation régnait encore; le calme ne succède pas immédiatement à l'orage; il faut du temps aux vagues pour s'abaisser par leur

* Abraham de Crousaz, Barthélemy Carrard, Barthélemy Barnaud, et Louis-Antoine Curchod. MM. Sylvestre et Thomasset étaient allés dans l'étranger.

propre pesanteur au niveau ordinaire. Les princes protestants voyaient avec peine cette agitation en Suisse; ils se l'exagéraient sans doute. Le roi de la Grande-Bretagne et le roi de Prusse adressèrent de nouveau aux cantons évangéliques des invitations à la tolérance. Divers écrits circulaient dans le pays de Vaud. Berne fatiguée décida d'imposer la paix, en parlant comme un maître en colère. L'Académie reçut la lettre suivante :

« L'advoyer et Conseil de la ville de Berne, etc. Révérends, » Doctes, Chers et Féaux,

» Nous avons appris avec déplaisir que, contre notre vo- » lonté, l'on continue toujours à disputer, à écrire et même à » faire des traités, sur la matière du *Formula Consensus :* par où, » au lieu de calmer les esprits, on pourrait aisément les animer » et les échauffer davantage, et causer peut-être par là un em- » brasement et des troubles qu'on ne pourrait point arrêter. » C'est pourquoi nous avons jugé à propos, pour le bien public, » de défendre très-expressément et sous peine de notre dis- » grâce, de ne plus absolument parler, ni écrire, ni faire im- » primer sur cette matière, et en même temps de vous ordonner » de ne rien faire de semblable de vous-mêmes, mais aussi de » mettre ordre à ce qu'on laisse cette affaire en repos, comme » nous nous assurons que vous le ferez. Dieu soit avec vous. » Donné le 13 avril 1723. »

Plus d'une terreur avait dicté cette impérieuse missive. Quelques jours avant sa date, le 31 mars, Lausanne avait vu arriver dans ses murs le major Davel; et cette grande entreprise pour conquérir l'affranchissement du pays, avait effrayé la puissance de Berne. Ne fallait-il pas comprimer par le silence ou par la crainte les mouvements de la pensée, les palpitations du cœur, toutes les émotions qui ressemblent à des élans vers la liberté?

Toutefois un monument dont Berne avait à redouter aussi l'éloquence, existait encore à Lausanne: nous voulons parler de ce livre dans lequel l'Académie avait inscrit les explications des Députés, et dont les pages recevaient les signatures d'adhésion à la formule et au serment. Berne prétendait devoir sa victoire, non point à des explications même insuffisantes, mais à sa volonté seule, sans justification, sans commentaire; *sit pro ratione voluntas*. On fait donc marcher ce livre à Berne; on l'y retient prisonnier, et, en échange, on envoie à l'Académie un autre livre contenant le Consensus imprimé avec la Formule du serment d'*association*, et deux lettres de date antérieure, qui avaient communiqué les ordres de LL. EE. On y ajoute du papier blanc, en provision, pour recevoir les signatures. Rien n'est oublié. Le livre nouveau fut adressé au bailli de Lausanne avec ordre de le remettre à l'Académie et « en » même temps de lui ordonner d'engager les impositionnaires » à l'avenir à y souscrire tout simplement leurs noms propres, » sans y joindre aucune explication, et du reste vous signi» fierez à l'Académie de n'y plus rien écrire à l'avenir de sa » propre autorité et sans votre consentement. Ce que vous sau» rez faire en lui faisant aussi savoir que la conduite qu'elle a » tenue, en faisant des explications de sa propre autorité, nous » a déplu. Dieu soit avec vous. Donné le 1er septembre. »

Ainsi fut calmée ou plutôt ensevelie encore palpitante cette dispute du Consensus; elle eut un grand retentissement en Suisse et dans l'Europe protestante. L'académie de Lausanne était sortie de sa retraite paisible; les regards s'étaient portés sur elle; un intérêt général, vif et profond la suivit dans les positions diverses qu'elle occupa et dans toutes les luttes qu'elle osa soutenir. C'est ici assurément dans toute l'histoire de l'Académie, l'époque où elle s'est montrée le plus vivante et le plus mêlée aux affaires, aux idées et aux passions du

temps. Aussi n'avons-nous pas craint de donner à nos récits une extension sans laquelle le tableau aurait manqué de vérité. Certes, peu de questions avaient des titres plus sérieux à intéresser les âmes : ne s'agissait-il pas de la liberté de la conscience et des droits de l'autorité civile sur les convictions et leurs manifestations ? Questions, angoisses de toutes les époques où les croyances religieuses ont de la sincérité et de la profondeur ! Quel jugement l'histoire portera-t-elle sur l'Académie ? Comment appréciera-t-elle sa première résistance et la soumission qui lui succède ? Pourra-t-elle concilier les doctrines généreuses, empreintes de l'esprit de la réforme qu'elle professe au début et dans le cours de cette longue contestation, avec l'adhésion promptement donnée aux explications de Berne ? Ne trouve-t-on pas dans ces explications, si facilement accueillies, trop de ces subtilités de l'école que la vie active ne saurait admettre ? Ces différences entre la croyance et l'enseignement, entre la foi et la doctrine, cet art de concilier un serment et la conscience, tous ces accommodements avec le ciel, voilà des secrets qui restent ensevelis dans les cahiers des professeurs et que la franchise et l'abandon d'un enseignement de conviction ou d'une prédication qui sort de l'âme, ne peuvent jamais admettre. Nous le dirons donc : l'Académie fut faible, lorsqu'elle céda devant les explications données par les députés bernois ; explications équivoques, sans consistance scientifique comme sans portée pratique. L'Académie céda, mais disons-le cependant, cette déférence trop obséquieuse, ramenée à sa plus simple expression, est un acte de confiance absolue dans les intentions et les promesses de Berne, un abandon de sa propre opinion pour se reposer avec une sécurité d'enfant sur les vues, la tolérance et la douceur d'un gouvernement qui aimait à s'appeler paternel. Tel était au reste l'esprit général à Lausanne, dans le clergé et dans l'Académie. Le joug de Berne ne

se faisait pas sentir à toutes les âmes; il amollissait par le bonheur matériel, par la perfide oisiveté du bien-être, et lorsqu'une apparence d'opposition venait troubler la quiétude générale, on s'étonnait, on s'indignait, on ne comprenait pas.... et Berne recevait de nouveaux hommages. Ainsi, la voix mâle et libre de Davel s'évanouit sur l'échafaud de Vidy; l'écho qui devait en répéter les accents ne se faisait pas encore entendre.

Si vous considérez la conduite de l'Académie dans son ensemble, depuis l'origine du débat jusqu'au moment où chacun fut condamné au mutisme, elle présente deux périodes bien distinctes, séparées par l'arrivée des seconds députés. Dans la première époque, vous la jugerez ferme et courageuse : prudence unie à la franchise, profond sentiment de l'indépendance religieuse de la conscience, sacrifice de la vie offert au Souverain temporel, mais dévouement de l'âme réservé tout entier pour le maître céleste; voilà la conduite de l'Académie. Rappelons-nous ces paroles de martyr que nous avons citées, d'après les documents originaux, ces paroles empreintes d'un caractère si vrai, si intime; on se persuade qu'elles se traduiront en actes, et l'on en est tout ébranlé. Il y a là le cœur chrétien, le cœur protestant des premiers jours de la réforme. Mais aussi une douleur profonde surprend notre âme, lorsque nous voyons ensuite l'Académie céder et fléchir devant la seconde députation. C'est là son abaissement : il faut le dire; on y était peu préparé. Toutefois une chose la relève et lui rend presque sa dignité immolée : c'est le sentiment qu'elle a elle-même de son humiliation; on la voit comme honteuse de ce moment de faiblesse; elle se relève par sa sincérité; elle comprend combien elle a déchu dans l'opinion publique; son langage est encore noble; elle a fait une démonstration d'obéissance et de confiance à l'autorité légitime, mais elle a gardé toutes ses

convictions, et ne néglige aucune occasion de les manifester. Soumise en tout ce qui concerne l'administration extérieure, elle est restée maîtresse d'elle-même dans son for intérieur. Berne s'est montrée jalouse de son autorité; mais on voit que dans cette sphère élevée, elle n'en comprenait ni la nature ni les limites, et son dernier mot fut un coup de massue. Au reste le moment de remuer, jusque dans leurs racines, ces questions si graves, n'était pas venu.

Ces tristes démêlés avaient eu une longue durée, et la constance de l'Académie s'était soutenue malgré les changements que la mort ou d'autres causes avaient apportés à sa composition. Depuis l'année 1675, où l'on vit apparaître à Lausanne la formule du Consensus, jusqu'au 13 avril 1723, date de l'arrêt du silence, l'Académie avait été renouvelée presque en entier. A la fin du XVIIme siècle, nous y voyons siéger les trois professeurs à qui elle a été redevable, dans le siècle suivant, de sa plus grande illustration. Le savant et pieux Ruchat commençait sa longue et honorable carrière; il était professeur d'éloquence et principal du collége. La chaire de philosophie était occupée par Pierre de Crousaz : jeune encore, il n'avait pas acquis toute la célébrité qui s'est attachée depuis à son nom; mais il n'était pas inconnu dans le monde savant, et l'on comprend que, placé sous l'influence des études philosophiques appropriées aux besoins de l'époque, il savait respecter les droits moraux et religieux de l'âme humaine; il fut plusieurs fois l'orateur de l'Académie, et honora cette mission par une éloquence sage, ferme et chrétienne. Le célèbre Barbeyrac occupait la chaire de droit; il apporta aux questions du moment la pensée élevée et droite du jurisconsulte philosophe, en les dégageant des entraves théologiques dans lesquelles on se plaisait à les enfermer. Il fut trop tôt enlevé au grave débat, et l'Académie aurait pu difficilement se consoler

de sa retraite, s'il n'eût eu bientôt après pour second successeur le savant Guillaume de Bochat, l'un des pères de notre histoire nationale. A côté de ces hommes célèbres ou destinés à le devenir, nous voyons deux autres professeurs dont les noms se trouvent plus d'une fois dans nos chaires académiques et occupent une place honorable parmi les noms vaudois, Georges Polier, professeur d'hébreu et de catéchèse, et Pierre Dapples, professeur de grec. A cette époque appartient aussi Jean-Baptiste Plantin; ses travaux sur l'histoire de la Suisse et dans quelques branches des sciences naturelles ne doivent pas être oubliés. Citons enfin d'autres noms moins connus: Pierre Davel, Elie Merlat, dont il a déjà été fait mention, Jérémie Currit, David Constant, Jérémie Sterky, Albert Roy, Girard des Bergeries, le père et le fils, Gabriel Bergier, Jean-Henri Ott, Jean-Pierre Clerc.

Nous terminerons ce récit, trop long et pourtant fort abrégé, des troubles dont la Formule du Consensus fut l'occasion, en anticipant un peu sur l'ordre des temps.

En 1746, LL. EE., par lettre du 15 avril, annulèrent le serment dit *d'association* qui accompagnait la signature de la Formule du Consensus, et le remplacèrent par le *serment* dit *de religion*, en ordonnant à l'Académie de le faire prêter à ceux qu'elle admettrait au St.-Ministère. Voici la teneur de ce serment: « Jurent et promettent tous ceux qui sont admis au » St.-Ministère, de se conformer tant pour la doctrine que » pour le culte, à ce qui est contenu dans la Confession helvé- » tique, de la soutenir et défendre de tout leur pouvoir contre » tous et un chacun, de ne prêcher ou répandre aucun dogme » ou sentiment contraire, mais de résister et de s'opposer, sui- » vant les devoirs de leur charge, à tous ceux qui entrepren- » dront de le faire en public ou en secret, de ne les favoriser, » ni directement ni indirectement, mais de les en détourner,

» même de les déclarer au juge compétent en cas de résis-
» tance*. »

13.

Améliorations apportées à l'institution académique par le règlement de 1700. — Organisation des étudiants. — Erection en 1708 d'une chaire de droit et d'histoire. — Barbeyrac. — Cours public d'histoire à la maison de ville. — Supprimé en 1741. — Il y a sept chaires.

Le dix-septième siècle était donc écoulé, et le dix-huitième avait commencé. Les institutions consacrées à l'enseignement supérieur s'étaient multipliées en Suisse, comme dans les autres contrées de l'Europe, et les établissements anciens avaient subi l'influence d'une civilisation nouvelle. La culture intellectuelle s'éloignait de plus en plus de l'impulsion qui avait son point de départ dans les écoles du moyen-âge et dans la tendance de la scholastique. Si quelques écoles protestantes, fondées au moment de la réforme, n'avaient pu se soustraire entièrement à l'esprit général du siècle, elles s'efforcèrent bientôt de se faire une position libre et franche; il était même facile de trouver dans les institutions catholiques les traces du mouvement nouveau; elles n'échappaient pas à la loi du temps.

En Suisse, et tout à côté de Lausanne, l'académie de Genève, dont nous avons raconté la naissance, avait déjà pris un grand élan. On conçoit que Berne ne pouvait laisser l'académie de Lausanne, sans s'occuper des améliorations dont elle était susceptible; elle ne voulait pas toutefois s'écarter des vues exclusives qui avaient présidé à sa fondation. Mais les luttes mêmes

* Voyez dans l'Appendice la pièce n° 7.

que cette institution avait soutenues lui donnaient de la consistance. Le temps et l'expérience avaient aussi dévoilé des lacunes dans son organisation, et peut-être des abus, des négligences ou des fautes dans son administration. Ce fut là du moins le tableau qu'elle présenta aux inspecteurs délégués par le Sénat de Berne, au mois de septembre 1697, au milieu des agitations du Consensus. Un nouveau règlement plus complet, plus détaillé devenait nécessaire; il fut donné le 26 janvier 1700. Plusieurs dispositions d'une grande portée y prirent place, et quelques-unes semblent avoir été suggérées par les agitations de l'époque.

D'abord, dans le but d'exercer une surveillance plus suivie et plus active, le sénat de Berne désigna quatre de ses membres, appelés *curateurs*, qui, sous le nom collectif de *curatèle*, avaient pour mission de s'occuper de l'académie de Lausanne d'une manière spéciale : toutes les affaires leur étaient préalablement soumises; ils en référaient au Sénat avec un préavis. C'était placer l'Académie sous une tutelle plus rigoureuse et plus exacte; il ne lui restait à elle-même qu'une compétence fort mesquine; on conservait au Bailli quelques attributions plus honorifiques que réellement actives. Le nerf du pouvoir était à Berne.

Une autre institution gouvernementale, non moins importante, fut sanctionnée dans ce règlement : elle avait pour objet les étudiants. Constitués en corps organisé, les étudiants formaient une sorte de république. Ils avaient leur *forum;* ils avaient même un régime militaire, une *abbaye,* dans notre langue vaudoise qui a fait subir à cette expression une métamorphose assez frappante. Cette institution politico-académique existait avant le règlement de 1700; mais elle en reçut une sanction formelle. Un *sénat,* nommé par l'assemblée des étudiants, était investi de quelques attributions administratives et

judiciaires, pour les immatriculations et la discipline; il fut chargé plus tard de la direction d'une petite bibliothèque fondée quelques années après, en 1736, et entretenue avec le produit des amendes que le sénat infligeait. Ce sénat rappelait un peu l'ancienne Rome : un consul le présidait; un questeur remplissait les fonctions de ministre des finances; un orateur portait la parole au nom des étudiants, et veillait à l'observation des règlements; un préteur distribuait les offices ecclésiastiques imposés aux étudiants de théologie; enfin des censeurs maintenaient l'ordre dans les leçons; ils exerçaient même quelque inspection sur les mœurs de leurs condisciples. Ces fonctionnaires constituaient le sénat particulier; il était élu par le sénat général, ou la réunion des étudiants. Cette institution, teinte de démocratie, et destinée à devenir un contrepoids à l'Académie dont elle amoindrissait l'autorité, eut une grande portée, plus grande sans doute que les fondateurs ne l'avaient prévu. Constitués en corps, les étudiants prirent l'esprit de corps. Ce petit gouvernement, bien qu'il fût subordonné à l'Académie dans quelques-uns des actes essentiels de son autorité, ne tarda pas à éprouver ce besoin de l'indépendance qui est naturel à la jeunesse et se lie si souvent à la jouissance du pouvoir. De là des résistances et des luttes contre l'Académie; la victoire ne demeurait pas toujours au plus fort devant la loi. Là aussi naquirent en secret quelques bonnes et généreuses idées de liberté dont notre temps a recueilli les fruits.

Beaucoup de questions de détail sont décidées dans ce règlement : les vacances ou féries; les examens : l'Académie y assiste en corps, sous la présidence du Bailli; ceux qui ont pour objet la philosophie ou la théologie doivent embrasser la science tout entière, et n'être pas limités à une seule question; un examen final est requis des étudiants qui désirent recevoir

le caractère ecclésiastique; il comprend non-seulement la théologie, mais aussi la philosophie et les langues. L'élection du Recteur a lieu tous les trois ans. La langue latine devait être employée par les professeurs dans les assemblées de l'Académie d'après le règlement de 1646. Le règlement que nous analysons, va plus loin encore : les professeurs doivent parler latin dans leurs relations avec les étudiants, même dans les visites particulières. Les étudiants doivent toujours avoir un accès libre auprès des professeurs pour leur demander des conseils et des secours pour leurs études; ils doivent être accueillis avec bonté.

Ce règlement, comme les précédents, détermine l'organisation de l'enseignement; mais il lui donne plus d'extension et une direction moins étroite. Deux professeurs de théologie enseignent, l'un la théologie didactique, l'autre les principales controverses, en deux ou trois années. Un professeur enseigne la langue hébraïque et de plus la catéchèse, conformément au règlement partiel de 1671. La langue grecque et la morale constituent une seule chaire; on s'en réfère pour l'étude du grec au règlement de 1640; mais pour la morale, le Professeur doit enseigner une morale chrétienne, et non aristotélicienne, et ce qu'il tire de la philosophie doit être fondé sur de bons principes. La culture littéraire proprement dite trouve enfin une place, une petite place dans l'Académie; la chaire d'éloquence instituée six ans auparavant est maintenue et organisée. Les fonctions du Professeur sont exactement caractérisées : il ne s'arrêtera pas longtemps à la critique (philologie), mais s'en tiendra à montrer le sens des auteurs, et dans ce but il prescrira à ses disciples pour tâche, chaque fois, deux ou trois feuillets de quelque auteur comme Cicéron, Salluste, Virgile; il fera remarquer le génie de la langue latine, et poussera vigoureusement la latinité. Les disciples com-

poseront sous ses yeux des *chries* et des épîtres sur des matières qu'il leur prescrira. Enfin, il y a un professeur de philosophie qui doit donner des leçons sur la logique, sur la physique et sur la métaphysique; il achèvera dans trois ans au plus le cours de ces études. Il prendra un auteur sacré ou profane, comme les épîtres de Cicéron, ou quelque autre qui contienne de belles leçons de morale; il en fera exactement l'analyse logique, ce qui est d'un grand usage pour la suite dans le ministère. Un règlement spécial de 1680 interdisait au professeur de philosophie d'enseigner la philosophie de Descartes et celle d'Antoine-le-Grand son disciple, comme entraînant à des conséquences dangereuses pour l'orthodoxie. Plus de liberté lui est donnée en 1700, mais toujours sous l'influence des mêmes vues; il usera de la liberté de philosopher, dit-on, mais de manière à ne donner aucune atteinte à l'orthodoxie. Ainsi le but ecclésiastique de l'institution académique se montre toujours avec évidence.

Les règlements de 1550 et de 1640 n'avaient institué que quatre chaires avec quelques différences dans l'organisation. Six chaires sont maintenant établies, mais on voit avec quelles difficultés, lentement et péniblement surmontées, l'enseignement se pose et se développe. Il semblerait, au point où nous sommes arrivés, qu'une organisation fixe était enfin venue consolider l'existence de l'Académie et le plan des études; mais non... à peine quelques années s'écoulent et de nouvelles combinaisons sont déjà proposées; les unes sans importance, éphémères, les autres graves et significatives.

Plaçons sans hésiter au nombre des changements sans importance les mouvements oscillatoires que l'on fait exécuter à la catéchèse, au grec et à la morale. Dès l'année 1702, on détache la catéchèse des attributions du professeur de langue hébraïque, pour l'associer à la morale, et on dédommage le

professeur d'hébreu en le chargeant d'enseigner aussi la langue grecque ; double combinaison assez naturelle dans une institution dont le personnel est peu nombreux. Mais on s'empresse l'année suivante de remettre tout sur l'ancien pied ; le professeur d'hébreu reprend la catéchèse, et l'on rend la morale au professeur de grec ; un règlement spécial arrêté quelques années plus tard, en 1757, lui imposa l'obligation de suivre l'ouvrage intitulé *Picteti, medulla ethica.*

Empressons-nous surtout de signaler une conquête de l'Académie, une de ces conquêtes qui, en ouvrant aux institutions une nouvelle perspective d'activité, sont à la fois une satisfaction donnée aux exigences d'une époque, et un nouvel organe de sympathie et de puissance au milieu d'un peuple intelligent.

Le règlement de 1700 donnait à l'enseignement une extension importante mais encore insuffisante. De nouveaux besoins ne tardèrent pas à se faire sentir. Les sciences morales avaient des titres particuliers à l'attention dans une institution essentiellement ecclésiastique. L'histoire, l'histoire ecclésiastique elle-même n'était l'objet d'aucun cours ; même lacune pour la science qui a longtemps porté le nom de droit naturel, et dont l'étude était le complément de celle de la morale. L'année 1708 amena la création d'une chaire consacrée à ces deux branches, l'histoire et le droit naturel, auquel on joignit le droit civil.

Le premier professeur fut encore un étranger, le célèbre Jean Barbeyrac, dont nous avons parlé, à l'occasion du Consensus *; le second fut un savant bâlois (39) ; leurs successeurs furent originaires du pays. On ne pouvait qu'applaudir à cette heureuse innovation ; elle trouva cependant plus d'un adversaire dans le gouvernement de Berne. L'histoire a des lu-

* Voir dans l'Appendice N° 8 une notice sur Barbeyrac.

mières que tous les yeux ne peuvent pas supporter. Mais enfin on céda aux instances du Bailli et de l'Académie, réunies à celles du conseil de la ville de Lausanne; celui-ci joignit à sa demande un engagement propre à la faire accueillir : il promettait de contribuer chaque année pour cinq cents florins au traitement annuel du Professeur. De plus, on supprima une classe du collége dont le régent venait de mourir, et son traitement servit à former celui du nouveau professeur. Les leçons d'histoire avaient principalement pour objet l'histoire ecclésiastique. Un fait intéressant annonça que le goût de l'étude commençait à se populariser, et franchissait l'enceinte de l'Académie.

Le Conseil de la ville, en 1716, demanda, et l'Académie ne s'y refusa pas, que le Professeur fît deux leçons d'histoire en français, chaque semaine, à la maison de ville, pour en rendre l'accès plus facile au public. Ingénieuse tentative; mais le moment du succès n'était pas encore venu. Dès l'année 1741, toutes les leçons furent replacées dans les auditoires académiques; on supprima même l'enseignement de l'histoire, et le Professeur resta chargé exclusivement du droit naturel et du droit civil. Ce fut en vain que l'Académie réclama la conservation des cours sur l'histoire ecclésiastique (40). Berne refusa tout : elle eut raison : l'étude de l'histoire n'est pas bonne pour un peuple *sujet*. Napoléon en supprima aussi les leçons dans les lycées français.

Sept chaires ordinaires étaient ainsi régulièrement établies :

Deux de théologie, l'une de dogmatique, l'autre de polémique.

Une d'hébreu et de catéchèse.

Une de grec et de morale.

Une de philosophie, y compris les mathématiques et la physique.

Une d'éloquence ou belles-lettres; le Professeur était principal du collége.

Une de droit.

Trois professeurs éminents que nous avons déjà trouvés au milieu des agitations du Consensus, siégeaient encore dans l'Académie à l'époque où les événements nous ont conduits, vers le milieu du XVIIIme siècle. Nous ne saurions ici nous contenter de prononcer leurs noms : un hommage de quelques lignes est dû assurément aux hommes que le pays estimera toujours à honneur d'avoir possédés dans son académie.

14.

Professeurs : J. P. de Crousaz. — L. F. de Treytorrens. — Loys de Bochat. — Abraham Ruchat.— XVIIIme siècle.

Le professeur qui attire le premier nos regards est un enfant du pays, et nous aimons à saluer ici un concitoyen, après avoir vu dans nos chaires académiques un si grand nombre d'étrangers : Jean-Pierre de Crousaz, ministre du Saint Evangile, né à Lausanne le 3 avril 1663, occupa la chaire de philosophie et de mathématiques dès l'année 1700 à l'année 1724. A cette époque, il fut appelé à Groningue et obtint un congé de deux ans, laissant à sa place, comme suppléant son fils Abraham de Crousaz. Le terme du congé expiré, de Crousaz ne revint pas reprendre ses fonctions; il avait accepté la place de gouverneur du Landgrave, prince héréditaire de Hesse-Cassel. La chaire de philosophie à Lausanne fut déclarée vacante, et François-Fréderic de Treytorrens appelé à la remplir, mais il ne la conserva pas longtemps, il mourut en 1738; Crousaz revint alors se

consacrer de nouveau à son pays; il ne le quitta plus; la mort l'enleva en 1750*.

Un intérêt non moins vif s'attache à la mémoire de Charles-Guillaume Loys de Bochat, de Lausanne. Nommé professeur en droit, en 1717, et installé en 1718; il demanda sa démission en 1741, ayant été appelé à la place de lieutenant baillival. Ses ouvrages sur notre ancienne histoire et sur nos antiquités sont du plus grand prix. Pendant sa vie, il était connu bien au delà de nos frontières; il fut membre de l'académie de Göttingen; aujourd'hui encore son nom est prononcé avec une respectueuse reconnaissance par les amis de notre histoire et de nos vieux monuments. Une grande et belle idée, dont il eut l'initiative, demeure dans les souvenirs de sa vie comme un témoignage de ses vues étendues et patriotiques : il demanda, dans plusieurs mémoires adressés au Gouvernement, que l'académie de Lausanne fût érigée en université; elle aurait été la seule université réformée dans les pays de langue française, et peut-être fût-elle devenue pour eux tous un foyer de lumière, en centralisant les efforts et les affections qui alors déjà multipliaient les divisions que le protestantisme peut produire et qu'il doit chercher à modérer par des institutions étendues et puissantes. Berne repoussa la proposition; on le comprend : il lui convenait peu de placer à Lausanne une université, c'est-à-dire une grande puissance intellectuelle et morale. Lausanne aussi, du moins le Conseil de la ville, s'opposa fortement à ce projet : l'esprit municipal de l'époque lui faisait comprendre qu'il y aurait péril pour ses priviléges dans l'existence d'une institution qui aurait son régime, ses lois et ses tribunaux, et serait placée en dehors du droit commun; c'était alors le triste privilége des universités**.

* Voyez l'Appendice, pièce N° 9.
** Voyez l'Appendice, N° 10.

Ce projet était aussi celui d'un collègue de Loys de Bochat, collègue préféré qu'une communauté de goûts et de travaux unissait plus encore que leur position dans l'Académie; nous voulons parler d'Abraham Ruchat; il nous suffira d'inscrire ici son nom. Un écrivain digne de lui a déjà fait connaître au public de notre temps sa vie et ses travaux (41). Dans une notice sur Ruchat, l'habile éditeur de l'Histoire de la réformation de la Suisse nous fait vivre avec lui : nous le suivons dans ses études des langues anciennes et modernes, dans la chaire de belles-lettres, à laquelle était attachée l'inspection du collége (21 juillet 1721) puis dans celle de théologie (27 juillet 1733), qu'il occupa jusqu'à sa mort en 1750. Nous l'accompagnons dans ses laborieuses recherches historiques, explorant les archives de nos villes et de nos châteaux, les bibliothèques de Zurich, de Berne, de Bâle et de Genève.

Un ouvrage de petite étendue, mais de grande érudition, fut le premier fruit des recherches de Ruchat : l'*Abrégé de l'histoire ecclésiastique du pays de Vaud* (42). Mais un plus vaste plan s'offrit bientôt à son esprit; il résolut d'écrire une histoire générale de la Suisse depuis les temps les plus reculés. Les années et les infirmités s'opposèrent à l'accomplissement de ce projet, et vinrent circonscrire les pensées de l'historien, dans une conception, vaste encore, mais qui n'était pourtant qu'un fragment de l'ouvrage projeté; il publia l'*Histoire de la réformation de la Suisse*.

Ce livre a été diversement jugé. Il est écrit avec calme dans la partie dogmatique positive; mais avec quelque vivacité, lorsqu'il devient polémique. On y trouve, ici, une espèce de servilité pour le gouvernement du jour, là, l'amour des anciens droits du pays et le regret de ses libertés perdues. Il y avait dans les pages de l'historien des inspirations pour la jeunesse; elle devait sentir, en les lisant, qu'elle était appelée à un meil-

leur avenir, et, comme le dit son éditeur, il fut, sans le savoir, un des promoteurs de la révolution qui ne tarda pas à éclater. Aussi Berne, avec sa perspicacité gouvernementale, défendit la publication de la seconde partie, éditée seulement de nos jours; elle avait deviné l'impression que l'on recueillerait dans la première. D'ailleurs Ruchat n'est pas et n'a point la prétention d'être un historien philosophe ou éloquent : ce qu'il veut être, il l'est : exact et consciencieux ; il analyse des documents ; il disserte. On peut compter sur sa véracité; mais avec plus de couleur et de mouvement, il aurait plus de vérité.

Ruchat découragé, reprit paisiblement les obscurs travaux qui se rapportaient à son plan primitif d'une histoire de l'ancienne Helvétie. Ces fragments sont restés en manuscrits.

Ruchat est l'auteur de l'ouvrage intitulé *Etat et délices de la Suisse,* publié à Bâle en 1764, sous le pseudonyme de Kypseler. On dévoile dans ce livre la conduite perfide et les trames politiques des nonces du pape en Suisse. Lorsqu'il parut, la nonciature voulait que le gouvernement de Lucerne informât contre l'auteur alors inconnu, et défendît son ouvrage qui résumait avec vérité les actes du nonce Passionei et de ses successeurs. Lucerne résista. Rome mit le livre à l'index ; 8 juillet 1765. L'Europe le lut avec avidité (43).

15.

Etudiants, leurs mœurs. — Paroles du major Davel, sur l'échafaud. — Division en auditoires et en volées. — Mesures bienveillantes de Berne à leur égard. — Premier catalogue imprimé. — Variations dans le nombre des étudiants. — XVIIIme siècle.

A côté des professeurs, nous devons placer les étudiants : que serait une académie sans élèves? Nous avons déjà consacré

quelques lignes à ceux qui vinrent les premiers répondre à l'appel du gouvernement réformateur; mais ils nous ont été peu connus : à peine quelques renseignements incomplets ont-ils permis d'esquisser des traits faibles et mal affermis sur leurs mœurs et leur genre de vie. Ceux qui les ont suivis ne nous ont pas laissé des souvenirs plus clairs et plus précis. Sans doute ils obéirent aux mouvements de la civilisation; on ne les vit plus représenter sur la place publique des drames composés par leurs professeurs. Toutefois le caractère sérieux des études qui leur étaient demandées et la destination religieuse de l'Académie ne purent pas toujours comprimer l'impétuosité de leur âge. Mais à Lausanne, comme dans les universités, ces plaisirs un peu bruyants, ces récréations qui ne se trouvent pas toujours bien conformes aux ordonnances de la police, ces désordres d'étourderie de jeunesse, en un mot, n'étaient quelquefois que la surabondance d'une vie que l'étude n'épuisait pas.

Mais ajoutons aussi, car l'histoire ne doit pas plus flatter les jeunes gens que les rois, et nous ne saurions dire laquelle de ces deux flatteries est la plus funeste, ajoutons que la vie de nos étudiants paraît avoir présenté de temps en temps une immoralité que l'on ne peut assez déplorer. Un redoutable censeur, dont le nom seul commande la foi à ses paroles, un redoutable censeur, dans son heure dernière, sur l'échafaud, le major Davel, leur disait dans son allocution funèbre : « Messieurs les étudiants, vous vous destinez au saint-ministère. » Mais de quelle manière plusieurs d'entre vous se préparent-» ils à un emploi de cette importance, et qui exige une si » grande sainteté? C'est par une vie déréglée et scandaleuse » qui prouve qu'ils n'ont aucune vocation pour cela. Vous ne » vous appliquez pas d'assez bonne heure au service divin. » Vous négligez vos études, pour vous adonner à la débauche..

» Je vous exhorte donc de vous préparer au saint-ministère » avec toute l'application possible, afin que vous soyez un jour » en état de vous opposer avec succès à tous les désordres et » au relâchement des mœurs. »

Les étudiants divisés ou plutôt classés en *auditoires* et en *volées* formaient des associations d'études qui devenaient souvent des associations d'amitié, et d'amitié pour la vie : journées passées ensemble dans le plaisir et quelquefois dans l'ennui des leçons, mêmes espérances, même but lointain, tous ces liens rapprochaient les élèves ; et lorsqu'une sympathie instinctive attirait deux jeunes âmes l'une vers l'autre, bientôt se formait cette intime union que les années, les événements, les destinées mêmes les plus diverses ne parviennent pas à briser.

Berne dirigeait sur les étudiants une attention bienveillante ; elle porta même sa vigilance jusqu'à s'occuper du prix des pensions : le règlement de 1640 veut que chaque année, à la St.-Martin, époque du retour aux études, après les vacances de l'été, le Bailli, les professeurs, les pasteurs et les deux premiers régents du Collége, règlent cet objet. Quelques années après, Berne déclara de nouveau que les étudiants n'étaient soumis qu'à la seule juridiction souveraine et à celle de l'Académie ; elle les affranchit de toute inspection municipale et leur permit de faire venir pour leur usage, du vin de leur cru, toutefois après l'avoir indiqué à la ville. Pour apprécier ce privilége, il faut savoir que les étudiants avaient au XVIIme et même au XVIIIme siècle, une manière de vivre peu connue aujourd'hui : la modicité de leurs ressources et leurs circonstances domestiques les y obligeaient également. Au lieu de se placer dans ces honorables pensions bourgeoises où le jeune homme trouve l'image d'une famille, pour les soins et l'affection qui lui sont prodigués, ils vivaient en chambres, et recevaient de leurs parents qui habitaient la campagne les provi-

sions alimentaires qui pouvaient se prêter au transport; ils s'arrangeaient comme ils pouvaient pour les apprêts culinaires (44).

Mais ce n'est pas sous cet aspect que nous devons principalement considérer nos étudiants : cette esquisse de mœurs ne nous apprend rien sur l'Académie elle-même. Les étudiants étaient-ils nombreux? La jeunesse du pays accourait-elle avec empressement à la voix des professeurs? Telle est la question plus importante que l'on a le droit de nous adresser.

Ce n'est que depuis 1743 que l'on a imprimé chaque année le catalogue des étudiants; le gouvernement de Berne l'ordonna d'une manière formelle. Nous n'avons trouvé aucun document utile sur les premiers siècles de l'Académie. Les catalogues manuscrits déposés aux archives académiques ont été commencés en 1653; ils ne contiennent que les noms des *stipendiaires*, étudiants qui jouissent d'une bourse ou gage; aucune classification par auditoire ou par année ne peut guider dans les recherches qui ont un but général. L'*Album*, ou le livre matricule, dans lequel chaque étudiant, à son entrée dans l'Académie, inscrivait son nom et quelquefois une sentence, date de 1602; mais ce document offre également peu d'utilité, parce qu'il ne donne aucune notion ni sur l'ensemble des étudiants, ni sur leur destinée dans la suite de leurs études. Nous laisserons donc derrière nous dans l'ombre les premiers âges de l'Académie, et nos remarques n'auront pour objet que le XVIIIme siècle, à partir de l'année 1743; c'est d'ailleurs l'époque où l'ordre des faits nous place maintenant.

Dans l'espace de temps qui comprend les 60 dernières années du dix-huitième siècle, un calcul assez exact donne pour moyenne du nombre annuel des étudiants le chiffre 130 $^{33}/_{56}$. Ce chiffre s'élève ou s'abaisse, non par années isolées, éparses, mais par périodes formées de plusieurs années consécutives.

Comment expliquer ces oscillations? Le mérite des professeurs en est-il la cause unique? Nul doute que des leçons qui montrent la science telle qu'elle est, belle, grande, vivante, souvent difficile et ardue, mais toujours accessible aux intelligences courageuses, ne soient, dans le cours ordinaire des choses, le principal moyen d'attirer la jeunesse studieuse. Mais il est aussi des circonstances extérieures, sociales, politiques, individuelles, qui ajoutent ou ôtent de la force à cet appel. Ainsi, une école destinée à une carrière spéciale doit avoir ses vicissitudes particulières. Cette carrière est-elle une fois envahie par un grand nombre de concurrents? toutes les places sont-elles prises, ou le seront-elles bientôt? les vues de la jeunesse s'écartent de cette direction, ses projets se portent sur des professions moins recherchées. Notre Académie a subi cette destinée d'une manière évidente. Que l'on veuille donc ne pas nous attribuer des intentions que nous n'avons point. Si, en jetant un regard sur les jeunes élèves qui vinrent, tantôt avec empressement, tantôt avec lenteur, prendre place dans notre Académie, nous rappelons aussi les noms des professeurs qui dirigeaient l'enseignement, nous ne voulons ni louer, ni blâmer, mais exposer des faits que leur rapprochement rend instructifs.

A l'époque où nous commençons à trouver dans des catalogues officiels imprimés des chiffres exacts, l'Académie était florissante : plus de 150 élèves peuplaient ses auditoires. L'historien Ruchat professait la théologie. La philosophie avait pour organe le célèbre de Crousaz. Loys de Bochat terminait sa carrière. Vicat lui succéda et se montra digne de cet honneur*. J.-F. Dapples enseignait le grec et la morale.

Dans la période suivante, depuis 1743 jusqu'à 1766, nous

* Voyez à l'Appendice, la pièce N° 11.

voyons le nombre des étudiants s'abaisser jusqu'à 107, 103 et 102. De Crousaz et Ruchat, parvenus aux dernières années de leur vie, ne font plus entendre à leurs élèves que des leçons affaiblies; peut-être même le premier avait-il cessé son enseignement, car, à la fin de sa carrière, il eut recours à l'aide d'un suppléant, J.-F. de Mollins, qui ne tarda pas à lui succéder comme professeur titulaire. Après Ruchat, la théologie fut enseignée par Jean-Alphonse Rosset, et Jean-Pierre Secretan. Jean Salchly professait l'hébreu. Vicat occupait toujours la chaire de droit, et Dapples celle de grec et de morale.

Plusieurs circonstances donnent à cette époque un intérêt particulier, et quelques traits doivent en esquisser le tableau.

16.

Lausanne, petite ville. — Mouvement littéraire. — Voltaire. — Tissot. — L'Académie jugée par Tissot, en 1765. — Marc-Antoine Porta. — L'Académie est déconsidérée. — Pourquoi?

Lausanne était une petite ville dans tous les sens de l'expression. On y trouvait peu de culture littéraire, peu de vie scientifique, peu de commerce et d'industrie. La population, divisée en sociétés ou coteries, n'avait pas dans des intérêts élevés ou dans une affection centrale et dominante, un lien qui pût rapprocher les éléments assez hétérogènes dont elle était composée. Dans la classe des nobles, les hommes qui avaient voyagé, ou servi dans les armées étrangères, rapportaient souvent les besoins des grandes villes. La beauté du pays, une hospitalité accueillante attiraient et quelquefois aussi retenaient des étrangers distingués par leur esprit et leur instruction; le ton et les manières étaient ceux du grand monde.

Il y avait donc une *société* assez cultivée, polie, qui aimait les lettres et dont les mœurs étaient faciles, agréables et même un peu légères ; mais, à tout prendre, Lausanne restait petite ville. L'Académie n'exerçait point l'influence qui doit caractériser la présence d'un corps savant. Plusieurs professeurs appartenaient à la classe supérieure ; on les admettait dans les réunions les plus recherchées ; mais l'institution elle-même n'était pas agissante ; elle accomplissait paisiblement et sans bruit son humble et beau ministère ; les églises du pays avaient des pasteurs. L'austérité de la réforme religieuse ou, si l'on veut, son puritanisme ne régnait plus, il est vrai, dans toute sa sévérité primitive ; mais, on doit le reconnaître, il obscurcissait et noircissait encore un peu la ville, en répandant cette petitesse d'esprit, cette timidité de mœurs, cette somnolence tranquille et contente d'elle-même, que le mouvement le plus faible ou un léger bruit incommode, comme un remords trouble une conscience timorée.

Deux hommes vinrent animer cette scène : d'abord Voltaire, puis Tissot. Le premier, pendant son séjour, depuis 1756 à 1758, produisit un mouvement un peu littéraire et très-frivole. Une société brillante, légère, avide de plaisirs, apparut au sein de notre paisible cité, et Lausanne devint une ville d'amusements, de théâtre, de mœurs parisiennes et d'incrédulité voltairienne (45). Le grand médecin était un homme grave ; il ne savait se moquer d'aucune misère ; une science bienfaisante était pour lui la vie et la gloire. Voltaire jeta sur Lausanne l'éclat éphémère d'un météore ; Tissot lui donna une meilleure place dans les villes renommées de l'époque. Les étrangers arrivaient et s'arrêtaient ; plusieurs étaient distingués par leur position sociale ou leur mérite personnel. Le goût des lettres que Voltaire avait excité, se soutenait et faisait des conquêtes ; il se montrait aussi plus sérieux ; dans toutes les classes on

trouvait des hommes instruits ; Lausanne devenait ainsi, principalement en été, un centre d'activité animée.

Mais au milieu de ce mouvement nouveau, quelle était la position et le rôle de l'Académie? Tissot nous le dira. A la date du 25 février 1765, il écrivait à son ami Haller, à Berne, les lignes suivantes : « Je vois que vous êtes fort embarrassé de » notre académie en général ; si j'étais mieux instruit de votre » plan, j'entrerais dans quelques détails. Si vous ne l'aug- » mentez pas, il ne faut pas espérer de la changer par des » remplacements successifs ; on ne doit l'envisager actuelle- » ment que comme une école de ministres pour le pays, et » tout ce qu'il y aurait eu de mieux à faire aurait été de lui » prêter un peu de considération en attendant qu'elle en ga- » gnât ; au lieu de cela, on lui en a ôté beaucoup par la dernière » intrusion.

» Si vous voulez l'illustrer tout d'un coup, et surtout en faire » une école pour les étrangers, je vous le répète, il n'y a qu'un » seul moyen, jetez-y des gens qui aient un nom ou au moins » des talents et de l'émulation. Le droit et l'histoire, c'est ce que » les étrangers demandent. Il faudrait des gens qui pussent » l'enseigner. C'est un malheur réel pour ce corps, que M. de » Brenles ait échoué la chaire de droit il y a vingt ans *. Ce qui » me paraîtrait surtout essentiel, ce serait de lui donner une » tête fixe, par un recteur ou un chancelier à vie, et que ce » fût un homme qui eût du zèle et qui jouît d'une juste consi- » dération à Berne. Ces alternatives de rectorat gâteront tou- » jours tout, parce que le Recteur influe sur tout, et que de » neuf ou dix têtes prises ainsi au hasard, il est vraisemblable » que huit ou neuf influeront mal (46). »

Toutes ces paroles sont sévères et tristes, et la plume qui les a

* M. de Brenles fut nommé professeur peu de temps après la date de cette lettre ; mais la mort l'enleva bientôt à l'Académie.

tracées leur donne une autorité qui impose. Mais quelle était cette intrusion dont Tissot parle avec un sentiment si douloureux?

En 1764, Berne avait conféré à M. Marc-Antoine Porta le titre de professeur honoraire de droit du pays, droit coutumier, *juris patrii,* mais toutefois sans suffrage dans les assemblées académiques. Ce protégé avait travaillé à la confection du code de la montagne de Diesse, et avait rendu d'autres services; mais il paraissait peu digne par son caractère d'être associé à un corps essentiellement ecclésiastique. Cependant l'Académie se soumit, et convoqua le nouveau professeur aux assemblées qui étaient simplement cérémonielles. Cette position ne pouvait satisfaire M. Porta. En 1769, il demande et obtient le droit de suffrage. L'Académie, alors, relève noblement la tête, et dans une lettre qui est un modèle de fermeté, de dignité et de convenance, elle témoigne son étonnement et sa douleur de ce qu'un homme dont la conduite licencieuse a mérité l'animadversion publique des tribunaux civils et ecclésiastiques, et laissé de profondes impressions de scandale qui ne sont point effacées, ait pu demander d'être aggrégé à un corps ecclésiastique destiné à donner l'exemple des mœurs les plus pures, etc., etc. Comment cette lettre fut-elle accueillie? Berne écrivit à son Bailli que la lettre de l'Académie n'était pas digne qu'on y fît réponse, et le chargea de lui faire savoir son extrême mécontentement, et cela dans les termes les plus forts, et dans une assemblée expressément convoquée à ce sujet, et de lui dire que sa sérieuse volonté était que non-seulement son arrêt fût obéi, mais que la dite lettre fût radiée dans son protocole, et qu'à sa place le présent commandement fût inscrit de mot à mot.

L'indignation publique vengea l'Académie. Tissot, qui avait reçu (1766) de Berne le même honneur (47) que le professeur *intrus,* ressentit vivement l'outrage; il le déclara avec une

grande franchise à son ami Haller. Celui-ci fut embarrassé : comment approuver ? comment blâmer ? il était Bernois et ami du Gouvernement; mais aussi il avait de l'honneur et une conscience. « Il y a, répondit-il à Tissot, il y a dans le sénat » des seigneurs peu amateurs des lettres, qui dans ce moment » n'ont envisagé que l'idée de soutenir leur décision. Je tiens » d'un seigneur très-modéré une réponse qui m'a affligé. »

Le pouvoir de l'ours fut le plus fort; l'Académie se soumit; l'acte brutal fut oublié, ou plutôt il devint un de ces souvenirs qui s'accumulent dans les âmes, et en préparent à la longue le relèvement par la honte des humiliations.

L'Académie avait-elle mérité ces affronts ? Etait-elle indigne de la considération et des égards qui sont dus à une institution dont la mission est haute et sérieuse ? Rien ne l'annonce; mais elle vivait dans une humble obscurité, dans la retraite tranquille de la Cité, loin du théâtre de Mon-Repos, des plaisirs de Monrion ou du Chêne (48). Aurait-il fallu qu'elle se jetât en téméraire dans le tourbillon voltairien qui agita pendant quelque temps la paisible Lausanne ? Devait-elle se mettre aux pieds de l'idole et abjurer son origine et ses devoirs ? Aurait-on voulu qu'elle désertât la cause de l'Evangile et de l'église chrétienne pour offrir ses hommages au prince de l'incrédulité ? Un pasteur de Lausanne eut le courage de s'associer à l'entreprise de l'Encyclopédie, en fournissant des articles théologiques à Voltaire. Il en fut généreusement payé : les moqueries perfides, les plaisanteries incisives, cette ironie qui trouve le chemin du cœur et le blesse comme une flèche empoisonnée, telle fut la récompense que recueillit le pasteur Poliez-de-Bottens (49).

L'enseignement des professeurs de ce temps, et, en général, des anciens professeurs est peu connu. Quelques leçons offraient un intérêt véritable, dit la tradition; mais elles ont

disparu avec la voix qui les donnait. L'Académie, disait avec justesse un professeur fort spirituel, l'Académie est un corps enseignant et non un corps imprimant. Les professeurs écrivaient leurs cours, lisaient leurs cahiers, et quelquefois les communiquaient aux étudiants. C'était l'usage de ce temps; rarement une improvisation animée venait vivifier cette méthode soporifique. Il appartenait à notre siècle, qui a donné dans le monde politique une si grande puissance à l'éloquence parlée, d'introduire dans la chaire académique la parole spontanée, vivante, à la fois instructive et émouvante.

Que manqua-t-il principalement à l'Académie? Comment expliquer la défaveur publique dont parle Tissot, et peut-être aussi les brutalités de Berne? Il faut le dire : il manquait à l'Académie quelques-uns de ces hommes d'un mérite supérieur, qui, par la puissance du talent, la profondeur du savoir ou la force du caractère, dominent l'opinion et par elle l'autorité elle-même. Les professeurs étaient des hommes honorables, mais médiocres; rien de distingué ne relevait l'Académie. Ce n'était pas assez de mériter le respect qui est dû à la vertu; il aurait fallu conquérir l'estime et quelque gloire par les armes de la science et du talent (50).

17.

L'Académie se relève.— Les étudiants, les externes arrivent.— Pavillard.— Gibbon. — Clavel de Brenles. — J.-F. Ballif. — Philippe Dutoit. — Allamand. — Alexandre-César Chavannes. 1767-1787.

Cependant le mouvement littéraire qui venait d'apparaître dans notre ville, survivait à ceux qui l'avaient excité et prenait plus de consistance et de sérieux. Il ne resta pas sans influence

sur l'Académie; et, comme l'on devait s'y attendre, les élèves revinrent. Depuis l'année 1767 jusqu'à 1787, leur nombre s'accroît et dépasse même une fois le chiffre de 200. Lausanne n'était plus la ville du moyen-âge, la cité dont les pasteurs voulaient excommunier les vicieux et les impies. Société animée, instruite, de bon ton, toujours un peu frivole, plaisirs variés, amour du jeu (51), tous ces attraits appelaient les voyageurs. Quelques-uns, distingués par leur esprit, tels que Fox, Servan, Raynal, Mercier, donnaient un intérêt nouveau au mouvement littéraire de la société. Plusieurs jeunes étrangers se montrent au milieu de nos étudiants vaudois. En 1776, pour la première fois, des *externes*, au nombre de cinq, sont inscrits sur le catalogue. D'autres, en plus grand nombre sans doute, suivaient des cours sans porter ce titre académique.

A la tête de l'Académie, nous trouvons le recteur Pavillard, professeur d'éloquence et principal du collége. Il fut le précepteur et l'ami de Gibbon, et cet illustre écrivain a déposé dans ses mémoires de précieux souvenirs des années qu'il passa auprès de lui, années paisibles, studieuses, sévères, et qui laissèrent leur empreinte dans l'âme du jeune Anglais. Pavillard avait des connaissances étendues dans les langues anciennes et modernes, et dans l'histoire; il donna même quelques cours sur ce dernier objet. Son savoir était sûr et précis; mais il obtenait de ses élèves plus d'affection que de respect. Vicat, professeur de droit, approchait du terme de sa carrière; il eut pour successeur Daniel Clavel de Brenles, le même qui excitait les regrets de Tissot; mais cet homme d'un mérite éminent ne fit dans cette chaire qu'une apparition de quelques mois : une mort prématurée l'enleva à l'Académie dont il était un des principaux ornements. Christian Dapples lui succéda sans le remplacer.

La chaire de grec et de morale que J.-F. Dapples occupait encore au commencement de cette période, ne tarda pas à être

remplie par le savant et spirituel Allamand. A la fin de la période, depuis 1785, J.-F. Ballif, auteur d'un catéchisme estimable, y prit place. Deux hommes distingués enseignaient la théologie : le savant Alexandre-César Chavannes et François-Louis de Bons, remarquable par une éloquence à la fois grave et gracieuse. Louis de Treytorrens professait la philosophie. La netteté et la précision de son enseignement ont laissé des fruits et d'honorables souvenirs. En 1784, Henri Struve fut nommé professeur honoraire de chimie. C'est aussi durant cette période que nous voyons arriver dans l'Académie pour succéder à Pavillard, un homme que notre génération a connu et aimé, Philippe Dutoit. Il commençait sa longue carrière ; il était jeune, vif, spirituel ; il avait surtout cette jeunesse d'esprit et de cœur que les années ne flétrissent pas. Ne l'avons-nous pas entendu, alors que sa tête était blanchie par l'âge, et que ses yeux affaiblis ne goûtaient plus les douceurs de la lumière, expliquer encore avec un enthousiasme de vingt ans, les grands écrivains de l'antique Rome qu'il avait si bien étudiés, dans l'académie de Berne dont il était l'élève ?

Telle était notre Académie à cette époque. L'enseignement avait reçu de l'extension, plutôt par l'influence du siècle et les besoins du temps que par les prescriptions de l'autorité. Au caractère exclusivement théologique qui avait marqué sa fondation et ses premières années, succédait un esprit que nous appellerons plus religieux, parce qu'il était plus scientifique et moins étroit. On trouvait toujours dans l'Académie un séminaire de pasteurs, c'était son droit et son devoir ; mais on y trouvait aussi une école savante, très-incomplète assurément, mais qui comprenait sa mission ecclésiastique avec des vues plus justes et une intelligence plus profonde des exigences de l'époque. Il n'y avait pas entre les professeurs cette identité d'opinion qui rétrécit toujours l'enseignement, parce qu'elle

ferme les yeux sur les doctrines différentes ou rivales. Si l'orthodoxie sévère et austère conservait ses représentants, l'orthodoxie douce n'était pas sans partisans : on trouvait même dans l'Académie un disciple de Madame Guyon. Le mysticisme passionné de cette femme, dont la foi était si séduisante que les plus grands esprits cédaient à ce charme nouveau, avait captivé le professeur Ballif et quelques hommes distingués de Lausanne. Ainsi la variété amenait plus d'indépendance; l'imagination et la sensibilité des uns tempéraient l'austérité des autres et en recevaient à leur tour de la modération et de la mesure.

Considérée sous ce point de vue, l'Académie méritait donc l'attention qu'elle obtenait et la place qui lui était accordée dans l'estime. Aussi nous regrettons vivement que dans la rapidité de nos récits il ne nous soit pas possible de donner quelques détails sur la personne des professeurs qui se présentent à nos regards. Il en est deux cependant auxquels nous devons une meilleure part; tous les deux dignes d'une célébrité qu'ils n'ont pas obtenue, tous les deux savants, mais l'un plus homme d'esprit et l'autre plus homme de génie. Le premier, François-Louis Allamand, frère du célèbre Jean-Nicolas-Sébastian Allamand, professeur à Leyde, occupa la chaire de grec dès 1773 à 1784. Erudit, et en même temps spirituel, homme à saillies vives et à piquantes anecdotes, il était fait pour les luttes de plaisanteries et de bons mots. Il ne craignit pas d'entrer en lice avec quelques-uns des beaux esprits du temps que le christianisme mettait en colère ou en gaîté. On raconte que Voltaire, alors à Ferney, redoutait un peu les saillies du professeur de Lausanne et que lorsqu'il avait jeté au public quelqu'un de ses frivoles ou perfides écrits, il demandait quelquefois : que dit Allamand? *

* Voyez l'Appendice, pièce N° 12, une courte notice sur le professeur Allamand.

Ce n'était pas par un esprit à saillies et à vives reparties que se distinguait surtout le professeur auquel nous éprouvons le besoin d'accorder aussi quelques lignes dans cette rapide revue. Homme d'un génie pénétrant, étendu et profond, homme de science, homme de labeurs obscurs et solitaires, tel fut Alexandre-César Chavannes, professeur en théologie dès 1766 à 1800; il ne lui a manqué pour arriver à la gloire qu'une plus grande scène ou plus d'ambition. Il a publié un petit nombre d'ouvrages, mais il a laissé plusieurs manuscrits. Doué d'un esprit philosophique, généralisant avec facilité, conduit en même temps par cet instinct d'intelligence qui saisit les rapports lointains, il dirigea son activité sur les recherches anthropologiques, essentiellement dans le point de vue de l'éducation, ainsi que sur les langues et leurs relations. Au milieu de ses études scientifiques, il trouva encore bien des heures à donner à des investigations sur les premières années de l'Académie, ses règlements et ses archives. La Bibliothèque éprouva aussi les effets de son activité infatigable. Il rédigea le catalogue qui est la base de la classification actuelle. La science de la bibliographie n'avait pas encore atteint au degré d'exactitude qu'elle présente aujourd'hui. Mais l'esprit méthodique du professeur Chavannes était fait pour devancer la science. On pourra critiquer quelques divisions secondaires; mais les grandes divisions sont justes; elles satisfont aux exigences de la logique, ainsi qu'aux besoins des personnes auxquelles cette collection est destinée *.

D'autres professeurs distingués ont aussi occupé dans divers temps nos chaires académiques; une place leur est réservée dans une autre partie de notre travail.

* Voyez dans l'Appendice, pièce N° 13, une notice biographique sur le professeur Chavannes.

18.

Règlement de 1788. — Durand. — La langue grecque est séparée de la morale. — L. de Treytorrens. — François. — Struve. — Les mathématiques sont séparées de la philosophie. — Secretan. — 1794.

La période dont nous venons de nous occuper se termine à l'année 1787, elle fut heureuse; mais de nouvelles et graves vicissitudes étaient réservées à l'Académie. D'abord, elle reçut en 1788 un règlement nouveau. Plusieurs améliorations importantes furent introduites; les unes existaient déjà à titre provisoire; on les sanctionna; les autres furent des innovations avantageuses.

Le règlement nouveau statue que l'Académie est composée de neuf professeurs ordinaires, d'un professeur extraordinaire en médecine (Tissot) et des deux premiers pasteurs de Lausanne. Il y a ainsi deux chaires nouvelles. Quelques changements sont apportés à la répartition de l'enseignement. Les neuf professeurs sont :

Deux professeurs de théologie, l'un pour la théologie pratique, l'autre pour la dogmatique et la catéchétique, en y faisant entrer ce qui est nécessaire sur la controverse et l'histoire ecclésiastique.

Un professeur d'hébreu. La catéchèse attribuée jusqu'ici à ce professeur lui est enlevée.

Un professeur de grec et de morale.

Un professeur de philosophie : il donne, chaque semaine, trois leçons de mathématiques en français, et trois de métaphysique et logique en latin; il n'a plus l'enseignement de la physique.

Un professeur de droit; il donne quatre leçons sur le droit naturel, en latin ou en français, à son choix.

Un professeur de physique; il a cinq leçons de physique théorique et expérimentale; il enseigne en français.

Un professeur d'éloquence; il donne neuf heures de leçons, savoir trois de lecture critique des auteurs latins, deux d'antiquités et de mythologie, deux de rhétorique; il est principal du collége, et donne deux leçons de religion aux élèves catéchumènes.

Un professeur d'histoire; il enseigne en français, dans six leçons, l'histoire, la chronologie et la statistique.

La division de l'enseignement en trois facultés ou auditoires est maintenue. La division des études en *années* est également conservée; elle a pour effet la répartition des étudiants en *volées* ou réunions d'étudiants recevant ensemble chaque année les mêmes leçons, subissant les mêmes examens et parcourant dans une succession régulière et invariable la série des études; d'abord, celles d'éloquence, deux ans; puis celles de philosophie, comprenant la philosophie, les mathématiques et la physique, trois ans; enfin la théologie, trois ou quatre ans. Des examens annuels ont lieu à des époques fixes; la marche ou la progression des études est réglée, et nul ne peut s'y soustraire.

Rien n'est changé d'ailleurs dans les formes principales de l'administration. Le Bailli est le chef de l'Académie, au nom du gouvernement bernois; dans les occasions importantes, il la convoque dans son château, et préside l'assemblée. Pour les affaires ordinaires, l'Académie a son Recteur. Les professeurs sont élus ensuite de concours : les examens ont lieu à Berne et le Sénat fait l'élection. L'Académie ne prenait aucune part à ces opérations.

A la suite de ce règlement, deux professeurs honoraires de-

vinrent professeurs ordinaires. M. François-Jacob Durand, nommé en 1785, professeur honoraire d'histoire ecclésiastique, fut nommé professeur d'histoire ou plutôt de statistique. En 1791, on lui attribua l'enseignement de la morale, combinaison qui avait l'avantage de rompre la singulière alliance établie entre cette science et la langue grecque. Le professeur qui expliquait Homère n'enseigna plus la morale chrétienne; mais il continua d'expliquer le Nouveau Testament.

La chaire de physique fut confiée à M. François, professeur honoraire. Un enseignement spécial de cette science avait déjà été donné. En 1758, Louis de Treytorrens, qui fut ensuite professeur de philosophie, avait été nommé professeur honoraire de mathématiques et de physique; il possédait une collection d'instruments de physique; on lui donna, dans le bâtiment du collége, un local pour faire ses leçons publiques et pour enfermer ses instruments. Lorsqu'il fut nommé à la chaire de philosophie, les deux enseignements se trouvèrent de nouveau réunis. M. François avait été nommé professeur honoraire de physique expérimentale en 1776, et donna aussi des cours. En 1784, M. Henri Struve fut nommé professeur honoraire de chimie, mais sans enseignement.

Une modification importante ne tarda pas aussi à être apportée à la chaire de philosophie. A la mort du professeur, Louis de Treytorrens, en 1794, l'enseignement des mathématiques fut séparé de celui de la philosophie et remis au maître qui donnait les leçons de géométrie au collége. La chaire de philosophie fut mise au concours; plusieurs hommes habiles offrirent leurs services et subirent leurs épreuves à Berne. M. Jean-David Secretan fut élu.

19.

Collége annexé à l'Académie, réorganisé. — Deux classes françaises : Gély, Ab. Gindroz. — Colléges dans diverses villes. — Mathurin Cordier. — Crespin. — Plantin. — Poitevin. — J.-P. Dapples. — Bibliothèque académique, ses ressources. — Loteries. — Dom Quiros. — de Bochat.

Le collége attaché à l'Académie avait subi déjà l'influence de l'esprit nouveau qui réorganisait cette institution. Les classes dont le nombre avait varié entre cinq et huit, avaient été réduites à quatre, consacrées à l'enseignement des langues anciennes. On était arrivé enfin à comprendre qu'il existait d'autres besoins. Combien de jeunes gens, qui ne sont appelés à étudier ni le latin, ni le grec, réclament une instruction supérieure à celle que peuvent offrir les écoles primaires ? Pour répondre à cette exigence, on avait organisé, en 1788, à côté du collége ancien, un collége nouveau ; les leçons étaient ouvertes aux élèves des classes latines et aux jeunes gens dont nous venons de parler. Toutefois on donna à l'établissement des limites assez étroites : une classe fut consacrée à l'étude des mathématiques et de la tenue des livres, et une autre aux enseignements réunis de l'histoire, de la langue française, de la géographie et de la mythologie. La première fut confiée à M. Abraham Gindroz ; il reçut en 1798 le titre de professeur honoraire de mathématiques. On remit aux soins du ministre Gély la classe de grammaire, de géographie, de mythologie.

Ajoutons ici quelques faits qui n'ont pu trouver nulle part leur place exacte, parce qu'ils appartiennent à plusieurs temps.

A diverses époques, des colléges avaient été fondés dans quelques villes du pays. Deux ou trois maîtres enseignaient la religion, les langues latine, grecque et française. Organisés sur le plan du collége central, mais dans des proportions plus petites, ces établissements conduisaient les élèves aux portes de la première classe. Les études embrassaient aussi les éléments des mathématiques et la géographie. Quelques-uns formaient de bons élèves; tous entretenaient dans les villes qui les possédaient, un petit foyer d'instruction, et rappelaient les besoins de la vie intellectuelle. Préparer des élèves à l'Académie était leur destination principale; mais quelquefois les élèves échappaient à cette destination : désertion souvent heureuse! elle jetait, çà et là dans le pays quelques hommes éclairés.

Les colléges des villes étaient entretenus en grande partie par les caisses communales; quelques-uns recevaient des subventions de Berne, ou jouissaient de dotations généreuses. C'était le gouvernement de Berne qui pourvoyait à peu près entièrement à l'entretien du collége de Lausanne. L'Académie le dirigeait. Berne s'était réservé la nomination du *bachelier* ou premier régent; celle des autres régents appartenait au Bailli, ensuite d'une double présentation de l'Académie, et après des épreuves. Des hommes distingués ont occupé ces places modestes et importantes : nous trouvons, peu de temps après la fondation du collége, Mathurin Cordier, dont les *Colloquia scholastica* ont régné longtemps dans les classes et ne sont pas indignes peut-être de quelques regrets. Notre collége a possédé aussi Daniel Crespin (Crispinus), auquel on doit les éditions d'Ovide et de Salluste *ad usum Delphini*. Il fit ces ouvrages à la demande du duc de Montausier, gouverneur du duc de Bourgogne et dauphin, dont Fénelon était précepteur et pour lequel il composa son Télémaque. Crespin fut appelé à Paris pour recevoir des directions sur le plan des éditions proposées; mais

il fit son travail à Lausanne. On n'a pas oublié quelle position Crespin sut prendre dans l'affaire du Consensus. Citons encore François-Louis POITEVIN, dont les grammaires ont eu leur temps de succès, et dans le milieu du XVIIme siècle, Jean-Pierre D'Apples, médecin et régent de la troisième classe; il était doué d'un talent poétique réel et maniait avec bonheur la langue des muses latines. Le plus célèbre des instituteurs, *informateurs,* modérateurs du collége fut assurément Plantin, l'un des pères de notre histoire nationale *.

La Bibliothèque qui avait été, ainsi que le collége, attachée à l'Académie depuis sa fondation, mérite aussi dans ce moment une mention. Notre silence a pu faire comprendre qu'elle n'avait pas pris de grands développements. Une collection de livres offre toujours une représentation assez exacte de la personne qui en a la propriété ou la jouissance. Lorsque notre Bibliothèque, composée essentiellement de livres à l'usage du clergé catholique, fut mise à la disposition de l'Académie, elle était pauvre et mesquine. L'enseignement de la théologie et des langues sacrées dans l'esprit de la réforme eut bientôt ses exigences. Des dons du gouvernement, accordés aux sollicitations de l'Académie qui sentait en *quel chétif état* se trouvait sa bibliothèque, permirent quelques acquisitions importantes; on y joignit diverses collections particulières, entr'autres celle que l'on appelait la Bibliothèque publique de la ville de Lausanne, ou Bibliothèque de l'hôpital. Un fonds capital, portant intérêt, fut constitué par quelques subsides de l'Etat et l'abandon que les professeurs firent pendant longtemps à la caisse de la Bibliothèque de leur droit aux finances d'immatriculation payées par les étudiants. Ce fonds s'augmenta même assez rapidement par un moyen dont on n'appréciait pas encore les dangers.

* Voyez l'Appendice, pièce N° 14.

Trois loteries furent exploitées en 1775, 1776 et 1786-1787, au profit de la Bibliothèque; les bénéfices de ces entreprises s'élevèrent successivement à fr. 4,000, 11,000 et 16,548.

Malgré ces acquisitions, la Bibliothèque ne prit point, sous l'administration bernoise, les développements réclamés par l'intérêt de la science. D'un côté, les ressources modiques dont on pouvait disposer, avaient un caractère d'irrégularité et d'incertitude qui ne permettait pas de concevoir un plan d'acquisitions étendues et progressives; d'un autre côté, la direction de l'enseignement et les limites qui lui étaient fixées se retrouvaient dans la Bibliothèque : quelques parties recevaient un certain degré d'accroissement; on négligeait les autres. « La bibliothèque académique, dit un voyageur, formée par » les bienfaits du gouvernement de Berne, est fort médiocre. » Elle a été augmentée par celle de Hiacynthe Dom Quiros, » espagnol de naissance, longtemps théologien du pape, qui » ayant quitté cette cour où il était considéré, se rendit en » Suisse, il y a trente ans, et ayant abjuré la religion de Rome, » fut nommé par le sénat de Berne professeur extraordinaire » d'histoire ecclésiastique. Il ne se maria point, chose très-rare » parmi ceux qui quittent la religion de Rome. Dom Quiros, » peu occupé à gagner de l'argent, ne laissa pour toute succession que sa bibliothèque qui appartenait de droit au souverain, parce qu'il n'avait point d'héritier. Mais le gouvernement de Berne la donna à l'académie de Lausanne (52). » Gibbon écrivait de Londres, en 1783, à son ami Deyverdun qui cherchait à le ramener à Lausanne : « Votre bibliothèque » publique, en y ajoutant même celle de M. de Bochat, est » assez *piteuse;* mais celles de Berne et de Bâle sont nombreuses, et je compterais assez sur la bonhommie helvétique pour » espérer qu'il me serait permis d'en tirer les livres dont j'aurais essentiellement besoin (53). »

Telle était la situation de l'Académie et des institutions qui s'y rattachent, dans les dernières années du XVIIIme siècle, ou pour nous exprimer d'une manière plus précise, en 1787 et 1788. La période que ces années terminaient avait été heureuse à plus d'un titre : des professeurs distingués avaient occupé nos chaires académiques; les élèves étaient accourus à leurs leçons, et plusieurs jeunes étrangers y prenaient place à côté des enfants du pays. La scène allait changer.

20.

La révolution française. — Son influence sur les étudiants. — Ils abandonnent l'Académie.— L'édifice académique devient une caserne. — Constance et dévouement des professeurs.

Depuis l'année 1788, nos auditoires se dépeuplent; les étudiants semblent fuir. Comment expliquer une telle désertion? Il ne faut pas nommer ici les professeurs : les hommes s'effacent devant les grandes catastrophes de l'époque. Les doctrines françaises du dix-huitième siècle avaient envahi nos contrées; elles étaient d'abord demeurées à l'état de théories, ou du moins l'influence en avait été pendant quelque temps un peu affaiblie par l'empire des mœurs et des idées antiques (54). Un grand enthousiasme pour J.-J. Rousseau enflammait la jeunesse; beaucoup de nos jeunes hommes regrettaient de ne pouvoir être Emile et surtout St.-Preux. Enfin la révolution française éclata; grande, généreuse, protégée par les plus nobles sentiments qui puissent émouvoir des âmes humaines. Notre jeunesse en fut vivement agitée. Mais les sympathies que la grandeur de l'œuvre avait d'abord conquises, ne tardèrent pas à être repoussées au fond des cœurs, et la terreur les remplaça.

Au bruit des ruines qui s'amoncellent dans cette belle France que nous aimerons toujours, nos institutions s'ébranlent. Notre église, avec elle l'Académie et surtout les études de théologie ressentent une violente commotion : plus de sécurité dans la carrière ecclésiastique, plus de confiance dans son avenir! Les regards de la jeunesse vont chercher d'autres perspectives. L'intérêt scientifique, qui était toujours resté un intérêt assez secondaire, s'affaiblit encore. De nouveaux projets, je ne sais quelles idées, quelles espérances, quels mouvements tourbillonnent dans tous les sens, car on ne saurait les préciser, s'emparent des esprits, et placent une interruption sombre et orageuse dans le développement régulier de la vie des familles. — En 1798, à la chute du gouvernement bernois, notre Académie ne conservait plus que 55 étudiants. Mais abandonnée de ses élèves, elle ne l'est pas de ses professeurs. Honneur à ces hommes de science et de paix! ils ne désespèrent pas; fidèles à leurs devoirs, ils continuent leurs leçons au milieu du bruit des armes, et entourés de soldats étrangers. Disons mieux, il fallut céder aux soldats étrangers plusieurs parties du grand édifice consacré à l'enseignement. Les auditoires, les classes du collége, ces paisibles asiles de l'étude, furent envahis et transformés en bruyantes casernes. Au milieu de la belle cour de notre collége, sous les doux ombrages des vieux tilleuls, promenade aimée des professeurs, théâtre animé des jeux des élèves de tous les âges, on vit le soldat étranger, les évolutions militaires étrangères, et tout ce mouvement d'une garnison qui désire également les combats et les plaisirs. Les professeurs, comme aux premiers jours de l'Académie, reçurent les étudiants dans leur domicile, au milieu de leurs familles, ou dans des salles louées pour cette destination.

Ainsi l'Académie, après avoir su, à son berceau, attirer les

jeunes hommes en leur offrant pour perspective les combats de la réforme et les luttes qui attendent toujours une église naissante, sut aussi, à l'époque de notre révolution qui semblait être son heure dernière, conserver quelques élèves pour se dévouer au martyre. Les intérêts humains abandonnaient la carrière ecclésiastique; le sort des pasteurs était ébranlé; il fallait, disait-on, en finir avec l'église et le clergé. Dédain, plaisanteries, attaques sourdes, hostilités plus franches et plus actives, l'Académie et ses étudiants eurent toutes ces épreuves à supporter; ils les supportèrent, mais la force ne leur venait pas de la terre.

Déposons ici, comme un hommage de reconnaissance et de respect, les noms des hommes qui occupaient nos chaires académiques, à l'époque de la révolution de 1798. Plusieurs nominations étaient toutes récentes.

THÉOLOGIE DOGMATIQUE. Alex.-César *Chavannes*.

THÉOLOGIE PRATIQUE. Jean-Alexandre-Guillaume *Leresche*, nommé professeur le 15 décembre 1797. « C'est, dit un registre académique, le dernier bienfait de Leurs Excellences de Berne. » M. Leresche a quitté l'Académie en 1835, pour prendre le poste de premier pasteur de la paroisse de Lutry.

HÉBREU. Jean *Salchly*, de Zoffingen, né en 1724, installé le 15 septembre 1755, mort en 1808.

GREC. Moïse-Fréderich *Conod*, nommé professeur de grec en 1791, mort en 1826.

PHILOSOPHIE. Jean-David *Secretan*, né en 1760, a quitté l'Académie en 1817, pour un poste de pasteur à Vevey.

ELOQUENCE. Philippe *Dutoit*, né en 1751, nommé professeur le 1er décembre 1775, mort en 1832.

DROIT. Christian *Dapples*, nommé professeur le 1er juillet 1772, mort en 1802.

MORALE et STATISTIQUE. François-Jacob *Durand*, né en 1727,

mort en 1816. Nous parlerons ailleurs de ce professeur distingué.

PHYSIQUE. Jean-Samuel *François*, mort en 1800.

Pasteurs qui siégeaient en Académie :

Emmanuel-Louis *Chavannes*, depuis 1783 à 1800.

Samuel *Secretan*, depuis 1785 à 1815.

Bachelier du collége, ou premier régent, ayant droit de séance en Académie dans quelques circonstances :

Jean-Daniel-Benjamin *Gindroz*, né en 1757, mort en 1828.

21.

Considérations sur la marche générale de l'enseignement : il est élémentaire. — Littérature classique.

Ce sont là les destinées de l'Académie, considérée sous un point de vue historique général. On aura sans doute jugé que l'enseignement occupe trop peu de place dans ces annales ; on aura pensé que notre attention, trop dispersée, ne s'est pas arrêtée assez souvent sur cet élément essentiel d'une institution consacrée à l'instruction publique. Ces observations, nous les acceptons dans toute leur sévérité ; disons mieux : il nous serait pénible qu'elles ne s'offrissent pas à l'esprit de nos lecteurs ; elles répondent à nos vœux et au but que nous nous sommes proposé. En effet, des remarques détachées, jetées çà et là dans le courant des années, ne satisfont pas aux besoins de notre travail. Une exposition progressive de la marche de l'enseignement dans ses diverses branches, une exposition principalement pédagogique, voilà, à nos yeux, la véritable méthode à suivre, le complément nécessaire de notre histoire et, nous dirions presque, la respiration de notre Académie.

Malheureusement nous ne possédons que des documents incomplets, décousus, épars. On l'aura déjà compris si l'on a remarqué combien de sobriété nous avons dû nous imposer dans les détails biographiques. Le cadre de notre composition exigeait aussi une telle retenue. Quoi qu'il en soit, nous déposerons ici quelques considérations générales qui pourront répondre aux besoins principaux de notre sujet.

Il est important d'abord de rappeler quel fut le but de la création de l'Académie : former des pasteurs pour les églises du pays. Il faut de plus se souvenir que les étudiants qui se présentaient aux leçons des professeurs, n'avaient reçu dans le collége, l'école inférieure, qu'une préparation rudimentaire par l'étude des langues anciennes. On peut dire sans exagération qu'ils étaient encore étrangers à la science, dans le sens sérieux de l'expression. Cette circonstance imprimait aux cours académiques un caractère élémentaire; elle faisait naître pour les professeurs l'obligation de mettre l'enseignement scientifique à la portée de disciples encore novices, plutôt que de les initier aux profondeurs de la science. Cette obligation n'était pas facile à remplir. Choisir dans la science ou dans les systèmes les parties, les propositions qui obtiennent une adhésion générale, coordonner ces éléments par un plan méthodique, exercer le jugement, éveiller l'esprit scientifique, ouvrir des perspectives de recherches savantes, sans se jeter dans les aventures, encourager l'habitude du travail spontané et libre, pousser aux découvertes individuelles en respectant les lois éternelles de la logique, voilà la tâche du professeur dans le premier degré de l'éducation scientifique. S'il la remplit, il fait aimer l'étude et donne à la science des amis qui pourront un jour lui imprimer un élan nouveau ou l'enrichir de découvertes importantes.

N'oublions pas que le professeur est aussi chargé d'une tâche morale : il a cure d'âmes; il est missionnaire de la vérité et de la vertu; son enseignement n'est pas seulement une instruction : il doit devenir une éducation, et aucune science ne répudie ce beau rôle. Vous ne demanderez donc au professeur élémentaire ni des découvertes nouvelles, ni des systèmes originaux; mais vous lui demanderez de propager la science et d'en préparer l'avenir. Il n'en est pas de même dans ces grandes universités qui se peuplent de jeunes hommes instruits dans des gymnases ou des colléges préparatoires. L'université appelle le professeur inventeur, le novateur, le créateur des systèmes nouveaux; elle appelle l'homme qui fait école, en ouvrant à l'esprit humain une carrière encore inexplorée. Ces universités prennent place dans le monde savant; elles y représentent une direction scientifique déterminée; ce sont des organes qui ont à remplir une fonction spéciale dans la vie spirituelle de l'humanité.

Fidèle à l'esprit de sa fondation, l'académie de Lausanne a conservé toujours la position modeste qui lui était assignée. Sans représenter aucun système, sans devenir l'organe d'aucun parti, sans faire jamais école dans le monde savant, elle a compté dans ses chaires des professeurs distingués auxquels il n'a manqué qu'un grand théâtre pour conquérir un grand nom. Quelques-uns ont montré de l'originalité, nous oserons même dire du génie; ils ont laissé une empreinte, mais seulement autour d'eux et dans un champ circonscrit.

Il n'y a rien d'important à remarquer sur l'enseignement des lettres grecques et romaines; les élèves y arrivaient assez bien préparés par les leçons du collége, et les professeurs obtenaient des succès incontestables. Toutefois la direction de l'enseignement académique était plutôt philologique et critique que littéraire.

Au point de vue scientifique qui attire dans ce moment notre attention, nous avons à nous occuper principalement de la philosophie et de la théologie.

22.

L'enseignement de la philosophie. — Règlements. — Professeurs.

Il est utile de rappeler les règlements successifs destinés à diriger l'enseignement des professeurs de philosophie: on y trouve le tableau officiel de la marche de la science.

C'est en 1550 que l'Académie reçut son premier règlement; le collége fut aussi constitué par une organisation déterminée. L'enseignement de la philosophie commence dans la première classe du collége. On étudie les éléments de la dialectique de Rivius ou de Gaspard Rodolph. On alterne de semaine en semaine entre les déclamations de rhétorique et les *disputes* ou argumentations sur des sujets de grammaire, de dialectique, de rhétorique. Dans l'Académie, au milieu des attributions innombrables et variées du *professeur des arts,* on plaça l'explication de l'*organon* d'Aristote, l'arithmétique, les quatre premiers livres d'Euclide, et pour la physique l'étude des traités d'Aristote sur le monde, sur l'âme et celle des petits ouvrages d'histoire naturelle. Cette organisation ne tarda pas à être changée; son insuffisance fut promptement reconnue; dès l'année 1594 on institua un enseignement spécial de philosophie.

Un siècle après environ, en 1640, un nouveau règlement qui érige quatre chaires, assigne à celle de philosophie la logique de Ramus, la physique de Martinus, et la métaphysique suivant la portée et l'intelligence des élèves.

En 1680, un règlement spécial interdit au professeur de philosophie d'enseigner la philosophie de Descartes et celle d'Antoine-le-Grand son disciple, comme entraînant à des conséquences dangereuses pour l'orthodoxie.

Plus de liberté fut laissée au professeur de philosophie par le règlement de 1700. Il doit donner des leçons sur la logique, sur la physique et sur la métaphysique; il achèvera dans trois ans au plus le cours de ces études. Il prendra un auteur sacré ou profane, comme les épîtres de Cicéron ou quelque auteur qui contienne de belles leçons de morale; il en fera exactement l'analyse logique, ce qui est d'un grand usage dans la suite pour le ministère. Il usera de la liberté de philosopher, mais de manière à ne donner aucune atteinte à l'orthodoxie.

L'année 1788 amène un règlement qui modifie d'une manière heureuse l'organisation de l'enseignement de la chaire de philosophie, en retranchant celui de la physique. Le professeur de philosophie, est-il dit, donne, chaque semaine, trois leçons de mathématiques en français et trois de métaphysique et logique en latin.

Enfin, en 1794, les mathématiques furent aussi séparées de la philosophie. Cette dernière science demeura seule. On l'appelait philosophie *rationnelle,* pour la distinguer de la philosophie *naturelle* qui comprenait l'ensemble des sciences physiques et l'histoire naturelle.

L'enseignement était donné en latin.

En comparant ces divers règlements dans leur succession assez rapide, on remarque un progrès incontestable. A deux égards surtout, l'amélioration est sensible. D'abord, la philosophie que l'on associait aux mathématiques et aux sciences physiques, s'en dégage peu à peu pour rester seule dans son immensité. Cette combinaison ne s'expliquait que par la confusion qui régnait entre les trois sciences dont les limites étaient

mal déterminées; les philosophes, à l'exemple de leurs devanciers dans l'antiquité, envahissaient tout, introduisant partout leurs abstractions et ces conceptions *a priori* dont les méthodes expérimentales ont si bien fait sentir le vide et la stérilité. Aujourd'hui, dans l'état actuel de la philosophie, des mathématiques et de la physique, en considérant leurs ramifications diverses, ainsi que les applications multipliées qu'elles reçoivent, il est peu d'hommes qui eussent le courage ou la présomption d'accepter le fardeau de ce triple enseignement.

On trouve aussi un progrès dans cette mesure plus grande de liberté qui est accordée au professeur de philosophie. Les premiers règlements déterminent les systèmes qu'il doit exposer; ils choisissent même les livres élémentaires dont il se servira. Peu à peu les chaînes s'allégent, le champ à cultiver s'élargit, il n'a plus l'enceinte étroite d'une prison. Enfin on a confiance dans le Professeur, et l'on se borne à lui donner une direction générale. Nous nous réjouissons de ce développement de la liberté. Dans la science, comme dans la société, la liberté est un élément de vie, elle n'est pas toute la vie; mais elle en est une condition indispensable. Donner plus de liberté, c'est donc assurer mieux le mouvement et le déploiement de la force. Mais une autre condition de la vie, c'est l'ordre. Loin de nous donc le désir d'ouvrir à l'enseignement une carrière sans limites et de le lancer dans les espaces de la pensée comme un coursier sans frein ou un navire sans pilote. Dans une institution à laquelle on fixe un but déterminé, il est nécessaire de poser des règles et d'assigner à chacun sa tâche, mais avec largeur, avec générosité, avec confiance. Ces règles sont les barrières que l'on place sur le bord des précipices; elles n'empêchent pas le voyageur de marcher; elles l'empêchent de tomber. C'est la pensée de Condillac.

Considéré en lui-même, dans l'ancienne Académie, l'ensei-

gnement de la philosophie ne présente rien de remarquable. Aucun monument ne nous fait connaître qu'il reçoive un caractère spécial ; il était de son siècle et de son pays. On y retrouvait probablement l'aristotélisme scholastique modifié par les principes de la réformation.

En Allemagne, la philosophie de Mélanchton régnait dans toutes les écoles protestantes. A la fin du seizième siècle, *Maître Philippe,* comme on disait, était le précepteur commun de la Germanie. Sa doctrine, appropriée à plusieurs égards aux besoins de l'époque, dans les pays qui avaient embrassé la réforme, ne tarda pas à revêtir aussi les formes de la scholastique. Mais nous sommes porté à croire que l'influence de l'ami de Luther se fit beaucoup moins sentir dans notre académie calviniste que dans les écoles d'Allemagne.

La plupart des premiers professeurs de philosophie étaient théologiens ou médecins. Eustache du Quesnoi, qui occupa cette chaire depuis 1557 jusqu'à 1559, était médecin ; il a écrit sur la médecine. Marquard qui lui succéda était théologien. Après une interruption de plusieurs années, la chaire de philosophie fut occupée, en 1578, par Claude Aubri ou Auberi, docteur en médecine ; il se signait *Claudius Alberius Triuncuranus ;* il était du Dauphiné. En 1588, Aubri fit un livre qui parut entaché d'hérésie, *Apodicticæ orationes* sur l'Epître aux Romains. Le sénat de Berne pria le Conseil de Genève de lui accorder pour quelques jours Théodore de Bèze. Celui-ci vint à Lausanne, examina le livre d'Aubri, lui fit rendre compte de sa doctrine et obtint qu'il signât une rétractation. Aubri accusé de nouveau en 1592, et refusant de se rétracter, fut destitué avec son collègue Æmilius Portus, professeur de grec et de morale, qui partageait et répandait les mêmes opinions. L'amour-propre du professeur de philosophie fut tellement blessé par cette condamnation qu'il renonça dès lors à toutes ses convictions, à

supposer qu'il en ait eu jamais, rentra en France et se retira à Dijon où il fit son abjuration; il y exerça la médecine et y mourut en 1596 (55).

Après Aubri, nous avons Jean Tremblet, dont on ne sait rien; Claude Boccard, aventurier religieux plutôt que professeur de philosophie *; Amport, théologien; Brever dont on ne sait également rien. Jean Steck, élu professeur en 1611, a écrit quelques ouvrages de philosophie dans le système d'Aristote. C'est en effet l'aristotélisme qui obtint le plus de faveur dans l'Académie. Après Steck, il eut pour représentants Le Fèvre, Samuel Habreuter (56), Georges Muller, et d'autres encore. Descartes, loin d'être accueilli parmi nous, rencontra un adversaire prononcé dans notre professeur Davel. Le professeur David Weiss avait introduit le cartésianisme dans son enseignement à Berne. Davel l'attaqua vivement, et quelques brochures, aujourd'hui peu connues et rares, furent le fruit de cette polémique. Le philosophe moderne qui trouva le meilleur accueil dans notre académie fut Ramus. Une tradition porte même qu'il enseigna à Lausanne. Il obtint la protection du gouvernement bernois, et sa logique fut imposée au professeur de philosophie. Son autorité s'étendit sur le dix-septième siècle entier. Sterky, qui professa jusqu'à l'année 1700, s'y déclare soumis pour son cours de logique, mais il proclame son indépendance dans la métaphysique. L'éclectisme avec des formes scholastiques, règne dans l'enseignement de Sterky. La théologie orthodoxe, la physique, la chimie, l'histoire naturelle, l'astronomie, Aristote et Descartes, en fournissent les éléments. En considérant l'ensemble des objets que Sterky plaçait dans le domaine de la philosophie, il semblerait qu'elle était pour lui *scientia de omni re scibili et de quibusdam aliis*. Ce professeur termine une pé-

* Voyez l'Appendice N° 4.

riode que nous pouvons appeler la période ancienne *éclectico-scholastique*.

Après Sterky apparaît de Crousaz, et avec lui s'ouvre une nouvelle ère, celle de la philosophie moderne. La biographie de ce professeur ne nous occupera point ici; les faits importants ont trouvé leur place ailleurs; c'est à la marche générale de l'enseignement que nous donnons maintenant notre attention.

C'était donc l'aristotélisme sous les formes arides et étouffantes de la scholastique, qui dominait dans l'instruction académique. Si quelque point de vue nouveau se laissait apercevoir, si quelque idée des temps modernes cherchait à se faire jour, il fallait les présenter avec les formules anciennes; c'était le costume obligé. Mais laissons de Crousaz décrire lui-même l'état de la science dans la préface qu'il a mise à sa logique*: « On peut dire aujourd'hui sans crainte d'être accusé d'exagé» ration que la philosophie qui a si longtemps régné dans les » écoles, n'était qu'un fatras de pénibles obscurités. La fierté » qui y dominait était venue à bout de consacrer un langage » barbare et de faire respecter les ténèbres et l'ignorance sous » le voile d'un style affreux et qui n'avait pour tout mérite que » d'être difficile à apprendre, de pousser aux dignités ceux qui » le parlaient le plus hardiment et de rendre par là riches et » redoutables des ignorants laborieux. » Citons encore quelques lignes du dernier paragraphe de la même préface: « Comme » je cherche des lecteurs libres de préjugés, disposé à profiter » moi-même de leurs remarques, je n'entreprendrai point de » les prévenir ni pour cet Essai, ni pour son auteur; j'ajouterai » simplement qu'il y a une académie où l'on a osé abandonner » sans façon les fadaises de l'école, parce que l'on n'y reconnaît » d'autres lois que celle d'une honnête liberté, de sorte qu'il

* Edition d'Amsterdam, 1712.

» n'est pas nécessaire, ni qu'un jeune homme élevé dans la » politesse fasse des efforts pour oublier son éducation, afin de » pouvoir s'accoutumer au style pointilleux et aux tristes et » sombres manières du collége, ou que sortant de dessous les » maîtres, il soit réduit à de nouveaux efforts, pour paraître ne » les avoir jamais connus et se voir par là agréablement reçu » dans le monde. »

Ramener la philosophie au véritable but de toute science, le développement des facultés humaines; l'approprier aux besoins de l'intelligence, la faire en un mot rentrer dans la vie en la faisant sortir des écoles, comme autrefois Socrate l'avait fait descendre du ciel, c'est-à-dire des nuages de la sophistique, telle fut la tâche que s'imposa de Crousaz.

C'est dès le début de son enseignement qu'il rompt ainsi avec l'empire des traditions: l'époque de la publication de sa logique et quelques passages de la préface l'indiquent clairement. On ne saurait douter toutefois que les voyages, les études dans l'étranger et les relations avec des hommes distingués, tous ces faits qui séparent les deux époques de son professorat, n'aient exercé une influence marquée sur ses vues scientifiques. Mais il n'est pas nécessaire de recourir à ces circonstances pour expliquer la position de réformateur qu'il sut prendre dans l'Académie. Un développement libre et spontané avait caractérisé les études de sa jeunesse. Les mathématiques lui révélèrent la clarté et la rigueur que doivent revêtir les méthodes scientifiques; quelques écrits de philosophie cartésienne ouvrirent devant son intelligence de nouvelles perspectives, et ces premiers élans d'un esprit actif, avide, accessible aux inspirations de la vérité, sont soutenus, dirigés et confirmés par les leçons de plusieurs des grands maîtres de l'époque.

De Crousaz apporte donc à la chaire de philosophie un esprit

affranchi de l'esclavage de l'école et indépendant dans la sphère de la science.

Le jeune professeur n'oubliait pas toutefois, et nous devons rendre cet hommage à sa mémoire, il n'oubliait pas le lieu où il parlait et la mission religieuse de l'institution à laquelle il appartenait. Il dédia sa logique, l'édition de 1712, *Aux vénérables et savants députés des vénérables classes du pays de Vaud, au synode général assemblé à Lausanne le 13 avril 1712;* et, dans l'épître dédicatoire, il leur adresse ces paroles remarquables : « Comme » ma première vue dans les instructions que je donne à mes » disciples, est de les rendre dignes de devenir un jour vos » collègues, j'ai cru que je devais vous présenter le plan sui- » vant lequel je travaille. Si vous me faites l'honneur de » l'agréer, je recevrai votre approbation comme une des plus » précieuses récompenses de mes soins, et si vous y trouvez » des endroits à changer ou à retoucher, je profiterai, Mes- » sieurs, mes très-honorés pères, avec empressement de vos » lumières, et vous me trouverez toujours plein d'égards res- » pectueux pour vos avis. »

Nous ignorons quelle réponse fut faite au Professeur, et même s'il en reçut une. Quoi qu'il en soit, les rapports de la philosophie avec la pensée des fondateurs de l'Académie se présente ici sur un premier plan dans les vues de Crousaz; mais il n'y a rien de servile dans la dépendance qu'il accepte; aucun sacrifice n'est demandé ni à la science, ni à la méthode philosophique. Considérer la philosophie non point comme une esclave de la théologie, mais comme une préparation et une initiation au ministère de la Parole divine, est une pensée vraie, profonde et riche en applications d'un ordre élevé.

On le reconnaît donc; c'est l'abandon d'un langage prétentieux, des distinctions subtiles et oiseuses, d'une méthode compliquée, inflexible; c'est l'appel au bon sens et à la raison qui

caractérise de Crousaz. Lui-même, dans ses opinions personnelles, est essentiellement éclectique, partagé entre le cartésianisme et la doctrine, mais surtout la méthode de Locke. Sa philosophie est un spiritualisme expérimental; il évite toutes les opinions que le spiritualisme chrétien repousse, et se place dans la transition entre l'école de Bacon et la philosophie écossaise.

De Crousaz a laissé un très-grand nombre d'ouvrages * : philosophie et toutes les branches de la philosophie, physique, mathématiques, éloquence, éducation, tous ces sujets attirèrent ses méditations et exercèrent sa plume trop prolixe. Il prit parti dans la plupart des discussions philosophiques de l'époque, principalement dans celles dont le Wolfianisme était l'objet; il y porta la sagesse, la modération et la dignité qui distinguent le philosophe savant et le savant qui est philosophe. Ses ouvrages lui valurent une grande réputation; on le conçoit: ils étaient faits pour l'époque. Maintenant ils sont peu lus, et plusieurs sont entièrement oubliés: leur mission est remplie. Les idées dont de Crousaz était le représentant sont aujourd'hui vulgaires: les unes restent comme acquises à la science, les autres s'en sont allées ou s'en vont; la science les a dépassées. Mais le nom de Pierre de Crousaz rappellera toujours honorablement un savant qui, sans avoir le génie qui crée ou qui étend la science, possédait au moins le don de la propager et de l'introduire dans la vie. Quel fut le rôle de Crousaz dans l'Académie? Quelle influence exerça-t-il? Nous ne parlons plus de la réforme de l'enseignement; mais de cette action intellectuelle qu'un homme supérieur déploie autour de lui, de ce mouvement nouveau dont il est le centre et le propagateur. Un appréciateur compétent, Gibbon, vient répondre à nos questions. Peu d'années après la mort de de Crousaz, l'historien an-

* On en trouvera la liste dans l'Appendice.

glais qui avait fait à Lausanne ses premières études, prononce le jugement suivant : « Par un singulier hasard, le livre aussi » bien que l'homme, qui ont le plus efficacement contribué à » mon éducation, ont plus de droits à ma reconnaissance qu'à » mon admiration. M. de Crousaz, l'adversaire de Bayle et de » Pope, n'est distingué ni par le brillant de l'imagination, ni » par la profondeur de la réflexion, et, dans son propre pays, » au bout d'un petit nombre d'années, son nom et ses écrits » sont presque oubliés. Sa philosophie cependant était formée » à l'école de Locke ; sa théologie à celle de Limborch et de » Leclerc. Dans le cours d'une vie longue et laborieuse, il ins» truisit plusieurs générations d'élèves à penser et même à » écrire. Grâce à ses leçons, l'académie de Lausanne se déga» gea de la plupart des préjugés calvinistes et il eut le rare » mérite de répandre dans le clergé et les habitants du pays de » Vaud le goût et l'esprit des lettres. »

Nous n'accepterons pas dans toute leur étendue, ces dernières assertions : l'éloge nous semble mêlé à quelque exagération, et, pour le faire sentir, il suffira d'en appeler à Gibbon lui-même. Il écrivait, à la même époque, c'était vers 1760 : « Mon » avidité de m'instruire et l'état languissant des sciences à » à Lausanne m'excitèrent bientôt à solliciter une correspon» dance littéraire avec plusieurs savants (57). »

On ne saurait douter cependant qu'un professeur aussi éclairé, aussi sage que de Crousaz, dont l'esprit avait acquis de la justesse et de l'indépendance dans les voyages et le mouvement intellectuel de l'époque, n'ait exercé autour de lui une influence marquée, et fait descendre de sa chaire dans l'âme de ses auditeurs quelques-unes de ces vérités, qui dissipent les préjugés, héritage des siècles obscurs, étendent la compréhension de l'intelligence et amènent ou préparent le progrès.

Les professeurs qui ont occupé la chaire de philosophie après Pierre de Crousaz, savoir deux de Treytorrens, le père et le fils, séparés par de Molin de Montagny, n'ont pas publié d'ouvrages de philosophie propres à donner l'appréciation de leur enseignement (58). Ils fournirent à quelques journaux du temps des articles non signés sur divers sujets. Mais si les monuments écrits nous manquent, les souvenirs des élèves qui ont entendu ces professeurs, ont formé une tradition honorable. Leur enseignement fut peut-être moins dégagé des formes scholastiques que celui de Pierre de Crousaz; mais l'influence heureuse de ce rénovateur des études dans notre académie continua de se faire sentir. Le dernier des de Treytorrens avait étudié à l'université de Leyde, et entendu les leçons de 's Gravesande. Son enseignement conserva l'empreinte de ce maître éminent par la clarté, la netteté et la précision qui le distinguent. C'est à de Treytorrens que nous sommes redevables de l'accueil fait dans notre pays à l'ouvrage du professeur de Leyde*, guide excellent pour les premières études philosophiques et qui peut encore aujourd'hui être recommandé à la jeunesse studieuse**.

23.

Enseignement du droit et de l'histoire.

On peut rattacher sans violence à l'enseigement de la philosophie ceux du droit et de l'histoire.

* Introduction à la philosophie contenant la métaphysique et la logique, par G.-J. s' Gravesande, traduit du latin. Leyde, 1737. 1 vol. in-12.

** Nous nous bornons ici à ces considérations générales sur l'enseignement de la philosophie. Les personnes qui désireront plus de détails pourront consulter dans l'Appendice le N° 15.

Ce n'est que dans les temps modernes que la science du droit a pris une place régulière et fixe dans les chaires de l'Académie. Avant Barbeyrac, c'est-à-dire avant l'année 1711, on ne trouve qu'un enseignement accidentel et éparpillé. Le célèbre Hottomann qui professa l'éloquence pendant deux ans, à compter depuis 1547, donna quelques leçons sur cette science qui était la sienne. A Hottomann, et après un intervalle d'un demi-siècle environ, succéda Steck, professeur de philosophie, moins célèbre qu'Hottomann, mais réputé fort savant en jurisprudence; il ne passa dans notre académie que huit ans. En 1620, Le Fèvre, qui était aussi professeur de philosophie, consacra également quelques moments à l'enseignement de la jurisprudence; son séjour au milieu de nous ne fut que de quatre années. Enfin, l'année 1711 amena l'érection de la chaire de droit, au nombre des chaires ordinaires. Ce ne fut cependant qu'en 1741 que les attributions du professeur furent fixées. Il était chargé d'enseigner, en latin, le droit naturel suivant Puffendorf, et le droit civil suivant les Institutes de Justinien, en montrant historiquement les ressemblances et les différences entre les Institutes et les coutumes du Pays allemand et romand. On lui laissa plus tard la liberté de prendre pour texte quelque autre auteur imprimé. Le professeur de droit, après son élection et la première fois qu'il siégeait en Académie, promettait entre les mains du Bailli de défendre les droits de souveraineté et de juridiction de Leurs Excellences, et de faire des consultations justes et bien motivées, sur toutes sortes de cas et questions de droit; surtout, était-il dit, comme sa plume doit être vouée au service du souverain, il doit se garder soigneusement de s'en servir, en aucun temps, contre les prééminences et autorités de LL. EE., mais leur demeurer fidèlement attaché sans dol, ni fraude.

Nous avons vu que Barbeyrac, en 1717, au milieu des trou-

bles du Consensus, alla chercher en Hollande un asile plus paisible. Après lui, se présente, sans interruption, une série de professeurs distingués : Loys de Bochat, Beat Vicat, Clavel de Brenles, Christian Dapples, qui n'égalait pas ses prédécesseurs, et Henri Carrard, dont la mémoire est honorée et aimée des élèves qui ont suivi ses cours et des citoyens qui l'ont connu dans sa vie politique et civile.

L'enseignement des professeurs qui ont précédé Barbeyrac n'a pas laissé de trace qui permette de l'apprécier; il est probable que le droit romain fixait surtout leur attention. Le droit naturel, c'est-à-dire la science appelée *jus naturæ et gentium* prenait aussi une place importante dans l'ensemble des sciences juridiques. Si l'on juge des leçons de Barbeyrac par ses ouvrages, on reconnaîtra que c'est le droit naturel qui l'occupe principalement. Les ouvrages qu'il a traduits de Puffendorf, de Cumberland et de Grotius* appartiennent à cette discipline.

Loys de Bochat n'a pas publié d'ouvrage spécial sur la science du droit; mais plusieurs de ses travaux historiques portent l'empreinte des études du jurisconsulte. Vicat a publié un ouvrage en deux volumes intitulé : *Du droit naturel et de l'application de ses principes au droit civil et des gens*. Lausanne, 1777. Ses autres ouvrages offrent des applications du droit naturel à diverses questions de droit positif. Tels sont un *Vocabularium utriusque juris editum ex variis*. Lausanne, 1759. *De successione testamentaria ex jure Bernensi*. Berne, 1748.

Une prompte mort ne permit pas à Clavel de Brenles de laisser un souvenir de son passage dans l'Académie; il y avait été introduit par une réputation de savoir et de capacité.

Christian Dapples enseigna le droit naturel.

Le droit naturel et des gens, chez nos anciens professeurs,

* Voyez l'Appendice, pièce N° 8.

correspond, jusqu'à un certain point, à ce que l'on appelle aujourd'hui *philosophie du droit* et *théorie du droit public*. Mais le droit naturel se distinguait de la science moderne par deux traits. D'abord, il prenait pour point de départ l'hypothèse, ruinée par l'histoire et la raison, d'un état de nature primitif, dans lequel l'homme, sans lien social, sans gouvernement, se constituait une situation quelconque conforme aux lois de sa nature. Cette hypothèse amenait la confusion de la notion de droit avec celle de devoir; et l'on se trouvait conduit à réclamer les sanctions des lois morales. C'est le second trait qui caractérise l'ancien *droit naturel;* il invoquait l'autorité divine; il proclamait l'immortalité de l'âme, une vie future, des récompenses et des châtiments à venir, et devenait ainsi religion naturelle. Aujourd'hui la philosophie du droit s'est, à juste titre, séparée de ces questions; elle se renferme dans la notion rigoureuse du droit, et ne construit pas un système sur une hypothèse répudiée par tous les faits qui intéressent l'humanité. Les derniers professeurs de l'académie de Lausanne sont entrés dans cette voie. La philosophie du droit a succédé au droit naturel.

On pourrait assurément s'étonner de ne trouver dans l'acamie de Lausanne aucun interprète régulier et permanent des lois du pays. Un seul homme, Marc-Antoine Porta, 1764-1781, apparaît chargé de l'enseignement du droit *coutumier,* en qualité de professeur extraordinaire. On comprend cependant qu'une jurisprudence, telle que celle du Pays de Vaud, formée d'éléments très-divers, plus riche en traditions, en *us et coutumes,* qu'en textes positifs, ne soit pas devenue l'objet d'un enseignement systématique régulier. Après les études de l'université, nos avocats s'initiaient par la pratique à la jurisprudence du pays. Telle n'était point d'ailleurs la mission de l'Académie.

Aucune chaire n'a été spécialement consacrée à l'*histoire*. De temps en temps et d'une manière fort irrégulière, cette importante étude se montrait dans le programme académique. En 1672, Plantin, qui avait été gymnasiarque, fut autorisé par le gouvernement de Berne à donner quelques leçons d'histoire ou d'archéologie. Barbeyrac, professeur de droit, donna des cours plus réguliers : il serait superflu de reproduire ici les détails dans lesquels nous sommes entrés au sujet de cet enseignement, lorsque nous en avons raconté l'institution. Pavillard enseigna l'histoire politique depuis 1758 à 1765 ; il était alors pasteur à Lausanne ; en 1765, il devint professeur d'éloquence. On voit que Gibbon fit ses premières études historiques sous un maître expérimenté. Peut-être faut-il chercher dans cette circonstance une des causes qui déterminèrent la direction des travaux du jeune anglais. Enfin, en 1788, Durand fut nommé professeur d'histoire et de statistique ; mais l'histoire céda bientôt la place à la morale. Salchly, professeur d'hébreu, dès 1755 à 1808, donna des cours publics, non académiques, qui furent très-fréquentés ; il savait rendre ses leçons intéressantes par une manière originale de raconter et les anecdotes dont il parsemait ses récits.

24.

Enseignement de la Théologie. — Règlements.

Les études théologiques étaient le but essentiel, l'effort suprême de l'institution de l'Académie : former des pasteurs pour les églises du pays, telle était la tâche imposée aux professeurs : tâche grande, belle ; mais dont les limites ne pouvaient pas être tracées d'une manière invariablement fixe. Les règlements, les

hommes et les faits, concouraient tous, dans des proportions et des modes divers, à imprimer à l'enseignement la direction qui le caractérisait. Rassemblons d'abord, en un seul tableau, les règlements qui ne se sont encore présentés à nous qu'épars et isolés.

Le premier règlement après la création de l'Académie, appartient à l'année 1550. Il fixe à trois objets la tâche du seul professeur ou lecteur institué, appelé *theologus :* en premier lieu, une exégèse soignée, fidèle et appliquée de l'Ancien et du Nouveau Testament; en second lieu, la relation des textes avec *les lieux communs;* il fallait se borner à indiquer ces relations et renvoyer aux auteurs qui ont traité de ces matières fondamentales. Le professeur devait enfin appliquer son exégèse aux besoins particuliers de l'église. Il devait présenter son enseignement en propositions distinctes, extraites, autant que possible, de l'Ecriture Sainte, et les dicter aux étudiants. Ceux-ci devaient chaque jour être interrogés. Les leçons avaient lieu tous les jours, à deux heures après midi.

Enfin, alternativement de semaine en semaine, le mercredi, il y avait des disputes auxquelles prenaient part les ministres domiciliés à Lausanne. Remarquons, en passant, que les impositionnaires qui n'avaient point de fonction, étaient tenus de résider à Lausanne. Le règlement trace en peu de mots les règles de convenance et d'égards mutuels à observer dans ces exercices où l'amour-propre et la vivacité de l'humeur sont si souvent irrités.

On voit que la théologie se concentrait dans l'exégèse. La participation des pasteurs à l'enseignement n'est pas mentionnée; elle existait de fait, comme nécessité du temps.

Le professeur d'hébreu se bornait à enseigner la langue, par la lecture philologique de l'Ancien Testament, et l'exposition de la grammaire pour les élèves qui commençaient cette étude.

Ce règlement est un premier essai ; il fut développé en 1640 *. Ici, à l'étude exégétique de la Bible, vient se joindre l'étude systématique de la théologie. Cependant on n'accorde encore à cet enseignement que deux leçons par semaine, le lundi et le mardi. Dans chaque leçon, un chapitre du *compendium* est lu d'abord par les élèves, puis expliqué sous forme d'enseignement et prouvé par argumentation, ensorte que pendant leur séjour à l'auditoire, les élèves apprennent, *addiscant*, le compendium, sinon ils seront exclus et renvoyés au collége inférieur. Personne ne sera admis au ministère, qu'il ne possède dans sa mémoire et n'explique tolérablement un ouvrage de théologie systématique. On n'indique pas quel compendium a été choisi. L'exégèse brève et méthodique du Nouveau Testament et les disputes sont conservées ; à ce dernier égard, ceux qui président à ces exercices ne doivent admettre que les distinctions et les termes théologiques reçus dans l'école, et ne pas permettre aux étudiants de proposer des arguments artificiels tirés de leur propre cerveau.

Le professeur d'hébreu voit aussi sa tâche étendue et mieux précisée. Les livres prescrits pour l'enseignement sont, outre la Bible hébraïque, le Thrésor grammatical et le Lexicon de Buxtorf; les élèves devront les posséder.

En 1657, les pasteurs de Lausanne cessent de prendre part à l'enseignement de la théologie.

Le règlement de 1700 répartit l'enseignement de la théologie entre deux professeurs, de la manière suivante : l'un traitera de la théologie didactique, l'autre des principales controverses, en deux ou trois ans au plus. Ils feront choix d'un bon auteur et d'un système utile.

Le professeur de grec enseigne la morale, et, en 1756, on lui

* Voyez dans l'Appendice, pièce N° 6.

prescrit pour livre à expliquer, *Picteti medulla ethica*. Le professeur d'hébreu donne les leçons de catéchèse. En 1788, il perd cet enseignement; la catéchétique est remise au professeur qui donne le cours de dogmatique; le même professeur expose ce qui est nécessaire sur la controverse et sur l'histoire ecclésiastique. Au second professeur est attribuée la théologie pratique. La morale reste toujours dans les attributions du professeur de grec.

Il est incontestable que cette législation est progressive; d'époque en époque l'amélioration est sensible : comparez le premier règlement de 1550 avec celui de 1788, il y a une différence assez grande; nous n'oserions dire toutefois qu'elle soit égale à la diversité des temps. Peut-être n'aurait-on pas pu faire mieux en 1550; mais assurément en 1788, après deux siècles écoulés, l'organisation d'une faculté de théologie devait recevoir plus d'étendue et de force, pour répondre aux besoins de la science ainsi qu'aux besoins religieux de l'église et du pays. Ajoutons qu'une bonne part des améliorations avait été accordée aux demandes de l'Académie.

Ces règlements sont peu nombreux et peu développés; et ce n'est pas là un défaut. Indiquer l'objet de l'instruction par quelques paroles caractéristiques; diriger les professeurs par un petit nombre de prescriptions brèves, mais pourtant assez compréhensives; c'est là ce que fait l'autorité, et ce qu'elle doit faire, alors même qu'elle n'a pas la volonté ou la puissance de créer une institution complète et riche.

Au premier siècle de l'existence de l'Académie, il y eut dans les hommes appelés à l'enseignement une si grande mobilité que la règle devait présenter, pour la partie formelle, une généralité qui la rendît élastique et l'appropriât aux besoins variables du temps. Mais, pour le fond, il y avait une règle suprême, une règle des règles, une loi inviolable, nous ne disons pas

inviolée; elle se nommait l'*orthodoxie*. Les écrits ou la voix des premiers réformateurs la proclamaient; un livre, c'est-à-dire une expression légale, un formulaire officiel ne tarda pas à en devenir le dépositaire authentique: nous parlons de la *Confession de foi helvétique*. C'est là l'élément conservateur de l'institution; dans les règlements se trouvent ses éléments mobiles, ses formes variables, manifestations plus fidèles d'une époque, d'un progrès ou d'un retour en arrière.

25.

Caractère général de l'enseignement de la théologie. — Cinq époques principales.

L'histoire de l'enseignement théologique ne présente ni des faits très-saillants, ni des systèmes qui se soient fait une place dans la science; elle offre cependant quelques phases que l'on peut étudier avec intérêt. On comprend que c'est dans l'orthodoxie protestante qu'il faut chercher le caractère fondamental et général de la doctrine professée. Mais qui pourrait dire que, même à ce point de vue, toutes les questions soient décidées d'une manière assez claire et assez positive pour fermer l'accès aux difficultés et imposer silence aux réclamations et aux doutes? Personne assurément. D'ailleurs, les formules de l'orthodoxie sont loin d'avoir toujours auprès de tous les théologiens la même rigueur et le même sens. En demeurant à peu près identique pour le fond, le dogme orthodoxe ne repousse pas absolument des degrés dans la rigueur de son expression, une mesure de sévérité assez variable, en un mot de la modération dans son exclusisme même. L'autorité laïque ou politique qui

gouvernait l'Académie, avait beau veiller au maintien de la doctrine primitive; impuissante contre l'esprit du temps et le mouvement successif des idées, elle fut quelquefois contrainte de laisser faire, de laisser dire, de laisser passer; si même elle ne subissait aussi, bon gré, mal gré, l'influence du siècle, en respirant l'air que chacun respirait.

Nous devons donc prendre en considération non-seulement la loi suprême, mais aussi les temps, les faits, les hommes. Placé à ces divers points de vue, nous pouvons distinguer dans l'histoire de l'enseignement théologique cinq époques.

1° L'époque de la réformation. L'enseignement est principalement exégétique et polémique.

2° L'époque de la Confession de foi helvétique; l'enseignement est plus scientifique; la forme est systématique.

3° L'époque de la formule du Consensus. L'enseignement est moins libre; il doit respecter cette formule.

4° L'époque de l'apparition de la philosophie du dix-huitième siècle. Réaction de la théologie contre l'incrédulité.

5° L'époque de l'influence de la philosophie. La théologie prend un caractère et une méthode philosophiques, sans altérer toutefois ses principes fondamentaux.

Il est impossible de circonscrire ces époques par des dates rigoureuses; elles se touchent, elles se préparent les unes les autres, et l'on ne saurait saisir dans la transition l'heure décisive. Mais le caractère général nous en dit assez. N'espérons pas non plus trouver des cours ou des écrits des professeurs dans toutes les périodes; ces monuments nous manquent souvent; mais les faits, les besoins et les traits distinctifs d'une époque exercent sur l'enseignement une influence inévitable; aucun professeur ne peut s'y soustraire entièrement, pas même celui qui est esclave de ses cahiers, qui les lit et les relit avec une persévérance et une fidélité qui lui plaisent mieux qu'à

ses auditeurs. Impossible que quelques paroles libres, spontanées ne s'échappent de sa bouche, sous l'inspiration du temps présent. D'autres indications auxiliaires s'offriront à nos inductions. Les ouvrages, les sermons, les catéchismes, livrés à la publicité, parleront dans le silence de la tribune académique.

26.

Première époque. — La réformation.

L'enseignement est principalement exégétique et polémique.

Expliquer la Bible et combattre le papisme, telle était la tâche de l'enseignement à l'origine de l'Académie; tels étaient les besoins de la réforme et les armes des réformateurs. En traçant le tableau de l'enseignement de la théologie à l'époque où la réforme fut introduite dans l'académie de Bâle, le savant auteur de la vie d'OEcolampade nous dit aussi : « C'était l'exégèse qui constituait alors presque à elle seule » l'enseignement de la théologie : il ne se donnait point en» core alors de cours de morale, de dogmatique et d'histoire » ecclésiastique (59). »

Les professeurs ou les *lecteurs* suivant le langage du temps, et les *prédicants,* c'est-à-dire les pasteurs de Lausanne, qui donnaient les leçons de théologie dans le chœur de la cathédrale, étaient tout entiers dévoués à cette œuvre. Se partageaient-ils la tâche : à l'un, l'exégèse; à l'autre, la polémique? On l'ignore; mais nous doutons que, pour de tels champions, cette répartition fût possible. Chacun défendait la même cause,

chacun usait de tous ses moyens. On retrouvait sans doute dans leurs leçons l'énergie de leurs convictions et, avec l'énergie, les plaisanteries et même le langage populaire qui était une de leurs forces et dont les ouvrages de Viret sont un monument précieux pour l'histoire littéraire*. Le pape, la papisterie, Rome, les couvents, les moines, les indulgences, le purgatoire, sont un intarissable sujet de moqueries ou d'indignation. Viret répandait même de petits drames comiques pour exciter le bon gros rire populaire. Ne les blâmons pas trop de recourir à ces armes dans une guerre si sérieuse et si sainte. Si ces armes étaient offensives, elles étaient aussi défensives. L'armée ennemie ne se les interdisait pas. Il fallait d'ailleurs intéresser la vie populaire dans tous ses éléments. Nul doute au reste que nos premiers professeurs n'éprouvassent aussi et bien plus vivement le besoin d'adresser à leurs auditeurs un langage sérieux. Autour de leurs chaires, ils voyaient de jeunes ecclésiastiques, qui avaient abjuré le papisme, plusieurs jeunes hommes qui se vouaient au ministère de la parole divine. Ces âmes, déjà émues, ces intelligences avides de vérité, demandaient des discours sérieux, une instruction grave, solide et essentiellement biblique. Les professeurs étaient *prédicants,* et ces deux titres exprimaient bien leurs devoirs : instruire, convaincre et toucher.

Farel ne fut pas longtemps attaché à l'enseignement théologique ; Viret en demeura seul chargé pendant quelques années. A ses côtés, vinrent ensuite prendre place Valier, Ribbit, pasteurs, Marlorat. Dans les autres chaires dont les objets se rattachaient à la théologie, nous distinguons Conrad Gessner, Jean le Comte, Merlin, et surtout Théodore de Bèze, dont l'activité

* Voyez l'Appendice, dans la pièce N° 16, quelques renseignements sur les professeurs dont il est fait mention dans cette partie de notre ouvrage.

ne faiblissait devant aucun travail qui intéressât l'œuvre des réformateurs. Nous ne tracerons pas ici une seconde fois les luttes pénibles auxquelles ces premiers professeurs se livrèrent sur la discipline de l'église. On ne saurait nier que la réforme, qui invoquait et proclamait l'esprit de liberté, ne fût quelquefois infidèle à ce drapeau.

Certaines diversités dans les opinions, des hardiesses dogmatiques, de l'incertitude sur des points obscurs, appelèrent l'intervention d'une parole qui tranchât les difficultés. La Confession de foi helvétique parut en 1566.

27.

Deuxième époque. — La Confession de foi helvétique.

L'enseignement est plus scientifique; la forme plus systématique.

Ecartons d'abord la question générale de la nécessité ou de l'utilité des confessions de foi. Si la Confession de foi helvétique fut coupable de quelques fautes, elle exerça du moins une influence heureuse sur l'enseignement. Sans perdre le caractère exégétique qui est la loi de la théologie réformée, l'enseignement devint plus complet, plus régulier, plus systématique et ainsi plus académique. La doctrine est présentée par la Confession dans son ensemble, et quoique la controverse se montre encore dans les anathèmes prononcés contre certaines sectes, l'exposition didactique du dogme obtient à tous égards la priorité. Nous n'irons pas jusqu'à dire que ce formulaire devint sans exception le compendium de toutes les leçons, ni le manuel des étudiants; mais il devint la base de l'enseignement. C'est

ainsi que l'Académie présente la Confession de foi helvétique au gouvernement de Berne, lorsqu'elle plaide sa cause dans le grand procès de la formule du Consensus. « Le meilleur moyen, » disait le recteur Barbeyrac, en s'adressant à LL. EE., le » meilleur moyen de prévenir les mauvaises impressions des » fausses doctrines, c'est de bien enseigner celles qui sont » vraies, et c'est ce qu'ont soin de faire nos professeurs en » théologie. Nous avons prié l'un d'entre eux, M. le professeur » Roy d'expliquer dans ses leçons publiques, la Confession de » foi helvétique, comme le meilleur texte et le meilleur guide » qu'on pût suivre. »

Nous croyons pouvoir placer sous l'influence de la Confession un grand nombre de professeurs; citons les principaux : de Chandieu, Marquard, Colladon, du Buc, Séguier, Collot, Amport, Marc de Saussure, Fevot, Chrespeus, Georges Muller, Schoenauer, Georges Polier, le premier de ce nom, Merlat, Fornerod, professeur extraordinaire, Currit,-Sterky, Constant, Roy ou Regis.

28.

Troisième époque. — La formule du Consensus.

L'enseignement est moins libre; il doit respecter cette formule.

Quel accès les opinions de Saumur trouvèrent-elles dans l'enseignement des professeurs de Lausanne? Il est difficile de répondre à cette question, dans le dénuement où nous sommes des sources les plus dignes de confiance, les cahiers des professeurs. Ce fut principalement dans le pays, en général, et dans le clergé, que les innovations rencontrèrent de la sympa-

thie. Mais rappeler l'enseignement à l'ordre, fixer plus nettement la doctrine académique, la serrer, la comprimer plus étroitement, ce moyen parut le plus propre à couper le mal par la racine ; Berne crut se rendre maître des convictions religieuses en les imposant à ceux dont l'office était de les propager.

D'ailleurs, si le pays cédait aux charmes de la théologie d'Amirault, de Cappel et de la Placette, plus large, plus tolérante, plus attrayante en un mot, pour le moi humain, que les austérités de l'œuvre de Bullinger, n'était-il pas tout-à-fait vraisemblable que les professeurs se mettraient bientôt en harmonie avec le pays? L'opinion publique finit toujours par pénétrer dans la science des docteurs. Berne ne le voulut pas. La formule du Consensus nous fut envoyée.

On chercherait vainement dans les cours académiques une expression bien en saillie de la doctrine du Consensus. Peu ou point de modifications furent apportées au fond même de l'enseignement; la forme peut-être se montra plus sévère, mais en vérité nous ne trouvons rien dans les professeurs de cette époque qui atteste une soumission nouvelle. L'accueil froid et même la résistance prolongée qu'ils ne dissimulèrent pas lorsque Berne lança dans le pays ce brandon de discorde, n'annonce pas chez nos docteurs une grande propension à armer leurs cours des canons de la formule. Et lorsque le dernier coup fut frappé, le silence, sinon l'indifférence était le seul parti à prendre : attaquer le Consensus, c'était attaquer Berne et en même temps avilir leur signature; le soutenir ou l'invoquer aurait ranimé l'horreur du public. Ajoutons que la formule du Consensus était plutôt négative que positive; elle défendait plutôt qu'elle ne prescrivait; telle était du moins l'interprétation de Berne acceptée par l'Académie.

D'ailleurs, d'autres idées arrivèrent bientôt; un torrent au-

quel il fallut opposer les plus puissantes digues, se précipitá sur notre pays et ne tarda pas à l'inonder de toutes parts. Nous parlons de l'incrédulité anglaise et française.

29.

Quatrième époque. — Apparition des idées philosophiques du XVIIIe siècle.

Réaction de la théologie contre l'incrédulité.

A l'époque de sa fondation, l'Académie avait pour premier devoir la défense des doctrines de la réforme; l'adversaire à combattre par une guerre incessante, se nommait le papisme. Mais, au dix-huitième siècle, l'ennemi n'était plus à Rome; ce n'était plus la réforme qui appelait des défenseurs. Luther et Calvin n'avaient plus à plaider leur cause; le catholicisme s'était résigné; la réforme occupait une place dans le monde; bien plus, catholiques et protestants devaient combattre sous le même drapeau. L'impiété, l'incrédulité, sous toutes les formes, dirigeaient leurs coups contre les fondements de la religion chrétienne.

L'Académie ne méconnut point cette nouvelle position. Mais comment prit-elle part au combat? Aucun monument direct ne nous apprend que nos professeurs aient cessé de répéter leurs cours anciens avec une régularité semblable à celle des saisons. C'est là une lacune que nous ne cessons de déplorer. Mais ne croyons pas cependant qu'ils aient déserté la cause dont ils ont accepté la défense : s'ils n'ont pas fait parvenir jusqu'à nous les leçons qu'ils adressèrent à leurs auditeurs, ils nous ont

transmis du moins, par l'organe de la presse, les paroles qu'ils destinaient au public, et dans ce public que l'incrédulité cherchait à séduire, les étudiants occupaient le premier rang; plusieurs des discours qui nous ont été conservés furent prononcés dans des cérémonies académiques dont personne n'était exclu.

Au nombre des professeurs qui rompirent des lances dans cette glorieuse arène, nous citerons le spirituel Allamand, David Constant, Polier de Bottens, Rosset, les auteurs du journal intitulé *Aristide*, enfin Salchly. Leurs écrits, dont la plupart sont médiocres sous le rapport littéraire, révèlent des chrétiens fidèles à leur foi, et qui manient avec habileté les armes de la science et du raisonnement.

Nous disons du raisonnement ou de la philosophie. Ce fut là en effet un des caractères de la réaction qui s'éleva dans notre pays contre l'incrédulité et le parti de l'Encyclopédie. On se plaça sur le terrain des adversaires, et l'on prit les armes dont ils prétendaient avoir seuls le droit ou l'adresse de se servir. Mais on leur laissa les sophismes, les erreurs volontaires, les altérations de l'histoire et la fécondité en injures et en calomnies.

On vit apparaître une autre réaction contre l'impiété voltairienne. Il est des hommes pieux, amis de la paix, qui cherchent la retraite pour satisfaire aux besoins intimes de leur âme. Fuyant le combat, redoutant même le bruit du monde, ils se créent sur cette terre une patrie céleste, et aspirent à vivre dans une habituelle communion avec Dieu. Donnons-leur le nom général par lequel ils se laissaient désigner. On les appelait *piétistes, mystiques*. Ils firent peu de prosélytes, car le Vaudois n'est pas contemplatif. Ils ne cédaient pas au mouvement du siècle, bien qu'ils en subissent l'influence secrète par l'inévitable loi des contrastes. Réunis par le lien des aspirations élevées, par l'attrait des méditations qui s'étendent et se dilatent

dans un être infiniment doux, infiniment bon, infiniment aimable; ils formaient une société solitaire dans la grande société. Toutefois ils eurent leur représentant dans l'Académie, Monsieur Ballif, professeur de grec et de morale.

30.

Cinquième époque. — Influence de la philosophie.

La théologie prend un caractère et une méthode philosophiques, sans altérer toutefois essentiellement sa doctrine.

Acceptée comme auxiliaire dans le combat, la science humaine ne tarda pas à être acceptée aussi au même titre dans les travaux pacifiques de l'enseignement. Ici, nous touchons aux derniers jours de l'Académie sous le régime bernois. Ecartons d'abord une crainte que pourrait faire naître cette association de la philosophie avec la théologie. L'ennemi fut-il admis dans les tentes d'Israël? Le sanctuaire fut-il souillé par l'invasion de l'impie? Loin de nous une telle pensée! Nos professeurs et nos pasteurs demeurèrent fidèles à leur chef, et nous ne reconnaissons dans leur rang aucun traître. L'enseignement resta conforme à la Bible, nous dirons même à l'orthodoxie qui n'avait jamais abandonné nos auditoires. Mais des différences se montrèrent à quelques égards. Le mouvement littéraire dont Lausanne avait éprouvé et les bienfaits et la perfidie, ne s'était pas ralenti. Les classes supérieures par leur fortune ou par leur position sociale, demandaient à la théologie d'entrer dans le courant des idées du temps, avec moins de rigueur ou de roideur dans ses formes. Justifier les dogmes chrétiens, non-seulement par

l'autorité de la Bible, mais aussi par celle de la science, chercher à captiver les convictions et les cœurs par des considérations d'intérêt humain; se parer des élégances du style classique; se faire orateur humain, sans cesser d'être sincère et divin; c'étaient là les exigences de l'époque. Et certes nous ne nierons pas qu'elles ne pussent se concilier avec un christianisme fidèle. Dans la prédication, on remarqua plus d'art et de rhétorique : Massillon aspira à supplanter Bourdaloue et Saurin. Le caractère biblique s'effaça un peu. Le style *scripturaire* fut moins apprécié; on réserva la prédication du dogme pour les fêtes solennelles de l'Eglise; c'était à la morale que l'on demandait des textes; tout demeurait chrétien au fond et dans l'intention; mais Christ et sa vie ne se faisaient pas sentir également et vivement partout; la prédication n'était pas toujours assez pénétrée et nourrie de la substance et du suc de l'Evangile. Le moment approchait où l'on ne dirait plus les ministres du St-Evangile, les ministres de la parole de Dieu; mais les *ministres du culte*.

C'était surtout à Lausanne que la prédication avait changé sa position. Dans les autres églises du pays, elle conservait mieux l'antique simplicité des formes; elle aspirait moins à être littéraire et classique; mais on y trouvait aussi une grande place accordée aux considérations humaines, et la part faite à la raison devenait quelquefois la part du lion.

Nous pourrions citer plusieurs sermons de ce temps, admirés dans les temples, qui ont ensuite trouvé beaucoup de lecteurs, et sont aujourd'hui entièrement délaissés.

Jugera-t-on peut-être ici que nous oublions trop l'Académie? On ne le pensera pas si l'on considère que la prédication dans le temple est une manifestation de l'enseignement académique; elle en est comme le reflet. Mais à son tour, et par une réaction naturelle, la prédication dans les temples devient un modèle

pour les sermons prêchés à l'auditoire de l'Académie. Le prédicateur éminent est un idéal que l'élève et le professeur étudient également; il fait école; mais, on le sait, l'école exagère également les beautés et les défauts du maître. La chaire du temple forme la chaire de l'Académie; le prédicateur est professeur.

Il faut toutefois donner une limite à ces considérations. Les relations qui unissent la prédication publique avec la théologie pratique et la morale, ou plus simplement l'*homilétique*, sont évidentes au premier regard. Mais telle n'est pas la position de la théologie dogmatique. Non-seulement elle doit se constituer indépendante de la prédication; il faut de plus qu'elle la soumette à ses doctrines. Mais elle a aussi un maître à servir et un joug à porter. C'est l'époque, c'est l'état général des esprits; et ici nous rentrons tout à fait dans notre sujet.

L'enseignement dogmatique du temps auquel nous sommes arrivés, nous a donné son type dans l'ouvrage du professeur Chavannes qui occupa pendant de longues années depuis 1766, la chaire de théologie dogmatique. Ce livre a pour titre : *Theologiæ christianæ fundamenta et elementa*. 2 vol. in-8°. *Lausannæ*, 1772-1773. Comme nous parlerons plus tard * de ce livre avec quelques détails, il nous suffira d'en signaler ici le trait principal qui se rapporte au sujet actuel de nos réflexions, et c'est précisément le besoin d'associer la philosophie au dogme chrétien, au moins dans l'enseignement.

Le traité de Chavannes, *compendium* des leçons du professeur, est divisé en deux parties : dans la première sont exposés les *fondements* de la théologie; la seconde en contient les *éléments*. Les *fondements* sont une théorie de la religion naturelle, suivie d'une étude de la *révélation* considérée au point de vue

* Voyez l'Appendice, pièce N° 13, notice biographique sur Alex.-César Chavannes.

général historique. C'est une philosophie de la religion. Les *éléments* présentent l'exposition des dogmes chrétiens. Voilà un plan très-acceptable assurément : il appartient à un siècle qui attache à la philosophie une grande importance.

31.

Documents officiels qui confirment la tableau précédent de la marche de l'enseignement théologique.

Quelques-unes des considérations que nous venons de présenter sont déduites de faits ou de documents qui n'appartiennent pas directement à l'Académie. Leur autorité n'en est pas infirmée cependant, car s'ils ne sont pas académiques au même titre que les cours des professeurs, qui nous ont fait défaut, ils sont académiques par l'influence qu'ils ont tour à tour exercée ou subie. Quoique l'Académie se soit trop souvent isolée du monde extérieur, elle n'a pu se soustraire à l'action secrète de son temps, à la vie d'une époque et d'un pays dont elle était elle-même un des éléments.

Mais nous voulons mettre aussi sous les yeux de nos lecteurs des actes tout à fait académiques et dont la série correspond à la succession des périodes que nous avons traversées depuis la réformation jusqu'aux derniers jours du régime bernois.

Les candidats qui aspiraient à occuper une chaire de professeur dans l'académie de Lausanne ou dans celle de Berne, subissaient les mêmes épreuves. Les deux académies étaient sœurs : l'une était la sœur aînée, préférée; l'autre était traitée en sœur cadette qui vit loin de la famille; on lui accorde le strict nécessaire, mais on ne lui passe aucune fantaisie. Au

point de vue de l'enseignement théologique, les deux institutions se trouvaient placées dans des positions analogues et recevaient des impressions assez semblables. Les dissertations et les thèses des candidats aux chaires de théologie à Berne et à Lausanne, et, de plus, les exercices d'argumentation auxquels se livraient les étudiants en théologie sur des questions de même genre, contiennent des documents fort instructifs et, pour ainsi dire, officiels sur la marche de l'enseignement. Nous allons en recueillir quelques-uns dans l'ordre chronologique et les mettre sous les yeux de nos lecteurs; l'analogie de ces monuments avec les indications que nous avons données ressortira facilement de ce parallèle.

Nous laissons de côté les disputes de Berne et de Lausanne, qui précédèrent immédiatement la réformation dans ces deux villes; elles furent un combat entre l'ancienne et la nouvelle doctrine. On sait quels champions entrèrent dans la lice et à quel drapeau demeura la victoire. Transportons-nous d'abord au commencement du dix-septième siècle et considérons la marche des idées dans le domaine de la science académique, de période en période, jusqu'au commencement du dix-neuvième siècle.

Voici une série de dissertations présentées aux concours qui furent ouverts pour les chaires de théologie à Berne ou à Lausanne.

1613. De commentitio pontificiorum purgatorio.

1616. De fide justificante.

1617. De unico, cruento et perfecto Jesu Christi sacrificio, adversus horribiles et execrandas de missa romanas opiniones.

1619. De justificatione hominis peccatoris coram Deo.

1625. Même sujet qu'en 1616.

1626. Même sujet qu'en 1613.

1627. De judice controversiarum.

1644. Même sujet qu'en 1619.

1645. De perfectione et sufficientia sacræ scripturæ adversus humanas traditiones.

1648. De commentitio ecclesiæ visibili capite.

1650. Epicrisis doctrinæ papisticæ de justificatione hominis peccatoris coram Deo.

1662. Orthodoxa doctrina de prædestinatione.

On reconnaît ici partout la controverse entre les deux églises. Nous allons trouver maintenant un changement notable.

Le professeur Roy a publié, de 1712 à 1736, 6 volumes de thèses. C'est la substance de l'enseignement de ce professeur, *Alberti Regis theses de universa theologia.*

On trouve dans cette collection un très-petit nombre de thèses de controverse contre les catholiques; elles ont pour objet le purgatoire, les prières pour les morts, les indulgences, l'invocation des saints et leur canonisation, les images, le culte des reliques, etc.; sur cent thèses, nous n'en avons trouvé que dix de polémique catholique. Les autres sont de théologie dogmatique positive, ou de polémique contre les incrédules rationalistes.

Les professeurs De Bons et Chavannes, pendant la seconde moitié du dix-huitième siècle, n'ont présidé qu'à 26 *disputes :* aucune des thèses n'appartient à la polémique directe contre les catholiques, mais toutes sont dogmatiques contre l'incrédulité.

On voit que l'usage des disputes dans les auditoires est abandonné peu à peu. En 1734, il y eut des épreuves à Berne, pour la chaire de grec et de morale, à l'académie de Lausanne. Ce concours n'offrit rien de remarquable sous le rapport de la langue grecque : il y eut des questions de langue et d'exégèse du Nouveau Testament. La morale fut représentée par des

questions de droit naturel, avec quelques-unes de morale proprement dite.

En 1748, un concours pour la chaire de théologie à Lausanne, amena huit concurrents; chacun proposa 15 thèses. Un très-petit nombre appartient à la controverse contre les catholiques; plusieurs sont du domaine de la métaphysique et de l'ontologie.

En 1761, eut lieu à Berne le concours pour la chaire de théologie dogmatique, appelée *élenchtique*, à Lausanne; concours qui amena l'élection du professeur Chavannes.

Sur les 128 thèses proposées, on en trouve 4 qui mettent en question des opinions de l'église catholique; 2 qui concernent la doctrine de l'universalisme, telle qu'Amirault l'a exposée; 2 la doctrine du pur amour et le mysticisme. Les autres sont de la théologie ordinaire.

Il y eut 8 candidats : un seul traita dans sa dissertation un sujet de controverse; *l'origine et les progrès de la doctrine de la transsubstantiation*.

En 1793, nous remarquons un progrès de la liberté de penser qui mérite d'être signalé. Dans un concours pour la chaire de théologie catéchétique à Berne, on osa énoncer les deux thèses suivantes : « L'étude de la langue hébraïque est-elle utile et nécessaire aux futurs pasteurs et aux ministres de l'Evangile » auxquels il n'est cependant pas permis de s'écarter dans les » actes du culte de la version commune reçue dans l'église? » La seconde question est plus téméraire encore : « Que faut-il penser » de l'origine, de l'âge et de l'autorité des points-voyelles qui » se trouvent maintenant dans nos bibles hébraïques? Sont-ils » du même âge que les lettres consonnes? »

En 1796, nous trouvons un concours pour la chaire de théologie didactique à Berne. Sur 64 thèses, 2 seulement sont dirigées contre les catholiques, et l'une a pour sujet la croyance

que l'on doit accorder au récit concernant la papesse Jeanne. Mais un fait digne d'attention c'est l'apparition de la philosophie critique de Kant, tantôt appliquée aux questions théologiques, tantôt mise en opposition avec les dogmes du christianisme. On trouve aussi des traces du système de l'interprétation mythique de quelques points de la Bible.

La même année, un concours pour la chaire de théologie pratique, à Berne, nous montre de plus en plus en saillie les idées modernes : ainsi celles de Spener, relatives à la prédication; celles de Schmidt, qui veut réserver la religion pour les grandes circonstances de la vie; celles de Rousseau, qui veut attendre l'âge adulte pour l'instruction religieuse; ainsi encore les idées sur la différence entre le ministre et le prêtre, et d'autres idées intéressantes.

En 1797, concours à Berne pour la chaire de théologie pratique dans l'académie de Lausanne. Les 120 thèses ne présentent rien de remarquable que quelques doutes sur le mérite du catéchisme d'Heidelberg dans l'enseignement.

Ce tableau confirme dans tous ses points, nous semble-t-il, l'histoire de l'enseignement de la théologie au sein de notre institution académique. A son berceau, l'Académie est livrée tout entière à la controverse contre l'église romaine; elle attaque le catholicisme de tous les côtés et défend la réforme avec des armes diverses. A ces luttes, pleines de l'ardeur d'un combat qui commence, succède une discussion plus calme et non moins sérieuse. La discussion elle-même, sans cesser tout à fait, s'affaiblit à mesure que le protestantisme s'affermit; ce n'est plus que rarement et à longs intervalles qu'elle se montre encore. Après cette victoire, la théologie réformée se constitue comme science; elle établit ses systèmes par des travaux dégagés des préoccupations de la controverse. Mais un

autre ennemi se présente bientôt. Il affecte diverses formes : les unes, expressions franches de sa nature, les autres, voiles perfides du mensonge et de la haine ; on a nommé l'incrédulité, tour à tour sceptique, moqueuse, légère, cherchant la science avec ou sans bonne foi, positive, destructive, gaie, folâtre, badine, licencieuse, ou sérieuse, plaintive, larmoyante, et s'apitoyant sur le malheur et la folie des pauvres et aveugles adorateurs du Christ. Point de paix, point de trève avec un tel ennemi, mais une guerre incessante, et toujours de nouvelles armes. Mais le plus mauvais ennemi donne quelquefois des avis ou des exemples dont il est bon de profiter. Cette philosophie dont l'incrédule se vante d'avoir le monopole, la théologie s'en empare, la juge, la rectifie, la complète et l'élève à un degré inconnu de vérité et de puissance.

Enfin, arrivent sur la scène du monde les idées et les systèmes modernes. Plusieurs sont hostiles au christianisme et creusent sa tombe ; c'est du moins leur espérance. Mais il faut le reconnaître aussi : un grand nombre sont le fruit naturel d'une pensée sincère, amie et chercheuse de la vérité ; quelques-uns même acceptent le Christ, mais le façonnent à leur image ; d'autres l'abandonnent au début de leurs spéculations autonomes, et reviennent à lui, comme à la vérité et à la paix, fatigués de leurs courses vagabondes dans le désert ou le labyrinthe inextricable des opinions humaines. Toutes ces évolutions du temps et de l'esprit humain, nous les avons rencontrées dans l'histoire intérieure de l'Académie ; théâtre bien borné, enceinte étroite, monde dont les horisons se touchent presque, le nord au midi, l'orient à l'occident ; mais les faits ont leurs lois et ne s'inquiètent pas de l'espace, les faits des âmes comme ceux des corps ; la vérité se place dans les petites comme dans les grandes choses.

32.

Résumé. — Lausanne. — Genève.

Si maintenant nous considérons, dans leur ensemble, les destinées de l'institution que nous venons d'étudier, elle apparaîtra à nos regards comme une des forces vives du protestantisme : quelque faible et petite qu'elle puisse être, elle présente un des organes de cette grande œuvre des temps modernes. Introduire dans le Pays de Vaud le principe protestant, Berne lui donna cette mission, et la Providence la lui imposa bien plus sérieusement encore.

L'idée protestante ne périt jamais dans l'Académie; seulement elle montra son énergie à divers degrés, et se formula avec plus ou moins de netteté. Il aurait été du devoir de l'autorité temporelle de donner au principe de la réforme tout l'élan et toute la puissance susceptibles de se concilier avec le christianisme et une politique sage et désintéressée; mais la politique consulte plutôt l'ambition du pouvoir lui-même; et toutes les fois que la liberté la plus légitime élève une aspiration qui surpasse les prétentions du pouvoir, celui-ci s'alarme et s'efforce de la comprimer ou de l'amoindrir; rarement il réussit à l'étouffer. Ainsi en fut-il souvent pour l'Académie; mais, malgré la diversité des positions et les fluctuations qu'elle eut à subir, tantôt élevée, tantôt abaissée, tantôt honorée, tantôt dédaignée, comptant quelquefois dans son sein des hommes d'une réputation européenne, dans d'autres temps ne possédant que des professeurs d'un mérite ordinaire, elle ne laissa jamais tomber, ni s'abaisser le drapeau des Viret, des Farel, des Théodore de Bèze. La grande cause de la liberté spirituelle, la cons-

cience de la vie morale et responsable, furent défendues avec sincérité et *pro parte virili*. Unité et originalité, tels furent les fruits de cette courageuse persévérance. Et s'il y eut de l'étroitesse dans son existence, c'est que l'autorité ne comprit pas que le principe protestant peut s'associer avec la culture étendue des sciences, sans rien perdre de sa vérité. Pour la maintenir fidèle à son principe, on l'enferma dans son principe; ensorte que son émancipation ne date que de l'époque où l'on voulut qu'elle s'écartât de sa destination primitive, en cessant d'être exclusivement un séminaire ecclésiastique, pour devenir un établissement d'instruction publique, dans les intérêts généraux du pays.

L'académie de Genève, vers laquelle la pensée se porte naturellement lorsque l'on étudie le sort de sa sœur aînée, eut une existence fort différente et, à beaucoup d'égards, plus belle. Son activité fut plus spontanée et plus libre. Institution créée par le pays et pour le pays, elle sortait des entrailles du peuple. Jouissant de l'autonomie nationale, aucune autorité extérieure à la nation, jalouse ou dominatrice, ne comprimait son développement. Pendant longtemps, dans son calvinisme profond, étendant au loin le souffle puissant de la vie protestante, elle fut une des grandes gloires du pays, et, sous le rapport intellectuel, tout le pays se concentrait et se résumait en elle. Quel homme célèbre, à Genève, quel citoyen remarquable par son savoir, par sa fortune, ou par sa position sociale, ne s'est fait un honneur de se rattacher à l'Académie par quelque lien? On ne vit jamais à Genève, comme l'on a vu à Lausanne, l'Académie isolée ou laissée en dehors du mouvement social. Ainsi son existence scientifique s'étendit et prit de l'espace. Dans son empressement à répondre aux besoins du pays, elle ne laissa pas aux études théologiques le privilége d'être le but exclusif,

ni même principal de son activité. La culture scientifique revendiqua ses droits, et se fit une belle part. On peut même demander si la théologie ne céda pas trop dans ce partage. L'académie de Genève entra vivement dans le grand mouvement européen du dix-huitième siècle; elle en accepta l'influence avec plus de déférence peut-être qu'il ne convenait à l'héritière de Calvin, et sa doctrine théologique fut accusée de ne pas rester assez fidèle au grand réformateur. Les sciences modernes firent la gloire de la vieille cité; et la Rome protestante devint Genève la savante.

Mais revenons à Lausanne. Déposons ici quelques observations moins générales sur les travaux de notre académie, considérée sous le point de vue tout à fait pratique de la vie réelle.

Elle nous est connue dans son développement historique et la marche de son enseignement. A-t-elle accompli sa tâche? Le pays a-t-il reçu de cette institution les services qu'il avait le droit d'en attendre? Quelques considérations que nous pourrions appeler rétrospectives, répondront à ces questions.

33.

L'Académie dans ses œuvres : — les pasteurs; — les précepteurs dans l'étranger.

Reconnaissons d'abord que l'Académie n'a jamais fait défaut à sa mission : dans les temps heureux, comme dans les jours de détresse, elle a fourni des pasteurs aux églises du pays. Pendant les soixante-trois années qui ont précédé notre révolution de 1798, elle a conféré annuellement, en moyenne, à huit

candidats le caractère ecclésiastique. Et comme on comptait chaque année, en termes moyens, cinq décès dans le clergé, aucune lacune n'a pu rester longtemps sans être comblée. Il est important de remarquer que les élèves que l'Académie recevait à ses leçons, ne se destinaient pas tous à l'état ecclésiastique : cependant le nombre de ceux qui étudiaient dans un but différent, était peu considérable.

Rendons également un hommage de respect aux pasteurs que l'Académie a donnés au pays. Nous ne saurions compter tous ceux qui ont été dans leurs paroisses de fidèles serviteurs de leur maître céleste. Plusieurs se sont aussi distingués par une instruction classique remarquable. Au jugement impartial des voyageurs, c'était au milieu d'eux que l'on trouvait le plus grand nombre d'hommes éclairés. Le plus illustre de ces voyageurs, et en même temps le moins bienveillant envers le clergé, Voltaire, disait : « Il faut convenir qu'il y a plus d'esprit et de connaissances dans cette profession que dans aucune autre. »

Une orthodoxie exacte, mais sans ardeur de prosélytisme, caractérisait l'Académie ; ses élèves étaient accueillis avec empressement par les églises de la réforme. Un *séminaire* de ministres français existait à Lausanne ; il était distinct de l'Académie ; il avait ses professeurs (60) ; c'était avec des fonds d'une destination toute spéciale que l'on pourvoyait à leur traitement, ainsi qu'aux bourses des élèves. Mais ceux-ci avaient un libre accès aux leçons académiques. Les églises de France doivent au séminaire et à l'académie de Lausanne la plupart des pasteurs qui les ont sauvées dans les périls qu'elles ont traversés. Le séminaire a été ensuite transporté à Genève, où il subsiste encore entretenu par les mêmes ressources. Mais la création d'une faculté de théologie à Montauban retient aujourd'hui dans leur patrie la plupart des jeunes français qui se vouent au service des églises.

L'académie de Lausanne recevait un autre témoignage de confiance. Ses élèves trouvaient aisément à l'étranger des places avantageuses dans l'enseignement, tantôt en s'attachant aux institutions publiques, tantôt et plus souvent au sein des familles opulentes qui aimaient les mœurs simples, des caractères éprouvés et une instruction susceptible de développement. Après quelques années, l'amour du pays ramenait les jeunes voyageurs; ils apportaient une modeste fortune et, mieux encore, un esprit plus cultivé et une plus complète expérience de la vie (61).

34.

Insuffisance de l'Académie considérée comme établissement national d'instruction publique.

La pensée qui avait présidé à la fondation de l'Académie domina constamment, souvent d'une manière exclusive et sans partage, rarement associée à quelques vues plus indépendantes. On comprend que dans les premières années de son existence, l'Académie ne pouvait avoir qu'une vie chancelante et débile : quelques grands noms qui jettent sur une institution un éclat éphémère, ne suffisent pas pour lui donner un organisme actif, et lui imprimer un élan durable. Il faut un système régulier, résultat d'un but grand et compréhensif; il faut des moyens nombreux et variés; il faut enfin un principe d'énergie qui devienne une source de virilité féconde. Les règlements sur le papier, et dans aucun temps ils n'ont manqué à l'académie de Lausanne, ne remplacent pas plus la force intérieure que la feuille légère qui reçoit la savante prescription du médecin, ne peut tenir lieu du principe de vitalité chez le malade. En consi-

dérant l'Académie dans le développement général qu'elle a suivi, on ne saurait y voir qu'une institution incomplète et pauvrement organisée. Il est juste toutefois d'exempter de ce blâme les premières années de son existence; l'urgence des besoins, la privation d'hommes capables, expliquent la misère de cette institution à trois professeurs. Mais lorsque, sortie des langes de la première enfance, elle atteint, dans le dix-huitième siècle, sa plus haute stature, combien elle est encore petite et mal conformée? Partout, hors de l'enceinte de notre pays, en France, en Allemagne, en Italie, en Angleterre, à Genève, à Berne même, fleurissent des institutions scientifiques riches et fécondes. L'instruction publique, obéissant au mouvement intellectuel du XVIIme et du XVIIIme siècle, tend à représenter fidèlement la culture intellectuelle de l'époque. Dans notre pays, elle ne reçoit que les plus mesquins accroissements, et s'arrête immobile, comme nos Alpes et notre Jura. Voyez quelles lacunes déplorables! aucun enseignement historique régulier; les sciences naturelles sont nulles; les langues vivantes nulles; la langue allemande elle-même, la langue nationale, la langue des maîtres, nulle. On craignait, il le semble, que les sujets, en apprenant l'idiome de leurs seigneurs, ne franchissent la distance qui les séparait. Souvent les vainqueurs imposent leur langage aux vaincus; mais c'est lorsqu'ils veulent les nationaliser; Berne n'a jamais eu cette pensée. Voyez aussi quelles combinaisons parcimonieuses et irrationnelles dans la distribution de l'enseignement. La physique et les mathématiques sont unies à la philosophie dans une seule chaire; le professeur de langue hébraïque enseigne la catéchèse, c'est-à-dire la théologie populaire; celui de grec enseigne la morale. Une chaire d'éloquence, voilà toute la part faite à la littérature! Et cette éloquence se bornait à la rhétorique générale, avec l'étude de quelques morceaux des classiques latins. La littérature fran-

çaise? elle n'existait pas. Certes, ce n'est pas dans le but religieux de l'établissement académique que l'on pourrait trouver la justification d'un système aussi étroit : personne ne pensera qu'un pasteur, alors même qu'il doit porter son ministère aux hameaux éloignés des cités, n'a pas besoin d'une culture étendue et variée, pour répondre aux questions de l'esprit et du cœur que les hommes les moins instruits sentent naître en eux-mêmes *.

Mais embrassons dans nos regards un espace plus étendu encore. Donner des pasteurs aux églises, c'était assurément un des premiers devoirs du gouvernement de Berne. Mais toute sa mission était-elle ainsi accomplie? Une société civilisée n'a-t-elle pas d'autres besoins? Ne peut-on pas associer aux ecclésiastiques les hommes qui parcourent les autres carrières savantes? Les médecins, les avocats ne trouvaient dans notre Académie que les plus médiocres ressources pour se préparer à leurs études spéciales. Il fallait demander à l'étranger ce que la patrie refusait; il fallait quitter sa famille, dans les premières années de la jeunesse, avant l'époque où les soins domestiques et l'éducation nationale ont donné à l'âme des principes régulateurs et des affections dominantes.

On a souvent demandé avec un étonnement voisin du dédain, pourquoi le Pays de Vaud n'avait point de poète. Cette question ne peut plus se poser aujourd'hui; mais dans les siècles passés, la muse vaudoise restait silencieuse et sans inspiration. Assurément nous n'accuserons pas l'Académie du *prosaïsme* de notre littérature ancienne : l'inspiration n'attend pas les leçons

* On peut rattacher indirectement à ce sujet la modicité des dépenses du gouvernement de Berne comparée avec les revenus qu'il retirait du Pays de Vaud. L'instruction publique, en particulier, lui coûtait peu. Voyez l'Appendice N° 17.

des professeurs; les chants des grands poètes sont des chants spontanés. Mais pourtant faut-il beaucoup s'étonner que la poésie reste pauvre et oubliée dans un pays où l'enseignement littéraire de la langue maternelle, qui fut toujours celle des sentiments intimes, n'existe pas; dans un pays où la jeunesse cultivée n'entend jamais, dans l'école savante ouverte en sa faveur, les beaux vers de nos grands poètes. Les facultés poétiques réclament, comme nos autres facultés, une culture intelligente et bienveillante. D'ailleurs, il est aussi une muse que le poète invoque et qui lui inspire de beaux chants, la liberté. Alors elle était loin de nos rivages*.

La direction imprimée à notre instruction supérieure, sous le gouvernement bernois, a produit enfin un résultat que nous devons signaler; il est grave, et aujourd'hui même nous n'avons pu encore nous y soustraire entièrement. Il ne s'agit plus des poètes. Nous voulons parler de ces hommes à la fois éclairés et probes, qu'une instruction appropriée aux besoins du pays rend capables de le servir dans les emplois publics. Notre pays en manquait à l'époque où il obtint son affranchissement et commença à faire lui-même ses affaires. Certes, et nous sommes heureux de le proclamer, au moment où notre pays conquit son indépendance, nous vîmes s'élever du sein de notre population vaudoise quelques hommes qui guidèrent avec honneur nos premiers pas dans les sentiers inaccoutumés et toujours glissants de la liberté. Ces hommes, qui nous sauvèrent, étaient la plupart redevables à des écoles étrangères de l'instruction et de l'habileté qu'ils mettaient au service de leur patrie. Mais on aurait en vain cherché dans nos villes et dans nos campagnes beaucoup de citoyens capables de remplir les emplois qui constituent un gouvernement dans ses divers de-

* Voyez l'Appendice, N° 18.

grés. Aujourd'hui, ces hommes se trouvent; nos nouvelles institutions nous les ont donnés; mais nous n'oserions dire encore que leur nombre réponde à nos besoins. Les années qui s'avancent achèveront l'ouvrage de celles qui viennent de passer.

Telle a été l'instruction publique, dans le Pays de Vaud, sous le régime bernois. Nos jugements ont pu paraître quelquefois sévères; mais nous croyons que les faits les ont toujours justifiés. Il y a dans l'ensemble des institutions dont nous avons rendu compte, une si parfaite unité de pensées et de but, avec une si frappante harmonie dans les moyens, que l'on demeure convaincu que Berne a constamment suivi un plan mûrement réfléchi : renfermer le développement du Pays de Vaud dans des bornes aussi étroites que pouvait le permettre l'époque; comprimer l'élan de la pensée, qui est inséparable d'un élan vers la liberté. Nous le répétons : Berne a voulu et compris son œuvre. Le Pays de Vaud ne lui a jamais inspiré une affection désintéressée; il n'a jamais été pour elle une terre aimée, aimée d'un amour paternel, bien que l'on ne cessât de le lui répéter. Nous étions un pays *sujet*, un beau pays dont on pouvait être fier; nous étions une belle conquête; il ne fallait effacer nulle part ce souvenir. Politique habile peut-être dans des vues étroites; mais fausse, coupable, immorale, dans les vues plus élevées du christianisme et même de la véritable sagesse humaine. Toutefois, nous éprouvons le besoin de le dire : nos réflexions sont circonscrites dans les limites des rapports de Berne avec le Pays de Vaud, pour l'instruction publique. Nous n'ignorons pas qu'à d'autres égards et surtout dans la sphère des relations fédérales, Berne se distingua par des vues politiques grandes et généreuses : sa place dans l'ancienne Suisse est une belle place.

SECONDE PÉRIODE.

RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

I.

La liberté. — Devoir qu'elle impose pour l'instruction publique. — Ce devoir est compris par le gouvernement helvétique. — Stapfer.

La révolution française avait transformé en république une antique monarchie. Un changement non moins frappant et presque inverse fut apporté à la Suisse par la révolution qui parcourut nos paisibles contrées en 1798. La Suisse, aux treize cantons, la Suisse, divisée, morcelée, devint la république helvétique, une et indivisible. Cette grande innovation changeait l'aspect de la Suisse, plutôt que ses mœurs et sa vie politique intime. Quelques peuplades seulement ressentirent jusqu'au fond du cœur l'émotion du siècle. Nous voulons parler des pays *sujets,* soumis à un canton, vivant de sa vie, ou plutôt végétant à côté de sa vie ; la révolution les affranchit ; ils prirent place auprès du foyer de la famille suisse, comme frères et non comme sujets.

C'est assurément un jour solennel dans la vie, celui qui donne à l'homme la liberté virile, et avec elle le sentiment des droits qui la constituent. Mais combien est plus sérieux encore le moment où un peuple fait la conquête de son indépendance ! De beaux projets d'avenir, des plans d'amélioration rapide ap-

paraissent soudain; on oublie que le passé laisse une empreinte ineffaçable et des entraves puissantes, car il n'emporte ni tous les préjugés, ni toutes les passions. Mais enfin le moment est beau; c'est une renaissance. L'enfance et la jeunesse attirent l'attention la plus bienveillante; sur elles, en effet, repose tout l'avenir; à elles appartient principalement la liberté nouvelle; il faut donc les rendre dignes de cette gloire; il faut qu'elles apprennent à l'aimer, à la mériter, à la défendre, et surtout à n'en pas abuser. Jamais peut-être ces devoirs ne furent compris d'une manière plus sérieuse que par le gouvernement de la Suisse, à cette époque. Au milieu des tourmentes d'une révolution qui se perpétuait elle-même, au milieu des soldats étrangers, avec des ressources aussitôt épuisées que renouvelées, la pensée de donner au peuple une éducation véritable, se montra constamment en relief.

Le pays de Vaud, affranchi de l'autorité bernoise, appelé à s'associer comme canton du Léman aux destinées de la Suisse, participa dans son instruction publique à l'impulsion générale; impulsion riche et féconde, si l'on en cherche les fruits dans les années qui l'ont suivie; mais condamnée à une sorte de stérilité, au moment même de sa manifestation.

Constitué comme un grand état, nous allions dire comme une monarchie, la république helvétique une et indivisible avait ses ministres. Celui auquel fut confiée la direction de l'instruction publique, sous le nom de ministre des arts et des sciences, M. Stapfer (62), était un de ces hommes excellents que la Providence envoie aux nations, dans ces grandes époques où un seul homme peut sauver ou perdre le dépôt remis en ses mains. Sauver, était la mission de M. Stapfer; il la remplit. Mais aussi quelle rare union de qualités éminentes se trouvait en lui! Intelligence profonde et vaste; science qui étonnait les plus savants; tendances de l'âme religieuses et élevées, conscience

également délicate et sévère, dévouement au devoir par amour pour le devoir. Joignez à ces mérites une parfaite amabilité, un langage doux et insinuant, une bienveillance toujours accueillante et active : tel était M. Stapfer. Un éloquent écrivain a tracé sa biographie (63); vous y trouverez la pensée riche et profonde de Stapfer lui-même, avec le grand style qui appartient à l'auteur.

Le ministre apportait à l'administration qui lui était confiée un esprit nourri de fortes études littéraires, philosophiques et historiques. Il comprit que l'instruction publique devait recevoir, dans sa nouvelle organisation, le caractère du peuple auquel elle était destinée. Il fallait d'abord que le même système s'étendît à la Suisse entière, mais sans froisser ni les intérêts cantonaux, ni les habitudes locales qui pouvaient se concilier avec le principe général de l'unité. Il fallait ensuite que l'instruction publique devînt réellement publique. Tous les citoyens devaient participer à ce bienfait, chacun suivant sa position. Enfin, un peuple libre a droit à une éducation complète, propre à cultiver toutes les facultés de l'âme, en embrassant les degrés divers et les infinies variétés du savoir humain. Les attributions du ministre répondaient à cette pensée : elles comprenaient les arts et les sciences; la direction des cultes qui leur fut annexée, les compléta et les fortifia.

2.

Premiers actes du gouvernement. — Conseils d'éducation. — Commissaires. — Elections diverses. — Ecoles normales. — Projet de loi présenté le 18 novembre 1798, sur les écoles civiques inférieures.

Les premiers actes du gouvernement proclamèrent ces principes et l'urgence d'une organisation générale. Déjà le 20 juillet

1798, les Conseils législatifs autorisèrent le Directoire à rédiger les lois et les projets nécessaires pour l'éducation publique, afin de les soumettre ensuite à la sanction du corps législatif. Mais cette marche pouvait être lente, au milieu même des mouvements d'une révolution naissante. Les besoins pressaient. Le 24 du même mois, le Directoire prit un arrêté pour poser les bases fondamentales de l'instruction publique. Nous devons citer quelques traits de ce mémorable document.

« Considérant qu'il n'y a rien de plus urgent, » ce sont les premières paroles de l'arrêté, « que de veiller à la conservation » des établissements d'instruction ; considérant que les conseils » académiques dont la composition était, pour la plupart, im» parfaite et contraire aux principes d'une surveillance active » et impartiale, mais dont l'existence est essentiellement néces» saire au maintien des écoles et des académies, sont dissous ou » mal remplacés ; considérant enfin qu'il est indispensable de » les rétablir promptement, jusqu'à ce qu'une loi, rendue par » les corps législatifs, organise l'ensemble de l'instruction pu» blique, en y changeant toutefois ce qui est incompatible avec » le nouvel ordre de choses et en appliquant la théorie du » gouvernement représentatif, etc. »

On le voit, le Directoire avait compris le véritable caractère de l'instruction publique, et son attention se portait d'abord avec raison sur le renouvellement des autorités qui en ont la direction. C'est sous le nom de *Conseils d'éducation publique* que ces autorités sont instituées ou conservées. Ces conseils doivent devenir une représentation fidèle de la nation, afin que tous les besoins introduits par les temps nouveaux obtiennent une juste satisfaction dans l'éducation de la jeunesse. Le pouvoir central et les autorités cantonales participent à leur nomination. D'abord, le ministre de l'instruction publique choisit dans le chef-lieu de chaque canton deux professeurs ou instituteurs ;

ce choix est soumis à la ratification du Directoire. Dans chaque canton, la chambre administrative forme une liste de dix citoyens résidants dans le chef-lieu, distingués par leurs lumières et leurs vertus, pères de famille, pris dans toutes les professions, surtout des hommes qui aient des connaissances commerciales et rurales, théoriques et pratiques. Le préfet transmet cette liste au ministre des sciences, avec ses réflexions sur la capacité et le mérite des citoyens proposés. Le Ministre choisit dans cette liste cinq personnes, qui forment, avec les deux professeurs ou instituteurs, le conseil d'éducation, sauf la ratification du Directoire. Enfin la chambre administrative leur associe l'ecclésiastique du lieu qui lui paraît le plus propre à surveiller et à perfectionner l'instruction morale et religieuse.

On voit dans ce système électoral assez compliqué la combinaison des pouvoirs, toutefois avec une prépondérance du pouvoir central. La même tendance se manifeste dans d'autres dispositions. Les conseils d'éducation, siégeant au chef-lieu du canton, avaient besoin d'agents dans les différentes localités que leur administration comprenait. A cet effet, ils désignaient un commissaire-d'instruction publique pour chaque district; ces commissaires, est-il dit expressément, pourront être des ministres du culte dans le district. Ils avaient eux-mêmes des aides ou suppléants.

L'arrêté que nous analysons règle aussi la nomination des instituteurs publics dans les différents degrés. Les instituteurs des écoles villageoises sont examinés par le commissaire, en présence de l'agent et du pasteur du lieu. Le procès-verbal rédigé par le pasteur est envoyé au conseil d'éducation; celui-ci fait l'élection.

Les aspirants au professorat dans les académies seront examinés dans le chef-lieu du canton, d'après les anciens usages, jusqu'à ce qu'il en soit statué autrement. Le procès-verbal des

examens, avec le jugement porté sur chacun des candidats par le conseil d'éducation, sera envoyé au ministre des sciences. Le conseil d'éducation lui proposera deux candidats entre ceux qui auront subi les épreuves. L'un de ces deux sera nommé professeur par le ministre, sauf la ratification du Directoire. L'arrêté consacre aussi le principe des *vocations* ou appels sans examen, en faveur des savants, soit indigènes soit étrangers, connus par des écrits sur la science à enseigner.

Une disposition règle la marche à suivre dans les cas de plainte contre les instituteurs; une autre établit que les statuts pour les écoles et les codes de lois académiques qui ont été en vigueur dans chaque endroit, jusqu'au moment de la révolution, continuent à servir de règle dans tout ce qui n'est pas contraire à la constitution et au présent arrêté. Le préfet national veille à ce que les bâtiments nécessaires à l'instruction publique ne soient pas détournés à d'autres usages. Il doit faire promptement mettre à exécution le présent arrêté.

Les dispositions dont nous venons d'indiquer la substance sont des conséquences des nouveaux principes politiques; mais nous devons signaler de plus une grande et belle innovation qui n'a point ce caractère, c'est la création des écoles normales pour former des instituteurs primaires. Le conseil d'éducation, dit l'arrêté, enverra au ministre des sciences une liste des instituteurs et des pasteurs qu'il croirait les plus propres à organiser et à diriger une école normale du canton, destinée à former des instituteurs pour la campagne. Le directeur de l'école normale fera passer au ministre son plan et le tableau des frais que l'exécution entraînerait, accompagné des observations de la chambre administrative et du conseil d'éducation. En attendant que les écoles normales soient en activité, ajoute l'arrêté, le Gouvernement s'engage à désigner à la reconnaissance nationale et à rémunérer par des primes, les instituteurs

ou les pasteurs qui, par leurs conversations et leurs instructions, auront formé les meilleurs et le plus grand nombre d'instituteurs d'écoles villageoises (64).

Assurément cet arrêté est remarquable : on sent que l'on a quitté le monde bernois et le moyen-âge. Les temps modernes arrivent; un esprit nouveau apparaît, et nous reconnaissons nos idées, nos besoins et nos espérances.

Cet arrêté n'était toutefois qu'un acte du pouvoir exécutif. L'instruction publique réclamait les soins du législateur lui-même. Le Directoire ne l'ignorait point : aussitôt que les circonstances critiques dans lesquelles la révolution et ses premières suites plaçaient la patrie, lui en laissèrent le temps, avec quelque liberté d'esprit, il prépara un projet de loi sur les écoles civiques inférieures et le présenta au corps législatif le 18 novembre 1798, comme l'un des plus importants messages qu'il lui eût adressés jusqu'à ce jour. Les dispositions qui se rapportent à l'organisation extérieure ne diffèrent pas d'une manière sensible des mesures arrêtées par le Directoire; mais on trouve de plus dans le projet de loi des idées fondamentales et des vues dont nous devons faire revivre le souvenir ou raconter l'origine. Plusieurs ont obtenu de nos jours la réalisation qui leur a manqué jadis; d'autres, non moins dignes de prendre place dans la vie, attendent encore un appel; toutes font connaître l'époque et le mouvement intellectuel qui la caractérise.

Le *titre premier* règle la destination et la distribution des écoles. Le *second* a pour objet les personnes qui doivent surveiller ou recevoir la première éducation, c'est-à-dire 1° les conseils d'éducation et les inspecteurs; 2° les instituteurs et les disciples. Le Gouvernement nommera dans chaque district un professeur chargé de former des instituteurs capables. — Il déterminera, sur le rapport du conseil d'éducation et de la

chambre administrative, le montant des honoraires de chaque instituteur. — Il doit être donné aux instituteurs qui auront atteint l'âge de 65 ans, et rempli fidèlement leurs devoirs, une pension qui mette leur vieillesse à l'abri du besoin. Cette pension ne pourra pas surpasser le montant du salaire qu'ils reçoivent comme instituteurs, ni être au-dessous de la moitié de ce salaire.—Les jeunes citoyens qui se distinguent dans les écoles primaires et sont destinés à une vocation qui exige des connaissances étendues, mais auxquels manquent les moyens nécessaires pour continuer leurs études, doivent être entretenus dans les écoles supérieures aux frais de la nation. Ils portent le nom d'*écoliers libres*, ou *élèves de la patrie*. L'inspecteur du district peut proposer au conseil d'éducation un écolier distingué, pour être reçu au nombre des *élèves de la patrie*. Il ne peut en être nommé annuellement *qu'un* sur une population de vingt mille âmes. A la fin de leurs études, les *élèves de la patrie* cessent d'être entretenus par elle.

Le *titre troisième* se rapporte aux objets et à la méthode de l'instruction. On enseignera, dans les écoles civiques inférieures, à lire, à parler et à écrire selon les règles de la langue maternelle; on y enseignera, de plus, les principes de l'arithmétique, de la géographie et de l'histoire de la patrie; on y donnera les premières instructions morales; on y expliquera la constitution, comme aussi les lois dont la connaissance est nécessaire aux citoyens de toutes les classes. Le Gouvernement pourvoira à ce qu'il soit composé un livre élémentaire qui contienne les idées les plus utiles pour l'homme. Ce livre servira aux écoliers pour leurs exercices de mémoire et pour diriger leur attention sur les objets qui sont en rapport avec leurs besoins et leur intelligence. L'instruction religieuse sera confiée à l'ecclésiastique qui aura le plus la confiance des parents et des tuteurs des écoliers. Les écoliers seront distribués en trois classes, selon

leur âge et leur portée. Les principes et les règles selon lesquels cette distribution et la promotion d'une classe à l'autre doivent être faites, seront déterminés par le Gouvernement. Il aura constamment en vue que l'instruction soit conforme au vœu de la nature. Le Directoire est autorisé à donner plus d'étendue à l'enseignement élémentaire à mesure que les moyens s'augmenteront. L'enseignement pourra alors embrasser la géométrie, l'arpentage, le dessin, les langues qui sont en usage dans l'Helvétie, l'économie rurale et domestique, les arts et les métiers les plus utiles, et la tenue des livres. On pourra y ajouter encore quelques instructions sur l'usage des parties du corps humain, et sur les règles les plus importantes que l'on doit suivre pour conserver la santé. Dans les communes où cela sera possible, les écoliers devront être formés aux exercices du corps qui contribuent le plus à sa santé, à sa force et à sa souplesse. On aura la faculté d'établir aussi, si on le peut, des écoles d'industrie. La distribution des travaux et la succession des heures des leçons devront être déterminées par le ministre des sciences; il s'efforcera de simplifier l'instruction, de la rendre solide et complète, et de la faire servir au développement de la moralité et de l'esprit public, sans nuire cependant trop aux travaux de l'agriculture, des métiers et des arts auxquels la jeunesse doit prendre part.

Le *titre quatrième* statue sur les moyens d'exécution et sur la surveillance. Les municipalités fournissent un local convenable. A la campagne, le maître d'école doit être tenu de consacrer à l'instruction six heures par jour en hiver et quatre heures en été; dans les grandes communes, il doit être tenu de consacrer six heures à l'instruction pendant toute l'année. Le Directoire détermine l'époque et la durée des vacances. Les écoliers ne sont admis dans les écoles primaires qu'à six ans révolus. Les jeunes citoyens qui n'ont pas fréquenté les écoles

peuvent se faire examiner. Les écoliers qui auront rempli les conditions prescrites par la loi, recevront du conseil d'éducation, à la réquisition de l'inspecteur du district où ils ont été instruits, un *acte d'études*, lequel, à commencer dès la dixième année après l'introduction de ce plan sur l'instruction publique, ils devront présenter toutes les fois qu'ils demanderont une des places qui sont à la nomination du Directoire ou d'une branche quelconque du pouvoir exécutif. Le conseil d'éducation déterminera pour chaque district un médecin qui, dans chacune des quatre saisons de l'année, se rendra dans les écoles primaires de l'arrondissement, pour examiner soit les écoliers, soit les maisons d'école. Toutes les années, en présence du peuple, et dans une fête pour laquelle se réuniront autant de communes et d'écoles que leur éloignement le permettra, il sera distribué des prix et des médailles d'honneur, pour exciter l'émulation des écoliers. Enfin une dernière disposition autorisait le Directoire exécutif à différer l'exécution des parties de cette loi qui ne pourraient être suivies dans le moment actuel, sans rencontrer de trop grands obstacles; il devait en mettre les divers points à exécution dans les différentes contrées de l'Helvétie, insensiblement et graduellement, ou tous ensemble, dans le même temps, selon la nature des besoins et des ressources.

Tel était le projet de loi présenté par le Directoire au Corps législatif. Les événements impérieux de l'époque et la chute rapide du Gouvernement n'en permirent pas la discussion; mais il est resté comme monument.

3.

Education savante; Gymnases. — Ecole centrale; université. — Education morale. — Beaux et vains projets!

A côté de cette instruction générale et civique, il faut que l'Etat pourvoie à une *éducation savante*, destinée à la conservation et au perfectionnement des relations sociales. L'Etat ne peut pas abandonner au hasard et à l'industrie privée la possibilité de trouver au besoin d'habiles architectes, de bons ingénieurs, des médecins intelligents, des instituteurs de morale éclairés et vertueux, des législateurs profonds, des administrateurs capables, des juges instruits, et, dans les cas extraordinaires, des artistes doués d'un génie fécond, ou des savants. Il est donc nécessaire d'instituer une *seconde* classe d'écoles; celles qui seront destinées à l'instruction *savante*. On établira d'abord des institutions préparatoires, c'est-à-dire des *gymnases;* on y enseignera en partie les arts et les sciences qui font l'objet de l'instruction civique; mais on les traitera avec plus de méthode et de profondeur. On exclura des gymnases tout ce qui n'est pas purement préparatoire.

Une grande institution, nouvelle pour la Suisse et commandée par l'unité que l'on s'efforçait d'imprimer à la vie politique de l'Helvétie, était destinée à couronner ce système d'écoles et de gymnases. Une *école centrale*, un institut national, devait comprendre toutes les branches de l'instruction, tous les arts, toutes les sciences utiles. L'enseignement y serait aussi étendu, et aussi complet que possible; on l'environnerait de toutes les ressources nationales. On admettrait dans l'institut national

tous les genres de recherches et d'activité littéraire, et l'on ne demanderait jamais à quoi bon cela? parce qu'on se souviendrait que les découvertes de Lavoisier ont préparé le triomphe de la nation française sur les ennemis de la liberté. Le besoin d'unité dans les principes et dans les sentiments exige qu'il n'y ait dans toute l'Helvétie qu'une seule *université* ou *école centrale*. L'esprit d'exclusion, l'égoïsme des cantons, les priviléges locaux, toutes les malheureuses habitudes formées par les barrières qui séparaient les cantons, ont jeté des racines trop profondes pour que leur destruction entière puisse être effectuée autrement que par l'action lente, mais efficace et sûre d'une éducation nationale, générale et uniforme. Le Directoire helvétique attachait la plus haute importance à cette grande entreprise. Peut-être l'institut national, disaient les auteurs du projet, comme pour résumer leurs pensées, est-il destiné à concentrer pour le progrès des sciences, de la philosophie et des arts, tous les avantages qui sont particuliers à chacun des trois peuples qui environnent l'Helvétie. La profondeur de l'allemand, la souplesse et la vivacité françaises, le sentiment du beau qui distingue l'italien, peuvent former dans cet institut une association unique dans l'histoire des établissements consacrés à l'enseignement.

Ces diverses institutions scientifiques, depuis l'humble école civique, jusqu'à cette université qui devait élever si haut l'Helvétie, ne s'adressaient qu'à la culture de l'intelligence. La moralité devait-elle rester oubliée? Certes le Directoire ne le voulait pas ainsi; il le déclare expressément. « A côté de toutes » ces institutions d'enseignement et d'éducation technique de » nos concitoyens, dit-il, il faut placer une instruction morale » qui accompagne tous les degrés des études civiques et académiques, et qui les suive pas à pas. Il ne suffit pas de créer » des habitudes, d'exciter, de développer, d'exercer et de

» nourrir les facultés de l'homme et de lui fournir des armes » tranchantes; ce ne sont là que des instruments aiguisés dont » il faut qu'il apprenne à faire un bon usage; ce sont des forces » mises en jeu et multipliées auxquelles il faut imprimer une » direction bienfaisante... Il est nécessaire qu'il existe une ins- » truction et des établissements destinés à former et à fortifier » le sens moral. » Telle était la pensée du Gouvernement. Mais comment aurait-il cherché à la réaliser? Quelle institution pouvait satisfaire à des vœux si justes? Comment résoudre ce problème fondamental dans tous les systèmes? Le message du Directoire garde sur ce point un profond silence; mais on a lieu de croire que dans les vues du ministre des sciences, le soin de moraliser le peuple appartenait aux institutions religieuses.

Cette lettre, un des beaux monuments d'une belle époque, porte évidemment l'empreinte de la main du Ministre : vous y trouvez cet amour profond de la science et de la moralité, cette foi au progrès, ces vues étendues et philosophiques qui appartiennent aux grands esprits et aux grands cœurs. Elle était revêtue de la signature du président du Directoire national; et ici nous ne voulons pas nous défendre d'un sentiment de plaisir et d'orgueil vaudois, en lisant le nom de Fréd.-César LaHarpe.

Nous nous sommes arrêté longtemps sur des projets; mais les projets d'une nation qui commence une ère nouvelle sont semblables à ceux du premier âge de la vie; ils font pressentir ce que sera la vie; et si une mort prématurée vient les détruire, on aime encore à les recueillir comme un héritage précieux.

4.

Les écoles primaires reçoivent seules une organisation nouvelle par l'arrêté du 24 juillet 1798. — Etat des écoles. — Efforts du ministre pour l'améliorer.

Dans cet ensemble d'institutions, les écoles primaires reçurent seules une organisation définitivement formulée et mise en vigueur par l'arrêté du 24 juillet 1798, dont nous avons fait connaître les principales dispositions.

Procurer l'exécution de cet arrêté était la tâche du ministre. Stapfer comprenait cette tâche en homme de cœur et d'intelligence; il voulut la faire comprendre avec lui aux autorités et aux fonctionnaires qui étaient ses *collaborateurs*, suivant la belle expression dont il se servait; il voulut leur confier ses vues intimes, les animer du zèle qui l'inspirait lui-même, et les fortifier par son propre courage. Et certes la régénération des écoles n'était pas une facile entreprise : ces institutions, pour la plupart anciennes et arriérées, ne répondaient guère aux exigences du temps; tout était à créer ou à ranimer par un souffle de nouvelle vie. Voici le tableau de l'instruction primaire tracé par le Directoire ou plutôt le Ministre, dans son message au Corps législatif. « Il n'est que trop connu dans quel état déplorable se trouvent les écoles de campagne dans presque toute l'Helvétie. Dans » quelques endroits, il n'y a point de bâtiment pour les écoles; » dans beaucoup d'autres, ils sont très-incommodes ou insuffisants pour les besoins de l'instruction. Les maîtres d'école » sont mal payés; ils manquent eux-mêmes des connaissances » qu'ils doivent communiquer à leurs disciples. Les objets d'en-

» seignement sont par leur nature et leur nombre au-dessous » des besoins de l'homme qui doit sentir sa dignité et du citoyen » qui doit connaître ses droits et remplir ses devoirs. La mé» thode d'instruction est vicieuse, absurde ; la discipline tantôt » trop sévère, tantôt trop relâchée et toujours insuffisante ; les » idées du peuple, confuses et mal digérées, ont, sous le pré» texte de la liberté, introduit dans cette partie de nos relations » sociales, comme dans beaucoup d'autres, l'anarchie et la li» cence. »

Telle était l'instruction publique. Quel but se proposait le Gouvernement dans les diverses institutions dont il voulait doter la patrie? Un document qui accompagne celui auquel nous empruntons les lignes que l'on vient de lire, nous l'apprend également. « Le peuple entier de l'Helvétie et tous nos » contemporains attendent avec une vive impatience le jour où » les représentants de la nation montreront à l'univers qu'il » doit résulter de notre révolution des avantages précieux pour » le perfectionnement de l'espèce humaine. »

Il y a sans doute dans ces paroles un peu de l'emphase qui distingue assez ordinairement l'éloquence révolutionnaire, et nous n'osons croire qu'elles soient sorties de la bouche de M. Stapfer. Mais la pensée, réduite à sa plus simple expression, était bonne et sage. Le ministre des sciences devait propager les principes d'ordre, de liberté et de civilisation, sans lesquels les révolutions ne sont que des révoltes; il devait, suivant l'heureuse expression de son biographe, moraliser la liberté, et toute sa politique fut de civiliser et d'éclairer le pays. Et certes il est permis de penser qu'au milieu des instituteurs et des fonctionnaires qu'il appelait ses collaborateurs, il en était plusieurs qui comprenaient encore peu la nature et l'importance de leur tâche (65). Il fallait devenir l'instituteur des instituteurs. Le ministre ne crut donc point s'abaisser, en expliquant ses

vues et ses projets dans des communications qui n'avaient pas la raideur et la sécheresse des pièces officielles. Tel fut le but d'une publication faite au mois de janvier 1799, sous le titre suivant : *Instructions pour les conseils d'éducation nouvellement institués données par le ministre des arts et sciences*. Lausanne, Henri Vincent.

Nous aimerions à orner notre ouvrage de quelques passages de ce petit livre, aujourd'hui rare et trop oublié. On verrait avec une surprise qui humilierait peut-être l'orgueil de notre pédagogie moderne, combien d'idées, de projets, d'institutions, dont nous nous faisons honneur, furent déjà proposés, il y a bientôt un demi-siècle. Le Ministre s'adresse principalement aux conseils d'éducation récemment institués; il leur rappelle leur destination, leurs occupations et leur compétence. L'organisation intérieure de ces autorités nouvelles attire son attention jusqu'aux détails du bureau. Des principes sont posés sur les rapports des conseils d'éducation avec les autres autorités qui s'occupent de l'éducation publique.

En terminant son instruction, le Ministre recommande aux conseils d'éducation de mettre de l'activité dans leur correspondance et de la publicité dans tous leurs travaux. Rendez compte au public de vos opérations, dans les feuilles hebdomadaires de votre canton, dit-il, ou dans une feuille particulière; cherchez par là à diriger l'esprit public vers l'éducation nationale; communiquez aussi vos travaux aux autres conseils d'éducation.

La lettre adressée aux conseils d'éducation est suivie d'une instruction pour les inspecteurs des écoles, sur les devoirs qu'ils ont à remplir et les moyens propres à vivifier l'instruction. A ce dernier égard, le Ministre indique les conférences des maîtres d'école chez l'inspecteur, les conférences particulières entre un petit nombre d'instituteurs seulement; la créa-

tion de petites sociétés de lecture, ou de bibliothèques à l'usage des écoles de campagne.

Une autre institution d'une nature différente est aussi recommandée par le Ministre. Tous les six mois, dit-il, il y aura une assemblée de maîtres d'école, à laquelle chacun d'eux amènera ses principaux écoliers. Là, on fera un examen pour choisir les *Elus*, ou les écoliers qui, ayant quatorze ans accomplis, se distinguent par leurs talents, leur diligence et leurs progrès, annoncent du goût et des dispositions pour la vocation d'instituteurs ou paraissent capables d'un plus haut degré de développement, et méritent que la patrie leur facilite les moyens d'y parvenir. Ces jeunes gens seront examinés par l'inspecteur et ses aides sur les objets enseignés dans les écoles. L'inspecteur fera un choix des élèves les plus capables, lesquels recevront le nom d'*Elus*, et ce sera parmi eux que le conseil d'éducation choisira dans la suite les jeunes gens du canton qu'il proposera d'admettre au nombre des *Elèves de la patrie*, si cette institution se réalise. On avisera aux moyens de distinguer ces élus par quelque marque d'honneur qui ne puisse ni égarer leur amour-propre, ni être nuisible à l'émulation. On pourra, par exemple, faire proclamer leurs noms dans l'église ou les faire insérer dans le bulletin du canton. Ces jeunes gens devaient rester dans la classe des élus jusqu'à leur dix-huitième année; mais si l'un d'eux tenait une conduite indigne de cet honneur, il devait être rayé de la liste.

Enfin, dans la même instruction, le Ministre recommandait aux inspecteurs d'établir, suivant les circonstances locales, des écoles d'industrie, des écoles du dimanche et des écoles du soir.

Les inspecteurs devaient présenter tous les trois mois un rapport sur les écoles de leur district. Des questions furent aussi adressées aux instituteurs; elles avaient pour objet tout ce qui peut intéresser une école.

Les institutions qui se rattachaient à la culture intellectuelle du pays avaient toutes droit à l'attention du Ministre. Les conseils d'éducation furent invités à lui donner des renseignements sur les bibliothèques publiques (66), les musées, les bibliothèques particulières, les collections et les cabinets divers, sur les artistes, sur les écoles littéraires ou techniques, sur les hospices d'orphelins et les autres établissements analogues.

La plupart des idées ou des vues que nous venons d'indiquer, s'adressaient à l'avenir : germes féconds jetés sur le sol pour donner leurs fruits aux générations futures. Mais le présent avait ses besoins; il fallait y satisfaire sous peine de compromettre l'avenir lui-même. Dans plusieurs lieux, les écoles ne s'établissaient pas, ou étaient peu fréquentées; ou bien l'instituteur ne recevait pas son traitement d'une manière régulière. Le Gouvernement comprit qu'il fallait déployer son autorité avec plus de fermeté et de précision.

Un arrêté du Conseil exécutif, du 12 octobre 1800, régularisa le paiement des contributions dues par les familles pour former le traitement des régents. Un arrêté du 4 décembre 1800, ordonna de nouveau l'établissement des écoles. « La » municipalité de chaque commune qui n'a point d'école, dit » l'arrêté, doit, dans l'espace de quinze jours, à dater de celui » où le présent arrêté lui aura été notifié, faire préparer une » chambre vaste et commode pour l'établissement d'une école. » Le Conseil d'éducation nommera, selon les règlements établis, un régent à qui la municipalité allouera, outre son » logement, un traitement de quatre-vingt francs au moins, » pour l'hiver actuel jusqu'à Pâques. On appliquera au paie» ment des frais des écoles, outre les fonds qui peuvent exister » pour cette destination et les collectes volontaires, le produit » d'une taxe sur tous les biens fonds de la commune, jusqu'à » la concurrence des deux tiers de la somme encore nécessaire;

» l'autre tiers sera fourni par une capitation sur tous les pères » de famille, qu'ils aient des enfants à l'école ou non. — Toute » municipalité qui, au 15 janvier 1801, n'aura point établi » d'école, paiera une amende de 40 fr., qui sera délivrée au » conseil d'éducation et appliquée à l'achat des livres d'école » nécessaires (67). »

Un arrêté sur la fréquentation des écoles suivit immédiatement (le 6 décembre 1800), celui qui avait pour objet leur établissement; il n'est ni moins précis, ni moins ferme : « 1° Chaque père de famille est tenu d'envoyer à l'école, au moins » pendant l'hiver, ses enfants qui sont en âge de la fréquenter, » à moins qu'il ne puisse prouver à l'inspecteur de l'école qu'il » a soin de leur éducation. Sont soumis à cette obligation tous » ceux qui tiennent en pension des enfants en âge de fréquenter » les écoles. Ceux qui n'envoient pas leurs enfants ou leurs » pensionnaires à l'école, sont punis par une amende de cinq » batz par semaine, pour chaque enfant. Ces amendes sont » destinées à acheter des livres pour les enfants pauvres de » l'école, et à former des prix. Dans le cas où la municipalité en négligerait la perception, les membres qui la composent, en seront solidairement responsables, et les chambres administratives les astreindront au paiement des amendes qui auraient dû être perçues. »

Le même arrêté impose aux parents et aux personnes qui ont des enfants en pension, l'obligation de procurer les livres d'école, sinon ils seront fournis pour leur compte par la municipalité.

5.

Considérations générales sur le nouveau système. — Ses traits caractéristiques. — Appréciation.

Tel fut dans son ensemble le système d'instruction publique arrêté, organisé, ou simplement projeté et désiré dans la période de la république helvétique une et indivisible (68). Arrêtons-nous maintenant quelques instants pour recueillir avec soin les idées caractéristiques que la révolution fait éclore ou qu'elle met en relief : en unissant ainsi cette époque au passé et à l'avenir, nous reconnaîtrons à la fois l'héritage reçu des temps anciens et celui qui est laissé aux temps futurs.

Ne serons-nous pas frappés d'abord de la grande impulsion que l'on cherche à donner à l'instruction publique? Les écoles inspirent l'intérêt le plus vif; elles deviennent un des premiers objets de l'attention du gouvernement nouveau; un ministère spécial est institué pour l'avancement des arts et des sciences, et l'un des hommes les plus éminents du pays est appelé à cette haute fonction. Aussi, que d'idées, que de plans nouveaux on voit éclore! Ce mouvement toutefois ne doit pas trop nous étonner. Lorsqu'une révolution invite à prendre part au pouvoir toutes les classes de la société, l'instruction publique et surtout les écoles primaires deviennent l'objet de la vive sollicitude du gouvernement. On sent qu'il faut éclairer ce souverain à mille têtes, appelé le peuple. Malheur au pays livré à une démocratie ignorante et grossière!

Aussi, nous voyons dominer, comme formule de ce besoin, la maxime grave que l'éducation de la jeunesse appartient à

l'Etat. L'Etat ne peut laisser ce grand intérêt national, ni à l'arbitre des familles, ni à l'industrie privée, ni au caprice des individus. Dans la plus haute conception de sa mission, l'Etat est l'éducateur du peuple, car le peuple, c'est lui, et comme tout être organisé, il doit tendre à réaliser régulièrement la plus grande somme de vie.

« Et quand nous disons l'Etat, il faut, pour comprendre toute » la grandeur de ce mot, il faut se figurer l'Etat non pas comme » un despote qui commande au nom de son intérêt égoïste; » mais la société elle-même, commandant dans l'intérêt de » tous; il faut se figurer l'Etat non pas comme un pouvoir dont » on combat, dans le moment, les tendances politiques, ou une » dynastie à laquelle on refuse ses affections; il faut voir dans » l'Etat, l'Etat lui-même, c'est-à-dire l'ensemble de tous les » citoyens, non-seulement ceux qui sont, mais ceux qui ont » été et qui seront, la nation, en un mot, avec son passé et son » avenir, avec son génie, sa gloire, ses destinées. Certes, l'Etat, » quand il représente toutes ces choses, quand il représente, » dans l'antiquité, Rome, dans les temps modernes, la France, » l'Angleterre ou la Prusse, l'Etat a le droit de vouloir quelque » chose, au sujet de l'enfant qui vient de naître, et si le père a » le droit au nom de sa tendresse, de souhaiter pour lui certains » soins physiques et moraux, l'Etat a le droit de vouloir qu'on » en fasse un citoyen plein de l'esprit de la constitution, aimant » les lois, aimant le pays, ayant les penchants qui peuvent con- » tribuer à la grandeur, à la prospérité nationales. Certes, qui- » conque nierait cela, nierait la patrie et ses droits; et s'il serait » impie de nier les droits sacrés de la paternité sur ses enfants, » serait-il moins impie de nier les droits de la patrie sur ses » citoyens (69)? »

On ne demanda point à l'autorité paternelle de sacrifier ses droits : le problème de leur conciliation avec ceux de l'Etat fut

résolu comme il l'est de nos jours : liberté est laissée aux familles de procurer l'instruction de leurs enfants par les moyens de leur choix ; mais l'Etat se réserve l'appréciation des résultats ; il veut savoir si ces enfants qui seront un jour citoyens, reçoivent une éducation propre à les préparer à cette destination.

Au reste, dans cette inspection supérieure de l'Etat il n'y avait rien de despotique et d'étroit : se souvenant que sa mission est noble et sainte, l'Etat se comprenait lui-même avec grandeur et dignité.

Il y avait un grand problème à résoudre : comment donner l'unité à ce système ? La république helvétique, une et indivisible, devait rattacher par l'éducation, plus encore que par la politique et l'administration, toutes les diversités cantonales et communales, à une pensée unique, à une direction centrale. Nous ne dirons pas que le problème ait été résolu : nous demanderons plutôt s'il était possible de le résoudre. Du moins le besoin en fut senti, et les efforts ne manquèrent pas.

Tous ces efforts devaient rester infructueux sous l'influence des mœurs de la Suisse. Mais une innovation qui avait meilleure chance de survivre à ses auteurs, parce qu'elle répondait à un véritable besoin du temps et du pays, se trouvait dans l'extension donnée à l'instruction primaire : nous avons dit combien d'enseignements nouveaux devaient ranimer les écoles et leur donner une véritable vie. Quelle distance entre ce système et les ordonnances de Berne !

Il est dans un système d'instruction publique un autre élément qui sert à le caractériser, non moins que les objets proposés à l'étude de la jeunesse ; c'est l'élément moteur, la force vitale, la nature et l'ordre des idées et des sentiments que l'on s'efforce de réveiller pour imprimer l'impulsion et déterminer le progrès. Le Gouvernement helvétique et le Ministre, qui

était à la fois son conseiller et son organe, se sont franchement exprimés sur ce point : c'est aux grands intérêts de la patrie, de la société et des individus, considérés principalement comme citoyens, qu'ils adressent leur appel ; ils ne craignent pas d'exciter le mobile de l'émulation, et même de l'émulation devenue ambition. Tel devait être l'effet de plusieurs institutions nouvelles, ainsi le triomphe des élèves qui obtiennent la dignité d'*élus* et d'*élèves de la patrie*, les prix, la fête des écoles. Il y avait peut-être un peu d'enthousiasme factice dans ces conceptions éphémères ; mais ne verra-t-on pas aussi un grand bon sens pratique et même un heureux palliatif de l'émulation révolutionnaire, dans cette nécessité de produire un titre officiel, comme témoignage de capacité, lorsqu'un citoyen demande une fonction publique ? L'enseignement de la morale introduit partout devait compléter les mobiles que le système mettait en jeu, et en même temps les diriger et les épurer. Signalons enfin deux institutions dont nous trouvons ici la pensée. Les écoles normales pour l'éducation des jeunes instituteurs, et les pensions de retraite pour ceux que la vieillesse appelle au repos. Nous aimons à recueillir ici ces pensées bienfaisantes ; semences jetées alors au vent des révolutions, mais tombées au milieu de nous sur un sol fertile, pour donner leurs fruits en leur saison.

Quel jugement doit-on porter de ce système ? Nous n'avons pas à l'apprécier dans ses rapports avec la Suisse entière. Mais considéré en lui-même, le plan offrait une vaste et belle conception. Partout respirait l'amour de la patrie uni à l'amour de la science. Une haute idée de l'humanité et du peuple suisse était présentée au respect, nous dirons même au culte de la révolution. Mais les grandes pensées qui naissent dans les révolutions, sont quelquefois trop grandes ; elles reçoivent d'une imagination exaltée, ou d'un patriotisme trop

confiant dans l'avenir, une extension que les faits ne peuvent accepter et dont ils s'éloignent comme d'une exagération chimérique. Il nous semble que le système d'instruction publique que l'on destinait au peuple suisse, n'était pas exempt de cette tendance hyperbolique, et quand on le voit à l'œuvre, cette crainte reçoit une pénible confirmation. Un plan d'instruction publique révèle ce qu'une nation doit devenir dans la pensée de l'arbitre terrestre de ses destinées. Mais un système ne suffit pas pour faire l'éducation d'un peuple, il faut que le peuple lui-même devienne son propre instituteur; il faut qu'il concoure d'esprit et de cœur à cette grande œuvre. Si les institutions ne se rattachent pas aux pensées et aux affections populaires, elles ne descendront pas jusqu'aux hommes, et les hommes ne s'élèveront pas jusqu'à elles ; il n'y aura ni sympathie, ni adhésion, ni fusion; chacun demeurera à sa place. Tel a été à peu près le sort du système de la république helvétique; il fut peu compris par les masses; il resta dans les archives.

L'organisation était aussi trop compliquée. Voyez combien de ressorts! Ministre, conseils d'éducation, inspecteurs, suppléants, chambre administrative, préfets, sous-préfets, pasteurs, municipalités, régies. Comment tous ces fonctionnaires auraient-ils concouru à la même œuvre sans froissement, sans confusion, sans conflit de compétence?

Les moyens d'exécution manquaient. D'abord, les hommes; non pas les hommes de cœur et de dévoument : la Suisse en a toujours trouvé dans ses enfants; mais les hommes d'intelligence et de science; une réforme dans l'instruction publique ne peut s'opérer sans leur concours. L'argent manquait plus encore que les hommes, l'argent dont on peut dire, comme de la langue, beaucoup de bien et beaucoup de mal (70). Il y avait un grand nombre de fonctions gratuites (71); des hommes qui

occupaient déjà des places salariées et chargées de travail, les acceptaient, mais ils ne leur donnaient que le superflu de leur temps, c'est-à-dire peu de temps. On vit paraître, il est vrai, dans les fonctions publiques, quelques hommes riches, mais les soins de leur fortune les en éloignèrent bientôt.

Un vice plus grave, plus profond, nous dirions presque un venin secret, était déposé dans les entrailles de cet enfant de la révolution. La force motrice manquait d'énergie, parce qu'elle manquait de base. On avait fait appel, il est vrai, aux intérêts de la patrie, du peuple et des citoyens; mais des intérêts humains, c'est-à-dire, des besoins ou des convenances qui ont leur principe, leur objet et leurs limites sur la terre et ne s'élèvent pas au-dessus, ne formèrent jamais les bases d'une bonne éducation populaire. On parla aussi beaucoup de morale, mais d'une morale philosophique! Que manquait-il donc au système? La force des convictions religieuses positives, un christianisme vivant et décidé. On n'avait pas éliminé la religion; on l'enseignait comme l'écriture et l'arithmétique; mais elle ne devenait pas force motrice; on ne l'associait pas aux mobiles humains dont on invoquait le secours. Loin de nous la pensée d'accuser ici le Ministre d'indifférence ou de coupable inertie. Assez de causes expliquent ce triste fait. La philosophie de Kant et les idées françaises du dix-huitième siècle s'étaient partagé la Suisse (72); plusieurs des hommes dont la révolution fit ses instruments ou ses chefs, avaient été élevés à ces diverses écoles; la révolution helvétique elle-même était fille de la révolution française. Le mot *religion* était peu aimé; on disait *culte*: on substituait la forme au fonds, l'hommage des lèvres à celui du cœur. Dans cette situation des esprits, M. Stapfer, le même qui dans les dernières années de sa vie, devint un des premiers écrivains religieux français de la réforme, qui plaida la cause de la nécessité d'une révélation dogmatique avec une

science vaste, une haute philosophie et la franchise la plus courageuse, M. Stapfer parlait surtout de morale. Ne cherchons point à pénétrer au delà du langage; mais transcrivons ici et adoptons avec une entière adhésion, le jugement de son biographe. On se rappelle que le ministère des arts et des sciences comprenait aussi les *cultes* dans ses attributions.

« Sur la question ecclésiastique, dit M. Vinet, son esprit » unissait à moitié, séparait à moitié deux sphères, que, dans » la maturité d'un âge plus avancé, il ne sut plus concevoir » que distinctes et indépendantes. Tout cela joint à l'esprit » voltairien de l'autorité dont il était le ministre, explique les » difficultés et les luttes d'une position qui ne dépassait ses » forces que parce qu'elle dépassait les forces humaines. Il s'y » montra admirable de libéralité, de candeur et d'indépen- » dance; car si quelques hommes religieux regrettaient dans » ses actes, et avec raison, je le crois, le langage concret, les » formes scripturaires auxquelles ils étaient accoutumés, et une » énonciation plus explicite du dogme chrétien, le Directoire » blâmait sévèrement l'administrateur officiel des cultes chré- » tiens de s'être souvenu qu'il était chrétien lui-même et de » n'avoir pas constaté par le silence, la neutralité parfaite et » l'indifférence du gouvernement. »

6.

Pays de Vaud devenu canton du Léman. — Conseil d'éducation : les citoyens Struve, Pichard, Leresche, Loys-Chandieu, Verdeil, etc. — Dix-sept commissaires. — Point d'argent. — Soupes économiques. — Instruction primaire.

Jusqu'à présent nous avons considéré l'instruction publique dans son organisation générale pour la république helvétique

une et indivisible. Arrêtons maintenant nos regards sur notre pays, devenu le canton du Léman; de la hauteur des théories, descendons au tableau de la vie pratique : les grandes conceptions, les projets vastes et les espérances vont se traduire en faits.

Le conseil d'éducation du canton du Léman fut constitué au mois de novembre 1798. Une lettre du ministre des arts et des sciences annonça la nomination des citoyens qui devaient en faire partie : les citoyens Struve et Leresche, nous conservons le langage du temps, en qualité de professeurs; les citoyens Loys-Chandieu, Saussure-Mercier, Pichard, pasteur, Verdeil, docteur-médecin, et Perregaux, architecte, représentaient les besoins variés du pays; le citoyen Bugnion, pasteur, fut appelé comme surveillant de l'instruction religieuse. Le citoyen Pichard fut élu à la vice-présidence du conseil et en remplit les fonctions jusqu'au 15 mars 1800. Après sa démission volontaire, le citoyen Leresche remplit cet office important avec un dévouement sans bornes.

Ainsi constitué, le conseil d'éducation commença tout de suite ses opérations. Une des premières fut la nomination des commissaires-inspecteurs, institués par le Directoire; il en nomma 17, un par district. Les districts de Payerne et d'Avenches faisaient partie du canton de Sarine et Broye. On choisit les inspecteurs indistinctement dans le clergé et parmi les laïques; huit appartenaient à cette dernière classe. Les uns et les autres étaient des hommes occupés de divers travaux qu'ils ne pouvaient abandonner, et bientôt ils réclamèrent des aides ou des suppléants.

Le conseil d'éducation avait à remplir une tâche difficile. On le comprendra, si l'on veut bien se rappeler l'état général de l'instruction publique, telle que Berne l'avait faite, la langueur, l'absence de vie et de moyens de vie, l'étroitesse des institu-

tions et la faiblesse des ressources pécuniaires. Joignez à ces misères, qui pesaient depuis longtemps sur nos institutions vaudoises, l'ébranlement qu'elles avaient reçu de la révolution; leur existence était mise en question, et l'influence délétère d'un régime provisoire les atteignait déjà. Consolider et maintenir, étendre et développer, créer et animer, telle était parmi nous la tâche du conseil d'éducation. Il la comprenait : mais combien d'obstacles se trouvaient amoncelés devant lui, et quelle impuissance dans les moyens d'en triompher! Dès le début, il éprouva même ces contrariétés, ces désagréments qui souvent irritent et découragent plus que les grandes difficultés. D'abord, point de salle pour ses séances, il s'assemble chez son vice-président. Quelques mois sont à peine écoulés, et son secrétaire, le citoyen Marindin, donne sa démission. Le conseil demande à la Chambre administrative de pourvoir à ses frais de bureau; il n'en reçoit pas de réponse. C'est alors que le citoyen Leresche commence sa longue carrière de dévouement et d'activité; il remplit pendant plusieurs mois les fonctions de secrétaire. On s'adresse au Ministre, au Directoire; tous refusent. Le Directoire ne peut payer un compte de L. 368. 75, et fait un appel au patriotisme des membres du Conseil, en attendant des temps plus heureux. Enfin la Chambre administrative consent à porter dans ses propres dépenses les frais de bureau du Conseil; puis après bien des correspondances et des embarras, au commencement de l'année 1800, elle décide d'envoyer deux toises de bois, l'une de hêtre et l'autre de sapin, au domicile du citoyen Pichard, à la Palud, N° 14, tant pour le loyer du local que pour le chauffage et l'éclairage; sa secrétairerie doit fournir les objets du bureau; mais de l'argent, point; elle ne peut pas payer un compte de L. 78; mais elle promet de l'acquitter lorsqu'elle aura de l'argent. Enfin, au mois d'octobre 1800, le conseil d'éducation est autorisé par la Chambre

administrative à prendre un secrétaire, avec un traitement annuel de six louis au plus, et le citoyen Joly est nommé au prix de L. 8 par mois; le Conseil lui-même n'est remboursé d'aucune des avances qu'il a faites depuis deux ans.

Au milieu de ces embarras pécuniaires, et malgré les travaux que lui impose le but de son institution, le conseil d'éducation est encore jeté dans une autre sphère d'activité : le préfet du canton du Léman l'invite à s'occuper de l'organisation d'un établissement de *soupes économiques*, dites à la Rumfort.

Ce fut principalement sur l'instruction primaire que se dirigea l'activité du conseil d'éducation, et la courte période de son existence, sous le gouvernement unitaire, offre quelques traits intéressants à plus d'un titre. Nous les indiquerons, en les rattachant aux idées qui dominent dans un système d'instruction populaire.

Le gouvernement de Berne avait laissé des écoles dans les localités principales du pays; nous en avons indiqué le nombre approximatif au milieu du dix-huitième siècle. Ce nombre s'était un peu augmenté. Au mois de février 1799, on comptait 500 écoles; au mois de septembre 1801, 534. Enfin, en 1803, au moment où notre pays venait de conquérir son indépendance cantonale, nous avions 522 écoles. Nous ne pouvons pas expliquer d'une manière satisfaisante la diversité de ces nombres, qui pourtant nous sont tous donnés par documents officiels. Nos sources sont les archives du conseil d'éducation, avec un rapport qu'il a publié en 1801 sur les écoles du canton du Léman, sur ses travaux et les vues qui l'ont dirigé.

L'enfant était ordinairement introduit dans l'école, à cinq ans; il en sortait à seize ans, à l'époque de l'admission à la sainte-cène. Il ne faut pas oublier cette première circonstance, si l'on veut comparer le nombre des écoles de cette époque avec

celui que les recensements donnent aujourd'hui, puisque l'admission à l'école légale n'a lieu en général qu'à sept ans.

Environ 24,262 enfants recevaient l'instruction primaire, en 1801. La population des écoles variait beaucoup; quelques-unes avaient moins de vingt enfants; dans d'autres, ce nombre se trouvait quadruplé, et au delà. Le tableau suivant offre, pour cette même année 1801, quelques indications qui ne sont pas sans intérêt.

Ecoles primaires, nombre total	534
» ouvertes toute l'année	456
» ouvertes en hiver pendant 5 à 6 mois . .	78
» de moins de 20 enfants	58
» de 20 à 40 enfants	160
» de 40 à 60 »	168
» de 60 à 80 »	95
» de 80 et plus	54
Nombre des régents	480

Dans les communes très-peuplées, la population scolaire se divisait comme aujourd'hui en plusieurs écoles; la division s'opérait de même par âge ou par sexe. Les écoles de filles étaient ordinairement dirigées par une institutrice qui enseignait également les ouvrages à l'aiguille les plus nécessaires. Ce mode de dédoublement était rarement adopté, car en 1801, on ne comptait en tout que seize écoles de filles; mais il y avait 44 écoles de petits enfants de cinq à dix ans; elles étaient des succursales de l'école principale.

Le rapport du conseil d'éducation auquel nous avons emprunté quelques-uns des détails qui précèdent, ajoute les lignes suivantes qui, sans se rapporter précisément aux écoles publiques, ont cependant de l'intérêt sous le point de vue général de l'état de l'instruction populaire à cette époque, 1801.

« Il y a dans quelques communes des écoles privées, soit » temporaires, comme le sont celles qu'établissent des institu- » teurs ou institutrices qui ouvrent une classe chez eux, soit » permanentes, comme le sont celles qu'ont fondées et qu'en- » tretiennent des associations charitables. Les écoles de charité » de Lausanne sont l'établissement le plus considérable en ce » genre : quatre instituteurs et institutrices y sont employés; » cent et seize jeunes gens, de l'un et de l'autre sexe, y reçoi- » vent gratuitement l'instruction ordinaire. De 25 à 30 orphe- » lins y sont logés et entretenus, moyennant une très-petite » contribution; ceux qui ont de la disposition à devenir régents, » y sont formés à cette vocation par un instituteur très-recom- » mandable, et la Direction charitable de ces écoles est arrangée » avec des maîtres de métiers, chez lesquels elle fait faire un » apprentissage à quelques-uns de ces jeunes orphelins. »

Nous avons fait connaître les vues du ministre des arts et des sciences sur l'étendue et les objets de l'instruction primaire; la réalisation n'en fut pas même tentée, et les écoles restèrent à peu près ce qu'elles étaient. Cependant on donna à quelques branches de l'enseignement un développement nouveau; c'était l'heureux fruit d'un zèle patriotique plutôt qu'un progrès régulier sous l'empire de la loi. La lecture, l'écriture, le chant, la religion, les premiers éléments de l'arithmétique constituaient tout l'enseignement ancien. L'arithmétique prit de l'extension; on s'occupa d'orthographe. Dans un petit nombre d'écoles, on donnait des leçons de géographie; trois instituteurs primaires étaient même tenus d'enseigner les principes du latin aux jeunes gens qui désiraient apprendre cette langue, à Aigle, à Cossonay et à Château-d'OEx.

La fréquentation assidue des écoles, cette première condition des progrès, devait attirer d'une manière particulière l'attention du conseil d'éducation. Des habitudes de négligence s'étaient

déjà introduites pendant le régime bernois. Le mal ne pouvait que s'aggraver sous l'influence de la révolution. On travestissait les idées de liberté, en s'affranchissant des devoirs dont rien ne doit affranchir. Le conseil d'éducation n'osant invoquer des lois que la révolution semblait avoir effacées, se croyait réduit aux moyens de persuasion, ressource insuffisante pour lutter contre les passions, contre la paresse, l'inertie et l'insubordination, alors surtout que le prix d'une bonne instruction est faiblement senti. Au mois de novembre 1799, il publia une adresse, une proclamation, pour ranimer le zèle des personnes qui exercent quelque autorité, des pères, des mères et même des enfants. Imprimée à deux mille exemplaires, cette adresse fut répandue dans le canton. Vains efforts! Dès le mois de mars 1800, de nouvelles plaintes se font entendre sur l'abandon des écoles. Le conseil d'éducation ne sait comment y faire droit; il ne trouve aucune loi précise qui impose l'obligation de fréquenter les écoles, et dans la crainte de se compromettre par quelque mesure énergique, il se borne à menacer de dénoncer les coupables à l'autorité supérieure.

Au reste, ce n'était pas seulement dans notre canton que ce fléau exerçait ses ravages. La vigilance du Ministre fut excitée, et l'arrêté du 6 décembre 1800 vint mettre quelque frein au désordre, soit en consacrant d'une manière nette le droit de l'Etat à prescrire la fréquentation des écoles, soit en établissant des mesures pénales contre les parents coupables de négligence et même contre les municipalités qui sembleraient autoriser les fautes par leur indifférence dans la répression. Le mal ne fut pas détruit; mais du moins on reconnut de nouveau que c'est un droit et un devoir pour l'Etat d'intervenir dans l'instruction populaire, pour la soutenir et la diriger.

Ce n'était pas l'inspection qui faisait défaut aux écoles. A l'inspection générale exercée par le conseil d'éducation sous le

regard du Ministre, se joignait dans chaque district celle d'un inspecteur spécial et de son aide, et dans chaque commune l'inspection du pasteur. Les inspecteurs de district déployèrent de l'intelligence et de l'activité; et si les résultats de leurs efforts ne répondirent pas à leur zèle, ils furent du moins appréciés; au moment où leurs fonctions expirèrent, au mois de février 1803, lorsque notre pays reçut une nouvelle organisation politique, une somme de huit cents livres, valeur considérable pour le temps, fut répartie entre eux, proportionnellement à l'étendue des travaux qui leur avaient été demandés.

Les maîtres d'école furent l'objet constant de la sollicitude du Ministre et du conseil d'éducation. On a vu déjà combien ce fonctionnaire attachait d'importance à l'éducation des instituteurs populaires. Ses vues ne se réalisèrent pas; un autre âge les a recueillies. Toutefois beaucoup de bien fut fait à cet égard par le conseil d'éducation. Au défaut d'une école normale, c'était dans les écoles mêmes et par la pratique de l'enseignement que se formaient les jeunes régents. Des écoles leur étaient confiées provisoirement, pour un temps limité; à l'expiration de ce terme, le conseil d'éducation se faisait rendre compte de leurs travaux, ainsi que de leur aptitude à la profession d'instituteur; de quelques-uns même il exigeait qu'ils vinssent à Lausanne, pendant le temps des vacances, profiter des secours qu'ils pouvaient y trouver.

Les examens qui précèdent l'élection d'un régent se faisaient, sous le régime bernois, d'une manière fort diverse, et l'élection n'était pas toujours le choix du meilleur. On sentit le besoin d'établir l'uniformité qui est une des conditions de l'égalité et de la justice. Telle est l'origine des formulaires pour les examens des régents, et des procès-verbaux pour l'opération de la *proposition*. Le conseil d'éducation fit imprimer des tableaux sur lesquels on devait inscrire, dans des colonnes distinctes,

les noms des aspirants, leur âge et leurs autres circonstances personnelles, puis leurs succès dans les examens. L'aptitude à enseigner dont les candidats devaient faire preuve en donnant une leçon à des écoliers de différents âges, était aussi appréciée. Ces tableaux, adressés au conseil d'éducation de tous les points du canton, lui faisaient connaître les instituteurs et lui permettaient de satisfaire mieux aux besoins des écoles en accédant ou en résistant aux vœux des communes.

Le salaire des régents méritait de fixer l'attention de l'autorité. Les instituteurs étaient payés par les communes ou par la nation, le plus souvent par toutes les deux. Des fondations charitables entraient aussi comme éléments plus ou moins importants, dans cette dépense. En 1801, les traitements des instituteurs primaires s'élevaient à la somme d'environ 67,480 L. en évaluant à un prix moyen les denrées que la plupart d'entre eux percevaient, et sans compter le logement et les petites parcelles de terrain dont ils jouissaient. La nation entrait dans cette somme pour une part d'environ 7,100 L. Il y avait une grande inégalité entre les salaires; ils étaient en général très faibles.

Nous avons dit qu'un arrêté du 21 août 1801, en éleva le minimum à 100 L. Tel était le revenu d'un instituteur de la jeunesse, pendant l'hiver; si du moins cette aumône eût été payée avec exactitude. Mais il n'en était rien : l'Etat qui n'avait pas de ressources, payait irrégulièrement ou ne payait pas. Au 1er avril 1801, l'arriéré dû par la nation à 78 régents montait à six mille Livres. Plusieurs communes imitaient cet exemple, et nombre de régents se trouvèrent dans un dénuement presque complet. Comment traversèrent-ils cette dure époque?

Une autre misère faisait souffrir les écoles : on manquait d'ouvrages élémentaires. Ce besoin fixa dès le commencement l'at-

tention du conseil d'éducation. On publia un programme (73); mais personne ne répondit à l'appel. Le Ministre indiqua lui-même au Conseil un livre dont il recommandait la lecture. Cet ouvrage, composé par feu le citoyen Samuel Constant, de Lausanne, était intitulé *Instructions de morale particulièrement rédigées à l'usage de la jeunesse helvétique* (74). Il était recommandable, au jugement du Ministre, comme un livre de lecture qui, en développant le sentiment moral des jeunes gens, enrichirait en même temps leur esprit de connaissances indispensables à l'homme et au citoyen.

Le conseil d'éducation n'accueillit pas cet ouvrage. Il comprit que, malgré la pauvreté de notre littérature d'école, il fallait se montrer sévère, et repousser avec soin tous les livres dont les doctrines pouvaient altérer la foi chrétienne ou la morale, ou seulement dénaturer les opinions politiques.

Au mois de septembre 1801, le citoyen Favey annonça la publication de son histoire de la Suisse (75), et demanda que chaque commune en procurât un exemplaire à son école pour livre de lecture. C'était une requête modeste; on aurait appris ainsi aux enfants vaudois l'histoire de ce peuple suisse auquel nous venions d'être associés. On répondit au citoyen Favey que la lecture de son ouvrage avait fait plaisir, mais que dans les circonstances actuelles, le conseil d'éducation ne pouvait lui donner, en le recommandant, une espèce de sanction publique, à raison de ce qu'il touchait un point trop délicat, celui des derniers événements politiques, et que le jugement qu'il prononçait, quoique très-modéré, ne pouvait que servir de prétexte aux animosités des partis.

Des questions plus graves s'élevèrent sur l'enseignement de la religion. Nos lecteurs n'ont pas oublié que le catéchisme de Berne, abrégé de celui de Heidelberg, régnait dans les écoles sous le régime bernois, mais ne régnait pas sans partage (76).

L'obligation d'apprendre plusieurs catéchismes, qui était imposée aux jeunes catéchumènes, bien qu'elle fût assez mal observée, suscita cependant à celui de Berne des rivaux dangereux. Un d'entre eux, le catéchisme d'Ostervald, finit par prendre sa place, en s'insinuant tout doucement et sans ordre supérieur. Ce n'est point ici le lieu de comparer les deux doctrines; mais il est certain que celle du catéchisme de Berne, mieux en harmonie avec la Confession de foi helvétique, était présentée sous une forme qui peut convenir au symbole officiel d'une église, mais s'accorde moins heureusement avec le caractère d'un enseignement religieux destiné à l'enfance. Il s'était opéré aussi dans les idées généralement répandues au milieu du peuple et même du clergé, par l'invasion des idées françaises, un mouvement qui s'écartait de l'orthodoxie sévère de la Confession helvétique. Nous n'oserions affirmer que la philosophie de Locke, et surtout son Christianisme raisonnable, n'eussent point pénétré dans nos églises et surtout dans nos presbytères. Or, le catéchisme d'Ostervald représentait mieux cette tendance nouvelle que celui de Berne; il devait le supplanter. L'autorité du gouvernement n'intervint pas; celle de l'opinion fut assez forte. Au mois d'août 1801, des régents de Vallorbes se plaignirent de ce qu'ils avaient à faire apprendre dans leurs écoles les deux catéchismes de Berne et d'Ostervald. Le conseil d'éducation répondit que *partout ailleurs* on n'apprenait que celui d'Ostervald, et qu'ils devaient se conformer à cet usage qui avait été approuvé, du moins tacitement, par l'ancien gouvernement.

Une question de liberté religieuse dans l'enseignement s'était déjà élevée au commencement de l'année 1799. Divers pères de famille, à Rolle, prétendaient que leurs enfants ne pouvaient être obligés à étudier un catéchisme plutôt qu'un autre. Le conseil d'éducation décida que les enfants devaient employer

les livres élémentaires en usage dans les écoles. Toutefois cette autorité ne se faisait point illusion. Plusieurs personnes, dit le rapport que nous avons déjà cité, désireraient que le catéchisme admis dans les écoles fût soigneusement revu, non pour changer le fond des choses, mais pour y mettre plus d'ordre et de précision, et pour donner à l'expression plus de simplicité.

Des vœux plus étendus, souvent répétés, étaient exprimés dans le même rapport. On désirait un livre pour remplacer la Bible dans les leçons élémentaires de lecture. « La piété voit » avec quelque peine, est-il dit, que l'Ecriture Sainte serve à » un usage auquel des livres moins respectables pourraient » servir. » Déjà, l'on désirait un recueil qui renfermât les maximes et les traits d'histoire instructifs et touchants qu'on lit dans nos Saints Livres; on voulait aussi trouver dans ce recueil quelques articles destinés à donner aux enfants des notions sur les merveilles de la nature, sur les arts les plus répandus, sur des événements importants, et principalement des notions propres à dissiper ou à prévenir des préjugés nuisibles. Enfin, on désirait un manuel des régents pour leur donner des notions claires, non-seulement sur les choses qu'ils sont appelés à enseigner, mais aussi sur les objets dont ils peuvent répandre indirectement la connaissance.

D'autres vœux d'amélioration pour les écoles elles-mêmes furent également présentés par le conseil d'éducation : vœux timides, plus timidement encore exprimés. Mais au milieu des mouvements d'une révolution en pleine activité, en présence de la pauvreté publique, comment faire autre chose que des vœux? comment créer des institutions nouvelles? comment toucher, sans l'ébranler, à cet antique édifice de l'instruction publique? Toutefois les vœux dont le conseil d'éducation remettait avec confiance à l'avenir la réalisation, méritent un

souvenir. Le premier, qui paraissait devoir dominer tous les autres, se portait sur l'extension de l'instruction primaire; on n'osa pas le formuler dans toute son étendue; on craignit de multiplier les objets de l'enseignement qui paraissaient déjà nombreux; on se défia de la capacité des instituteurs; une espérance seulement fut exprimée. « A mesure, se plait-on à » penser, que l'on aura formé des régents plus capables, on » pourra leur demander de donner à quelques disciples avan» cés des leçons sur des objets utiles qui n'entrent pas dans » les études régulières. » On pensa aux écoles d'industrie, mais pour les repousser : les avantages que l'on aurait pu en attendre, n'étaient point proportionnés aux embarras inséparables de tels établissements. On repoussa également les exercices gymnastiques, comme superflus pour les élèves des écoles primaires.

Exciter au milieu de la jeunesse plus d'émulation et une émulation mieux dirigée était aussi un besoin senti. Pour y répondre, plusieurs moyens se présentèrent : diviser les écoliers en classes; donner plus d'importance aux visites d'école; rassembler dans le chef-lieu du district les élèves les plus distingués et leur donner des encouragements de la part du Gouvernement. La fréquentation des écoles réclamait une surveillance plus continue et plus énergique, de la part de l'autorité; on désirait l'intervention du pouvoir judiciaire.

Les vœux du conseil d'éducation se portèrent aussi sur les régents. L'institution d'une école normale ou séminaire pour les régents fut indiquée, mais ne fut ni proposée, ni même désirée. C'était un moyen dispendieux; il n'y avait même aucune nécessité d'y recourir. « Il faudrait donner des encouragements » aux régents distingués et aux jeunes gens qui veulent entrer » dans cette carrière. Il serait utile, par exemple, qu'après une » période de deux ou de trois ans, les régents d'un district fus-

» sent rassemblés pour subir un examen devant l'inspecteur et » quelques pasteurs. Les plus distingués par leur habileté et » leur dévouement obtiendraient des prix; les plus faibles se» raient avertis, placés sous la direction d'un maître d'un mé» rite reconnu, ou même renvoyés. »

Enfin, on devrait assurer un sort aux instituteurs que la vieillesse ou des infirmités condamnent à la retraite. Ces vœux du conseil d'éducation honorent sa mémoire : il ne lui a pas été donné de les voir accomplis dans la courte période de son existence; mais ils ont été semblables à ces semences légères qui se dispersent dans les airs, et que les vents transportent en d'autres contrées sur une terre prête à les féconder.

Telle était notre instruction primaire dans les temps de la république helvétique une et indivisible. Cette ère nouvelle fut-elle une époque de progrès pour nos écoles? Si le progrès consiste dans la création d'institutions nouvelles ou dans un grand développement donné aux institutions que le passé a transmises, nous dirons que notre instruction primaire ne fit pas de progrès. Mais ne faut-il pas appeler aussi progrès, le raffermissement des institutions ébranlées, les soins nouveaux et plus affectueux donnés aux détails de l'administration, les idées justes et salutaires introduites dans l'esprit public, la confiance rétablie, le zèle et le dévouement soutenus? Ne faut-il pas appeler progrès, cette impulsion donnée, ces perspectives ouvertes et, si nous osons parler ainsi, cette respiration plus libre, dans une atmosphère plus vaste et plus sereine? Ne faut-il pas appeler progrès enfin l'appel adressé aux hommes éclairés en faveur des grands intérêts du pays? On peut le dire : c'est depuis cette époque que l'instruction primaire a été comprise comme le premier besoin d'un peuple libre, comme une affaire nationale (77). Tout cela, nous l'ap-

pelons progrès : progrès pour le présent et plus encore pour l'avenir.

7.

L'académie de Lausanne. — Caractère ancien peu changé. — Le citoyen Develey nommé professeur de mathématiques. 1798. — Mort du professeur César-Alex. Chavannes. 1800. — Il est remplacé par le citoyen Pichard. — Désintéressement du professeur Dapples.

Dans le système politique dont la Suisse devait subir l'empire, l'instruction publique supérieure était loin d'avoir la même importance que les écoles primaires : éclairer les classes nombreuses, répandre l'instruction dans les rangs de la société que l'aristocratie excluait du pouvoir et que la démocratie voulait y appeler, tel était le premier besoin de la Suisse nouvelle; d'ailleurs dans la plupart des grands cantons de la Suisse, Zurich, Bâle, Berne (la ville), les études scientifiques étaient depuis longtemps l'objet d'une prédilection particulière.

Le gouvernement nouveau suivit donc une impulsion sage en dirigeant ses préférences sur l'éducation du peuple, pour ajourner la réorganisation de l'instruction supérieure. Il ne s'agissait en effet que d'un délai. On a vu quelle place les institutions scientifiques et littéraires occupaient dans le plan général du Ministre; on sait comment il en appréciait l'importance : à ses yeux, tout l'avenir de la Suisse, dans son unité, se rattachait à l'institution d'une école scientifique centrale. Mais ce projet, bien qu'il fût inspiré par les besoins de l'époque, n'était pas de l'époque, parce que le principe lui-même, l'unité, n'en était pas.

L'académie de Lausanne ne subit donc, sous l'influence de la

révolution, aucune modification générale profonde, aucun de ces changements qui rajeunissent une institution. Ce n'était pas que l'on méconnût le besoin d'une réforme, car un plan d'organisation fut demandé dès le mois de juillet 1798; on chercha même à rattacher l'Académie à l'administration centrale, en lui imposant, sous le nom de commissaire du Gouvernement, une espèce d'inspecteur. Les citoyens Jaïn et Creux remplirent successivement cet office; mais ces innovations ou plutôt ces intentions n'eurent aucun résultat appréciable. L'Académie conserva sa destination de donner des pasteurs aux églises du pays.

Mais il est une puissance à laquelle aucune institution ne saurait échapper, alors même qu'elle semble demeurer immobile : cette puissance c'est l'autorité des nouvelles idées, c'est l'action irrésistible de l'opinion publique. L'Académie resta séminaire ecclésiastique réformé; mais ce caractère qu'elle avait reçu à son berceau, et qui s'était déjà un peu affaibli, s'effaça davantage encore et ne se montra plus que dans la proportion des besoins de l'église du pays. A cet esprit un peu nouveau s'unit un développement plus prononcé dans les études ordinaires.

Nous n'aurons donc pas à consigner d'événement capital. Raconter quelques changements dans les hommes et par suite dans les institutions; signaler quelques caractères de l'époque, faire connaissance avec les jeunes étudiants qui, plus impressionnables que leurs vieux professeurs, entraient plus vivement dans le mouvement social, c'est tout ce que nous voulons faire ici.

La nécessité de donner à l'étude des sciences naturelles et des mathématiques plus de fixité et de développement ne tarda pas à se faire sentir. Dès le mois d'avril 1798, la Chambre

administrative donna au citoyen Develey, le titre de professeur honoraire de mathématiques, et décida en même temps que les professeurs honoraires auraient voix et séance en Académie. Au mois d'octobre de la même année, le Directoire lui accorda une pension de L. 1200, à la charge de donner six leçons publiques par semaine, sur les mathématiques pures et appliquées. L'année suivante, le citoyen Struve, professeur honoraire de chimie, depuis l'année 1784, fut nommé professeur ordinaire de chimie et d'histoire naturelle.

C'étaient là des acquisitions importantes pour l'Académie : deux chaires nouvelles et deux hommes distingués. Une perte douloureuse vint la frapper peu de temps après. Le savant professeur de théologie César-Alexandre Chavannes termina sa longue carrière le 2 mai 1800. Il fallut lui donner un successeur. Deux questions s'élevèrent en même temps. D'abord, comment procéder au remplacement? Jusqu'à cette époque, les épreuves avaient eu lieu à Berne et l'élection était faite par le Sénat. Seconde question : l'enseignement attaché à la chaire vacante ne devait-il pas recevoir une organisation nouvelle? L'Académie et le conseil d'éducation ne furent pas d'accord. La commission exécutive, qui avait succédé au Directoire, décida, 1° que l'enseignement devait comprendre toutes les parties de la théologie théorétique, à l'exception de la morale et de l'histoire ecclésiastique; 2° que les épreuves des aspirants consisteraient dans une *prélection* (dissertation lue en public), une dispute, soit épreuve d'argumentation sur des thèses posées par l'autorité qui dirigeait les opérations du concours, enfin une composition sur une question tirée au sort et la même pour tous les candidats; 3° que l'Académie et le conseil d'éducation dirigeraient les épreuves, feraient un rapport au Ministre et désigneraient les deux candidats les plus capables. La commission exécutive devait faire la nomination d'après le rapport du Ministre.

Quatre aspirants subirent les épreuves. Le citoyen Morin, ministre, principal du collége de Vevey, et le citoyen Pichard, pasteur, furent proposés au choix du gouvernement; le dernier fut nommé (11 octobre 1800). Le citoyen Morin, qui s'était distingué dans les épreuves, demanda le titre de *professeur adjoint*, et l'obtint du gouvernement, avec voix et séance en Académie, malgré le préavis contraire de ce corps et du conseil d'éducation.

Pendant que l'on s'occupait ainsi à organiser sur des bases plus larges la chaire de théologie, celle de droit était menacée de désorganisation. Le dévouement désintéressé du professeur la sauva.

On n'a pas oublié que lorsqu'elle fut instituée en 1710, la ville de Lausanne avait pris l'engagement de contribuer au traitement du professeur pour la somme de cinq cents florins. Cet engagement fut accompli religieusement jusqu'à la révolution. Les nouvelles autorités qui dirigeaient alors les affaires communales trouvèrent que le moment était propice pour libérer la ville de cette redevance; elles refusèrent de la payer plus longtemps. En vain la commission exécutive essaya de vaincre ce refus par la persuasion; il fallut céder, et l'on décida que le professeur serait déchargé d'une partie de ses fonctions jusqu'à ce que la somme dont il s'agissait pût lui être payée de nouveau. Le professeur comprit son devoir, en sincère ami de la jeunesse et de l'étude; c'était le citoyen Dapples; il déclara qu'il ne retrancherait rien de ses leçons publiques et qu'il attendrait tout de circonstances plus heureuses et de la justice du Gouvernement. Le conseil d'éducation transmit cette noble réponse au Ministre, en exprimant le désir que le Gouvernement indemnisât le citoyen Dapples et rétablît sa pension, dès que l'occasion le permettrait.

8.

Mort du citoyen François, professeur de physique. 1800. — Embarras administratifs pour son remplacement. — Le citoyen Struve est nommé professeur de physique et de chimie. 1801. — Nouveaux cours : 1° Économie. 2° Histoire de la Suisse. 3° Hodégèse. — Finance imposée aux externes.

Cette occasion se présenta bientôt : un changement dans la distribution de l'enseignement la fit naître tout naturellement, en amenant une réorganisation des études, à la fois partielle et éphémère. Le citoyen François, professeur de physique, fut enlevé à l'Académie (1800), sans laisser guère d'autre souvenir que celui de la parcimonie qui présidait aux expériences de ses cours et de l'habileté avec laquelle il savait y faire contribuer les élèves.

Quoi qu'il en soit, sans attendre l'ouverture du concours, le citoyen Develey, professeur de mathématiques, et le citoyen Struve, professeur de chimie, demandèrent chacun que l'enseignement de la physique fût réuni à celui dont ils étaient déjà chargés. La commission exécutive à laquelle les demandes avaient été transmises directement, ne consulta ni l'Académie, ni le conseil d'éducation ; elle décida que le cours de physique serait donné par l'un ou par l'autre des deux compétiteurs. Sur cette question de choix, le pouvoir central se trouva embarrassé, et la Chambre administrative chargea le conseil d'éducation de demander aux citoyens Develey et Struve sous quelles conditions ils s'engageraient à accepter le nouvel enseignement. Le conseil d'éducation devait donner un préavis ; il consulta d'abord l'Académie.

L'Académie répondit avec dignité et sagesse qu'il était très-

important que le nouveau gouvernement, à l'exemple du gouvernement de Berne, ne prît pas d'arrêté, tel que celui dont il s'agissait, sans la consulter; qu'il était indispensable qu'il y eût une chaire de physique distincte, vu l'importance de cette science; elle fit observer que l'Académie étant comme une pépinière d'où sortaient les instituteurs *helvétiques*, qui sont recherchés dans l'étranger, il importait d'offrir aux jeunes gens ce secours indispensable. L'Académie demandait en conséquence que l'arrêté fût révoqué, que la chaire de physique fût maintenue et qu'il y eût un concours régulier. Le conseil d'éducation appuya cette opinion de l'Académie; mais il ajouta, par une malheureuse réserve, que si la réunion provisoire de deux chaires devait avoir lieu, il pensait qu'il fallait confier la chaire de physique au professeur Develey, comme plus habile orateur.

Ni les justes représentations de l'Académie et du conseil d'éducation, ni le préavis particulier de ce dernier ne furent écoutés. Le Conseil exécutif, janvier 1801, prit une décision renfermant en substance les points suivants. En considération 1° de ce que les talents des deux professeurs qui ont offert d'enseigner la physique, sont suffisamment constatés et qu'un examen serait superflu; 2° de ce que la physique a des rapports immédiats avec la chimie et l'histoire naturelle; 3° de ce que par cette réunion l'Etat ne prive l'instruction d'aucun des fonds qui lui sont assignés, statue : 1° le citoyen Struve est nommé professeur de physique et de chimie; 2° il donnera chaque semaine trois heures de leçons sur chaque science, et de plus une répétition aux étudiants; 3° il touchera à cet effet, outre le salaire du professeur de physique, une augmentation de L. 300, sur le traitement alloué à la chaire de chimie qui est supprimée; il percevra, en sus, chaque demi-année un honoraire d'entrée de L. 8, de tout auditeur non étudiant; 4° le professeur

Develey sera invité à donner chaque semaine, outre les six leçons de mathématiques auxquelles il est tenu, deux leçons sur l'économie, particulièrement sur l'agriculture, la science forestière et celle des finances ; 5° il touchera à cet effet une augmentation annuelle de L. 300 sur les épargnes qui résulteront de la réunion de la chaire de chimie avec celle de physique. 6° Le conseil d'éducation est invité à désigner le professeur de l'académie de Lausanne qui serait le plus capable et le plus disposé à faire toutes les semaines, outre les leçons auxquelles il est tenu, et moyennant une augmentation de L. 200, deux leçons sur l'histoire de la Suisse et ses rapports avec l'histoire universelle. 7° Le même conseil indiquera entre les professeurs actuels celui qui réunirait les connaissances requises et serait en même temps disposé à faire deux fois par semaine, outre ses leçons ordinaires et moyennant une augmentation de L. 200, des leçons encyclopédiques ou à donner un cours hodégétique, soit une introduction aux sciences propre à diriger les élèves dans leurs études. 8° Les 200 francs restants devront être délivrés au citoyen Dapples, professeur en droit, comme un supplément provisoire à sa pension annuelle; mais sous la réserve expresse des droits de l'Etat sur la commune de Lausanne, chargée du paiement de cette somme, paiement qu'elle avait effectué jusqu'à la révolution.

Ces nominations exceptionnelles ne se firent pas sans difficulté : le professeur Durand fut chargé de donner le cours d'histoire de la Suisse; et l'on confia le cours d'hodégèse au citoyen Secretan, professeur de philosophie.

Ainsi, le nouveau gouvernement marqua, en passant, son empreinte. Heureuse dans ses effets, sa volonté était pourtant un abus de pouvoir, car elle s'était manifestée sans le concours des autorités instituées pour l'éclairer. Remarquons que l'on

trouve ici pour la première fois l'obligation de payer une finance, imposée aux externes pour la fréquentation des cours. Cette imposition peut aisément se justifier, malgré le caractère de fiscalité qu'elle semble présenter : elle assure aux professeurs une petite compensation des embarras et des chagrins qui sont souvent le résultat d'une trop facile admission des externes; elle tend à ramener aux études régulières les jeunes gens qui pourraient se laisser séduire par la liberté ou plutôt la licence que l'externat introduit dans la marche des travaux.

Reconnaissons surtout ici l'utilité des enseignements nouveaux. Par le caractère d'application pratique qui les distinguait, ils mettaient l'Académie en relation avec les besoins du pays. Des cours sur l'histoire de la Suisse étaient propres à unir plus intimement les esprits et les affections des jeunes Vaudois à la patrie suisse. Des notions scientifiques sur l'économie politique, sur la science forestière et sur l'administration des finances étaient indispensables dans la position que notre affranchissement nous avait faite. Enfin dans la sphère des études académiques, rien n'était plus opportun que des cours sur l'encyclopédie des sciences et sur l'hodégèse ou l'introduction aux études. On peut concevoir ces deux cours comme distincts; mais les notions qui constituent le fond de l'un et de l'autre se touchent en plusieurs points et sont susceptibles d'être distribuées dans un système unique. Or, dans une institution où toutes les branches du savoir humain sont enseignées, avec quelque liberté dans les points de vue et dans les méthodes, rien n'est plus nécessaire qu'un enseignement central qui donne aux élèves des idées sur l'ensemble des sciences, leurs rapports mutuels, leurs méthodes et leurs résultats. On montre ainsi combien il est utile, alors même que l'on ne veut approfondir qu'une seule science, de les aborder toutes pour donner

à l'intelligence une culture générale et solide. Malheureusement cet enseignement fut donné et reçu avec froideur; il se borna à quelques considérations tirées de l'Organum de Bacon et de l'introduction placée par D'Alembert à la tête de l'Encyclopédie méthodique; le professeur expliqua le tableau des sciences qui se rattache à cette introduction.

Au surplus, ces arrangements eurent peu de durée.

9.

Nouveaux changements dans le personnel de l'Académie. — Mort du professeur Dapples. 1802. — Le citoyen Carrard, docteur en droit, lui succède. — L'Académie est autorisée à conférer le grade de licencié en droit. — Tableau des professeurs. — Quelques mots sur les citoyens Pichard et Durand.

L'Académie n'ayant pas été réorganisée d'une manière générale, à l'époque de la révolution, était exposée à subir partiellement cette crise, lorsque quelqu'une de ses chaires devenait vacante. Celle de droit eut bientôt ce sort, par le décès de M. Dapples (1802). M. Morin qui s'était fait remarquer honorablement dans le concours pour la chaire de théologie, demanda qu'elle lui fût accordée sans épreuve. On peut s'étonner de cette requête de la part d'un ecclésiastique. Mais il faut se rappeler que l'enseignement du droit avait été jusqu'alors limité à la science que l'on nommait le droit naturel, science qui embrassait plusieurs parties, telles que les preuves de l'existence de Dieu, de l'immortalité de l'âme, le fondement des devoirs, et même les devoirs, autant de sujets qui sont aujourd'hui exclus du domaine juridique. La demande du citoyen Morin s'expliquait donc aisément; cependant elle ne fut pas

accueillie. Une demande semblable fut faite avec plus de raison et sans plus de succès, par le citoyen Carrard, docteur en droit et attaché à l'ordre judiciaire. On décida que les épreuves auraient lieu de la même manière que pour la chaire de théologie. On décida de plus que le nouveau professeur, enseignerait, concurremment avec le droit naturel, le droit romain et le droit civil du canton; ces deux derniers objets alternativement d'année en année. Deux candidats entrèrent dans la lice : le citoyen Carrard, dont nous venons de parler, et le citoyen Gély, ministre du culte. Le premier fut élu. Ce concours offrit un trait nouveau dans les mœurs de Lausanne : une grande affluence d'auditeurs se porta aux épreuves; il semblait que la vie scientifique prenait quelque élan. Un autre fait nouveau dans les annales académiques appartient à l'époque dont nous nous occupons (mars 1802). Un jeune citoyen vaudois, nommé Peneveyre, demanda le grade de licencié en droit. La faculté de conférer des grades scientifiques n'avait pas encore été accordée à l'Académie; elle lui fut donnée pour cette circonstance, car il ne paraît pas que la question ait été traitée d'une manière générale. L'Académie n'ayant qu'un seul professeur de droit, n'était pas bien placée pour exercer cette attribution universitaire; elle fut invitée à s'adjoindre trois jurisconsultes.

L'Académie avait acquis pour l'enseignement plusieurs professeurs nouveaux; elle s'enrichit aussi de quelques professeurs honoraires. Nous avons déjà nommé le citoyen Gindroz qui reçut le titre de professeur honoraire en 1798; il était chargé de l'enseignement des mathématiques au collége; il les enseigna aussi dans l'Académie, jusqu'au moment où une chaire spéciale fut constituée. Quatre ans plus tard, en 1802, le citoyen ministre François-Auguste-Emile Dapples, de Lausanne, lecteur de langue française dans l'université de Leipsig, demanda un brevet de professeur honoraire; il l'obtint avec le

titre de membre correspondant de l'académie de Lausanne. Moins heureux avait été le citoyen Louis Bridel, qui demanda, en 1801, le titre de professeur honoraire de littérature et des beaux-arts. Une vive opposition de l'Académie, fondée sur des motifs *de bon ordre* fit écarter cette demande. Tels sont les traits principaux que présente le tableau des professeurs durant cette période. Au moment où elle se clôt, l'Académie est composée de la manière suivante :

THÉOLOGIE DOGMATIQUE : Fr.-Ferd.-Gabriel *Pichard*.

THÉOLOGIE PRATIQUE : Alphonse *Leresche*.

LANGUE HÉBRAÏQUE : J. *Salchly*.

DROIT : Henri *Carrard*.

LITTÉRATURE GRECQUE : Moïse *Conod*.

ELOQUENCE, RHÉTORIQUE, LITTÉRATURE LATINE, principal du collége, Philippe *Dutoit*.

PHILOSOPHIE : Isaac *Secretan*.

MORALE, HISTOIRE, STATISTIQUE : J.-J. *Durand*.

PHYSIQUE, CHIMIE, HISTOIRE NATURELLE : *Struve*.

MATHÉMATIQUES : Emmanuel *Develey*.

La plupart de ces hommes sont déjà connus de nos lecteurs. Deux d'entre eux seulement, MM. Pichard et Durand doivent obtenir ici une mention spéciale. Nous retrouverons les autres à la fin de leur carrière, et lorsque l'ensemble de leurs travaux permettra d'en faire une plus juste appréciation.

M. Pichard suivait dans son cours de théologie dogmatique, le *Compendium theologiæ* d'Ostervald : c'est la doctrine de la Confession exposée avec fidélité, mais avec moins de rigueur et de sécheresse ; le *Compendium de Schroeck* lui servait de guide pour l'histoire ecclésiastique. M. Pichard était un penseur assez profond, d'un esprit synthétique, original ; ses directions pour la prédication étaient excellentes et d'une grande portée.

Mais chez lui les dons et la culture littéraires étaient faibles; son élocution manquait d'agrément; le goût des études théologiques ne fut pas ranimé. Citons ici quelques lignes d'un homme, bien placé par sa position et par la justesse de son esprit, pour apprécier notre professeur.

« Le genre particulier de l'esprit du professeur Pichard était » la justesse, la solidité, la profondeur; sous un extérieur » d'abord peu animé, on pourrait même dire timide et embar- » rassé, son âme recélait une grande chaleur de sentiment, » qui venant par degré à se développer, produisait une foule » de traits d'une éloquence forte et concentrée. Comme il mé- » ditait beaucoup, il donnait aussi beaucoup à penser; quelque » plein, quelque nourri que parût un de ses discours, lorsqu'on » l'entendait, il y avait encore bien des choses à y décou- » vrir à la lecture. Le professeur Pichard était né travailleur; » aucune peine ne le rebutait; du moment que ses veilles pou- » vaient être consacrées à quelque objet d'utilité publique, elles » ne lui paraissaient ni longues, ni fatigantes. Il ne considérait » point s'il y était appelé par son tour, ou si déjà il avait fait sa » part du travail commun ; sa part n'était jamais faite, tant » qu'il restait quelque chose à faire. Aussi les différents corps » et sociétés auxquels il appartenait, lui rendaient-ils le témoi- » gnage unanime qu'il fût un de leurs membres les plus actifs, » les plus dévoués, les plus instruits, les plus habiles à dé- » brouiller un fait ou une question, et les plus féconds en sages » avis. Là où il était assis, là, à chaque délibération, se por- » taient les regards, comme vers un magasin toujours ouvert, » toujours fourni (78). »

Celui de tous les professeurs de cette époque dont il importe le plus de nous occuper ici, c'est M. Durand; aucun n'a exercé une influence plus longue et mieux sentie.

François-Jacob Durand était né en 1727, dans un village des

environs d'Alençon, d'une famille qui appartenait à la communion catholique. Nous passons sous silence les événements de sa jeunesse; quelques-uns ont un intérêt romanesque. A vingt-six ans, c'était en 1754, il arriva à Lausanne où il se maria; son intention était d'abandonner le catholicisme, d'embrasser la religion réformée et même d'entrer dans le ministère ecclésiastique. En effet, en 1760, après quelques études dans l'académie de Lausanne, il fut consacré. Il n'avait apporté de France aucune fortune; mais il possédait la richesse du talent, de l'activité et de la modération. Des leçons en ville sur la langue latine, la littérature française et l'histoire lui avaient procuré pendant ces six années un mince, mais suffisant revenu. Après sa consécration, il alla à Berne, où il prit part, pendant quelques années, à la direction du séminaire de la jeune noblesse, lequel fut ensuite réuni à l'Académie. M. Durand ne savait pas l'allemand; le séjour de Berne lui était moins agréable que celui de Lausanne; il se fixa de nouveau dans cette dernière ville, acheta la bourgeoisie et devint ainsi citoyen suisse. Ce ne fut que par une grande activité qu'il pourvut aux besoins de sa famille. Leçons, prédications toujours suivies avec empressement, collaboration à divers journaux littéraires, il ne négligeait aucun des moyens qui sont la ressource de l'homme de lettres. Enfin en 1785, il vit s'ouvrir devant lui la carrière académique par une nomination de professeur honoraire avec séance et voix en Académie. Cette position encore précaire fut améliorée en 1788 : la chaire de morale et de statistique lui fut conférée. Depuis cette époque, sa vie eut une direction plus fixe; l'Académie, les étudiants remplirent principalement ses pensées et son cœur. N'oublions pas de dire qu'il prenait une part active à la direction du séminaire français; sa première patrie n'avait pas perdu tous ses droits à son affection. M. Durand termina sa carrière en 1816; il avait

atteint l'âge de quatre-vingt neuf ans. Sa mort fut une perte publique; il était devenu l'homme de tous, l'ami de tous; on avait besoin de le voir, de l'entendre. On savait l'heure de sa promenade et on l'attendait. Il semblait qu'il était un monument qui appartenait à la ville et qui la caractérisait. Les étudiants en particulier s'étaient transmis d'âge en âge l'habitude de l'aimer, de le visiter et de l'écouter. Son dernier soupir retentit douloureusement au fond de leur âme.

Nous ne pouvons résister au plaisir de déposer encore ici quelques lignes écrites par le magistrat dont nous avons déjà invoqué une fois le témoignage : son opinion est, en toutes choses, une grande autorité. « François-Jaques Durand demeurera per-
» pétuellement, parmi nous, un modèle, comme ecclésiastique,
» comme prédicateur, comme professeur, et comme homme
» de lettres. Laborieux, assidu, jaloux, jusqu'au scrupule, de
» satisfaire à tous ses devoirs, il a donné sans relâche l'exemple
» de ce travail, que, dans un de ses discours académiques, il
» nous enseignait si bien à mettre au rang des premières vertus
» de l'homme et du citoyen. Disons tout, en un mot, il a
» rempli sa longue vie. A un esprit naturellement fin, délicat,
» enjoué, M. Durand joignait cette urbanité et cet atticisme
» que donne le commerce habituel des muses françaises, grec-
» ques et romaines, mais qu'il ne donne guère qu'à ceux qui
» en ont déjà en eux-mêmes le principe. Il y avait entre son
» esprit et son caractère une liaison, qui ne se trouve pas chez
» tous les hommes. Il était bon, doux, indulgent, religieux,
» modeste, résigné dans le malheur, simple comme la co-
» lombe. Sa rencontre, sa seule vue rendait le cœur serein.
» Depuis plusieurs années, nos séances (du conseil général
» académique), par un effet de son grand âge, étaient privées
» de l'agrément de sa présence; mais, du moins, nous appre-
» nions qu'il existait encore; que, retiré dans l'intérieur de sa

» maison, il faisait encore ses leçons à ses chers élèves; qu'ac-
» cessible pour eux, comme il l'avait toujours été, il les ad-
» mettait encore, indépendamment des leçons proprement dites,
» à venir le consulter et converser avec lui; autre genre de
» leçons qui ne le cèdent en rien aux premières. Ainsi, jusqu'au
» bout, il les éclairait des derniers rayons d'une lumière qui
» allait s'éteindre. Que dis-je? continuant de les avoir présents
» à sa pensée, pendant les rêveries qui ont précédé sa fin,
» d'une voix errante et mal articulée, il leur parlait encore.
» Aussi combien n'a-t-il pas été regretté d'eux! Avec quelle
» solennité particulière n'ont-ils pas rendu les derniers devoirs
» à ce Nestor de notre académie, auquel on pouvait si bien
» appliquer ce qu'Homère dit du sien :

De ce sage vieillard la facile éloquence
Coule ainsi que le miel par l'abeille amassé,
Deux générations sous ses yeux ont passé.

Iliade, trad. par Rochefort. L. 1, v. 266.

» Longtemps notre ville se souviendra de ce grand convoi
» funèbre, obstruant nos rues, et laissant douter aux specta-
» teurs attendris s'il était plus honorable au saint vieillard qui,
» ainsi escorté, s'en allait vers sa dernière demeure, ou à cette
» jeunesse reconnaissante qui, d'un pas ralenti par le respect
» et les yeux baissés par la douleur, portait ou accompagnait
» ce vénérable dépôt. Et, pour que rien ne manquât à l'hom-
» mage de leur piété filiale, l'un d'eux s'avance et dans un
» discours (79) qu'interrompaient les larmes, retrace et la vie
» et la mort et les dernières paroles de cet homme rare, en qui
» par un assemblage exquis, tout semblait avoir été organisé
» pour l'innocence et pour Dieu (80). »

On comprend quelle influence un tel professeur exerça sur la jeunesse académique, pendant une carrière de plus de trente années. Les étudiants commençaient avec lui quelques-unes de

leurs études; au moment de les achever, ils recevaient encore ses leçons. La statistique, l'histoire et la morale étaient les objets de son enseignement public; dans des cours particuliers, il s'occupait de littérature française et de composition française. Ainsi, en contact avec l'esprit des élèves par des points divers, il soignait leur culture intellectuelle dans plusieurs directions essentielles, et le charme de ses leçons, données toujours avec vie, entremêlées d'anecdotes ou de citations classiques, ajoutait à l'autorité du professeur l'autorité du plaisir. L'esprit de M. Durand correspondait parfaitement à son instruction : on y trouvait l'influence de sa nationalité française et de sa vie agitée par mille incidents, partagée entre mille travaux : le temps avait manqué à son âme pour se recueillir profondément; sa pensée n'avait pas rassemblé et concentré ses forces. Avec des connaissances très-variées, mais un peu superficielles, il cherchait le facile, l'agréable, l'élégant plus que le sérieux et le solide. Il ne s'attachait pas à obtenir par les efforts de la méditation des idées neuves, originales ou profondes, ni à coordonner son travail dans un plan fortement conçu et lentement mûri. Un ordre facile, mais superficiel, plutôt formel que substantiel, des idées ingénieuses, et surtout la tournure gracieuse de la phrase, l'effet littéraire du style, le *classique* timide, tels étaient ses goûts, ses exemples et ses conseils. La littérature latine et la littérature française lui étaient assez familières; mais l'énergie et la force des sentiments, l'élévation des pensées, le trouvaient moins sensible que le mérite littéraire de la forme. Dans ses leçons de morale, il écartait presque entièrement le point de vue philosophique pour s'attacher au point de vue du christianisme : excellente direction, mais trop exclusive, pour un enseignement scientifique; et même il préférait à un système basé sur les dogmes positifs du christianisme une suite de discours rattachés à quelques passages de l'Ecri-

ture. Il pensait que ses leçons étant destinées à former des prédicateurs, devaient être plus oratoires, nous dirions volontiers plus sermonnaires que théologiques. La prédication était pour lui une œuvre digne d'une préparation soignée. Il condamnait cette méthode d'improvisation, si agréable à la paresse, et qu'un grand talent peut seul faire accepter. Dans ses croyances religieuses, M. Durand n'avait rien de sec, rien d'exclusif; il était aimable, généreux et tolérant. Son cœur le lui commandait et l'expérience de la vie avait développé ces primitives impulsions. Indulgent dans les examens, compatissant pour les peines et les revers des étudiants, il attirait aisément ainsi leur affection et leur confiance. Il y avait dans son élocution un accent provincial, qui imprimait à son enseignement comme à sa conversation un cachet d'originalité, au milieu de notre bon langage vaudois.

Personne ne sera surpris qu'un professeur aussi habile et aussi aimé ait eu des disciples qui l'ont accepté comme modèle du prédicateur et du théologien. M. Durand a fait école; mais, comme il arrive d'ordinaire, les disciples ont exagéré les défauts du maître. Prédication peu approfondie, animée par l'esprit, plus que par le cœur, élégante, mais rarement pathétique; style littéraire, mais pas assez biblique; telle fut l'éloquence de l'école; elle s'est fait longtemps remarquer dans notre pays et plus encore, nous assure-t-on, dans les églises de France. Nous ne voulons pas apprécier les convictions théologiques de notre professeur : des documents complets nous manqueraient pour un si grave jugement. Nous ne savons pas qu'elles aient été taxées d'hérésie; mais nous savons que les ardents prédicateurs du réveil religieux de ce dernier demi-siècle accusaient de froideur et de défaut de vie l'orthodoxie de M. Durand; ils voyaient même dans cette indifférence l'une des causes de la décadence de la foi chez les pasteurs français sortis du séminaire de Lausanne (81).

10.

Les étudiants. — Leur éloquence à la tribune populaire. — Le concordat. — M. de Châteaubriand. — Un journal publié par des étudiants.

La révolution française et les orages dont elle menaça la Suisse, avant de l'envahir, avaient dépeuplé l'Académie; la révolution helvétique n'était pas propre à ramener les élèves. La moyenne de 130 ne fut plus qu'un chiffre historique. Dans les années qui précédèrent 1798, le nombre des étudiants flottait entre 60 et 80; en 1798, on en comptait 55, et ce chiffre, déjà si faible, diminua encore graduellement jusqu'en 1803; l'Académie ne comptait plus alors que 38 élèves, et 30 d'entre eux jouissaient d'une bourse ou gage. On cherchait ainsi à les retenir pour le service des églises. Il est incontestable aussi que les grands événements dont la Suisse était le théâtre donnaient quelque impulsion aux études libres et faisaient pressentir que des carrières nouvelles s'ouvriraient bientôt pour la jeunesse; car au moment où le nombre des étudiants réguliers était réduit à 38, on comptait 35 externes, jeunes gens qui ne se destinaient pas à la carrière ecclésiastique.

Faibles dans leur nombre, les étudiants ne l'étaient pas moins dans leurs études. La vie studieuse, languissante sous le régime bernois, ne s'était pas ranimée. A peine trois ou quatre étudiants pouvaient-ils être signalés comme d'honorables exceptions.

L'Académie elle-même était demeurée un peu bernoise, et la plupart de ses membres, lorsque notre révolution s'accomplit, accordèrent au gouvernement tombé, des regrets peut-être trop vifs et trop prolongés : hommage de reconnaissance pour

les longues années de paix et de bien-être dont ils lui étaient redevables. Le tourbillon politique entraîna cependant quelques professeurs; les citoyens François et Develey étaient à la hauteur de l'époque, langage du jour, et les assemblées populaires les entendirent plusieurs fois attaquer avec une éloquence plus chaleureuse qu'académique, les aristocrates, les oligarques, et défendre la cause de la liberté, les droits du peuple et les principes de la raison. Quelques étudiants s'émurent aussi de l'émotion générale; ils s'élancèrent à la tribune populaire, et, avec leur jeune éloquence, exprimèrent leurs vœux pour la patrie; l'un eut le courage d'attaquer l'étude des langues latine et grecque : antique tourment de la jeunesse, abus aristocratique, il appartenait à la révolution d'en faire justice; un autre, le citoyen Boisot, qui, dès cette époque, se consacra aux affaires publiques, insista dans un discours animé, mais sage, et dont il n'y aurait rien à retrancher dans aucun temps, sur les devoirs que la liberté impose, avec les droits dont elle est le principe; il traçait ainsi, à l'entrée de sa carrière, la morale de toute sa vie (82).

L'élan qui commençait à se montrer dans la jeunesse académique ne fut pas exclusivement politique et ne pouvait pas l'être. Les études y participèrent, dans une direction à la fois littéraire et religieuse, sous l'influence du professeur Durand. Insensiblement, chez quelques étudiants, le travail ne se restreignait plus servilement aux études obligatoires; l'horison s'agrandit. C'était surtout vers la France que les regards aimaient à se porter. Le mouvement révolutionnaire s'apaisait; le repos semblait renaître, et la religion bannie apparaissait de nouveau, divine consolatrice, immortelle espérance. Deux voix puissantes, bien différentes l'une de l'autre, et pourtant d'accord en plus d'un ton, firent entendre, à peu près dans le même temps, un grand appel à la religion du Christ. D'abord,

le concordat de 1801 entre le Pape Pie VII et le gouvernement français, et bientôt après, en 1802, le beau livre du *Génie du Christianisme*.

Elle fut surtout vive et profonde, l'impression produite sur notre jeunesse par l'ouvrage de M. de Châteaubriand, ouvrage religieux et nullement théologique, littéraire et d'une littérature nouvelle, original et pourtant universel, en prose et pourtant poétique, s'adressant à tous les besoins de l'intelligence, de l'imagination et du cœur. Quelques-uns de nos étudiants, vivement émus, voulurent s'associer aux défenseurs de la religion. La publication d'un journal, événement nouveau dans notre académie, révéla tout à coup une vivacité de sentiment et un talent littéraire peu communs. Messieurs Gonthier, Gautheron, François Chavannes et Roux, étudiants en théologie, publièrent, sous le titre de *Voix de la religion au XIXme siècle,* un écrit périodique sur les circonstances de l'époque (83). A côté de quelques articles sur divers sujets de religion et de littérature religieuse, les jeunes auteurs accordèrent une grande place aux pièces officielles relatives au Concordat; ils insérèrent aussi, avec quelques observations, des extraits étendus du *Génie du Christianisme*. Toutes les lignes, dans ces trois volumes, respirent un sentiment religieux plein de douceur; mais il ne faut y chercher ni le dogmatisme sévère des premiers siècles de la réforme, ni les doctrines exclusives des réveils religieux modernes. C'est dans les cœurs que les jeunes auteurs veulent propager le christianisme; ils savent que montrer combien il est aimable, c'est montrer combien il est vrai.

Le rapprochement des sectes chrétiennes fut aussi un de leurs vœux les plus chers; leurs efforts ne font point défaut à cette belle cause, aujourd'hui de plus en plus désespérée, mais laissée encore du moins aux bienfaits de l'avenir.

Ce mouvement religieux et littéraire se présentait comme l'heureux symptôme d'une vie nouvelle. Mais il y avait aussi, autour de notre jeunesse académique, des éléments contraires au développement de la vie scientifique et même de la moralité. Lausanne était devenue une place militaire; des troupes françaises la traversaient pour se rendre en Italie, et souvent elles y stationnaient. Comment nos jeunes élèves auraient-ils pu résister à toutes les séductions des parades, des symphonies militaires et même de cette conversation vive, animée, franche, spirituelle du soldat français? Pour quelques étudiants, ce furent là des distractions fatales; plusieurs furent même initiés à des mœurs de corps de garde, qui leur étaient demeurées jusques là fort étrangères. Mais il fallait subir cette mémorable époque, avec ses grandeurs et ses misères.

Telle fut l'Académie sous la république helvétique une et indivisible. Sans recevoir aucun changement important ni dans son organisation, ni dans sa direction essentielle, elle ne put échapper cependant à l'influence des temps.

11.

Institutions diverses. — Collége lémanique, colléges des villes. — Projet d'un collége cantonal au château de Grandson. — Etat des *moyens littéraires :* bibliothèques, musées, collections, dans quelques districts. — Conclusion.

Le collége attaché à l'Académie, et que l'on appela *Collége lémanique*, fut conservé sans modification, avec ses quatre classes pour l'enseignement de la religion et des langues anciennes, et ses deux classes pour celui des mathématiques, de l'histoire, de la géographie et de la langue française.

La réunion du Pays de Vaud à la Suisse, à titre de canton, rendait plus sensible la lacune que nous avons signalée pour l'enseignement de la langue allemande. Aussi, dès le mois de novembre 1798, l'Académie, soutenue par le conseil d'éducation, demanda au ministre des arts et sciences, l'établissement d'un maître de langue allemande. Cette demande n'eut pas de résultat.

Le nombre des élèves du collége, qui avait diminué depuis quelques années dans la même proportion que celui des étudiants de l'Académie, sembla prendre quelque accroissement. Depuis 1790 à 1797, il avait flotté entre 22 et 48. Depuis 1798 à 1803, il s'éleva à 50, et ne descendit pas au-dessous de 36. Nous ne parlons que du collége latin.

On comprend que la bibliothèque académique demeura étrangère à la révolution : elle n'en reçut ni bien, ni mal. Toutefois le ministre des sciences, embrassant dans sa sollicitude pour l'instruction publique toutes les institutions qui l'intéressent, voulut connaître l'état des bibliothèques de la Suisse. Nous avons dit qu'un inspecteur général fut nommé en 1800; déjà au mois de mars 1799, l'Académie avait reçu une série de questions relatives à ces établissements, avec invitation d'y répondre pour la collection dont l'administration lui était confiée. Une commission fut chargée de préparer une réponse. L'intervention bienveillante du Ministre n'eut pas d'autre résultat.

L'attention du Ministre devait aussi se porter sur les colléges qui existaient dans divers lieux du pays; ces établissements étaient importants, puisqu'ils offraient les premiers éléments de la culture littéraire et scientifique. En 1799, il y avait des colléges à Vevey, à Morges, à Rolle, à Aubonne, à Orbe et à Yverdon. Le 16 mars de cette année, le conseil d'éducation décida d'appeler l'attention du Ministre sur la direction de ces

établissements; ce ne fut cependant que vers la fin de l'année suivante (le 22 octobre 1800), qu'un arrêté du directoire exécutif régularisa l'organisation des chambres collégiales : le nombre des membres fut fixé à cinq; leur nomination devait être faite de concert par la municipalité, l'inspecteur des écoles de l'arrondissement, le pasteur du lieu et la régie. La chambre collégiale choisissait son président; elle avait la surveillance immédiate des écoles de la commune; l'inspecteur siégeait de droit dans les chambres collégiales; il opinait le premier.

L'organisation des colléges était elle-même très-imparfaite. En 1801, les colléges d'Aubonne, de Nyon, d'Orbe et de Rolle n'avaient qu'une classe, et même l'existence de ce dernier établissement s'était trouvée fort en danger à la fin de l'année 1798. Le conseil d'éducation le sauva en annulant une décision par laquelle la bourgeoisie de Rolle supprimait la classe latine, et renvoyait l'instituteur sans indemnité.

On voit que toute cette partie de l'instruction publique présentait beaucoup d'incomplet et de décousu. Ce vice radical était reconnu : on voulut y remédier, en formant un collége assez semblable, dans des proportions réduites, à l'université fédérale dont le Ministre avait conçu l'idée. Mais ici l'initiative n'émana pas du gouvernement. Au mois de novembre 1800, un citoyen, nommé Martinet, présenta au Ministre le plan d'un collége cantonal qu'il proposait d'établir dans le château de Grandson. Le conseil d'éducation fut invité à examiner le projet. C'était une entreprise gigantesque, inexécutable, surtout dans les circonstances actuelles. Cependant le conseil d'éducation pria l'auteur de venir lui donner, dans une séance, les explications convenables. Le citoyen Martinet exposa que ce plan avait été formé par plusieurs personnes, d'après ceux des colléges de la Flèche et de St.-Rambert; qu'il serait proposé au public par voie de souscription, et qu'aussitôt qu'il y

aurait des souscriptions pour 100 élèves, l'établissement pourrait se former. On ne demandait point, ajoutait le citoyen Martinet, que le Gouvernement fournît des fonds, mais seulement qu'il prît l'institution sous sa surveillance, en faisant nommer, par une autorité de son choix, le directeur et les professeurs, ou bien en remettant la direction à l'Académie.

Ce plan fut soumis au Ministre qui ne tarda pas à répondre qu'il ne pouvait en aucune façon être agréé par le Gouvernement.

Ce n'était pas que le Gouvernement ne voulût favoriser la centralisation; cette tendance était celle des institutions de l'époque et, dans la pensée du Ministre, l'instruction publique comprenait la culture intellectuelle du peuple dans sa généralité. Déjà au commencement de l'année 1799 (le 21 février), ce fonctionnaire demanda au conseil d'éducation des renseignements sur l'état des *moyens littéraires* dans le Canton relativement 1° aux bibliothèques publiques et aux musées. 2° aux bibliothèques particulières, recueils (collections), et cabinets divers; 3° aux artistes. Le conseil d'éducation chargea les inspecteurs des écoles de lui procurer les informations demandées. Il est à regretter que les rapports de ces fonctionnaires n'aient pas tous été conservés. Voici cependant quelques traits qui donneront une idée du pays à la fin du XVIIIme siècle. A Vevey, il n'existait point de bibliothèque publique; mais on signale les bibliothèques particulières des citoyens de Joffrey et Levade. Le cabinet de physique du citoyen Levade était la seule collection remarquable. Comme artiste, on nommait le citoyen Dumoulin, dessinateur et peintre, qui donnait gratuitement des leçons au collége.

A Morges, il n'y avait point également de bibliothèque publique; mais une bibliothèque de souscription et trois cabinets littéraires. On indiquait comme artiste le citoyen Mallet, au-

teur des cartes géographiques de Genève, du Pays de Vaud et de la Suisse.

Le district d'Orbe se présenta sous un aspect intéressant. La ville elle-même ne possédait pas de bibliothèque publique; mais on y remarquait plusieurs bibliothèques particulières: celle du citoyen Thomasset, riche en classiques grecs et latins; celle du citoyen Davel, composée d'ouvrages de botanique et d'histoire naturelle; celle du docteur Perey, contenant un choix des meilleurs livres de médecine, enfin celle des frères Carrard, qui présentait divers livres scientifiques. On citait plusieurs hommes dont les noms méritent d'être conservés: Jacquard, orthopédiste; Guignard, de Montcherand, décorateur et architecte; les frères François et David Glardon, de Vallorbes, mécaniciens; Jacob Glardon, de Vallorbes, inventeur des montres automates, enfin Jacob Vallotton, habile horloger, qui fabriquait des limes d'une grande renommée.

Le tableau est différent à Moudon : dans tout le district, il n'y a ni bibliothèque publique ou particulière, ni cabinet d'histoire naturelle, ni artiste distingué.

Ce sont là les renseignements que nous avons pu recueillir; nous regrettons de n'avoir aucune donnée sur l'état des autres districts du pays : nul doute qu'ils n'offrissent aussi quelques traits intéressants. La ville de Rolle possédait le citoyen Favre, docteur en droit, ami de Fréderic-César de la Harpe. M. Favre a laissé une bibliothèque riche en ouvrages sur la Suisse; il possédait aussi plusieurs manuscrits, entre autres quelques-uns de Ruchat. M. de Salgas, émigré français, distingué par son esprit, avait fixé son séjour dans cette charmante ville.

Ici (1803) se termine l'esquisse de notre instruction publique, pendant la durée de la république Helvétique une et indivisible. Cette période occupe une grande place dans l'histoire de la

Suisse et particulièrement dans celle de notre canton : elle renferme le principe de notre vie cantonale tout entière. Toutefois aucune institution nouvelle et durable n'a signalé l'action du pouvoir qui passait au travers des destinées de la Suisse. Des oscillations, des luttes de partis, des révolutions intérieures, des gouvernements qui se renversent, des constitutions dont à peine on a le temps de faire l'épreuve; voilà le tableau politique de la patrie suisse. De plus sombres couleurs viennent même l'attrister : les armées étrangères couvrent le pays; le soldat russe, le soldat autrichien, le soldat français ont choisi nos campagnes pour résoudre avec l'épée et le canon, avec le carnage et l'incendie, ces questions de principes qui font le sort des peuples. Au milieu de ces agitations et de ces guerres, en présence d'un avenir qui n'était qu'un abîme d'incertitudes, les sciences et les arts, amis de la paix et de la sécurité, ne pouvaient recevoir un développement régulier; quelques moments d'attention bienveillante ne suffisaient pas pour en assurer la prospérité, et d'ailleurs, au milieu de cette tourmente, les ressources pécuniaires manquaient au Gouvernement. Dans notre pays, ni les professeurs de l'Académie, ni les instituteurs du collége ne recevaient leurs traitements; les gages même n'étaient pas payés aux étudiants. Ces dettes sacrées ne purent être acquittées qu'avec le produit de la vente des biens nationaux.

Quelle fut donc la mission de cette grande époque? Cette mission fut belle : apporter la liberté; ouvrir les âmes à ce noble sentiment; créer un temps nouveau; répandre des idées, des espérances, des désirs, auxquels d'année en année, de progrès en progrès, l'avenir est chargé de répondre.

APPENDICE.

N° 1.

a) SOURCES. — MANUSCRITS.

Les documents *manuscrits* dont on a fait usage pour la composition de cette Histoire de l'instruction publique, sont principalement, avec les *Acta*, ou procès-verbaux des séances de l'Académie :

1° *Recueil de lois et ordonnances souveraines qui doivent servir de règle à l'Académie,* extrait de tous les livres et journaux académiques par le recteur Alex.-César Chavannes ; Lausanne, 1782. 1 vol. folio.

Ce livre appartient aux archives de Acadl'émie ; il est désigné sous le nom de *Livre Chavannes*. Il commence à l'année 1550.

2° *Liber academicus,* cujus primâ parte nobilissimorum et amplissimorum dominorum præfectorum Lausannensium ; nec non reverendorum et clarissimorum pastorum et professorum Lausannensium, præcipuarumque rerum sub illis gestarum chronologica series ; parte secunda, ejusdem academiæ leges ; parte denique tertiâ, supremi magistratus varia decreta ad academiæ (officia) facientia, continentur. Collectore Jacobo Girardo des Bergeries. med. doct. linguæ hebrææ professore et p. t. academiæ rectore. anno 1679. 1 vol. petit in-folio.

Ce livre appartient aux archives de l'Académie ; il est désigné sous le nom de *Livre noir*. Pendant les dernières années de l'académie ancienne, chaque professeur nouvellement élu écrivait dans ce livre une courte notice sur sa vie et l'époque de son entrée dans l'Académie. La dernière inscription a été faite par M. Alex. Vinet, en 1837.

3° *Copie du Code académique de Lausanne, de* 1550 *à* 1764. 214 pages. 1 vol. petit in-folio. Ce code renferme 3 parties : 1° de l'Académie. 2° des étudiants et des ministres. 3° du collége ; il présente sur chaque sujet, les ordonnances, règlements, statuts, etc., émanés du gouvernement de Berne, depuis 1550 à 1764. C'est le *Corpus juris* de l'Académie. C'est un règlement général, résumant, citant, complétant tous les règlements. Ce recueil est un travail de compilation sans caractère officiel : on y trouve des remarques de l'écrivain, et même l'emploi de la première personne *j'ai vu*. A ce code est annexé au moyen de la reliure un cahier de 26 pages, intitulé *Ordonnances ou règlements académiques*, revus en 1788, et corroborés par le Sénat.

Ce livre est déposé au bureau du Département de l'Intérieur.

4° *Un manuscrit du professeur Alexandre-César Chavannes.* 1 vol. in-8. Cet ouvrage est une exposition complète et détaillée de l'organisation de l'Académie et du collége ; il est divisé en trois parties. 1° Du Corps académique et des professions. 2° Des étudiants et des impositionnaires. 3° Du collége. Le chapitre premier de la première partie contient, en dix pages, une histoire abrégée de l'Académie dès son origine. Le chapitre second présente en 17 pages l'histoire du collége, de la bibliothèque et des fonds pécuniaires de l'Académie, etc., etc. Toutes les parties de l'établissement académique, les usages, les formalités, les us et coutumes sont exposés avec un soin religieux.

Ce livre est déposé à la bibliothèque cantonale.

5° *Discours sur la fondation de l'Académie de Lausanne*, prononcé le jour des promotions, 2 mai 1737, par le recteur Ruchat.

Dans ce discours intéressant, Ruchat expose d'abord les motifs qui ont engagé le gouvernement de Berne à fonder une académie, à Lausanne ; c'était pour détruire l'ignorance qui régnait dans le pays, et avoir un séminaire de pasteurs pour les églises : Il passe ensuite rapidement en revue les professeurs qui se sont le plus distingués. A ce cahier de 19 pages in-4° sont jointes quelques feuilles intitulées : *Histoire littéraire de l'académie de Lausanne ;* ce sont simplement

des notes chronologiques sur les professeurs, avec l'indication de leurs ouvrages ; matériaux assez incomplets.

6° *Matériaux pour une histoire littéraire de l'académie de Lausanne et du canton de Vaud.* 1828. Le titre porte, de plus, *ces matériaux ont été recueillis pendant vingt ans au moins par Ph. Bridel, pasteur à Montreux.* Cette inscription est de la main de M. le pasteur Bridel lui-même. 1 vol. in-4° de 133 pages. Ce volume renferme des notices biographiques et littéraires, en général complètes et détaillées, sur tous les pasteurs et professeurs qui ont siégé dans l'Académie, depuis le réformateur Viret jusqu'à la date de l'ouvrage ; les professeurs honoraires, les régents du collége, les secrétaires de l'Académie y ont leur place. Malgré quelques erreurs inévitables, cet ouvrage est tout à fait précieux pour notre pays, par l'immense érudition dont il est le dépôt. Il est difficile de se faire une idée des recherches qu'il a exigées. M. le professeur Develey a joint à l'ouvrage une table alphabétique qui en facilite l'usage.

7° Un volume manuscrit déposé à la bibliothèque cantonale (Bibliothèque vaudoise 193 *C.*) in-4°. L'auteur est Jean-Baptiste Plantin. Ce manuscrit contient plusieurs pièces sur divers sujets relatifs à l'histoire du pays, à celle de la ville de Lausanne et aux mœurs du temps. L'Académie a aussi sa part ; on remarque entre autres morceaux qui la concernent, une liste des professeurs rangés dans l'ordre chronologique, depuis la mort de Farel en 1568 jusqu'en 1700, époque de la mort de l'auteur.

b) NOTE SUR LA DATE DE LA FONDATION DE L'ACADÉMIE.

Nous plaçons la fondation de l'Académie en 1536 ou en 1537 ; ces deux millésimes ne sont pas séparés par une année, mais seulement par quelques mois.

Voici les autorités qui appuient cette indication.

I. *Manuscrits.*

1° Le LIVRE NOIR. Les inscriptions commencent à l'année 1536, sous le bailliage de Sébastien Naiguely, arrivé cette année-là. On trouve Guillelmus Farellus, Petrus Viretus, Beatus Comes, puis Merlin, Hottomann.

2° Le manuscrit *Chavannes*, coté plus haut sous le N° 4, fixe l'année 1536.

3° Le manuscrit de M. Bridel, intitulé *Matériaux pour une histoire littéraire de l'Académie*, indique la même année 1536.

4° Le manuscrit de Plantin, inscrit sous le N° 7, fixe également l'année 1536.

II. Cette date a été adoptée par les historiens qui font mention de l'Académie.

RUCHAT. 1537. « Cette même année, LL. EE. de Berne fondè» rent une *académie* dans la ville de Lausanne, pour y avoir un sémi» naire de ministres. » RUCHAT, *Abrégé de l'histoire ecclésiastique.*

Le même auteur s'exprime de la manière suivante dans son Histoire de la réformation de la Suisse. « Il est indubitable qu'il y avait » à Lausanne en 1537, un professeur de langue hébraïque. La même » année, LL. EE. appelèrent de Zurich le célèbre Conrad Gessner, » pour être le premier professeur en langue grecque. »

« Jusqu'en 1540, il n'y eut point de règlement fixe pour les deux » professeurs en langue hébraïque et en langue grecque. Mais cette » année-là, les Seigneurs de Berne ayant trouvé à propos de fonder à » Lausanne un grand collége, dans la même vue qu'ils y avaient éta» bli une *académie*, firent un règlement fixe pour ces deux profes» sions. » RUCHAT, *Histoire de la réformation de la Suisse*, édition donnée par M. Vulliemin; T. III, pages 435 et suivantes.

PELLIS. « 1537. Les Bernois fondèrent une académie à Lausanne; » ce fut dans le principe un séminaire, puisqu'on n'y établit que qua» tre professeurs de théologie; ils étaient destinés uniquement à » former des prédicateurs évangéliques. »

— « 1541. Fondation d'un collége d'instruction publique à Lau-

sanne. » Pellis, *Eléments de l'histoire de l'ancienne Helvétie et du canton de Vaud.* Lausanne 1806. T. II, p. 205 et 207.

M. Verdeil place la fondation de l'Académie en 1537; mais il ajoute que, avant cette fondation, le réformateur Viret, à côté de ses fonctions pastorales, instruisait des prêtres convertis, de jeunes clercs et des réformés pour exercer le ministère. Verdeil, *Histoire du canton de Vaud.* T. II, p. 57.

Il serait aisé de multiplier ces citations; mais nous préférons nous borner aux témoignages des auteurs qui ont écrit sur la foi de leurs propres recherches. Un regret nous reste cependant. Aucun document officiel et contemporain ne vient confirmer ces indications. Monsieur l'archiviste Baron, dont la complaisance éclairée ne fait jamais défaut à ceux qui la réclament, nous a déclaré que l'acte de fondation de l'académie de Lausanne ne se trouve aux archives cantonales, ni en original, ni seulement par copie. Il en est cependant fait mention très-succinctement dans une note de deux lignes, écrite en allemand, ainsi que du règlement primitif pour l'Académie dont on cite la date au 30 octobre 1540.

J'ai eu aussi l'avantage d'obtenir que des recherches fussent faites dans les archives de l'Etat de Berne, et j'en dépose ici les résultats, avec l'expression de ma reconnaissance pour les personnes qui ont bien voulu se charger de ce travail important.

1° Une lettre que Berne adressa, le 24 septembre 1540, à Neuchâtel pour obtenir Maistre Mathurin Cordier, en qualité de recteur du collége; en voici le commencement :

« Notre aimable salutation, etc., etc. Nous avons pour le bien
» public de tous ces pays et avancement de la religion, advisé de
» dresser un collége en notre ville de Lausanne, et, à ce effect, or-
» donné lecteurs et maîtres, etc., etc. »

2° Extrait du registre des lettres allemandes de l'Etat souverain de Berne. *Lettre adressée par LL. EE. à leur Baillif de Lausanne,* le 30 octobre 1540. X. page 548.

« Nous avoyer et Conseil de Berne, salut d'abord à notre ferme,
» cher, fidèle citoyen. Après avoir décidé d'établir un collége dans

» notre ville de Lausanne et de laisser subsister l'école telle qu'elle
» est actuellement; nous avons fait le règlement suivant, savoir:
» en premier lieu, l'ancien maître d'école doit rester en place, et
» son ancien traitement lui sera payé, comme par le passé, par
» 110 florins, 2 muids de froment et 2 tonneaux de vin; son lo-
» gement sera dans la maison de M. Louis Burnet, où est maintenant
» le chapelain Barbery; il aura un proviseur ou un suppléant, dont
» le traitement sera de 80 florins, 1 muids de froment, 1 tonneau de
» vin; et son logement pourrait être dans la maison d'un chapelain.
» En conséquence, nous avons fixé qu'il y aura, comme ancienne-
» ment, un lecteur ou professeur de grec et d'hébreu, et que cha-
» cun d'eux devra recevoir pour traitement 200 florins, 2 muids de
» froment et 2 tonneaux de vin. Le lecteur d'hébreu sera logé dans
» la maison de François Gindronz, à côté de l'église et de la maison
» de Fabri; le lecteur grec dans la maison de Fabri, où il a été pré-
» cédemment, et lorsque le lecteur actuel aura pris congé, les deux
» prédicants devront s'entendre avec toi pour en chercher un autre
» et nous l'envoyer. En conséquence, et ayant décidé d'entretenir à
» nos frais dans le commencement 12 garçons et de leur donner un
» directeur ou précepteur qui sera leur surveillant, nous avons fait
» des démarches auprès de Mathurinus Corderius qui est à Neuchâtel,
» et nous avons écrit pour cet effet à cet endroit, et comme nos ci-
» toyens de Neuchâtel ne veulent pas nous céder celui-là, nous avons
» résolu de le remplacer par le maître d'école de Genève, qui a été
» précédemment à Prangius, et pour cela nous avons écrit au maître
» Antony Marcourt, pour négocier par écrit avec lui, et apprendre
» de lui s'il veut nous servir en ce lieu; nous avons fixé son traitement
» comme celui du lecteur prémentionné; son logement dans la mai-
» son de M. Sapienlis où est présentement Jacob Dallien ou Brissets
» do Bovard; il doit avoir les 12 garçons chez lui, leur donner à
» boire et à manger; nous lui donnons pour chacun d'eux 12 cou-
» ronnes d'or par an, et outre cela vêtir les garçons. Nous avons
» aussi établi que tu choisiras, examineras avec les deux prédicants
» les garçons qui devront nous être présentés, auxquels nous avons

» accordé place au collége (colloquium) aux leçons publiques, dans » la salle d'en haut du Clergé; ensuite de cela nous t'ordonnons que » tu fasses couvrir dès à présent les maisons précitées, que tu fasses » faire des chaises, des tables, des bancs et autre chose, que tu les » pourvoies de meubles et surtout que tu tiennes prêts pour les » douze garçons 6 lits avec les accessoires. Nous avons aussi ordonné » à l'envoyé qui se rendra auprès de toi, de te conseiller et de t'aider » ultérieurement.

» Donné l'avant-dernier octobre 40. » (1540).

Maintenant rassemblons et rapprochons les divers faits dont la vérité est attestée.

1° Nous voyons qu'en 1536 et en 1537, les réformateurs Pierre Viret et Guillaume Farel donnaient des leçons de théologie à des jeunes gens.

2° A la même époque, en 1537, Conrad Gessner est présenté comme lecteur ou professeur de grec, Merlin lecteur ou professeur d'hébreu. Ces professeurs étaient, en 1540, établis depuis quelques années, puisque la lettre de LL. EE. au Bailli, datée du 30 octobre de cette année, maintient ces deux offices comme *anciennement.*

Cette lettre annonce de plus que le lecteur grec prendra prochainement congé. En effet Conrad Gessner quitta Lausanne en 1541. Les deux prédicants devaient concourir à l'élection de son successeur.

3° Le journal contemporain du pasteur Jean Haller, de Berne, que nous faisons connaître dans la note 22 sur l'Académie, dit dans l'année 1558, « il y avait à Lausanne, déjà depuis plusieurs années, » les ministres Pierre Viret, etc. Jean Merlin, pour l'hébreu.

» Le principal de la première classe était F. Gerald, qui avait succédé à Mathurin Cordier. » (Celui-ci était venu après un premier refus.)

« Ils avaient une école très-célèbre et florissante. »

En combinant ces faits avec le contenu des documents que nous avons cités, on arrive aux résultats suivants qui présentent une vraisemblance historique très-suffisante pour former une opinion.

En 1537, il existait à Lausanne, sous le nom d'*école*, un enseignement scientifique avec quatre professeurs ; savoir les deux prédicants ou pasteurs, Viret et Farel ; Conrad Gessner, lecteur de grec, et Merlin, lecteur d'hébreu. Cet enseignement fut définitivement consacré et constitué en 1540 par LL. EE. dans la lettre qu'ils adressèrent au bailli de Lausanne, le 30 octobre. L'établissement existait déjà ; il est appelé *ancien*. Cependant cette lettre est l'acte officiel, authentique, le seul qui soit parvenu jusqu'à nous, de la constitution et de la première organisation officielle de l'Académie.

En 1540, on établit ou l'on organisa plus distinctement un enseignement élémentaire pour douze garçons.

L'établissement scientifique fut appelé *école supérieure, haut collége:* et par opposition on donna à l'institution élémentaire le nom d'*école inférieure*, de *bas collége*. Ces dénominations ont été conservées longtemps et même depuis l'admission du mot *Académie*. On peut même présumer que l'emploi de deux termes pour désigner une seule institution est une des causes de la confusion qui règne ici.

A quelle époque commença-t-on à décorer le haut collége du titre d'Académie? Nous ne saurions le dire. Ce ne fut pas certainement à l'origine de l'institution ; toutefois ce titre est ancien. Nous l'avons adopté dès les premières pages de notre Histoire ; il est admis dans la langue de notre pays ; il est commode ; il est bref. Nos lecteurs voudront bien nous pardonner ce petit anachronisme. Ajoutons enfin, pour compléter nos autorités que Jean de Muller ou plutôt son traducteur place à l'année 1540, la fondation de l'académie de Lausanne. *Histoire de la Confédération suisse.* Tome XI, traduit par M. Vulliemin, page 198, note 2.

On ne doit pas s'étonner de ce que l'institution de Lausanne n'ait pas reçu, dès son origine, le nom d'Académie. Dans les temps modernes, le règne de cette expression ne date que de la renaissance des lettres ; elle désigna ces réunions d'hommes qui cultivaient les lettres latines et grecques et s'efforçaient de ranimer dans l'Occident, en Italie surtout, cette culture classique qui devait être un

des principaux éléments de la civilisation moderne. Ces académies, très-nombreuses en Italie, ne s'occupaient pas directement de l'enseignement. Aujourd'hui encore, un grand nombre de sociétés savantes portent le nom d'Académie et ne *professent* pas. C'est par une extension de la signification du mot, ou bien pour reprendre le nom antique illustré par Platon, que des écoles scientifiques ont reçu cette belle appellation. Toutefois aujourd'hui les académies enseignantes n'ont ni l'étendue scientifique, ni la liberté, ni le degré d'autonomie dont jouissent les universités.

N° 2.

TABLEAU SYNCHRONIQUE DES PROFESSEURS DE L'ACADÉMIE DE LAUSANNE.

(Voyez le Tableau à la fin de l'ouvrage.)

Observations sur le Tableau synchronique des professeurs de l'Académie de Lausanne.

L'inspection de ce tableau suffit pour en donner l'intelligence. On voit que la colonne verticale placée à gauche, présentant une série d'années à peu près consécutives, indique l'époque où chacun des professeurs dont le nom est inscrit sur la ligne horizontale correspondante à un millésime, est entré en office. Le chiffre placé à la droite de ce nom indique l'année où ce professeur a terminé ses fonctions, par sa mort, par sa retraite ou par un changement quelconque dans sa position. Au moyen de ce tableau, il est facile d'établir, pour chaque année, l'état du personnel de l'Académie.

La série chronologique des premiers professeurs n'est pas exactement connue. Ruchat dans le discours qu'il prononça aux promotions du collége de Lausanne, établit pour la chaire de philosophie l'ordre suivant : 1° Claude Quentin, en 1548. 2° Après trois ans, Eustache du Quesnoy, natif de Lille en Flandre. 3° En 1557, Jean

Tagault. Dans son histoire de la réformation, Ruchat place ce dernier en 1548, dans la chaire de mathématiques qui n'était pas distincte de celle de philosophie. Le manuscrit Bridel ne fait aucune mention de ce Tagault et donne au professorat de Claude Quentin une plus longue durée, de 1548 à 1554. Eustache du Quesnoy n'arrive à cette chaire qu'en 1557, après une interruption de trois années; il quitte l'Académie avec Viret, en 1559, pour se rendre à Genève. Le manuscrit Chavannes place Jean Tagault, qu'il écrit Tagant, à l'année 1537. Puis en 1548, il donne les noms de Quintus Claudius, Eustache du Quesnoy, Blasius Marquard, sans autre date; en 1576, Claude Alberius. Pour la chaire d'éloquence, Ruchat et Bridel font arriver Hottomann en 1547. Chavannes le nomme déjà en 1537; mais c'est là une erreur, car il n'y eut pas d'enseignement d'*éloquence* à l'époque de la fondation de l'Académie.

Des difficultés du même genre se présentent pour la série des professeurs dans les chaires de théologie. Pierre Viret et Guillaume Farel, réformateurs, enseignèrent la théologie, en qualité de pasteurs, *prédicants;* le premier, depuis l'année 1536 à l'année 1558; le second en 1536 et en 1537. Il paraît que Farel ne fut pas immédiatement remplacé dans l'enseignement de la théologie. Mais, en 1546, les Seigneurs de Berne trouvèrent à propos qu'il y eût deux professeurs de théologie, et décidèrent de donner un collègue à Viret. La Classe de Lausanne proposa encore Farel. Berne le refusa, sans alléguer de motif; mais probablement à cause de l'ardeur de son zèle. Jacob Valier fut choisi. Il faut aussi faire mention d'un professeur nommé Ribbit, Rebit ou Ribet, Jean. Il occupa la chaire de grec en 1541, et celle de théologie depuis 1547 jusqu'à 1559; il enseigna aussi l'hébreu depuis 1550 à 1553, sans doute pour suppléer Merlin, professeur titulaire. D'après Chavannes, il y aurait eu deux professeurs de ce nom, avec des prénoms différents : en 1537, Jean Ribbit, à la chaire de théologie; en 1548, Pierre Ribbit, à la chaire d'hébreu. Le *Livre noir* ne mentionne que Jean, professeur de théologie. Plantin ne parle que de Pierre, dans la chaire d'hébreu.

Nous signalons ces divergences, une fois pour toutes : elles ont à

nos yeux peu d'importance : c'est l'institution elle-même que nous étudions. Pour les questions douteuses, et dans le silence des documents officiels, nous avons adopté la succession des professeurs qui nous paraissait se rapprocher le plus de l'ordre naturel et de l'intérêt de l'institution académique. Ajoutons que les documents officiels ne placent ni Ramus, ni Jean de Serres (Johannes Serranus), le traducteur de Platon, au nombre des professeurs de l'Académie. Peut-être donnèrent-ils seulement des leçons à titre privé.

Considéré dans son ensemble, le tableau synchronique des professeurs présente les résultats suivants, sous le rapport des chiffres.

Depuis l'année 1536 jusqu'à l'année 1802 inclusivement, l'Académie a compté cent trente-quatre professeurs. En répartissant ces 134 professeurs entre les divers objets de l'instruction, nous trouvons que la théologie en a eu trente-neuf, la langue hébraïque quinze; la langue grecque vingt-deux; la philosophie vingt-quatre; l'éloquence ou les belles-lettres latines dix-neuf; le droit huit; la physique, la chimie, l'histoire naturelle, ensemble, deux; les mathématiques cinq. Ces nombres ne concernent que les professeurs qui ont pris une part active à l'enseignement. L'Académie, comme on le dira bientôt, a eu des professeurs *honoraires* qui ne donnaient aucune leçon.

Une omission doit être signalée ici, celle de Durand, en qualité de professeur ordinaire d'histoire et de statistique. C'est en 1788 qu'il fut appelé à cette chaire instituée pour lui; il l'occupa très-peu de temps et prit bientôt place parmi les professeurs de théologie; nous l'avons compté en cette qualité.

On ne s'étonnera pas que les professeurs de théologie soient dans une plus forte proportion que ceux qui appartiennent aux autres chaires. L'académie de Lausanne a possédé dès sa fondation deux chaires de théologie; on doit aussi rattacher à l'enseignement théologique les professeurs d'hébreu et de catéchèse. Rien de plus naturel, au reste, que cette richesse de théologiens; le but de l'institution la réclamait.

On a déjà eu l'occasion de remarquer que, dans les premiers

temps, l'enseignement académique marchait d'une manière fort irrégulière. Le tableau que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs rend cette observation tout à fait sensible. Si l'on suit la série des professeurs dans leurs chaires respectives, on trouvera plusieurs solutions de continuité. La chaire de grec et de morale en offre un grand nombre. Dans les chaires de théologie même, il y a des interruptions : Farel qui n'a occupé sa place que depuis 1536 jusqu'en 1538, n'est pas remplacé. La chaire d'hébreu a aussi ses lacunes et ses obscurités. Jean Merlin, tour à tour, paraît, disparaît et reparaît. Dans la chaire de philosophie, mêmes éclipses. Ce n'est pas sur le Gouvernement bernois qu'il faut faire tomber tout entière la responsabilité de ces intermittences d'activité. Il y eut bien peut-être chez lui quelque incurie ou de la parcimonie ; mais les inquiétudes et les agitations de l'époque amenaient des difficultés dont il n'était pas toujours possible de triompher.

Le tableau synchronique fait mention de quelques professeurs honoraires.

Dès les temps les plus anciens, les professeurs ont été distingués en *ordinaires, extraordinaires* et *honoraires ;* distinction quelquefois plus nominale que réelle. Les professeurs ordinaires occupent, pour un temps indéfini, une chaire légalement instituée ; l'enseignement n'est confié, au contraire, aux professeurs extraordinaires que pour un espace de temps limité, et souvent il ne fait pas partie intégrante du système régulier des études. Les uns et les autres ont un traitement, une indemnité, un honoraire. Les professeurs honoraires reçoivent ce titre, comme qualification purement honorifique ; il n'est accompagné d'aucune fonction et d'aucune rétribution pécuniaire ; leur position est même en dehors de l'Académie ; ils ne siégent point avec elle ; ils n'ont aucune part à ses travaux ; ce n'est que dans des cas exceptionnels qu'ils obtiennent le droit de séance et de suffrage ; de temps en temps aussi ils jouissent du frivole avantage de paraître à la suite de l'Académie dans les cérémonies publiques.

A l'origine de l'Académie, ainsi que nous l'avons dit, les profes-

seurs extraordinaires furent assez nombreux et donnèrent quelque extension à l'enseignement. Il en a été de même dans les derniers temps; mais ces récentes années étant en dehors de notre cadre, n'ont droit dans nos feuilles qu'à une mention fugitive.

Restons donc à l'origine de notre institution académique et remarquons encore que, dans ces temps anciens, il n'est pas facile de distinguer les professeurs extraordinaires des professeurs honoraires. On peut même présumer que l'identification était alors la règle générale; et c'est à peine si l'on trouve dans les documents académiques quelque souvenir des savants qui furent décorés de ce titre *honoraire*. La liste suivante, incomplète peut-être pour les premiers âges, est assez exacte, nous le croyons, pour les temps rapprochés de nous.

Professeurs honoraires à l'académie de Lausanne.

1° *Pierre* Jenin, professeur honoraire de mathématiques en 1620 ou en 1623. On ne sait pas s'il a donné des leçons. Ayant fait réimprimer à Genève, en 1623, une chronologie de J.-J. Hermann, de Strasbourg, qu'il avait revue et augmentée, il orna son édition de l'épître dédicatoire suivante :

A spectables, doctes et savants, Messieurs les Pasteurs et Professeurs de la Vénérable compagnie académique de Lausanne

Monsieur Ampòrt, recteur et professeur en Théologie;

M. Jaquerod, pasteur;

M. De Pétra, pasteur;

M. des Bergeries, professeur en Hébreu;

M. Blondet, professeur en Grec et Philosophie morale;

M. le Fèvre, Docteur en Jurisprudence et Philosophie;

et M. Pelé, principal du collége.

Messieurs,

Plusieurs signalés Escrivains conceus dans les matrices de nostre siècle et de son avant coureur, eschauffés des esprits vitaux des

divins cahyers, ont richement embelli l'histoire chronologique par le docte pinceau de leurs séraphiques escrits, et ont subtilement dénoué les nœuds gordiens qui s'y sont rencontrés. Néanmoins quoiqu'il ne reste plus rien pour parfaire un si excellent tableau, si ai-je encore osé adjoindre au vuide qui s'y rencontre, une couleur broyée sur le marbre de l'histoire sacrée : mais craignant que par les orages ondeux de Neptune, elle ne vienne à estre effacée, je vous prie, Messieurs ! me permettre de la loger sous l'avant-toit de vostre autorité, afin que puisse faire gloire de me dire,

Messieurs!

Votre très-humble et très-obéissant serviteur
Pierre Jenin (1).

Jenin a publié un autre ouvrage sous le titre suivant : *Le Grand Almanach ou kalendrier perpétuel,* calculé et accommodé au méridien de la très-illustre république et canton de Berne dans le vieux et le nouveau kalendrier, par Pierre Jenin de Jametz, professeur en mathématiques en l'académie de Lausanne. Pour Jean Bontemps. 1626. 1 vol. in-12. Cet ouvrage étant rare, nous allons en indiquer les parties les plus curieuses : Une dédicace aux magnifiques, hauts, puissants seigneurs... de la très-illustre république de Berne. Le style de cette dédicace est dans le genre emphatique de celle qu'on vient de lire. — Plusieurs pièces de vers à l'honneur de l'auteur. — Diverses tables sur la lune, les éclipses, les dissertations ordinaires sur les saisons, les vents, la fertilité de la terre. Pronostics de temps pour le lever et le coucher des étoiles fixes, avec le soleil. Des maladies et des pertes. Un article intitulé : Proclus traitant des éclipses. — Effets judiciaires des éclipses du soleil par chacun des douze signes du zodiaque. Citons un exemple : « Entrant en la première » dixaine des Gemeaux, il met dissension entre les gens d'église et » émeut noises et séditions entr'eux ; il émeut aussi des haines abo- » minables, le mépris des lois et de toute piété, etc. » La manière d'élire un temps propre pour saigner, ventouser et baigner, pour

1 Conservateur suisse. Tome VIII.

donner ou prendre médecine et purger certaines humeurs du corps, tondre et rogner les ongles, etc.

2° NN. CHIROUSE, d'abord régent d'une classe du collége, obtint le titre de professeur honoraire de mathématiques, et passa à l'étranger, vers le milieu du dix-septième siècle.

3° *Daniel* CRESPIN, CRISPINUS, régent de la 3me classe du collége depuis 1694 jusqu'en 1702; il ne remplit ses fonctions que pendant deux ans; il avait un suffragant M. Mingard, en faveur duquel il résigna son office en 1702; il obtint le titre de professeur honoraire de belles-lettres. Nous avons déjà dit qu'il a fait les notes et le commentaire du Salluste et de l'Ovide *in usum Delphini*. Citons aussi ses *Latinæ lectiones*, etc., adressées aux écoliers de la 3me classe du collége.

Il est mort en 1716.

4° *Daniel* AUBERT, d'Avenches, était aussi régent au collége; c'est en quittant cette place qu'il obtint le titre de professeur honoraire en poésie. M. le doyen Bridel, auquel nous devons l'indication de ce fait, ajoute cette observation : « On ne le sait que par l'ouvrage » suivant très-rare, dont je ne connais que le titre rapporté par nos » anciens bibliographes : *Trois lettres en forme de dissertation contre* » *la découverte entière de la ville d'Antre en Franche-Comté.* » Amst. 1709, in-12. C'était, ajoute M. Bridel, une réfutation du » livre de Dunod qui prétendait que l'ancienne Aventicum était non » Avenches, mais Antre, en Franche-Comté. »

5° NN. MARTIN; on n'est pas plus instruit sur Martin que sur le précédent. Il prend le titre de docteur et professeur en médecine à Lausanne, dans une brochure intitulée : *Lettre sur le caractère du vrai médecin, distingué d'avec l'empirique et le charlatan.* Journal de Neuchâtel. Novembre 1735.

6° *Jean-André* VENEL, né à Morges, en 1780, est un des hommes distingués dont le Pays de Vaud peut s'honorer. Nous invitons nos lecteurs à méditer une excellente Notice biographique sur Venel, insérée dans la Revue suisse, année 1840, tome 3, page 393

et suiv. L'auteur, M. le docteur J. de la Harpe, unissant à l'habileté du savant médecin, l'intelligence des besoins pratiques de l'art et l'amour sincère de l'humanité, nous fait suivre avec un vif intérêt les travaux de Venel dans leurs divers développements; il nous présente le tableau si noble et si instructif de la puissance de la volonté pour triompher des obstacles que suscitent la pauvreté ou les circonstances extérieures. Bornons-nous à déposer dans notre récit succinct les deux faits qui résument la vie de Venel. C'est lui qui a fait rentrer l'art des accouchements dans le domaine des sciences médicales. Ce service, il l'a rendu à notre pays. L'humanité entière lui est redevable d'un second bienfait. Venel est le créateur de l'art orthopédique.

Nous ne saurions affirmer que Venel ait été attaché à l'Académie. Voici comment son biographe s'exprime à ce sujet. « Toujours préoccupé de son entreprise, Venel sollicita du Gouvernement bernois, l'autorisation de donner aux sages-femmes des cours publics d'accouchement. Il obtint aisément la faveur qu'il demandait. Dès 1778, il ouvrit des cours publics, et la même année, il publia sous les auspices et aux frais du Gouvernement, son *Précis d'instruction pour les sages-femmes : ouvrage*, disait-il, *composé en faveur de l'École de sages-femmes du pays de Vaud, formée à Yverdun*, par lui-même. En publiant cet opuscule à ses frais, le Souverain conféra à son auteur le titre de *professeur d'accouchement* et lui alloua un appointement fixe de L. 300 par an. » Venel a composé plusieurs ouvrages; on en trouvera l'indication dans la notice de M. de la Harpe.

7° *Jean-Alphonse* ROSSET; nous avons déjà parlé de ce professeur et de ses ouvrages. Il fut d'abord professeur honoraire de langues orientales et suffragant dans la chaire d'hébreu, en 1743. Il ne tarda pas à obtenir une chaire de théologie.

8° *Marc-Antoine* PORTA, nommé professeur honoraire et extraordinaire de droit coutumier, en 1764. Les faits principaux qui le concernent ont déjà été exposés.

9° *David* FORNEROD. Nous ne trouvons rien dans les archives académiques sur ce professeur extraordinaire ou honoraire. M. le

doyen Bridel dit que Fornerod était d'Avenches, et docteur en théologie. Après avoir été ministre de l'église française à Berlin et bibliothécaire de l'Electeur de Brandebourg, il rentra dans sa patrie et fut attaché à l'Académie en 1683 ou en 1684. On a de lui un volume de *sermons* prêchés à Berlin, et une *Catéchèse universelle*, un sermon sur l'*œil malin*, publié par son fils à Genève, comme œuvre posthume.

10° *Louis* DE TREYTORRENS, nommé en 1758 professeur honoraire de mathématiques et de physique; il fut ensuite professeur ordinaire de philosophie.

11° *Auguste* TISSOT, le médecin illustre dont il a été fait mention dans l'*Histoire* de l'Académie. Nous n'avons pu nous assurer qu'il ait pris une part active à l'enseignement. On a des raisons de le penser; puisqu'il fut installé dans une chaire de médecine, instituée en son honneur. Nous aurions aimé à inscrire le nom de Tissot sur le tableau synchronique des professeurs; mais nous n'avons trouvé aucune place qui pût le recevoir..

12° *Jean-Samuel* FRANÇOIS, nommé en 1776 professeur honoraire de physique.

13° *Henri* STRUVE, nommé en 1784, professeur honoraire de chimie.

14° *Jean-Jaques* DURAND, nommé en 1785, professeur honoraire et extraordinaire d'histoire ecclésiastique. Voyez sur ce professeur et sur les deux précédents notre *Histoire* et le tableau synchronique.

15° *Jean* LANTEIRES. M. Bridel dit que, en 1788, il obtint le titre de professeur de belles-lettres. Il serait peut-être plus exact de dire qu'il le prit; car nous ne trouvons aucun document, ni aucune information qui rattache Lanteires à l'Académie. Quelques mots suffiront donc. Lanteires fut d'abord pharmacien; il quitta cette profession pour se livrer aux lettres. On ne lui épargna pas les plaisanteries sur ce changement, et l'on donna trop souvent aux productions de l'homme de lettres le nom des produits de l'apothicaire. Lanteires a beaucoup écrit; la plupart de ses ouvrages sont oubliés. Cependant

le Journal de Lausanne qu'il publia en 1787, 1788 et 1789, mérite quelque attention : on y trouve beaucoup de renseignements et de détails sur l'état littéraire de notre pays à cette époque. V. Revue Suisse 1841. T. 4, p. 389.

16° *Jean-Abraham* GINDROZ, né en 1757, enseigna les mathématiques d'abord au collége, puis à l'académie, lorsque cet enseignement fut séparé de la chaire de philosophie en 1794, en attendant l'érection d'une chaire spéciale de mathématiques, en 1798. Gindroz reçut alors du Gouvernement helvétique le titre de professeur honoraire. Il alla en France, et fut employé aux travaux nécessaires à l'introduction du nouveau système métrique. Gindroz a fait réimprimer à Lausanne, en 1789, un ouvrage de son père, François Gindroz, intitulé *Abrégé d'arithmétique, contenant les six règles principales par les entiers et par les fractions.* Ce traité, excellent guide pratique, a été fort répandu dans le pays, surtout parmi les instituteurs, dans les colléges et les écoles.

17° NN. MORIN, ministre, principal du collége de Vevey, obtint en 1800 le titre de professeur honoraire, à la suite d'un concours pour la chaire de théologie dogmatique.

18° *François-Emmanuel* DAPPLES, de Lausanne, lecteur de littérature française à Leipsig, demanda et obtint en 1803, le titre de professeur honoraire de belles-lettres.

Nous aurions pu mentionner aussi Jean-Pierre de Crousaz, qui, d'après les renseignements qu'il nous donne lui-même sur sa vie, fut nommé professeur *honoraire de philosophie,* quelques années avant d'obtenir la *profession ordinaire.* Mais cet homme distingué a sa place essentielle dans l'enseignement.

Dom Quiros que nous avons placé au nombre des professeurs extraordinaires pourrait aussi peut-être prendre rang au nombre des professeurs *honoraires.* Hyacinthe-Bernal Dom Quiros a été déjà nommé à l'occasion de la bibliothèque cantonale. D'après le témoignage de M. Bridel, qui cite lui-même celui de son père contemporain et auditeur de quelques leçons du savant Espagnol, la conversa-

tion de Dom Quiros était pleine d'érudition ; sa vie se passait dans la simplicité et l'étude ; une grande pureté régnait dans ses mœurs. On a imprimé de lui *Dissertatio historiæ ecclesiasticæ*. Berne 1754. La Bibliothèque cantonale possède un manuscrit in-folio ayant pour titre *Historia ecclesiastica*. C'est probablement le cours de Dom Quiros.

No 3.

QUELQUES VIEUX MOTS SUR LES ANCIENS PROFESSEURS.

Comme plusieurs personnes aiment les anciens libelles, les vieux pamphlets ou les grossièretés de l'antique langage français, nous voulons indiquer ici un morceau peu connu qui appartient à ce genre de littérature, et concerne nos premiers professeurs. On le trouve dans le Recueil intitulé ANALECTABIBLION, ou Extraits critiques de divers livres rares, oubliés ou peu connus, tirés du cabinet du marquis de R*** (Roure). 2 vol. in-8. Paris 1836.

Le morceau que nous signalons a pour titre « *Passevent Parisien, répondant à Pasquin Rommain*, de la vie de ceux qui sont » allés demourer et se disent vivre selon la réformation de l'Evan- » gile, au pays jadis de Savoye, et maintenant sous les princes de » Berne et seigneurs de Genève, fait en forme de dialogue. 1556. » 1 vol. in-16 de 48 feuillets.

Nous ne déposerons ici que quelques lignes, afin de ne pas avoir à transcrire les immondes injures et les sales propos des interlocuteurs. Pasquin de Rome fait les questions et Passevent de Paris lui répond : — Comment, dit Pasquin, vivent les évangéliques ? — Ils s'appellent tous frères et sœurs. — Est-il vrai qu'ils se marient tous ? — Ils ont chacun une femme en public ; et, en secret, en peut avoir qu'il en prenne. — Comment sont habillés les prédicants ? — Comme des avocats, sauf le bonnet quarré. — Jeûnent-ils ? Prient-ils ? — Nani. Nani ; non plus que chiens. Ils disent que Jésus-Christ a

satisfait pour eux. Ils vont à pied, faisant les pauvres et les bons frères mitous, etc., etc. . . . .

— Comment sont leurs églises? — Les édifices s'en vont petit à petit au bas, et ne leur chault des bâtiments non plus que des estables, disant que l'église de Dieu sont les fidèles, et tout bâtiment leur est bon. — Recite-moy sans plus délayer la vie du vénérable Viret en son église de Lausanne et des professeurs de son université en théologie et aux langues hébraïque, grecque et latine. — Voicy, en premier, leur catalogue, puis après leur vie. Pierre Viret et Jaques Vailler, prescheurs ou minimes; Le Beato Conte, jadis prescheur, et maintenant médecin et seigneur du Meyx en Savoye; Jean Rubile, lecteur en grec[1]; Eustace, lecteur es arts et maître des douze[2]; Mathurin Cordier, principal du collége des enfants; Arnaud de Castelnaudary, diacre ordinaire; François Villaris, diacre pour les pestilenciés[3]; Barthélemy Causse, ministre de Lucerne, près Payerne[4]; Claude, jadis curé d'Yman, et ores ministre de Grant Court, près Payerne, etc. Voilà pour le catalogue. Voici un échantillon de la biographie. Viret est un fils d'Orbe, en Savoye, qui le mois d'août passé 1654 (sic pour 1554) a renoncé la messe et abattu un convent de bonnes religieuses de Sainte-Clere. Iceluy a pris pour femme une veuve chargée de trois petits enfants qu'il a fait sa famille, avec ses joyaux et cent francs qu'il a détenus. C'est le plus beau diseur et bavard de la bande. Vailler, etc., etc.

[1] Sans doute Ribbit, ou Ribit ou Ribet; ces trois variantes se trouvent pour le nom de ce professeur de théologie ou de langue grecque.

[2] Probablement les douze écoliers du collége qui étaient entretenus par l'Etat de Berne.

[3] On sait qu'il y avait dans la localité appelée *Pré du marché*, quartier de St-Laurent, un hôpital pour les pestiférés, pendant la peste de 1349. La peste a régné aussi à Lausanne en 1612, 1613 et 1621.

[4] Lucerne, sans doute pour Lucens.

N° 4.

SUR CLAUDE BOUCART.

Parmi ces professeurs qui ne font qu'une rapide apparition dans notre académie, on remarque plusieurs prosélytes, catholiques convertis au protestantisme. Quelques-uns étaient savants; quelques-uns avaient un caractère bizarre, léger, ou violent; tous n'avaient pas des mœurs irréprochables, ni une vie sans tache; leur conversion ne les convertissait pas. On peut regretter de ne pas posséder plus de renseignements sur ces personnages; on y trouverait certainement le sujet de quelques biographies piquantes; mais, pour la plupart, les documents nous manquent. Nous avons eu cependant le plaisir de découvrir, dans un vieux bouquin, un récit dont nos lecteurs nous sauront peut-être gré de leur citer quelques traits, comme peinture de mœurs, si du moins ils veulent en excuser le ton un peu léger.

Claude Boucart appartenait à la saincte maison de nostre Dame de compassion de Tonon; il embrassa la religion reformée, et vint à Lausanne. En 1594, il obtint la chaire de philosophie, comme professeur extraordinaire; il épousa la fille de M. Pierre d'Arnay, d'Orbe, et en eut des enfants. Tout cela est bien. Mais tout à coup, en 1608, M. Boucart quitte furtivement Lausanne, abandonne sa chaire académique et avec elle femme et enfants; il passe le lac, retourne à Tonon et rentre dans le sein de l'église catholique. L'imprimeur de la saincte maison de nostre dame de compassion de Thonon est envoyé à Lausanne dans le but de recueillir, un peu en espion, les *discours* dont Boucart était le sujet. Cet imprimeur, ou l'écrivain badin qui prend ce rôle assez peu catholique, fit imprimer un petit livre, nous dirions aujourd'hui une brochure, intitulé : *Discours sur la révolte de Claude Boucart,* 1608, sans lieu d'impression, 18 pages in-12. C'est, comme il est dit en tête de la première page, *un récit de la legation de Marc de la Rue, imprimeur de la saincte maison de nostre*

dame de Tonon. Ce récit est mêlé de vers qui ne sont pas tous sans esprit et sans sel. Quelques citations donneront une idée de l'ouvrage. Voici le début dans le langage du temps. « Enfin Père Boucart, i'ay tant hanté et fréquenté parmi ces Messieurs les Ministres, Professeurs, Régents et Escoliers de Lausanne, que i'ay descouvert l'occasion pour laquelle ils ne veulent respondre ni à vos lettres, ni aux invectives de Père Gilette : Et n'est point (comme vous dites par vostre missive) qu'ils soyent marris de vous avoir perdus, ni pour la charge de vos enfants que vous leur avez laissés : Car disent que vous n'estiez pas des leurs, et qu'ils sont de longtemps en possession de nourrir et entretenir par leurs portes et hospitaux beaucoup d'enfants de Prestres et de Prestresses, qui s'y vont rendre de iour à autre, et lesquels estans eslevés, ainsi que des poux, leur font la guerre à toute outrance : Mais comme les Catholiques Romains, depuis la publication du Concile de Trente, ont adiousté aux articles de la foi, qu'il ne faut point garder de foi aux hérétiques : ceux-cy ont eu pour maxime, qu'il ne faut point respondre, ou que bien rarement, et par grande nécessité, aux demandes et questions des infidèles et hérétiques du nombre desquels ils vous réputent pour beaucoup de raisons. »

L'auteur décrit une scène des mœurs de nos pères, qui semble tracée d'hier. « C'était sur Monbenon, près la maison des arbalestiers, où c'est que plusieurs ieunes escoliers, et mesmes aucuns Professeurs s'estoyent assemblez, au temps du congé que l'on donne pour les vendanges, et là désiroyent s'exercer à plusieurs honnestes récréations, comme au jeu du pallet, de la courte boulle et autres : Mais leur desseín fut interrompu, car de tout ce jour ils n'eurent autre ieu et passetemps que vostre subject. Et au lieu qu'ils s'estoyent résolus de ne point respondre, mesme de ne tenir aucun conte de vous ni de vos semblables, il n'y avait syllabe en vos escrits où c'est qu'ils ne trouvassent à redire, et assez de matière pour vous faire enfiler le malgracieux chemin de Lycambe, si qu'on eust dit, les oyant parler, que vous n'estiez pas bon à donner aux pourceaux de St-Antoine. Le premier qui parla ainsi asseurément estait un fort jeune escolier de la sixième classe, qu'on tient avoir emporté le prix cette an-

née aux promotions du mois de may, lesquelles se firent (à ce qu'on m'a fait entendre) en votre présence. Il disait donc aussi :

La bergère est bien indiscrette
Si voyant dedans le pastis
Le loup marchandant ses brebis
Elle fait la chienne muette.
Deux grands loups, Boucart et Gilette,
Vous menacent, gens assoupis,
Etc., etc.

A peine, continue l'imprimeur, le dit Escolier achevait son sonnet, que plusieurs autres à la fois eurent la bouche ouverte pour parler : Mais ils furent empeschés par le plus ieune. C'estait le fils unique d'un riche vigneron de la Vaux, enfant de grande espérance; il estait vestu de gros drap noir du pays; son habit se serroit du costé gauche avec des crochets, ses chausses à braguettes estoyent plissées et attachées au dessus du genouil avec des bas sans iartières, sa ceinture estoit d'une lisière de drap vert, son chapeau fait à fiollet, et ses souliers à la façon des brodequins que portent les femmes en Suisse, fermés sur la cheville du pied en dehors avec une boucle de léton : il estoit d'une stature trape, bien membru, portant la teste assez droicte, avec un regard asseuré, son nes estoit bien proportionné, ses lèvres un peu grosses et fort noires, comme aussi les mains, occasion des cerneaux de noix qu'il avait fait cest autonne. S'il estoit entre nous il ne serait pas besoing de l'enfermer en la chambre où c'est que messieurs les Jésuites espreuvent les esprits des enfants de bonne maison, pour sçavoir s'ils sont capables d'entrer en l'ordre. Car ie vous le baille pour estre des plus asseurés de son temps. Quand il commença de parler, i'eu l'opinion qu'il voulait reciter sa leçon devant son maistres, et qu'il estoit du BA ba : car il se print à dire ainsi :

Babæ, papæ, io, dit-on,
Ils ont tourné leur hoqueton
De mariez se faisans Prestres.
Qu'on en die ce qu'on voudra
A qui en parle, on respondra
Qu'ils ne furent iamais que traistres. »

L'auteur continue mêlant les vers à la prose, n'épargnant ni le père Boucart, ni le père Gilette ; ce dernier personnage inconnu, est associé à la bonne et à la mauvaise fortune du premier. Nous terminerons par le morceau qui suit; c'est aussi la conclusion de l'ouvrage.

Dialogue des pères Jésuites et de Claude Boucart, à son retour du pays de Vaud.

J. D'où venez-vous, Boucart? — B. Je viens de l'autre monde.
J. Qu'y fait-on, qu'y dit-on, comme y est-on traicté?
B. Maint labeur, maint discours de mainte nouveauté.
J. Y a-t-il quelque bien sur lequel on se fonde?
B. Comme icy, mes amis, tout plaisir y abonde.
J. Y fait-on comme icy du tout à volonté?
B. Oui, bien pour quelque temps, n'estant manifesté :
Mais estant descouvert ce bien à mal redonde.
J. Ce lieu là, pour un temps, peut donc estre abusé?
B. Il est vray pour un temps, ainsi en ai-ie usé :
On y peut comme icy caresser la fillette,
On y peut comme icy les bons maris tromper,
On y peut comme icy des moyens attraper :
Mais estant descouvert, il faut faire Gilette.

Claude Boucart ne resta pas fidèle à la saincte maison de Tonon. En 1617, il revint à Lausanne, abjura de nouveau dans la cathédrale, et obtint, non son ancienne place, mais une place de *lecteur en mathématiques,* science en laquelle il était très-versé pour son temps. Ces derniers faits se lisent dans le manuscrit Bridel; on n'y trouve toutefois aucune mention du petit livre dont nous venons de citer quelques fragments.

A la suite des *Discours sur la révolte de Claude Boucart*, dans le même volume, on trouve une tragédie, intitulée François Spera ou le désespoir, dédiée à Claude Boucart, ci-devant professeur en philosophie, à Lausanne, avec une épigraphe tirée de l'Epître de St-Paul aux Galates, chap. V, v. 10. « Celui qui vous trouble portera la condamnation, quel qu'il soit. » *Imprimé* l'an 1608. Dans sa dédicace, l'auteur qui se signe I D. C G. dit à M. Boucart : « Il est à propos

et convenable de vous offrir l'histoire véritable d'un Italien qui a fait telle ou semblable abjuration et protestation que la vostre (son retour à Tonon et sa rentrée dans l'église catholique), laquelle vous estant présentée et représentée par un de vos anciens amis, vous sera de tant plus agréable, et croi que vous en ferez vostre profit, vous retirant de la périlleuse mer, sur laquelle n'aguères (mais trop tost), vous estes inconsidérément embarqué : pour puis achever le reste de vos iours avec ceux qui renonçans à eux-mêmes et à tous leurs mérites, ne s'attendent qu'aux promesses faites en nostre Seigneur Jesus-Christ. »

François Spera était un jurisconsulte de Venise, qui embrassa la réforme et en professa les doctrines avec une grande hardiesse. Mais tout à coup craignant les conséquences de cette conduite, il fit une abjuration publique. Mais tost après, dit l'argument de la tragédie, recognoissant sa faute, il se desfia de la miséricorde de Dieu, et tomba malade tant du corps que de l'esprit, ne voulant prendre aucune nourriture. Après avoir inutilement consulté les médecins de Padoue et autres gens doctes il fut cogneu que son mal ne procédoit que de pensemens trop violens : et partant on se mit en devoir de le lui faire perdre, par bonnes consolations, tirées des S. Escritures : mais tout cela n'y servit de rien ; il acheva ses mal-heureux jours, se précipitant au gouffre d'une nuict beaucoup plus malheureusé.

Tel est le sujet de la tragédie de Spera : fit-elle impression sur Boucart ? et faut-il voir dans son retour à Lausanne et sa nouvelle abjuration, les effets d'une angoisse semblable à celle qui termina les jours du jurisconsulte de Venise ? Nous l'ignorons. Mais la tragédie de Spera est une pièce fort curieuse, non-seulement par son sujet, mais aussi par la composition et le style.

N° 5.

NOTICE SUR FRANÇOIS HOTTOMANN.

Hottomann, François, est né à Paris le 23 août 1524. Son père était conseiller au Parlement de Paris. M. Dareste, archiviste paléographe, a récemment publié un *Essai* sur notre professeur qu'il appelle Hotmann. Tous nos documents académiques écrivent Hottomann. L'ouvrage de M. Dareste est une brochure in-8° de 100 pages. Paris 1850. Nous voulons lui emprunter les lignes suivantes.

« On prétend que la constance des protestants au milieu des bûchers détermina Hotmann à se faire protestant lui-même. Il quitta la maison paternelle et s'enfuit à Lyon, puis auprès de Calvin à Genève. Le père d'Hotmann, zélé catholique, après avoir vainement essayé de ramener son fils, refusa de lui envoyer aucun secours. Hotmann fut réduit à publier, pour vivre, quelques ouvrages de science; mais sur la recommandation des calvinistes français réfugiés à Lausanne, il ne tarda pas d'obtenir une chaire d'humanité à l'Académie récemment établie dans cette ville. Pendant son séjour à Lausanne, Hotmann expliqua les discours de Cicéron, et quelques ouvrages de Platon, d'Aristote et de Plutarque. L'éclat de ses leçons, le succès de ses ouvrages et sans doute la protection de Calvin lui donnèrent enfin une position plus avantageuse et en même temps plus conforme à la direction de ses études. En 1555, le sénat de Strasbourg, lui envoya des lettres de bourgeoisie et lui confia une chaire de droit civil. »

Les archives académiques fixent à l'année 1549, la retraite d'Hottomann.

C'est l'intérêt que répand sur ce professeur sa courageuse conversion qui nous a déterminé à lui consacrer quelques lignes. Il ne nous est pas possible de parler avec étendue des autres professeurs nommés ici : plusieurs sont peu connus. Ajoutons seulement que Cœlius Secundus Curio occupe une petite place dans l'Histoire d'*Olympia Morata*, publiée dernièrement à Paris, par M. Bonnet.

N° 6.

RÈGLEMENT ACADÉMIQUE DE L'AN 1640.

Nous croyons devoir transcrire ici textuellement la partie de ce règlement qui concerne l'Académie. Voici d'abord le titre général.

LEGES ACADEMIÆ LAUSANNENSIS *post visitationem factam anno* MDCXXXX, *a supremo magistratu sancitæ, quarum articuli vel scholæ* (le collége) *et academiæ restaurationem concernunt, vel restauratæ conservationem, et rursus alii scholam spectant superiorem* (l'Académie) *alii inferiorem*.

Articuli scholam superiorem concernentes.

I. *Circa professionem philosophicam.*

Hujus professionis præcipuus finis et scopus sit, auditores suos solide in logica Ramea ejusque usu analysi et genesi instituere, nec illam deserere usquedum auditores suos tantos in illa progressus fecisse, ut per se ulterius progredi ac proficere possint.

Deinde ad systema physicum Martini, sive alterius probati authoris se conferat, illudque explicando percurrat.

Metaphysicam, scientiam altiorem et subtiliorem quidem, reliquis vero scientiis capessendis utilem imo necessariam, pro ratione captus suorum auditorum, suo ordine, pertractet.

Logicam vero sequenti ordine doceat.

1° Auditores ejus præcepta omnia fideliter memoriâ teneant.

2° Ipse eorum omnium ac singulorum sensum ex ipsamet logicâ Rami oretenus auditoribus tradat.

3° Uberiorem omnium ac singulorum præceptorum, eamque optimam et exactissimam explicationem ex et in ipsis probatis commentatoribus monstret.

4° Præcipuas objectiones et responsiones oretenus etiam propo-

nat et solvat, et simul etiam apud quos authores illa omnia plenius examinentur et pertractentur indicet.

5° Omnia illa per crebras repetitiones ab auditoribus suis diligenter exigat.

6° Fundamento solido ita jacto tum ad εἰσαγωγὴν ad usum in analysi et genesi sese accingat.

7° In usu initio facto ab analysi et imitatione axiomatum simplicium et compositorum, inde ad enthymemata et syllogismos crypsibus involutos progrediatur, ac tandem ad ipsam methodum deveniat, atque hac ratione progressus fiat ad analysin et imitationem epistolarum, poematum, orationum Ciceronis, historiarum, tractatuum et librorum integrorum. Disputationum denique exercitia secundum legem adhibeantur.

8° Qui deinceps orationes habituri sunt, ipsimet eas componant, non autem per alios eas componi curent.

II. *Circa professionem Græcam.*

Professor Græcus, Græcam linguam ex præstantissimis ac selectissimis authoribus classicis, oratoribus et poetis, Actis primo apostolorum, cæterisque epistolis apostolicis ad finem usque Novi Testamenti ; deinde præcipuis patrum orationibus Nonno item et Apollinario doceat, hujusque præcipue finem et scopum sibi perpetuo præfixum ac propositum habeat, ut græcam linguam pure et ex ipsis fontibus tradat.

In analysi logica operosiore, Auditores suos nullo modo detineat, sed illam quantum fieri poterit simplicem ac succinctam lectionibus suis inspergat.

Exercitia græca in Genesi, modo in prosa, modo in ligata oratione singulis 14 diebus præscribat, exigat et corrigat.

Disciplinas vero practicas, quod attinet ad eas ex systematibus sacris desumat ut Studiosi S. S. Theologiæ consecrandi citius ad conciones practicas inde formandas præparentur. In quibus paulo quidem liberiores poterunt esse ejus analyses, sed tamen semper duabus hisce conditionibus alligatæ.

1° Ut ad leges logicæ Rameæ conformentur ;

2° Ut magis per explicationem ac repetitionem quam per prolixa dictata tradantur.

Exercitia disputationum practicarum singulis 14 diebus habeantur.

III. *Circa professionem Hebraïcam.*

Hujus professoris ἔργον sit :

1° Ipsam linguam Hebræam pure et ex ipsis fontibus sacris docere.

2° Grammatica præcepta ex Buxtorfii thesauro tradere atque explicare, usum vero ex psalterio Davidis, vel quolibet alio V. T. libro demonstrare.

3° In textuali tractatione et quæ ad linguam spectant potissimum attendere. Theologica vero non nisi secondario at veluti παρεργον attingere et paucis expedire.

Omnes et singuli ejus discipuli pro studiis suis hebraïcis saltem hos tres libros habere cogantur : nempe Biblia hebraïca, Thesaurum grammaticum et Lexicon Buxtorfii, nec ulli S. S. Theologiæ studioso ullo horum sub privationis et exectionis poena carere licitum esto.

Ad examen theologicum pro consequenda manuum impositione, nullus, neque ordinarius neque extraordinarius, sive noster, sive peregrinus deinceps admittitor, quin in lingua hebræa eos saltem progressus fecerit, ut :

1° Expedite legere et pronuntiare,

2° Declinare ac conjugare,

3° Radices extrahere.

4° Denique textum hebraïcum ex Psalmis, vel quolibet alio libro biblico mediocriter saltem intelligere ac explicare possit. Et quandiu in istis Professori non satisfecerit, tandiu ad reliqua ne admittatur.

IV. *Circa professionem theologicam.*

Professio theologica ita exerceatur, ut die Lunæ et Martis systematis theologici caput unum a discipulis prius recitatum didactice et elenchtice explicet, ita ut theologiæ studiosi intra anni spatium, a promotione sua in auditorium theologicum præscriptum theologiæ compendium addiscant, vel auditorio theologico rursus excludantur

et ad inferius collegium relegentur. Die Jovis et Veneris libri alicujus N. T. exegesin brevem et methodicam tradat.

Disputationes theologicas alternatim cum professore habeat hebræo, idque juxta seriem locorum in systemate propositorum. Præsides disputationum respondeant secundum disputandi leges, ad syllogismorum formam utantur terminis theologicis ac distinctionibus in schola receptis, nec permittant discipulis ut e cerebro proprio conficta argumenta proponant.

Propositiones singulis septimanis habeantur binæ.

Ad sacrosanctum ministerium nemo in posterum admittatur qui non integrum systematis theologici librum primum memoria teneat et tolerabiliter ejusdem sensum reddere queat.

Sequuntur articuli circa docentes ac discentes ac ipsum institutionis modum, in inferiore schola.

No 7.

MADAME DE FORMULON.

Les faits dont nous venons d'esquisser les traits les plus essentiels, étaient assurément propres à faire naître de sérieuses pensées. Mais on sait que le sérieux élevé à une certaine puissance peut aisément être tourné au comique et présenter une face qui provoque la plaisanterie. Est-ce un bonheur? est-ce un malheur? est-ce une vertu ou bien un vice? Nous ne le déciderons pas. Il nous semble seulement que pour bien faire connaître un caractère ou un fait sérieux, on doit quelquefois oser montrer comment le ridicule sait le travestir. Il y a plus : on peut soutenir une thèse inverse et dire que le comique, le plaisant a son côté sérieux. Quel homme grave nous trouvons dans Molière! Le rire a sa signification; il est instructif; il est sérieux pour celui qui le comprend. L'historien ne dédaignera donc pas les côtés grotesques des choses : c'est un langage; la plaisanterie, le

sarcasme, le bon mot, l'*ana* nous révèlent, en général, les jugements populaires ; ils sont l'éloquence des masses, non moins que le pathétique des passions. Après ces explications préliminaires, nous ne craindrons pas d'entretenir quelques instants nos leeteurs des plaisanteries que les malins du temps, quel temps n'a pas les siens ? se permirent à l'occasion des exigences de LL. EE. de Berne pour la signature de la formule du Consensus. C'est parmi les manuscrits de la bibliothèque de Berne que l'on trouve ces pièces, et nous en devons la communication à l'obligeance de M. le docteur Verdeil, auteur de la savante et intéressante *Histoire du canton de Vaud.* Il y a trois morceaux : une *pasquinade*, une *epistola anacreontica;* ces deux pièces sont insipides : on peut les laisser dans leur poussière. Mais nous devons plus d'égards à *Madame de Formulon*, *comédie représentée à Montpreveyres.*

C'est un drame satirique contre la formule du Consensus et la députation envoyée à Lausanne par LL. EE. de Berne. La pièce est écrite seulement en projet : chaque scène, il y en a 34, est indiquée par son sujet ; le dialogue reste à faire. Nous ne dirons pas que Madame de Formulon soit une œuvre de génie ; non certes ; mais c'est l'ouvrage d'un homme d'esprit ; il y a des traits bien marqués, incisifs et justes ; plusieurs allusions sont frappantes ; à côté de quelques longueurs, de platitudes, de trivialités, elle offre le tableau des faits et des personnages tel qu'il a dû se présenter aux regards d'un homme assez indifférent en matière de religion et qui saisit avec empressement et comme une bonne fortune, l'occasion de se moquer de LL. EE., de l'Académie, de la Confession helvétique, du Consensus et presque de l'Ecriture-Sainte. Il y a beaucoup d'esprit français du dix-huitième siècle, avec un peu de la malice ironique et narquoise du vaudois. Quelques traits suffiront pour faire connaître ce singulier drame. Voici d'abord les noms des principaux personnages avec leur signification.

LA PRINCESSE PAPILLONNE,	Le Papisme ;
LE PRINCE OURSINO,	LL. EE. de Berne ;
LA PRINCESSE ORACULINE,	La Sainte Ecriture ;
LE PORTRAIT DE LA PRINCESSE ORACULINE,	La Confession helvétique ;

LES SEIGNEURS PÉDANTINS,	Les prof. Rodolf et Malacrida;
MADAME DE FORMULON, FILLE DU SOPHISTE DISPUTERON,	Formula Consensus;
LES PARTISANS DE MESSIRE DE RAISONNETTE,	L'académie de Lausanne;
LE CHEF DES MÉDECINS,	Le professeur de Crousaz,
UN DROGUISTE,	Le professeur Polier;
DEUX DOUZAINES DE MARMITONS,	Les ministres impositionnaires:
SEPT MARMITONS,	Les proposants.
ETC., ETC.	

Esquissons maintenant l'analyse de la pièce, en conservant, autant que possible, le style de l'auteur.

La princesse Papillonne, après avoir vécu de longues années en paix avec le prince Oursino, se prit finalement à le gourmander, et fit tant la mauvaise qu'Oursino fut contraint de la répudier; il épousa en son lieu la princesse Oraculine. Oursino fit faire le portrait de la princesse Oraculine, et devint si amoureux de cette peinture qu'il négligeait son épouse pour elle, et recommandait à ses courtisans de rendre hommage à la princesse dans son portrait, plutôt que dans l'original. Les sieurs Pédantins, surnommés Ténébreux, s'insinuèrent dans les bonnes grâces du prince Oursino, en le flattant dans son égarement. Ils se brouillent ainsi avec Messire de Raisonnette, fameux médecin et cuisinier de la princesse Oraculine. Pour le mortifier, ils introduisent dans le palais du prince Oursino, une célèbre empoisonneuse, nommée Mme de Formulon, fille du sophiste Disputeron et de la courtisanne Témérit. Mme de Formulon fait tomber la princesse Oraculine dans une maladie de langueur, à l'aide de bouillons, sauces, que les sieurs Pédantins eux-mêmes lui font avaler. Les Pédantins parviennent même à engager le prince Oursino à prendre Mme de Formulon pour sa concubine, en l'assurant qu'il fera ainsi le plus grand plaisir à la princesse Oraculine. Ils se réunissent pour l'engager à bannir de sa cour Messire de Raisonnette. Ici viennent les longs débats entre Mme de Formulon et les sieurs Pédantins, d'un côté, et Messire de Raisonnette et ses partisans, de l'autre. Ici arrive également la députation des deux seigneurs bernois envoyés à Lausanne; ils reçoivent le nom de Seigneur des anticailles et Seigneur

des confisquettes ; ils s'acquittèrent, dit l'auteur, dextrement de la délicate commission qui leur avait été confiée, prêchèrent l'obéissance passive, permirent toutes sortes de réserves mentales. On voit ensuite comment un des professeurs (de Lausanne) pourvoyeur-droguiste qui tirait ses provisions de l'Orient (M. Polier, professeur d'hébreu), fit le fanfaron et parla avantageusement à tout le monde de Messire de Raisonnette, jusqu'à divulguer même les restrictions qu'il devait garder in petto ; mais comment, étant peu après tancé, il modéra son vaillant courage, devint sage et se tint coy. Cependant le prince Oursino, ayant un peu réfléchi sur les moyens d'adoucir l'esprit de ses sujets prévenus contre Mme de Formulon, donna des éclaircissements équivoques que les sieurs Pédantins purent interpréter à leur avantage, et les amis de Messire de Raisonnette au leur. Viennent à la file les soumissions diverses avec plus ou moins de sincérité, et en termes que l'on ne peut tous citer ; viennent aussi les résistances. Quarante médecins (?) furent dispensés de baiser la pantoufle de Mme de Formulon ; les agents du prince Oursino se contentant de les faire jurer qu'ils décrieraient Messire de Raisonnette et feraient sentinelle contre lui pour maintenir la tranquillité dans l'Etat. Plusieurs prirent des engagements artificieux : les uns protestèrent à Mme de Formulon qu'ils n'auraient jamais ni estime, ni considération pour elle, déclarant de plus que s'ils donnaient des coups de fouet à Messire de Raisonnette, ce ne serait pas pour épousseter ses habits. Deux.... ne voulurent jamais rien dire de plus respectueux à Mme de Formulon, sinon qu'ils ne lui cracheraient pas au visage quand ils la rencontreraient ; ils se distinguèrent, avec quelques autres, par le refus qu'ils firent d'entrer dans la ligue contre Messire de Raisonnette. Certain qui avait promis avec exécration de pourfendre Messire de Raisonnette quand il le trouverait, se repentit et se rétracta. Deux princes voisins et alliés du prince Oursino (Genève et Neuchâtel) interdirent l'entrée de leurs Etats à Mme de Formulon, la déclarant perturbatrice du repos public. Enfin, c'est la dernière scène, Madame de Formulon s'étant produite au grand jour, parut effroyable.

N° 6.

BARBEYRAC.

Barbeyrac est un des professeurs les plus distingués que l'académie de Lausanne ait vus prendre place dans ses chaires. Plusieurs auteurs ont écrit la vie de Barbeyrac. Daniel Gerdes, en 1744. La *Bibliotheca Barbeyraciana* contient une notice biographique, p. 1, n° 11. On en trouve une dans la Revue de législation et de jurisprudence. Paris 1838. T. 8, p. 455-468, par M. G. Laissac, avocat à la cour de Montpellier. Barbeyrac lui-même a laissé des mémoires sur sa vie et ses écrits. V. Nouvelle Bibliothèque 1744, partie II, p. 271-304. Enfin, on trouve un article étendu sur Barbeyrac dans l'ouvrage suivant, qui est en voie de publication : *La France protestante*, ou *Vies des protestants français qui se sont fait un nom dans l'histoire, depuis les premiers temps de la réformation jusqu'à la reconnaissance du principe de la liberté des cultes, par l'assemblée nationale*; par MM. *Haag*, Paris 1846.

Nous nous bornerons à déposer dans cette note les traits les plus intéressants de la vie de notre professeur.

La famille de Barbeyrac était noble, originaire de St-Martin de Castillon ; elle résidait dans la Provence, au commencement du XVIme siècle. Elle embrassa de bonne heure la réforme ; toutefois quelques-uns de ses membres rentrèrent dans le giron de l'église romaine. Le père de notre professeur, Antoine Barbeyrac, se consacra au saint-ministère et remplit des fonctions pastorales dans plusieurs églises du Languedoc, notammant à Béziers. A la révocation de l'édit de Nantes, il se réfugia à Lausanne, avec sa femme et le dernier de ses quatre enfants, le seul qu'on lui permit d'emmener.

Notre professeur, Jean Barbeyrac, né le 13 mars 1674, à Béziers, fit ses premières études dans un pensionnat de Montagnac, où son père qui le destinait à la théologie avait dû l'envoyer, parce qu'il n'y

avait à Béziers que des écoles catholiques. Quelques années après, il fut confié à la tendresse d'un oncle, auprès duquel il se trouvait encore lorsque son père fut obligé de quitter la France. Séparé de sa famille, le jeune Barbeyrac ne rêvait qu'au moyen d'aller la rejoindre. On le lui procura vers la fin de l'an 1686. Sous prétexte de l'envoyer visiter ses biens en Provence, on le fit partir pour Lyon, d'où, à travers de grands dangers, il réussit à franchir la frontière. Ses deux sœurs parvinrent aussi à s'échapper, et toute la famille se trouva réunie. Barbeyrac suivit les cours de l'académie de Lausanne jusqu'en 1693, époque où il se rendit à Genève, dans l'intention d'étudier la théologie; mais il n'y passa que quelques mois. Vers la fin de l'année, il partit pour Berlin et alla à l'université de Francfort-sur-l'Oder, qui jouissait d'une grande réputation. De retour à Berlin, en 1697, il obtint une place de professeur dans le collége des réfugiés. Ce fut à cette époque qu'il renonça définitivement à la théologie. Il ne s'était jamais senti un goût prononcé pour cette science, tandis que dès sa plus tendre jeunesse son penchant le portait vers la jurisprudence. Son parti une fois pris, il s'enfonça avec ardeur dans l'étude du droit, et, sans maître, sans direction, saus aucune ressource que ses livres, il acquit bientôt de profondes connaissances dans cette branche de la science. Sa traduction de Puffendorf et d'autres ouvrages non moins estimables lui avaient déjà mérité une réputation européenne, lorsqu'en 1710, on lui offrit une chaire de droit à l'académie de Lausanne. Heureux de pouvoir payer à cette ville une dette de reconnaissance, il accepta et partit de Berlin le 6 octobre avec sa femme, Hélène Chauvin, fille d'Etienne Chauvin, professeur de philosophie au collége français, qu'il avait épousée en 1702. Son installation eut lieu le 19 mars 1711. Deux ans plus tard, la Société royale des sciences de Berlin se l'associa. En 1714, Barbeyrac fut nommé recteur de l'académie de Lausanne, dignité qui est conférée pour trois années et à laquelle il ne renonça que par un honorable scrupule de conscience; il ne voulut pas signer la *formula consensus*. Il quitta donc Lausanne et accepta la chaire de droit public et particulier à l'université de Groningue. Il arriva le 8 août 1717 à cette nouvelle destination. Sa réputation l'y avait précédé depuis longtemps; il la

soutint dignement et par ses leçons publiques et par ses écrits. Des afflictions domestiques cruelles vinrent troubler le doux repos de sa vie studieuse; d'abord, la mort de sa femme, puis celle d'une fille unique en 1743. Il survécut peu à ces personnes chéries; après avoir langui une année encore, il termina sa carrière le 3 mars 1744.

Les ouvrages de Barbeyrac sont nombreux; on leur reproche une surcharge d'érudition qui les rend d'une lecture difficile. Mais il faut se rappeler que tel était le goût du siècle; l'auteur s'adresse d'ailleurs en général aux savants et non aux lecteurs qui cherchent moins une instruction solide qu'une lecture attrayante. Les discours de Barbeyrac destinés au public mélangé ne présentent pas le défaut d'une érudition déplacée.

Voici la liste des ouvrages de notre professeur; nous ajouterons quelques détails sur ceux qui rappellent son séjour à Lausanne.

1° *Observation critique sur la comédie d'Aristophane appelée les Nuées*, insérée dans les Nouvelles de la République des lettres.

2° *Observations critiques sur quelques ouvrages d'Elien, de Lucien et de Thomas le Maître*, publiées dans le même recueil.

3° *Le droit de la nature et des gens, ou système général des principes les plus importants de la morale, de la jurisprudence et de la politique*, traduit du latin de Puffendorf, avec des notes et une préface du traducteur, dans laquelle on trouve de bons documents pour l'histoire du droit naturel et des écrits qui développent ou expliquent les idées de l'auteur en beaucoup de points. Cet ouvrage a eu plusieurs éditions. Nous avons sous les yeux celle d'Amsterdam, 2 vol. in-4°, 1712. Dans une épître dédicatoire adressée au magnifique et très-honoré seigneur M. Jean-Jaques Sinner, bailli de Lausanne, Barbeyrac remercie ce magistrat de l'intérêt qu'il a mis à l'attirer dans le pays de Vaud et de l'activité avec laquelle il a concouru, au milieu de divers obstacles, à obtenir la création de la chaire de droit et d'histoire, dont lui, Barbeyrac, a été nommé professeur. « Par cette raison, dit le professeur reconnaissant, et par plusieurs autres, la mémoire du temps de votre préfecture sera éternellement en bénédiction parmi les citoyens de Lausanne. » A la fin du second volume et après la table des matières, on trouve le discours inaugural avec le

titre suivant : *Joannis Barbeyraci, Juris et Historiarum in academia Lausannensi Professoris Ordinarii, Oratio inauguralis de dignitate et utilitate juris ac historiarum et utriusque disciplinæ amica conjunctione. Quam dixit AD. XIX Kalend. April,* 1711. Editio secunda et emendatior. Amst. apud Petrum de Coup 1712, in-4° de 28 pages. Il y a en tête une dédicace au gouvernement de Berne.

Le discours lui-même commence par les interpellations suivantes : « Amplissime præfecte, litterarum et litteratorum patrone amantissime, idem et intelligentissime! *Magnum præsidium et dulce decus meum!*

» Quæstor hujusce civitatis consultissime, integerrime!

» Tribuni prudentissimi, vigilantissimi!

» Senatores gravissimi!

» Magnifice academiæ hujusce rector!

» Venerandi ecclesiæ pastores!

» Clarissimi, doctissimi professores!

» Hospites et auditores omnium ordinum, quotquot adestis, ornatissimi, honoratissimi!

» Tuque, Juventus studiosa, nostræ mox disciplinæ committenda! »

A la fin de son discours, le Professeur récipiendaire adresse un compliment à chacune de ces classes de personnes, excepté aux étudiants; puis il termine par les paroles suivantes qui ne seront peut-être pas lues sans émotion.

« Quid superest nisi ut vota nuncupemus pro solennis hujusce » diei felicitate? O velit igitur illum summus rerum Arbiter nobis » et omnibus fortunare! Faveat docentis, faveat discentium conati- » bus; faveat aliorum quorumque coeptis honestis! Floreat inclyta » respublica bernensis, alma nostra domina! Floreat hæc civitas! » floreat ecclesia! floreat academia Lausannensis! Floreat universa » Helvetia, armis, viris, opibus potens! Vigeat heic et illic religio, » pura illa et ab omni superstitione, ab omni tyrannide libera! Vigeat » libertas, pax, quies, ordo, disciplina! »

4° *Les devoirs de l'homme et du citoyen, tels qu'ils sont prescrits par la loi naturelle,* trad. de Puffendorf. Amst. 1707, in-8°. L'édi-

tion la plus ample, selon la Biographie universelle, est celle de Londres 1741, deux vol. in-12. M. Dupin, dans sa Bibliothèque du droit, en indique trois autres plus récentes : Amsterd. et Leipsic 1756, 2 vol. in-12. ; Amst. 1760, 2 vol. in-12.; Paris 1822, 2 vol. in-12. Ces éditions sont accompagnées de deux discours et augmentées d'un grand nombre de notes pleines d'érudition, qui ont été traduites en anglais et en allemand.

Les deux discours dont nous venons de faire mention ont été prononcés aux Promotions publiques du collége de Lausanne. Le premier a pour titre : *Discours sur la permission des lois*, où l'on fait voir que ce qui est permis par les lois n'est pas toujours juste et honnête. Prononcé aux promotions publiques du collége de Lausanne, le 8 de mai 1715, par J. Barbeyrac, professeur en droit et en histoire, et présentement recteur de l'académie de Lausanne. 47 p. Amst. 1716.

Le second discours est intitulé : *Discours sur le bénéfice des lois*, où l'on fait voir qu'un honnête homme ne peut pas toujours se prévaloir des droits et des priviléges que les lois donnent. Prononcé le 13 de mai 1716, par J. B., etc. 55 pag. Amst. 1717.

Dans ce discours, Barbeyrac dit qu'il finit les fonctions du rectorat par rapport à la solennité des promotions. Ces discours sont donc les deux derniers, puisque le recteur était trois ans en charge. Le premier discours se trouve dans l'ouvrage dont le titre suit, au 2me volume.

5° *Recueil de discours sur diverses matières importantes*, traduits ou composés par Jean Barbeyrac, professeur en droit dans l'université de Groningue. Amst. 1731, 2 vol. in-12. Le discours dont nous parlons a pour sujet : *L'utilité des lettres et des sciences, par rapport au bien de l'Etat*. Prononcé aux Promotions publiques du collége de Lausanne, le 2 mai 1714, par Jean Barbeyrae, professeur alors à Lausanne et recteur de l'Académie, présentement professeur en droit dans l'université de Groningue. Ainsi que les deux autres, il est écrit en français, et Barbeyrac explique dans un avertissement au lecteur que, depuis quelques années, l'académie de Lausanne, pour bonnes raisons qu'il n'est pas nécessaire de rapporter, a jugé à propos de laisser au recteur la liberté de haranguer ou en latin ou en français aux

promotions publiques du collége, qui se font tous les ans dans le chœur de la Grande Eglise. Et comme depuis ce temps-là, ceux de mes très-honorés collègues qui m'ont précédé ont parlé français dans cette occasion, je n'ai pas cru devoir préférer l'autre langue beaucoup moins connue, surtout ayant à traiter un sujet qui est et qui doit être à la portée de tout le monde. Au fond, ajoute Barbeyrac, puisque la solennité des promotions se fait devant un grand nombre de gens de tout ordre et de tout sexe, à quoi bon prendre la peine de parler sans être entendu des trois quarts pour le moins des assistants? C'est bien assez que le bruit et le tumulte ordinaire dans ces sortes de solennités fasse perdre souvent aux personnes les plus attentives une bonne partie de ce qu'on dit.

Dans le recueil auquel appartient le discours dont nous venons de parler, on trouve aussi une harangue sur le grave sujet suivant: *Est-il permis d'échaffauder en chaire le magistrat qui a commis quelque faute?* Ce morceau est ici traduit en français par l'auteur lui-même, qui l'avait écrit en latin et prononcé en cette langue à Groningue le 4 septembre 1721, en terminant les fonctions de son premier rectorat. Voici le titre latin primitif: *Oratio de magistratu fortè peccante e pulpitis sacris non traducendo*. Amst. 1721, in-4°.

Tout se réduit ici à savoir, dit Barbeyrac, si les prédicateurs ou les ministres publics de la religion, quelque nom qu'on leur donne, sont sujets de l'Etat dans lequel ils vivent, et si l'on doit du respect au magistrat légitimement établi, ensorte que tant qu'il demeure tel, on ne puisse violer ce respect, ni par des *actions*, ni par des *paroles*. Je décide là-dessus affirmativement, et pourvu qu'on m'accorde ces deux principes, je n'en veux pas davantage.

6° *Du pouvoir des souverains et de la liberté de conscience*, trad. du latin de Noodt. Amst. 1707, in-8°. Une édition d'Amst. 1714, in-8°, a été augmentée du Discours de Gronovius sur la loi royale, et d'un discours de Barbeyrac *sur la nature du sort*.

7° *Sermons sur diverses matières importantes, trad. de Tillotson*, avec une préface sur la personne et les écrits de ce prélat et des notes intéressantes. La 1re édition, en 5 vol. in-8°, parut à Amsterdam dans les années 1706, 1708, 1715 et 1716. Il y en eut une 2me en

1722, Amst. 6 vol. in-12, dont il ne traduisit qu'une partie ; mais il revit en entier l'édition de 1729. Les deux premiers volumes de ces sermons avaient aussi été traduits par Jean d'Albiac.

8° *Projet d'une nouvelle édition de Lucrèce*. Inséré dans la Bibliothèque choisie de Le Clerc, année 1709.

9° *Traité du jeu*, où Barbeyrac examine les principales questions de droit naturel et de morale qui se rattachent de près ou de loin à cette matière. Son but est de prouver que si l'on n'en abuse pas, le jeu en lui-même n'a rien que d'innocent. La première édition, Amst. 1709, 2 vol. in-8°, ayant été attaquée par Trayn du Tremblay et de Joncourt, ministres de la Haye, il leur répondit dans un appendice ajouté à la seconde édition, qui parut en 1737, 3 vol. in-12.

10° *Oratio de studio juris rectè instituendo*. Gron. 1717. Harangue inaugurale prononcée à Groningue ; elle a été traduite en français et insérée dans la dernière édition du grand ouvrage de Puffendorf.

11° *Hug. Grotii. de jure belli et pacis, cum notis*. Amst. 1720, in-8°, et 1735, 2 vol. in-8°. Lipsiæ 1758, in-8°. Selon M. Dupin, l'édition de 1735 est celle qu'on doit préférer. Barbeyrac a donné aussi de cet ouvrage célèbre une traduction française qui a fait oublier entièrement celle de Courtin. La 1re édition en parut à Amsterdam 1724, 2 vol. in-4°, elle a été réimprimée six fois ; la dernière à Bâle en 1768, 2 vol. in-4°.

12° *Traité du juge compétent des ambassadeurs* ; trad. du latin de Binckershock. La Haye 1723, Amst. 1730.

13° *Défense du droit de la compagnie hollandaise des Indes orientales, contre les nouvelles prétentions des habitants des Pays-Bas*. La Haye 1725, in-4°.

14° *Discours contre la transsubstantiation*, trad. de Tillotson. Amst. 1726, in-12.

15° *Traité de la morale des Pères de l'Eglise*. Amst. 1728, in-4°. La partie relative à la tolérance a été traduite en hollandais. Amst. 1734, in-8°. Dans sa préface à l'ouvrage de Puffendorf, Barbeyrac avait entrepris de battre en brèche l'autorité des Pères, sur le terrain même de la morale. Il s'était attaché à dévoiler leurs erreurs, à faire ressortir la fausseté ou la confusion de leurs idées sur cette branche si importante de la théologie. Il prouvait qu'ils n'avaient point puisé

leurs principes aux seules véritables sources de la morale ; mais qu'ils les avaient tirés à force d'allégories chimériques, de passages de l'Ecriture Sainte qui avaient un sens tout autre que celui qu'ils leur prêtaient. Il leur reprochait de confondre sans cesse la morale naturelle avec la morale chrétienne, les devoirs de l'homme avec ceux du chrétien, et d'établir sur ce fondement des règles de conduite d'un ascétisme exagéré. Enfin il les accusait d'être tombés plusieurs fois dans des fautes grossières, et cette accusation, il l'appuyait non-seulement sur de nombreux passages tirés des plus célèbres pères des dix premiers siècles, mais sur le témoignage d'une foule d'auteurs appartenant à toutes les communions. Il y avait, disent MM. Haag, auxquels nous empruntons cette note sur le Traité de la morale des Pères, il y avait beaucoup de sévérité, peut-être même quelque amertume dans ces imputations. Dom Ceillier se chargea de les combattre, et c'est pour lui répondre que le professeur de Groningue composa le traité en question, où il reprend et développe avec une érudition profonde l'acte d'accusation qu'il avait dressé contre les Pères de l'Eglise.

16° *Histoire des plus anciens traités depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'empereur Charlemagne.* Amst. et la Haye, 2 tom. in-folio, en un volume. Cet ouvrage, enrichi de notes curieuses et instructives, est divisé en deux parties. La 1re s'étend depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'ère chrétienne; la 2me, depuis cette époque jusqu'à Charlemagne. Barbeyrac ne s'est pas contenté de rassembler de tous côtés jusqu'aux moindres fragments qui aient été conservés des traités conclus dans l'antiquité et les premiers siècles du moyen âge, il raconte, à l'égard de chacun d'eux, à quelle occasion il a été signé, les motifs qui y ont donné lieu, les circonstances qui en ont accompagné la signature, les suites qu'il a eues, tout ce qui, en un mot, peut servir à l'intelligence du traité même. Son livre est donc à la fois une collection de traités et une histoire. Il fait partie du supplément au corps universel de diplomatique, en 5 vol. in-folio.

17° *Traité philosophique des lois naturelles*, trad. du latin, de Cumberland, avec des notes. Amst. 1744, in-4°. Leyde 1757, in-4°.

Barbeyrac a inséré en outre plusieurs traités ou dissertations, dans la Bibliothèque britannique et la Bibliothèque raisonnée, dont il fut

un des rédacteurs. On y trouve entre autres, l'Eloge de M. Le Clerc, qui a été imprimé séparément, et des Mémoires sur sa propre vie et ses écrits.

Nous terminerons cette note en rappelant à nos lecteurs le souvenir de la jolie pièce de vers de notre poète vaudois, M. Porchat. *La perruque de Barbeyrac,* tel est le titre de ce petit drame dit historique, inséré dans la Revue suisse: Tome 6, année 1843, page 360.

M. Porchat, l'un des successeurs de Barbeyrac dans la chaire de droit, raconte que la perruque de ce savant, après avoir dormi dans son carton pendant les vacances, fut appelée, à la première leçon de la rentrée, à reparaître sur le chef du professeur. Malheureusement elle portait une souris dans ses vastes replis, une souris endormie; mais la chaleur du cerveau savant, l'animation du professeur, réveillèrent l'innocente petite bête. Ses mouvements inquiétèrent fort Barbeyrac, la souris respirait à peine sous le dôme chevelu; elle avait grand appétit après un long jeûne; elle se remue, s'agite, tourmente le professeur, qui pourtant conserve sa gravité; mais enfin la souris se fait un chemin, arrive à la lumière, et trouve... l'oreille du professeur, morceau fort appétissant; aussitôt ses petites dents pointues jouent leur rôle. Barbeyrac n'y tient plus; il prend sa perruque à deux mains et la jette, je ne sais où. Mais lisez le gracieux poète.

N° 9.

FRAGMENT D'AUTOBIOGRAPHIE DE J. P. DE CROUSAZ.

L'auteur de cette histoire de l'Académie de Lausanne possède un manuscrit autographe de Jean-Pierre de Crousaz: c'est un récit de sa vie, depuis l'année 1663, date de sa naissance, jusqu'à l'année 1685, cinq ans avant son premier professorat. Ce morceau d'autobiographie contient des détails intéressants sur ses études et l'état des sciences à Lausanne, à cette époque; nous en extrairons textuellement quelques passages.

« Je suis né en 1663, le jour de Pâques, et peu s'en fallut que je

ne visse le jour dans le temple. Cette occasion contribua à me faire destiner à l'Eglise, quoique je fusse le premier de ma famille qui eût étudié depuis la réformation.... Les sciences étoient chez moi dans un pitoyable état, dans un néant, dans un cahos, lorsque je commençai mes études. Je fis mes classes dans le collége ordinaire de Lausanne, où j'eus pour régent le père de M. Dapples, aujourd'hui professeur. C'étoit un vieillard qui avoit un grand jugement, une profonde érudition, et qui étoit un fort habile médecin. J'eus encore, entre mes maîtres d'école, M. Constant, aujourd'hui professeur. Son père, quoiqu'il ne fût qu'un marchand épicier en détail, et fils d'un vendeur d'oranges, s'étoit mis par son bon ménage en état de faire quelque dépense pour l'éducation de son fils.

» A l'âge de 13 ans je sortis du collége. Je tombai entre les mains d'un professeur de philosophie (Henri Ott), parfaitement honnête homme, savant dans les langues orientales, mais qui n'entendoit pas parfaitement Rohaut. Il étoit pourtant permis de lire ce physicien, mais pour Descartes, il étoit absolument interdit. Je lisois donc Rohaut, et mon professeur ne me satisfaisoit pas sur tout ce que je souhaitois d'entendre et de pénétrer. Je fis part de mes inquiétudes à M. de Cheseaux, mon parent, dont le fils est aujourd'hui mon gendre. Il me prêta Descartes et m'aida de quelques conseils. Je ne tardai pas à comprendre la nécessité où j'étois d'apprendre la géométrie. Nous avions bien un maître de mathématiques, prosélyte, fort habile homme, mais qui regardant d'un œil de jalousie le savoir des autres, ce qui arrive souvent aux savants de ce genre, n'enseignoit pas assez fidèlement, et enseignoit obscurément; et mon père crut que je n'étois pas encore en âge d'en profiter. Heureusement il me tomba entre les mains les Eléments d'Euclide, du Père Deschales. Je les dévorai; j'achetai ensuite tous ses ouvrages, et je me mis en état de faire des leçons à mon professeur, à qui j'étois effectivement de quelque secours.

» J'étois dans ma quinzième année, quand un gentilhomme françois fit venir la première édition des Eléments de mathématiques du Père Presset. Il n'en lut pas beaucoup de pages sans être arrêté tout court. Il me le fit voir, et dans l'ardeur où j'étois de le lire, je lui promis que, pourvu qu'il me le prêtât, je le lui expliquerois. Je ne savois pas à

quoi je m'engageois, mais je m'en tirai pourtant avec honneur. Ce gentilhomme avoit 25 ans; il fut mon premier disciple, après mon professeur. Je me liai ensuite avec trois jeunes Saintongeois qui étoient venus faire leurs études à Lausanne. Je leur fis un cours de philosophie, et l'un d'eux me dédia sa thèse. J'avois alors commencé ma théologie. J'étudiai à Lausanne sous MM. Davel, Polier, Merlat; à Genève, sous MM. Mestrezat, Turretin et Tronchin; à Leiden, sous MM. Spanheim, Vitichus, Le Moine. Je passai aussi une partie des vacances d'été à Rotterdam, à cause de MM. Jurieu et Bayle, qui étoient alors bons amis. »

De Crousaz dit quelques mots ensuite de son séjour à Paris et de ses relations avec le Père Mallebranche. « Je revins au pays, dit-il enfin, où d'abord je m'ennuyai beaucoup, et si j'avois été maître de mon sort, je serois retourné sur mes pas. Mais les malheurs des protestants qui arrivèrent bientôt après me firent perdre mes idées de voyage. La Profession en grec et en morale devint vacante. Je me préparai à la disputer, et je me flattois de quelque succès. Mais M. Constant, mon ancien régent, eut le bonheur de l'obtenir sans dispute. On me fit professeur honoraire de philosophie, et peu de temps après, comme je me réjouissois encore de disputer cette profession ordinaire, M. Sterky, qui est mort ministre à Berlin, fut favorisé de cette chaire sans avoir besoin de passer par les épreuves ordinaires. »

N° 10.

NOTICE SUR LOYS DE BOCHAT [1].

Charles Guillaume Loys de Bochat, est né à Lausanne, d'une famille noble et ancienne de cette ville, le 11 novembre 1695. Son in-

[1] Les principaux faits contenus dans cette notice sont empruntés à un *Eloge historique de Monsieur Charles Guillaume Loys de Bochat, lieutenant baillival et contrôleur général à Lausanne, membre de la Société royale de Gœttingue,* etc. Lausanne 1755, 56 pages. Cette petite brochure anonyme est l'ouvrage de M. Clavel de Brenles, l'un des successeurs de M de Bochat dans sa chaire.

struction se fit d'abord dans la maison paternelle. Heureusement doué par la nature, possédant en particulier une grande aptitude pour l'étude des langues, il laissa bientôt en arrière l'instituteur qui lui enseignait le grec, et le jeune disciple donnait des leçons au maître. Il fit sa philosophie avec M. de Crousaz, professeur à l'Académie, et Barbeyrac le compta au nombre de ses auditeurs dans son cours de droit naturel. Ses parents, qui le destinaient à l'état ecclésiastique, l'envoyèrent étudier la théologie à Bâle, dont l'université possédait deux théologiens célèbres à cette époque, Werenfels et Frey. Une petite vérole très-grave le ramena à Lausanne et le détermina à choisir une autre carrière; il reprit ses études de droit avec Barbeyrac, retourna de nouveau à Bâle, en 1716, et il prit ses licences l'année suivante, après avoir soutenu avec succès une thèse *de optimo principe*.

Cette même année, Barbeyrac fut appelé à Groningue; il abandonna sa chaire dans l'académie de Lausanne. L'enseignement de l'histoire et du droit répondait aux études de M. de Bochat; il demanda la chaire vacante, alla la disputer à Berne et fut nommé. Cependant le désir de perfectionner ses études l'engagea à demander un congé. Pendant une partie de son absence, il fut suppléé dans l'enseignement académique par Jean-Rodolphe de Waldkirch, de Bâle. Celui-ci fut appelé à Berne pour occuper une chaire de droit.

Après trois années de voyages, de Bochat revint à Lausanne. Il avait visité les universités d'Allemagne et de Hollande, il avait formé des relations avec les savants célèbres de l'époque.

Ainsi préparé, de Bochat prit possession de sa chaire. On goûta son enseignement; des étrangers en assez grand nombre vinrent se ranger parmi ses auditeurs; l'Académie en reçut du lustre, et la ville les avantages que la présence d'étrangers opulents peut procurer. Les leçons publiques étaient dirigées sur le droit naturel et l'histoire; l'histoire ecclésiastique, pour laquelle de Bochat avait une prédilection particulière et qui n'était l'objet d'aucun enseignement spécial, occupait une grande place dans les cours du professeur. Aux leçons publiques se joignaient des leçons particulières. Un esprit philosophique remarquable à cette époque, dans notre pays, présidait à l'enseignement historique de de Bochat. Elaguant avec discernement les faits accessoires et secondai-

res, il s'attachait aux principaux, et souvent des événements en apparence peu importants, se présentaient à son esprit avec une valeur et une influence qui avaient jusqu'alors échappé ; c'était aussi avec raison et bonheur qu'il appliquait à l'histoire les principes du droit naturel, de la politique et de la morale.

Dès les premières années de son professorat il conçut l'idée de fonder à Lausanne une université ; nous avons parlé de ce projet que la résistance de l'autorité locale fit échouer. De Bochat composa divers mémoires pour défendre son plan.

M. de Bochat était tout entier dévoué aux lettres ; l'année 1725 changea cette position ; il fut nommé assesseur baillival.

Aux travaux scientifiques s'associèrent les travaux d'un office public, des consultations, des questions diverses sur des affaires d'intérêt privé, etc.

Son activité n'était pas cependant épuisée. Une nouvelle source de travaux littéraires s'ouvrit devant lui. La littérature italienne, riche des grands monuments laissés par les poètes et les prosateurs qui ont formé sa langue, était peu connue en Europe. Lausanne et Genève occupaient une place favorable pour devenir les intermédiaires entre l'Italie et la France. Quelques hommes de lettres de ces deux villes conçurent le projet de créer un journal sous le titre de *Bibliothèque italique*. Nous citerons à Lausanne M. Seigneux de Correvon, M. de Bochat, le professeur Ruchat et M. du Lignon, gentilhomme français, établi dans cette ville ; à Genève, M. Bourguet et M. le professeur Vernet s'associèrent à cette entreprise. M. de Bochat était le premier ou le principal rédacteur ; le journal s'imprimait à Genève. On ne publia que dix-huit volumes ; la mort de M. Bourguet amena la cessation du journal. M. de Bochat y avait inséré plusieurs morceaux d'histoire, d'histoire ecclésiastique, de droit naturel et de jurisprudence.

Un fait de bien petite apparence souleva une discussion des plus graves, à laquelle M. de Bochat prit part, en jurisconsulte vivant au sein du pouvoir civil. En 1725, dans le canton de Lucerne, un bailli permit aux habitants d'un village de sa circonscription de danser un jour de fête ; or cette fête tombait sur un dimanche, et le curé défendit formellement et sévèrement la danse. Ce conflit devint grave.

L'évêque de Constance duquel relevait le curé, et le nonce du pape, qui avaient tous les deux excité le curé, prirent sa défense. D'un autre côté, le gouvernement de Lucerne soutint son bailli, cassa le curé et le bannit du canton. Le pape même se mêla de l'affaire. M. de Bochat prit la plume pour défendre la cause du magistrat civil contre les agressions du clergé. Il publia, à Lausanne, en 1727, un *Mémoire pour servir à l'histoire du différend entre le pape et le canton de Lucerne.* Après l'exposition des faits, le grave jurisconsulte examine plusieurs questions, entr'autres la suivante : *Le droit de défendre ou de permettre de danser appartient-il aux curés ou au magistrat?* Cette question est frivole en apparence ; mais on comprend qu'elle se rattache à l'un des sujets les plus sérieux qui puissent fixer l'attention des hommes politiques, aussi bien que des chrétiens pieux. Qui oserait affirmer qu'elle ait reçu aujourd'hui une solution qui soit entrée dans la vie et dans les mœurs?

Une autre question dont l'intérêt est aujourd'hui fort amoindri, parce qu'elle est à peu près résolue, occupa aussi de Bochat, c'est la question du service militaire à l'étranger. Cette cause trouva dans notre professeur un défenseur assez habile : il publia à Genève et Lausanne, en 3 vol. in-8°, un *Ouvrage pour et contre les services étrangers, considérés du côté du droit et de la morale.* Ce livre ayant été attaqué, l'auteur publia une *Réponse à la réfutation d'un anonyme.*

M. de Bochat aimait l'histoire ecclésiastique : une des questions les plus intéressantes qu'elle fait naître l'avait particulièrement captivé : quelle a été l'influence politique de la réformation? Jurisconsulte, savant en histoire, magistrat éclairé, il avait plusieurs titres à traiter ce sujet ; il l'entreprit, et l'ouvrage qui fut le résultat de ses méditations obtint, en manuscrit, l'approbation de plusieurs bons juges ; cependant on lui fit redouter le déplaisir des ecclésiastiques, au sujet d'un chapitre, dans lequel il traitait *des avantages qu'ont procuré à la société civile les bornes dans lesquelles la réformation a renfermé le pouvoir du clergé.* M. de Bochat supprima son livre.

Tous ces travaux réunis avaient altéré la santé du professeur; il pensait à quitter sa chaire ; une circonstance qui survint naturellement, l'y contraignit. Il fut nommé lieutenant baillival à Lausanne, en 1740.

Ces nouvelles fonctions l'occupaient moins que l'enseignement; elles l'obligeaient à faire de l'exercice; sa santé s'améliora dans ce nouveau régime.

Il profita de cette heureuse circonstance pour se livrer à un travail qui le préoccupait depuis longtemps; il désirait faire une histoire de la Suisse. Son vœu fut en quelque sorte prévenu; un historien allemand, Lauffer, professeur à Berne, prit l'initiative. L'ouvrage de Lauffer laissait beaucoup à désirer; mais on n'avait rien de mieux, ni de plus complet. De Bochat entreprit de le traduire en français; il commença ce travail, mais il ne le poussa pas au delà du premier volume; l'ennui l'arrêta. Cette raison explique assez le découragement du traducteur, mais on doit ajouter qu'il ne trouva pas que Lauffer répondît à son attente; l'histoire des premiers temps, des origines, était très-incomplète et très-obscure.

L'auteur n'avait pas eu à sa disposition les sources nécessaires, ou bien n'avait pas su y puiser. Le professeur de Lausanne reprit la question des origines, avec le dessein d'en faire le but de ses travaux pour le reste de sa vie. Une circonstance intéressante l'encouragea à entrer dans cette carrière: laissons-le parler ici lui-même.

« Le 7 avril 1739 fut le jour que doit rendre mémorable aux Lausannois la découverte de l'inscription (c'était un marbre) qui fit connaître leur véritable et ancien nom, celui de leur ville, le rang qu'elle tenait entre celles de l'Helvétie, au deuxième siècle, la constitution de sa magistrature, quelques autres circonstances de son état, et surtout celui de l'Helvétie entière; choses qui seraient probablement demeurées ensevelies dans un éternel oubli, avec le marbre qui en était le seul dépositaire, si des ouvriers cherchant des pierres, n'étaient pas tombés sur celle-là, en creusant bien avant en terre. — A la vue de ce monument, l'amour de la nation et celui de la ville de ses pères, où l'on a pris naissance et passé ses jours, m'enflammèrent du désir de pénétrer à la faveur des indices fournis par l'inscription jusqu'aux plus petits détails de lumière auxquels elle pût conduire sur nos antiquités[1]. »

[1] Mémoires critiques sur l'histoire ancienne de la Suisse. Lausanne 1747-1751. 3 vol. in-4°. T. III, page 534.

Les antiquités de l'Helvétie devinrent ainsi l'objet principal des études de M. de Bochat. Intérêt de la nouveauté, intérêt de l'importance, intérêt de la difficulté, cette matière offrait tous ces attraits divers, pour compenser l'aridité des recherches et les ténèbres qu'il fallait éclairer. Nous ne saurions donner ici une analyse de cet ouvrage; il n'en est pas susceptible. Disons cependant que la question qui attira plus particulièrement l'attention de l'auteur avait pour objet *l'origine et le lieu d'origine du peuple qui est venu habiter les contrées que l'on appelle aujourd'hui la Suisse.*

Il était admis en science historique que, dans la plus haute antiquité, l'Europe avait été habitée par un seul peuple, les Celtes, et que la langue celtique est la plus ancienne et la langue mère des idiômes de l'Occident. On savait enfin que les Celtes donnaient aux lieux qu'ils habitaient des noms significatifs, qui exprimaient quelque trait distinctif de ce lieu. La langue celtique s'était divisée en deux dialectes, le Gauloïs et le Tudesque; ce dernier était connu à fond par M. de Bochat, mais il ignorait le Gaulois; il l'étudia et l'apprit. Appliquant alors ses connaissances en linguistique aux noms des principales villes, bourgs, villages, forêts, rivières, lacs et montagnes de la Suisse, il trouva qu'ils se rattachaient facilement au celtique gaulois; il en conclut l'origine gauloise des anciens habitans de la Suisse; et pour donner à cette assertion une évidence intuitive, il établit une carte de l'ancienne Helvétie, qui renfermait près de 1200 noms de lieux, tous celtiques. On sait que cette opinion a reçu de nos jours la plus honorable confirmation par les recherches savantes de M. A. Thierry, sur l'histoire des Gaulois [1]. C'est à ces travaux que M. de Bochat fut principalement redevable de l'honneur d'être associé à l'Académie royale de Göttingen, qui venait de se former sous la présidence d'un professeur dont la Suisse revendique le nom glorieux, nous voulons parler du grand Haller. L'académie de Göttingen adressa à M. de Bochat un diplôme d'Académicien étranger pour la classe d'histoire. Les termes que cette illustre société emploie méritent

[1] Histoire des Gaulois, par M. A. Thierry, de l'Institut de France. 3e édit. Paris 1845.

d'être conservés ici : *Nec vero obscurum aut ignotum esse potest quantum in Historia elaboraverit* Carolus Wilhelmus Loys de Bochat *Præfectus vicarius Lausannensis, strepitum reipublicæ, in qua media versatur, dulci secessu et lucubrationibus historicis dulcissime temperans, cui ejus studio et historiam Helvetiæ et excitatam quasi ab inferis linguam Celticam fere uni debemus, etc., etc.*

Nous n'avons pas besoin de dire combien de travaux de détail furent imposés à M. de Bochat, combien de monuments il dut examiner, combien de médailles ou d'inscriptions il dut étudier. Les objections et les critiques ne lui firent pas défaut ; mais il sut aussi se défendre avec habileté et souvent avec succès. Les éloges et les témoignages d'admiration furent encore plus nombreux que les critiques. Aujourd'hui que le temps permet de se placer au dessus de l'éloge et du blâme des contemporains, on voit dans M. de Bochat l'un des fondateurs de notre histoire nationale ; son érudition étonne, et l'on éprouve une reconnaissance sincère en présence de travaux multipliés, pénibles, accomplis avec conscience et sous l'impulsion si noble de l'amour de la patrie uni à l'amour de la science.

On regrette toutefois de ne pas trouver dans cet auteur si honorable un esprit plus étendu et plus de sagacité intelligente. Les médailles, les inscriptions, les monuments, ne lui disent pas tout ce qu'ils savent ; il ne comprend pas entièrement leur témoignage et leur langue.

L'ouvrage dans lequel M. de Bochat a déposé les résultats de ses recherches sur les sources de notre histoire nationale, a pour titre : *Mémoires critiques pour servir d'éclaircissements sur divers points de l'histoire ancienne de la Suisse et sur ses monuments d'antiquité.* 3 vol. in-4°. Lausanne 1747—1751. Un quatrième volume est resté manuscrit. C'est dans le 3e volume que l'on trouve la carte dont nous avons parlé. — Le mémoire sur les *Conventus* de l'Helvétie est particulièrement digne d'attention. Quoique les recherches que cet ouvrage exigeait, absorbassent la meilleure partie du temps de son auteur, quelques travaux accessoires vinrent cependant faire une agréable diversion. Nous citerons succinctement :

Lettres sur le culte des Dieux d'Egypte, et en particulier celui d'Isis. Morceau inséré dans le Journal Helvétique, 1742.

Sur l'origine des ducs de Zœringue; dans le même journal, 1746.

Locus J. Cœsaris ad Helvètiòs pertinens adversus emendationem tentatam defensus et illustratus; dans le Musée Helvétique, 25ᵉ cah. Dans son ouvrage *de Bello gallico*, César dit: *quâ de causâ Helvetii quoque reliquos Gallos virtute prœcedunt.* Or, un écrivain anonyme avait prétendu que, dans ce passage, il fallait lire *Belgœ* au lieu de *Helvetii.* M. de Bochat défend la leçon *Helvetii.*

Veterum Helvetiorum fortitudo, contra J. Conrad Schwartz judicium assertum. Musée Helvétique, 27ᵉ cahier.

Trompé par un témoignage peu digne de confiance, Folard avait dit dans son Polybe, Tome I, page 79, en parlant du combat des Suisses contre les Milanais, devant Bellinzone, en 1422, que 18,000 Suisses s'étaient laissé égorger ou faire prisonniers par 6000 cavaliers et quelques fantassins lombards.

Mentionnons enfin comme ouvrages restés en manuscrits et peut-être perdus aujourd'hui, des *Matériaux pour une histoire littéraire de la Suisse.*

Les affaires avaient enlevé M. de Bochat à l'enseignement, sans l'enlever cependant à l'étude; une nouvelle dignité, celle de contrôleur général, vint encore restreindre le temps qu'il consacrait aux travaux du cabinet, et certainement il lui aurait été impossible de satisfaire à la fois aux devoirs du magistrat et aux goûts de l'homme d'étude, s'il n'eût depuis longtemps contracté l'habitude du travail matinal. Les premières heures de la journée, nous dirons plutôt les dernières heures de la nuit étaient consacrées à l'étude; lorsque le soleil se montrait sur l'horizon, M. de Bochat avait déjà accompli une partie de sa tâche du jour; il pouvait se dévouer avec contentement aux fonctions de son office public. En 1738, âgé de 43 ans, il disait dans un souper d'amis, que c'était le premier jour de sa vie qu'il se souvenait d'avoir passé sans être entré dans son cabinet. Cependant sa santé ne put se soutenir au milieu de cette accumulation de travaux. Au mois de mars 1754, il fut attaqué d'un rhume; il négligea de le soigner et mourut dans la nuit du 3 au 4 avril suivant. Soixante et dix heures de rêveries précédèrent sa dernière heure; il parla sans interruption avec effort d'esprit et de voix, en latin, en français, en

allemand ; les objets de son activité ancienne, les lettres et les affaires publiques occupèrent ses dernières pensées.

M. de Bochat a laissé un exemple qui trouve de jour en jour moins d'imitateurs ; en lui s'associèrent sans effort, et comme avec une affection mutuelle, le savant et le magistrat. Magistrat grave, respectable et respecté, il joignait aux qualités sévères les dons de l'amabilité. Il avait de la science et de l'esprit, le don de la plaisanterie et même de l'ironie ; mais il était bon et ne savait pas blesser. Sérieux avant tout, digne et observateur scrupuleux des convenances, il était un magistrat de l'ancienne école ; nous allions dire de l'ancienne roche. Ce type s'en va.

M. de Bochat, en quittant l'Académie, n'avait pas cessé de prendre intérêt à ses travaux ; il le lui témoigna dans son testament : en léguant sa bibliothèque, qui était considérable, à ses héritiers mâles ; il leur substitua l'Académie, en cas d'extinction. Mais par un arrangement qui eut lieu le 13 janvier 1779, la propriété pleine et entière de la collection taxée 2700 livres, fut cédée à l'Académie pour la somme de mille livres, payées à M. Charles Loys de Cheseaux.

A l'occasion de M. Loys de Bochat, nous croyons utile de faire mention d'une société littéraire dont il fut membre, ainsi que deux autres professeurs. Le jeune comte de la Lippe, âgé de 20 ans, faisant un séjour à Lausanne avec son gouverneur, forma pour son instruction, en novembre 1742, une société d'hommes instruits, qui se réunissaient chaque semaine en conférence, pour s'entretenir en sa présence de choses sérieuses. Voici les noms des personnes auxquelles il s'adressa : M. le bourguemestre Seigneux ; — M. le lieutenant baillival de Bochat ; — M. le recteur Polier ; — M. le boursier Seigneux ; — M. le professeur Dapples ; — M. du Lignon ; — M. l'assesseur baillival Seigneux ; — M. le conseiller de St. Germain ; — M. le baron de Caussade. On établit *l'informateur* de M. le Comte pour secrétaire de la Société. Voici quelques articles du règlement : M. le Comte recevra chez lui, le samedi, les personnes agrégées à cette société. Quand

l'assemblée sera formée et que l'on aura bu le café selon l'usage, M. le Comte mettra sur le tapis quelque question intéressante. Mais afin que chacun ait le temps d'y réfléchir, M. le Comte proposera le sujet huit jours à l'avance, d'une société à l'autre. Chacun des membres sera chargé, tour à tour, d'entamer la question et d'en dire le premier son avis; il demandera ensuite l'avis des autres membres. L'on emploiera à ces exercices au moins deux heures de temps, depuis 3 à 5 heures. M. le Comte sera présent jusqu'au bout de ces assemblées, et comme ce sera lui qui aura fourni la question, pour en tirer plus de parti, il en fera après l'assemblée une récapitulation qu'il communiquera à la société suivante, par écrit ou de vive voix. On pourra de temps en temps faire quelques lectures d'ouvrages instructifs. Indiquons aussi quelques-uns des sujets qui furent traités : — des avantages que la religion procure à ceux qui l'observent; — de l'origine des devoirs et des droits réciproques ; — des avantages que la religion procure dès cette vie à un homme considéré comme particulier et comme souverain; — de l'utilité de la religion dans la société civile ; — de l'essentiel de la religion ; — essai sur l'origine des devoirs de l'homme ; — comment on peut justifier les princes, qui, sous le prétexte de maintenir la balance en Europe, prennent les armes contre un autre prince, ou le dépouillent des successions qui lui viennent de droit ; — de la solide gloire et de la véritable grandeur; — de l'utilité de l'histoire par rapport à un souverain ; — du caractère des hommes et de celui des femmes ; — de la véritable grandeur ; — de l'influence de l'exemple; — préjugés contre la piété réfutés ; — de l'égalité des hommes, et des qualités extérieures qu'un prince doit acquérir, etc. — Cette société subsista jusqu'au départ du comte de la Lippe, en juin 1747. Une médaille, à l'effigie du comte, fut frappée pour en conserver le souvenir. La bibliothèque cantonale possède un manuscrit intitulé: Extrait des conférences de la société de M. le comte de la Lippe, à Lausanne ; novembre 1742 à février 1747. 2 vol. in-folio.

N° 11.

QUELQUES MOTS SUR LE PROFESSEUR VICAT.

Vicat, Béat-Philippe, nommé professeur de droit, en 1741, conserva ses fonctions jusqu'à sa mort, le 25 septembre 1770. Vicat était distingué par son esprit, par son activité scientifique et par son zèle pour les intérêts de l'établissement académique. La Bibliothèque le compte au nombre de ses plus laborieux conservateurs.

« Des réparations ayant été faites au local de la Bibliothèque, et le » vieux catalogue étant en si mauvais état, qu'on ne pouvait plus en » faire usage, l'Académie décida, le 9 septembre 1749, qu'on rédige» rait deux catalogues, l'un par ordre de corps de bibliothèque et » de rayons, l'autre par ordre alphabétique. M. le professeur Vicat » fut seul chargé de ce travail[1]. » C'était là un ouvrage utile pour le service intérieur de la Bibliothèque, mais de peu d'usage pour le public. En 1764, Vicat fit paraître le premier catalogue imprimé; 1 vol. in-12, 164 pages. On voit que la Bibliothèque n'était pas riche.

Vicat a publié divers ouvrages; nous citerons les suivants:

Vocabularium juris utriusque. Lausanne 1759. 3 vol. in-8°. Il a été contrefait en Italie.

Les libertés de l'Eglise helvétique, trad. de l'allemand, avec une préface du traducteur. Lausanne 1770. 1 vol. in-12.

Traité du droit naturel et de son application au droit civil et au droit des gens. Lausanne et Yverdon 1777. 4 tomes en 2 vol.

[1] Catalogue de la Bibliothèque cantonale, 3e supplément. 1829. Préface de M. Monnard, bibliothécaire, page LXV.

No. 12.

NOTES SUR LE PROFESSEUR ALLAMAND.

La bibliothèque cantonale possède plusieurs manuscrits de ce professeur. En voici la liste avec quelques observations:

Sermons sur divers textes de l'Ecriture Sainte, prêchés à Ormont-dessus, à Bex et à Corsier, par François-Louis Allamand, pasteur et professeur; depuis 1748 à 1773. 14 vol. in-4°.

Les sujets de ces sermons, très-variés, sont tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament; le dogme et la morale ont chacun leur part.

Quelques textes sont traités seulement sous forme d'analyse. Les plans sont simples et fort clairs, la composition naturelle et souvent ingénieuse.

Le caractère d'application pratique domine dans les idées; le style est aisé, vif, spirituel et toujours populaire; on n'y trouve pas la grande éloquence, mais l'attention est captivée; il y a même souvent de l'originalité.

Pensées anti-philosophiques, l'Anti-Bernier, remarques sur le système de la nature. 1 vol. in-4°. Nous reviendrons dans la suite sur cet ouvrage.

Harmonie et paraphrase de l'histoire évangélique, 1 vol. in-4°.

Pot-pourri, morceaux divers de polémique théologique et autres fragments. 5 vol. in-4°, par Fs.-Ls. Allamand, professeur à l'académie de Lausanne. Nous avons remarqué dans ce recueil, qui eût été digne d'un autre nom, les morceaux suivants:

Plan d'études... « J'ai résolu de me former un plan d'études, » dit l'auteur en commençant. Ce morceau est intéressant, et la publication, au moins partielle, n'en serait pas sans à-propos.

Mémoire sur la profanation du dimanche.

Remarques sur l'ouvrage d'Osterwald sur l'exercice du ministère.

Remarques sur les ordonnances pour les églises du Pays de Vaud.

Projet de règlement et de tablature pour les écoles ressortissantes du colloque d'Aigle.

Lettre aux auteurs de la Bibliothèque raisonnée.

Discours académiques, 1773. 1 vol. in-4°. En voici les sujets:

1° De moralis philosophiæ simul et linguæ græcæ studio. Discours inaugural prononcé le 26 avril 1773, en entrant dans la profession *ethico-græca*.

2° Discours prononcés aux promotions du collége académique de Lausanne sur l'éducation. Allamand a prononcé trois discours de promotion; le premier manque dans le manuscrit. Les trois discours ont le même sujet, mais considéré sous divers points de vue.

Le premier traite de l'importance des premières instructions, en 1776.

Le second, des différents moyens d'éducation, en 1777.

Le troisième, des avantages de l'éducation publique par dessus la domestique, 1778.

3° Un discours prononcé à l'installation de M. Dutoit, dans la chaire d'éloquence, le 2 décembre 1775.

Enfin le même volume contient des discours de compliment adressés aux baillis, etc.

Nous avons cherché à caractériser l'esprit du professeur Allamand, car il avait surtout de l'esprit. Que l'on ne pense pas cependant que chez lui l'esprit tînt lieu des véritables talents; non, mais il les stimulait et leur imprimait son cachet. Ses talents n'étaient pas médiocres, et l'Académie a compté peu de professeurs aussi distingués. Mais la gloire n'est pas venue le trouver au milieu de nos Alpes ou, pour mieux dire, il n'a pas voulu la chercher. Cependant son nom n'est pas resté dans l'oubli. Gibbon, dans son Journal, s'exprime ainsi sur cet homme, qu'un historien de la philosophie, dont nous parlerons bientôt, appelle *extraordinaire*.

« C'est un ministre dans le Pays de Vaud et un des plus beaux » génies que je connaisse. Il a voulu embrasser tous les genres, mais » c'est la philosophie qu'il a le plus approfondie. Sur toutes les questions il s'est fait des systèmes, ou du moins des arguments toujours » originaux et toujours ingénieux. Ses idées sont fines et lumineuses,

» son expression heureuse et facile. On lui reproche avec raison trop » de raffinement et de subtilité dans l'esprit; trop de fierté, trop d'am» bition et trop de violence dans le caractère. Cet homme qui aurait » pu éclairer ou troubler une nation, vit et mourra dans l'obscurité. »

C'est du professeur Allamand que Gibbon disait aussi : *Est sacrificulus in pago et rusticos decipit.*

Nous ne ferons aucune remarque sur le portrait tracé en français par Gibbon; mais nous nous étonnerons du rôle honteux que l'écrivain anglais fait jouer à notre professeur dans sa petite sentence latine empruntée à Vossius. Comment! cet homme violent, fier, ambitieux, devient un vil hypocrite! cet homme qui pourrait éclairer ou troubler une nation s'abaisse à tromper de pauvres campagnards! Ce pasteur de village, homme d'un si grand esprit, prêche contre ses convictions! Nous ignorons quels faits justifient une si grave inculpation. Quant à nous, nous n'avons rien trouvé dans ses ouvrages imprimés ou manuscrits qui puisse la motiver. Les incrédules du dix-huitième siècle aimaient à s'associer les hommes distingués par leur esprit et par leur savoir; ils leur faisaient à bon marché une réputation d'impiété. Mais avant de ranger le pasteur de campagne, le professeur d'exégèse du Nouveau Testament, le professeur de morale, au nombre des faussaires et des hypocrites, demandons les preuves.

Un historien de la philosophie, avons-nous dit, appelle Allamand un homme *extraordinaire*. Nous voulions parler de Dugald Stewart, qui dans son Histoire abrégée des sciences métaphysiques, morales et politiques, depuis la renaissance des lettres (trad. par M. J. A. Buchon. Paris 1823. 3 vol.) s'exprime de la manière suivante, en parlant des disciples de notre professeur Pierre de Crousaz. « Un de ces disciples, » M. Allamand, ami et correspondant de Gibbon, mérite une mention » particulière ici, pour ses deux lettres publiées dans les Oeuvres pos» thumes de cet historien, et qui contiennent une critique si judi» cieuse et si parfaite du système des idées innées de Locke (l'auteur » a voulu dire des opinions de Locke sur le système des idées innées), » que bien des logiciens des plus fameux de nos jours feraient fort » bien d'en faire leur profit. Si j'eusse connu plutôt ces lettres, je » n'aurais pas tant attendu pour leur rendre une justice tardive. »

Dans une note placée à la fin du volume, le philosophe écossais transcrit une lettre d'Allamand à Gibbon, très-remarquable par la finesse, la netteté et même la nouveauté des idées. L'argumentation est vive et pressante. Quelques remarques ont une grande affinité avec les objections de Reid contre la doctrine des idées (image de perception). Voyez l'ouvrage de D. Stewart, cité plus haut, T. II, page 29 et suivantes.

Le professeur Allamand, François-Louis, était originaire de la commune d'Ormont-dessus; il était frère, et il fut le premier maître du célèbre Jean-Nicolas-Sébastien Allamand, professeur à Leyde. Leur père était régent au collége. Notre professeur fut installé dans la chaire de grec et de morale, le 28 avril 1773; il occupa cette chaire jusqu'à sa mort, le 3 avril 1784.

L'enseignement d'Allamand était plein d'intérêt: clarté, vivacité, érudition en littérature grecque et en théologie, tels en étaient les traits distinctifs. Des anecdotes curieuses, placées à propos au milieu des discussions les plus graves, soutenaient l'attention par le charme de la variété. La vieillesse amena un triste changement. Le professeur Allamand, dit-on, donnait à la fin de sa vie ses leçons avec quelque insouciance, au grand détriment des études.

No 13.

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR LE PROFESSEUR ALEXANDRE-CÉSAR CHAVANNES.

« Tu seras pasteur à Lausanne; tu seras pasteur à Vevey; tu seras » professeur à Lausanne. » Telles furent les prédictions faites à ses trois fils par César Chavannes, vénérable pasteur de la grande et belle paroisse de Montreux; toutes les trois se sont accomplies.

« Tu seras professeur à Lausanne : » c'était au jeune Alexandre-César que ces paroles s'adressaient, et jamais peut-être la prophé-

tique sagacité d'un père n'avait mieux deviné la vocation providentielle de son fils. En serait-il des professeurs comme des poètes? Assurément; et nous dirons même qu'il n'est aucun art, aucune science que l'on puisse cultiver avec distinction si la nature ne l'a pas voulu. Le fameux adage *nascimur poetæ, fimus oratores,* n'est donc qu'à moitié vrai.

Malheur à l'orateur sans génie! Malheur au poète ignorant!

Quoi qu'il en soit, si la nature avait créé le jeune Chavannes professeur, l'éducation ne fit pas défaut à cette destinée, et plus encore l'éducation qu'il se donna que celle qu'il reçut. Mais n'anticipons pas.

Alexandre-César Chavannes naquit le 30 juillet 1731, à Montreux. Dès l'âge de six ans, il subit le sort de la plupart des enfants destinés aux professions savantes; il fut envoyé au collége de Lausanne; il en parcourut les six classes et fut introduit dans l'Académie, pour étudier, suivant l'ordre établi, les belles-lettres, la philosophie et la théologie. Arrivé au terme de ses études académiques, il fut consacré au St-Ministère, au mois d'octobre 1753; il avait 22 ans. C'était là le cours calme et régulier de l'instruction des jeunes gens et la marche paisible de leur développement intellectuel. Il n'en fut pas de même pour le jeune Chavannes : il avait à peine atteint l'âge de 17 ans qu'il éprouva, avec une grande vivacité, le malaise intérieur que fait naître dans un esprit juste et clairvoyant sur lui-même, une instruction confuse, mal assurée et dont on ne peut pas disposer utilement. Plus d'une fois, on le sait, des hommes d'un génie éminent ont été atteints du même tourment intérieur, après leurs études régulières. A cette question : que sais-je? ils n'avaient point de bonne réponse à faire : ils savaient peu, et surtout ils savaient mal. A vrai dire, il n'est pas donné à tous les jeunes gens de reconnaître l'insuffisance de leur instruction; sentir ce malheur est un bonheur peu commun; les intelligences vulgaires ne le connaissent pas.

Chavannes l'éprouva; et pour lui, comme pour plusieurs hommes de sa force, ce fut dans les mathématiques que brilla le rayon de lumière qui devait éclairer sa vie.

Au milieu de l'ennui et du dégoût, un méchant exemplaire d'Eu-

clide lui tomba sous la main ; il s'en saisit, l'étudia avec ardeur et l'acheva dans l'espace de six semaines, sans le secours d'aucun maître. Un nouveau monde apparut aux regards du jeune étudiant. La clarté, la précision, l'enchaînement, la rigueur des déductions géométriques, dissipèrent les nuages qui étaient devant son esprit, et la méthode mathématique lui montra ce que pouvait être une méthode scientifique didactique. Ici, un écueil se présente ; un écueil contre lequel sont venus se heurter et quelquefois échouer plusieurs génies et de grands génies. Que l'on admire les méthodes des sciences exactes dans leurs qualités logiques, rien n'est plus juste ; mais on doit se garder de les introduire dans les autres sciences, pour assimiler aux vérités mathématiques, qui ont une nature propre, les vérités historiques, morales, philosophiques dont l'essence est différente.

Chavannes ne fit point cette confusion : il trouva dans Euclide un modèle de méthode scientifique, et arriva bientôt à la conviction que pour opérer une réforme dans l'éducation et la rendre intellectuelle, il faut réformer la science tout entière, la faire reposer sur la connaissance de la nature humaine, l'approprier à l'homme, en étudiant l'homme dans l'immense système des relations qui l'unissent à l'univers entier. Cette pensée, qui est celle de son grand ouvrage sur l'anthropologie, paraît s'être fixée dans son esprit dès ce moment ; elle le préoccupa, elle le domina jusqu'au jour où il put la réaliser. Nous la retrouverons donc lorsque nous serons arrivés à cette époque de la vie du Professeur.

Après sa consécration, en 1753, Chavannes rentra dans la maison paternelle et remplit pendant quelque temps les fonctions pastorales de son père infirme et âgé. Une maladie de langueur, jointe à une disposition mélancolique, le contraignit lui-même à prendre du repos. Le retour de sa santé ne tarda pas à ramener le besoin de la vie scientifique. L'un des ministères français de la ville de Bâle devint vacant. Chavannes le demanda et l'obtint en 1759. Ce fut une circonstance favorable à ses études sérieuses. Bâle était une ville savante ; son université possédait quelques hommes éminents. La famille des Bernouilly avait acquis un nom célèbre. Jean Bernouilly,

l'illustre ami et digne émule de Leibnitz et de Newton, ne vivait plus; mais son fils Daniel, qui lui avait succédé à juste titre dans la chaire de mathématiques, et qui portait avec honneur ce grand nom, accueillit dans sa famille le jeune Vaudois ami de la science. Sous un tel guide, Chavannes poussa vivement ses études mathématiques; il demeura sept ans à Bâle. Cependant le désir de rentrer dans son pays se fit sentir; la prédiction de son père semblait le poursuivre; il voulait l'accomplir. Les chaires de belles-lettres et de philosophie à Lausanne excitèrent son ambition; il les disputa en vain. Mais en 1766, il fut appelé à l'une des deux chaires de théologie : sa vie fut fixée, vie de travail scientifique, d'administration académique et de dévouement à sa famille. Il vécut dans le célibat, mais il éleva deux neveux : l'un, César *Chavannes,* mort pasteur à Crissier, fut suppléant de son oncle, à l'Académie, pendant les dernières années de la vie de celui-ci; l'autre est le professeur Daniel-Alexandre *Chavannes*, connu par ses nombreux travaux et son zèle infatigable pour toutes les choses bonnes et utiles; il aimait à rappeler qu'il était l'élève de son oncle; ce souvenir les honorait tous les deux. Occupons-nous maintenant des travaux divers qui ont rempli et charmé la vie de l'homme que nous désirons faire connaître à nos lecteurs.

Nous avons déjà parlé des services qu'il rendit à la bibliothèque académique en rédigeant un catalogue méthodique[1]. Les archives académiques furent aussi l'objet de ses soins; il les compulsa avec exactitude pour la composition d'un petit ouvrage sur l'Académie elle-même, le Collége et la Bibliothèque. L'origine et les premiers

[1] Les soins donnés par M. Chavannes à la Bibliothèque, la rédaction du catalogue et les autres services rendus à l'Académie furent l'objet d'un témoignage honorable voté par ce corps, sur la proposition du Bailli, le 25 janvier 1787. Une lettre fut écrite à ce sujet à LL. EE., qui accordèrent à Monsieur Chavannes une gratification de cent écus blancs, comme témoignage de leur approbation. Quelques années après, de nouveaux services rendus à cet établissement valurent à M. Chavannes l'honneur d'être inscrit dans le livre des bienfaiteurs de la Bibliothèque sur la décision unanime de l'Académie. Voyez la Préface du Catalogue de la Bibliothèque cantonale, 3me supplément, rédigé par M. Monnard.

développements de cette institution, la liste des professeurs depuis sa fondation, la distribution de l'enseignement, les devoirs de ceux qui le donnent et de ceux qui le reçoivent, les détails les plus minutieux sur l'administration académique, les règlements des étudiants, leurs priviléges, les us et coutumes académiques sont exposés dans ce volume in-4° de 250 pages, manuscrit, avec une exactitude et un sérieux qui témoignent de toute l'importance que l'auteur mettait à chacune des parties de l'établissement académique. Certes, il ne prévoyait pas alors qu'une ruine prochaine menaçait toutes ces cérémonies, tout cet appareil de formes et de formalités.

Un grand volume in-folio fut, en second lieu, le fruit des explorations de Chavannes dans les archives académiques. Dans ce volume, se trouvent transcrits ou analysés les documents officiels importants qui concernent l'Académie et des extraits des protocoles de ses séances. Ce livre est désigné dans les archives académiques par le nom de son auteur; on l'appelle le *Livre Chavannes.*

Si ces travaux d'intérieur étaient les seuls monuments de l'activité du professeur Chavannes, on pourrait déjà dire que sa vie ne s'est pas écoulée au sein de l'oisiveté; mais ils ne prennent qu'un moment, et toutes les grandes heures de cette existence ont un emploi bien autrement grave. Nous avons dit quelle pensée paraît avoir constamment occupé l'esprit de Chavannes. La nécessité d'une réforme générale et profonde dans l'instruction de la jeunesse était incontestable à ses yeux; il se dévoua courageusement à cette œuvre immense. Son premier ouvrage a pour titre *Conseils sur les études nécessaires à ceux qui aspirent au St-Ministère; ouvrage qui peut en même temps servir d'introduction à l'étude de la théologie.* Yverdun 1771. 1 vol. in-8°.

D'excellents conseils et beaucoup d'érudition théologique distinguent cet écrit; on y trouve l'esprit philosophique, l'ordre et la méthode d'un homme qui réunit au savoir une grande expérience et la connaissance des besoins des jeunes étudiants. Un seul trait donnera l'idée des soins que Chavannes apportait à l'accomplissement de ses devoirs de professeur. Il trace la marche graduée qu'il faut suivre dans le cours entier des études académiques pour les faire avec ordre

et employer utilement chaque partie du temps destiné au noviciat. Chavannes unit constamment aux travaux académiques rigoureusement obligatoires, des travaux libres, non moins importants, pour fortifier et compléter les leçons des professeurs [1].

On comprend que cet ouvrage n'est pas un ouvrage de révolution : Chavannes se place dans le système admis; mais il l'éclaire, il en dirige l'application et satisfait ainsi aux besoins des étudiants qui vivent sous cette règle. Mais bientôt le professeur arrive à d'autres idées, et se pose en hardi réformateur. Suivons-le au milieu de cette nouvelle carrière; voyons le professeur obscur et timide dans sa vie privée, l'humble investigateur des archives académiques, déployant une pensée indépendante, contemplant les sciences de haut et les jugeant avec la sévérité d'un maître. Nous regrettons qu'il ne nous soit pas possible d'exposer avec tous les développements qui en feraient apprécier le mérite, l'ensemble des idées de Chavannes; il faut nous borner à mettre en relief les points principaux, qui sont comme les anneaux de cette chaîne encyclopédique.

[1] M. le comte J. de Maistre, dans son livre célèbre intitulé *Du Pape*, cite l'ouvrage du professeur Chavannes. L'éloquent écrivain, en parlant du clergé des églises réformées, s'exprime de la manière suivante : « Il faut dire aussi » qu'il y a dans le caractère même de cette milice *évangélique* quelque chose » qui défend la confiance et qui appelle la défaveur. Il n'y a point d'autorité, » il n'y a point de règle, ni par conséquent de croyance commune dans leurs » Eglises. Eux-mêmes avouent, avec une candeur parfaite, que l'ecclésias- » tique protestant n'est obligé de souscrire une confession de foi quelconque » que pour le repos et la tranquillité publique, *sans autre but* que celui de » maintenir entre les membres d'une même communion l'union EXTÉRIEURE, » mais que, du reste, aucune de ces confessions ne saurait être regardée » comme une règle de foi proprement dite. Les protestants n'en connaissent » pas d'autre que l'Ecriture-Sainte. » Considérations sur les études nécessaires à ceux qui aspirent au St-Ministère, par Alex.-César Chavannes, min. du St.-Evangile et prof. en théol. à l'académie de Lausanne. Yverdun, 1771, in-8°, pages 105 et 106.

Du Pape, par le comte J. de Maistre. T. II, pages 163 et 164. Livre III, chap. III. De l'institution du célibat des prêtres.

C'est assurément un grand honneur que d'être cité par M. de Maistre, et même d'être combattu par un tel adversaire. Mais nous croyons que l'agresseur s'est créé un fantôme. Victoire facile !

Un premier ouvrage fut destiné à introduire dans le public la pensée fondamentale de la réforme qu'il méditait, et cet ouvrage était lui-même aussi un plan de réforme; il a pour titre : *Essai sur l'éducation intellectuelle, avec le projet d'une science nouvelle*. Lausanne 1787. 1 vol. in-8°. VIII et 261 pages.

L'auteur se propose principalement de relever les défauts de la méthode presque universellement suivie dans l'éducation intellectuelle. A ce but principal il en subordonne un autre, celui de présenter le plan d'une science nouvelle qu'il croit être de la plus grande utilité pour l'instruction. Chavannes parle d'abord, en général, des sciences humaines, de leur exposition par la synthèse, de l'insuffisance de cette méthode pour l'instruction et de la nécessité de la science nouvelle qu'il propose.

Quelle est la marche que l'esprit humain a dû suivre pour créer les sciences, les langues et les institutions humaines? Chavannes n'hésite pas à répondre que c'est l'observation des objets naturels et la contemplation des rapports infiniment variés de ces objets entre eux et avec nous. Ainsi les *idées* sont la représentation et comme une sorte de peinture des objets, et la *parole* présente des tableaux qui ne sont qu'une copie de la pensée et une imitation des objets. C'est également à l'observation des moyens par lesquels la nature produit ses effets, que l'homme est redevable de tous les procédés des arts mécaniques et libéraux. Les hommes ont ainsi travaillé sur un même fond commun donné par la nature. Plusieurs conséquences résultent de ces principes.

La première, c'est que tout ce que nous voyons d'intéressant pour l'homme doit nécessairement renfermer en soi tout ce qu'il a été dans sa première origine et tout ce qu'il est devenu successivement, à mesure qu'il s'est étendu et perfectionné. La seconde, c'est que tout ce qui s'est successivement développé et perfectionné a eu sa première origine dans les éléments donnés par la nature elle-même et par conséquent dans l'antiquité la plus reculée.

En troisième lieu, tout ce qui a existé dans le monde primitif, quelque modification qu'il ait pu éprouver dans son développement et ses progrès, existe encore aujourd'hui dans le *monde moderne*;

et, quoique déguisé souvent sous une forme très-différente de celle qu'il avait à son origine, il n'est pas impossible actuellement de le reconnaître et même de le ramener aux termes de sa forme primitive. Enfin, il est manifeste qu'en examinant attentivement et dans un esprit d'analyse ce qui existe, par rapport à nous, nous pouvons encore le réduire à ses premiers éléments et par là remonter avec une sorte de certitude aux premières idées, aux premières expressions, aux premiers procédés que les hommes ont adoptés dès les temps les plus anciens.

Si nous insistons sur ces principes de Chavannes, c'est qu'ils donnent le caractère de sa méthode et font connaître la direction de ses travaux; ils sont comme le secret de sa science.

Guidé par l'observation, l'homme a recueilli dans la nature tous les faits que son sens intime lui révèle; il en a déduit des propositions générales qui ne sont que des faits généraux représentant des forces, des causes; il a généralisé également et classé ces propositions générales elles-mêmes; il les a ramenées à des formules compréhensives et constitué ainsi les sciences qui se lient et s'harmonisent, pour former comme un arbre immense dont les feuilles, les rameaux, les branches, se rattachent à un tronc unique, la nature.

La marche par laquelle les notions générales ont été amenées ainsi à l'état de science, est appelée par l'auteur la *synthèse*, la *méthode synthétique*. Mais il n'y a pas accord entre le développement historique des connaissances humaines et leur distribution synthétique en corps de sciences. Le développement historique a pour loi et pour cause le besoin, tandis que c'est d'après les notions abstraites des qualités, des parties, ou des points de vue des objets, que la distribution synthétique des sciences a lieu. Chavannes condamne absolument l'emploi de la méthode synthétique dans l'enseignement; il stigmatise avec une parfaite justesse les méthodes pédagogiques qui prennent pour point de départ des formules, des abstractions, des principes généraux, sans valeur ni clarté pour les jeunes intelligences; il rend hommage aux Bacon, aux Locke, aux Bonnet, aux Condillac, qui ont mis au grand jour cette vérité importante, en démontrant que pour bien connaître les choses et pour communiquer

aux autres nos connaissances acquises, il faut commencer, non par des principes généraux et abstraits, mais par les faits dont ils sont les résultats. Notre premier maître doit être l'expérience et la génération historique des idées.

Chavannes fait observer enfin que l'on a entièrement oublié que toutes les sciences se rapportent à l'homme. C'est ainsi que notre professeur arrive à *sa* science qu'il appelle *nouvelle*.

Ce défaut général des méthodes d'instruction, doit être combattu par divers moyens : 1° étude de l'antiquité et des origines primitives; 2° étude approfondie du langage et des diverses langues; 3° introduction d'une nouvelle science, sous le nom d'*anthropologie;* Chavannes en expose ici le plan général.

Telle est la première partie de l'ouvrage sur l'Education intellectuelle; partie plutôt critique que positive. C'est dans la seconde partie que sont déposés les principes fondamentaux. Le premier et le plus grand se formule de la manière suivante : *Au lieu de contrarier l'esprit humain dans sa constitution et sa marche naturelle, il faut seconder les efforts de la nature, et l'on doit s'y prendre pour aider au développement de l'âme des enfants de la même manière qu'on s'y prend communément dans leur éducation physique, pour aider au développement et accroissement de leur corps.* On comprend toute la fécondité de ce principe : Chavannes en déduit facilement des règles ou des principes du second ordre, également importants. Tout un système de pédagogie est ici renfermé ; toutefois on doit remarquer que l'assimilation de l'âme au corps, en théorie d'éducation, ne saurait être établie d'une manière absolue. L'âme en effet est plus susceptible que le corps de recevoir l'influence de la culture. Elle a sur elle-même une force d'action dont la matière est privée; elle se fait ainsi la meilleure partie de son éducation. On peut douter, il nous semble, que Chavannes ait donné à l'âme une nature assez indépendante; lorsqu'il la soumet au même régime que le corps. Nous ne nous en étonnons pas; il rattachait sa philosophie aux systèmes empiriques de Bacon, de Locke et de Condillac, autant du moins que ses convictions chrétiennes le permettaient. Reconnaissons d'ailleurs que, dans les applications, il est loin de refuser à

l'âme, dans une mesure plus convenable, les droits que sa nature spirituelle et sa spontanéité réclament. Ses vues sur la force initiative dont l'âme est douée, dépassent de beaucoup la portée rigoureuse du principe qu'il a posé. On pourrait aussi élever des doutes sur la vérité de quelques idées de détail. Ainsi Chavannes veut que tout ce que l'on présente à l'attention des enfants ne leur offre jamais l'idée de labeur et de peine, mais toujours *quelque intérêt, quelque agrément* qui les excite. C'est écarter de l'éducation, ou plutôt de l'instruction le caractère qui la rend surtout *éducative,* car c'est la séparer de la *conscience du devoir, du bien et du beau moral,* sentiment qu'il faut toujours chercher à réveiller chez le jeune homme et déjà même chez l'enfant. Nous reprocherons aussi à Chavannes d'assimiler trop complétement la marche historique de la science dans son développement progressif avec la méthode didactique. Nous retrouverons cette doctrine, lorsque nous nous occuperons du professeur Develey; il suffit ici de la signaler.

Mais nous le répétons, les imperfections systématiques disparaissent presque entièrement dans les applications pratiques.

Tout se réduit à donner aux enfants pour premier maître l'expérience. Qui sont les hommes, dit Chavannes, qui montrent le plus d'habileté en tout genre, le plus de génie et de goût? Ce sont toujours ceux qui ont le plus vu, le plus observé, qui ont eu le bonheur de trouver les meilleurs modèles, qui se sont le plus appliqués à réfléchir sur tout ce qui se présentait à leur attention.

Chavannes tire de ces principes deux règles : d'abord, il faut présenter aux enfants les faits avant les résultats, les idées de détail avant les idées générales; il faut les arrêter sur les objets sensibles avant de les élever aux non sensibles et les conduire toujours graduellement du simple au plus composé. La seconde règle, liée à cette maxime qu'il ne faut apprendre aux enfants que ce qu'ils peuvent comprendre, veut « qu'on ne leur fasse connaître et apprendre les » mots qu'autant qu'on peut en même temps leur expliquer nette» ment le sens de ces mots et les choses qu'ils signifient, ni avancer » leurs progrès dans le langage que dans la même proportion que

» leur connaissance des objets et des faits se développe, s'étend et » se perfectionne. »

Appliquant ces principes aux détails d'une marche graduelle dans le cours de l'éducation, Chavannes suit l'enfant dans le langage instinctif que lui donne la nature, le langage enseigné de la langue maternelle, la lecture, l'écriture unie à un peu de dessin, l'orthographe, les premières notions des nombres, la connaissance du livret et les opérations fondamentales du calcul. Voilà, suivant Chavannes, tout ce qu'il convient de faire dans la première institution jusqu'à l'âge de huit ou neuf ans. On a déjà de petits savants, mais dans une science qui n'est pas au dessus de leur âge. L'instruction continue par voie intuitive sur les faits et les détails. Ce n'est que pour les enfants de douze ou treize ans, munis d'un bon nombre de connaissances particulières, qu'il serait temps d'arriver à des connaissances générales, à des objets non sensibles, à des principes abstraits qui servent de base au raisonnement; on accoutumerait ainsi peu à peu les jeunes gens à voir les choses de plus haut et plus en grand.

Arrivé à cette époque de ses études, à l'âge de 14 à 15 ans, et familiarisé avec les objets non sensibles, le jeune homme verrait s'ouvrir devant lui la science de l'anthropologie ou du moins les premiers éléments. Il serait conduit à porter son attention sur lui-même et sur ce qui se passe dans son intérieur, lorsqu'il pense, qu'il juge, qu'il raisonne, qu'il se détermine, qu'il déploie son activité. Ici l'étude des facultés intellectuelles, de la logique et de la critique, avec de nombreuses applications. Le besoin d'une classification méthodique des sciences se fera sentir. L'étude de l'homme sous le point de vue *moral* succèdera naturellement à celle de l'homme pensant.

Jusqu'à présent l'étude du langage a occupé peu de place dans l'éducation. Le moment est venu de lui donner les soins qu'elle mérite, et Chavannes présente à ce sujet des idées remarquables et dignes, à plus d'un titre, de fixer encore aujourd'hui l'attention des pédagogues.

L'instruction que le jeune homme a dû acquérir pourra le conduire à une connaissance plus approfondie du langage, soit pour le per-

fectionner dans l'usage de sa langue maternelle, soit pour l'introduire dans l'usage des langues étrangères. Aux études anthropologiques on associera maintenant celles de l'histoire et de la théorie du langage, afin de remonter jusqu'aux premières *origines* et à ces *éléments primitifs*, dont on a formé les divers idiomes.

C'est un préjugé très-nuisible à l'étude des langues, dit Chavannes, de supposer, comme on l'a toujours fait, qu'elles ne peuvent être apprises que séparément, comme si elles étaient absolument étrangères les unes aux autres. Pour les étudier avec fruit, il faut nécessairement les rapprocher les unes des autres, afin de démêler leurs affinités et de les ramener en quelque sorte toutes de front à leur origine commune.

On initiera donc les élèves dans le grand *art étymologique*, jusqu'à les mettre en état de rassembler peu à peu dans des espèces de tableaux, toujours exposés à leurs yeux, les diverses familles des mots usités dans les différentes langues et disposés selon leur ordre généalogique, afin d'acquérir des lumières suffisantes pour ramener les dérivés et leurs composés à leurs primitifs radicaux, et pour fixer la valeur des uns et des autres par leurs rapports réciproques. On pourra former ainsi une espèce de *vocabulaire historique*, en prenant la langue grecque pour point de ralliement.

On élèvera les jeunes gens aux principes abstraits de la grammaire générale et raisonnée; on en appliquera les principes généraux à leur propre langue et aux langues étrangères. Chavannes s'exprime à ce sujet de la manière suivante; son livre, nous le rappelons, porte la date de 1787 : « Nous n'avons aucun livre de grammaire » générale sous la forme qui serait à désirer pour l'institution; la » huitième partie de notre ouvrage (l'anthropologie) en offre un » léger essai, et on cherche à y mettre au jour un principe de la plus » haute importance, c'est qu'une seule et même grammaire générale, » dont tous les termes seraient pris dans la langue maternelle, et » toutes les règles appliquées à cette langue, pourrait servir, avec » les plus légères additions, à l'étude de toutes les diverses langues, » sans excepter les orientales, et fournir toutes les notions et expres- » sions essentielles, pour faire une exacte analyse grammaticale du

» discours, dans quelque langue qu'il puisse être énoncé; principe » dont on fournit la preuve dans divers échantillons d'analyse en » grec, latin, hébreu, allemand, etc., qui démontrent également » comment une seule méthode grammaticale pourrait tenir lieu de » toutes celles qu'on a si inutilement multipliées. »

Quels seraient les résultats de cette marche dans l'instruction? Chavannes les expose sous le jour le plus avantageux : facilité à lire les bons auteurs, d'abord les grecs, puis les latins; facilité à remonter aux mots primitifs, à triompher de toutes les difficultés grammaticales; les variétés de déclinaison, de conjugaison, de syntaxe s'expliqueraient d'elles-mêmes; la lecture des auteurs qui ont écrit dans les langues étrangères ne présenterait plus de difficultés. Ces études de mots deviendraient des études de choses; les élèves saisiraient la correspondance intime qu'il y a toujours eu entre la série des pensées des hommes et celles des signes qu'ils ont employés pour les exprimer; ils trouveraient la confirmation de l'histoire générale de l'espèce humaine. La mémoire ne serait plus la seule faculté mise en activité pour apprendre cette masse effrayante de mots qui ne peuvent que la surcharger, lorsqu'elle en porte seule le fardeau.

Mettons aussi en relief cette féconde règle qui, nous le croyons, appartient en propre au professeur de Lausanne : montrez à votre élève les racines premières des mots, d'abord dans sa langue maternelle comme instruction préparatoire, ensuite dans les langues anciennes ou étrangères. Cette méthode abrégera beaucoup l'étude de tous les idiomes; elle en donnera l'intelligence instinctive. On assure, en effet, que le professeur Chavannes parvenait à lire et à comprendre avec une grande facilité les langues étrangères qui lui étaient inconnues.

L'étude de la langue grecque doit précéder celle de toutes les autres; c'est la plus propre à servir de point de ralliement pour tous les idiomes anciens et modernes. Ici prennent naturellement leur place les études qui ont pour but la culture du goût, la rhétorique, l'éloquence, la poésie, et tous les arts relatifs à celui de bien parler, qui suppose celui de bien penser. Ces arts

intéressants, dit Chavannes, pourraient tous être réduits à des principes communs.

Toutes ces études conduiraient les jeunes gens à cette fleur de *littérature*, indispensable pour tous ceux qui se vouent aux sciences et même aux affaires, et qui manque à nombre de personnes en place, faute d'avoir été bien dirigées dans l'institution, ce qu'on reconnaît aisément à leur façon de s'exprimer de vive voix ou par écrit.

Les jeunes hommes préparés par ce plan d'éducation, seraient parvenus à l'âge de dix-neuf ou vingt ans. Cette *première éducation* les aurait tellement disposés et préparés à la *seconde, nécessaire* pour la *vocation* particulière à laquelle ils pourraient se vouer, que ce dernier noviciat ne leur coûterait que très-peu de peine et de temps. Politique, économie publique, jurisprudence, barreau, philosophie, mathématiques, médecine, philologie, critique, théologie, tous ces divers objets se trouveraient déjà tellement aplanis pour eux, qu'ils pourraient, même sans maîtres et sans autre guide que quelque plan de lectures et d'études, acquérir les connaissances nécessaires à leur vocation.

Nos lecteurs n'auront pas attendu jusqu'à ce moment pour remarquer la grande lacune qui se présente dans ce système. Comment, auront-ils dit peut-être, comment un professeur de théologie ne donne-t-il aucune place à l'éducation chrétienne dans le plan qu'il propose? Ce reproche d'omission n'est pas mérité: Chavannes parvenu au terme, et c'est le dernier mot du système, ajoute les lignes qui suivent. Nous transcrivons encore littéralement :

« Quant à l'éducation des jeunes gens dans les principes du *Christianisme*, il est évident qu'elle doit être précédée, 1° de leur instruction dans les principes de la religion naturelle ; 2° de certaines connaissances historiques sur l'espèce humaine, qui en constatent la dégradation et la nécessité d'un secours extraordinaire du ciel, pour retirer les hommes des ténèbres de l'ignorance, de la corruption et de la misère où ils étaient plongés. On peut leur faire concevoir cela avec assez de clarté, dès qu'ils ont fait leurs études historiques, et qu'ils ont quelque connaissance d'eux-mêmes, de leurs facultés et de leur destination. »

« Il est vrai que leurs connaissances sur ces objets, comme sur tous

» les autres, deviendront plus approfondies, à mesure qu'ils voudront » s'occuper plus particulièrement de l'histoire de l'humanité, de la » connaissance des antiquités et du monde primitif, et en général de » l'anthropologie, qui, comme il paraît par le plan que nous venons » de tracer, est d'un usage si essentiel dans *l'éducation intellectuelle.* »

Cette éducation chrétienne pourra-t-elle former des *chrétiens*, de vrais disciples de Christ? Nous en doutons. Elle est toute *intellectuelle;* et nous demanderons si l'éducation chrétienne doit être seulement intellectuelle? Le cœur ne doit-il pas aussi être amené au christianisme? Or, dans le système du professeur, le cœur serait-il touché? Mais c'est là, il nous semble, une imperfection qui se montre dans l'ensemble du système : il ne comprend pas l'homme tout entier; la sensibilité, les affections, en un mot le cœur a été trop négligé.

Comment obtenir l'accomplissement des vues de Chavannes? Lui-même ne s'est point dissimulé cette difficulté. Pour suivre avec exactitude, dit-il, toute cette marche successive, il serait à souhaiter que chaque enfant eût son instituteur particulier, qui fût en état de le suivre en entier et qui n'eût d'autre occupation que celle de l'institution. Mais, ajoute Chavannes, sans parler des inconvénients attachés à l'institution privée, la chose me paraît impraticable en elle-même... Le plan d'éducation proposé ne pourrait donc être exécuté qu'à la faveur d'une *institution* publique, par un concours de maîtres, travaillant tous de concert pour arriver au même but... et dont chacun pût donner ses soins au moins à douze ou quinze disciples à la fois.

Chavannes a tracé sur cette base le projet d'*un établissement d'éducation nationale à l'usage de tous les jeunes gens destinés à une vocation quelconque qui suppose la culture de l'esprit;* et personne ne devrait être admis, ni aux premiers emplois civils, ni au barreau, ni à la médecine, ni à l'état ecclésiastique, avant d'avoir obtenu un témoignage de promotions honorables dans les dix classes dont l'institution serait composée. L'Etat serait chargé de l'entretien et de la direction.

Tel est, dans ses traits principaux, le plan d'éducation du professeur Chavannes: il suffit pour faire apprécier l'étendue des idées et l'indépendance d'esprit de son auteur. Placé au milieu de l'aca-

démie de Lausanne et d'un collége latin, le professeur ose détourner ses regards de ces exemples, et concevoir une institution nouvelle dans ses bases et ses tendances. Il est un des premiers éducateurs qui aient mis en évidence les avantages de l'étude de la langue maternelle. Personne a-t-il jamais mieux fait sentir l'importance des méthodes intuitives? Nous dirons aussi qu'il est supérieur à beaucoup de pédagogues, par ses efforts pour étendre les idées et l'horizon de l'enfant : loin de l'isoler dans sa famille, autour du clocher de son village ou dans l'enceinte des montagnes de son pays, il porte ses vues sur les contrées lointaines, sur les peuples étrangers, sur leurs mœurs, sur leurs langues et sur leur civilisation.

On peut mettre en question la valeur de quelques principes : ainsi, l'étude exclusive des choses dans les premières années; la place donnée aux langues anciennes; le retard apporté à la culture classique et littéraire, l'époque et la nature de l'enseignement religieux. Mais on ne saurait refuser un hommage respectueux au talent et au caractère de l'homme qui a su s'élever à une telle conception et l'exposer avec une parfaite clarté. Chavannes n'eut pas la douceur de voir son plan accueilli; nous ne croyons même pas que ses idées de détail aient été appréciées à leur valeur. Aujourd'hui encore, après tous nos progrès, nous aurions bien des conseils à recevoir de notre vieux professeur.

Les travaux du professeur Chavannes sur l'éducation rappellent ceux d'un autre professeur de l'académie de Lausanne, qui vivait environ un demi-siècle avant lui. Nous voulons parler de Pierre de Crousaz, professeur de philosophie. De Crousaz a aussi écrit sur l'éducation [1].

Ce traité, comme les autres écrits de de Crousaz, se recommande par une grande sagesse : on y reconnaît un auteur qui a étudié l'homme et les hommes, et qui désire les amener au bonheur par la vertu et à la vertu par le bonheur; mais tout cela est ordinaire. Aucune idée féconde ou neuve ne saisit le lecteur. Nulle part on n'aperçoit un plan d'ensemble, un système que l'on puisse mettre en

[1] Cet ouvrage a pour titre : *Traité de l'éducation des enfants*. 2 vol. in-12.

parallèle avec le livre de Chavannes. Celui-ci est supérieur par l'originalité des vues et la profondeur des idées : toutes ses recherches portent le cachet d'un travail personnel, d'une méditation propre et persévérante. Ce n'est pas un recueil de préceptes, de conseils ou de discussions ; mais un système complet, raisonné et déduit de l'étude de l'homme. Les pères de famille trouveront d'excellentes directions dans de Crousaz ; les pédagogues, les fondateurs d'institutions pour l'éducation de la jeunesse, les gouvernements consulteront Chavannes.

On a pu reconnaître par l'analyse que nous avons donnée du livre de l'Education intellectuelle, que son auteur dirigeait principalement ses méditations sur l'homme : aussi la science de l'homme, l'anthropologie, devait occuper une place considérable dans les études de la jeunesse. Elle prenait aussi une très-grande place dans les travaux du professeur ; c'était, on peut le dire, l'objet de ses prédilections ; le monument qu'il nous en a laissé l'atteste clairement.

La bibliothèque cantonale de Lausanne le possède : c'est un manuscrit en treize volumes de trois à quatre cents pages chacun. Chavannes avait l'intention et l'espoir de le publier ; mais c'était là un projet tout à fait chimérique. A aucune époque, la publication d'un ouvrage aussi volumineux, composé par un auteur encore inconnu, modeste, sans intrigue, sans fortune, vivant dans une petite ville éloignée de Paris, n'aurait les chances d'un bon succès.

Toutefois, et comme pour interroger l'opinion, notre professeur publia le résumé de son travail sous le titre suivant : *Anthropologie, ou science générale de l'homme, pour servir d'introduction à l'étude de la philosophie et des langues, et de guide dans le plan d'éducation intellectuelle ci-devant proposé par Alex.-César Chavannes,* professeur dans l'académie de Lausanne. 1 vol. in-8°. XXVIII. 416. Lausanne 1788.

Nous ne pouvons faire connaître cet ouvrage à nos lecteurs que par l'exposition générale du plan. Cette indication suffira pour en montrer toute l'importance et l'immense étendue. Nous suivrons le manuscrit de la Bibliothèque cantonale.

L'anthropologie est la science générale de l'homme ; elle comprend plusieurs parties.

I. *L'anthropologie proprement dite,* ou science de l'homme considéré dans la constitution de sa nature, dans tous les traits qui le rapprochent et dans ceux qui le distinguent des autres espèces. — Triple vie — végétative, animale, intellectuelle, — détails d'histoire naturelle, d'anatomie et de physiologie comparée. 2 vol. in-8°.

II. L'*Ethnologie,* ou science de l'homme considéré comme appartenant à une espèce répandue sur le globe et divisée en divers corps de sociétés ou nations occupées à pourvoir à leurs besoins ou à leurs goûts, et plus ou moins civilisées.

Elle comprend trois parties ou sections :

1re Section, où, après avoir considéré les nations dans leur état actuel, quant aux divers points qui les distinguent, on remonte jusqu'aux premières origines de la séparation de l'espèce en peuplades, pour en suivre les destinées jusqu'à l'époque des sociétés imparfaites et de l'introduction de l'agriculture. — 2me Section, où l'on considère les peuplades depuis l'établissement des sociétés imparfaites et l'introduction de l'agriculture jusqu'à leur transformation en sociétés régulières et civiles. — 3me Section, où l'on considère les peuplades dans leurs transformations en sociétés régulières et civiles et les effets qui en sont résultés quant à leurs progrès dans la civilisation, entre autres dans la culture des arts, des sciences et de la philosophie. — Chaque section forme un volume in-8°.

III. La *Noologie,* ou science de l'homme considéré comme être intelligent, développant sa pensée et ses opérations, pour connaître tout ce qui l'environne et l'intéresse. 1 vol. in-8°.

IV. La *Boulologie,* ou science de l'homme considéré comme doué de volonté, d'activité, de liberté, et des règles morales qu'il doit suivre dans ses déterminations en vue du plus grand bien. 1 vol. in-8°.

V. La *Glossologie,* ou science de l'homme parlant, laquelle traite du langage parlé et écrit, pour en montrer les premières origines, la formation, le développement et les progrès. 1 vol. in-8°.

VI. L'*Etymologie*, ou science qui apprend à saisir les rapports d'affinité et la vraie généalogie des mots, pour les ramener à leurs

primitifs et tirer de là le moyen d'en fixer la vraie signification. 1 vol. in-8°.

VII. La *Lexicologie,* où l'on fait servir la glossologie et l'étymologie à dresser les tableaux des familles principales des mots selon l'ordre de leur filiation, et qui, en présentant un plan en forme d'essai, instruit sur la méthode à suivre pour composer un vocabulaire étymologique universel. 3 vol. in-8°.

VIII. La *Grammatologie,* ou science de la grammaire générale, qui rend compte des procédés que l'homme parlant a mis en usage pour assortir son discours de toutes les espèces de mots nécessaires à l'expression de la pensée et les arranger de la manière la plus convenable pour la rendre intelligible. 1 vol. in-8°.

IX. La *Mythologie,* de l'origine de la mythologie et du paganisme, et de l'explication des fables. 1 vol. in-8°.

Cette partie n'a pas été complétement traitée par Chavannes; elle devait comprendre les volumes 14 et 15 du grand ouvrage; nous avons dit que l'on n'en possédait que treize. L'abrégé ne contient que la table des matières. Le théisme, suivant Chavannes, a été la première religion, il a dégénéré en polythéisme et en idolâtrie. Discussion de systèmes divers proposés pour expliquer l'idolâtrie. Moyens que Dieu a employés pour retirer les hommes de cet état. — Christianisme.

Tel est le plan général de Chavannes. Il ne faut pas beaucoup de connaissances dans ces matières pour apprécier quelle masse de recherches, de documents, de faits, d'érudition en un mot, il a fallu rassembler. Une foule de questions dont la difficulté égale l'importance, se présentaient à l'auteur, sur l'état des premiers peuples, leur développement, la marche de la civilisation, l'origine des langues, leur diffusion, etc., etc.

On se rappelle quelle est la méthode de l'auteur; il procède constamment du connu à l'inconnu; l'expérience est le flambeau qui éclaire sa marche. Prenant son point de départ dans l'état actuel en toutes choses, il remonte à l'état primitif et aux éléments de l'humanité. Un esprit calme, ferme et pénétrant le préserve des vaines hypothèses. Dans la partie consacrée au langage, avec une étendue

qui annonce les prédilections de l'auteur, on remarque quelquefois les tendances auxquelles conduisent ordinairement la passion des étymologies et la poursuite des racines; mais aussi bien des aperçus ingénieux sont jetés çà et là; on découvre des perspectives nouvelles; on entrevoit des horizons inconnus. Certainement la science de l'anthropologie a fait, depuis la fin du dernier siècle, d'immenses pas, dans toutes les directions : les recherches d'érudition sur les langues anciennes, l'étude, nous dirions presque la découverte de langues parlées dans plusieurs contrées de notre globe restées jusqu'à nos jours inexplorées, les voyages, les progrès des sciences physiques, tous ces mouvements d'une civilisation dans laquelle la culture de l'esprit occupe une des premières places, ont mis à la disposition des anthropologistes des richesses dont Chavannes était privé [1]. Mais a-t-on conçu la science elle-même d'une manière plus grande, plus vraie et mieux appropriée aux besoins du temps? Nous ne le croyons pas. On sera surtout frappé du mérite des travaux du professeur Chavannes, si l'on considère qu'il habitait une petite ville, peu littéraire, peu savante, malgré son académie, et dans laquelle Gibbon, pour une sphère de travaux bien plus limitée, se plaignait d'être à l'étroit et dénué de ressources. Que Chavannes fût placé dans un grand centre de lumières, environné de savants et de bibliothèques, il eût trouvé non pas un plan plus vaste, mais plus de matériaux pour construire son édifice, plus d'encouragement, plus de témoins et plus d'admirateurs. La publicité aurait donné à ses œuvres la vie extérieure et l'utilité dont elles sont dignes. Aujourd'hui ses manuscrits, déposés dans une bibliothèque publique, n'en peuvent pas sortir pour paraître au grand jour : quel libraire se chargerait de les éditer? Ils sont peu lus et peu consultés! C'est un monument admiré bien plus pour ses dimensions matérielles que pour sa valeur scientifique. L'*abrégé* qui a été publié est à peine connu, et cependant aucun ouvrage français n'est conçu d'après un plan aussi complet,

[1] Nous devons dire qu'un savant naturaliste, anthropologiste distingué, notre concitoyen, qui a eu connaissance des portions de l'ouvrage de Chavannes relatives à l'histoire naturelle, a été étonné du savoir de l'auteur dans cette partie.

et ne présente un meilleur ordre à suivre dans les grandes et belles études sur l'homme et sur l'humanité.

Nous terminerons cette note sur l'anthropologie en transcrivant ici quelques lignes qu'un homme bien fait pour apprécier cet ouvrage. M. Samuel Clavel de Brenles écrivait à M. de Gerando.

« Je ne sais pas, mon cher Monsieur, si, pendant votre séjour parmi nous, vous avez ouï parler d'un ouvrage considérable laissé en manuscrit par le professeur Chavannes, sous le titre d'*Anthropologie*, ou histoire philosophique de l'homme. Je n'avais pas osé entreprendre la lecture de ce manuscrit, à cause de son étendue et des difficultés que je croyais y trouver en raison de l'écriture. Cependant j'avais déjà une opinion de son mérite, fondée sur la connaissance personnelle des talents et de la capacité de l'auteur, qui était mon oncle, et qui, par amitié pour moi, avait bien voulu me faire part de ses idées dans ma jeunesse et avant que je fusse, il est vrai, fort en état de les apprécier. Mais ce qui m'avait surtout donné une haute idée de cette production, avait été la lecture de deux ouvrages préliminaires qu'il avait donnés au public dans le but de pressentir son opinion sur la publicité du grand ouvrage et de voir si on lui présenterait quelques moyens ou quelques facilités pour sa publication..... Il y a quelques mois, j'ai prié mon cousin Chavannes-Bugnion de me prêter le manuscrit et je n'ai pas trouvé à le lire les difficultés que je craignais. Cette lecture, que je continue dans ce moment, me donne un plaisir extrême. C'est un trésor de recherches savantes et profondes, employées et disposées avec un ordre, une clarté admirable et un esprit vraiment philosophique. Il est inconcevable qu'un seul homme ait osé entreprendre l'exécution d'un plan aussi vaste, et encore plus qu'il l'ait terminé avec un tel succès. Cet ouvrage se compose de 15 volumes in-8° de 3 à 400 pages, dont chacun d'eux est un traité complet et approfondi, qui seul ferait honneur au travail et au savoir de celui qui l'a composé. Il est vrai qu'il y a consacré quarante ans de sa vie; qu'il avait à sa disposition la bibliothèque de l'Académie, dont il avait la direction, outre les secours qu'il s'est procurés d'ailleurs; qu'il passait sa vie dans son cabinet, sans voir la société, pour laquelle cependant il aurait été très-propre par les agréments de son esprit. Avec cela et

un grand but que l'on a constamment devant les yeux, on fait sans doute bien du chemin. Vous me demanderez comment il est arrivé que cet homme et son ouvrage soient restés ignorés et oubliés. Il faut en effet que pour cela il ait vécu à Lausanne et dans une académie comme la nôtre. Concevez-vous que parmi ses collègues, qui ne pouvaient pas méconnaître cependant le mérite et le savoir de cet homme, il n'y en ait pas eu un seul qui ait eu la curiosité de jeter les yeux sur ce manuscrit ; qu'ils n'aient pas même eu cette idée si naturelle : Cet ouvrage doit être bon ; si on ne trouve pas les moyens de le publier, il faut au moins qu'il dépose dans notre bibliothèque comme monument du mérite et des travaux d'un de nos membres [1]. Quelques difficultés qu'il y ait à la publication de cet ouvrage, en raison de son étendue et des caractères en diverses langues qu'il exigerait, je désire cependant faire quelques tentatives à ce sujet. Si, lorsque vous vous serez convaincu qu'il mérite de voir le jour, après avoir lu soit les deux ouvrages préliminaires, soit quelques parties du manuscrit à votre choix, vous pouviez me donner quelques directions sur les moyens de publication, vous m'obligeriez beaucoup, etc. »

L'ouvrage est resté manuscrit.

M. Chavannes a laissé un autre ouvrage manuscrit, dont le sujet appartient à ses études de prédilection : les recherches sur l'origine des langues. Le livre a pour titre : *Dictionnaire étymologique de tous les mots de la langue française*. Un gros volume in-quarto. Ce titre n'est pas menteur : il donne une idée exacte du travail ; les mots de la langue française sont passés en revue : ceux qui ont une famille ou des dérivés, s'en trouvent accompagnés, et leur origine est expliquée souvent avec une grande justesse, souvent avec bonheur, quelquefois peut-être avec plus d'esprit que de vérité. Il y a là une mine riche à exploiter, et les grammairiens modernes, nous dirons même ceux de l'Académie française, y trouveraient des filons d'or, qui entre des mains habiles enrichiraient la linguistique française.

[1] M. César Chavannes, pasteur à Crissier, neveu de notre professeur, était dépositaire de cet ouvrage, à cette époque ; il en a fait don depuis à la Bibliothèque cantonale.

Jusqu'à présent les travaux de Chavannes sur la science qu'il enseignait nous ont peu occupé, et l'on serait tenté de se demander s'il lui restait des heures à y consacrer. On se rappelle toutefois qu'il a commencé sa carrière par un ouvrage destiné aux jeunes gens qui se vouent au St.-Ministère. La théologie n'a donc pas été dédaignée : qu'elle fût son étude de prédilection, c'est ce que nous ne croyons pas, mais qu'elle occupât dans sa vie la place qu'elle méritait comme étude de devoir, nous ne saurions en douter; ses travaux l'attestent positivement.

La Bibliothèque possède un manuscrit qui présente comme l'Anthropologie un monument de labeur. C'est un *Cours complet de morale chrétienne*, divisé en morale *générale* et morale *particulière*, rédigé sous la forme d'analyses de sermons sur des textes de l'Ecriture Sainte analogues à chaque matière; il y a dix volumes grand in-8°. L'ouvrage est divisé en quatre parties. *Fondements de la morale. — Devoirs généraux. — Moyens. — Motifs;* il comprend quatre-vingt onze analyses de sermons. Les feuilles du manuscrit ne sont pas toutes rangées dans l'ordre que nous venons d'indiquer; on a quelquefois un peu de peine à retrouver certains sujets. On pourrait croire que le plan général a été adapté aux analyses après la composition d'un certain nombre d'entre elles. Mais, quoi qu'il en soit, le plan n'a pas ici une grande importance; c'est dans les analyses qu'il faut chercher la valeur du livre. Or cette valeur est réelle; les étudiants en théologie et les pasteurs ne consulteront pas ce livre sans fruit.

Cet ouvrage ne constituait pas cependant l'objet de l'enseignement principal du professeur : la *dogmatique* chrétienne.

Il doit exister sur ce sujet un manuscrit intitulé : *Cours abrégé de théologie chrétienne,* écrit en latin. 1 vol. in-8°. Le catalogue de la Bibliothèque cantonale indique ce livre; mais nous ne l'avons pas trouvé dans la collection.

Cette lacune est peu à regretter, puisque Chavannes a publié son cours sous le titre de *Theologiæ christianæ fundamenta et elementa.* 2 vol. in-8°. Lausanne 1772-1773.

Cet ouvrage, publié à la demande des étudiants, est le *compendium*

du cours de théologie qu'ils entendaient de leur professeur. Rien de remarquable, sous le rapport du progrès de la science, ne distingue cet ouvrage des autres ouvrages didactiques sur la théologie.

Le titre de l'ouvrage annonce que l'auteur fait une distinction entre les fondements et les éléments de la théologie. Les *fondements* sont une théorie de religion naturelle, suivie d'une étude d'une *révélation* considérée au point de vue général et historique. Ce dernier sujet comprend les points suivants : nécessité d'une religion révélée ; — des caractères distinctifs d'une religion révélée ; — de la fausse religion de Mahomet ; — de la vraie religion révélée juive ; — de la vraie religion révélée chrétienne ; — du judaïsme et du christianisme ; — du canon de l'Ecriture ; — de l'usage de l'Ecriture.

Les éléments de la théologie chrétienne sont exposés en cinq parties : dans la première, l'auteur traite de la religion, de Dieu être parfait, de Dieu créateur, de Dieu dirigeant le monde ; sur ces sujets, l'auteur reprend les principes de la religion naturelle, les appuie sur de nombreux passages de l'Ecriture Sainte, réfute les adversaires du christianisme, indique enfin les applications pratiques de la doctrine. C'est sa marche constante. La seconde partie est consacrée aux anges, à leurs diverses espèces, aux bons et aux mauvais anges, à leur punition, à la question de leur rétablissement, à l'état des hommes avant la chute, à la chute et à ses conséquences. Dans la troisième partie, il est parlé de la rédemption et du rédempteur divin. Les avantages et les conditions de l'alliance de grâce sont exposés dans la quatrième partie. La cinquième et dernière partie présente les diverses économies de l'alliance de grâce, ses signes extérieurs, les sacrements et l'Eglise, les dernières destinées de l'homme, savoir la mort, la résurrection, le jugement dernier, le bonheur ou le malheur éternel.

Tel est le plan général de la Théologie de Chavannes. La doctrine nous a paru solide et conforme à l'orthodoxie des Eglises réformées. Nulle part cependant il n'est fait mention de la Confession de foi helvétique.

Les chapitres sur l'élection, sur la vocation, sur la foi, sur la régé-

nération, sur la sanctification et sur la justification, sont, il nous semble, irréprochables sous le rapport de l'orthodoxie; les articles de la foi ne sont pas exprimés, il est vrai, dans les termes sévères, et quelquefois trop exclusifs, qui plaisent aux théologiens de nos jours; mais la vérité a aussi sa liberté, et ce n'est pas dans les liens des formules qu'elle déploie sa plus puissante efficacité.

Les applications pratiques sont constamment jointes à l'exposition du dogme: celui-ci reçoit de la vie, et si l'on osait le dire, une nouvelle évidence, par son appropriation aux besoins de l'âme et aux devoirs religieux.

Dans un avis placé en tête du premier volume, Chavannes fait un aveu précieux à recueillir: J'ai suivi, dit-il, la méthode *systématique*, mais non la méthode scientifique. Comment aurait-il pu en effet suivre dans cet enseignement la marche qu'il propose dans son *Éducation intellectuelle?* Eût-il été possible de prendre pour point de départ les faits, l'actuel, et de s'élever ensuite aux généralités? Cette marche eût été, sinon impraticable, du moins hérissée de difficultés. Il nous semble même que la méthode de Chavannes a été non-seulement *systématique*, mais aussi scientifique. En effet, la *science* théologique forme un système, un tout régulier, un organisme dont les parties sont coordonnées. L'ordre a les caractères de la science; les plus grandes généralités, les vérités axiomatiques, lui servent de point de départ, et l'on voit progressivement arriver et se grouper autour de ces principes les autres notions. La dogmatique de Chavannes est d'abord philosophique, puis elle devient chrétienne; la raison fournit ses enseignements, la foi lui associe les siens.

Dans la partie positive ou chrétienne de sa théologie, Chavannes invoque constamment le témoignage de l'Ecriture Sainte. C'est son droit et son devoir: à quelle autre autorité pourrait-il s'adresser? Il y a donc de nombreux passages de la Bible; ils sont même si nombreux qu'ils couvrent des pages entières. Mais ces passages sont fort rarement discutés; l'auteur se contente ordinairement de la citation de quelques paroles du texte, et quelquefois même il se borne à indiquer le livre, le chapitre et le verset. Nous aurions préféré moins de citations et plus de critique exégétique. Chavannes ne l'a pas

voulu, et ce ne fut point par inhabileté, car il était versé dans la connaissance des langues saintes.

Tel qu'il est, ce livre, malgré son âge, est un monument de science et de talent. S'il n'a pas l'originalité d'invention qui frappe dans les autres ouvrages de l'auteur, c'est qu'il ne pouvait l'avoir. Destiné à l'enseignement élémentaire de la théologie, il devait présenter la science dans son état actuel, et se préserver des innovations, des hardiesses, des témérités que l'on pardonne et même que l'on aime quelquefois dans les ouvrages destinés aux savants. Tout vieux qu'il est, le manuel de Chavannes serait encore consulté avec fruit par les jeunes théologiens, ne fût-ce que comme un répertoire systématique de textes de l'Ecriture Sainte.

Ce sont là les travaux de Chavannes. Et remarquons-le bien : ces travaux ne sont point les corvées d'un manœuvre ou d'une machine sans intelligence : partout l'intelligence règne, lumineuse, ferme, féconde, étendue, élevée, souvent originale et créatrice. Chavannes a l'esprit classificateur de Bacon, sans avoir peut-être au même degré la vue lointaine et le coup-d'œil pénétrant. Le nerf du style, le pittoresque de l'expression lui manquent aussi. Il nous paraît supérieur à Locke; plus vrai, plus savant, et d'une conception plus puissante et plus étendue.

Chavannes vivait dans la solitude; il s'était retiré de bonne heure de la société, quoiqu'il eût beaucoup de moyens d'y réussir. Il tenait de la nature une gaîté originale, de la vivacité et du plaisant dans l'esprit. Il savait placer à propos dans la conversation les choses instructives dont sa mémoire était ornée. Mais bientôt il fut absorbé par l'intérêt que lui inspirèrent ses études favorites. Ses parents et ses amis avaient de la peine à obtenir de lui de temps en temps le sacrifice de quelques heures. Cependant il travaillait avec une grande facilité. Son esprit enrichi par des études profondes et variées et assoupli par une discipline sévère, obéissait à sa volonté et fournissait avec fécondité les matériaux à mettre en œuvre. Chavannes s'attachait peu à la parure littéraire du style; mais l'ordre, la clarté et la force qui ressortent du fond des choses, il les recherchait et les trouvait. Au brillant, il préférait le solide et le vrai, et sa phrase

n'était jamais un ensemble de mots sans idées. La composition de ses sermons lui coûtait si peu, que pour l'ordinaire il avait préparé le lundi matin celui qu'il devait prêcher le dimanche suivant. Il fallait bien cependant que ses sermons eussent un mérite réel, et même le mérite qui doit distinguer la prédication chrétienne : ils étaient goûtés également par les hommes instruits, qui savaient y trouver toujours des choses neuves ou originales, et par les personnes peu cultivées dont ils excitaient la réflexion.

Le professeur Chavannes eut ainsi une existence douce, parce qu'elle fut remplie de travaux selon son cœur et selon ses devoirs. Ce bonheur peut devenir un écueil ; la vie scientifique éteint souvent la vie religieuse. Il n'en a pas été ainsi du professeur Chavannes ; il enseignait la théologie avec conscience et avec foi ; ses travaux scientifiques étaient devenus comme des œuvres chrétiennes. Il termina sa longue carrière le 2 mai 1800. Ses derniers moments furent parfaitement calmes ; il savait en qui il avait cru.

On trouvera sans doute la notice biographique qui précède trop longue et surchargée de trop de détails théoriques. Notre justification sera facile : ceux de nos lecteurs qui s'intéressent à l'académie de Lausanne, l'accepteront sans hésiter ; elle ne sera pas repoussée non plus par les Vaudois jaloux de l'honneur de la patrie. Le professeur Chavannes a vécu dans l'obscurité, tout entier fidèle à des devoirs obscurs ; il est mort dans l'obscurité ; ses ouvrages sont oubliés ou négligés dans la poussière des bibliothèques. Ne fallait-il pas jeter enfin quelque lumière autour de sa tombe? Heureux serions-nous, si les pages que nous lui avons consacrées appelaient sur sa mémoire le respect de nos lecteurs, et plaçaient son nom parmi les noms vaudois aimés, vénérés, que quelque gloire environne, et dont le souvenir ne s'effacera pas encore.

N° 14.

NOTE SUR JEAN-BAPTISTE PLANTIN.

J.-B. Plantin, fils de Michel Plantin, de Montpreveyres, régent au collége de Lausanne, est né dans cette ville le 3 septembre 1624.

M. le ministre Louis Carrard a lu dans une séance de la Société d'histoire de la Suisse romande une notice biographique sur Plantin. Aux investigations les plus ingénieuses et les plus exactes, s'unissait l'intérêt d'une exposition élégante et claire. Cet ouvrage mérite à tous égards d'enrichir la collection de nos mémoires historiques.

Introduire dans notre écrit les points importants d'un ouvrage inédit, serait une espèce de vol, ou du moins une indiscrétion dont nous ne voulons pas nous rendre coupable; mais les faits connus et les titres des livres appartiennent à la publicité et nous pouvons les inscrire ici. Plantin fut consacré au St.-Ministère, en 1648; il exerça les fonctions pastorales successivement à Aigle, à Crissier, à Assens, au Mont, à Château-d'Œx, à Savigny, à Lausanne.

Au mois de novembre 1663, il fut nommé *gymnasiarque* ou premier régent du collége de cette ville. Après quelques années d'exercice, il se voua de nouveau au service de l'église; mais il ne tarda pas à l'abandonner. Au mois de juillet 1677, le gouvernement de Berne lui permit de donner des leçons publiques d'histoire, toutefois sans caractère académique. Au mois d'août 1678, il rentra dans la carrière de l'enseignement et fut nommé modérateur (ludi-moderator), instituteur de la quatrième classe du collége de Lausanne; au mois de juin 1684, il fut élu modérateur de la première classe. Il mourut à Lausanne le 7 mars 1700.

On voit que Plantin n'a pas été professeur à l'Académie; aussi le *Livre noir* et le manuscrit du professeur Chavannes sur l'Académie ne lui accordent aucune mention. On lira avec intérêt quelques détails sur Plantin considéré comme naturaliste, dans une *Notice* de

M. le doyen Bridel, *sur la naissance et les progrès des sciences naturelles dans le Pays de Vaud.* Voir Feuille du canton de Vaud, Tome IX. 1822.

Voici la liste des ouvrages de Plantin, suivant les indications de M. Carrard.

Helvetia antiqua et nova, Berne 1656, ouvrage réimprimé dans le *Thesaurus historiæ helveticæ,* Tiguri 1735, et à part à Zurich, en 1737.

Petit Chronique de la ville de Lausanne. 1656. Manuscrit à la Bibliothèque cantonale.

Lausanna restituta. 1665. Discours de promotion ; manuscrit.

Abrégé de l'histoire générale de la Suisse. Genève 1666. 1 vol. in-12.

Recueil de l'Abrégé de l'histoire suisse, par J.-B. Plantin. 1666. Manuscrit donné à la Bibliothèque cantonale par Madame Clavel de Breules. C'est peut-être celui dont parle Ruchat, sous le nom de *Chronique du Pays de Vaud,* et qui se trouvait chez M. d'Ussire, un des ancêtres de M. Clavel.

Petit Chronique de Berne. Lausanne 1678.

L'article sur Plantin, inséré dans le Conservateur, année 1824, renferme quelques erreurs que M. Carrard a rectifiées.

N° 15.

PROFESSEURS DE PHILOSOPHIE.

Nous avons rassemblé sur l'enseignement de la philosophie quelques notes plus détaillées que les considérations générales exposées dans le corps de notre ouvrage. Leur place naturelle se trouve ici.

On a recueilli en deux volumes in-4° un certain nombre de *thèses* soutenues sous la présidence de quelques-uns des anciens professeurs de philosophie de l'académie de Lausanne. Ces thèses, qui ont été

imprimées à Berne, peuvent servir à donner une idée de l'enseignement. Nous en citerons quelques-unes.

Les premières constituent un ensemble intitulé *Disputatio de philosophia in genere*, défendues sous la présidence du professeur Pierre Davel. C'est le plan général de son enseignement et comme le *compendium* de son système.

Voici l'analyse succincte des idées de l'auteur.

La nature de l'homme tient le milieu entre celle des anges et celle de la brute. S'il donne à son âme la culture dont elle est susceptible, l'homme s'élève et se rapproche de l'ange; il s'abaisse au niveau de la brute, lorsqu'il demeure inculte et grossier.

Les disciplines qui servent à la culture de l'homme sont de diverses espèces. On peut en général les distinguer en *libérales* et *illibérales* ou *mécaniques :* les premières concernent l'état intérieur de l'homme et perfectionnent directement et par elles-mêmes ses plus nobles facultés. Les disciplines libérales sont de deux *degrés* ou *ordres*. Les *supérieures* sont celles à l'acquisition desquelles servent les autres; elles appartiennent au *doctorat* dans les académies; savoir la *théologie*, la *jurisprudence*, la *médecine*.

Aux disciplines du second ordre, appartient la philosophie. Ici se présente la question de savoir quel degré et quelle place mérite la philosophie au milieu de ces disciplines : la théologie, la jurisprudence et la médecine lui sont-elles tellement supérieures que la philosophie ne puisse avoir aucun titre à rivaliser avec elles en dignité? Nous laissons la discussion de cette question; nous passons aussi rapidement sur les explications du mot *philosophie* et les divers sens qui lui sont affectés. La définition de la philosophie soulève des problèmes difficiles à résoudre. 1° La philosophie peut-elle être définie comme un tout collectif, d'une manière parfaite? ou bien n'en peut-on donner qu'une définition imparfaite? 2° La philosophie peut-elle être considérée comme un tout universel ou un genre, dont les parties qu'elle comprend sont les espèces? — Nous passons encore sous silence la discussion à laquelle ces questions donnent lieu; elle abonde en distinctions de peu d'utilité. Arrivant enfin à une définition, la thèse présente les deux suivantes, que nous croyons devoir

reproduire dans la langue savante : ***Philosophia est ordinata collectio disciplinarum evidenter discursivarum.*** Vel ***est ordinata collectio habituum cognoscitivorum rerum per rationes necessarias.*** Ainsi la philosophie se distingue quant au fond et quant à la forme, par le genre et par la différence. La cause *efficiente* de la philosophie peut être considérée sous trois points de vue : *per infusionem, per institutionem, per inventionem*. Les causes *auxiliaires* sont *natura et cura. Natura incipit, ars dirigit, exercitium perficit.* Il y a trois *dons* (dotes) de la nature qui sont nécessaires, savoir *ingenium, judicium, memoria. Cura* comprend l'art et l'exercice ou la vue (*visus*). L'art contient les préceptes confirmés surtout par une longue expérience et découlant des principes de la connaissance humaine. Les principes de notre connaissance ont trois sources : *sensus, ratio, scriptura.* Le *sensus* n'est pas seulement la sensation organique, mais aussi les perceptions qui ont les principes ou *media* de notre cognition. Il y a ici trois degrés : l'*observation* ou l'*histoire*, c'est la sensation recueillie et étudiée par l'intelligence ; l'*expérience*, collection de plusieurs observations ; l'*induction*, qui déduit des conclusions générales, des *théorèmes. Ratio* n'est pas ici la faculté intellectuelle, mais les principes nés avec nous, c'est-à-dire des axiomes, comme le tout est plus grand qu'une de ses parties ; le principe de contradiction ; — il faut adorer Dieu ; — il faut fuir ce qui est honteux. Enfin *scriptura*, c'est la révélation surnaturelle de Dieu. Ces trois principes sont subordonnés : *ratio succurrit sensui, scriptura vero rationi.* Ici s'élève la question des rapports de la révélation avec la philosophie : les distinctions abondent ; en résumé, la thèse tend à établir que la révélation est un principe de philosophie *externum et per accidens tale, norma partialis, inadæquata et quoad quædam, per accidens et secundariò faciens.* — Suivent des thèses sur le *but*, la *fin* de la philosophie, ou *prochain :* les actes philosophiques *théorétiques, pratiques, poétiques ;* ou *éloignés* ou *suprêmes, summus ;* ou *subordonné* soit par rapport au *philosophe* lui-même, il jouit de la félicité philosophique, joie secrète, assimilation à Dieu ; soit par rapport à la société humaine ; soit par rapport aux disciplines supérieures. — Le sujet, *recipiens* la philosophie, est ou *quod* ou *quo. Quod*, ce ne sont

ni les *animaux brutes*, ni *Dieu*, mais l'homme qui procède *discursivement* et *dianoetiquement*. Le sujet *quo* est l'intelligence ou l'esprit humain. Le sujet *occupans*, ou l'objet, est double : *matériel* et *formel* ; l'objet matériel comprend toutes les choses divines, humaines, théorétiques, pratiques, poétiques. *Formel* en tant qu'il tombe évidemment *sub discursum* et qu'il peut être connu par des raisons nécessaires.

Les thèses dont nous venons d'indiquer les principales doctrines sont accompagnées de trois pièces de vers latins en l'honneur du répondant, c'est-à-dire de celui qui devait les défendre. Une de ces poésies est l'ouvrage de J.-P. D'Apples, médecin et instituteur de la troisième classe du collége ; elle se fait remarquer par le tour poétique, la richesse et l'élégance du style. On trouve dans ce recueil de thèses plusieurs autres pièces de vers de D'Apples ; on ne saurait refuser à notre poète un véritable talent et la connaissance de la langue poétique des Romains. La plupart des autres thèses sont aussi escortées de poésies qui célèbrent l'esprit et le savoir du répondant ; elles sont toutes également décorées au frontispice d'une dédicace, toutefois sans épître ; c'est en général à des seigneurs de Berne, à quelques généreux protecteurs que sont offerts ces hommages.

Nous nous sommes arrêtés avec quelque complaisance sur la *disputation* qui vient de nous occuper, pour faire connaître cette espèce d'exercice. Il nous suffira maintenant d'indiquer le sujet de quelques autres thèses.

De l'utilité et de la nécessité de la philosophie dans la théologie en général. L'auteur fait observer que, dans la médecine et la jurisprudence, la philosophie remplit non-seulement un rôle *ministériel* et *organique*, mais aussi une fonction *principale* et *directrice*, puisqu'elle en pose les fondements : dans la médecine, comme un petit ruisseau découlant de la source de la physique ; dans la jurisprudence, elle construit l'édifice de l'éthique.

Il en est autrement à l'égard de la théologie. Citons ici les expressions pittoresques que l'écrivain emploie pour déterminer le rôle de la philosophie à l'égard de la théologie : *Ancillari ei datur et famulæ officia obire. Imperare non licet, nec Dominæ aucthoritatem*

sibi arrogare. Ratio autem hujus discriminis est quod theologia sit supernaturalis disciplina, ratione principii sui. Cependant l'auteur veut faire ses réserves, et s'il combat ceux qui accordent trop d'influence à la philosophie, il ne défend point la cause de ceux qui lui refusent tout. Où se trouve la limite? Cette question est traitée historiquement et par la théorie. Transcrivons ici quelques vers de notre poète D'Apples : la thèse s'y trouve nettement et poétiquement encadrée.

Inclyta dux vitæ melioris et inclyta rerum,
Norma, vige, æternos, philosophia, dies,
Philosophia, tuas inter dilectas sorores,
Vive; tuis illis æquiparanda bonis,
Uni cede sacræ sophiæ mysteria coeli
Sacra recludenti, quam Deus ipse dedit.
Nec pigeat tantæ tua subdere colla Magistræ :
Hoc tibi honorificum nobile servilium.
Nec te etiam Dominæ defendere jura pigebit
Lombachi, sophiæ nobile dulce decus!
etc.

Disputation philosophique de luce et lumine; ces deux mots sont employés dans le même sens. L'exposition suivante résume la discussion. Quelques philosophes prétendent que la lumière est un être, *ens;* d'autres qu'elle est seulement un *mode* entre les premiers; les uns disent que cet être est *réel;* les autres soutiennent que c'est un être apparent, *ens apparens.* Les philosophes qui admettent l'être réel se partagent en trois classes; pour les premiers, la lumière est une substance; pour les seconds, un *accident;* pour les troisièmes, une *créature neutre.* Enfin ceux qui se prononcent pour la substantialité de la lumière, la font, ceux-ci substance *spirituelle,* ceux-là substance *corporelle.* Ainsi, ajoute l'auteur de la thèse, il n'est aucun *genre* de chose que l'on n'ait proposé, tant il y a d'obscurité dans la lumière. Voici maintenant l'opinion de l'auteur. Dieu, après avoir créé la terre et l'eau, créa aussi, dès le premier jour, une substance extrêmement subtile, *tenuissima,* dont les parties sont dans un mouvement continu, aussi agité que possible : on peut appeler cette substance *lumière, feu* ou *chaleur*, car dans ses mouvements de

propagation elle produit les deux effets, phénomènes, auxquels nous donnons ces noms. Le quatrième jour de la création, Dieu assigna à cette substance *ses centres*, en formant avec elle les globes qui sont placés en différents lieux célestes. Cette substance a conservé son agitation et a reçu une détermination fixe pour son mouvement. Ces globes ont été faits brillants, chacun comme un océan duquel coulent continuellement des torrents de substance lumineuse, et dans lesquels ils rentrent après avoir parcouru leur sphère. C'est pourquoi le soleil et la lune ne subissent aucune diminution.

Cette thèse appartient plus au domaine de la physique qu'à celui de la philosophie; mais le professeur de cette dernière science donnait aussi des leçons de physique. A la suite de cette thèse, se trouvent, comme à la suite des autres, un certain nombre de propositions, appelées *corollaires,* livrées à l'argumentation. Quelques-unes contribueront à faire connaître la nature de l'enseignement. Nous les transcrirons dans la langue de la science, à cette époque.

Corollaria ex Metaphysica.

Omne ens existit. — Datur medium inter Ens et nihil. — Ens de Deo et creaturis prædicatur analogice. — Accidens non potest esse subjectum accidentis. — Solus Deus est Ens absolute necessarium. — Omnium præjudiciorum eversio est necessaria ad veritatem indagandam. — Dubitatio indubitatæ philosophiæ est initium.

Corollaria ex Logica.

Distinctio logica in docentem et utentem est tantum distinctio nominis. — Ex vero non nisi verum colligitur. — Anima rationalis est materia hominis.

Corollaria ex Pneumatica.

Existentia Dei lumine naturæ agnosci potest. — In Deo dantur distinctiones reales. — Motus angeli non fit in instanti. — Angeli possunt assumere corpora. — Senes naturaliter prudentiores sunt quam juvenes.

Corollaria ex Politica.

Magistratus non licet agere quod vult. — Religionis cura etiam pertinet ad magistratum.

Corollaria ex Physica.

Coelum est corruptibile et aereæ naturæ. — Elementa non transmutantur in se invicem. — Nullum corpus potest operari in distans. — Certum est dari aquas supra cœlestes. — Omnis color oritur a luce vel lumine.

Voici l'énoncé des sujets de quelques autres thèses : de duratione ac tempore ; — de loco ; — de loco et spatio ; — de locatione seu ubicatione spirituum tum creatorum quam increati ; — de anima rationali ; — generalis doctrina de unione.

Toutes ces thèses ont été imprimées à Berne, vers le milieu du dix-septième siècle.

Une seconde collection d'opuscules du même genre contient des thèses sur les sujets suivants : de categorematis et categoriis in genere ; — de philosophia et arte liberali in genere, de natura logices ; de œconomia nutritionis, in genere, et de sanguine et chylo, in specie. Cette thèse medico-physique, défendue par Jean-Pierre D'Apples, de Lausanne, son auteur, sous le professeur de philosophie théorétique Oth, en 1674, est dédiée à deux dames.

La collection dont nous nous occupons contient deux pièces dont nous devons faire mention. L'une présente trois décades de problèmes hébreo-théologiques que proposait pour son examen public Nicolas Girard Des Bergeries, aspirant à la chaire d'hébreu. Citons quelques problèmes : De S. Bibliorum ad nostra usque tempora conservatione. — De singulorum voluminum conservatione. — De librorum canonicorum V. T. numero. — De S. Scripturæ lectione omnibus permittenda. — De punctis vocalibus. — Enfin plusieurs questions de grammaire. La seconde pièce, qui nous paraît mériter une indication, porte le titre suivant (simplifié) : Questiones philosophicæ miscellaneæ, de quibus ex consensu ordinis philosophici Basileensis academiæ, respondebit Johannes Girardus Des Bergeries, Lausannensis, authör et respondens. — On peut présumer que Girard des Bergeries aspirait au grade de docteur en philosophie. Voici quelques-unes des questions posées : Quid de homine naturali, in viribus naturalibus constituto sit sentiendum ? — Quæ sint vera atque legitima media instaurandæ rationis humanæ, quatenus scilicet per lumen naturæ fieri

potest? — Rectone definiatur philosophia *rerum divinarum ac humanarum sapientia, quantamcumque homo sua ratione assequi potest?* – Rectone logica vel dialectica (prout placet) definiatur *ars bene disserendi?* — An distributio logicæ in inventionem et dispositionem seu judicium sit legitima? Quæ demum methodus reliquis omnibus sit anteferenda? An summum bonum humanum in voluptate, vel in honore, vel in divitiis, vel in usu et actione virtutis consistat? — An habitus moralium virtutum a natura nobis insit, an vero doctrina et assuefactione comparetur? — Cato et Lucretia sint ne fortes censendi? An avaritia sit deterior prodigalitate?

L'académie de Lausanne ne figura dans cette épreuve, qui eut lieu à Bâle le 4 août 1632, que par l'organe de son élève ou futur professeur.

Ajoutons, pour terminer cette note sur les thèses de Lausanne, que les professeurs qui en dirigèrent la discussion furent Faber, Haberuter, Muller, Davel, Oth, et Bondelus. Davel a présidé au plus grand nombre. Parmi les étudiants qui se montrent dans l'arène, on remarque plusieurs jeunes Bernois. Nous avons parlé des poésies qui chantent la louange des *répondants ;* ces poésies sont en latin, en grec, en français; celles-ci, en petit nombre, sont fort médiocres; mais les vers latins ou grecs font grand honneur aux poètes académiques, étudiants pour la plupart.

La série des professeurs qui donnent, par la nature des thèses, des monuments caractéristiques de leur doctrine comprend, un espace de temps assez long, environ soixante et dix ans. A cette époque appartiennent aussi quelques professeurs qui ont laissé des souvenirs plus propres que des thèses à faire connaître leur enseignement; nous leur devons une mention spéciale. Le premier dans l'ordre des temps et aussi dans l'ordre du mérite fut Jean *Steck,* de Basle, gradué docteur en droit à Montpellier. Il professa les belles-lettres à Nismes, et la philosophie à Die. Il fut chargé de ce dernier enseignement à Lausanne, en 1611. En 1620, il fut appelé à Berne, reçu bourgeois, et nommé successivement commissaire-général, chancelier, membre des Deux-Cents et sénateur. Après avoir rempli avec succès plusieurs missions difficiles en diplomatie et en politique, il mourut de la

peste en 1628. Steck donna aussi quelques leçons de droit à Lausanne; il a écrit plusieurs ouvrages soit sur le droit, soit sur la philosophie. Nous n'avons pu nous procurer que le suivant : *Methodus eruditionis systematicus et agonisticus logicæ Aristoteleæ : Organi librorum omnium commentarium brevem, facilem et methodicum complectens : Tomis duobus : illo nempe systematico, textus philosophi in theoremata et exegeses, ad veri systematis formam, retexitur, perspicue enarratur : hoc, nempe Agonistico, controversiæ Logicæ deciduntur. Ex prælectionibus publicis Johannis Stecki, philosophiæ et juris utriusque doct. Accessit Tomo primo Epitome, cum disputationibus miscellis.* — Basileæ 1615.

Ce titre est assez développé pour faire connaître la doctrine et la méthode de Steck; d'une part, c'est la logique d'Aristote dans les ouvrages du philosophe grec que l'on a réunis sous le titre d'Organon; d'une autre part, le texte d'Aristote est partagé en propositions distinctes ou théorèmes, que Steck explique et discute par objection et réponse, lorsque la question le réclame. A la suite de cette première partie de l'ouvrage, est un abrégé de l'Organum d'Aristote, compris dans sept disputations ou argumentations. Celles-ci ont été soutenues à Die et non à Lausanne. Suivent, sous le titre de *disputationes miscellæ,* sur des questions de logique, des exercices du même genre dont trois ont eu lieu à Lausanne. Quoique Steck ait employé souvent, dans la première partie de son livre, la forme polémique des disputations, il n'avait cependant pour objet que les points non contestés dans la logique d'Aristote. C'est au contraire l'examen des controverses logiques qui attire son attention dans la seconde partie. Les questions sont posées sous le nom de *doute, dubium*. A l'époque à laquelle appartient Steck, des divisions existaient d'abord entre les disciples d'Aristote eux-mêmes; en second lieu, entre ces disciples et ceux de Ramus. Ces dernières sont écartées par Steck. Nous devons relever ici une opinion de notre professeur. Il recommande de séparer dans l'enseignement de la philosophie et surtout de la logique, les parties généralement admises d'avec celles qui divisent les écoles. L'élève, dit-il, préparé par une étude positive et pourvu de principes solides, sera capable d'aborder les difficultés de la science et de

prendre part aux controverses. Ce plan nous paraît sage, mais il n'est pas toujours possible de s'y conformer rigoureusement.

A Steck succéda, en 1620, Jean-Rodolphe *Faber*, ou le *Fevre*, ou *Fabre*, de Grenoble. En 1624, il publia un livre en français, dans lequel on trouva des choses déshonnêtes et quelques-unes dangereuses; il fut destitué. Il paraît qu'à cette époque, ou quelques années après, il fut nommé à la chaire de mathématiques à Genève. Senebier dit qu'il expliquait les Institutes aux étudiants étrangers; il ajoute qu'outre ces connaissances de jurisprudence, il avait approfondi la philosophie de son siècle, et qu'il a fait voir qu'il s'était hérissé l'esprit de tout le fatras de la logique de ce temps-là, dans les ouvrages qu'il a publiés [1].

Muller, le troisième professeur dont nous devons faire connaître l'enseignement à nos lecteurs, occupa la chaire de philosophie depuis l'année 1628 à l'année 1650. A cette époque, il fut appelé à celle de théologie, qu'il occupa jusqu'à sa mort, en 1684; il vécut quatre-vingt-un ans, et fut professeur pendant cinquante-six ans. Muller était originaire du Palatinat. Plusieurs familles, dans notre canton, portent ce nom; l'une d'entre elles descend de notre professeur. Il a publié un petit nombre d'ouvrages.

Vindiciæ reformationis adversus Bellarminum. Lausannæ, 1672. Une *élégie* en beaux vers latins, sur la mort tragique du professeur G. Henri Hottinger, de Zurich.

Metaphysica, definitionibus, divisionibus et canonibus, cum eorum omnium commentariolo descripta, a Georgio Mullero, professore Lausannensi. Cum grâtia et privilegio magistratus Bernensis. Bernæ 1652. 1 vol. in-12.

Dans une préface qui tient lieu de dédicace, adressée au gouvernement de Berne, l'auteur expose le but de la logique et de la métaphysique. Voici quelles sont ses idées sur ces deux sujets; nous croyons devoir les présenter dans la langue qu'il a lui-même employée.

« Ingens est Dei munus, (mens) est quæ ex prima labe, ignis a Pro-

[1] Senebier, Histoire littéraire de Genève. T. II, 160.

» metheo cœlestibus subducti est instar, boni malique ferax. Videt » aliquid, sed maligne et non per transennam tantum, sed per nebu» lam... Quod facit ut vel plane non videat, vel obscure. Agnoverunt » hanc mentis humanæ infirmitatem cordiatores quique inter Gentiles, » et illi remedia quæsiverunt ut novos illi oculos, tanquam novi Pro» methei, insererent. Huic fini natæ artes præsertim *logica* et *meta-* » *physica*. *Logica* sinister est oculus, qui per suas notiones lucem in» spergit obscuris, certitudinem dubiis, ordinem confusis et cunctis » auream præfert lucernam Palladis. *Metaphysica* dexter est oculus, » qui per communes suos conceptus, quibus se super universitatem » reflectit, intima rerum aperit, nostras notiones dirigit, et ne quid » illas, vel sua subtilitate fugiat, vel sua obscuritate frustretur, efficit, » et eo rem deducit, ut quicquid in illo absconditum est, sese profe» rat. Quo quidem utroque oculo ubi mens nostra est instructa, tutò » adire potest omnium disciplinarum sacraria, et illa penitus lustrare, » præsertim ubi uterque oculus recte se habet, neque ullo laborat » vitio. »

La métaphysique est la science de l'être, en tant qu'être. Le traité est le développement de cette définition. La métaphysique se divise en deux parties : l'une *commune* (communis), c'est-à-dire générale, sur l'être ; l'autre *spéciale* (specialis), sur la substance et l'accident. Nous trouvons partout ici la méthode et la langue scholastiques adaptées au système d'Aristote.

Les chapitres sont, la plupart, terminés ou résumés par des corollaires appelés *canons :* les uns ont une valeur réelle ; les autres sont des formules vides ou superflues ; il en est même qui manquent de vérité.

Nous sommes enfin redevables d'un ouvrage intéressant, comme monument historique, à Jérémie *Sterki*, ou *Stercki*, de Morges, nommé professeur de philosophie en 1686. Sterky a publié les trois parties de son cours en trois volumes in-quarto, sous les titres suivants :

I. Institutiones philosophiæ publicis privatisque lectionibus, in academia Lausannensi traditæ. Pars prima, in qua, præter generaliora philosophiæ prolegomena, continentur institutiones logicæ, autore

Jeremia Sterkio, V.D. Min. SS. Theol. doctore, atque philosophiæ professore ordinario. Bernæ 1694.

II. Institutiones philosophiæ, etc. Pars secunda complectens institutiones metaphysicas, ad veterum, recentiorumque philosophorum rationem exactas, etc. Genevæ 1695.

III. Institutiones physicæ, in quibus veterum et recentiorum philosophorum principia accurate discutiuntur, eorumque placita inter se comparantur. Genevæ 1696.

Sterky est éclectique, il le déclare dans une épître dédicatoire; mais il ne peut pas se livrer d'une manière complète à cette disposition de son esprit. L'obstacle principal se trouve, dit-il, dans le règlement académique, qui prescrit pour l'enseignement la dialectique de Ramus.

Déjà, dans le collége inférieur, les préceptes et les exemples de cet art sont confiés avec grand labeur à la mémoire des enfants, et que deviendrait tout ce travail, si dans l'Académie on enseignait une autre logique? Sterky entreprit donc d'expliquer et d'éclaircir les préceptes de Ramus, beaucoup trop difficiles pour des novices. De plus, il compléta ses cours par des emprunts aux autres logiciens, et confirma les règles par des exemples tirés, non des choses vulgaires, mais des sujets les plus graves et les plus utiles. Ces additions sont si nombreuses, que l'auteur n'a omis que très-peu de termes ou de distinctions de quelque importance; son ouvrage est devenu comme un lexicon philosophique. Sterky a encouragé l'usage des *disputes*, qui languissait depuis Davel; il cite même les noms des étudiants, *commilitones*, qui ont soutenu ou attaqué les thèses renfermées dans son ouvrage.

Voici maintenant quelques traits qui donneront un aperçu de son enseignement; nous en reproduisons plusieurs dans la langue dont le professeur lui-même se sert, suivant l'usage du temps. Définissons d'abord avec lui la philosophie:

« Philosophia est cognitio clara et distincta, lumine naturali » comparanda, eorum quæ ad optimam vitæ morumque rationem » spectant. »

« La chute de l'homme ayant eu pour résultat la faiblesse et les

» erreurs de son intelligence, on a inventé la logique qui l'affranchit » des préjugés et le conduit dans le chemin de la vérité. » Sur le titre même de *logique*, Sterky élève les questions suivantes : La logique est-elle une partie de la philosophie? Est-elle un art ou une science? S'occupe-t-elle des choses elles-mêmes, ou des pensées, ou des signes extérieurs des choses et des pensées? Est-elle nécessaire ou seulement utile pour acquérir les autres connaissances? Ramus avait défini la logique : *ars bene disserendi*. Sterky l'appelle *ratio disserendi*. Triplex autem, ajoute-t-il, disserendi modus. *Definitio*, quæ rerum essentias explicat. *Divisio* quæ partes exhibet; *Argumentatio*, quæ *affectiones* demonstrat.

Nous ne pourrions pousser plus loin notre analyse, sans dépasser les limites que nous devons nous imposer. Qu'il nous suffise de dire encore que Sterky a fidèlement tenu sa promesse de ramener à son sujet les questions théologiques et philosophiques qu'il trouverait sur son chemin, et qu'il abonde en distinctions et en divisions.

La logique est l'œil gauche de l'esprit, la métaphysique en est l'œil droit ; elle donne les principes les plus généraux de la connaissance humaine ; elle pose les fondements inébranlables de la certitude philosophique ; elle démontre l'existence de tous les genres de l'être, savoir de l'esprit, de Dieu et des corps, d'après les premières connaissances et les entrailles les plus intimes de notre nature. On ne saurait rien découvrir dans toute l'étendue des êtres dont la subtilité échappe à sa pénétration ou dont l'obscurité l'arrête. Pourvu de ces deux yeux, l'homme peut pénétrer dans le sanctuaire des sciences, éclairer leurs mystères les plus secrets, avec la persuasion assurée qu'il n'y a rien de tellement compliqué et obscur qu'il ne puisse le dévoiler en le scrutant.

Aucun système n'était imposé au professeur pour l'enseignement de la métaphysique ; il était laissé à ses libres méditations. Cependant il ne profita pas de cette indépendance pour devenir original ; il conserva sa méthode éclectique. Subordonner la métaphysique à la théologie fut aussi son but constant : *famulari theologiæ constitueram*.

La métaphysique est la science de l'être, en tant que l'être est com-

mun au corps et à l'esprit. Elle comprend deux parties. La première explore les principes généraux de l'être, ses propriétés et ses affections. La seconde descend à la division primaire de l'être en substance et accident, pour autant que cette division est commune au corps et à l'esprit, comme aux propriétés et aux affections.

Sous l'empire de son penchant à l'éclectisme, Sterky admet dans sa métaphysique plusieurs principes cartésiens, tels que ceux-ci : la pensée démontre l'existence ; — l'existence de Dieu est prouvée par l'idée de Dieu. D'ailleurs, les questions ontologiques dominent.

Peu de mots suffiront pour caractériser *la physique* de notre professeur. *Physica,* dit-il, *est scientia corporis naturalis contemplatio.* Dans la première partie, on traite de la matière, de la forme, de la quantité, et ici notamment des atomes, du lieu, du vide, du repos, du mouvement, du temps, des véritables éléments du monde et de l'esprit universel, des couleurs, du son, de l'odeur, de la saveur, de la solidité, de la fluidité, de la mollesse, de l'humidité et de la siccité. La seconde partie a pour objet les corps célestes et leurs principaux phénomènes, l'unité du monde visible, son origine, sa grandeur, sa figure, sa destruction, ses principales parties, la nature des cieux, les systèmes de Copernic, de Ticho-Brahé, le soleil, les étoiles fixes, les planètes, les comètes, les éclipses.

Dans la troisième partie, il est question des corps terrestres, savoir de leur génération, de la gravité, des éléments, du feu, de l'air, de la terre, de l'eau, des vapeurs et exhalaisons, des sources, des vents, des nuages, de la pluie, de la rosée, de la neige, de la grêle, du tonnerre, des minéraux, des métaux, des pierres, des plantes, des animaux brutes, de l'animal raisonnable en l'homme.

Dans l'année 1700, Sterky passa de la chaire de philosophie à celle de théologie ; mais en 1703, il fut appelé à une place de pasteur à Berlin, et nommé membre de l'Académie de Prusse, à l'époque de la fondation de cette société savante. Ses titres pour obtenir cette dignité furent cependant jugés assez faibles. Dans son Histoire philosophique de l'Académie de Prusse, M. Bartholmess, parlant de ces premières élections, dit : « Cette première liste contient plus d'un nom

» obscur alors comme aujourd'hui... Qui connut jamais Achenbach, » Henrich, Sterky, tous trois prédicateurs de la cour [1] ? »

A Sterky succéda Pierre de Crousaz. A plusieurs reprises déjà l'enseignement de ce professeur, une des gloires de l'académie de Lausanne, a fixé notre attention. Nous nous bornerons ici à donner la liste de ses principaux ouvrages : une liste complète formerait un grand catalogue, et serait une œuvre superflue.

Système de réflexions, ou nouvel essai de logique. Amsterdam 1712. 2 vol. in-8°.

De Crousaz a publié plusieurs traités de logique, dont quelques-uns ne sont guère que le développement, nous dirions même l'amplification de celui que nous venons d'indiquer. En 1725, en 4 vol. in-12, à Amsterdam, *Logique ou système de réflexions.* — En 1735, 1 vol. in-12, Lausanne, *Système de logique.* — En 1737, en 2 vol. in-8°, à Amsterdam : *Logique ou système de réflexions.* — En 1741, en 6 vol. in-12, Lausanne et Genève, même titre. La première publication de 1712, connue sous le nom de *l'édition de l'an 12,* est la plus estimée. La diffusion, défaut dont de Crousaz ne savait pas toujours se préserver, s'y laisse moins remarquer.

Réflexions sur l'utilité des mathématiques et sur la manière de les étudier. Amsterdam 1715. 1 vol. in-8°.

Géométrie des lignes et des surfaces rectilignes et circulaires. Lausanne. 2 vol. in-12, avec fig. 1718.

Nouvelles maximes sur l'éducation des enfants. Amsterdam 1718. 1 vol. in-8°. Cet ouvrage, publié sous le voile de l'anonyme, est une exposition ironique du système d'éducation des gens du monde. Les principes de l'activité qu'il faut développer sont l'envie et la malice. C'est une plaisanterie, sous forme sérieuse, en 218 pages.

Commentaire sur les analyses des infiniment petits. Paris 1821. in-4°.

Traité de l'éducation des enfants. La Haye 1722. 2 vol. in-12.

Sermons. Amsterdam 1723. 2 vol. in-8°.

[1] Histoire philosophique de l'Académie de Prusse, par Christian Bartholmess. 2 vol. in-8. Paris 1851. T. I, page 45.

Traité du beau, où l'on montre en quoi consiste ce que l'on nomme ainsi, par des exemples tirés de la plupart des arts et des sciences. Amsterdam 1715. 1 vol. in-8°. Une 2e édition a été publiée en 1724. 2 vol. in-12.

De logicæ cum physica, et de matheseos cum utraque, ac utriusque cum mathesi reciproco nexu. Oratio inauguralis. Groningæ 1724. in-4°.

Traité de l'algèbre. Paris 1726. 1 vol. in-8°.

Examen du Pyrrhonisme ancien et moderne. La Haye 1733. 1 vol. in-folio.

Examen de l'essai de M. Pope sur l'homme. Lausanne 1737. 1 vol. in-12.

Commentaire sur la traduction en vers, de l'abbé du Vesnel, de l'Essai sur l'homme de Pope. Genève 1738, 1 vol. in-12.

Horatii Logica, in quæstiones et responsiones compendiosè distributa. Lausannæ 1739. 1 vol. in-12.

De l'esprit humain, substance différente du corps, active, libre, immortelle. Vérités que la raison démontre, et que la révélation met au-dessus de tout doute. Basle 1741, 1 vol. in-4°.

Réflexions sur l'ouvrage intitulé : La belle Volfienne. Lausanne et Genève 1743, 1 vol. in-8°.

Réflexions critiques sur l'Abrégé de la logique de Wolf. Genève 1744, 1 vol. in-12.

On a réuni en 2 vol. in-8°, Amsterdam 1737, plusieurs ouvrages de de Crousaz ; citons les suivants :

Traité sur l'obligation où sont les hommes de se réunir en corps de société. — Discours sur la beauté et l'utilité des sciences. — Pensées libres sur l'instruction du bas collége. — Des instructions publiques dans les auditoires. — Discours sur la pédanterie.

De Crousaz a remporté plusieurs prix académiques, pour des mémoires intéressants :

Discours sur le principe, la nature et la communication du mouvement. Ce mémoire obtint le premier prix, en 1720, de l'Académie des sciences de Paris.

Dissertation sur les causes du ressort, couronnée par l'Académie royale de Bordeaux, 1721.

Dissertation sur la nature, l'action et la propagation du feu, couronnée par la même académie, en 1729.

Dissertation sur la cause de la dureté, mollesse et fluidité des corps, par la même académie, 1735.

Le professeur de Crousaz n'abandonna point, dans son enseignement académique, l'usage des *disputes* ou argumentations sur des thèses. Héritage des écoles du moyen-âge, ces exercices ont leur utilité, lorsque, sous la conduite d'un maître intelligent et savant, ils sont débarrassés des formules vides, des règles qui asservissent l'esprit sans le redresser, et de toutes les subtilités qui entravent ou faussent le jugement. De Crousaz était assurément capable de donner à cette gymnastique intellectuelle une direction heureuse. Nous possédons deux recueils de *disputations*, l'un sur des thèses de philosophie et surtout de logique, en 2 vol. in-4°, depuis 1703 à 1707; l'autre, en 6 vol. in-4°, sur des thèses de physique, depuis 1707 à 1722. Il est à remarquer que tous ces exercices se rapportent au premier professorat de de Crousaz, qui embrasse les années 1700 à 1724. Les thèses philosophiques ne se montrent même que dans les premières années. Nous n'avons trouvé aucun monument de ce genre dans le second professorat de notre philosophe, depuis 1738 jusqu'à 1750. Les voyages, le commerce des savants, les relations avec les sociétés scientifiques, lui auraient-ils fait penser que l'exercice des disputes ou argumentations, utile sous quelques rapports, ne méritait pas une grande estime dans l'instruction de la jeunesse, et pouvait être avantageusement remplacé par des lectures solides ou des conversations libres sur des matières sérieuses? Quoi qu'il en soit, il est certain que les sujets des disputes auxquelles présida de Crousaz, sont choisis avec plus de connaissance des besoins de l'étude, et dans une direction plus pratique que les thèses des anciens professeurs. Voici quelques exemples des sujets philosophiques: de l'intelligence et des sens; — de l'imagination; — des mouvements de la volonté et de la mémoire; — des objets des concepts; — des relations, des causes, des diverses idées suivant la diversité du mode de la perception; —

du discours; — du jugement; — du raisonnement; — des syllogismes composés; — de la méthode; — de la perception simple du tout et de la partie; — des principes.

Nous croyons pouvoir nous abstenir de parler des disputes de physique; disons seulement que l'on voit apparaître quelques-unes des découvertes de la science moderne.

Les lignes suivantes, extraites d'une lettre inédite de P. de Crousaz, en date du 18 septembre 1728, font connaître quelle était l'opinion de ce professeur sur les *disputes,* avant même qu'il en eût abandonné l'usage traditionnel: « Il y a longtemps que je me suis aperçu et que je me suis convaincu de deux grands défauts dans les instructions autorisées par un long usage dans les académies. Les professeurs en éloquence s'arrêtent sur des minuties, qui, au lieu de former le goût de leurs disciples, n'aboutissent qu'à les rendre pointilleux... Un autre défaut qui achève de gâter les esprits et qui les enfonce dans la malheureuse habitude de la pointillerie, de la chicane, de l'impolitesse, ce sont les *disputes publiques.* L'opposant et le répondant débutent par des compliments fades et usés. Dès là, ils se harcèlent grossièrement; ils cherchent à se donner du ridicule l'un à l'autre; en un mot, on y fait tout ce qui se peut faire pour se gâter l'esprit réciproquement.[1]

L'histoire de l'Académie des sciences de Paris, dont de Crousaz était membre correspondant, contient son éloge, écrit par Gr. de Fouchy. 1740, in-4°, 779.

Voyez sur les deux professeurs de Treytorrens, la note 58.

N° 16.

QUELQUES DÉTAILS SUR LES PROFESSEURS DE THÉOLOGIE.

Notre intention est d'ajouter ici quelques mots aux noms que nous avons prononcés à l'occasion de la marche de l'enseignement théolo-

[1] Lettres inédites de Pierre de Crousaz, que M. Gaullieur a bien voulu nous communiquer.

gique. Aussi peu nombreux qu'il nous sera possible, ces mots sont destinés à faire connaître les grandes époques de la vie d'un professeur, sa naissance, sa mort, le titre de ses principaux ouvrages, qui sont ordinairement les plus importantes actions de sa vie.

VIRET, *Pierre*, né à Orbe en 1511, mort en 1571 à Orthès, dans le midi de la France.

Un de nos jeunes concitoyens, M. Herminjard, s'occupe depuis quelques années, avec l'ardeur de son âge et l'intelligence de l'âge mûr, d'une biographie de Viret; il a rassemblé sur ce réformateur, sur les hommes qui furent en rapport avec lui et sur les circonstances du temps, un nombre infini de pièces curieuses, dont plusieurs sont inédites. M. Herminjard est avancé dans son travail; il s'y livre avec amour, trop d'amour peut-être; il nous fait attendre son œuvre; le public vaudois, et en particulier les amis de notre histoire nationale en désirent la publication. Puissent les circonstances du jeune et intéressant auteur lui permettre de répondre bientôt à nos vœux!

Pour le moment, nous devons nous borner à consulter les sources qui sont à notre disposition. On trouve dans les Mémoires du Père Niceron un catalogue des nombreux ouvrages de Viret. Nous avons eu sous les yeux un exemplaire de ce catalogue complété par les soins d'un savant bibliographe, qui a bien voulu nous permettre de noter les résultats de ses recherches. Niceron cite vingt-neuf ouvrages du réformateur. Il faut en ajouter au moins une trentaine. La liste donnée par Senebier, dans son Histoire littéraire de Genève, est moins complète.

Nous avons parlé du caractère populaire du langage de Viret; les titres de quelques ouvrages le montreront à nos lecteurs : *L'alchimie du Purgatoire.* — *L'adolescence de la Messe et du Purgatoire.* — *La physique papale faite par manière de devis et par dialogue.* 1° *La médecine;* 2° *Les bains;* 3° *L'eau bénite, etc.* — *Satyres chrétiennes de la cuisine papale.* — *Le monde à l'empire, c'est-à-dire: empirant, et le monde. démoniacle* — *Nécromancie papale.* — *Les cautelles, canons et cérémonies de la messe*[1].

[1] Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la républi-

Les historiens de la réformation accordent tous à Viret une des premières places dans cette œuvre de rénovation.

Le Canton de Vaud, etc., par M. Olivier, contient T. I, pag. 873 et suiv., beaucoup de détails intéressants sur P. Viret, sur sa conduite et ses ouvrages. Il y a des citations curieuses.

FAREL, *Guillaume*, né à Gap, en Dauphiné, en 1489, mourut en 1565, à Neuchâtel. Farel a moins écrit que Viret. On trouve aussi dans Senebier la liste de ses ouvrages, avec l'indication des auteurs qui ont parlé de ce réformateur.

VALIER, *Jacob*, le lieu et la date de sa naissance et de sa mort sont inconnus. Il était fort savant; mais on ignore s'il a publié quelque ouvrage.

RIBBIT, REBIT, RIBET, on trouve son nom écrit de ces trois manières, avec le prénom de *Jean*. Le lieu et la date de sa naissance et de sa mort sont inconnus. Il fut en même temps pasteur et professeur; il occupa successivement les chaires de grec et de théologie. Il a publié des ouvrages relatifs aux divers objets de son enseignement.

Traités de Xénophon, non encore traduits en latin. Basle 154?.

Lieux communs du Vieux et du Nouveau Testament, et d'anciens auteurs grecs traduits en latin. Zurich 1546.

Explanatio loci ad Hebræos: lex nihil perfecit. Basle 1594.

Disputatio an Judas proditor Dominicæ cœnæ interfuerit. Basle.

Epigrammata Cyri Theodori in latinam linguam translata. Genevæ, apud Chrispinum.

La bibliothèque nationale à Paris possède une collection de Lettres latines et françaises adressées par Ribbit à diverses personnes de Suisse, de France et d'Italie durant son séjour à Lausanne. Manuscrit in-4° sur papier. — Un de nos amis avait bien voulu se charger d'examiner cette collection; il n'a pas rempli sa commission.

que des lettres, avec un catalogue raisonné de leurs ouvrages, par le R. P. Niceron, Barnabite. 35 vol. Paris 1736.

Marlorat, *Samuel*, Lorrain, pasteur à Lausanne, en 1563, puis professeur de théologie, en 1567. Ce sont les seules dates de sa vie que nous connaissions. Ses ouvrages sont :

Thesaurus scripturæ. Genevæ 1608.

Thesaurus scripturæ propheticus et apostolicus. fol. Genevæ 1621.

Psalmorum et prophetarum explicatio. fol. Genevæ 1585.

Samuel Marlorat eut un frère nommé *Augustin*, qui étudia à Lausanne, fut pasteur à Crissier, ensuite à Vevey. Etant rentré en France, il se distingua au colloque de Poissy, enfin il fut pasteur à Rouen. A la prise de cette ville en 1562, les catholiques le pendirent. C'est, dit la *Revue de théologie*, l'une des gloires les plus pures de l'Eglise réformée. Outre un gros *in-folio* de commentaires sur divers livres de l'Ancien Testament, son principal ouvrage est la *Novi Testamenti catholica expositio ecclesiastica*, habile compilation des travaux exégétiques de tous les docteurs de la réformation. [1]

Merlin, *Jean-Reymond*, de Romans en Dauphiné. Il professa l'hébreu à Lausanne, de 1548 à 1558. Ses travaux étaient essentiellement exégétiques. Il a publié en français les *Commentaires d'OEcolampade sur Job et Daniel*. 8°, Genève 1561.

Traduction et exposition des dix commandements de la loi de Dieu. 8°, Genève 1561.

Un autre Merlin, qui était son fils ou son frère, fut pasteur à Lausanne en 1572, et publia : *Merlini homeliæ in Esther*. Genève 1594.

Bèze, de, *Théodore*. Nous avons déjà consacré à cet homme éminent un article aussi étendu que le permet la nature d'un ouvrage dans lequel la biographie ne doit occuper qu'un très-petit espace. Un seul renseignement nouveau peut trouver place ici.

M. Baum, professeur au séminaire protestant de Strasbourg, est en voie de publier une biographie de Théodore de Bèze : *Theodor Beza, nach handschriftlichen und andern gleichzeitigen Quellen dargestellt* Leipzig, 1 vol. 1843. (524 pages) — 2 vol., 1851, (730 pages). Ces volumes ne terminent pas la biographie de de Bèze, mais la mènent

[1] *Revue de théologie et de philosophie chrétienne*. Vol. IV, 1re livraison, page 61.

depuis son arrivée à Genève (fin de 1558) jusqu'à la première paix de religion (mars 1563). C'est un intervalle de quatre ans et demi; or, il reste à l'auteur un espace dix fois plus grand à parcourir. Mais cette courte période est la plus importante: le colloque de Poissy en est le centre.[1] On possède, en langue française ou en latin, plusieurs biographies de Bèze.

Bèze aima toute sa vie Lausanne, et regretta plus d'une fois de l'avoir quittée. Il était intimement lié avec plusieurs savants, pasteurs ou professeurs: Viret, Jean Ribbit, Merlin, Claude Quentin, Jean Tagaut, François Hottomann, Claude Prévot, François Béraud, Jean Randon, Mathurin Cordier.

Un ancien biographe de de Bèze nous raconte que ce professeur chérissait la ville de Lausanne, dont les principaux et les meilleurs citoyens lui furent, même après son départ, toujours étroitement attachés. Quand il avait le temps et qu'il voulait se récréer, il avait accoutumé de venir visiter son ancien domicile, pour oublier avec ses amis ses peines et ses fatigues. Les Lausannois se réjouissaient de ses visites; ils venaient en foule à sa rencontre et lui faisaient cortége depuis la porte de la ville jusqu'à son logis. Ce fut en mai 1601 qu'il vint les voir pour la dernière fois et qu'ils se firent de tendres adieux.

Voyez dans le *Conservateur Suisse,* T. XIII, page 356, des détails intéressants sur Théodore de Bèze.

Le Comte, *Jean,* réformateur, mort en 1572, à 72 ans. Il fut nommé professeur d'hébreu en 1558; on ignore combien de temps il remplit les fonctions de cette chaire. Il a travaillé à la réformation du bailliage de Grandson et des bailliages voisins. Plusieurs ouvrages d'exégèse et d'évangélisation dont il est l'auteur, sont restés manuscrits.[2]

De Chandieu, *Antoine de la Roche,* d'origine française, né en 1534, mort en 1591, professeur à Lausanne depuis l'an 1570 jusqu'à

[1] *Revue de théologie et de philosophie chrétienne.* Vol. IV, 1re livraison; janvier 1852, page 64.

[2] *Abrégé de l'histoire ecclésiastique,* par Abr. Ruchat. Edition nouvelle. publiée en 1838, par M. Du Mont, l'un des bibliothécaires de la bibliothèque cantonale, 1 vol, 8o, page 92. Voyez aussi la note de l'éditeur.

1591. Sa vie, disons mieux, sa belle vie fut partagée entre la science et l'Eglise ; et la science elle-même n'était qu'une manière de défendre la cause de l'Eglise qu'il avait adoptée.

La chaire académique, la chaire pastorale, les conseils ecclésiastiques, les cours des princes, les prisons, les dangers du martyre, donnèrent tour à tour à de Chandieu l'occasion de déployer au service de son Maître divin, un noble caractère et de rares vertus de foi, de prudence et de courage. Sa biographie a été écrite plusieurs fois. Voyez entre autres Senebier, T. 1, page 320. Dans le monde savant, de Chandieu était plus connu sous le nom de *Sadéel* et de *Zamariel*. Il a beaucoup écrit, et ses ouvrages ont eu plusieurs éditions ; ils sont réunis dans un volume intitulé : *Antonii Sadaelis Chandæi* opera theologica. fol. 1592. Il faut joindre à ces ouvrages écrits en latin, trois ouvrages écrits en français, plus particulièrement relatifs aux circonstances de l'époque. Les uns sont polémiques, et c'est le plus grand nombre ; les autres appartiennent à l'exégèse, mais rentrent dans la controverse.

COLLADON, *Nicolas*, né à Bourges, fut pendant plusieurs années pasteur et professeur à Genève. En 1571, il fut déposé du ministère, pour avoir attaqué plusieurs fois le Conseil avec violence ; il se retira à Lausanne, où il fut nommé professeur de théologie ; il indique l'objet de son enseignement dans le titre suivant de son principal ouvrage :

Colladon, N., sacrarum litterarum prof. in schola Laus. methodus facilima (sic) *ad explicationem sacro-sanctæ Apocalypseos Johannis Theologi, ex ipso libro desumpta*. Morgiis 1584, typis Le Preux. 1 vol. in-8°. Il a traduit en français le livre de Théodore de Bèze : *de hæreticis gladio puniendis*. Il a composé une Dissertation sur le nom de *Nazaréen* donné à Jésus-Christ. Lausanne 1586.

BUC, DU, BUCANUS, *Guillaume*, fut pasteur à Yverdun pendant vingt trois ans. En 1591, il fut appelé à Lausanne, pour y remplir les fonctions réunies de pasteur et de professeur, jusqu'à sa mort en 1603. Il a publié divers ouvrages, entre autres : *Institutiones theologicæ*. 1 vol. 8°, qui ont eu plusieurs éditions ; il a publié aussi des *Sermons sur l'Oraison dominicale*, Genève 1604.

Nous avons indiqué dans notre texte plusieurs professeurs dont le

nom est la seule mention nécessaire. *Séguier*, Nicolas, de Paris, d'une famille qui donna des chanceliers à la France. Il fut pasteur à Payerne. *Collot; Amport (ad Portum)*, originaire du canton de Berne; *de Saussure*, Marc, qui contribua à faire séparer le pastorat des fonctions de l'enseignement théologique. *Fevot; Crespeus.*

SCHOENAUER, *Jean*, originaire de Bâle, fut reçu docteur en théologie dans l'université de cette ville; il vint à Lausanne en 1661. Il joignit les leçons d'hébreu à celles de théologie, et mourut en 1671. Il a publié plusieurs dissertations, et traduit de l'anglais en latin un ouvrage de Potter, sur le nombre de la Bête : 666.

BERTRAM, *Corneille-Bonaventure*, d'origine française, né en 1531, fut successivement professeur en langues orientales et en théologie, à Genève et à Lausanne; il mourut dans cette dernière ville, en 1594. Bertram était fort savant, il avait des relations avec les principaux savants de l'Eglise réformée; il fut associé comme collaborateur à diverses entreprises importantes, ainsi à la version française de la Bible publiée par la Compagnie des pasteurs de Genève, en 1588; — à l'édition du *Commentaire de Job par Mercerus*; — à l'édition du *Thesaurus linguæ sanctæ Sancti Pagnini*. folio. Lugduni 1575. Il a publié de plus les ouvrages suivants:

Cornelii Bonaventuræ Bertrami Comparatio grammaticæ hebraïcæ et aramicæ. 4°. Genevæ 1564.

Cornelii Bonaventuræ Bertrami Grammatica hebraïca et arabica. 8°. Genevæ. Senebier cite encore quelques autres ouvrages de Bertram.

CONSTANT, *David*, bourgeois de Genève, né à Lausanne en 1638. Après avoir voyagé dans l'intérêt de ses études en Allemagne, en Hollande et en France, et formé des relations dans ces divers pays avec les hommes les plus savants de l'Eglise réformée, il revint à Lausanne en 1658, et fut nommé pasteur à Coppet. Il occupa successivement les postes suivants: en 1674, professeur d'éloquence et principal du collége à Lausanne; en 1684, professeur de grec; en 1703, professeur de théologie. Il mourut en 1733. Il a publié, avec des notes, des éditions nouvelles de Florus, des Colloques d'Erasme, des Offices et des petits traités de Cicéron.

Ses ouvrages originaux sont :

L'âme du monde, ou traité de la Providence. 12°. Leyde 1679.

Abrégé de politique. Cologne 1686. Bayle fait l'éloge de cet ouvrage.

Systema ethico-theologicum. 8°. Lausanne 1689.

Transitus per mare rubrum. 4°. Genevæ 1690.

Dissertationes de uxore Lothi, Rubo Mosis, et serpente æneo. Laus. 1693.

Dissertatio de Zelo. 4°.

Discours sur la fille de Jephté.

Roi ou Regis, né en 1662 ou 1663, de Romainmôtier. En 1700, il fut installé dans la chaire d'hébreu, réunie momentanément à celle de grec; en 1702, dans celle de théologie, qu'il conserva jusqu'à sa mort, en 1733. Nous avons parlé de la collection de thèses qu'il a publiée à Berne, de 1712 à 1732, et qui forme comme un cours de théologie.

Salchly, *Jean-Jaques*, de Zoffingen, fut professeur de théologie depuis 1726 à 1748. Cette dernière année, il fut appelé à Berne, pour occuper la même chaire. Il a publié divers ouvrages :

Manuel des dernières heures de MM. du Plessis, Gigord, Rivet, Dumoulin, Drelincourt et Fabri.

Une version latine du commentaire d'Aben Esra sur la Genèse.

Oratio funebris in obitum David Constantii, professoris theologiæ. 1733, in-4°. Lausanne.

Trois discours prononcés aux promotions du Collége de Lausanne, en 1731, 1732, 1733. 1 vol. in-8°. 1737.

Nous donnerons quelques détails sur ces discours, pour faire connaître l'époque et les idées courantes. La réaction contre l'incrédulité se montre ici avec clarté et modération, au moins dans la forme.

Le premier discours traite de la nature et des sources des différents sentiments qui se sont élevés dans l'Eglise chrétienne.

Le second discours a pour objet la réunion de l'Eglise chrétienne, touchant les divers sentiments.

Enfin la tolérance est le sujet du troisième. Ce discours est partagé en deux parties. Dans la première, l'auteur expose la nature et

la nécessité de la tolérance. La tolérance est la liberté de conscience, que l'on accorde à chacun de croire ce qu'il veut et d'adopter la religion qu'il trouve la meilleure pour son salut, sans qu'il soit persécuté et insulté en aucune manière, pourvu qu'il ne trouble pas la société. Cette tolérance est nécessaire.

Dans la seconde partie de son discours, l'auteur propose quelques précautions qu'il faut absolument prendre, afin que la tolérance ne dégénère pas en licence effrénée, qui donne un asile à toutes les hérésies les plus énormes, d'où résulteraient encore une infinité de désordres dans l'Eglise. Pour éviter ce malheur, il faut, suivant l'orateur, prendre les précautions suivantes:

1° Ne pas tolérer les religions qui permettent le vice... les lupercales, le carnaval.

2° Ne pas tolérer celles qui compromettent la sûreté publique, et en particulier celle du souverain : les anabaptistes, qui refusent de prendre les armes.

3° La tolérance doit être limitée à l'égard de ceux qui voulent s'ériger en docteurs publics et enseignent ouvertement, à moins qu'ils ne prouvent qu'ils y sont appelés.

4° Un prince doit surtout avoir à cœur l'uniformité des enseignements dans ses Etats.

Il est important de remarquer que l'idée du *droit* à la tolérance, à la liberté, n'est pas supposée. La pensée que ce *droit* existe, ne se présente pas.

D'ailleurs, les trois discours sont bons, dans leur genre; mais il y a un abus d'érudition qui nous paraîtrait aujourd'hui intolérable.

Citons enfin, comme trait de mœurs, le passage suivant de la préface : « Le peu de commodité qu'on avait ci-devant ici pour faire » imprimer, a été cause que j'ai différé jusqu'à présent 1737, de » publier ces petits ouvrages. Mais LL. EE., attentifs à donner du » lustre à cette académie, ayant voulu en dernier lieu faciliter l'éta- » blissement d'une librairie en cette ville (Bousquet), je me suis vu » obligé par les sollicitations de mes amis à ne pas renvoyer da- » vantage. »

SALCHLY, *Jean,* fils du précédent, professeur d'hébreu, dès 1759

à 1808. C'est lui qui donna le cours public d'histoire dont nous avons parlé. Il a publié deux ouvrages consacrés à la défense de la religion chrétienne contre les incrédules.

Lettres sur le déisme. Lausanne 1756. 1 vol. in-8°.

Apologie de l'histoire du peuple Juif, suivant les auteurs sacrés, ou *Examen du chapitre premier des mélanges de littérature, d'histoire et de philosophie de M. de Voltaire, avec quelques lettres sur les causes de l'incrédulité*. Genève et Lausanne 1770.

Rosset, *Jean-Alphonse*, professeur de théologie depuis l'année 1748 jusqu'à 1766. Il a publié un ouvrage qui a quelque importance, au point de vue qui nous occupe. Cet ouvrage a pour titre :

Discours académiques sur divers sujets intéressants relatifs à la religion, prononcés à Lausanne dans les années 1750, 1751, 1752. *Lausanne* 1753. Voici les sujets des principaux discours :

1° Sur l'harmonie qu'il y a entre les principes de la religion et ceux d'une saine politique. 2° et 3° Sur les causes de l'indifférence que l'on témoigne aujourd'hui pour la religion, et les remèdes à y apporter. 4° Sur l'excellence du ministère évangélique et les qualités requises pour l'exercer convenablement.

Le discours qui termine le volume a droit à une mention plus développée : il traite des *Secours que l'on a actuellement pour les études et la méthode qu'il faut suivre pour en profiter*.

L'orateur commence par donner une idée des vicissitudes que les sciences et les beaux-arts ont éprouvées, dans l'orient, en Grèce, à Rome, à Constantinople, et enfin en occident dans les temps modernes. Arrivant à son sujet après cette introduction, il indique sommairement, dans une première partie de son discours, les secours que l'on a actuellement pour la culture des sciences, c'est-à-dire pour les humanités ou les belles-lettres, pour la littérature et les langues orientales, la philosophie, le droit, la médecine, l'histoire, la théologie. Pour chaque science, l'auteur nomme les hommes les plus célèbres, à titre au moins d'*échantillon*, dit-il. La seconde partie du discours est destinée à donner une idée de la bonne méthode pour cultiver avec fruit les sciences dont on a parlé. Trois

règles sont posées : 1° Il faut bien débuter dans les études et jeter de bons fondements. 2° Il faut y persévérer avec ardeur et les pousser avec courage. 3° Il faut enfin étudier par ordre, avec méthode et avec choix. Voici comment l'auteur applique ses vues à l'étude de la théologie. Ainsi, dit M. Rosset, si j'avais à diriger les études d'un jeune homme, après lui avoir fait expédier, mais avec soin et rien moins qu'à la hâte, ses humanités, je voudrais que la logique succédât; à celle-ci le droit naturel et la morale, puis la physique et les mathématiques, et finalement la théologie naturelle et révélée. Je souhaiterais que chacune de ces sciences fît successivement, et selon l'ordre à peu près que je viens d'indiquer, sa principale occupation; bien entendu qu'à titre de délassement, je l'engagerais à cultiver en même temps les langues vivantes, soit la géographie, l'histoire, la chronologie, la lecture des journaux, ou tout autre partie plus propre à exercer simplement sa mémoire qu'à épuiser son jugement.

Le sujet de ce discours académique était heureusement choisi : toute la population de l'académie et du collége devait entendre l'orateur. M. Rosset installait son successeur, M. de Montagny, dans les honneurs du rectorat; mais pour traiter en quelques pages un si grand sujet, il aurait fallu une habileté rare. D'ailleurs, tout est sage, mais un peu vulgaire et superficiel. Le style est clair et correct; aucun mérite littéraire ne s'y laisse apercevoir.

Monsieur Rosset prit aussi place dans le combat contre l'incrédulité, en publiant un ouvrage qui portait coup : *Remarques sur un livre intitulé : Dictionnaire philosophique portatif. Londres* 1764. Lausanne 1765.

SECRETAN, *Jean-Pierre,* de Lausanne, succéda à Ruchat dans la chaire de théologie, en 1751, et mourut en 1761. Il est auteur d'un ouvrage utile intitulé : *Religionis Christianæ simplex expositio. Pars I, quam præside Dno. J. P. Secretano, V. D. M. et professore in acad. Laus. publicè defendere tentabunt Pictetus, Devenoges, theologiæ cultores,* 1755, 1759. Cet ouvrage divisé en chapitres, les chapitres en paragraphes qui forment autant de thèses, « a été com» posé à l'usage des candidats, afin qu'ils sachent quoi et comment ils

» enseigneront dans la suite, en peu de mots et à la portée du peu-
» ple. » Publié à Berne.

Bons, de, *Louis*, de Lausanne, fut pasteur d'une église française à Londres. En 1761, il fut nommé professeur de théologie pratique à Lausanne, place qu'il occupa jusqu'à sa mort, en 1797. Il doit avoir travaillé à une traduction de l'histoire ecclésiastique de Mosheim. On possède, avec le nom de de Bons, deux collections de *Sermons* et un *Cours de religion*. Ils sont l'ouvrage de L. de Bons, pasteur à Rolle.

Un autre ouvrage appartient, au moins pour quelques portions, au professeur de Bons, et se rattache aux efforts qui furent tentés, à cette époque, pour combattre l'invasion des idées immorales. Cet ouvrage est intitulé : *Aristide ou le Citoyen*, avec l'épigraphe : *Homo sum, nihil humani a me alienum puto*. 2 parties, de 300 et 296 pages, reliées en un volume in-12. Lausanne et Genève 1766.

Aristide est un journal dans lequel on se propose de s'occuper des mœurs du pays. « S'il est vrai, dit-on dans le premier morceau,
» qui sert de prospectus, que notre pays, si peu exposé aux révolu-
» tions politiques, l'est peut-être plus qu'aucun autre aux révolutions
» morales, ceux qui l'habitent n'ont-ils pas autant et plus de besoin
» qu'aucun autre peuple d'être éclairés ou dirigés sur tout ce qui en
» peut faire l'objet? C'est à remplir ce vuide qu'est destinée cette
» feuille, qui paraîtra désormais toutes les semaines.... Encou-
» rager la vertu, en ranimer les précieux restes.... opposer des digues
» aux vices qui nous gagnent... dissiper des préjugés nuisibles...
» procurer en un mot le bien moral de ceux pour qui l'on écrit:
» Voilà le but que l'on se propose et la tâche que l'on se prescrit. »

Plusieurs hommes distingués prirent part à la rédaction de ce journal; leurs noms ne furent pas publiés; mais on connaît parmi eux M. Polier de St.-Germain, l'un des collaborateurs les plus actifs, MM. de Bons, professeur, de Brenles, Tissot, le prince Louis de Wurtemberg, Guex de Cossonay, le doyen Chavannes, Mme Blaquière. Le prince de Wurtemberg traduisit de l'allemand un morceau de Tobler et un de Lavater.

Rien de plus louable que l'intention des auteurs ; les articles sont en général bien pensés et sagement écrits. L'ouvrage rappelle le *Spectateur* d'Addison, moins l'esprit et l'ingénieuse érudition. Dans *Aristide*, il y a peu de variété, peu de mouvement ; l'intérêt du lecteur n'est pas vivement captivé ; c'est toujours sage, moral, utile, mais c'est parfois ennuyeux. La publication cessa au bout de deux ans.

Allamand. Ce professeur est connu de nos lecteurs, et nous ne lui accordons ici une mention que pour rappeler quelle place honorable il prit parmi les défenseurs du Christianisme, par la publication du livre intitulé *l'Anti-Bernier, ou nouveau dictionnaire de théologie,* par l'auteur des P... A. 1 vol. in-12. 1770, sans lieu d'impression.

« Ce n'est point, est-il dit dans l'avertissement, une réfutation » dans les formes du livre qui a pour titre : *Théologie portative, ou » dictionnaire abrégé de la religion chrétienne, par l'Abbé Bernier.* » Un alphabet de turlupinades n'est pas susceptible d'une pareille » réfutation et ne la mérite pas. On ne s'est donc proposé que de » relever sous les mêmes mots une partie des indécences et des » traits ou d'ignorance ou de mauvaise foi dont ce livre est plein. » Allamand publia ce livre sous le voile de l'anonyme. On peut le regretter. Erudition, esprit du bon genre, beaucoup d'à propos et assez d'ironie : on trouve ces mérites dans l'Anti-Bernier, et ils n'ôtent rien à la solidité du fond.

Ballif, *Jean-François,* fut régent au collége pendant plusieurs années, avant de prendre place dans l'Académie. C'est en 1785 qu'il fut nommé professeur de grec et de morale ; il mourut en 1790.

Ballif fut en Académie le représentant du mysticisme ou, comme on le disait, du piétisme, qui trouva quelques partisans dans notre pays à cette époque. Rien ne nous assure cependant qu'il ait profité de sa position de professeur de morale pour propager ses vues religieuses. Le pur amour ne s'enseigne pas *e cathedra.* Mais on sait que Ballif acceptait la religion intime de Fénelon et de Madame Guyon. Ses relations étroites avec Dutoit-Membrini, auteur de plusieurs ou-

vrages mystiques, et l'un des chefs de la petite église qui s'était formée à Lausanne, lui suffisaient pour l'expansion de ses sentiments religieux. Il en déposa aussi la manifestation dans un livre intitulé : *La religion chrétienne : instructions pour connaître les principes du christianisme*. Cet ouvrage, qui est loin d'être sans mérite, n'a été publié qu'après la mort de son auteur.

Dans le nombre des hommes que l'on vient de passer en revue, ne se trouve point Elie Merlat, pasteur et professeur de théologie. Nous désirons lui consacrer un article spécial.

MERLAT, *Elie*. Les documents que l'on possède sur la personne et l'enseignement des anciens professeurs sont en si petit nombre que l'on doit recueillir avec un soin religieux ceux qui ont échappé à l'oubli ou à l'insouciance. Voici sur Elie Merlat quelques détails qui nous paraissent propres à intéresser nos lecteurs : le professeur, ses leçons, les usages académiques de l'époque, se montrent ici par quelques traits instructifs.

Elie Merlat était né, en 1633, à Saintes, dans la Saintonge (aujourd'hui chef-lieu du département de la Charente-inférieure). Il signe ordinairement *Elias Merlatus Santo*. Les persécutions dirigées contre les partisans des opinions de la réforme l'atteignirent; il fut exilé de France, comme auteur d'un livre favorable aux réformés: *Merlati, de conversione peccatorum ad Deum*. Lausanne 1682. C'est probablement ici une seconde édition. Merlat se réfugia à Lausanne; il fut élu pasteur en 1680, et deux ans après, le 16 janvier 1682, il fut installé dans l'une des chaires de théologie. En 1685, il était recteur de l'Académie. En entrant dans l'enseignement, Merlat n'abandonna point ses fonctions pastorales. Cependant sa position subit un changement assez grave. Jérémie Sterky, docteur et professeur en théologie, accusa son collègue Merlat, devant LL. EE., de diverses erreurs en matière de religion. Merlat fut cité à comparaître à Berne avec son accusateur; il se justifia. Mais LL. EE., *pour gain de paix*

entre les deux professeurs, ôtèrent à Merlat la profession en théologie; mais le déclarèrent professeur honoraire, avec l'autorisation de faire toutes les semaines une leçon d'analyse sur l'Ecriture et un prêche. Nous ignorons quels étaient les griefs théologiques que Sterky éleva contre le professeur français. L'auteur des Mémoires sur les troubles dont le Consensus fut l'occasion, rapporte que Merlat signa cette formule, le 9 janvier 1686, en qualité de recteur, *lubens et volens, ut fratribus exemplo prosim.* Mais l'historien ajoute que Merlat faisait cependant profession d'être dans les idées des supralapsaires, condamnés par le Consensus. 4me *Canon*[1].

Quoi qu'il en soit, il paraît que l'accusation dont Sterky fut l'auteur, n'avait pas beaucoup de gravité. La sentence de LL. EE., juges très-sévères, en donne la preuve. De plus, Merlat fut réinstallé dans sa chaire de théologie, en 1700; il cessa alors ses fonctions pastorales. Nous possédons, en manuscrit, ce second discours inaugural, prononcé le 11 juin 1700. L'orateur dit expressément : *nunc secundum professor.* Ce discours est écrit en latin; il respire une vive joie; il a une forme apologétique, mais c'est l'apologie d'un vainqueur. Nous ne pouvons résister au plaisir d'en traduire deux fragments. Comparant les devoirs du pasteur avec les fonctions académiques auxquelles il vient d'être appelé, Merlat s'exprime ainsi : « Lorsque les soins d'une église unique m'occupent » tout entier, lorsque je me dévoue aux travaux de la prédication, » lorsque je visite les malades, que je console les affligés, que je » donne des secours, autant qu'il est en moi, aux veuves, aux orphelins, aux voyageurs étrangers, j'accomplis des œuvres qui sont » certainement dignes d'un pasteur chrétien ; cependant elles n'intéressent qu'un petit nombre de personnes ; elles sont renfermées » dans les limites d'une seule église; elles sont isolées et comme » éparpillées. Suis-je au contraire occupé à instruire des étudiants » de théologie, et à former au ministère les jeunes hommes qui aspirent à cette charge, oh ! alors c'est de l'église tout entière que je » deviens pasteur. J'élève et je conduis autant de troupeaux que je

[1] *Mémoires*, etc., pages 22 et 23.

» forme de jeunes gens à la vie pastorale, et l'œuvre que j'accomplis
» ainsi étend son influence sur l'œuvre même des pasteurs à l'éduca-
» tion desquels je me suis consacré. Et ce que Laban disait autrefois
» auprès de son gendre Jacob, je pourrai le dire si je m'acquitte
» fidèlement de mon devoir; je pourrai dire des élèves que cette
» académie aura préparés au St.-Ministère : ils sont mes fils et mes
» filles selon l'esprit. Vos troupeaux sont les miens. Ceux que vous
» enfantez à Dieu par sa parole, je les ai enfantés en vous donnant à
» vous-mêmes la vie. Au lieu de l'unique église de Lausanne, mille
» autres églises me doivent la naissance et l'édification. »

En terminant son discours, Merlat présente au bailli, au recteur, aux pasteurs et aux professeurs de l'Académie des compliments de cérémonie; enfin il adresse aux étudiants une allocution qui mérite d'être conservée. « Je viens aussi m'adresser à vous, jeunes élèves
» bien aimés, confiés à mes soins. Je vous adresse mes dernières pa-
» roles, non que je vous place au dernier rang, ni pour l'affection
» que j'ose espérer de vous, ni pour celle que vous avez le droit
» d'attendre de ma part. Bien au contraire : c'est vous surtout qui
» pouvez m'aider, me soutenir et m'encourager; c'est vous principa-
» lement qui serez notre éloge; c'est vous qui exécuterez et accom-
» plirez avec nous notre œuvre. En effet, que deviendraient nos
» soins, nos travaux, notre zèle, si vous n'y répondiez que par la
» langueur. Nous ne donnons point la science infuse : à Dieu seul
» appartient cette puissance. Quant à nous, nous offrons nos ensei-
» gnements à vos oreilles, à vos yeux, à votre mémoire, à votre
» intelligence. Mais nous n'obtiendrons aucun succès, si vos oreilles
» ne sont pas attentives, si vos regards sont distraits, si vous ne faites
» aucun effort de mémoire, si vous détournez vos pensées. Courage
» donc, chers frères, redoublez de diligence; repoussez la paresse,
» la lâcheté, la mollesse. Livrez-vous avec ardeur à la composition,
» à la lecture, à la méditation; ainsi vous vous rendrez agréables à
» Dieu, et vous mériterez bien des magistrats suprêmes. »

Merlat mourut le 18 novembre 1705, âgé de soixante et douze ans Jean-Pierre Le Clerc, professeur de belles-lettres à Lausanne, a publié, en 1706, une biographie de Merlat, (très-rare), dans la-

quelle on trouve le trait touchant de bienfaisance chrétienne raconté dans le Conservateur Suisse, tome III, page 292. « Elie Merlat, nous » dit le Conservateur, ne donnait jamais un repas à ses amis, sans » faire un compte exact de cette dépense extraordinaire, et consacrer » une somme pareille au soulagement des pauvres du quartier qu'il » habitait. »

La Bibliothèque cantonale a fait, il y a peu de temps, l'acquisition de quelques manuscrits de Merlat ; en voici la liste :

Expositio Epistolæ S. Pauli ad Coloss. et posterioris epistolæ S. Petri. 2 vol. fol. 1670.

Catechesis christiana. Santon. 1665. 1 vol. fol.

Observationes criticæ in Scripturam Sacram. Laus. 2 vol. in-4°.

Remarques sur le Nouveau Testament. 1 vol. in-4°.

Catéchisme, institution catéchétique. 1 vol. in-4°.

Réponse à l'avis aux réfugiés : Moyen de discerner les esprits. 1 vol. in-4°.

Homiliæ. 1 vol. in-4°.

Analyses sur divers passages de l'Ecriture Sainte, prononcées à Lausanne. 1 vol. in-4°.

Clypeus septemplex, sive commentarius in psalmum secundum. 1688. 1 vol. in-4°.

De divinis œconomiis, libri duo. 1 vol. in-4°.

De pædo-baptismo. 1679. — *De imputatione peccati.* 1661.

De conversione hominis ad Deum, exemplar posterius. 1 vol. in-4°.

Une circonstance heureuse a mis à notre disposition un certain nombre d'autres manuscrits du professeur dont nous nous occupons. Ils nous paraissent offrir plus d'intérêt que ceux qui sont inscrits dans la liste précédente ; ils sont, au reste, destinés à prendre aussi place sur les rayons de notre Bibliothèque cantonale.

Ces manuscrits étaient tombés entre les mains d'un marchand de fer ; ils allaient être métamorphosés en cornets de petits cloux et de pointes de Paris... Des cours de théologie ! Un de nos amis les a sauvés de cette ignominie; il les a rachetés comme des captifs dans les fers, et nous les a confiés avec une grande complaisance. Ils forment cinq gros cahiers, plus ou moins en bon état, tous écrits

de la main de Merlat, d'une écriture fine, serrée, ferme et fort régulière. Nous croyons que les personnes qui jugent le caractère par l'écriture, seraient satisfaites des indices qu'elles trouveraient ici. Si nous osions hasarder quelques conjectures, nous dirions que Merlat fut un homme consciencieux dans l'accomplissement de ses devoirs, ferme, persévérant, exact et même un peu minutieux. L'écriture est belle, mais elle n'a pas cette beauté qui fait dire : est-ce là l'œuvre d'un homme d'esprit? Merlat *écrit* en général très-lisiblement, mais librement, avec abandon et originalité; c'est un homme d'ordre et d'esprit.

Indiquons maintenant le contenu des cahiers; nous y trouverons quelques renseignements sur les usages académiques de l'époque.

Le premier cahier, in-4°, a pour titre : *Ideæ prælectionum theologicarum quas in academia Lausannensi habui.* Nous avons ici le premier cours donné par Merlat, car la première leçon est intitulée : *Prælectio Ima quæ fuit inauguralis, et coram magnifico Domino De Bondelio, Lausannensi Præfecto, universoque academicorum procerum consessu, est habita; die lunæ 16 januarii mensis, anno 1682. Thematis verba ex priore ad Timotheum III. 2, hæc fuere :* Δεῖ τὸν ἐπίσκοπον διδασκαλικὸν εἶναι.

Les leçons avaient lieu les lundi, mardi et jeudi. Après les six premières, Merlat demanda à ses étudiants quel sujet ils désiraient qu'il choisît (scholastici mei); les étudiants lui demandèrent l'explication du Décalogue. Ce cours occupa l'année 1682 et une partie de la suivante; il y avait des vacances dans plusieurs époques de l'année.

Mentionnons encore les cours de l'année 1684; ils avaient assez de variété. Le lundi, le Professeur exposait la controverse; le mardi, il interrogeait les étudiants; le jeudi, il faisait l'exégèse de l'Epître aux Colossiens. Voici les sujets traités dans les leçons de controverse; ils donneront l'idée des questions agitées alors dans les écoles de théologie : 1° de operis consilio; 2° de præjudiciis deserendis; 3° adversus profanos; 4° de paganismo; 5° contra fanaticos; 6° de judaïsmo ; 7° adversus Muhammedanos ; 8° adversus Papismum; 9° adversus Socinianismum.

Le deuxième cahier et une partie du troisième, écrits depuis l'année 1688 jusqu'à 1690, contiennent l'exégèse de l'Epître de St.-Paul aux Hébreux. Le troisième cahier est terminé par des mélanges, *Miscellaneæ quæstiones pro natis occasionibus explicatæ;* il y en a 12. Nous nous bornerons à faire connaître à nos lecteurs la 3me recherche, pour répandre un peu de variété dans notre note; on verra que la théologie a quelquefois affaire à l'amour. Cette *quæstio* a pour titre : *Casus conscientiæ in re matrimoniali*. Voici le fait : Un jeune Bernois, Titius, étudie à Lausanne; il devient amoureux d'une jolie Lausannoise, Mademoiselle Mævia; il lui promet de l'épouser et prend cet engagement sous les plus affreux serments. La jeune fille engage sa foi dans les mêmes termes. Le père de Titius, sénateur à Berne, ignore tout; mais lorsqu'il est instruit, il désapprouve fortement la conduite de son fils, lui interdit sa maison et refuse même de le voir. Des amis procurèrent cependant une réconciliation; mais on ne sait point si le père consentit au mariage. Mademoiselle Mævia le prétendit plus tard; les amis du père soutenaient au contraire qu'il ne s'était prêté à une réconciliation que sous la condition du renoncement au mariage. D'ailleurs, l'engagement des deux amants avait été contracté verbalement, mais en présence de témoins respectables, et depuis ce jour les époux avaient vécu dans une grande intimité. Titius voulut perfectionner ses études à l'étranger, et n'osant pas demander de l'argent à son père, il en emprunta des parents de Mævia. Pendant six années, l'Allemagne, la Hollande et l'Angleterre reçurent tour à tour le jeune étudiant dans leurs savantes écoles. Mais les voyages forment l'esprit et changent le cœur. La séparation et l'absence de l'objet aimé modérèrent, peut-être éteignirent l'amour de Titius; il conçut l'idée de rompre son engagement; il consulta des casuistes. Les lettres à Mævia devinrent plus rares et cessèrent presque entièrement. Mævia blessée voulut montrer de la fierté et de l'indifférence. Enfin Titius revient de ses voyages, et soit par les conseils des casuistes, soit par un retour d'amour, il s'engage de nouveau, et son amante renouvelle aussi ses promesses. On pense à la célébration du mariage. Dans ce but, Titius part pour Berne; il veut voir son père et postuler une charge publique. Ce dernier

objet l'occupe surtout, mais il échoue dans ses prétentions. Son père et ses amis lui assurent que ce malheur n'a d'autres causes que ses relations avec Mævia; ils lui conseillent de les rompre, s'il n'aime mieux perdre l'héritage et les charges de son père, et traîner une vie pauvre et misérable dans la honte et l'abandon. Titius écrit tout à Mævia et la supplie de consentir à une rupture. Mævia s'y refuse. Le jeune homme cesse de la voir : peu à peu sa passion s'éteint; il retombe dans l'indifférence. Deux années se passent ainsi. La mère de Mævia tombe dangereusement malade ; elle meurt. Titius n'a pas une parole de consolation à adresser à la jeune affligée.

Cependant on sollicite, on obsède Mævia ; on veut lui arracher le sacrifice de son amour et de ses promesses. Mais elle persiste dans ses refus et invoque l'autorité des paroles données et l'empire de la conscience. Arrivée à ce terme, la question ressortit au tribunal des casuistes. On comprend combien ils sont peu d'accord. Merlat est appelé à la consultation, mais ce n'est qu'avec regret qu'il consent à y prendre part. Quel fut le dénouement de ce drame? Nous l'ignorons ; le professeur s'est borné à poser la question, il laisse à ses lecteurs le soin de finir le roman. Retournons donc à la théologie pure.

Plusieurs recherches portent sur des questions dogmatiques importantes : il serait trop long d'en faire ici l'énumération ; nous nous bornerons à deux citations propres à mettre en relief l'orthodoxie du professeur.

Dans la onzième recherche, qui a pour sujet : *Influxus fidei in salutem clarius explicatur,* nous remarquons les lignes suivantes, qui nous paraissent résumer assez clairement la doctrine de Merlat sur un point fondamental. « Anne opera excluduntur a salutis causis, » quia Christus, justitia nostra, fide accipitur? — Excluduntur legis » sensu, ut meritoria et salute digna. Includuntur sensu fidei, et » gratiâ imputata ob Christi justitiam ante acceptam. Id est : *jus* » salutis totius est in Christo et in Dei placito. Sed *actu,* salus nemini obtingit, nisi fidem *operosam* et opera fidelia exequantur. » Fidei vero soli salus assignatur, eatenus quia ob credendi conditiones, non ob operum dignitatem salvat Deus ; unde fides ipsa non » salvat ut opus, sed ut conditio a Deo saluti prostrata. »

La douzième recherche est intitulée : *Idea tractatûs gallicè scribendi de salute per solam fidem*. En marge on lit ces mots : Titulus libri erit : *Traité du salut par la foi seule, contre l'illusion des profanes, l'orgueil des justitiaires, pharisiens, et l'opinion des scrupuleux piétistes*. Par E. M. S. M. à L.

Le quatrième cahier des manuscrits de Merlat contient des analyses de sermons sur divers textes de l'Ecriture Sainte ; le second discours inaugural, dont nous avons cité deux fragments ; enfin un second cours de controverse, donné en 1700. Le premier appartient à l'année 1684. Ce dernier cours, qui appartient à la seconde époque du professorat, est plus complet et plus approfondi que le premier ; c'est le jugement de Merlat lui-même.

Dans le cinquième et dernier cahier, nous trouvons une Exposition des quatre premiers chapitres de l'Epître aux Romains, précédée d'une analyse générale de l'Epître entière. Ce travail fut fait à la demande des étudiants, pour les leçons qui commencèrent le 3 juillet 1705. Ce cahier contient aussi des analyses de sermons.

Aux cinq cahiers dont nous venons de parler et qui sont écrits de la main de Merlat, se trouve joint un autre cahier, fort maltraité et en mauvais état. On n'y voit pas la main de ce professeur ; il a seulement écrit en marge, sous forme interrogative, les questions traitées dans le texte ; il a fait aussi l'index de l'ouvrage ; on y trouve trois grandes sections comprenant chacune plusieurs chapitres. I. *De rerum origine, sive creatione*. II. *De rerum calamitate per peccatum*. III. *De reparatione rerum per gratiam sub natura*.

Le cahier est mutilé à la fin comme dans le commencement.

Tous les cahiers de Merlat qui ont été retrouvés, sont écrits en latin. C'était la langue de la science et de l'enseignement à cette époque, mais il paraît qu'il l'aimait d'un grand amour, puisqu'il s'en servait même pour préparer les analyses de ses prédications dans les temples. Cette affection se comprend : on aime à faire ce que l'on fait bien. Le style latin de Merlat est très-remarquable : on y retrouve la période *cicéronienne* si recherchée des auteurs modernes. A une grande clarté, il unit la variété et l'abondance. Un peu ambitieux d'élégance, il ne mérite pas cependant le reproche de courir après les

expressions rares ou les grands mots, *sesquipedalia verba*. On peut regretter que le professeur ait obéi trop souvent à un goût littéraire qui régnait de son temps, en surchargeant son bon style latin d'une foule de mots grecs. Il en résulte une bigarrure de mauvais effet. Mais on voit qu'il connaissait très-bien la langue des Hellènes. L'hébreu paraît lui avoir été aussi familier : les citations bibliques, que l'on trouve en abondance dans ses manuscrits, sont toujours dans la langue des originaux.

L'influence de son siècle se fait sentir sous un autre rapport Merlat n'appartenait à aucune école scholastique; mais l'esprit et la méthode scholastique se montrent quelquefois chez lui dans la subtilité des distinctions et des divisions, aussi bien que dans leur nombre.

Merlat était certainement un homme de science : tout annonce qu'il avait fait d'excellentes études philologiques ; son enseignement, ses analyses de sermons sont riches de connaissances théologiques. Il ne faisait point étalage d'érudition ; on peut même dire qu'il ne *citait* jamais ; à peine avons-nous trouvé les noms de Luther, de Calvin et des autres réformateurs, et ces noms appartenaient à des faits plutôt qu'à des doctrines. A cet égard, Merlat est de la bonne école de la réforme : il examine, il juge au tribunal de la raison, sous la direction de l'Ecriture-Sainte ; mais il n'a ni pape, ni concile.

La Confession de foi helvétique, qui avait à peine un siècle d'existence, ne joue aucun rôle extérieur dans les enseignements de Merlat ; nous ne croyons pas qu'il en ait une seule fois réclamé l'autorité. L'Ecriture-Sainte est constamment invoquée.

N° 17.

DÉPENSES DU GOUVERNEMENT DE BERNE POUR L'ACADÉMIE ET POUR LE COLLÉGE.

L'administration de Berne ne donnait aucune publicité à sa comptabilité ; il était donc impossible d'établir un état précis et exact de ses dépenses en général. Plusieurs documents ont été livrés au public, sur ce sujet, à l'époque de la révolution ; mais leur caractère de partialité politique, favorable ou hostile au gouvernement bernois, doit inspirer de la défiance. Nous ne pourrons point donner ici un tableau complet des dépenses qui avaient pour objet l'Académie et le Collége. Tous les renseignements dont nous pouvons disposer se trouvent dans le manuscrit Chavannes ; il est même à remarquer que ce professeur si exact et, en général, si bien informé de toutes les affaires qui intéressaient l'Académie, ne parle que des traitements des fonctionnaires, et garde le silence sur les autres dépenses, à l'exception de quelques mots sur la bibliothèque et ses ressources. Il ne s'est pas trouvé en mesure d'indiquer les traitements de tous les professeurs ; plusieurs ont été laissés *en blanc*. Toutefois les données que nous puiserons à cette source suffiront pour donner une idée de l'ensemble.

Les deux professeurs en théologie avaient chacun *une cure*, c'est-à-dire une bonne maison d'habitation avec jardin, etc. Ils recevaient un char de vin de Riez (Lavaux), deux chars de vin de Pully, un char de vin de Lausanne, 30 sacs de froment, six sacs d'avoine, et L. 160 en argent. Ordinairement le vin était livré en nature ; mais on payait les grains en argent, à un bon prix.

Le professeur de grec recevait un char de vin de Lutry, deux chars de vin de Lausanne, 24 sacs de froment et 6 sacs d'avoine, L. 160 en argent et L. 56 pour indemnité de logement. Les traitements des professeurs en hébreu, en philosophie, en éloquence, en droit, sont laissés en blanc dans le manuscrit.

Le bachelier ou régent de la première classe du collége, recevait 850 pots de vin (mesure de Berne) à la cave de Lausanne, 21 sacs de froment, 7 sacs de messel, et en argent L. 295. Le traitement des autres régents du collége latin était sensiblement inférieur. Dans le collége français, le maître de géométrie recevait L. 300; celui de géographie, histoire, langue française, recevait la même somme.

Nous avons consulté aussi un document imprimé, intitulé : *Tableau de l'emploi des revenus du canton de Vaud au profit des familles gouvernantes de Berne*, in-8°, 15 pages, sans nom d'auteur, ni indication du lieu de l'impression. La date n'est pas indiquée, mais c'est une publication de l'époque de la révolution. Nous croyons donc qu'il ne faut en accepter les chiffres qu'avec prudence.

Dépenses pour l'Académie de Lausanne, par
approximation . . . . L. 7,000.
» pour les écoles publiques . . . . » 11,000.

Toutes les dépenses payées, tous frais déduits, Berne retirait et sortait annuellement du Pays de Vaud la somme de L. 555,024, argent de Suisse.

C'est le résultat du compte général établi par l'auteur de la brochure.

N° 18.

INSTALLATION D'UN BAILLI. — PIÈCE DE VERS.

Nous ne voulons pas dire que la muse vaudoise fût entièrement muette : un assez grand nombre de petites poésies, énigmes, charades, madrigaux, fables, épîtres, répandues dans les journaux du temps, dans les almanachs, dans les recueils poétiques, s'élèveraient en témoignage contre cette accusation. Mais ces poésies légères, dont quelques-unes sont assez lourdes, ne constituent pas une littérature poétique. Toutefois, si nous ne pouvons offrir des trésors, on trou-

verait dans nos journaux littéraires anciens, dans des livres oubliés, dans de vieux portefeuilles, dans des caisses abandonnées à la poussière et aux souris, des morceaux piquants, spirituels, ou d'une originalité locale qui n'est pas sans saveur; ce serait, sinon une mine riche à exploiter, du moins un filon qu'une main exercée saurait sonder et rendre productif. Les amateurs de vieux langage, d'idiotismes, de tours naïfs, de mots à regretter, pourraient butiner là avec profit.

On nous permettra de citer un morceau de cette vieille poésie vaudoise. Nous nous y croyons autorisés, parce que le poète chante l'Académie, ou plutôt célèbre une des circonstances dans lesquelles la savante compagnie se montrait avec éclat. Il s'agit de l'installation d'un bailli de Lausanne, et l'éloquence académique avait alors une heureuse occasion de s'étaler.

La pièce dont nous voulons citer quelques morceaux, est d'un style original; il y a, dans quelques passages, de la verve et de l'esprit. Voici le titre de l'ouvrage; nous conserverons partout l'orthographe:

REGRETS Pour le triste despart de MAGNIFIQUE ET GÉNÉREUX Seigneur MARQUARD ZEHENDER Conseiller en la Très-Illustre République de Berne, et RESJOUYSSANCE Pour l'heureuse arrivée de MAGNIFIQUE ET TRÈS-HONORÉ Seigneur BURKARD FISCHER Conseiller aussi en la Ville et Canton de Berne et son successeur au Bailliage de Lausanne. *Le tout représenté en façon de Comédie au Chasteau de Lausanne le 1 d'Octobre* 1630, et composé par P. B. L.; — in-4° de 48 p. imprimé en 1632, sans indication de lieu ni d'imprimeur. L'auteur, qui n'inscrit que ses initiales, s'appelait Pierre Bosson.[1]

Ces regrets et cette réjouissance, qui se tempèrent mutuellement, sous la forme d'une comédie (c'est le mot propre) en trois actes, sont précédés de diverses pièces, dont nous voulons déposer ici quelques fragments.

L'auteur adresse d'abord les paroles suivantes à son lecteur: « Me

[1] Le Conservateur suisse, T. XI, 1824, p. 287, fait mention de ce petit ouvrage et en cite quelques vers. Pour le nom de l'auteur il hésite entre Bosson et Buisson. L'auteur signe P. BOSSON, L. un sonnet qui précède le prologue de la comédie.

voici tout ieune encores parmi la presse des Escrivains. Ce n'est point (Amy Lecteur) que les bouillons fretillans d'une bruyante ieunesse m'ayent poussé dâs ceste lice. Ce n'est point que i'y ambitionne quelque gloire et honneur : Mais c'est pour aggréer à ceux auxquels je ne puis desplaire, sans m'extrauaguer des termes du devoir ; C'est pour l'honneur et le respect que je porte à ceux dont je tasche d'esbaucher les perfections en ce petit tableau. Pardon, ie te prie, pardon si ce poëme n'est esmaillé des fleurs d'une belle éloquence : ces fleurs ne peuvent croître dans un Buisson ; Pardon, si tu n'y vois mesmement un langage naifuement François, ie ne suis point natif François : mais les bons autheurs que i'ay leu m'ont fourni plusieurs belles couleurs pour l'embellissement de cest ouvrage. Pardon en fin pour tous les défauts qui se peuuent rencontrer tant en l'inuention qu'en la déduction de la matière, te souuenant que c'est le propre à l'homme de faillir, et que me voicy tout ieune encore parmi la presse des Escrivains.

ACTEVRS :

Philomuse, Pyrimache } François — Polymuse, Citadin } Lausannois

Mercure.

A Magnifique, Haut et Puissant Seigneur HANS RODOLPH BVCHER, du Conseil estroit de la ville et Canton de Berne, Juge des suprêmes Appellations et Thrésorier du Pays de Vaud, venant pour la représentation de Monseigneur le Baillif.

SONNET.

Que de chants douceureux ! que de joyeuses voix,
O que de cris poussez d'une gaye alaigresse
Résonnent par les airs ! Quelle ondoyante presse
De gens d'aise rauis roule-rouler ie vois !
Grand Soleil rayonnant dedans le Ciel Bernois,
C'est toy qui chasses loin les brouillards de tristesse,
C'est toy qui fais esclorre en nos cœurs la liesse
Venant pour bien-heurer ton peuple Lausannois.

Le peuple en est ioyeux, et la triple triade
Des Castalides sœurs en trépigne, en gambade,
Elle s'en vient à toi laissant son Hélicon :
En venant elle chante, et toujours gringuenotte,
Disant pour le refrain de sa mignarde notte
O Mécène, Mécène, Apollon, Apollon.

Nous omettons un second sonnet du même genre que le premier, et nous nous hâtons de transcrire le prologue en prose qui fait connaître le sujet de la comédie et les rôles des cinq personnages.

PROLOGUE.

Un grand brasier quoy que couvert et caché sous la cendre, ne laisse d'eslancer quelques drillantes estincelles de sa clarté : aussi vne grande ioye, quoy que cachée au dedans du cœur, ne peut qu'elle ne se face paroistre au dehors ; car quand elle vient à saisir le cœur, le cœur en bondit, et les esprits en viennent à s'espandre : de la viêt vne sérénité au visage, vn ris en la bouche, et d'autres signes extérieurs de cette liesse intérieure. Ce n'est point une petite ioye qui s'épanit ce iourd'huy dans nos cœurs, aussi les démonstrations ne doivent point estre petites ; Il ne suffit pas que nous la facions paroir par vn visage riant, par vn claquement de mains et autres choses semblables : mais il faut passer plus outre. C'est ce que nous desirons faire à présent, taschant de donner quelque honneste recréation pour vn tesmoignage amoureux de notre esioüyssance. Vous verrez et orrez (moyennant qu'il vous plaise d'encliner vos oreilles aux accents de nos voix et de nos vers) vn Philomuse et vn soldat François qui se viennent rendre icy, l'un esmeu par la célébrité de cette fleurissante Académie, l'autre par l'estat et bonne police de la ville, et tous deux pour vn grand personnage qui preside icy à qui le renon baille tant de louange : Vous verrés encores Mercure qui partant de la Cour souveraine du Parlement céleste apportera les décrets du destin qui rappelle autre part ce grand personnage. Là vous ne verrez que douleurs, que tristesse, vous n'orrez que cris et qu'hélas eslâcés par ceux qui regrettent son départ. Mais en fin rasseurés par l'asseurance que leur baille Mer-

cure que celui qui est son successeur est aussi accompli en plusieurs rares qualités, ils changeront leurs douleurs en douceurs, leur tristesse en liesse, leurs cris en ris, leur hélas en soulas. Vous verrez le tout par le menu, moyennant qu'il vous plaise nous honorer de votre benigne attention et bon silence, comme vous en êtes suppliez autant humblement qu'affectueusement.

Nous transcrirons maintenant la scène où le poète trace le tableau de l'Académie.

Acte II. Scène I.

PHILOMVSE, FRANÇOIS. POLYMVSE, LAUSANNOIS.

PHILOMVSE, FRANÇOIS.

Quoy donc? chère Pallas, languiray-ie de peine
A recercher tousiours ta beauté souveraine?
Ourdirai-je tousiours la trame de mes maux?
Ne verrai-je iamais terminer mes travaux?
Que de fascheux ennuis ma pauvre ame est atteinte,
Pour estre inthronisé en ton amitié saincte!
Que de panthois ahan! que de chaude sueur
J'endure nuict et iour pour avoir ta faveur!
Quoy! faut-il donc laisser mon emprise première?
Non : il faut courageux poursuivre la carrière,
Mais ces tristes chagrins? Il les faut dévorer,
Et tant de durs travaux? Il les faut endurer.
Comment? pour son plaisir par valons et par plaines
Vn chasseur patient souffrira mille peines
Pour acculer un cerf et le mettre aux abbois :
Et moy, pour un profit plus plaisant mille fois,
N'endureray-ie point? Celuy qui suit Bellonne
Jusques dans le chic-chac mérite la couronne :
Et qui suit constamment en ce sacré labeur,
Couronne ses travaux d'un suprême bonheur.

Courons doncques, courons ceste belle carrière,
Et pour aucun danger n'en reculons arrière :
Mesprisons tous ennuis d'vn magnanime cœur,
Et au bout de la lice on nous verra vainqueur.
O! Minerve aux beaux yeux, de qui l'amour m'affole,
O mignonne! où es-tu? vien çà, que je t'accole :
Que je cole ma leure aux oeillets d'Adonis
Qui sont si doucement sur ta leure espanis?

POLYMVSE, LAUSANNOIS.

Quoy doncques, vous sentez dedans vostre poictrine
S'espandre le brandon de l'Enfant de Cyprine,
Vous estes amoureux : quelle secrette ardeur,
Quel traict vous brusle ainsi et vous bresche le cœur?

PHILOMVSE, FRANÇOIS.

Ouy, ie suis embrasé d'une amoureuse flame,
Mais la chaste Pallas me l'allume dans l'âme
Et non cest Archerot, trompeur et deceuant,
Qui nous promet beaucoup et nous paye de vent.

POLYMVSE, LAUSANNOIS.

Ie voy, ie le voy bien, vostre cœur n'est espris
De l'amour doux-amer de l'Enfant de Cypris,
Vne plus chaste ardeur rampe dans vos moüelles,
Vous aspirez plus haut, vos flammes sont plus belles :
Bien, n'allez autre part, vous voicy bien à poinct,
Icy loge Pallas dont l'amour vous espoind :
Icy sont ses enfants compagnons de vos peines,
Icy ses fauoris, icy sont ses Athènes.

PHILOMVSE, FRANÇOIS.

O haure desiré! liesse de mon cœur
Arrest de mes souhaits! ô rencontre! ô bon-heur!
Mais, dites-moy comment ceste race bien née
Sort la belle Pallas en ce bel Athénée?

POLYMVSE, LAUSANNOIS.

Ses plus chers favoris, nos célèbres Docteurs
Nous frayent les sentiers par leurs doctes labeurs,
Nous meinent par la main, nous font escorte heureuse
En son Temple sacré, où la gloire fameuse,
La ioye, les plaisirs, les doux contentements,
L'honneur et le bon-heur seruent de parements,
L'un par le sainct phanal de sa rare doctrine
Aux Oracles diuins nos esprits achemine,
Nous ouvre les secrets les plus mystérieux,
Qui se puissent treuuer ès panchartes des cieux.
Par la clef du sçavoir, et par son industrie
Le Cyclope Romain convainc d'idolâtrie
De sacrilege horrible et d'exécrable erreur
Le demasque et fait voir son hideuse laideur.

L'autre songneusement recerche la racine
Des mots sentencieux de la langue diuine,
Desbrouïlle les brouillez, nous en monstre le poids
Es pandectes où Dieu nous a couché ses droicts.
L'vn par le seur guidon de son expérience
Nous meine ès beaux thrésors de la Grecque éloquence,
Puis après nous apprend à niveler nos mœurs
Au niveau de vertu, à brider nos humeurs
Par le frein de raison, nous apprend les offices
Qu'il faut rendre ès maisons, qu'il faut rendre ès polices,
Et l'autre abondamment ayant reçu du ciel
Le Nectar doux-coulant de Pithon verse-miel
Nous donne ses douceurs, d'une façon subtile
Fait d'un esmail diuers esclater nostre stile,
Fait voler nos esprits du Sud ardent au Nord,
Et du rivage Indois à l'Hespéride bord,
Sur l'aisle de l'histoire, et sa belle faconde
Nous conte le principe et le progrez du monde.

L'un encore nous met en main la clef des arts,
Nous dit comme il en faut user en toutes parts
En toute occasion et en toute matière,
Eslance nos esprits au Ciel porte-lumière,
Nous marque, Endymion, ses flammeux ornements
Ses causes, ses effects, ses raiglez mouvements.
Nous dit de quoy se font les affreuses images
Que l'on void tout à coup dedans les trois estages
Des campagnes de l'air, puis descendant soudain
De Cybèle et Thétis il vous foüille le sein,
Descouvre les thrésors de ses riches minières,
Et les monstres cachez ès ondes marinières,
Et l'autre nous apprend cest art industrieux
Des nombres et des gets, et l'art laborieux
Qui mesure les champs, et ce noble artifice
Qui guinde les esprits au flammeux edifice.

PHILOMVSE, FRANÇOIS.

Heureux, vrayment heureux qui pour vos conducteurs
Aux arts plus relevez auez de tels docteurs!
Il ne faut qu'apporter songneuse diligence,
S'aider de son costé à l'acquest de science
Pour gaigner le rempart, où la docte Pallas
Attend ses favoris, et leur tend ses deux bras.
C'est fait, c'est arresté, il faut que ie m'arreste
En ces lieux où Pallas fait sa douce retraicte :
Il faut qu'espoinçonné des traicts de son amour
Ie la muguette icy et de nuict et de jour.

POLYMVSE, LAUSANNOIS.

Ie vous rend asseuré qu'en ceste grand' contrée
Vous ne treuverez lieu qui si bien vous aggrée
Pour vostre heureux dessein. C'est icy le rocher
D'où Hippocrène sort, qui vous peut estancher
De sa douce liqueur cette soif haletante
Et attiédir en vous ceste chaleur ardente.

Faites donc ferme icy, humez-en à longs traicts,
Et vous viendrez à chef de vos braves souhaits :
Icy tout vous semond, vostre chaste Déesse
Et ses chers favoris, les Nymphes de Permesse
Avec leurs nourrissons vn APOLLON BERNOIS
Qui sage, qui prudent régit le Lausannois.

PHILOMVSE, FRANÇOIS.

Quel est cest Apollon dont le rare mérite
A demeurer icy me semond et m'invite.

POLYMVSE, LAUSANNOIS.

C'est le fameux Zehender, qui mérite le nom
Par ses rares vertus du divin Apollon,
Qui darde les rayons de sa grace benine
Dessus les fauoris de la tourbe diuine :
Qui, présidant icy, nous eschauffe les cœurs
Au sacré-sainct amour de ses trois fois trois sœurs.
Ce facond Arpinois la gloire de sa langue
Ne peut être loué que de sa digne harangue :
Aussi voudroy-ie avoir sa belle bouche d'or,
Bouche qui se modèle à celle de Nestor.
Pour pouvoir dignement son honneur faire bruire,
Ie diray les vertus qui partout le font luire,
Et paroir dessus tous, comme Diane luit
Sur les dorez brandons d'une brunette nuict :
Surtout sa piété, qui régente et maîtresse
De ses autres vertus, le conduit et l'addresse
Au vray chemin des Cieux. Je dirois que porté
D'un zele soucieux à ceste pieté,
Il a fait reparer en peine diligente
Les bresches que du temps la dent par trop mordante
Avoit fait dès longtemps en ce lieu sacré-sainct,
Qui porte sur son front son soin sacré depeint :

Ie dirois le doux miel que l'Hymétique mousche
Comme au grave Thébain a confit dans sa bouche :
Mais n'ayant eu du Ciel un si rare bonheur,
I'aime mieux admirer de ses vertus l'honneur
Que les aller chantant :

PHILOMVSE, FRANÇOIS.

En matière si haute
L'on est bien en danger de faire quelque faute
« Un jeune matelot qui cingle en haute mer
» Est bien le plus souvent en crainte d'abysmer. »

POLYMVSE, LAUSANNOIS.

Ie me contenteray de dire sa clemence,
Et le louable amour qu'il porte à la science,
Quand le second honneur des Romains Empereurs,
Vne fleur du Printemps, ou vn Printemps de fleurs
Fleurissait sur la terre, il respandait sa grace
Sur le docte Maron et sur le luth d'Horace
Quand le cher nourrisson des neuf sœurs et de Mars,
Ce mignon de Pallas, ce grand fauteur des Arts :
Ce Mécène Romain, de qui la renommée
Par ses rares bienfaits par le monde est semée :
Quand, di-ie, il fleuronnait des scavants honoré,
C'estait alors vrayment un beau siècle doré,
Mais luy nouveau Cesar, mais lui nouveau Mécène
Par sa douce clémence et sa faveur humaine
Estrive à faire naistre et refleurir encor
Les doux-flairantes fleurs du fleuri siècle d'or.
Vn nouveau bastiment, vne nouvelle chaire
Nous montre bien à clair le desir véhément
Qu'il nourrit dans le cœur pour nostre aduancement.
Mais si vous séiournez en ce fameux Lycée,
Sa clémence par vous sera bien plus prisée :

Car vous l'esprouuerez et la verrez à clair
Et direz que mes dits ne cheminent au pair
Ne marchent à l'esgal avecques son mérite,
Et que pour sa valeur ma louange est petite.

PHILOMVSE, FRANÇOIS.

Ie demeureray donc, et vous demeureray
Bien humble serviteur.

POLYMVSE, LAUSANNOIS.

Et moy vous serviray
En toute occasion :

PHILOMVSE, FRANÇOIS.

Monsieur, toute ma vie
A vos commandements vous verrez asseruie.

Nous laissons le reste de la comédie, consacré à célébrer dans le même style original et guindé les mérites civils et militaires de l'apollon Zehender; et bientôt après arrive l'éloge de son successeur Burkard-Fischer, et ce magnifique Seigneur n'est pas un moins grand personnage que celui dont il vient occuper la place. Revenons à l'académie de Lausanne. On sera peut-être curieux de connaître les noms des professeurs qui en occupaient les chaires à cette époque, le 1er octobre 1630, et dont on vient de lire l'emphatique éloge. Les voici, extraits de nos tables chronologiques : *Amport,* professeur de théologie ; *Girard des Bergeries, Nicolas,* professeur d'hébreu et de catéchèse ; *Reinhard, Jean,* professeur de grec et de morale ; *Muller, Georges,* professeur de philosophie, de physique et de mathématiques ; *Wild, Jérémie,* professeur d'éloquence ou de belles-lettres latines.

Le Lausannois Polymuse fait allusion à un événement académique qui eut lieu sous le balliage de M. Zehender. « Un nouveau

bâtiment, une nouvelle chaire. » En 1629, on construisit un auditoire, avec une chaire, pour l'enseignement de la théologie. Jusque là, comme nous l'avons dit, les leçons s'étaient données dans le chœur de la cathédrale.

N° 19.

ADMINISTRATION. — CÉRÉMONIES. — PROMOTIONS. — BANQUETS.

Le point de vue que nous avons choisi pour raconter les destinées de l'Académie, ne nous a pas permis d'apercevoir assez distinctement quelques détails de son administration particulière et de sa vie locale, nous dirions presque de sa vie privée : les déposer ici nous semble une œuvre de justice.

L'administration de l'Académie était assez compliquée : elle embrassait les objets suivants :

1° *Tout ce qui concernait l'instruction dans les auditoires académiques et le collége*, depuis la surveillance sur l'enseignement, les personnes qui le donnaient et celles qui le recevaient, jusqu'à celle sur l'édifice du collége dans ses diverses parties.

2° Les *gages* ou *bourses* accordées aux étudiants qui prenaient l'engagement, sous le cautionnement de deux personnes, de se vouer à l'état ecclésiastique. Si cet engagement n'était pas rempli, les cautions pouvaient être tenues à restituer les valeurs perçues par l'étudiant. — Quelques-uns de ces gages étaient destinés aux jeunes gens des Vallées vaudoises du Piémont, qui venaient étudier à Lausanne. Les cantons réformés de la Suisse payaient aussi une contribution annuelle pour l'entretien de ces élèves. Une commission particulière, appelée *Chambre vaudoise*, avait la gestion de ces fonds.

3° La *Bibliothèque*. L'Académie administrait les fonds affectés à cet établissement et dirigeait l'achat des livres.

4° L'Académie avait une *bourse* ou *caisse particulière*. Ce petit capital, qui lui appartenait à titre de propriété privée, provenait

d'une source fort honorable pour les professeurs. Pendant les persécutions qui furent exercées en Angleterre contre les réformés, sous le règne de Marie, plusieurs jeunes Anglais vinrent se réfugier à Lausanne. Ils ne recevaient aucun argent de leurs familles, quoiqu'ils fussent riches; mais ils furent accueillis, secourus et instruits gratuitement par les professeurs de l'Académie. Lorsqu'ils furent rentrés en Angleterre, ils voulurent témoigner leur reconnaissance à leurs amis de Lausanne, et leur envoyèrent une somme de L. 3,000. Les professeurs décidèrent de consacrer les intérêts de ces fonds à des dépenses utiles à la science. Des donations et d'autres obventions portèrent ce capital à dix mille livres. Les intérêts étaient affectés à payer quelques *bourses* particulières, à payer des *passades*, *viatiques*, ou secours à des gens de lettres voyageurs dans le besoin, enfin à payer les banquets académiques dans les circonstances solennelles.

Les Cérémonies. Dans un petit pays, dans une petite ville, avec un gouvernement aristocratique, les cérémonies sont un grand événement. On était heureux lorsqu'une circonstance importante venait animer la paisible Lausanne et embellir par une pompe inusitée les rues solitaires du quartier savant.

Une belle place était accordée à l'Académie dans ces solennités: l'éloquence des compliments lui appartenait de droit. Un prince étranger se montrait-il à Lausanne? L'Académie en corps le complimentait, toutefois avec la permission du Bailli. L'installation d'un Bailli était aussi un jour d'éloquence. L'Académie présentait d'abord ses hommages au Seigneur trésorier, député du Sénat de Berne, pour introduire le Bailli dans son petit royaume. Il fallait ensuite complimenter le héros du jour, le *moderne* Bailli.

La nomination d'un professeur devenait aussi l'occasion d'une fête. L'installation avait lieu dans la grande salle du collége, appelée le *temple allemand*, parce qu'on y célébrait un service religieux dans cette langue; c'est aujourd'hui la grande salle de la Bibliothèque cantonale. Les cérémonies étaient alors, comme aujourd'hui, une succession de discours. Le Bailli présentait le nouveau professeur; son discours était bref. Le Recteur, auquel on donnait le titre de *magnifique*, prenait ensuite la parole, au nom de l'Académie et du

collége. Enfin venait le tour du récipiendaire; il prononçait sa harangue inaugurale. Tous les discours achevés, écoutés ou non, l'Académie, en corps, reconduisait le Seigneur bailli dans son château. La cérémonie était-elle terminée? Non : le nouveau professeur offrait un festin à ses collègues.

Les *promotions* du collége, ou la distribution des prix aux écoliers, étaient aussi une grande fête, et à juste titre, car il n'y a point de bonne fête sans la jeunesse: avec la joie du moment, il faut l'espérance de l'avenir. Les examens étaient terminés; les douces vacances commençaient; on pensait aux courses de montagnes, aux promenades dans les forêts solitaires, aux plaisirs champêtres : quel délicieux *farniente* on allait goûter! Il y avait bien quelques petits malheureux: les écoliers qui n'avaient point obtenu de promotion, les *échoués!* Mais les larmes de l'enfance tarissent aisément. D'ailleurs ils étaient bien persuadés qu'on avait été beaucoup trop sévère, et leurs parents, qui en jugeaient de même, les consolaient de leur mieux. Jeunes martyrs de l'injustice humaine, l'un devait son échec à Monsieur le Régent, qui n'avait jamais pu lui pardonner une charmante espièglerie; c'était le professeur de grec ou de latin qui en voulait à un second; un troisième avait eu *du malheur* dans ses examens.

La cérémonie des promotions avait sa beauté. Le soleil éclairait à peine de ses premiers rayons les beaux tilleuls de la cour du collége, que l'on voyait arriver les jeunes écoliers parés de leurs habits de fête. Les maîtres les recevaient; ils les disposaient dans l'ordre des classes et les conduisaient silencieusement dans notre belle cathédrale, pour recevoir de la bouche d'un vénérable pasteur, vieilli dans les expériences de la vie, quelques conseils affectueux qui respiraient la simplicité et la prudence de l'Evangile. C'était pour cette vive et joyeuse jeunesse le sérieux de la fête. Au sortir du temple, chacun retournait chez soi; on déjeûnait, on rajustait un habit dérangé et l'on se parait d'un énorme bouquet bien appliqué sur le cœur. Ainsi décoré, le jeune écolier revenait au collége, avec un empressement plus vif. L'heure de la fête allait sonner; les maîtres attendaient déjà; on formait de nouveau le cortége et l'on se rendait dans le chœur de la cathédrale. Bientôt après arrivaient le seigneur Bailli, l'Académie

et le noble conseil de la ville; un nombreux orchestre saluait leur entrée par une bruyante symphonie. Le public, c'est-à-dire les pères et les mères, se plaçait comme il pouvait dans cette enceinte trop étroite. Le recteur montait dans la chaire de Viret et de Farel, et prononçait un discours de circonstance.[1] Dans les premiers temps, ces discours étaient en latin; depuis 1706, la langue française eut les honneurs de la cérémonie. Le recteur terminait sa harangue en adressant des compliments au Bailli, au noble conseil, aux étrangers *illustres*, aux instituteurs et aux élèves. Au recteur succédait un plus jeune orateur. Un écolier récitait un discours en prose ou en vers. C'était une coutume ancienne; elle remontait à l'an 1640. Ces harangues juvéniles ont beaucoup varié: tantôt c'était un morceau d'un grand écrivain, tantôt un petit discours de circonstance composé par le premier régent du collége. A l'époque de l'émigration française, un avocat célèbre donna au jeune orateur quelques pages spirituelles sur le goût. Dans les temps rapprochés de nous, l'un de nos poètes vaudois a embelli nos promotions par de charmantes poésies, et chanté en vers gracieux nos affections, nos souvenirs et nos sites pittoresques. L'orchestre avait aussi ses droits, et des hymnes religieux ou patriotiques se faisaient entendre. Enfin on distribuait les prix. En 1712, LL. EE. avaient ordonné aux baillis de les remettre de leurs mains. Nous ignorons si cette injonction fut observée; mais dans les derniers temps, c'était le recteur, assisté du bachelier ou premier régent du collége, qui faisait cette distribution. Le Bailli contemplait. Les petits écoliers, en allant recevoir leurs prix, saluaient profondément Monseigneur. Les prix consistaient en livres, en très-petit nombre, et en médailles d'argent. Celles-ci présentaient d'un côté l'inévitable effigie de l'ours, RESPUBLICA BERNENSIS; on voyait sur l'autre côté un heureux symbole : un jardinier qui ente un arbre, et l'inscription:

[1] On trouvera une indication des sujets des discours qui ont été prononcés aux Promotions pendant une assez longue suite d'années, avec d'autres détails intéressants sur cette cérémonie, dans l'ouvrage intitulé : *De la nécessité de l'éducation domestique pour seconder l'instruction publique dans le canton de Vaud*, par André Gindroz, professeur à l'académie de Lausanne. 1 vol. in-8o., 1828.

CULTURA MITESCIT. Enfin l'orchestre faisait entendre une symphonie d'adieu.

Les écoliers n'étaient pas seuls à recevoir des prix. Le bailli, les membres de l'académie, le bachelier et le secrétaire recevaient chacun une médaille de la valeur de L. 4. Les régents du collége recevaient une médaille de L. 2. De plus, le receveur du château livrait aux membres de l'Académie une finance de dix batz (fr. 1. 45), pour *dîner*. En effet, il fallait dîner ; mais ne croyez pas que cette modique finance payât le repas ; non, il y avait grand *gala*. L'Académie donnait un dîner ; le Bailli y assistait la première année de son séjour au bailliage ; le conseil de la ville était invité, il acceptait, et rendait la politesse l'année suivante.

Les professeurs avaient donc un repas, après la cérémonie ; les écoliers retournaient dans leurs familles ou dans leurs pensions ; le lendemain, ils avaient un tirage d'arc assez maussade dans la cour du collége. Telles ont été les promotions du collége pendant plus de deux siècles. On le voit, cette fête était peu joyeuse : la vie, la gaîté de l'enfance ne l'animait guère. Les prix, le rang des élèves dans les classes, l'importance attachée à des récompenses en argent, tout cela flattait l'amour-propre et pouvait exciter aussi souvent la mauvaise émulation que la bonne. *En avant!* semblait-on dire à la jeunesse ; mais on lui montrait le Bailli, Berne, et non la patrie vaudoise. C'était la loi du temps.

Les cérémonies académiques se terminaient ordinairement par un repas. Pourquoi nous en étonnerions-nous ? Les dîners ne sont-ils pas devenus une puissance politique ? L'amphytrion qui réunit autour de sa table des convives choisis, sait présenter ses vues et ses plans en offrant ses mets exquis. On approuve, on goûte ses idées en dégustant son vin, et les flacons de Champagne et de Bordeaux ont gagné des voix à plus d'un ambitieux du pouvoir. Les dîners de nos professeurs n'avaient pas une si haute destination : ils étaient tout simplement des dîners joyeux. Il faut aux hommes d'étude des récréations un peu vives, pour chasser leur humeur mélancolique et secouer la poussière de leurs livres. Ranimé par la gaîté, l'esprit se retrouve plus fort lorsqu'il revient au travail ; le sang circule plus librement

après quelques heures de bonne joie et de franc rire. Dans tous les temps et dans tous les pays, les hommes de lettres ont recherché ces plaisirs un peu sans façon et sans cérémonie.

« L'usage des banquets académiques, dit le savant historien de »l'Académie royale de Prusse, cet usage que les Italiens, au seizième »siècle, avaient prétendu imiter de l'antiquité, et qu'au siècle suivant, »les Anglais avaient emprunté à Venise et à Padoue, villes fondues »en plaisirs et voluptés, dit Bodin, ne s'était encore (1711) répandu »ni en France, ni en Allemagne, où il a tant fleuri, où il est toujours »fort en vogue.[1] »

On le voit : nos anciens professeurs trouvaient dans la philosophie de l'esprit humain, dans l'exemple de la Grèce et de Rome, et dans les mœurs contemporaines, d'excellentes raisons de se livrer aux plaisirs du banquet. La tradition, les registres académiques, et, en particulier, les comptes des boursiers, nous apprennent qu'ils avaient de temps en temps de grands repas officiels, et plus souvent des soupers familiers, intimes, tous assaisonnés de cordialité, de bonne humeur et de sel attique ou vaudois.

[1] Histoire philosophique de l'académie de Prusse, par Bartholmess, T. I, page 64. Installation de l'Académie, le 19 janvier 1711.

NOTES.

(1) Page 6.

Voir les ouvrages suivants : Cartulaire de l'Eglise de Lausanne ; recueil de chartes formé en 1228, par Cuno d'Estavayer, prévôt du chapitre de Lausanne, et publié par la Société d'histoire de la Suisse romande, pages 61-73, 436-484. — Recherches sur le couvent de Romainmotier, par Fréd. de Charrière ; Lausanne, 1841. Ouvrage publié par la Société d'histoire de la Suisse romande. — Chronique de la ville de Cossonay, par M. L. de Charrière, publiée aussi par la Société d'histoire de la Suisse romande. Nous citerons en particulier les deux faits suivants (page 57. Ancien compte, du 12 juin 1418 au 11 septembre 1419) :

« 30 sols pour le salaire de demi-année de dom Jean Bochardet, recteur des écoles de la ville.

» 7 sols pour la location de demi-année de la maison de Jean d'Oulens, pour tenir l'école, *pro tenendo studium.* »

Le Chroniqueur, recueil historique et journal de l'Helvétie romande dans les années 1535 et 1536, par Louis Vulliemin. Lausanne 1836, 1 vol. in-4°. — Le Canton de Vaud, sa vie et son histoire, par Juste Olivier. Lausanne 1837. — Feuille du Canton de Vaud, T. IX, 1822, une *Notice sur la naissance et les progrès des sciences naturelles dans le Canton de Vaud,* par M. le doyen Bridel. Les lignes suivantes méritent d'être citées : « Sur plusieurs centaines » de documents du moyen-âge relatifs au Pays de Vaud que j'ai lus, dit le » savant auteur de cette notice, aucun ne mentionne le moindre établisse- » ment favorable à l'instruction publique, sauf la fondation faite en 1419 par » G. de Challand, évêque de Lausanne, pour élever six enfants pauvres. »

(2) Page 6.

Le canton de Fribourg n'était guères plus avancé que le Pays de Vaud. Ecoutons M. Berchtold : « Déjà à cette époque (au quatorzième et au quin- » zième siècles), on attachait plus d'importance aux sciences qu'aux notions » élémentaires, et, au rebours de toute logique, le gouvernement, qui ne » faisait rien pour l'instruction du peuple, obtint des bourses à l'université » de Paris en faveur de quelques individus privilégiés. Pourvu que quel-

» ques magistrats sussent le latin et le grec, peu semblait lui importer que
» tout le reste croupît dans l'ignorance.

» Cette pénurie d'instruction se fit vivement sentir lorsque la réforme vint
» jeter le gant à l'ancien culte et provoquer les catholiques à une polémique
» difficile. Malheureusement, l'instruction primaire ne vint à l'idée de per-
» sonne, tant on était ébloui par l'éclat des études classiques. Ce ne fut pas
» même l'Etat qui fit un premier pas pour un fonds d'école : l'honneur de cette
» initiative revient au chanoine Schiebenhart, qui, en 1550, consacra, dans
» ce but, une somme de 300 écus d'or, valeur considérable alors. Mais don-
» nerons-nous le nom d'écoles à ces établissements, surtout à la campagne?
» Qu'on se représente une chambre basse, mal éclairée, où une cinquantaine
» de moutards des deux sexes se trouvent entassés, la plupart déguenillés
» et malpropres, sans livres, ni planches, ni papier, ni ardoise ; un person-
» nage à la face avinée, envoyé au hasard et à l'enchère, dominant d'une voix
» brutale le murmure et les trépignements de cette assemblée, et frappant
» au besoin sans miséricorde; un cahos, un brouhaha, une odeur infecte :
» pour toute instruction un chapitre du Catéchisme, quelques prières, une
» récitation du livret. Puis, la soi-disante leçon finie, l'essaim bruyant s'é-
» chappe en désordre, et se hâte d'oublier à la maison le peu qu'il a pu ap-
» prendre. » *Histoire de l'instruction primaire dans le canton de Fribourg*, par le Dr Berchtold, député au Grand-Conseil. In-8°, IV et 80. Fribourg, 1846; pages 2 et 3.

Voyez aussi un tableau des écoles de couvent et des colléges au quinzième siècle, dans l'*Histoire de la Confédération suisse*, T. X, page 163. *Hottinger*, trad. par *L. Vulliemin*.

(3) PAGE 8.

En 1613, le gouvernement de Berne accorde 50 florins à la commune d'Apples pour son régent. — En 1618, à Montreux, 80 florins pour le même objet, vu que l'ouvrier est digne de son salaire, à la condition que la commune fasse ce qu'elle doit, sinon Leurs Excellences sauront ce qu'elles ont à faire. — En 1621, à St-Prex, 20 florins et du bled, s'ils donnent 10 florins et du bled. — En 1624, 10 florins au régent de Granges et quelque messel; mais qu'il renonce à mendier, et laisse en repos la Seigneurie.

Pour ce qui concerne le traitement régulier des régents d'école à cette ancienne époque, la pièce suivante, dont nous avons vu l'original, en donnera une idée. Nous conservons l'orthographe.

« Anthoine Gratier de Dijon, maistre d'Escole de Role, confesse avoir reçu
» d'égrège Christofle Rolaz, Gouverneur de Role, la somme de quinze florins
» pour un quarton de ma pension, commençant au mois de Juing et finissant

» le premier de septembre prochainement. En foi de quoi le quitte par le » présent acquit, et me suis conscrit le dit premier du mois de Juing 1575.

» Signé GRATIER. »

Il paraît que cette valeur était payée pour le compte de la commune de Rolle, car à la suite du précédent récépissé, nous en avons vu un second du même Gratier, donné au même Rolaz, en sa qualité de Receveur d'Illustre Seigneur Monseigneur l'avoyer Steiger, avoyer de Berne, seigneur du dict Role, Mont le Vieux et Mont le Grand. La somme est de 5 florins, pour le même espace de temps.

Sur l'administratiou des écoles par l'autorité communale, voyez : Essai sur les communes et sur le gouvernement municipal dans le canton de Vaud. Lausanne 1828. T. I, page 493.

(4) PAGE 9.

Recueil historique sur la Vallée du lac de Joux, par Jaques David Nicole, publié par la Société d'histoire de la Suisse romande.

(5) PAGE 10.

Lorsque le pasteur Philippe Bridel, né à Moudon en 1680, mort en 1771 à l'Abbaye du lac de Joux, à l'âge de 91 ans, après avoir été plus d'un demi-siècle pasteur dans cette vallée, y arriva pour exercer son ministère, il y trouva une population pleine de talent naturel, mais de la plus crasse ignorance. Son premier soin dut être de s'occuper de l'instruction élémentaire, presque abandonnée à quelques femmes qui allaient de maison en maison montrer l'alphabet aux enfants, d'organiser des écoles régulières tenues par des hommes, et, vu la pauvreté du pays, d'obtenir des subsides du gouvernement pour salarier les instituteurs. Il obtint en effet un don de 15 florins. Il travailla avec succès à substituer parmi ses paroissiens la langue française au patois franc-comtois qu'ils parlaient. Il fit faire de grands progrès à la musique sacrée ; il introduisit l'usage de la trompette pour régler et soutenir le chant des psaumes. Les premiers qui en sonnèrent furent les quatre fils d'Abraham Meylan. Le pasteur Pierre Bugnion rendit aussi de grands services à l'instruction populaire dans la même contrée.

(6) PAGE 12.

Aujourd'hui encore ces pauvres enfants attirent l'attention des associations religieuses qui s'occupent de l'application pratique des principes de l'Evangile. On ne lira pas sans intérêt les lignes suivantes :

L'attention et le zèle des amis de la Mission intérieure ont été appelés sur une autre plaie sociale. Dans le nord et dans le nord-est de l'Allemagne vivent une multitude d'enfants qui sont assurément les plus délaissés, les plus

misérables. Rien de plus misérable en effet, rien de plus délaissé que l'enfant *banal*. Je nomme ainsi la pauvre créature de dix, douze, quatorze ans, qu'on rencontre dans presque chaque commune, n'appartenant à personne, appartenant à tout le monde, et ayant la charge de garder *(Hütebub, Hütemagd)*, du matin au soir, souvent même la nuit, durant huit ou neuf mois de l'année, sur les terrains communaux ou dans les bois, le bétail du village. Ignorance désastreuse, grossièreté bestiale, penchants qui mènent à d'horribles crimes, voilà ce qu'on trouve chez les *Hütekinder* [1]. Leur misère a dû émouvoir les hommes de la Mission intérieure; quelques essais ont été faits. Il reste immensément à faire; les difficultés sont inouïes et innombrables!...[2]

(7) PAGE 16.

Nous disons que ce nombre est une approximation, quelques pasteurs n'ayant pas indiqué le chiffre précis des écoles de leurs paroisses. Mais celui que nous donnons d'après des indications assez exactes est plutôt trop fort que trop faible.

Nous profiterons de cette note pour dire qu'une copie des rapports qui constituent l'enquête dont nous avons extrait nos renseignements, se trouve à la Bibliothèque cantonale, à Lausanne, en deux gros volumes in-folio.

A côté de l'enquête officielle dont nous venons de parler, nous avons eu à notre disposition, grâce à l'obligeance d'un pasteur de l'une des plus considérables paroisses du canton, quelques documents intéressants sur l'instruction primaire à l'époque dont nous esquissons le tableau. Quelques lignes détachées pourront paraître à nos lecteurs mériter leur attention.

Assemblée de la classe de Vevey, 18 *juillet* 1622.

« Le diacre d'Oron, outre les prédications dont il est chargé, doit tenir l'école à Oron et à Palézieux, chaque jour; mais le samedi, après les prières, seulement une heure à Oron. Il doit apprendre aux enfants à prier Dieu, à réciter l'oraison dominicale, le symbole des apôtres et les commandements de Dieu; le petit catéchisme : *En qui crois-tu?* et les prières du matin et du soir, les grâces avant et après le repas; il leur enseignera à lire et à écrire. »

Assemblée de classe en 1873.

On ordonne à M. André, pasteur à Savigny, de chercher à introduire un magistérien dans son église, comme en distribuant la paroisse de Savigny en

[1] Enfants gardeurs; *guard-boys, guard-girls*.

[2] Extrait de l'*Espérance*. Compte-rendu fait par le pasteur Victor Jæglé, sur le Kirchentag de 1850, à Stuttgard. *Mission intérieure*. La Mission intérieure est une association qui s'occupe de l'application des principes du christianisme aux diverses parties de la vie sociale.

ESPÉRANCE du 21 août 1851. — 13me année, Nr. 15-16.

trois ou quatre parcelles, esquelles le maître d'école se rendra alternativement et sera établi une pension par cotisation.

En 1686, le pasteur D'Oges se plaint de ce qu'il n'y a point de régent à Savigny, parce que les paysans ne veulent point le payer.

En 1710, sur la demande du pasteur De Loys, et à la suite de nombreux assassinats commis dans ces lieux solitaires, LL. EE. établirent quatre régents, à Savigny, au Martinet, aux Cornes-de-Cerf et au Grenet; ces régents étaient les mieux payés de tout le pays; plusieurs pasteurs avaient même des pensions moindres qu'eux. Dans sa demande, le pasteur De Loys disait que les habitants de Savigny n'avaient qu'un seul régent d'école (en 1710), qui allait de maison en maison, sans pouvoir même donner à chaque famille une leçon par mois.

Extrait d'un rapport fait après une visite d'école à C., pour l'année 1717 :

Il y a 33 garçons et 41 filles. L'instruction ne comprend absolument que la lecture et un peu d'écriture. Les élèves sont partagés en trois classes : 1° Ceux qui lisent *au Testament ;* 2° Ceux qui lisent les *Pseaumes ;* 3° Enfin ceux qui sont à la *Palette*.

Voici quelques traits du rapport ou du rôle :

Le plus habile de l'école lit fort bien au Testament et assez bien aux lettres (manuscrites sans doute), écrit déjà passablement; d'autres écrivent seulement la ligne, ou le gros A b c. Les derniers de cette classe n'écrivent pas. Entre les écoliers qui sont à la Palette, les uns *ajoutent,* d'autres *content,* c'est-à-dire peuvent joindre des lettres pour former une syllabe, et des syllabes pour former un mot, mais ne *lisent* pas encore de suite. Le mot *conter* est encore en usage. D'autres enfants, moins avancés, sont au *b-a-ba,* ou au *blanc, bleu,* etc. Dans la première classe, il y avait des écoliers, mais en très-petit nombre, que l'on indiquait comme pouvant lire la *Pratique de piété*.

Les rapports sur la visite de cette école en 1719, 1720, 1723, sont établis sur le même type ; mais on fait mention d'enfants qui lisent les *lettres d'acquis* et les *vieilles lettres*.

Nous avons un autre document scolaire d'une époque un peu postérieure ; il ne décrit pas la réalité, mais il offre un *projet,* c'est-à-dire un plan d'amélioration. L'auteur nous est bien connu ; son nom donne du prix à l'ouvrage et fait comprendre que ce n'est pas là un projet en l'air, mais qu'il prend pour point de départ l'état actuel des choses et reste dans la ligne du possible, ni au-dessus, ni au-dessous. C'est au professeur Allamand que nous sommes redevables de ce petit ouvrage. On le trouve dans le volume de ses manuscrits intitulé *Pot-pourri,* sous le titre suivant : *Projet de règlement et de Tablature pour les écoles ressortissant du vénérable colloque d'Aigle.* Allamand avait été pasteur à Bex, avant d'être appelé en 1773 à la chaire de

grec dans l'académie de Lausanne. Nous nous bornerons à citer quelques articles caractéristiques du Projet.

Tous les enfants d'une paroisse doivent fréquenter les écoles publiques. L'âge d'admission est 6 ans; les enfants doivent connaître au moins les lettres de l'alphabet. — Les enfants seront assujettis aux écoles jusqu'à ce qu'ils aient passé toutes les classes et rempli toute la tâche; le pasteur est seul juge. — Toute l'instruction des écoles doit se rapporter à cinq objets: la lecture, la religion, l'écriture, le chant des psaumes, l'arithmétique. — Une école est divisée en quatre classes. IVme Classe: Apprendre à épeler parfaitement, et à lire, en épelant, toute la palette. IIIme Classe: Perfectionner la lecture et commencer à apprendre par cœur. On passe deux ans dans cette classe. La 1re année, on exerce les enfants à lire le petit catéchisme historique, de petites prières; la 2me année, ils apprennent par cœur ces morceaux qu'ils ont été exercés à lire. Pour exercice de lecture, le petit catéchisme de Berne. IIme Classe: Son objet est de pousser l'instruction commencée en troisième, d'être mis à la musique et à l'écriture. Cette classe dure deux ans. On lit des morceaux choisis de l'Ecriture Sainte et du grand catéchisme de Berne. On montre les notes de la musique. Ire Classe: Son objet est de perfectionner toute l'instruction des écoles. Elle dure aussi deux ans. On dictera des thèmes aux écoliers pour les former à l'orthographe; on les mettra dans l'arithmétique, au moins ceux qui en seront capables. — On chante les notes la première année, et les paroles la seconde année.

Le tablature indique l'emploi de chaque heure dans chaque journée.

On voit que le professeur Allamand sentait le besoin d'améliorer les écoles; mais ses plans d'amélioration étaient assurément fort modestes.

(8) PAGE 20.

Nous devons une mention tout à fait honorable aux *Ecoles de charité* fondées à Lausanne, en 1726, par la charité privée, pour procurer aux enfants pauvres une éducation conforme à leur état et à leurs besoins. Mais ce ne fut qu'en 1757 que la Direction de cet établissement décida de recevoir des jeunes hommes ou des jeunes filles qui se voueraient à l'enseignement. Plusieurs maîtres d'école recommandables sont sortis de ce séminaire, mais leur nombre ne fut jamais en proportion avec les besoins du pays.

(9) PAGE 21.

Le catéchisme d'Osterwald occupe depuis longtemps une si grande place dans nos écoles primaires et dans l'éducation religieuse des enfants vaudois, que quelques détails sur sa première publication ne paraîtront pas étrangers à une notice historique sur l'instruction populaire de notre pays.

Monsieur Jean-Frédéric Osterwald, l'auteur de ce petit livre, naquit à

Neuchâtel, le 25 novembre 1663; il termina sa carrière en 1747, après avoir rempli avec beaucoup de fidélité et de distinction, durant un grand nombre d'années, les fonctions de pasteur dans sa ville natale. C'est en 1702 qu'il publia son catéchisme. On en fit d'abord cette année-là à Genève deux éditions *in-octavo*; une édition française et une édition anglaise à Londres en 1704; une française à Amsterdam la même année, et une infinité d'autres les années suivantes, dans la même ville, à la Haye, à Bâle, à Lausanne, à Neuchâtel, etc. La traduction anglaise fut faite par M. Vanley, et on en publia encore une édition in-12, en 1711. Il fut traduit en allemand à Francfort et à Leipsig en 1706. Il y a une autre traduction allemande faite à Bâle, et imprimée en 1726. M. Jos. Bras en donna pareillement une traduction flamande, imprimée à Dordrecht en 1716, in-12. L'abrégé de l'Histoire sainte, qui est à la tête de ce catéchisme, fut imprimé séparément en anglais en 1720 et on le traduisit et imprima en arabe pour être envoyé aux Indes orientales. Il fut dédié à la Société établie à Londres pour la propagation de la foi. On assure que de célèbres théologiens de la communion romaine faisaient grand cas du catéchisme d'Osterwald. On cite Fénelon, archevêque de Cambrai; Colbert, évêque de Montpellier; l'abbé Bignon, bibliothécaire du roi, qui le plaça dans la bibliothèque royale à Paris.

Ce catéchisme a subi plusieurs modifications depuis qu'il est sorti des mains de son auteur : il a été revu, retouché par les pasteurs et les professeurs de l'académie de Genève; il a été approprié à l'usage des Ecoles de charité de Lausanne; enfin il a été abrégé. Les critiques ne lui ont manqué dans aucun temps, ni pour la doctrine ni pour la forme.

(10) Page 21.

Une institution particulière et très-caractéristique doit être indiquée ici. Nous voulons parler des *Interrogats*. A des époques régulières, tous les membres d'une paroisse, adultes, quel que fut leur âge ou leur sexe, subissaient en public, dans le temple, un interrogatoire sur la religion. Un pasteur adressait les questions. Cet usage, qui remontait au berceau de la réformation, avait pour but primitif la conservation de la doctrine réformée. Les interrogats ont subsisté jusqu'à la révolution de 1798, et je crois même plus tard encore dans quelques localités.

(11) Page 29.

M. le doyen Bridel dit expressément que les riches évêques de Lausanne n'avaient pas même un séminaire.

(12) Page 30.

Voyez sur ces anciens professeurs et sur les pasteurs qui prenaient part à l'enseignement, le tableau synchronique et l'explication qui l'accompagne dans l'Appendice N° 2.

il paraît certain qu'il siégeait dans l'Académie à l'époque de la démission. Haller, dans ses Ephémérides, le nomme expressément (Tagaultinus), et lui assigne la chaire des arts (artium). Il était savant en botanique et médecin. Il a publié deux ouvrages : *De purgantibus medicamentis*, Libri II. Lyon 1555. *De medicamentis simplicibus purgantibus*, L. III. Bâle 1571. Ce dernier livre pourrait n'être qu'une seconde édition du premier.

Ajoutons que le nom qui suit Tagaut, dans notre narration, François Berald, est écrit Gerald par Haller.

(22) PAGE 40.

On trouvera des détails intéressants sur cette époque de l'histoire de notre église et de notre académie, dans le *Conservateur suisse* pour 1831, N° XLIX, article intitulé : *Théodore de Bèze à Lausanne et ses suites*. Voyez aussi, pour les détails de cette crise ecclésiastique, l'Histoire du canton de Vaud par M. Verdeil, T. 2. Une mention spéciale est due à la narration d'un écrivain contemporain qui joua même un rôle assez actif dans ces affaires pénibles. Nous voulons parler de Jean Haller, pasteur à Berne et l'un des réformateurs de cette capitale. Il a écrit en latin un journal intitulé : *Ephemerides D. Johannis Halleri, quibus ab anno* 1548 *ad* 1565, *continetur, quidquid ferè in utroque statu Bernæ accidit, cum nonnullis aliis*. Ces éphémérides sont insérées dans le *Museum Helveticum, ad juvandas literas in publicos usus apertum*. Particula V. Tiguri 1797. Pages 79 à 138.

On comprend que c'est dans le point de vue bernois que le doyen Haller, qui fut délégué à Lausanne, expose les faits. Mais le journal de cet homme respectable est si plein d'esprit de paix et de conciliation, il y règne même une si grande bonhomie, qu'il inspire un vif intérêt, sinon une entière confiance.

Quelques passages ne seront pas déplacés ici. Le récit se rapporte à l'année 1558. « Il y avait à Lausanne, déjà depuis plusieurs années, les ministres Pierre Viret, Jacob Valier, et leur diacre Arnolphe N. Les professeurs étaient, pour la théologie : Jean Ribbit ; pour la langue sacrée, Jean Merlin ; pour la langue grecque, Théodore de Bèze ; pour les arts, Jean Tagaut. Le principal (primarius) de la première classe était François Gerald, qui avait succédé à Mathurin Cordier, lequel avait obtenu sa retraite (rude donatus), à cause de son âge. Le maître (hypodidascalus) de la seconde classe était Pierre Pandor, etc., tous Français, excepté Viret. Ils avaient une école (académie) très-célèbre et florissante. Plusieurs Français s'étaient établis à Lausanne, une partie à cause de l'église, une partie à cause de l'école. Ils avaient eu à supporter quelques moments pénibles (paroxysmos) avec André Zébé-

dée, qui avait été auparavant professeur des arts, et avec d'autres. Mais Zébédée ayant été écarté dans l'intérêt de la paix, ils vivaient entre eux en bonne harmonie. Mais ce bon accord fut troublé par François de Saint-Paul, ministre à Vevey, qui ne partageait pas entièrement leur opinion sur la prédestination. Cependant cette controverse s'apaisa et l'on se réconcilia avec lui, quoique on le tînt toujours pour suspect. La dissension sur la prédestination se répandit dans toute la Savoie (*totam Sabaudiam* ; nous pensons que Haller veut ici seulement parler du Pays de Vaud, en lui conservant son ancien nom), les uns approuvant la doctrine de Calvin, les autres celle de Philippe Mélanchton, ou le terme moyen de Bullinger. La chose en vint au point que les ministres ne traitaient pas d'autre sujet dans leurs sermons, et le traitaient avec l'esprit le plus contentieux ; ils ne se contentaient pas de se déchirer, ils se damnaient réciproquement. Les gens du peuple se mirent à disputer sur ces matières dans toutes les boutiques des barbiers et les cabarets, ensorte qu'il fallut que le magistrat fît intervenir son autorité.... On ne se ralentit point. Bèze publia une brochure (libellum). Calvin, pour réprimer mieux ses adversaires, vint quelquefois ici (à Berne); il demanda au Sénat, ainsi qu'à nous, l'approbation de sa doctrine; il ne put cependant l'obtenir. Quant à nous, nous ne voulûmes pas nous constituer juges et arbitres en cette affaire, au préjudice des autres, quoique, pour l'essentiel de la chose, notre opinion ne différât pas beaucoup de la sienne. Nous lui recommandâmes la modération et nous le traitâmes en frère.

Il s'éleva ensuite une autre discussion sur la descente de Christ aux enfers. . . . . . Ces disputes étant assoupies, les Lausannois commencèrent à diriger leurs efforts vers un seul but, savoir d'obtenir la discipline ecclésiastique ou l'excommunication. Dans toutes les Classes, les pasteurs qui partageaient l'opinion des ministres de Lausanne, insistaient avec eux sur le même droit, afin de pouvoir réprimer et excommunier ceux qui n'adoptaient pas leur manière de penser sur la prédestination et d'autres dogmes. (Ici Haller raconte les premières difficultés qui s'élevèrent entre le gouvernement et les professeurs et pasteurs de Lausanne, que les concessions qui leur avaient été faites, notamment l'établissement des consistoires, ne satisfaisaient pas.) Le Sénat, continue Haller, conféra avec nous sur ce qu'il y avait à faire : il parut enfin qu'il fallait leur demander quelle forme de discipline ils voulaient donc obtenir. Alors, sans nous consulter, sans consulter les autres Classes, les ministres résidant à Lausanne composèrent un écrit (libellum) prolixe sur la forme et le mode de la discipline. Dans cet écrit, il n'était pas traité seulement de l'excommunication, mais aussi d'une hiérarchie ecclésiastique nouvelle et générale, de l'abrogation des anciens consistoires, de la séparation du pouvoir civil et du pouvoir ecclésiastique ; si ces

demandes eussent été accordées, il aurait fallu une nouvelle réformation. Le Sénat, considérant ce nouveau péril, comprenant que la Papauté ne s'était pas accrue par un autre moyen, flairant *(olfaciens)* quelle tyrannie se cachait là-dessous, s'indigna, et fit venir à Berne les ministres et les professeurs de Lausanne. Ils arrivèrent au mois d'août..... Après force prières et supplications, on parvint avec peine à les engager à céder au Sénat. et on les renvoya en paix.

» Ces affaires terminées, Bèze, soit qu'il pressentît *(subolfaciens)* ce qui allait arriver, soit aussi qu'il fût déterminé par d'autres motifs, craignant surtout qu'on ne lui permît pas de se rendre aussi souvent qu'il le voudrait aux assemblées et auprès des princes de l'Allemagne, ce qu'il avait fait plus d'une fois, Bèze revint, peu de jours après, à Berne, demander au Sénat la permission d'aller s'établir ailleurs, promettant de vivre à Genève et de se livrer au loisir des lettres. Cette permission lui fut donnée. Arrivé à Genève, Bèze ne tarda pas à accepter la chaire de théologie et peu après un ministère dans l'Eglise..... Les troubles recommencent à Lausanne. Viret refuse d'administrer la Cène à Noël et renvoie la cérémonie à la huitaine. Le peuple, continue Haller, fut très-offensé de toutes ces choses; le bailli en informa le Sénat, et celui-ci, indigné et ne prévoyant aucune fin à cette disposition morose, prononça la destitution de Viret et de ses collègues, comme ayant voulu changer, de leur autorité privée, l'usage général de toutes nos églises; il choisit une députation nombreuse (à laquelle je fus aussi appelé, mais comme ma présence ne paraissait pas pouvoir contribuer à l'édification, je m'en excusai auprès du Sénat), qui devait se rendre à Lausanne, et, après avoir convoqué tous les ministres de la classe, remplacer de concert avec eux ceux qui avaient été destitués. On décida aussi que quiconque, dans la Classe, refuserait de prendre part à l'élection, serait détenu en prison jusqu'à ce que le magistrat se fût prononcé à son sujet. Ce décret fut pris à la fin de l'année (1558). Au commencement de l'année suivante, les députés se rendirent à Lausanne, et annoncèrent à Viret et à ses collègues leur démission. Les ministres de la Classe furent ensuite convoqués et exhortés à choisir d'autres personnes. Aucun d'eux n'ayant voulu ou osé faire une autre élection, ils furent tous, sans distinction, mis en prison pour trois jours dans le château de Lausanne, jusqu'à ce que le Sénat eût prononcé. Le Sénat ordonna de les mettre en liberté sous condition qu'ils parussent, en bonne foi, devant lui, lorsqu'il les appellerait.

» Au mois de février, tous les ministres de la classe de Lausanne furent appelés à Berne, et pendant trois jours on employa avec eux tous les moyens de la sévérité et de la douceur..... Ils furent sommés de répondre s'ils voulaient, oui ou non, demeurer fidèles à la réformation du gouvernement (Haller écrit

reformationi Principum). Ceux qui étaient du pays se séparèrent d'abord et promirent qu'ils obéiraient à leurs supérieurs ; ensuite quelques autres firent de même. Ceux qui restaient, tous Français, ne voulurent point consentir, et préférèrent la proscription à la réformation qui avait été établie. Tous ceux qui étaient ministres furent proscrits avec serment. Seulement on dispensa les professeurs du serment, parce que cette affaire les touchait de moins près; ils promirent aussi de continuer leurs leçons jusqu'à la Pentecôte. Viret fut également appelé par le Sénat; on espérait pouvoir le ramener et le rendre à son église; si cela fût arrivé, il aurait entraîné tous les autres par son autorité. Mais il ne vint point à Berne; il craignit que s'il persistait dans son refus, il ne fût jeté en prison. Il se réfugia avec ses collègues à Genève, sans avoir reçu son congé.

» Ces choses étant accomplies, comme il y avait un grand nombre d'églises privées de pasteurs, et que l'Ecole (l'Académie) était sur le point de tomber à cause du départ des professeurs, le Sénat, pour apporter quelque remède à cet état de choses, envoya une députation à Morges, avec ordre d'y appeler deux membres des plus considérés de chaque Classe, et de nommer, de concert avec eux, aux places vacantes. Monsieur Musslin, M. Benoit Martin et moi, avec M. le boursier Steiger, composâmes la délégation. Nous choisîmes pour l'église de Lausanne : M. Richard Dubois, de Payerne, M. Jean du Posc, de Thonon, et pour diacre, Jacob Langlois, arrivé dernièrement de Genève. Pour les autres églises, d'autres. Quant à l'Ecole (l'Académie) de Lausanne, on ne trouva pas de professeurs capables; seulement Monsieur Béat Comte, homme érudit et très-considéré, n'ayant pas refusé ses services, fut nommé recteur.

» A l'époque du départ de Bèze, le Sénat prévoyant ce qui arriva en effet, avait envoyé M. Martin dans différentes villes de l'Allemagne engager des professeurs. Un seul savant, M. André Hyper, avait accepté ses offres. Mais lorsqu'on en réclama l'accomplissement, le Landgrave de..... ne voulut pas le laisser partir. Nous fûmes obligés de choisir parmi les nôtres. Monsieur Adrien Blauner, ministre à Spiez, fut nommé professeur de théologie. Ainsi l'Ecole et l'Eglise furent rétablies dans leur intégrité, après cette crise. On assure que plus de mille personnes émigrèrent de Lausanne à Genève; elles pensaient que la Parole de Dieu, l'Evangile et l'Eglise étaient renversés. Cependant, lorsqu'elles eurent examiné mieux cette affaire, elles regrettèrent leur téméraire démarche. »

(23) Page 42.

Ruchat, Histoire de la réformation de la Suisse, édition de M. Louis Vulliemin, T. VI, page 256 et suivantes. — Histoire de la Confédération

suisse, par J. de Muller, continuation par L. Vulliemin, T. XII, page 42 et suivantes.

(24) PAGE 43

C'est en 1612 que les Classes furent définitivement privées du pouvoir de consacrer les ministres. Ce droit fut transféré à l'académie de Lausanne exclusivement. La classe de Payerne ressaisit une dernière fois cette attribution en 1621 ; malheureusement, le ministre qu'elle consacra ne lui fit point honneur. Ruchat, Abrégé de l'histoire ecclésiastique du Pays de Vaud ; édit. de M. Du Mont, 1838.

(25) PAGE 43.

Le gouvernement de Berne étendait fort loin ses prétentions à l'unité. En 1607, il fit défendre à un instituteur de Lausanne de publier une *nouvelle* grammaire, LL. EE. n'en voulant qu'une dans leurs Etats.

(26) PAGE 44.

Cette attribution de l'Académie et la manière dont elle l'exerça ont assez d'importance pour nous déterminer à déposer ici quelques faits isolés, mais dignes de souvenir.

Un règlement du 17 mai 1740 interdit la réimpression des livres défendus. Avant ce règlement, le libraire Bousquet débitait la *Religion essentielle;* mais il a, dès la défense, renvoyé tous les exemplaires. Lettre de l'Académie à LL. EE., du 4 octobre 1740. Copie d'une lettre circulaire du recteur aux marchands libraires de Vevey, d'Yverdon, d'Orbe et de Morges.

Monsieur, La Vénérable Académie m'a chargé de vous envoyer la copie des ordres souverains, au sujet de l'imprimerie, débit de livres par vente et prêt. Prohibition de deux livres, l'un intitulé la *Pucelle* [1], l'autre l'*Esprit*. Vous me renverrez la dite copie, avec promesse écrite et souscrite de votre main, au pied, que vous les remplirez dans tout leur contenu.

Je vous assure, Monsieur, etc.

Lausanne, merc. 14 mars 1759.

Illustres et Puissants Seigneurs....., à Berne.

Voici comme l'Académie tâche de répondre aux ordres de VV. GG., contenues dans leurs lettres du 5 du courant. Et d'abord, elle s'est informée des endroits où il pourrait y avoir des marchands libraires et imprimeurs, outre ceux de Vevey et Yverdun. Elle a appris qu'il y avait des vendeurs et prê-

[1] Voici comment les choses se passaient à Paris. Une femme comme il faut, dans ce temps-là, citait fort bien des passages de la *Pucelle*. — Et ce poëme immonde fut livré à l'impression sur le manuscrit d'une dame appartenant à la plus haute aristocratie.

teurs de livres à Morges et à Grandson; tout de suite pour éviter des frais aux susdits tant imprimeurs que marchands de livres, le Recteur leur a fait expédier une copie des ordres de LL. EE. du 10 février, contenant la prohibition de certains livres, et les autres règlements, en leur demandant de s'engager par écrit sur dite copie à l'observation des règlements et de nous les renvoyer, ce qu'ils ont tous quatre exécuté, savoir Chenevier à Vevey, Dupuget, à Yverdun, ces deux imprimeurs et marchands-libraires; Arnaud à Morges et Cramer à Grandson, marchands-libraires. Quant à ces externes, l'Académie ne saurait, ni par elle ni par ses censeurs, étendre plus loin sa vigilance, comme nous espérons que VV. GG. le sentiront, puisqu'elle ne peut ni ne doit établir des inspecteurs dans ces quatre villes. Mais si VV. GG. ne trouvent pas ces précautions suffisantes, peut-être, selon leur prudence, donneront-elles à Messieurs les pasteurs de ces lieux quelque inspection sur ce fait. Sur l'établissement des censeurs nous avons l'honneur de dire à VV. GG. que nous avons trouvé dans nos registres que MM. Ruchat et Salchly, professeurs en théologie, furent chargés de cet office, en conséquence de la lettre de LL. EE. du 12 septembre 1740, temps à peu près où la librairie et l'imprimerie prenaient quelque consistance; que MM. Secretan et Rosset succédant aux deux professeurs en théologie ci-devant nommés, avaient aussi succédé à leur office de censeurs, comme cela est marqué dans nos registres du 22 décembre 1754, et qu'en conséquence ils en avaient fait les fonctions, en examinant scrupuleusement les manuscrits qu'on leur présentait pour l'impression, approuvant ou improuvant selon l'exigence du cas, et qu'aujourd'hui que les imprimeurs et libraires ont reçu des ordres de LL. EE. sur leurs différents devoirs, Messieurs les censeurs ne manqueront point d'apporter l'attention possible à ce qu'ils soient observés. L'Académie ne craint pas d'insinuer à VV. GG. que si l'on serrait trop sur cette matière, et qu'il y eût des règlements par trop rigides, cela en pourrait produire l'inobservation et gênerait peut-être à un tel point le commerce de la librairie et de l'imprimerie, que cela les ferait tomber.

Nous assurons VV. GG. du désir que nous avons de remplir nos devoirs, et de nous attirer par là leur Haute protection.

(signé) J. D'APPLES, recteur.

Lausanne, vendredi, 23 mai 1759.

Une autre lettre de l'Académie, de la même année, contient les lignes suivantes :

Nous avons l'honneur de dire à VV. GG. que l'un de nos censeurs ayant fait rapport qu'il s'introduisait un livre intitulé : *Candide, soit l'optimisme*, imprimé sans nom d'auteur ni de lieu, lequel lui aurait paru dangereux, sur-

tout pour les mœurs, l'Académie avait chargé le recteur d'avertir les marchands-libraires, imprimeurs, vendeurs et prêteurs de livres, de ne point s'assortir du susdit, en arrêtant tout débit; ce qui a été exécuté.

(Ut supra.)

Le registre académique qui porte le nom de *Livre Chavannes* (Voyez dans l'Appendice, pièce N° 1), parle d'un livre scandaleux, interdit le 22 avril 1765, ayant pour titre : *Philosophie de l'histoire*. Il n'y a pas d'autre renseignement.

(27) PAGE 46.

Conrad Gessner, célèbre botaniste, dont les progrès de la science n'ont pas fait oublier les travaux, était né à Zurich, en 1516. Il fut appelé à l'enseignement du grec, à l'époque de la fondation de l'Académie. Mais, après deux ou trois ans de séjour à Lausanne, il quitta sa chaire. Les motifs qui le déterminèrent étaient honorables : il trouvait ses études imparfaites. Après avoir étudié la médecine à Montpellier, pris le grade de docteur à Bâle, il se fixa dans sa ville natale. Il y fut nommé médecin de la ville, et, de plus, il professa la physique, la philosophie et la morale pendant vingt-trois ans. Il mourut de la peste en 1564. Il a laissé des écrits très-savants et en grand nombre. On peut admirer son activité avec d'autant plus de raison, que, lorsque la mort l'a enlevé, il était loin d'avoir atteint le terme de la carrière ordinaire des hommes.

Un biographe de Gessner raconte ainsi son séjour à Lausanne : « Après » avoir passé un an à Basle, le Sénat de Berne lui offrit une bonne pension » pour enseigner le grec à Lausanne sur le lac Léman, où s'établissait une » académie. Il y resta trois ans, cher et agréable à Pierre Viret et à Béat » Comte, pasteurs, à Humbert, professeur d'hébreu, et à Jean Ribbit, qui » lui succéda : non-seulement il cultiva leur amitié, pendant qu'il était leur » collègue, mais il la conserva, quoique absent, avec reconnaissance jusqu'à » sa mort. Pendant ces trois ans, il eut assez de loisir pour se livrer à ses » études de médecine et pour composer des ouvrages, parce qu'il savait assez » de grec pour que les fonctions de sa chaire ne fussent pas un obstacle à » d'autres occupations. » — Simler, Zurich, in-4°. 1566.

On jugera de l'activité de Gessner par la liste des ouvrages qu'il a composés pendant son séjour à Lausanne :

1° Enchiridion Historiæ plantarum. In-8°. Basle, 1541.

2° Symbola Galeni experimentorum, III libri. Zurich, 1541.

3° Apparatus et delectus simplicium medicamentorum, simul Pauli Œgineti præcepta. Lyon, Venise 1542.

4° Catalogus plantarum, nomina latinè, græcè, germanicè, gallicè (sic), continens. Zurich, 1542.

Un document assez curieux, renfermé dans le volume VIII du Conservateur suisse, présente le tableau des parties de l'histoire naturelle qui attirèrent l'attention de Gessner. L'empereur Ferdinand Ier, auquel ce savant avait dédié le volume des poissons de son grand ouvrage sur les animaux, sachant qu'il n'avait point de cachet, lui accorda des armoiries nobles. Ces lettres d'armes, datées du 3 avril 1564, sont écrites en latin ; en voici les principaux passages :

« Les armoiries que nous t'accordons sont un écu partagé en quatre quartiers égaux : dans le quartier de gauche supérieur sera un aigle rouge, aux ailes étendues, etc.... et comme l'aigle passe pour le roi des oiseaux, nous voulons qu'il soit là comme un monument de ton histoire des oiseaux. Un lion rouge, en champ blanc, tirant la langue, etc..... sera dans le quartier droit inférieur du dit écu, afin de te rappeler l'ouvrage que tu as publié sur les quadrupèdes, dont cet animal est le roi. Dans le quartier droit supérieur, qui sera rouge, paraîtra un dauphin dans sa couleur naturelle.... il désignera ton histoire des poissons, et parce que tu nous l'as dédiée, ce dauphin portera une couronne d'or. Enfin dans le quatrième quartier inférieur à gauche, sera en champ rouge un basilic rampant en replis tortueux vers l'angle droit supérieur. Ce serpent, qui passe pour tenir le premier rang parmi les reptiles, indiquera ton ouvrage sur cette espèce d'animaux, et la bague d'émeraude qu'il porte dans sa gueule te fera souvenir que tu as commencé un ouvrage sur les pierres précieuses. Cet écu aura pour cimier un casque fermé, orné aussi d'une guirlande de lierre, pour t'avertir d'achever ton ouvrage sur les plantes..... »

Le volume VII du Conservateur renferme le testament de Gessner. Au nombre des dispositions de dernière volonté, il faut remarquer l'institution d'un repas annuel offert à tous les membres de la famille Gessner et nommé *banquet d'amour*. Il était destiné, en effet, à entretenir l'affection et la concorde.... Revenons à Lausanne.

Conrad Gessner fut professeur de grec et de morale dès 1537 à 1541. Il eut pour successeur un Espagnol, natif d'Avila, nommé Pierre Nunnez. Après Nunnez, les leçons de grec furent données pendant un an par Humbert Piccolet, lecteur, non professeur. C'est à Nunnez que Théodore de Bèze succéda.

(28) Page 47.

Des notes latines sur le Nouveau Testament. 1556. — Manière d'étudier la théologie, même année. — Confession de foi. 1557. — Un catéchisme

par demandes et par réponses, même année. — Abrégé du Christianisme. 1558.

(29) PAGE 47.

Voyez dans l'Appendice, pièce N° 2, le tableau chronologique des professeurs, pour Etienne et pour Scapula.

(30) PAGE 48.

Voyez dans Ruchat, *Histoire de la réformation de la Suisse*, T. V, page 480 et suivantes, et dans la *France protestante*, l'histoire de cinq jeunes Français réformés, qui, après avoir fait leurs études de théologie à Lausanne, furent arrêtés à Lyon et martyrisés. Leurs noms méritent d'être conservés : Martial *Alba*, natif de Montauban ; Pierre *Ecrivain*, de Boulogne, en Gascogne ; Bernard *Séguin*, de la Réole, en Bazadois ; Charles *Favre* ou *Faure*, de Blausac, dans l'Angoumois ; et Pierre *Navihères*, de Limoges. Ils nous ont laissé la relation de leur arrestation et de leur jugement. « Après avoir demeuré, » écrivent-ils, plus ou moins longtemps à Lausanne et nous être adonnés à » l'étude des lettres tant divines qu'humaines, avant la fête de Pâques, nous » arrêtâmes entre nous de nous en aller, Dieu aidant, vers nos pays, selon » les lieux d'où chacun de nous est natif, et ce pour servir à l'honneur et à » la gloire de Dieu, et communiquer le petit talent que Dieu a donné à chacun de nous, en particulier, à ses parents, pour tâcher de les amener à la » même connaissance que nous avons reçue de son fils Jésus-Christ, et aussi » à tous ceux que notre bon Dieu eût voulu appeler à foi et à la connaissance de sa vérité par notre moyen. »

Leur résolution ayant été approuvée par l'église de Lausanne, ils se mirent en route en passant par Genève ; mais dès le lendemain de leur arrivée à Lyon, ils furent tous cinq arrêtés par les soins du prévôt de cette ville. Toutes les démarches possibles furent faites pour les sauver. Le roi de France promit leur liberté ; l'évêque de Tournon, qui s'était engagé à s'intéresser en leur faveur, contribua activement à faire prononcer leur condamnation. Leur procès fut long : après un an de prison, ils furent exécutés, c'est-à-dire étranglés et brûlés, le 16 mai 1553.

On vient de trouver à St.-Gall, dans la bibliothèque de Vadian, un recueil de lettres inédites et originales de ces cinq étudiants de l'académie de Lausanne. Ces lettres, empreintes des sentiments de l'abnégation la plus généreuse, sont adressées de la prison à quelques négociants saint-gallois établis en France, qui s'interposèrent en faveur de ces jeunes gens, et dont les démarches actives ne purent que prolonger le drame qui se déroulait devant la sénéchaussée de Lyon, sans en empêcher le dénouement sinistre. (Voyez *Courrier suisse*, 24 octobre 1852.)

(31) PAGE 56.

La science, à cette époque, était le privilége du clergé, avec peu d'exceptions. Quelques traits suffiront pour montrer que, dans le Pays de Vaud, il n'abusait pas du privilége. Il y avait à Lausanne, avant la réformation, un chapitre de trente chanoines, qui devaient être nobles ou docteurs; ils jouissaient de gros bénéfices. Il y avait aussi cinq églises paroissiales, richement dotées, desservies par autant de curés. On y trouvait de plus un grand nombre d'autres ecclésiastiques titrés et non titrés, chapelains, vicaires, simples prêtres, etc. Lausanne avait deux couvents d'hommes: l'un de dominicains, à la Madeleine, l'autre de cordeliers, en Saint-François. On comptait dans le pays plusieurs monastères d'hommes, ainsi l'abbaye de Payerne, fondée l'an 962, par la reine Berthe; l'abbaye de Romainmotier. Dans ces couvents régnaient une corruption et une ignorance dont on ne parvient pas facilement à se faire une idée juste. Ruchat remarque, dans son discours de promotion, que « pendant les dix siècles qui se sont écoulés depuis que le siége épiscopal eut été transféré d'Avenches à Lausanne, jusqu'aux temps de la réformation, il ne s'est pas trouvé un seul ecclésiastique séculier ou régulier, natif du pays, qui ait laissé aucun monument de son savoir, aucun écrit, non pas même la valeur d'une page sur quelque sujet que ce soit. » Lorsque, plusieurs années avant la fondation de l'Académie, les seigneurs de Berne écrivirent aux quatre évêques de Bâle, de Constance, de Lausanne et de Sion, pour les inviter à assister à la dispute de religion qu'ils voulaient ouvrir à Berne, ou du moins pour les inviter à y envoyer leurs théologiens, Sébastien de Montfaucon, dernier évêque de Lausanne, répondit qu'il n'avait pas des gens assez instruits dans l'Ecriture Sainte pour paraître dans une dispute de religion. Neuf ans après, lorsque le gouvernement de Berne fit publier l'ouverture d'une dispute à Lausanne, de tant d'ecclésiastiques qu'il y avait dans cette ville, il ne s'en trouva pas un seul qui osât ou qui voulût entrer en lice avec les docteurs réformés. On n'y vit donc paraître qu'un curé de Vevey, avec son régent d'école, et un vicaire de Morges. La science théologique de Lausanne eut pour représentant un jeune gentilhomme, militaire de profession, de la famille de Loys, et un médecin, et même ce dernier parla beaucoup plus que tous ses associés, de sorte que, ajoute Ruchat, s'il était permis de plaisanter sur un sujet aussi grave et aussi sérieux, on pourrait dire qu'il fallait que la religion de Lausanne fût bien malade, puisqu'elle avait besoin d'un médecin pour la soutenir. Telle était, à l'époque de la réformation, la science du clergé. On peut comprendre quel devait être l'état intellectuel du pays. Le trait suivant peint en même temps le pays et le clergé. « Quand le pays était dévasté par ce qu'on appelait alors les *bru-*

» *chons* et les *vouares*, c'est-à-dire les chenilles et les larves des hannetons, » au lieu de les détruire, on les exorcisait : ainsi en 1479, toutes les chenilles » du diocèse de Lausanne furent citées devant la cour épiscopale, pourvues » d'un défenseur, dans la personne d'un nommé Perrodet, avocat très-décrié, » et condamnées par l'évêque Benoît de Montferrand à émigrer du pays, » sinon à périr sous le poids des anathèmes les plus fulminants. Déjà, à la » fin du XIVme siècle, l'évêque Guillaume de Champvent, ayant à se plain- » dre, on ne sait pourquoi, des anguilles du Léman (peut-être lui avaient- » elles causé une indigestion), les bannit par les mêmes armes spirituelles, » et une tradition populaire veut que dès lors elles ne puissent plus vivre » dans notre lac. Le *Malleus maleficarum* de Sprenger et les *Disquisitiones* » *magicæ* de Debrio consignent ces faits et renferment les formules d'exor- » cismes usitées en pareil cas. »

Notice sur la naissance et les progrès des sciences naturelles dans le canton de Vaud, par M. Bridel, doyen. — Feuille du canton de Vaud ; IVme année, 1822.

(32) PAGE 69.

Formulaire de consentement des églises de Suisse sur les doctrines de la grâce universelle et les matières qui s'y rapportent, comme aussi sur quelques autres articles. Amsterdam, 1722 ; in-8° de 135 pages.

La traduction française de ce formulaire est due au pasteur Barnaud et à Barbeyrac, qui avait joué un rôle important dans cette affaire, en qualité de recteur de l'académie de Lausanne. Cette traduction a été réimprimée avec la Confession de foi helvétique, à Lausanne, en 1834, par les soins du libraire Benj. Corbaz.

Le Formulaire renferme une préface qui fait connaître le but de l'ouvrage, en exprimant les sentiments d'affection chrétienne qui animent les auteurs envers les personnes dont ils combattent les opinions. A la préface succèdent vingt-six *canons ;* ce sont les articles de foi et de doctrine. Ils ont principalement pour objet les points suivants : la divinité et l'authenticité du texte hébreu de l'Ancien Testament, l'élection, le péché originel, sa portée, son influence, le sacrifice de Jésus-Christ, la justification, la vocation au salut.

Dans la narration des faits que nous allons exposer, nous suivrons des documents manuscrits officiels ou confidentiels, et de plus les deux ouvrages suivants : *Mémoire pour servir à l'histoire des troubles arrivés en Suisse à l'occasion du Consensus.* Amsterdam, 1726 ; in-8°. Cet ouvrage, rare aujourd'hui, ne porte point de nom d'auteur ; il est du pasteur Barnaud, le même qui a traduit le *Consensus.* Barnaud était contemporain ; il occupe une place

dans l'histoire de ces événements. Il fut aidé dans la composition de son ouvrage par le professeur J. Rod. de Waldkirch, successeur de Barbeyrac dans la chaire de droit.

Christophori Pfaffii, serenissimi Wirtemberg. Ducis Conciliarii, S. Theologiæ doctoris et professoris primarii, universitatis Tubingensis Cancellarii et ecclesiæ præpositi, de Formula Consensûs helvetica, dissertatio historico-theologica. Tubingæ, sans date; in-4°.

Cet ouvrage, d'une immense érudition, devint le sujet d'une vive polémique.

(33) PAGE 72.

Histoire des variations des églises protestantes, L. XIV, 119, 120.

Le nonce du Pape ne put contenir sa joie au spectacle des dissensions religieuses qui troublaient les Eglises protestantes de la Suisse. Voici en quels termes il les racontait à son souverain, dans une missive datée de Lucerne, du 20 décembre 1717.

« Depuis les grandes pertes que firent les Suisses catholiques, l'an 1712, je n'ai cessé de gémir et de prier Dieu.... qu'il lui plût accorder quelque consolation à ce pauvre peuple.... Ces gémissements et ces prières, T. S. P., Dieu commence visiblement à les exaucer; mais c'est d'une manière toute miraculeuse. Je m'étais toujours flatté que M. l'abbé de St.-Gall et les cinq cantons de Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald et Zug, aidés des autres Suisses catholiques et de quelques puissances étrangères, tenteraient une seconde fois la fortune des armes et remporteraient sur les hérétiques une pleine victoire. Je n'en doutais même plus avant la mort d'un grand prince; mais je me trompais, je l'avoue; je ne voyais rien dans les conseils du Tout Puissant; il veut épargner le sang de ses enfants; il veut combattre lui-même leurs ennemis et les siens. V. S. pourra-t-elle ajouter foi à une nouvelle aussi intéressante et aussi peu attendue? Cependant rien n'est plus vrai que ce que j'ai l'honneur de lui annoncer. Le Seigneur commence déjà ce grand ouvrage; il répand actuellement parmi les Bernois un esprit de confusion et d'étourdissement semblable à celui qu'il répandit autrefois parmi ceux qui bâtissaient la tour de Babel.

» Ces hérétiques se partagent sur les principes de leur réformation. Déjà ils ne s'entendent plus; ils ne font plus d'attention à ceux qui les environnent; ils ne cherchent plus à la défendre, comme ils faisaient autrefois; une grande partie d'entre eux travaille même avec chaleur à la saper par ses plus solides fondements. V. S. connaîtra mieux cet événement et jugera mieux de son importance par rapport à notre très sainte religion, quand elle aura lu le détail que je lui en vais faire.

» Il y a environ quarante ou cinquante ans que quelques prédicateurs de Suisse, animés de ce maudit esprit d'examen qui a précipité dans les enfers Luther, Calvin et leurs adhérents, s'avisèrent de chercher dans l'Ecriture Sainte certaines décisions qu'ils tenaient de leurs maîtres, et qui leur paraissaient de très difficile digestion. Malheureusement pour eux, ils ne les y purent jamais trouver. Il leur arriva précisément ce qui en pareil cas arrive à tous les présomptueux : ils crurent que leurs maîtres s'étaient trompés .. ils ne firent point mystère de leurs sentiments; ils les publièrent sans façon.

» Leurs collègues, qui avaient diverses raisons très graves pour ne point examiner la doctrine qu'ils avaient reçue de leurs maîtres, prirent bientôt l'alarme : ils firent grand bruit; ils crièrent à pleine tête contre les novateurs; ils disputèrent vigoureusement avec eux; mais ils virent bientôt que la dispute ne tournerait pas à leur honneur, et que pour ramener leurs confrères dans le sentier étroit de l'orthodoxie (car c'était là, T. S. P., le profane langage de ces hérétiques), il fallait leur opposer une autorité à laquelle il ne leur fût pas possible de résister. Ils dressèrent donc un formulaire de foi qu'ils appelèrent *Formula Consensus*, dans lequel ils condamnèrent les nouveaux sentiments. Et ils firent si bien par leur crédit, que les Conseils souverains des villes protestantes ordonnèrent que tous ceux qui prétendraient dans leurs pays à l'emploi de ministre, signeraient, avant que d'en être revêtus, ce *Formula Consensus*. Par là, l'esprit d'examen fut parfaitement bridé.

» Peu d'années après l'établissement du *Consensus*, quelques jeunes ministres prirent la liberté de le signer avec cette restriction, ou une équivalente : *autant qu'il est conforme à l'Ecriture*. Les docteurs qui les avaient examinés n'y prirent pas garde, ou crurent qu'ils leur pouvaient permettre d'exprimer une restriction qu'ils devaient nécessairement sous-entendre, suivant ce faux principe de la prétendue réformation : *L'Ecriture Sainte doit être l'unique règle de la foi*. Quoi qu'il en soit, les restrictions passèrent sans bruit. Plusieurs de ceux qui furent admis au ministère immédiatement après ces premiers, crurent qu'ils les devaient imiter, de peur qu'on ne pût les accuser de considérer un ouvrage purement humain comme la règle de leur foi. Peu à peu la crainte d'une pareille accusation a rendu les restrictions si fréquentes, qu'elles causent aujourd'hui un vacarme épouvantable dans le canton de Berne.

» Les uns crient : Il ne faut plus signer le *Consensus*, à moins qu'on ne puisse ajouter : autant qu'il est conforme à la Parole de Dieu. L'Ecriture Sainte est l'unique règle de notre foi; nos réformateurs l'ont reconnu, et c'est sur ce principe qu'ils se sont séparés de l'Eglise romaine. Les autres au contraire

crient plus haut : Il faut absolument signer le *Consensus*, purement et simplement ; il contient la moelle de la doctrine de nos pères; il n'y a que des esprits superbes et hérétiques qui puissent croire que ces grands hommes, ces colonnes de la seule vraie Eglise, aient été capables de se tromper. Si on ne le signe pas, on ne saura plus ce qu'on devra croire pour être sauvé; la religion sera renversée de fond en comble ; toutes les hérésies s'établiront parmi nous tête levée. Pour prévenir un si grand malheur, il faut bien s'en tenir aux décisions de quelque tribunal. Et quel tribunal plus compétent que celui-là !

» Les premiers, comme V. S. voit, n'ont encore rien perdu de l'orgueil, de l'amour pour l'indépendance et de la haine contre le St.-Siége qui ont animé Jean Calvin, leur maître de damnable mémoire, et qu'il inspire à ses lecteurs dans tous ses pernicieux ouvrages. Il semble même que le sang de cet hérétique est passé tout entier dans leurs veines. Ils refusent de souscrire à sa propre doctrine sans ajouter : *autant qu'elle est conforme à la parole de Dieu*. Cette parole de Dieu est leur Palladium ; ils ne veulent ni l'abandonner, ni paraître l'abandonner. Les seconds, au contraire, sont humbles, soumis ; ils reconnaissent de bonne foi la nécessité d'un autre juge que l'Ecriture Sainte. A cet égard, leur langage est le même que celui de vos fidèles enfants ; c'est le langage de votre sainte bergerie dans laquelle j'espère que la miséricorde de Dieu les fera bientôt rentrer moyennant nos soins.

» De quelle conséquence n'est-il donc pas, T. S. P., pour l'Eglise sacrée dont vous êtes le chef visible, qu'ils l'emportent sur leurs adversaires! S'ils obtiennent la victoire, nous l'obtenons sur eux ; par cela même, le plus solide rempart de leur prétendue réformation se creuse par ses fondements... »

Le reste de la lettre du nonce n'est pas moins curieux que les passages que nous avons transcrits ; mais il se rapporte à des questions générales.

(34) Page 76.

La *Chambre de religion* était composée de quatre membres du Sénat, de quatre membres du Deux-Cents, des trois premiers pasteurs et du premier professeur de théologie de l'académie de Berne. Le pouvoir civil s'était ménagé une majorité respectable ; c'était une précaution de luxe, car ses vues étaient adoptées par les ecclésiastiques qu'il avait honorés de son choix. Cette Chambre de religion était chargée de pourvoir à l'exécution d'un arrêt des Deux-Cents. Les dispositions suivantes caractérisent la situation :

« Tous les sujets de LL. EE. sont tenus de prêter le serment de *Confor-
» mité au Consensus*. — Le refus du serment est puni de bannissement et de
» confiscation des biens. — Le banni qui rentre dans le pays est condamné

» au fouet et à la marque. — Une seconde récidive aux galères, ou à la » mort. — Les actes civils contractés par tout sectaire, piétiste ou anabaptiste, sont déclarés nuls. »

(35) Page 77.

Plantin mentionne, dans son manuscrit, un fait particulier qui appartient à cette époque et caractérise l'état des esprits au milieu de la tranquillité apparente. Au mois d'août 1701, Sterky, professeur de théologie, accusa, devant LL. EE., Elie Merlat, son collègue, de diverses erreurs en matière de doctrine. Les deux professeurs furent appelés à Berne. Plantin dit que M. Merlat se justifia; mais il ajoute que, pour assurer la paix, LL. EE. lui ôtèrent la profession en théologie, en le laissant toutefois professeur honoraire, avec la liberté de faire toutes les semaines une leçon d'analyse sur l'Ecriture Sainte et un prêche. Voyez page 387.

(36) Page 79.

La *Chambre Economique* était composée des deux trésoriers, l'un du pays allemand, l'autre du pays romand, et des quatre bannerets en charge.

(37) Page 81.

Barbeyrac avait quitté l'Académie cette même année; il avait accepté une vocation à l'université de Groningue. Il paraît que la manière d'agir du gouvernement de Berne envers l'Académie ne fut pas étrangère aux motifs qui déterminèrent ce jurisconsulte à s'éloigner de Lausanne.

Barbeyrac, qui avait rédigé en qualité de recteur le premier mémoire de l'Académie, n'abandonnait point à Groningue ses anciens collègues, dans leur lutte difficile. Il écrivit à M. Sinner, ancien bailli de Lausanne et membre du sénat académique, une lettre fort remarquable; il y plaide avec la chaleur d'une vive conviction la cause de la tolérance et de la liberté religieuse.

(38) Page 106.

On a conservé une autre prière du recteur de Crousaz. Nous ignorons dans quelle circonstance il la prononça; il paraîtrait que ce fut à l'ouverture de la séance dans laquelle l'Académie, après une douloureuse lutte, se décida à signer et à prêter le serment. Cette prière est fort belle; elle respire une profonde humilité, avec l'angoisse d'une âme que le doute trouble encore, malgré sa confiance en la grâce du Père des lumières. C'est sans hésitation que nous la déposons ici. Le lecteur religieux sera touché; il sera aussi consolé de la peine que lui a sans doute fait éprouver la prière qui précède.

« Seigneur, quand ton esprit ne nous conduit pas, nous sommes toujours en état de nous égarer. Toi qui lis dans le fond de nos cœurs, connais qu'ils

sont pénétrés de cette vérité. Nous nous trouvons, ô Dieu, dans la circonstance la plus importante où nous nous soyons vus depuis que tu nous as donné la lumière du jour. Fais-nous, Seigneur, la grâce de nous soutenir par le puissant secours de cet esprit qui n'est point un esprit de timidité. mais un esprit de force et de sens rassis. Donne-nous la tranquillité, donne-nous l'attention, donne-nous la circonspection nécessaire pour répondre sous tes yeux, par la conscience la plus scrupuleuse et la plus incapable de se déguiser et de se faire illusion, à tout ce qu'on nous demandera. Père de miséricorde, qui es toujours près de ceux qui t'invoquent du fond de leur cœur, Père saint et infiniment tendre, qui, selon les promesses de ton cher fils, es présent au milieu de nous, ô Sauveur adoré qui seras avec nous jusques à la fin du monde, fais nous la grâce que nous puissions nous montrer constants dans ces circonstances, et paraître à tes yeux et aux yeux de tant d'âmes fidèles et affligées, aux yeux de l'Europe chrétienne et aux yeux de nos ennemis eux-mêmes qui sont arrêtés sur nous et sur notre conduite, et que nous sommes appelés à édifier. Accorde, Seigneur, à nos humbles requêtes et à nos ardents soupirs la grâce de nous montrer véritablement disciples et dignes successeurs de tes saints Apôtres, auxquels toi, Seigneur, qui es le même hier, aujourd'hui et éternellement, avais donné une sagesse à laquelle personne ne pouvait résister. Que nos sens se taisent devant toi; que toute idée d'intérêt temporel s'évanouisse; que nous parlions comme si nous touchions à notre dernière heure, ou que des revenus immenses nous missent au dessus de tout besoin. Que la terre entière disparaisse; et que tout ce qu'elle renferme de doux, de brillant, d'auguste, de redoutable, s'échappe à nos yeux, comme effectivement elle se dérobera sous les pieds de ses habitants avant le grand jour des rétributions. Que toi seul, Seigneur, nous occupes et t'empares de nos pensées; que les yeux de notre foi te voient avec les récompenses infinies que tu tiens en ta main. O Seigneur, nous éprouvons que cette foi est la victoire du monde. Nous sentons que nous allons être plus que vainqueurs par celui qui nous a aimés. Que ta Providence se tourne de quelque côté qu'il lui plaira, nous voici prêts de charger notre croix pour te suivre, et c'est du fond de nos cœurs que quiconque aime pères, mères, frères, enfants, dignités, quoi que ce soit au monde, au point de ne pas les quitter pour l'amour de toi, plutôt que de trahir le moins du monde sa conscience et de se faire des illusions, mérite d'être rejeté comme indigne de toi. Nous ne voulons pas tourner les yeux en arrière, et nous sommes pleinement résolus de suivre ta sainte vocation. Nous savons que la simplicité est un divin caractère de ton saint évangile. Nous l'avons dit mille fois, et nous n'avons garde aujourd'hui de trahir cette vérité. Nous n'avons garde de fouler aux pieds pour des intérêts temporels cette liberté

précieuse que tu nous as acquise par ton sang. Nous n'avons garde de signer que la foi des grandes et salutaires vérités qui ont été scellées de ce sang précieux et arrosées de celui de tes apôtres, est liée avec la croyance de plusieurs spéculations difficiles, obscures, incertaines, ni que la tranquillité de notre cœur et la certitude de notre religion est le moins du monde attachée à des hypothèses exposées aux plus grandes difficultés, et qui donnent tant de prise aux incrédules. Tu nous as fait la grâce de nous transporter du royaume des ténèbres à celui de ta merveilleuse lumière; c'est à sa lumière que nous rendons, c'est à elle que nous devons les hommages de notre acquiescement. La prudence la plus commune même veut que nous suspendions notre jugement sur ce qui n'est pas établi avec la même évidence, et que nous refusions constamment d'enseigner ce dont nous ne sommes pas pleinement convaincus après l'examen le plus appliqué et les soins les plus scrupuleux que doivent prendre ceux qui sont appelés à enseigner les autres hommes de ta parole.

» Grand Pasteur des brebis; qui as racheté tes troupeaux par le sang de l'alliance éternelle, règle en ta miséricorde les pasteurs à qui tu en as confié la conduite; soutiens-les dans leurs faibles pas; fortifie-les contre eux-mêmes; fais-leur bien comprendre qu'ils sont établis pour veiller sur les guettes de ton peuple, et qu'il n'y a pas jusqu'à leur silence qui ne puisse devenir le sujet de leur condamnation. Nous sommes aujourd'hui la ville assise sur la montagne; nous sommes la lumière qui doit éclairer toute la maison. Nous accorderais-tu ta grâce et ta faveur, si nous étions capables de trahir notre gloire et de préférer dans cette importante circonstance, qui influera sur tant de personnes et sur notre postérité, la gloire du monde? Et si nous étions capables d'abandonner, comme le profane Esaü, notre droit d'aînesse pour un potage de lentilles? Seigneur, nous connaissons notre devoir; nous sommes charmés de cette connaissance par l'efficace de ta grâce, et nous vivons dans la pleine confiance que cette grâce ne nous abandonnera pas, mais qu'elle nous donnera la force de suivre, sans aucun écart, ce qu'elle nous fait si vivement connaître. Nous nous abandonnons à sa direction. O Esprit saint qui viens de nous dicter nos prières, Esprit qui pries pour nous! Esprit de Jésus-Christ, Esprit du Père, qui nous as donné son fils pour victime et pour médiateur, pour père et pour chef, pour roi et pour souverain maître! Esprit saint que nous adorons, exauce toi-même les soupirs que tu viens de faire naître dans nous! Amen.

(39) Page 126.

Jean-Rodolphe Waldkirch, docteur en droit, bourgeois de Bâle et né dans cette ville en 1678. Il fut appelé à la chaire de droit, en 1717, comme pro-

fesseur titulaire, ou plutôt comme suppléant de Loys de Bochat, nommé successeur de Barbeyrac pendant que le jurisconsulte vaudois faisait un voyage scientifique. Waldkirch avait à peine rempli ces fonctions à Lausanne pendant une année, qu'il fut appelé à la même chaire à Berne. En 1722, il retourna dans sa ville natale et fut nommé professeur à l'université; il mourut en 1751.

Il a écrit : 1° en allemand, une Introduction à l'histoire des traités et des gouvernements des Suisses confédérés, 2 vol. Bâle, 1721. Une seconde édition en 1757.

2° En allemand, une brochure sur la vente des vins de Neuchâtel; 1719.

3° En latin, De justâ torturâ. Berne, 1710; Bâle, 1713.

4° Compendium historicum a mondo condito ad 1714.

5° Dissertatio de fœnore nautico; 1704.

6° Anecdota in Puffendorfium, cum compendio jurisprudentiæ naturalis. Bâle, 171..

(40) Page 127.

Le 4 octobre 1740, l'Académie remercie le gouvernement bernois de ce qu'il conserve la profession en droit; mais comme il supprime l'enseignement de l'histoire, elle représente que « cette partie de l'établissement ne tend » pas moins que l'autre au lustre de l'Académie, et qu'elle est d'une utilité » plus liée et plus sensible à l'Académie, si on la considère comme un sémi- » naire qui forme des ministres pour le service du pays de LL. EE. et pour » les pays étrangers. L'histoire ecclésiastique étant si fort nécessaire aux mi- » nistres par sa grande liaison et même son influence sur la théologie. Nous » parlons ici par expérience, car ayant demandé à VV. EE., en l'an 1733, » qu'il se fît deux leçons par semaine, en latin, sur l'histoire ecclésiastique, » des examens semestres, et que cette science devînt aussi une épreuve pour » l'imposition des mains, cela s'est exécuté, et nous pouvons dire que quoi- » que les commencements soient difficiles, nous en avons reconnu le fruit, » et nous en avions vu naître le goût, qui fait plus espérer pour la suite. Mais » nous laissons aux sages et prudentes réflexions de VV. EE. ce qu'elles » trouveront à propos de faire pour continuer, soutenir, ou former d'une ma- » nière plus distincte et plus stable un tel établissement. »

D'Apples, *recteur*.

(41) Page 130.

Notice sur la vie et les écrits de Ruchat, par L. Vulliemin. Voyez *Histoire de la réformation de la Suisse*, par M. Ruchat, édition publiée par M. Louis Vulliemin. Lausanne, 1835 et suiv. Il y a une Notice sur Ruchat dans le Conservateur suisse, 1828. Voyez enfin dans le Journal de la Société vaudoise d'utilité publique, n° d'octobre 1843, page 303, le catalogue des ma-

nuscrits de Ruchat, retrouvés dans une bibliothèque particulière. M. le recteur Rosset a prononcé l'oraison funèbre de Ruchat en installant son successeur, M. Secretan, le 21 mai 1751. Voyez *Discours académiques de Rosset*; 1 vol. in-12 Lausanne, 1753; page 245 et suiv.

(42) PAGE 130.

Une nouvelle édition de cet ouvrage a été publiée en 1838, Nyon, Paris et Lausanne, avec des additions nombreuses faites sur le manuscrit de l'auteur, des notes de M. Loys de Bochat et des remarques de M. Du Mont, l'un des bibliothécaires de la bibliothèque cantonale.

(43) PAGE 131.

Histoire de la Confédération suisse, par J. de Muller. Continuation de Ch. Monnard, T. XV, page 182.

(44) PAGE 134.

L'ordonnance dont nous parlons fut provoquée par une difficulté qui survint entre un étudiant et l'autorité de la ville. En 1695, un jeune ministre nommé Jean-Daniel Dufour, de Montreux, avait fait venir de Vevey du vin pour son usage et pour celui de deux siens neveux qui étaient au collége. La veuve Béchet avait reçu le vin dans sa cave. Grande colère chez les magistrats de Lausanne; ils prétendaient que l'entrée de ce vin, récolté loin de leur juridiction, était contraire à leurs polices et ordonnances. Le vin fut reconduit à Ouchy, et la veuve Béchet condamnée à une amende de 25 florins. L'Académie prit fait et cause pour son étudiant Dufour; le Bailli, protecteur de l'Académie et défenseur de ses priviléges, se fâcha tout rouge contre les magistrats de Lausanne, et dénonça le fait à Berne. LL. EE. demandèrent un mémoire à l'Académie et même l'envoi d'un délégué. Ce fut M. Sterky, professeur de philosophie et recteur, que l'on honora de cette mission. De son côté, la ville délégua trois nobles personnages. L'affaire traîna en longueur, et ce ne fut que le 16 janvier 1697 que la décision définitive intervint. Le vin de Vevey gagna le procès. LL. EE. décidèrent, « conformément à l'équité et à la pratique des autres lieux, pour le bien et l'avantage des académies, que la juridiction sur les ecclésiastiques, tant à l'égard des supérieurs que des étudiants, sans distinction, et en quelque lieu de la ville qu'ils demeurent, appartient et doit demeurer et être laissée à l'Académie, toutefois avec cet éclaircissement : que ceux qui voudront jouir de ces priviléges soient tenus et obligés de se faire immatriculer dans le livre académique; ils auront la permission et pouvoir de recevoir de leurs parents et de leur crû du vin avec discrétion et modération, et pour prévenir tous les abus qui pourraient se commettre et glisser dans une telle permission, les

dits immatriculés seront obligés d'accuser et d'indiquer la quantité de vin qu'ils y feront entrer. »

D'ailleurs, le vin fut rendu à Dufour; la ville fut condamnée à payer 25 florins au recteur Sterky, et Monseigneur le Bailli, car il ne fallait pas l'oublier, reçut pour toutes ses peines la somme assez ronde de 500 florins.

Dans une autre occasion bien plus grave, le gouvernement de Berne s'attribua aussi la juridiction exclusive sur les étudiants. En 1715, un étudiant nommé de l'Etraz, en maniant un fusil qu'il ne croyait pas chargé, tua une jeune fille. Le Conseil de Lausanne voulut juger le fait. Les étudiants demandèrent que l'affaire fût déférée au Bailli. En effet, le gouvernement de Berne prononça : il fit grâce à de l'Etraz, comme homicide par imprudence.

Il était aussi de règle que lorsqu'un étudiant était surpris à faire de nuit du bruit dans les rues, le guet devait le conduire au château pour être emprisonné.

(45) Page 137.

Le Canton de Vaud, sa vie et son histoire, par Juste Olivier, contient, page 1200 et suivantes, un tableau animé de la société de Lausanne au milieu du dix-huitième siècle. Nous prions nos lecteurs de relire ces pages pleines de mouvement. Quelques professeurs font une certaine figure dans cette vivante galerie, mais ils ne reflètent qu'une pâle lueur sur l'Académie, qui est tout-à-fait dans les plans lointains. M. Olivier a aussi tracé un piquant portrait des mœurs lausannoises dans le morceau *Voltaire à Lausanne*, qui fait partie de l'ouvrage intitulé : *Etudes d'histoire nationale*. Il faut lire aussi l'ouvrage plein d'intérêt que M. Ch. Eynard a publié sous ce titre : *Essai sur la vie de Tissot.* 1 vol. 8°; Lausanne, 1839. Voyez enfin dans la *Bibliothèque du chrétien*. ouvrage périodique mensuel qui paraissait à Lausanne en 1809, rédigé par M. Henri Piguet, étudiant à l'Académie, n° VII, tome 2, page 13, un excellent article intitulé : *De l'influence du philosophisme sur les habitants du pays de Vaud.* Nous emprunterons à cet article les traits suivants : *Figurez-vous, mon cher ami*, écrivait Voltaire à d'Alembert, en 1776, *figurez-vous qu'il n'y a pas actuellement un chrétien de Genève à Berne.* — « La philosophie, dit ailleurs Voltaire (il était aux *Délices*, 6 novembre 1759) a remporté une grande victoire sur ses ennemis à Lausanne. Quelques ministres s'étaient avisés, dans ce pays-là, de compiler je ne sais quel mauvais livre contre moi, pour l'honneur, disaient-ils, de la religion chrétienne. J'ai trouvé sans peine le moyen de faire saisir les exemplaires, et de les supprimer par autorité du magistrat; c'est peut-être la première fois qu'on ait forcé des théologiens à se taire, et à respecter un philosophe. Jugez si je ne dois pas aimer passionnément ce pays-ci. Êtres pensants, je vous avertis qu'il est agréable de vivre dans une république aux chefs de

laquelle on peut dire : Venez demain dîner chez moi. » Le célèbre astronome de Lalande chercha aussi à propager son athéisme dans nos contrées ; mais on lui opposa quelquefois des arguments inattendus. Pendant son séjour à Lausanne, il fit visite à M. de Treytorrens, professeur de philosophie ; ce dernier, atteint d'une maladie douloureuse qui l'obligeait à ne vivre uniquement que de bouillons de tripes sans sel, était plongé habituellement dans une noire mélancolie. L'athée lui fait part de son système. M. de Treytorrens l'écoute avec patience; puis, le conduisant devant ses pistolets, il lui parle des maux qui l'accablent, du régime austère qu'il suit depuis plusieurs années, et de cette maladie affreuse qui lui rend l'existence insupportable. Il n'y a plus de bonheur pour moi, lui dit-il ; je n'ai pas un seul moment de plaisir sur cette terre ; je ne puis pas même espérer quelque adoucissement à mes maux; toute ma force, mon unique consolation, est dans l'espoir d'une meilleure vie, et si vous parveniez jamais à ébranler ma certitude, vous voyez ces deux pistolets ! le premier serait pour vous, homme cruel ; le second pour moi, à qui il ne resterait aucun motif pour supporter plus longtemps mon infortune.... M. de Lalande se retira sans répliquer.

Nos mœurs vaudoises ont trouvé aussi dernièrement un peintre habile. M. Verdeil, dans son *Histoire du Canton de Vaud*, en a tracé un tableau plein de vérité et riche de détails nouveaux.

(46) PAGE 138.

Essai sur la vie de Tissot, par Ch. Eynard ; page 112.

C'est dans cet ouvrage que nous trouvons l'explication de l'*intrusion* dont parle Tissot et que nous racontons succinctement. M. Eynard publie *in extenso* la correspondance à laquelle donna lieu cette malheureuse affaire. Nous ne connaissons pas exactement les griefs de l'Académie contre Porta ; il paraît qu'il avait eu un duel ; mais dans quelles circonstances, nous l'ignorons

(47) PAGE 139.

Tissot, Auguste, fut nommé professeur de médecine en 1766, et installé le 9 avril de cette année. Il prononça un discours qui a été publié sous le titre suivant : *S. A. D. Tissot, médic. doct. et prof., Sermo inauguralis de valetudine litteratorum, habitus publicè die* 9 *aprilis* 1766, *cum novam medicinæ catedram auspicaretur. Lausannæ, ex typographia Antonii Chapuis*, 1766, avec une dédicace au gouvernement de Berne et un avis de l'auteur au lecteur. Ces deux pièces ont VII pages en latin. Le discours a 93 pages, petit 8°; il se trouve dans les œuvres de Tissot, traduit en français sous le titre de *la santé des gens de lettres*.

(48) PAGE 140.

Voltaire avait établi un théâtre à Monrepos, campagne près de Lausanne;

il habita une autre villa, *Monrion*, située entre Lausanne et le lac, au milieu des prairies et des vignes du hameau de Cour. Sa résidence de ville était dans le faubourg, aujourd'hui rue du Chêne; il habitait une maison qui appartenait à la famille de Loys et qui est devenue la propriété de M. Grussel. Tous ces détails sont connus; mais nous ajouterons un fait qui l'est peu.

Voltaire a reçu l'hospitalité à Prangins, chez le seigneur du lieu. Il aimait beaucoup la situation et la vue de Nyon; la société de cette ville et des nombreux châteaux dont elle est entourée, lui paraissait fort agréable; il y trouvait de l'instruction, de l'esprit, et l'opulence, qui n'y gâte rien. Une habitation dans cette heureuse contrée était un de ses vœux. *Hoc erat in votis....* Mais il n'ajoutait pas : *modus agri non ita magnus.* Il voulut acheter la grande maison située à côté et au midi du château de la ville de Nyon; il ne put l'obtenir. Les registres municipaux constatent « le refus fait à un sieur Arouet de Voltaire, homme de lettres, de s'établir dans la commune et d'y acheter un immeuble. Le motif de cette décision est la nature des opinions philosophiques du dit sieur Arouet de Voltaire. » Voyez *Chronique Suisse, politique, littéraire et industrielle;* 16e livraison, 19 mai 1847.

(49) PAGE 140.

M. Polier, le père de Madame de Montolieu, avait connu Voltaire en Allemagne, et c'est lui qui, le premier, l'engagea à se retirer à Lausanne. Plus tard, M. Polier devint pasteur dans cette ville. Les deux amis renouèrent leur liaison, et le ministre, à l'instigation du philosophe, fit pour l'Encyclopédie les articles *Mages, Magiciens, Magie, Messie.* « Les lévites abandonnent l'arche! » s'écriait Voltaire avec transport. « M. Polier entend très-bien sa matière, » disait-il pour le gros de son public épistolaire; *tuus in æternum,* écrivait-il lui-même à ce nouveau collaborateur. Mais à d'Alembert, il en parlait d'un tout autre style. C'est d'abord « un prêtre hérétique de mes amis, savant et philosophe. » Puis bientôt cela se gâte. « Il me semble que son ar-
» ticle (Mages) est entièrement tiré des prolégomènes de don Calmet, et
» que mon prêtre n'y ajoute qu'un ton goguenard. Un laïque de Paris qui
» écrirait ainsi risquerait le fagot; mais si, par apostille, on certifie que les
» articles sont du premier prêtre de Lausanne, qui prêche trois fois par se-
» maine, je crois que les articles pourraient passer, pour la rareté. Je vous
» les envoie écrits de sa main; je ne change rien; je ne mets pas la main à
» l'encensoir... Voici encore de la besogne de mon prêtre... Si mon prêtre
» vous ennuie, brûlez ces guenilles, mon illustre ami... Je recommande à
» mon prêtre moins d'hébraïsme et plus de philosophie; mais il est plus
» aisé de copier le Targum que de penser. Je lui ai donné *Messie* à faire,
» nous verrons comment il s'en tirera. »

C'est sans doute aussi de M. Polier ou de quelque autre ministre de Lausanne qu'il s'agit, quand Voltaire dit ailleurs : « Voici encore le mot *Litur-* » *gie* qu'un savant prêtre m'a apporté... J'ai eu toutes les peines du monde » à rendre cet article chrétien. »

Juste Olivier, *Etudes d'histoire nationale*. 1 vol. in-8°. Lausanne, 1842. *Voltaire à Lausanne*, page 26 et 27.

(50) Page 141.

Un tableau de Lausanne à cette époque, 1779, a été tracé par notre célèbre concitoyen, Frédéric-César de la Harpe (*Etrennes nationales*, faisant suite au Conservateur Suisse, 1845, page 56 et 57).

Jeune avocat, plein d'ardeur, encore animé par les souvenirs de l'université et dans l'enthousiasme de son début au barreau, de la Harpe dépeint Lausanne, les avocats, l'Académie, avec des couleurs sombres et des traits sévères. Mais l'exagération, disons mieux, l'erreur de plusieurs de ses jugements est évidente. Il écrit sous l'empire de ces premières impressions de jeunesse que l'expérience n'a pas encore rectifiées. Le morceau est curieux. C'est une lettre adressée à son ami, le docteur Favre, à Rolle.... Après avoir parlé avec éloge d'un jeune avocat nommé Curtat, il dit : «Quant aux autres avocats de ce pays, ils n'ont d'autre émulation que celle d'avoir beaucoup de procès, de tirer beaucoup d'argent; mais pour la perfection de leur art, c'est une proposition qu'ils ne peuvent concevoir et qu'ils trouvent même ridicule. Vous sentez parfaitement, Monsieur, que des êtres aussi terrestres ne sont pas une compagnie pour quelqu'un dont les principes sont aussi parfaitement opposés aux leurs. Non-seulement le corps des avocats d'ici n'est point un corps éclairé; non-seulement plusieurs de ses membres ne savent rien au-delà de leur Coutumier; mais ce qui me paraît inconcevable, c'est qu'ils font gloire de leur ignorance sur les objets les plus précieux et les plus dignes de l'attention de tout être qui pense. Cette observation, au reste, regarde la majeure partie de mes concitoyens; l'inertie de penser et d'agir affecte l'esprit des individus, celui des grands corps et même celui qui dans tous les pays est regardé comme le dépositaire de la science. La triste pédanterie règne dans l'Académie comme dans son empire; on ne sait y parler que sermons, prières, examens, disputes, grosse théologie et intolérance. Pas le plus petit mot de sciences utiles! Pas une syllabe de ce qu'on appelle philosophie et raisonnement. Quelle différence des institutions de cette ville avec celles de Genève! Quelle différence même des goûts de Lausanne d'avec ceux de quelques-unes de nos petites villes! Rolle, Nyon, Morges même renferment des amateurs de la science; on sait s'y entretenir de bons livres, d'institutions sages. L'émulation s'y entretient par le souvenir

des hommes utiles et de ce qu'ils ont fait; mais on ne parle ici de rien de pareil; au moins je n'ai pas trouvé jusques à présent que l'on parlât beaucoup de ce qui mérite d'occuper l'esprit d'un homme qui pense. Je ne dirai pas qu'on manque ici de talents, mais dans le grand monde on les tourne entièrement du côté de la présentation; on veut avoir de l'esprit pour briller, pour être aimable et pour plaire; on s'y soucie peu d'être utile, et l'on y confond le savoir avec le pédantisme, comme s'ils étaient une même chose; la classe inférieure n'a pas l'esprit de se défendre de la tentation puissante d'imiter le beau monde; cependant les gens de mérite de cette classe n'auraient qu'à écouter la voix de leur génie; mais il est si facile d'être frivole et l'on craint tant de prétendus ridicules, que l'on préfère de croupir dans le silence et dans la paresse plutôt que d'en sortir avec quelque peine, pour s'instruire et s'occuper d'objets sérieux et grands. Vous pouvez juger aisément, Monsieur, combien j'ai perdu en quittant Rolle, etc. »

(51) PAGE 142.

Mélanges de littérature, par Henri Piguet. Lausanne 1816, 1 vol. in-8, page 225.

(52) PAGE 152.

Voyage historique et littéraire de la Suisse occidentale, (par Sinner, mais anonyme); Neuchâtel 1781, tome II, page 161. — *Mémoires de Gibbon*, tome II, page 362.

(53) PAGE 152.

Nous invitons nos lecteurs, s'ils désirent plus de détails sur la bibliothèque de l'Académie, à consulter une notice sur cet établissement placée en tête du troisième supplément du catalogue. Cet ouvrage intéressant est dû à M. le professeur Monnard, et ce n'est pas le seul service qu'il ait rendu à notre bibliothèque.

(54) PAGE 153.

Il nous serait facile de montrer par les faits combien l'invasion de la philosophie française exerça de ravages parmi nos étudiants : un seul exemple suffira. Personne, nous en sommes assuré, ne récusera le témoin que nous voulons appeler. En 1787, le jeune Gonthier, qui est devenu depuis le vénérable pasteur de Nismes, et dont la vie et les écrits ont offert la réalisation d'une piété si douce, si attrayante, si efficace, vint à Lausanne pour faire ses études à l'Académie; il avait quatorze ans. Laissons-le retracer lui-même les impressions qu'il reçut à cette époque de sa vie. « J'eus à Lausanne à » respirer un air bien différent de celui de la maison de mon père. C'était » à l'heure où la philosophie du siècle avait tout envahi. Avec ses principes

» d'amélioration sociale, elle avait propagé ceux d'une déplorable immora-
» lité. J'arrivais à peine, qu'à moi, jeune homme presque enfant encore, un
» étudiant en théologie qui disait m'avoir pris en amitié et vouloir m'arra-
» cher au premier ennui, me mit en main l'un des romans les plus licen-
» cieux qu'ait enfantés la corruption de cet âge. Mon cœur se serra à cette
» lecture; mes larmes coulèrent; je songeai à la pureté de la maison pater-
» nelle. » *Notice sur Fr.-Aug.-Alph. Gonthier, ministre de l'Evangile*, écrite par ses neveux, Ls. et Ch. Vulliemin. Genève, Paris, 1834. 1 vol. in-12, page 18.

(55) PAGE 163.

Les ouvrages d'Aubry sont très-nombreux : Posteriorum notionum explicatio. Lausanne, 1576, in-8. — De interpretatione, 1577, in-8. — Scholies sur les Caractères de Théophraste (en latin). Bâle, 1582, in-8. — Organum doctrinarum, seu logica. Morgiis, 1584, in-8. — De concordia medicorum, 1585, in-8, où l'auteur cherche à concilier les deux principaux systèmes qui divisaient les médecins de son temps. — Oratio apodictica de animæ immortalitate, 1586, in-8. — De resurrectione mortuorum. — De caritate. — De communicatione naturali tractatus; traduit en latin du grec de Lascaris. — On lui doit encore des commentaires sur Hippocrate et sur Aristote, qui doivent se trouver dans la bibliothèque nationale de Paris.

Voyez sur Aubry, l'ouvrage intitulé : *La France protestante*, ou Vies des protestants français qui se sont fait un nom dans l'histoire depuis les premiers temps de la réformation jusqu'à la reconnaissance du principe de la liberté des cultes par l'assemblée nationale; par Haag. Paris, in-8. L'ouvrage est publié par livraisons; la première a paru en 1846.

Le tremblement de terre qui, en 1584, détruisit Yvorne et Corbeyrier, et qui coûta la vie à 122 personnes ensevelies sous les débris d'une montagne écroulée, trouva un historien dans Claude Aubry; il en fit une description en beau latin, dont Jean Rotin, ministre grison, qui desservait l'église italienne de Genève, donna une traduction française, imprimée à Lausanne, en 1586.

(56) PAGE 163.

Samuel Habereuter, professeur de philosophie, de 1624 à 1628, mort pasteur à Thoune, fit par testament des legs assez considérables aux académies de Berne et de Lausanne pour l'encouragement des études.

(57) PAGE 168.

Mémoires de Gibbon, suivis de quelques ouvrages posthumes et de quelques lettres du même auteur. 2 vol, in-12. Paris, an V. Tome 1, page 84 et suiv.

(58) PAGE 169.

Franç.-Frédéric de Treytorrens, d'Yverdun, publia en 1725 des éléments de mathématiques, géométrie, trigonométrie. Cet ouvrage le fit connaître et lui valut la chaire de philosophie, qu'il occupa avec honneur dès 1726 à 1738. Louis de Treytorrens, qui dans la suite occupa la même chaire que son père dès 1761 à 1794, n'était probablement pas content de ces *Eléments*, car il en arrêta la vente et retira à lui tous les exemplaires qu'il put recouvrer. — BRIDEL, doyen, *Notice sur la naissance et les progrès des sciences naturelles dans le canton de Vaud.*

C'est chez le premier des deux professeurs de Treytorrens que Jean-Jaques Rousseau donna son fameux concert, probablement en 1732. Rousseau le nomme professeur *de droit*. C'est une erreur. Voyez Confessions, L. VI.

(59) PAGE 179.

Oecolampade, le réformateur de Bâle, par J.-J. Herzog, docteur en théologie et professeur à l'université de Halle; trad. de l'allemand; par A. de Mestral, membre de l'église libre du canton de Vaud. 1 vol. in-8. Neuchâtel, 1848; page 293.

(60) PAGE 198.

Le séminaire protestant français a été fondé à Lausanne par Antoine Court, pasteur français justement nommé le *restaurateur du protestantisme français*. Sentant la nécessité d'un établissement central pour l'instruction des jeunes Français qui se dévouaient au service des églises protestantes et souvent ainsi au martyre, il se décida pour Lausanne. Ses longues et pressantes sollicitations, ses infatigables démarches, les libéralités de la Suisse, de la Grande-Bretagne et des autres puissances protestantes lui procurèrent les moyens de fonder le séminaire de Lausanne. Court vint lui-même s'établir dans cette ville, en 1730, avec le titre de député général des églises, et dirigea l'école pendant les trente dernières années de sa vie. Au nombre des professeurs du séminaire, on compte MM. Salchli, Besson, Alphonse Turretini, Ami Lullin, Georges Polier de Bottens, Ruchat, Samuel Secretan, Frédéric Bugnion, David Levade, E.-A. Chavannes, Verrey-Francillon, Chavannes-Bugnion. C'est du séminaire de Lausanne que sont sortis tous les pasteurs protestants de France, jusqu'au règne de Napoléon. Nous ne pouvons les nommer ici; mais une mention, et la plus honorable, est due à Paul Rabaut, ce pasteur-modèle, que les catholiques eux-mêmes vénéraient et aimaient. Nous citerons encore, dans un autre ordre d'idées, Marc-David Alba, pasteur du désert, né dans le Languedoc, en 1762. On sait que pour échapper aux persécutions, les pasteurs du désert se cachaient sous des noms supposés; celui d'Alba était *la source;* c'est sous ce nom qu'il est connu comme

membre de la Convention. Il vota la mort du roi. Il fut condamné par le tribunal révolutionnaire avec les chefs de la Gironde; lorsqu'il entendit son arrêt de mort, il prononça ces paroles prophétiques d'un ancien : Je meurs le jour où le peuple a perdu la raison; vous mourrez le jour où il l'aura retrouvée. Voyez sur les divers points touchés dans cette note : Histoire des protestants de France, par Guillaume de Félice. — Histoire des églises du désert, par Ch. Coquerel. — Revue Suisse, T. XIII, page 361, un article intitulé : Lausanne, centre protestant, au XVIII[e] siècle, par F. de Charrière. — Le Semeur, T. XV, page 255, article intitulé : Une église libre du temps passé.

(61) PAGE 199.

Olivier, *Canton de Vaud;* T. II, pages 1242 et suiv. — *Histoire de la Confédération Suisse,* T. XV, p. 36 et suiv., partie composée par M. Monnard.

(62) PAGE 206.

Stapfer (Philippe-Albert), de Brugg en Argovie, fut ministre des arts et sciences jusqu'à la fin de l'année 1800; à cette époque, le 12 décembre 1800, il fut envoyé à Paris pour remplacer Jenner en qualité de ministre plénipotentiaire. L'ex-secrétaire Wild fut chargé du ministère des arts et des sciences. Cette administration passa bientôt à May de Schadau, secrétaire de l'intérieur, Peu après il demanda d'en être déchargé, et on nomma ministre le chanoine Mohr, de Lucerne, homme sage et instruit, mais qui n'était pas à la hauteur de Stapfer. Ces mutations se succédèrent rapidement à la fin de l'année 1800.

Voyez *Tillier,* Histoire de la république helvétique, trad. par A. Cramer. 2 vol. in-8. Genève et Paris, 1846. T. I, page 303 et II, page 46.

(63) PAGE 207.

Notice sur M. P.-A. Stapfer, par M. A. Vinet; in-8. LXXI. Cette notice se trouve en tête de la collection des œuvres de M. Stapfer, publiée à Paris, 2 vol. in-8, 1844.

(64) PAGE 211.

Quelques années après, en 1802, le Conseil Exécutif, considérant que la méthode de Pestalozzi réunissait toutes les qualités requises pour l'enseignement élémentaire et qu'elle méritait d'être introduite dans les écoles publiques, comme base d'éducation du peuple, institua douze places dans l'établissement de Berthoud pour former des maîtres d'école; l'Etat devait payer trente francs par place pour un cours d'instruction de quatre mois. Le secrétaire d'Etat de l'intérieur nommait à ces places, en maintenant une proportion équitable entre les cantons. Le gouvernement helvétique donna d'ailleurs à plusieurs reprises à Pestalozzi des témoignages réels de l'intérêt qu'il portait à ses travaux.

(65) PAGE 219.

Un rapport du Conseil d'éducation de Berne contient les renseignements suivants : « Il faut avoir vu de près les écoles de campagne pour se faire une » idée de leur état déplorable : l'arrogance, la sécheresse du cœur, l'opiniâ- » treté forment le caractère de la génération d'enfants actuelle. C'est le fruit » du sens matériel qu'on donne aux notions de liberté et d'égalité. » *Tillier*, ouvrage cité, T. I, p. 109.

(66) PAGE 222.

Le 20 septembre et le 14 octobre 1800, sous le ministère de Stapfer, le Conseil exécutif nomma le secrétaire du Grand Conseil, Balthasar, aux fonctions d'inspecteur général des bibliothèques nationales, chargé de la surveillance et de la mise en ordre des collections de livres et objets appartenant à l'Etat et servant à l'instruction publique. Il devait faire un catalogue général des ouvrages les plus utiles, avec l'indication des bibliothèques où ils se trouvent.

(67) PAGE 223.

Par arrêté du 28 août 1801, le Conseil exécutif modifia cet arrêté du 4 décembre 1800, fixa à L. 100, outre le logement, le minimum des indemnités des maîtres d'école, et attribua au Conseil d'éducation la décision des difficultés qui pourraient s'élever à ce sujet.

(68) PAGE 224.

Nous mentionnerons ici en note quelques mesures de détail, qui, sans avoir une grande importance historique, témoignent de l'intérêt que le gouvernement prenait à l'instruction publique. Décret des Conseils législatifs du 9 novembre 1798, qui exempte les églises, les écoles et les établissements de charité de l'imposition provisoire du 2 pour mille. Arrêté du 19 janvier 1799, statuant que l'arrêté du 27 novembre 1798, sur le payement des ministres du culte, et les proportions qui y sont établies, doivent être appliqués aux professeurs, instituteurs et régents d'école, en tant qu'ils étaient payés par les anciens gouvernements. Décret du 19 janvier 1799, par lequel il est pourvu au payement des professeurs, instituteurs et régents d'école. Décret du 11 octobre 1799, qui accorde du bois des forêts nationales pour le chauffage des écoles à toutes les communes qui sont décidément pauvres et qui se trouveraient totalement dépourvues de bois. Décret du Sénat du 26 décembre 1801, mettant le payement du clergé et des instituteurs à la charge de leurs cantons respectifs, à la suite de l'abolition des dîmes et des censes.

(69) PAGE 225.

Thiers, Rapport fait à la chambre des députés de France, 15 juillet 1844,

par la commission chargée de l'examen du projet de loi sur l'instruction secondaire.

(70) PAGE 228.

Les instituteurs des écoles n'étaient pas mieux placés que les ecclésiastiques : ils souffraient de la pénurie des ressources communales, et la situation des finances de l'Etat ne permettait aucune dépense en leur faveur, au compte de la nation. *Tillier*, ouvrage cité, T. I, p. 215.

Le manque de ressources pécuniaires empêchait Stapfer d'agir, pour l'instruction publique, conformément à sa capacité et au vœu de son cœur. Il fallait se contenter d'empêcher que le peu qui existait ne pérît. Le même ouvrage, T. I, p. 285.

La Suisse, foulée depuis deux ans par les armées de toute l'Europe (1800), se trouvait entièrement dénuée de ressources. On y était réduit à transporter des troupes d'enfants, des cantons pauvres dans les cantons riches, faute de pouvoir les nourrir. Les familles ruinées les confiaient ainsi à la bienfaisance des familles qui possédaient encore quelques moyens de subsistance. *Thiers*, Histoire du consulat et de l'empire, L. III.

(71) PAGE 228.

Les Conseils d'éducation remplissaient dans tous les cantons leur office, *sans indemnité* et avec un zèle inébranlable, malgré les contrariétés et les calomnies. *Tillier*, id. T. II, p. 155.

(72) PAGE 229.

Stapfer était un chaud partisan du grand penseur de Kœnigsberg, comme la plupart des Suisses allemands éclairés de cette époque, tandis que la Suisse française appartenait à l'école de Rousseau ou à celle des encyclopédistes. *Tillier*, id. T. I, p. 215. — On sait que les opinions religieuses de M. Stapfer, au sujet du christianisme, se sont considérablement modifiées depuis cette époque.

(73) PAGE 239.

Ce programme fut rédigé par M. le pasteur Bugnion, membre du Conseil d'éducation. Il ne m'a pas été possible d'en trouver un exemplaire.

(74) PAGE 239.

Instructions de morale qui pourront servir à tous les hommes, particulièrement rédigées à l'usage de la jeunesse helvétique, par un citoyen du canton Léman. S. C. Lausanne, 1799; chez Fischer et Luc Vincent, impr.-libr.; in-8°, de 184 pages.

Le système de l'auteur est une morale du bonheur. Il n'est pas question

de christianisme. Les idées de Dieu, de conscience, de vie à venir, occupent même très peu de place dans le système; elles n'y sont guère considérées que dans leur rapport avec le bonheur, car, dit l'auteur, c'est toujours notre bonheur que nous devons consulter. L'auteur met en jeu plusieurs éléments différents de la nature humaine, mais sans les subordonner les uns aux autres dans un point de vue scientifique, ni dans leur réalité positive. Telle était la morale que l'on aurait voulu populariser dans notre pays. C'eût été une vaine entreprise. L'ouvrage, qui offre d'ailleurs une lecture agréable, le genre admis, n'aurait pas mieux convenu à nos écoles pour la forme que pour la doctrine: il aurait été peu compris par les enfants et mal reçu par les parents. Aujourd'hui nous y voyons un monument intéressant. C'est de la morale du dix-huitième siècle, et encore de la bonne; elle avait beaucoup de partisans parmi les hommes qui dirigeaient nos affaires.

(75) PAGE 239.

Abrégé de l'histoire des Helvétiens connus sous le nom de Suisses, par Georges Favey, ministre du saint-Evangile. 1 vol. in-12.

(76) PAGE 239.

L'abandon du catéchisme de Heidelberg se montrait depuis longtemps dans les écoles. Déjà en 1710, peu d'années après la publication de celui d'Osterwald, LL. EE. se crurent obligées de donner des ordres sérieux pour conserver le premier dans sa place d'honneur. Lorsqu'on l'employait encore, on se bornait à la troisième partie, qui traite de la *reconnaissance*, et l'on négligeait les deux premières, consacrées à la *misère de l'homme* et à sa *délivrance*. LL. EE. le présentèrent comme *livre symbolique* admis depuis le synode de Dordrecht, et ordonnèrent qu'il fût « enseigné dans toutes ses parties, » entièrement, depuis le commencement jusqu'à la fin, aux jeunes gens qui » étudient, et ce sans aucune interruption, innovation, ni fraction; il devra, » dans toutes les classes, être traité, enseigné et expliqué, selon la forme » qui a été ci-devant usitée et pratiquée. » Voilà ce qu'on appelle un *ordre!* On sait ce qu'il en advint.

(77) PAGE 243.

Des citoyens, sans mission officielle, émirent leurs idées sur l'amélioration des écoles. M. Hostache, pasteur, proposa un règlement. M. le pasteur Bridel (voyez *Conservateur Suisse*, T. IV, page 359) exposa, dans un mémoire étendu, ses idées sur *l'instruction publique des enfants des villages.* Ce mémoire, publié en 1799, mais écrit en grande partie avant cette époque, est très remarquable. Appréciant avec impartialité l'état de notre instruction primaire, par une comparaison honorable pour elle avec les insti-

tutions de même espèce qui existaient en Suisse et dans d'autres pays de l'Europe, l'auteur propose sur toutes les parties qui se rattachent à ce vaste sujet, des idées dignes d'être prises en considération. Justice a été rendue à un grand nombre des vœux de ce respectable pasteur, et lui-même les a vus réalisés. D'autres auront leur saison.

(78) PAGE 255.

Discours prononcé le 30 *juin* 1810, *par M. Pidou, membre du Petit-Conseil,* en installant M. Levade dans la chaire que M. Pichard laissait vacante.

M. Pichard était né en 1755; il avait été consacré au saint ministère en 1777. La mort l'enleva en 1809, après une vie très honorable et semée de douloureuses épreuves.

(79) PAGE 258.

Discours prononcé par un étudiant de l'académie de Lausanne (M. Alexandre Vinet) *sur la tombe de M. le professeur Durand,* le 19 avril 1816, avec cette épigraphe : *Multis ille bonis flebilis occidit;* in-8 de 7 p. Lausanne, 1816.

(80) PAGE 258.

Discours prononcé le 10 *janvier* 1817, *en installant le professeur de littérature française dans l'académie de Lausanne, par Aug. Pidou, conseiller d'Etat, président du Conseil académique* Lausanne, 1817; in-8, 68 p.

(81) PAGE 260.

Voici la liste des ouvrages de M. Durand :

I. *L'Aglaë philosophe,* ouvrage non achevé; c'est le commencement d'un cours de morale. Nous n'en connaissons pas le titre complet.

II. *L'Esprit de Saurin;* 2 vol. in-12. Lausanne, 1767.

III. *Abrégé des arts et des sciences,* nouvelle édition, corrigée et considérablement augmentée; 1 vol. in-12. Lausanne, chez Antoine Chapuis; 1773.

IV. *Sermons.* 1. Un volume pour les fêtes.
2. Six volumes à différentes époques.
3. Refondus et corrigés dans *l'Année évangélique.* L'Année évangélique, ou sermons pour tous les dimanches et fêtes de l'année chrétienne, par F.-J. Durand. A Lausanne et à Berne, chez les sociétés typographiques, 1781; 7 vol. in-8. Deux volumes ont été ajoutés.

V. *Statistique élémentaire,* ou essai sur l'état géographique, physique et politique de la Suisse; 4 vol. in-8; Lausanne 1795. M. Bri-

ajoute : « Cette compilation est assez bonne, quoique fautive à divers égards. »

VI. Il a travaillé à une édition du *Guide du voyageur en Suisse*, qui n'a pas été publiée.

VII. *Discours patriotiques*. Lausanne, 1798.

VIII. C'est M. Durand qui a revu et corrigé l'ouvrage qui a pour titre : *Abrégé chronologique de l'Histoire universelle*, par MM. de la Croze et Formey; 1 vol. in-12; Lausanne, 1800. Il a ajouté à ce livre le supplément depuis la page 288 à 298.

IX. *Le bon fils ou la piété filiale*, ouvrage moral en 3 vol. in-12; Lausanne, 1803.

X. M. Durand a retouché la partie chronologique, géographique et morale de l'ouvrage intitulé: *Les études convenables aux demoiselles*. 2 vol. in-12; Lausanne, chez Hignou; 1804.

XI. Il a encore écrit pour ses cours publics d'histoire une *Histoire Helvétique*, complète, depuis son berceau jusqu'à la révolution; manuscrit, en 40 petits cahiers in-12.

XII. M. Durand a travaillé longtemps au *Journal Helvétique* de Neuchâtel; tous les morceaux qui ont pour titre : *Fragments historiques* et *l'Abeille littéraire*, sont de lui.

Enfin M. Durand faisait aussi des vers, preuve en soit une pièce de poésie pour remercier les Bernois de leurs bienfaits et de leur protection. On la trouve dans le *Journal Helvétique*, année 1756, juin.

(82) PAGE 262.

M. Boisot, ancien conseiller d'Etat. *Discours prononcé dans la société des amis de la liberté*, le 4 mars 1798, an Ier de la liberté vaudoise. Ce discours a pour sujet les *devoirs des électeurs*, appelés à élire douze députés au corps législatif, les membres du tribunal du canton et la chambre administrative. En traçant les devoirs des électeurs, il présente avec une grande sagesse ceux de ces divers fonctionnaires.

M. Boisot mérite d'être placé honorablement parmi les étudiants, en petit nombre, que les préoccupations de l'époque ne détournèrent pas des travaux scientifiques. Dans l'année 1795 et les deux suivantes, pendant qu'il se livrait à l'étude de la théologie, car il se destinait alors à l'état ecclésiastique, il fut chargé de l'enseignement des mathématiques à l'académie, et il professa, le premier dans cet établissement, le calcul différentiel. Ses leçons obtinrent l'entière approbation de l'académie; on décida de lui en délivrer un *témoignage authentique*. Mais la révolution survint; la décision de l'académie resta sans exécution; le témoignage ne fut point délivré à M. Boisot, et

même on ne lui paya pas la rétribution qui lui était due pour son enseignement.

(83) Page 263.

La voix de la religion au XIXe siècle, ou *Examen des écrits religieux qui paraissent de nos jours*. 3 vol. in-12 : 1802-1803. Lausanne, Fischer et Vincent. Monsieur Gonthier a publié d'autres écrits dans cette première période de sa carrière littéraire. Nous indiquerons d'après la *Notice biographique* que nous avons citée : *Mélanges de littérature et de morale*, esquisses gracieuses dictées par le sentiment ; *Porte-feuille des enfants*. Les autres ouvrages de M. Gonthier appartiennent à des temps postérieurs, dont nous n'avons pas à nous occuper.

FIN DES NOTES.

CORRECTIONS.

Les observations qui suivent sont destinées à prendre place dans une seconde édition qui ne paraîtra jamais. Quelques-unes renferment des renseignements intéressants. J'ai consulté trop tard les personnes bienveillantes auxquelles j'en suis redevable, et c'est ma faute si je n'ai pu tirer parti de leurs communications dans la composition de mon ouvrage. D'autres personnes possèdent sans doute, dans leurs archives ou dans leur mémoire, des documents, des faits, des noms, des dates, des souvenirs en un mot, du temps dont j'ai essayé d'esquisser le tableau dans un de ses petits coins. Qu'elles me permettent de les prier de me faire connaître ces monuments des siècles passés; je ne me les approprierai pas, mais je m'efforcerai de les utiliser.

A côté des indications qui ont quelque valeur historique, on trouvera dans cette dernière note plusieurs corrections à faire à mon ouvrage. Je dois déclarer que le plus grand nombre de ces erreurs ne doit être attribué ni à l'éditeur, ni à l'imprimeur, qui ne méritent l'un et l'autre que des éloges; mais à l'auteur. Meâ culpâ! meâ culpâ!

Pages.	Lignes.	
30	13	Claude Boccard est appelé Boucart, page 291. Ces deux noms désignent le même personnage; il y a des autorités en faveur de l'un et de l'autre; nous inclinons pour Boucart.
140	28	Poliez-de-Bottens, *lisez :* Polier-de-Bottens.
166	23	présente, *lisez :* présentent.
183	8	Amirault, *lisez :* Amyrauld.
268	7	Davel, *lisez :* Davall.
273	15	(*Correction importante.*) « M. le professeur Develey a joint à l'ouvrage intitulé : *Matériaux recueillis par M. le doyen Bridel* une table alphabétique qui en facilite l'usage. » C'est à Monsieur le bibliothécaire Du Mont que l'on est redevable de ce travail utile.
274	10	inscrit sous le N° 7, *lisez :* inscrit plus haut sous le N° 7.
289	14	du marquis de R*** (Roure), *lisez :* du marquis D. R*** (Du Roure); Paris, 1836. T. I, p. 429.
290	11	Jean Rubile, *lisez :* Jean Rubite.

Pages.	Lignes.	
—	16	et ores ministre de Grant Court, *lisez :* et Ores, ministre de.....
296	1	Hottomann, François.... Dans ses ouvrages latins, lui-même s'appelle Franciscus Hottomannus, et dans ses ouvrages français François Hotmann. Du reste, c'est sous cette dernière orthographe que le désignent Teissier (*Eloges des hommes savants*), Bayle (*Dictionnaire*). Moreri et la *Biographie universelle*. — La famille Hotmann, établie à Paris dans le XVIe siècle, était originaire de Silésie.
332	6	ce volume in-4°, *lisez :* ce volume in-8°.
356	14	*Recueil de l'Abrégé de l'histoire suisse*.... — Ce cahier in-4° est formé de fragments extraits de l'*Abrégé*... imprimé à Genève, 1666, in-8°; il est écrit de la main de M. Clavel de Ropraz, vers l'an 1770.
365	13	*Muller*, *ajoutez :* George.
370	3	« A Sterky succéda Pierre de Crousaz. » — Senebier, Histoire littéraire de Genève, T. II, page 188, place Esaïe Colladon au nombre des professeurs de philosophie de l'académie de Lausanne, d'où il fut appelé à Genève en 1694. Si Colladon enseigna effectivement la philosophie à Lausanne, ce fut comme suppléant de Sterky, pendant une absence ou une maladie de ce dernier, mais non comme professeur officiel. M. le doyen Bridel adopte cette manière de voir. Les registres académiques ne font pas mention de Colladon.
375	24	apud Chrispinum, *lisez :* Crispinum.
385	8	Allamand, *ajoutez :* François-Louis.
416	31	*Assemblée de classe en* 1873, *lisez :* 1673.
422	21	Museum helveticum... Tiguri 1797, *lisez :* Tiguri 1747.
425	21	M. Jean du Posc, *lisez :* du Bosc.
428	6	Le livre scandaleux interdit le 22 avril 1765 et intitulé *Philosophie de l'histoire*... est sans doute : la *Philosophie de l'histoire par feu l'abbé* Bazin (l'un des pseudonymes de Voltaire). Ce livre avait été publié cette même année 1765 à Genève, in-8°, et à Utrecht, in-12.
433	2	J. Rod. de Waldkirch (nommé page 438 Jean Rodolphe Waldkirch), suivant Leu (*Schw. Lexicon*, XIX, p. 68) et Herzog (*Athenæ rauricæ*, T. I), fut en 1718 appelé à Lausanne, l'année suivante à Berne, et à Bâle en 1722. Il mourut dans cette dernière ville en 1757, âgé de 79 ans. Ses ouvrages sont : *Dissertatio inauguralis de fœnore nautico (vulgo Bodmerey);* Bâle 1704, in-4°. *Gerechter Folter-Bank (de justa tortura).* Berne 1710, in-4°; réimprimé à Bâle, 1733, in-8°. *Annotata ac exempla illustrantia in Sam. de Puffendorf libros de officio hominis et civis; accessit Compendium jurisprudentiæ et philosophiæ moralis.* Bâle 1711, in-8°.

Pages. Lignes.

Compendium erotematicum philosophiæ moralis. Bâle 1711, in-8°.

Manipulus positionum juridicarum. Bâle 1714, in-4°.

Compendium historicum a mundo condito usqua ad hodiernum diem productum. Bâle 1714, in-8°.

Einleitung zu der eidgenössischen Bundes- und Staats-Historie. Bâle 1721, 2 vol. in-8°. — Seconde édition, augmentée. Bâle 1757, 2 vol. in-8°.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

E

F

G

E.

Voyez page 279

. . . , ...	. . .	TREYTORRENS, *Louis*, profes. extraord. de math. et de phys. expérimentale.	1761
-*Samuel*, . raor. de phys. prof. honor. imie.	1788		
mmé prof. ord.	1800		
. . . .	. . .	DEVELEY, *Emmanuel* . . .	1839
. . . .	. . .	GINDROZ, *Jean-Abram* . . . professeur honoraire.	1840
prof. ordin. stoire naturelle.			
prof. de phys.			

TABLE DES MATIÈRES.

30

ACADÉMIE.

SECONDE PÉRIODE. — RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE.